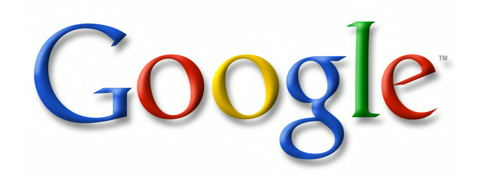
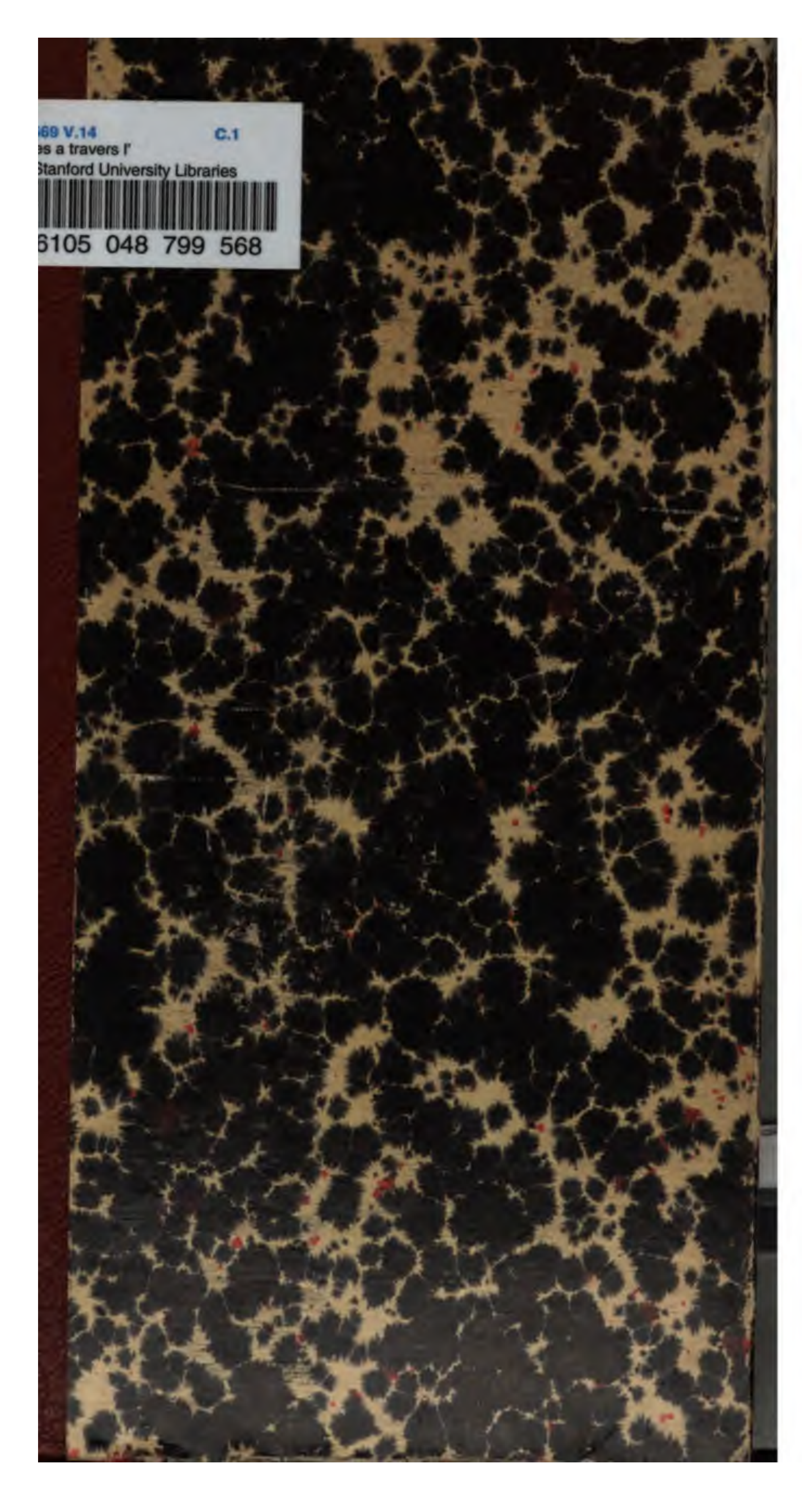
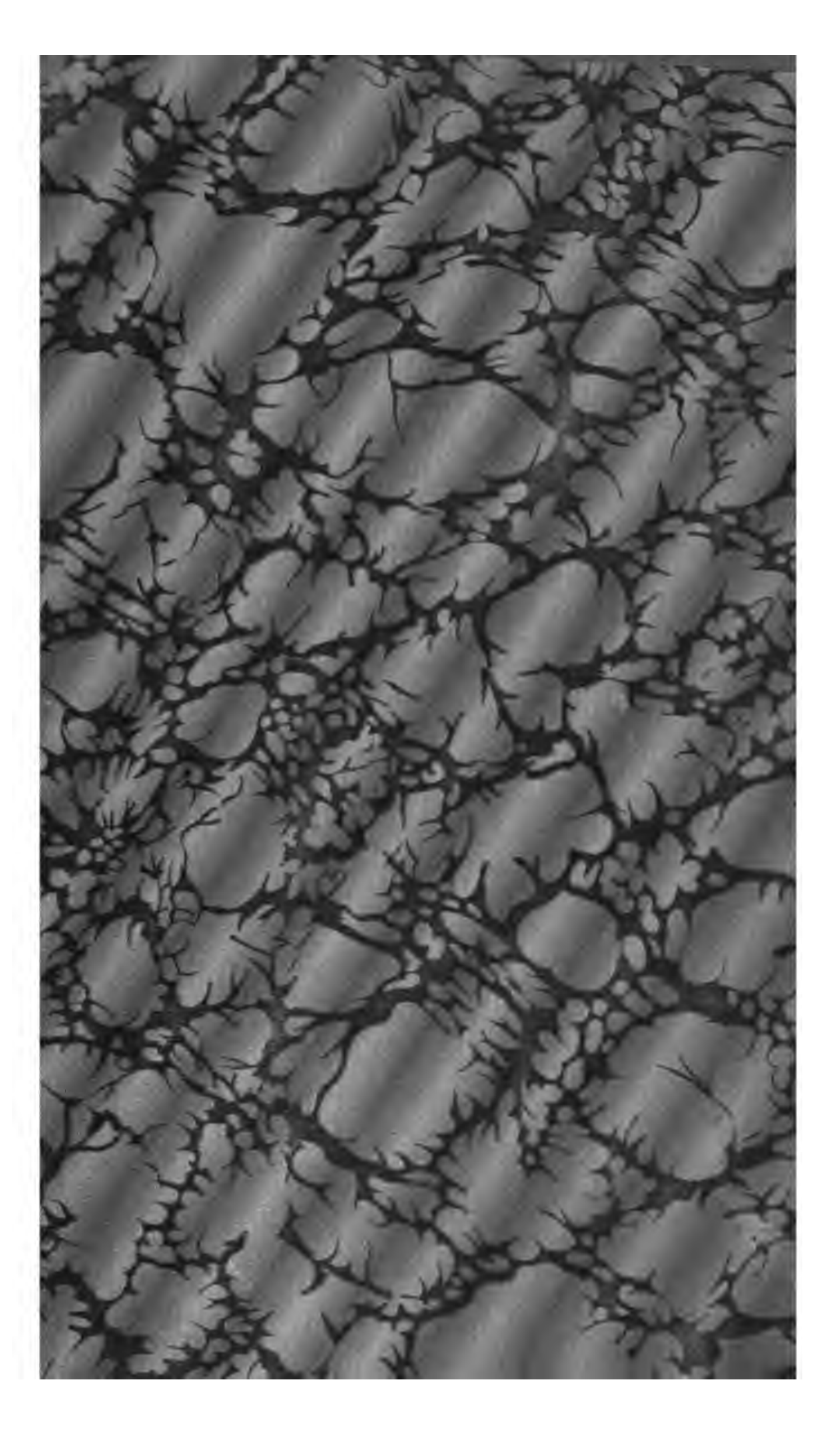




69 V.14
C.1
es a travers l'
Stanford University Libraries
6105 048 799 568


STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY



COLLECTES

A TRAVERS L'EUROPE

POUR LES PRÊTRES FRANÇAIS

DÉPORTÉS EN SUISSE PENDANT LA RÉVOLUTION

1794-1797

COLLECTES
A TRAVERS L'EUROPE
POUR LES PRÊTRES FRANÇAIS
DÉPORTÉS EN SUISSE PENDANT LA RÉVOLUTION
1794-1797

RELATION INÉDITE PUBLIÉE

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

L'ABBÉ L. JÉROME

PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE AU GRAND SÉMINAIRE DE NANCY



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

—

1897

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier et choisit les personnes auxquelles il en confiera le soin.

Il nomme pour chaque ouvrage un commissaire responsable chargé de surveiller la publication.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru digne d'être publié par la Société.

Le commissaire responsable soussigné déclare que l'ouvrage Collectes a travers l'Europe *lui a paru digne d'être publié par la* Société d'histoire contemporaine.

Fait à Paris, le 10 juillet 1897.

Signé : L. Sciout.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société d'histoire contemporaine,

Albert Malet.

INTRODUCTION

I.

Nous ne voulons pas refaire ici le tableau de la persécution religieuse qui exila de France, dans les années 1792 et 1793, la plus grande partie du clergé fidèle, ni décrire à nouveau le douloureux exode de ces ecclésiastiques de tout âge et de toute condition qui, chassés par la Révolution, s'en vinrent par milliers demander asile aux nations voisines, les uns à l'Angleterre, d'autres à l'Espagne, ceux-ci à l'Italie et à l'État pontifical, ceux-là aux Pays-Bas et à l'Allemagne, d'autres enfin à la Suisse.

De récentes publications [1] ont rappelé plus spécialement

1. Cf. en particulier *Mémoires de famille de l'abbé Lambert sur la Révolution et l'Émigration*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine par G. de Beauséjour, Paris, 1894; Arx, *Die französischen Emigranten in Solothurn*, dans le *Sonntagsblatt des Berner Bund*, 1892; Beuchot, *Le clergé de la Haute-Alsace en exil pendant la Révolution*, dans la *Revue catholique d'Alsace*, 1895-1896; Victor Pierre, *L'abbé de Montrichard et l'émigration française à Fribourg*, dans la *Revue des questions historiques*, janvier 1896, et tirage à part, etc. Voir aussi Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France*, de 1790 à 1800, *extraits des archives secrètes du Vatican*, 2 vol. in-8, Paris, 1857; Barruel, *Histoire du clergé de France pendant la Révolution française*, Londres, 1801, t. II; Jager, *L'Église de France pendant la Révolution française*, Paris, 1860, t. III, et les *Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse*, 1792-1797, édités sous les auspices de la commission des Archives diplomatiques par Jean Kaulek, en cours de publication, Paris, 1886, cinq volumes parus.

l'attention sur la situation faite aux ecclésiastiques français déportés [1] dans les cantons helvétiques. C'étaient, pour la plupart, des prêtres des provinces de l'Est, de la Franche-Comté surtout et de la Haute-Alsace : ils avaient voulu rester à proximité de leurs diocèses et de leurs paroisses, soit pour y rentrer sans retard aussitôt que des temps meilleurs le permettraient, soit aussi pour offrir plus facilement les consolations de leur ministère aux populations catholiques qui passaient la frontière en caravanes pour demander à leurs anciens pasteurs les secours de la religion [2]. Tous ces prêtres — et ils étaient nombreux : on n'en compta pas moins de six mille [3] — étaient arrivés sur le territoire helvétique à peu près dénués de tout. Ils n'avaient d'autres ressources que ce qu'ils avaient pu recueillir à la hâte. Encore les avait-on, souvent, visités à la frontière et dépouillés du peu qu'ils emportaient avec eux [4]. Sans doute, à l'étranger, ils avaient presque partout reçu l'hospitalité la plus empressée. Maintes fois on vit les populations protestantes rivaliser de générosité avec les cantons

1. Tandis que l'expression d'*émigrés* désignait surtout les exilés volontaires, laïques ou ecclésiastiques, celle de *déportés* s'applique aux prêtres réfractaires frappés par les décrets de l'Assemblée législative et de la Convention, en particulier par les décrets des 26 août 1792, 21-24 avril 1793, 17 septembre 1793 et 20 octobre 1793 (29 vendémiaire an II). Le premier de ces décrets condamnait à la *déportation* — déportation volontaire ou déportation forcée à la Guyane — les prêtres qui avaient refusé le serment de la constitution civile du clergé. Le second, celui des 21-24 avril 1793, atteignait de plus et frappait de la même peine tous ceux qui n'avaient pas prêté le serment de liberté et d'égalité. Les décrets du 17 septembre et du 20 octobre 1793 condamnaient à la déportation sur la côte d'Afrique, entre le 23e et le 28e degré de latitude, tout ecclésiastique, même insermenté, qui serait dénoncé pour incivisme par six citoyens.

2. Cf. *Papiers de Barthélemy*, t. I, p. 480.

3. Leur nombre s'était accru notablement à la suite de la conquête de la Savoie et du comté de Nice par les troupes françaises, beaucoup d'ecclésiastiques qui s'étaient d'abord réfugiés dans ces pays ayant dû fuir précipitamment à l'arrivée des patriotes et se replier sur la Suisse, surtout dans le canton de Fribourg.

4. Sciout, *Histoire de la constitution civile du clergé*, t. III, p. 276 et suiv. Voir aussi page 6 du présent volume.

catholiques [1]. Mais l'exil se prolongeait. Plus d'une année déjà s'était écoulée depuis l'arrivée dans les cantons suisses des premières victimes de la persécution religieuse, et rien malheureusement ne permettait d'espérer la fin prochaine de l'épreuve. Le premier zèle des nobles populations helvétiques n'allait-il pas se refroidir? L'ambassade française ne cessait de les intimider, pour les forcer à repousser tous les émigrés, quels qu'ils fussent, les prêtres déportés aussi bien et plus encore peut-être que les laïques [2]. N'était-il pas à craindre que même les cantons les plus sympathiques ne vinssent à céder bientôt à ces injonctions et ne finissent par restreindre tout au moins le nombre

1. Voir dans Theiner, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France, de 1790 à 1800, extraits des archives secrètes du Vatican*, t. II, p. 5, la lettre que, dès le 15 décembre 1792, les évêques français réfugiés à Fribourg en Suisse écrivaient au pape Pie VI : *Liceat igitur.... Sanctitati Vestræ exponere, quantis charitativis obsequiis, benevolentiis beneficiisque cumulentur, tam per totam catholicam quam acatholicam Helvetiam, omnes Galli, non solum pontifices et sacerdotes, sed et religiosi, sacræ virgines et laici, et adhuc in dies ubique prout et speciatim in celeberrimo Ensildensi monasterio, ita ut in humanitate et hospitalitate nobis cunctis exhibita et continuata hæc inclyta natio nulli alteri, nec ipsimet Anglicanæ cedere videatur.* Les deux cantons catholiques de Fribourg et de Soleure s'étaient surtout distingués : *Præstat tamen in eadem, ac principalem meretur inter cæteros cantones locum illustrissimæ Friburgensis cum Solodorana diœcesis Lausanensis, civitates et respublicæ, in quarum prima nos quinque, in secunda quatuor benignissime hospitale asilum invenimus episcopi, ac in utraque simul, non recusatis sæcularibus, ultra tria millia sacerdotum.* Voir dans Theiner, t. Ier, p. 169, le bref de félicitations et de remerciements adressé par Pie VI, le 20 avril 1793, « au préteur et au sénat de Fribourg, — *prætori et senatui pagi Friburgi ecclesiasticæ libertatis defensoribus,* » — et aussi une lettre du 30 mars 1793 du cardinal Zelada, secrétaire d'État, à Mgr Vinci, nonce apostolique à Lucerne, le chargeant d'exprimer, au nom du pape, sa reconnaissance aux cantons suisses. Cette lettre fut envoyée par le nonce aux différents cantons, notamment à Soleure, où elle fut lue, dans le courant d'avril, en pleine assemblée du Sénat. Cf. Recueil manuscrit de la bibliothèque du grand séminaire de Nancy, intitulé *Le Conservateur ecclésiastique*, t. II, 2e partie, p. 4 et 5.

2. Papiers de Barthélemy, *passim*. En fait, les demandes adressées par le gouvernement français soit à la confédération helvétique en général, soit aux cantons en particulier, étaient presque toujours éludées. On prenait bien parfois quelques mesures pour le renvoi des émigrés, mais, la plupart du temps, elles n'étaient pas mises à exécution.

des étrangers admis à séjourner sur leur territoire? D'ailleurs, les ressources, à la longue, avaient fini par s'épuiser, la cherté des vivres augmentait et les moyens de subsistance devenaient chaque jour plus incertains.

Le 26 octobre 1793, dans une adresse qu'ils envoient à leurs confrères réfugiés dans l'État pontifical pour les presser de venir au secours des ecclésiastiques de la Suisse et leur recommander une quête en leur faveur, des prêtres français d'Ancône dépeignent ainsi leur misérable état : « Une lettre de Fribourg, du 26 septembre, nous trace le tableau le plus déchirant de la misère des prêtres français dispersés dans la Suisse. La longueur inattendue de leur exil a épuisé toutes leurs ressources. Le siège de Lyon, la cruelle inquisition des lettres, la tyrannique interception de toutes communications, les privent, depuis plusieurs mois, de tout secours et même de l'espérance prochaine d'en recevoir. Comment vivent-ils donc? Les uns s'adonnent aux métiers les plus pénibles et les plus rebutants; les autres, épars dans les campagnes, partagent avec le paysan des aliments grossiers arrosés de leurs sueurs. Heureux encore, heureux ceux qui peuvent se les procurer! Un pain dur et noir, et tout au plus quelques légumes, voilà leur nourriture! Une eau roussâtre, exprimée des bourgeons du sapin, voilà leur boisson! Ce pain même, ce pain est si rare, si cher dans ces contrées, que, pour en diminuer la consommation, les religieux de la Trappe transplantés à la Valsainte.... ne se nourrissent plus que de lait caillé.... Vous ne serez plus étonnés mais attendris de ces détails en apprenant qu'une surface au plus de quinze lieues, le canton de Fribourg, contient et nourrit seul près de quatre mille ecclésiastiques français [1]. »

1. Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 136. A rapprocher de ce tableau ce qu'écrivait, à la même époque, un prêtre lorrain, l'abbé Chatrian, curé de Saint-Clément (Meurthe-et-Moselle) : « Beaucoup de prêtres retirés en Suisse dans le canton de Fribourg y sont fort à l'étroit, à raison de leur grand [illegible]bre. L'indigence de plusieurs est telle que n'ayant pas même le néces-[illegible], ils sont réduits à servir de manœuvres à des maçons. » Chatrian,

Et à quelque temps de là, un autre ecclésiastique, s'adressant au pape lui-même, lui exprimait, en termes non moins émus, « l'indigence extrême où se trouvaient alors plus de trois mille de ses fidèles enfants et ministres, » jetés çà et là dans les divers cantons suisses.

« Je les ai parcourus presque tous, j'ai vu toutes les colonies des prêtres français, et ce spectacle me navre encore de douleur par son souvenir. Ici, ce sont des prêtres qui ont été reçus gratuitement chez de pauvres habitants de la campagne et qui n'ont pour toute nourriture, depuis deux ans, qu'un peu de pain, quelques légumes et du laitage, et manquent des habillements les plus nécessaires, de bas, de souliers, de chemises. Là, c'en sont d'autres qui se trouvent dans les villes, obligés d'aller dîner dans une maison, souper dans une autre, et changer ainsi tous les jours sans avoir même de quoi payer un chétif logement pour se retirer pendant la nuit. Ailleurs, ce sont des vieillards, des infirmes, qui ne peuvent se procurer le plus petit soulagement dans leur affreuse détresse [1]. »

Calendrier historico-ecclésiastique pour 1793, p. 28, manuscrit de la bibliothèque du grand séminaire de Nancy. — Nous aurons à citer plus d'une fois, au cours de ce volume, les ouvrages manuscrits de l'abbé Chatrian. Ce curé écrivain, successivement vicaire en diverses paroisses du diocèse de Toul, secrétaire de l'évêque, Mgr Drouas, et curé de Saint-Clément, avait pris l'habitude de noter, en une sorte de journal, toutes les nouvelles qui arrivaient à sa connaissance ou les faits dont il se trouvait le témoin. Ces notes manuscrites, conservées pour la plupart au séminaire de Nancy, constituent une source précieuse d'informations, en particulier pour l'histoire ecclésiastique de la Révolution. Envoyé en 1790 à l'Assemblée constituante comme député suppléant pour les bailliages réunis de Toul et de Vic, l'abbé Chatrian avait émigré en avril 1792 et s'était réfugié en Allemagne. Voir sur lui la notice de l'abbé H.-J. Thiriet : *L'abbé L. Chatrian, 1732-1814, sa vie et ses écrits*. Nancy, Vagner, 1891.

1. Lettre de M. Moushaut au pape Pie VI, Soleure, 14 avril 1794, dans Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 553. La misère était générale. Les évêques eux-mêmes en étaient réduits à vendre non seulement les bijoux ou objets de valeur qu'ils pouvaient posséder, mais encore parfois jusqu'à leurs insignes épiscopaux, anneaux, croix pectorales, etc. Cf. Sicard, *Les évêques français pendant l'émigration*, dans le *Compte rendu du troisième congrès scientifique international des catholiques tenu à Bruxelles en 1894*, sciences historiques, p. 431. A quelque temps de là, par exemple, nous voyons l'évêque d'Agen offrir à l'archevêque de Nicée, nonce apostolique en Suisse,

Bref, la situation devenait chaque jour plus précaire et l'avenir plus sombre : il fallait aviser.

Déjà, sur la fin de l'été 1793, plusieurs évêques français, retirés aux portes de la Suisse, à Constance [1], s'étaient préoccupés de trouver un moyen de venir en aide aux malheureux confiés à leur garde. Ils avaient fait distribuer, en Souabe et en diverses autres parties de l'Allemagne, un mémoire où ils imploraient en leur faveur la charité publique [2]. Ils y rappelaient l'hospitalité discrète autant que généreuse que, depuis un an, les nombreux ecclésiastiques réfugiés à Constance avaient reçue dans cette ville, soit des fidèles, soit du clergé [3]. Mais la mauvaise saison approchait, et malgré l'espoir momentané que commençaient à rendre les succès des armées étrangères, il y avait tout lieu de craindre que l'hiver entier ne s'écoulât encore avant que l'on pût songer à reprendre le chemin de

de lui céder, « à plus d'un tiers de perte, » à lui ou à quelque autre prélat de Rome, « des bijoux bien faits et des ouvrages des meilleurs artistes de France et d'un nom très connu, » entre autres deux bagues épiscopales. Cf. Theiner, *ibidem*, p. 8.

1. L'archevêque de Paris, M. de Juigné; l'évêque de Langres, M. de la Luzerne; les deux frères Cortois de Pressigny et Cortois de Balore, évêques, le premier de Saint-Malo, le second de Nîmes, et l'ancien évêque de Comminges, M. Charles-Antoine-Gabriel Osmond, ou d'Osmond.

2. Ce mémoire était rédigé en latin. Nous le donnons à la fin de ce volume, *Appendice I*.

3. Il y avait alors à Constance environ quatre cents ecclésiastiques presque sans ressources. Un peu plus tard, il est vrai, ce chiffre s'abaissera, un certain nombre ayant quitté Constance pour chercher asile ailleurs, mais il en restera toujours, en moyenne, de deux à trois cents. Le 1er janvier 1795, il y en avait encore de deux cent trente à deux cent cinquante. Cf. Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 123, lettre de l'ancien évêque de Comminges à Mgr Caleppi. Quelques jours après, le 16 janvier, l'évêque de Nîmes, écrivant à l'archevêque d'Albi, porte de nouveau ce chiffre à quatre cents. Cf. Theiner, *ibid.*, p. 561. Sur la vie que menaient à Constance ces prêtres déportés, voir *Mémoires de l'abbé Lambert*, *passim*, en particulier p. 194 et suiv. A rapprocher aussi ce qu'en dit Chatrian dans son journal ecclésiastique, à la date du 14 avril 1794 : « On compte actuellement deux cent soixante prêtres dans la ville de Constance. Ces pauvres émigrés français sont laborieux et édifiants. Beaucoup travaillent à la broderie pour des marchands de Lyon. Les vieillards et ceux qui n'ont pas une bonne vue préparent la soie sur les dévidoirs.... Tous disent la sainte messe exactement, mais très peu ont des rétributions. Le soir, ils vont prier dans les églises. » Chatrian,

France. En conséquence, ils avaient imaginé de solliciter, à titre d'emprunt, une somme de six à sept mille florins, soit douze à quinze mille livres de France, qu'ils s'engageaient à rembourser, avec les intérêts, dix-huit mois après leur retour dans leurs évêchés. De cet emprunt, tout le clergé français était disposé à se porter garant. Mais pour simplifier les formalités, il fut convenu que les évêques de Constance répondraient seuls au nom de tous, et pour donner plus de valeur à leur cautionnement, le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, et son chapitre, qui avaient des biens libres en Allemagne, consentirent à appuyer de leur crédit la requête des prélats. Nous savons, au reste, que l'emprunt fut couvert. « Nous avons trouvé, écrit l'ancien évêque de Comminges, M. d'Osmond, à Mgr Caleppi, le 1er janvier 1795 [1], nous avons trouvé une modique somme de 15,000 livres, argent de France, à emprunter sur l'engagement des cinq évêques qui sont ici.... avec le cautionnement de Mgr l'évêque de Strasbourg et du chapitre de cette même ville, qui ont des biens libres en Allemagne : lesquels *(sic)* 15,000 livres à rendre dix-huit mois après notre rentrée dans nos biens, avec les intérêts. Cette légère ressource a ranimé nos espérances [2]. » C'était l'abbaye princière d'Einsiedeln qui avait avancé la somme demandée [3].

Calendrier ecclésiastique pour 1794, p. 54, manuscrit du séminaire de Nancy. A quelques semaines de là, les évêques de Constance imaginent de monter une imprimerie française, à Constance même, pour y occuper un certain nombre de prêtres déportés. MM. Philibert Lardet, curé de Puligny (Côte-d'Or), diocèse de Chalon-sur-Saône, et Jean-Robert Moutel, vicaire d'Ancy-le-Franc (Yonne), diocèse de Langres, eurent la direction de l'entreprise. Le profit devait servir à l'entretien de la colonie ecclésiastique française. Chatrian, *Calendrier ecclésiastique pour 1794*, p. 64, et *pour 1795*, *passim*.

1. Mgr Laurent Caleppi, prélat intime de Sa Sainteté le pape Pie VI, alors spécialement chargé par le Saint-Père de veiller à la réception et à l'entretien des prêtres français réfugiés dans l'État ecclésiastique. Cf. *infra*, p. 218, note 1.

2. Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 123.

3. « Depuis plus de deux mois, écrit de Constance l'évêque de Nîmes à l'archevêque d'Albi, le 16 janvier 1795, ils — les quatre cents prêtres réfugiés dans la ville — ne vivent que sur le fonds d'un emprunt de 15,000 livres

Les évêques français de Suisse [1] ne tardèrent pas à suivre l'exemple de leurs confrères de Constance. Ce furent les deux prélats alors en résidence à Soleure, Messieurs d'Agen [2] et de

que l'abbaye d'Einsiedeln, en Suisse, nous a accordé, aux cinq évêques qui sont ici, sous notre responsabilité éventuelle et notre solidarité, ainsi que sous la caution plus réelle du cardinal de Rohan et de son chapitre de Strasbourg, sur les biens qu'ils ont en Allemagne. Sans ce secours presque inattendu, nos pauvres prêtres mourraient de faim sous les yeux de vingt abbayes millionnaires de Souabe, dont les plus riches croient faire beaucoup en nourrissant trois à quatre prêtres, ou donnant une vingtaine de louis. » Theiner, *ibid.*, p. 562.

1. Étaient alors réfugiés en Suisse ou dans le Valais :

A Fribourg : MM. de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers.
de Clugny, évêque de Riez.
de Polignac, évêque de Meaux.
du Chilleau, évêque de Chalon-sur-Saône.
de la Broue de Vareilles, évêque de Gap.
de Bovet, évêque de Sisteron.

A Soleure : MM. d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen.
de Franchet de Rans, évêque de Rhosy, auxiliaire de Besançon.

Les évêques de Lisieux et de Luçon, — MM. de la Ferronnays et de Mercy, — qui avaient séjourné quelque temps à Soleure au début de l'émigration, n'y étaient pas restés : le premier s'était dirigé sur l'Allemagne, le second sur l'Italie.

A Lausanne : M. de Leyssin, archevêque d'Embrun.

A Saint-Maurice en Valais : MM. d'Aviau du Bois de Sanzai, archevêque de Vienne.
de Galard de Terraube, évêque du Puy en Velay.

A Martigny en Valais : M. du Lau d'Allemans, évêque de Grenoble.

2. Jean-Louis d'Usson de Bonnac, fils d'un ambassadeur de France en Suisse, né à Soleure, en 1734, pendant l'ambassade de son père, — et non pas à Paris, comme on le dit quelquefois : c'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre du 30 janvier 1795, Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 9. — C'est pour ce motif, apparemment, qu'au moment de la Révolution il vint se réfugier dans cette ville. Évêque-comte d'Agen depuis le 1er novembre 1767, il avait été député par son bailliage aux États généraux et à la Constituante, où il s'était distingué par la noble fierté avec laquelle, le premier de tous, il avait refusé le serment schismatique, le 4 janvier 1791, en pleine Assemblée nationale. « On se souviendra toujours de l'avoir vu le premier à la tribune de l'Assemblée pour y satisfaire à l'appel nominal dans la fameuse journée du 4 janvier 1791 et de l'avoir entendu, malgré les clameurs d'une populace ameutée qui prononçait avec fureur la mort de quiconque refuserait le fatal serment, y proférer sans hésitation comme sans effroi ces paroles mémorables : « Messieurs, les sacrifices de la fortune me coûtent peu. Mais il en est un que je ne saurais faire, celui de votre estime et de

Rhosy 1, qui prirent l'initiative du projet. Ils avaient songé d'abord, eux aussi, à un emprunt. Dans un mémoire adressé à leurs collègues exilés en Suisse et dans les pays voisins, et qui nous a été conservé 2, ils leur rappelaient la situation des ecclésiastiques proscrits. Calculant que le nombre total des prêtres français réfugiés dans la Suisse et ses annexes, Valais, comté de Neuchâtel et Brisgau, pouvait être évalué approxi-

« ma foi. Je serais trop sûr de perdre l'une et l'autre si je prêtais le serment « qu'on exige de moi. » Qu'eussent dit, qu'eussent fait de plus les Cyprien et les Athanase ? » ajoute l'historien des *Collectes* dans la note à laquelle nous empruntons ces lignes. Cf. Sicard, *Les évêques pendant la Révolution*, p. 425. M. d'Usson de Bonnac, après avoir refusé d'abord, en 1801, la démission de son siège, que le pape lui demandait, consentit à la donner enfin en 1815. Il mourut à Paris, le 11 mars 1821, premier aumônier du roi Louis XVIII.

1. Claude-Ignace-François-Xavier-Alexis de Franchet de Rans, né le 7 janvier 1722, à Besançon, fils d'un conseiller au Parlement de cette ville. Entré en 1743 au chapitre métropolitain de Besançon, pourvu en 1745 de la commende du prieuré de Fontaine-lez-Luxeuil, il fut choisi comme suffragant par l'archevêque Cléradius de Choiseul, nommé par le pape évêque de Rhosy (Syrie) *in partibus infidelium*, et sacré en cette qualité le 23 mai 1756. Il conserva ses fonctions sous Mgr Raymond de Durfort, successeur de Mgr de Choiseul. Le chapitre lui avait aussi conféré graduellement toutes ses dignités jusqu'à celle de haut doyen, à laquelle il fut élu le 15 juillet 1775. Il avait également reçu, en 1767, la commende de l'abbaye de Balerne. Déporté pour n'avoir pas adhéré à la constitution civile, il reçut, après la mort de Mgr de Durfort (19 mars 1792), une commission apostolique pour administrer le diocèse. Cf. Aug. Castan, *Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1876, p. 483, et Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. I, p. 7. Après la Révolution et le Concordat, il prit rang dans le nouveau chapitre de Besançon, comme chanoine honoraire, puis comme chanoine titulaire. Il mourut à Besançon, le 21 février 1810, dans sa quatre-vingt-neuvième année. « Il a laissé le souvenir d'un modèle de bonté simple et de vertu aimable, » écrit M. de Beauséjour (*Mémoires de l'abbé Lambert*, p. 165, note), et l'historien des *Collectes* loue « sa piété tendre et solide, l'étendue de ses connaissances, l'aménité de ses vertus, sa prudence et sa douceur sans faiblesse dans le gouvernement, qui lui ont gagné le respect, la confiance et l'affection de tout le clergé du vaste diocèse à la conduite duquel il a travaillé si longtemps. »

2. Copie manuscrite de la bibliothèque du séminaire de Nancy. Ce mémoire n'est pas daté, mais il a été certainement rédigé quelque temps après la demande d'emprunt lancée par les évêques de Constance, à la fin de 1793 ou tout au commencement de 1794.

mativement à cinq mille [1], ils établissaient que, sur ce chiffre, deux mille à peine pouvaient compter sur une subsistance à peu près assurée. Les trois autres mille allaient incessamment se voir privés de toutes ressources, et c'était à cette détresse imminente qu'il était urgent de pourvoir. Comme il ne paraissait pas possible de les loger dans des maisons assez vastes pour les grouper en grand nombre, il fallait évaluer à vingt sols environ la dépense journalière que réclamerait pour chacun l'entretien même le plus frugal. On espérait d'ailleurs que les événements militaires faciliteraient bientôt la rentrée de plusieurs, des Alsaciens surtout, ce qui dégrèverait d'autant les frais d'entretien des autres. En attendant, pour faire face à tous les besoins, les deux évêques proposaient un emprunt. Les sommes jugées nécessaires pourraient être demandées en paiements égaux à faire de trois mois en trois mois. D'autre part, l'administration de la caisse ainsi que la distribution des secours seraient tout naturellement confiées aux évêques habitant les différents pays où résidaient les ecclésiastiques à secourir.

L'emprunt sollicité devait être de 100,000 écus. Les évêques alors réfugiés soit à Constance, soit à Fribourg, Soleure et Lausanne, en Suisse, soit à Saint-Maurice en Valais, soit enfin à Mendrisio, dans les bailliages suisses-italiens, se concerteraient pour écrire au Régent [2] une lettre commune où ils le prieraient de garantir cet emprunt et d'en appuyer la demande de son crédit. En même temps, une autre supplique pareillement collective, et pour laquelle on réclamerait aussi la recommandation du Régent, serait adressée à Sa Majesté Impériale, pour la prier d'inviter les évêques, chapitres et abbayes de l'Empire à concourir au succès de l'entreprise.

Comme hypothèque et cautionnement, les évêques offriraient

1. Ce chiffre était même inférieur à la réalité, comme le démontra un dénombrement plus exact fait ensuite par ordre des évêques.

2. Monsieur, frère de Louis XVI, alors régent de France pendant la minorité et la captivité de Louis XVII.

les biens des évêchés dont ils étaient titulaires ou tous autres fonds trouvés convenables par le Régent. Ils s'obligeraient à rembourser le montant de l'emprunt, capital et intérêts, deux ans après leur retour dans leurs diocèses, ou, au plus tard, deux ans après le rétablissement de l'autorité royale en France. Le taux de l'intérêt serait celui alors en cours dans l'Empire ou tel autre que Sa Majesté Impériale aurait fixé.

Avec l'autorisation du Régent, l'emprunt serait centralisé entre les mains de quelques prélats. L'archevêque de Paris, l'évêque de Langres et quelques autres évêques qu'on leur adjoindrait seraient chargés de recevoir les sommes offertes et de délivrer aux souscripteurs un récépissé signé de leur nom. Toute souscription, d'ailleurs, à cette œuvre de religion et de bienfaisance serait admise, pourvu qu'elle fût d'au moins 500 florins.

Pour mieux assurer encore la réussite du projet, les deux prélats de Soleure proposaient à leurs confrères d'en écrire collectivement au Pape, à l'effet d'obtenir son intervention près de l'empereur ainsi que la médiation de son nonce en cour de Vienne, qui ne pouvait qu'être d'un grand poids. En même temps les évêques français pourraient aussi solliciter, à cette même cour, l'appui d'un de leurs confrères qui y avait fixé depuis plusieurs mois déjà sa résidence, M. de la Fare, évêque de Nancy. On lui demanderait de voir les ministres ainsi que Son Excellence le cardinal Migazzi et les principaux commandeurs de l'Ordre Teutonique, et de les intéresser au projet; on le prierait également de s'entremettre auprès des administrateurs de la caisse de religion établie à Vienne. Si ceux-ci accédaient à sa demande et consentaient à couvrir une partie de l'emprunt, « outre la célérité que l'on trouverait à percevoir cette première somme, cet exemple pourrait influer sur les évêques, chapitres et abbayes » auxquels l'affaire devait ensuite être proposée.

Enfin, au cas où l'Allemagne ne suffirait pas à assurer, à elle seule, la souscription totale de l'emprunt, on s'adresserait aux évêques d'Espagne et de Portugal, que l'on prierait

d'intéresser à la bonne œuvre leurs églises et leurs peuples. De son côté, le Régent pourrait tenter quelque démarche personnelle, soit à la cour de Madrid, soit même, s'il le fallait, à Venise ou en Hollande.

Hélas! il ne paraît pas que le projet d'emprunt général soumis par Messieurs d'Agen et de Rhosy à leurs confrères de Suisse ait pu être mis à exécution. Apparemment, il dut rencontrer des difficultés. Les garanties promises par les prélats n'offraient pas, il faut bien le reconnaître, grande sécurité. Au reste, même couvert, l'emprunt n'eût pu satisfaire que difficilement et pour bien peu de temps aux exigences d'une situation qui devenait chaque jour plus précaire à mesure qu'elle se prolongeait. C'est alors que les évêques de Suisse se décidèrent à faire appel à la seule charité et à la seule compassion des peuples. Renonçant aux ressources qu'ils avaient espéré, un instant, trouver dans les spéculations humaines, ils résolurent, à l'exemple de l'Église primitive et des fidèles de Jérusalem persécutés, d'organiser par toute l'Allemagne, par toute l'Europe même, s'il était nécessaire, dans les pays de religion dissidente aussi bien que chez les populations catholiques, une œuvre générale de quêtes ou de collectes.

II.

C'est un jeune prêtre à peine âgé alors de vingt-cinq ans, mais d'une foi généreuse et d'un zèle à toute épreuve, Charles-Joseph Moushaut, qui semble avoir eu, le premier, l'idée de cette collecte européenne et en avoir élaboré le plan [1].

M. Moushaut appartenait par sa naissance au diocèse de Besançon. Il avait fait ses études de philosophie et de théologie au séminaire du Saint-Esprit, à Paris, où il était maître

1. Il y avait bien eu jusqu'alors quelques quêtes, mais particulières et locales, restreintes toujours à quelque ville, à quelque partie de canton tout au plus.

de conférences et professeur de philosophie lorsque éclata la Révolution. Ordonné prêtre en 1792 par M. de Bonal, évêque de Clermont, grâce à une dispense d'âge que lui avait obtenue du Saint-Siège un vicaire général de Lombez, M. Robert, par l'entremise de l'abbé Salamon, alors internonce en France, il avait immédiatement quitté Paris pour porter le secours de son ministère à ses compatriotes de Franche-Comté et des provinces voisines que la persécution religieuse commençait à priver de leurs pasteurs légitimes. Les archevêques de Paris et de Besançon, les évêques de Verdun, Toul, Saint-Dié et Langres lui avaient accordé tous pouvoirs dans leurs diocèses, et, grâce à de minutieuses précautions, « déguisé et caché jour et nuit, » il avait pu exercer ce ministère périlleux jusqu'au 31 décembre 1792. Mais à cette époque, « trahi et vendu, chargé de chaînes, jeté dans les cachots, traîné par les gendarmes d'une prison à l'autre, de tribunaux en tribunaux, » il s'était vu conduire, les mains liées, à la frontière suisse [1]. Son zèle de prêtre et son dévouement d'apôtre allaient trouver à s'exercer sur un nouveau théâtre. Frappé et vivement ému de la misère de jour en jour plus profonde à laquelle il voyait réduits « tant de prêtres français, tant de respectables vieillards surtout, forts de leur foi, mais qui n'avaient ni de quoi reposer leurs têtes fatiguées par les travaux et par les années, ni de quoi contenter leur faible appétit, pouvant bien dire avec vérité : *Fodere non valeo, mendicare erubesco,* » il résolut d'y chercher un remède.

Il a raconté lui-même, dans une lettre écrite de Soleure au pape Pie VI, le 14 avril 1794, comment il avait été amené à concevoir son projet de collectes [2]. — « Au mois de septembre

1. Nous croyons que c'est à Soleure qu'il se réfugia. Nous le trouvons dans cette ville le 14 avril 1794. Il avait aussi habité quelque temps, semble-t-il, à la fin de 1793, chez le curé de Sachseln, près du lac de Sarnen, canton d'Unterwalden.

2. Cf. Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 546-557. C'est à cette même lettre que nous avons emprunté les détails biographiques qui précèdent sur M. Moushaut. Il sera question, au cours du présent volume, chap. VI, *Collecte au delà des*

dernier, écrit-il, — c'était par conséquent en 1793, — je lisais les épîtres de saint Paul aux Corinthiens. L'exemple des collectes qu'il fit faire chez les Galates, en Macédoine et à Corinthe, me frappa. Cette collecte était destinée à procurer des secours aux fidèles persécutés et dépouillés de leurs biens à Jérusalem. Je crus pouvoir profiter de cet exemple en faveur de mes confrères et je dressai un plan, d'après celui de saint Paul, autant qu'il me fut possible.... » Il raconte ensuite comment, avant de présenter ce plan à MM. les évêques français de Constance et de Suisse, il voulut faire le pèlerinage d'Einsiedeln pour recommander à la Vierge des Ermites l'œuvre qu'il allait entreprendre. Quelques jours après, il faisait la connaissance d'un respectable prêtre du diocèse de Constance, l'abbé Joseph-Marie de Flüe [1], digne descendant du bienheureux Nicolas de Flüe, dont le cœur charitable avait gémi plus d'une fois sur le sort des malheureux prêtres français et qui cherchait, lui aussi, à soulager leur infortune. Ils eurent bientôt mis en commun leurs pensées et leurs craintes, comme aussi leurs espérances. M. Moushaut communiqua à M. de Flüe son dessein, et tous deux, sans tarder, partirent pour Constance.

Les prélats français qui y habitaient alors, l'archevêque de Paris et les évêques de Langres, de Nîmes et de Saint-Malo [2], à qui ils soumirent leur projet, s'empressèrent de s'y rallier.

monts, chap. X, *Collecte du Tyrol et des pays annexés*, et chap. XI, *Tentatives de collecte dans plusieurs États de l'Italie*, des collectes particulières entreprises par l'abbé Moushaut. Il rentra en France au mois de décembre 1795 et reprit alors dans le diocèse de Besançon son ministère de missionnaire. Cf. Sauzay, *op. cit.*, t. VII, p. 704. En 1807-1808, dans des notes manuscrites des Archives de l'évêché de Nancy, résumant une correspondance échangée entre Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, et l'abbé Georgel, provicaire général du département des Vosges à Bruyères, il est question d'un abbé Moushaut, ou Monshaut, ou Monceaux, qui avait à cette époque quelques difficultés avec l'administration diocésaine. Nous ne savons si c'est du même personnage qu'il s'agit.

[1] ...abbé de Flüe, voir *infra*, chap. XIII, *Collecte de Suisse*, p. 253-... particulier, p. 275, note

[2] ...*pra*, p. XII, note 1.

Toutefois, comme l'œuvre devait être générale, avant de lui donner une approbation définitive, ils se réservèrent de consulter leurs collègues de la Suisse et du Valais. Pendant ce temps, pour ne perdre aucun instant, MM. Moushaut et de Flüe s'étaient présentés chez le prince-évêque de Bâle, alors réfugié à Constance [1], et avaient sollicité de ce prélat des lettres de recommandation. Les ayant obtenues, ils avaient aussitôt commencé une quête dans les parties de la Suisse soumises à sa juridiction. Le ciel avait béni leurs travaux, et en moins de trois semaines ils avaient ainsi recueilli plus de mille livres de France, dans un pays cependant « très peu riche, très mal disposé à leur égard, très peu étendu » et déjà épuisé, d'ailleurs, par les collectes particulières qui avaient précédé. C'était de bon augure pour la collecte générale. M. Moushaut se rendit sur-le-champ à Soleure, pour remettre aux mains des évêques qui s'y trouvaient les prémices de leur charitable ministère.

Les évêques de Soleure, Messieurs d'Agen et de Rhosy, qui veillaient avec une sollicitude toute spéciale sur les besoins de leur clergé et qui s'étaient employés déjà avec tant de zèle à faire réussir le projet d'emprunt, accueillirent, ce semble, avec plus de joie et de satisfaction encore que leurs collègues de Constance, les propositions de M. Moushaut. Ils l'envoyèrent successivement à Fribourg et à Lausanne pour prendre l'avis de leurs confrères retirés dans ces villes. Évêques de Poitiers, Riez, Meaux, Gap, Chalon-sur-Saône et Sisteron, à Fribourg ; évêque de Lausanne, en sa qualité d'administrateur des sièges vacants de Besançon et de Belley; archevêque d'Embrun et évêque de Valence, à Lausanne ; archevêque de Vienne et évêque du Puy, dans le Valais, tous furent unanimes à y souscrire. N'était-ce pas, dans l'ordre de la Pro-

1. Mgr de Roggenbach, évêque de Bâle, qui avait dû quitter son siège épiscopal à la suite de l'occupation des terres de son évêché par les armées françaises, en avril 1792, et se réfugier d'abord à Bienne, puis à Constance, où il devait mourir quelque temps après, le 9 mars 1794.

vidence, le seul espoir de salut qui semblât désormais leur rester [1] ?

Le principe de la collecte était adopté. On s'occupa dès lors d'en préparer l'exécution et d'en assurer le succès. Dans des mémoires adressés au gouvernement impérial, les évêques de Constance sollicitent l'autorisation d'une collecte dans l'Autriche antérieure [2]. Aux lettres de recommandation données jadis par le prince-évêque de Constance à MM. Moushaut et de Flüe, les évêques réunis de Soleure, Fribourg et Lausanne en joignent d'autres plus pressantes encore. Ces mêmes évêques préparent des suppliques à l'adresse des souverains de l'Allemagne ou des autres pays où doit se faire la collecte. Enfin, M. Moushaut s'adresse au Saint-Père lui-même, qu'il sollicite humblement d'appuyer la « bonne œuvre » — c'est le nom que l'on donne désormais à l'œuvre de la collecte — de son crédit et de son autorité, et d'accompagner d'un bref apostolique les lettres de mission des évêques : « Quelle force et quel effet ne produirait-il pas? écrit M. Moushaut. Successeur de Pierre, vous parleriez comme lui, avec la même autorité, les mêmes paroles. Je ne crains pas de le dire, les protestants eux-mêmes, quoique malheureusement soustraits à votre autorité par leurs maximes antichrétiennes, se laisseraient émouvoir à la lecture de ce bref. » Et dans sa confiante ardeur, le jeune apôtre, s'appuyant sur l'expérience acquise au cours de ses précédentes quêtes, va jusqu'à insinuer respectueusement au Saint-Père la façon dont les lettres

1. « Dans ce moment, tous travaillent à l'exécution d'un plan qui, dans l'ordre actuel de la Providence, semble le premier et le dernier de tous les moyens pour nous procurer des ressources : le premier, parce que c'est celui qu'employa saint Paul pour la même fin dans l'origine de l'Église ; le dernier, (car) il ne nous en reste aucun autre, ni la voie de l'emprunt, ni les secours à attendre de notre ingrate patrie, ni aucun autre moyen imaginable. » Lettre de M. Moushaut à Pie VI, dans Theiner, *loc. cit.*

2. Cette autorisation leur fut refusée. Dans les instructions qui furent remises aux collecteurs, il leur était recommandé de n'entreprendre aucune collecte dans les pays « soumis immédiatement à Leurs Majestés Im-
le ou Prussienne. » Pour la Prusse, toutefois, comme nous le verrons
urs du récit, l'autorisation fut plus tard obtenue.

demandées pourraient être rédigées. Il serait convenable, par exemple, de les « calquer sur les textes de l'Écriture sainte où il est question de l'amour du prochain et des œuvres de charité. » Déjà lui-même et M. de Flüe s'en étaient servis précédemment avec beaucoup de succès. Le Pape pourrait y rappeler aussi la conduite généreuse des premiers chrétiens dans des circonstances à peu près semblables, surtout l'exemple de saint Paul, les collectes de même genre entreprises par lui à Corinthe, chez les Galates et en Macédoine, et les avantages spirituels et temporels qu'il en attendait (*Act.*, IV et XI; *I. Cor.*, XVI; *II. Cor.*, VIII et IX). Le peuple anglais, qui accordait alors une si bienveillante hospitalité au clergé français [1], ainsi que les catholiques des cantons de Fribourg et de Soleure pourraient y être proposés à tous comme modèles [2].

En même temps [3], M. Moushaut avait fixé les grandes lignes du plan qu'il désirait voir adopter pour la future col-

1. Cf. *infra*, p. 2, note.

2. M. Moushaut demandait également qu'il fût fait mention, dans le bref, « des comités ou commissions ecclésiastiques qui seraient établies pour la distribution des secours provenant de la collecte, comités qui seraient présidés par les évêques français et dont les membres seraient de simples prêtres distingués par une charité prévenante et industrieuse. » Il ajoutait aussi que, comme la Suisse ne suffisait pas à donner asile à tous les prêtres déportés et que chaque jour on était obligé d'en faire sortir un certain nombre, « il serait bon de demander à Sa Majesté Impériale et Royale, ainsi qu'au roi de Pologne, non seulement l'autorisation de cette collecte dans leurs États, mais encore des places en Hongrie, en Bohême ou ailleurs, afin d'y transplanter deux ou trois mille ecclésiastiques et de les mettre à même de gagner leur vie par leurs travaux. Les évêques français, ajoutait-il, se disposaient à présenter deux mémoires à cet effet, l'un à la cour de Vienne, l'autre à celle de Pologne. »

3. Il ne paraît pas qu'un bref général de cette sorte ait été donné aux collecteurs. Mais, à diverses reprises, Pie VI adressa aux bienfaiteurs du clergé français des lettres de remerciement ou d'encouragement. V. Theiner, *op. cit.*, t. II, *passim*. Au reste, M. Moushaut ajoutait, dans sa lettre à Pie VI, que si Sa Sainteté ne jugeait pas à propos de donner un nouveau bref pour autoriser cette collecte comme chef de l'Église, il se servirait, lui et l'abbé de Flüe, de celui de 1792, spécialement adressé au clergé d'Allemagne en faveur du clergé français.

lecte [1]. Il proposait d'établir d'abord, en différentes villes, des « bureaux de charité » composés d'ecclésiastiques choisis auxquels on pourrait adjoindre utilement quelques-uns des magistrats des lieux. Ces bureaux seraient dépositaires des secours provenant soit des quêtes, soit des dons spontanés, et présideraient à leur distribution.

Quant aux prêtres désignés pour la collecte, on les prendrait « parmi les plus recommandables et les plus respectables par leur âge et les places qu'ils occupaient en France aussi bien que par leurs qualités personnelles. » On les enverrait de préférence dans les contrées, catholiques ou non catholiques, où il n'y avait que peu ou point d'exilés français. Naturellement ils devraient savoir la langue du pays auquel ils seraient destinés, et, pour faciliter l'heureux succès de leur ministère, on les munirait, à leur départ, des lettres de mission délivrées par les évêques et de recommandations des nonces apostoliques, enfin, si on pouvait l'obtenir, du bref pontifical que M. Moushaut avait sollicité. A prendre ainsi pour collecteurs des ecclésiastiques français qui souffraient eux-mêmes de la persécution, M. Moushaut apercevait un double avantage, temporel et spirituel. Rien que leur personne, pensait-il, ferait grande impression sur les peuples et ne manquerait pas de provoquer des secours plus abondants. Il citait l'exemple d'un curé de Franche-Comté, M. de la Marche, qui avait pu recueillir ainsi en Suisse plus de 8,000 livres. La collecte devant se faire dans tous les rangs de la société, chez le pauvre comme chez le riche, M. Moushaut comptait beaucoup « sur les petits secours réunis des gens moins fortunés, » et il observe que cette classe s'était montrée partout la plus charitable et la plus bienfaisante. Il espérait aussi que dans ces courses à travers l'Europe, les prêtres collecteurs pourraient découvrir

1. Voir ce plan à la suite de la lettre déjà citée de M. Moushaut à Pie VI, dans Theiner, *loc. cit.* On conserve aussi à la bibliothèque du grand séminaire de Besançon un exemplaire manuscrit du même plan qui avait été envoyé par M. Moushaut, quelque temps auparavant, le 18 janvier 1794, à M. de Chaffoy, vicaire général de Besançon.

plus facilement quelques moyens de placer des ecclésiastiques. Enfin, un autre fruit de ces collectes personnelles, celui-ci d'ordre plutôt spirituel, devait être, aux yeux du jeune apôtre, d'instruire les peuples étrangers, et même bien des pasteurs insuffisamment éclairés à cet égard, sur les véritables causes des maux qui désolaient alors la France, et le vrai caractère de la Révolution.

M. Moushaut avait adressé une ébauche de ce plan à Pie VI, ainsi qu'aux évêques de Constance et de Suisse. Ceux-ci l'approuvèrent, se bornant à en préciser quelques détails, et l'on se mit aussitôt à l'œuvre. Soleure avait été désigné comme le centre général des opérations de la collecte. C'est là que vinrent se réunir, dès le printemps de 1794, à la fin d'avril, pour y prendre les ordres des évêques d'Agen et de Rhosy, les ecclésiastiques que leur zèle portait à se consacrer à ce nouvel apostolat de charité et qui en avaient été jugés dignes par les prélats, entre autres MM. Sanderet de Valonne et Courbat, Hugues Dutems et Bernardy, Mutel et Feuvrier, Barnabaud et Maudrux [1]. Un certain nombre de régions leur furent assignées : tout d'abord, en Allemagne même, la Westphalie, la Haute-Saxe, les cercles de Souabe et de Franconie, la Basse-Saxe, et, au delà des monts, les bailliages suisses-italiens. Puis, sur ces cinq collectes primitives, on en greffa successivement d'autres. C'est ainsi que le district originairement assigné aux collecteurs d'au delà des monts fut bientôt subdivisé en quatre : bailliages suisses-italiens, Grisons, Valteline et comtés de Bormio et de Chiavenna, Tyrol et pays annexés. C'est ainsi encore qu'un peu plus tard la Russie, puis la Suède, le Danemark, la Silésie, devinrent autant de théâtres où s'exerça, simultanément ou successivement, l'apostolat des prêtres quêteurs. Quant à la Suisse propre, dès avant l'organisation systématique des collectes, elle avait eu déjà son apôtre de charité, nous l'avons vu, dans la personne de M. de Flüe.

1. Voir, sur chacun de ces ecclésiastiques, ce qui en sera dit au cours du volume dans le récit des diverses collectes.

Aussitôt que la « bonne œuvre » fut créée, cette collecte de Suisse, particulière et privée jusque-là, s'y rattacha [1].

III.

La bonne œuvre commença à fonctionner dès les premiers jours du mois de mai 1794. Soleure en était le centre. Un bureau spécial, sorte de comité directeur, y avait été établi sous la présidence des deux évêques français alors en résidence dans cette ville, Messieurs d'Agen et de Rhosy, et avec le concours de quelques ecclésiastiques que ces prélats s'étaient associés. On devait y tenir un compte exact des travaux des collecteurs ainsi que des sommes, fruit de leurs quêtes, qu'ils enverraient à la « caisse de charité. » A leur retour aussi, les collecteurs devaient se présenter à ce bureau pour y rendre compte oralement de leurs missions. Entre temps, le comité devait rester en correspondance avec eux, les suivre dans leurs courses à travers l'Europe, faciliter leur ministère, répondre à leurs demandes, leur envoyer les instructions particulières que pourraient réclamer les circonstances. Le secrétaire de ce bureau des collectes était M. l'abbé de Villefrancon [2], alors vicaire général, plus tard archevêque de Besançon. C'est lui qui rédigeait à Soleure cette correspondance des évêques avec les collecteurs.

Pour assurer le fonctionnement régulier en même temps qu'uniforme de l'œuvre, les prélats, s'inspirant des avis don-

1. Cf. *infra*, chap. XIII, *Collecte de Suisse*, p. 255.

2. Paul-Ambroise Frère de Villefrancon, né à Besançon le 20 juin 1754, docteur de Sorbonne, chanoine de Besançon, supérieur des religieuses du diocèse et vicaire général de l'archevêque, Mgr de Durfort, depuis 1778. Après la Révolution, il rentra à Besançon. Après avoir d'abord refusé l'évêché de Mende, il fut désigné en 1817, par Louis XVIII, pour le siège épiscopal de Chalon-sur-Saône, mais ce siège n'ayant pas été rétabli, il fut nommé coadjuteur avec future succession de l'archevêque de Besançon, Mgr de Pressigny, avec le titre d'évêque d'Adana. Il succéda à Mgr de Pressigny, le 12 août 1821, et mourut à Besançon, le 27 mars 1828. Cf. G. de Beauséjour, *Mémoires de l'abbé Lambert*, p. 311, note, et Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. I, p. 8.

nés par M. Moushaut, avaient concerté tout un plan d'instructions sages et concises dont chaque prêtre quêteur emportait un exemplaire. Autant que possible les collecteurs devaient toujours être deux. Si l'un venait à tomber malade ou se trouvait pour quelque autre raison hors d'état de continuer une collecte commencée, son compagnon devait en informer les évêques de Soleure et attendre leur avis avant de poursuivre sa route. A leur départ, on leur remettait, tant pour l'aller que pour le retour, un itinéraire détaillé, auquel on joignait, semble-t-il, quelques brèves indications sur le pays vers lequel on les dirigeait, sur les mœurs, les habitudes, la religion de ses habitants, les ressources qu'on avait lieu d'en espérer, les obstacles qu'on pouvait craindre d'y rencontrer. A moins de circonstances exceptionnelles ou imprévues, ils devaient se conformer exactement à cet itinéraire [1]. Naturellement aussi on leur recommandait de voyager aux moindres frais possibles. A ceux qui avaient besoin de quelque avance on remettait une somme de quatre livres par journée de six lieues, pour leur permettre d'atteindre le premier endroit où devaient commencer leurs quêtes. Tous enfin, pour faciliter leur ministère de charité, étaient porteurs de lettres de créance qui devaient faire foi de leur mission. Ces lettres étaient rédigées en latin, mais on en avait fait des traductions en diverses langues, notamment en français et en allemand, peut-être aussi en italien [2]. Toutes, d'ailleurs, étaient revêtues des signatures et des sceaux des évêques français de Fribourg, de Soleure, parfois aussi de Constance, ainsi que de l'ordinaire de Lausanne, alors administrateur des deux sièges de Besançon et de Belley [3]. En même temps que ces

1. Nous avons conservé un spécimen de ces itinéraires, celui qui fut donné aux collecteurs de Russie. Nous le reproduisons en note, chap. XII, *Collecte de Russie*, p. 228.

2. Nous reproduisons en appendice, n° II et n° III, le texte latin et le texte français de ces lettres de mission.

3. L'évêque de Lausanne résidait alors à Fribourg, où avait été transféré le siège épiscopal après la Réforme. C'était, en 1794, Mgr Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, abbé mitré de l'abbaye d'Hauterive et prince du Saint-

lettres de mission, les collecteurs emportaient les passeports qui devaient leur ouvrir l'entrée des pays où ils se rendaient, des lettres de recommandation qui pouvaient leur ménager un accueil favorable auprès des personnes influentes qu'ils visiteraient, des suppliques qu'ils devaient présenter aux souverains, ministres, évêques ou abbés, vers lesquels on les envoyait, enfin un mémoire général que les évêques venaient d'adresser, en faveur de la bonne œuvre, aux puissances, surtout aux puissances d'Allemagne et d'Italie [1].

Les instructions remises aux collecteurs leur rappelaient aussi que, dans leurs courses de charité, leur attention devait se porter sur trois objets : avant tout, recueillir les aumônes qui seraient versées entre leurs mains pour les prêtres français de la Suisse; recevoir les honoraires de messes que l'on mettrait à leur disposition pour ces mêmes ecclésiastiques; enfin chercher à découvrir des places où l'on pourrait envoyer, comme chapelains, précepteurs ou à quelque autre titre, ceux des prêtres déportés qui se trouveraient dans l'impossibilité de demeurer en Suisse [2]. D'une façon générale on leur recommandait également de répandre autour d'eux des idées justes sur la Révolution, et d'instruire le clergé et les fidèles

Empire. Depuis la mort de Mgr de Durfort, archevêque de Besançon (19 mars 1792), il était chargé de l'administration du diocèse de Besançon. Il était aussi administrateur du siège également vacant de Belley. A sa mort, 14 septembre 1795, il fut remplacé sur le siège de Lausanne par Mgr Jean-Baptiste d'Odet d'Orsonnens, mais l'administration des deux diocèses de Besançon et de Belley fut confiée au plus ancien suffragant de la province, Mgr François-Xavier, prince de Neveu, évêque de Bâle, qui avait succédé, en 1794, à Mgr de Roggenbach et avait dû, comme lui (cf. *supra*, p. XXI, note 1), se réfugier à Constance. Cf. G. de Beauséjour, *Mémoires de l'abbé Lambert*, p. 84, note, et p. 310-312.

1. A tous ces papiers on joignait aussi quelquefois des certificats du Sénat de Soleure, qui légalisaient les lettres de mission. Chemin faisant, du reste, ces papiers des collecteurs se grossissaient des lettres de recommandation particulières et attestations diverses qui leur étaient données par les autorités civiles ou religieuses ou par d'autres personnes influentes, pour aider au succès de la bonne œuvre.

2. A l'occasion, nous les verrons signaler aussi les places qui se présentaient dans les couvents pour des religieuses.

des pays qu'ils visiteraient des véritables causes qui avaient forcé les ecclésiastiques français à quitter leur patrie.

A leur arrivée dans une ville épiscopale, ils devaient se présenter à l'évêque ou à ses représentants et aux chefs de la cité, leur remettre les lettres de recommandation dont ils étaient porteurs, exposer l'objet de leur mission et solliciter l'autorisation de faire la collecte. Dans les villes non épiscopales, ils devaient s'adresser aux magistrats, aux curés et aux ministres [1]. De plus, pour assurer le succès et la célérité de leurs quêtes, on leur recommandait de s'informer, aussitôt arrivés dans quelque lieu de collecte, des personnes connues par leur bienveillance pour le clergé français qui pourraient les aider de leur concours ou de leurs conseils. Mieux encore, pour éviter toute perte de temps et ne pas s'exposer à de fausses démarches, avant de quitter une ville, on les engageait à prendre des informations pour la ville voisine vers laquelle ils dirigeaient leurs pas. Enfin, pour la collecte même, ils devaient faire en sorte de s'adjoindre toujours quelque prêtre ou quelque laïque respectable du lieu pour les accompagner et leur servir à la fois de recommandation et de guide [2].

Si le succès couronnait leurs efforts, comme on l'espérait, on leur demandait, aussitôt et chaque fois qu'ils auraient recueilli une somme d'environ 600 livres, de la faire passer à la caisse de charité de Soleure par lettres de change sur quelque commerçant ou banquier connu de Berne ou de Bâle, ou par toute autre voie sûre que les évêques se réservaient de leur indiquer à l'occasion. Tout le produit de leurs quêtes devait ainsi venir à Soleure. Toutefois, s'ils rencontraient sur leur route quelque prêtre français ou quelque religieuse dans le dénuement et qu'en leur prudence ils jugeassent opportun de leur accorder quelque secours, on les autorisait à distraire

1. Quelquefois, du reste, il leur fallait faire légaliser par les magistrats ou par l'évêque leurs lettres de mission avant de pouvoir commencer la collecte.

2. Nous verrons même souvent soit le curé, soit le pasteur luthérien, soit quelque laïque de distinction, se charger seul de la collecte.

de la collecte, en faveur de ces infortunés, une somme en rapport avec les besoins à soulager et qui pourrait, s'il était nécessaire, s'élever jusqu'à 50 livres.

D'autre part, on invitait instamment les collecteurs à entretenir avec les prélats et le bureau de charité de Soleure une correspondance suivie. Ils devaient écrire tous les quinze jours au moins, et dans leurs lettres, adressées à Monseigneur de Rhosy, rendre un compte fidèle et très détaillé de leurs courses et des opérations de la collecte. Il leur était demandé, en particulier, d'indiquer exactement l'honoraire des messes qu'ils se seraient chargés de faire célébrer; de même, au cas où ils auraient découvert quelques places où des ecclésiastiques français pourraient trouver une retraite honorable, les qualités exigées des prêtres appelés à les remplir, comme aussi la route la plus facile pour s'y rendre et le nom des personnes charitables auxquelles ces ecclésiastiques pourraient demander asile pendant le trajet.

Enfin, les collecteurs devaient veiller à ce qu'à Soleure on sût toujours l'adresse à laquelle on pût leur écrire. Au cas où il leur serait impossible de l'indiquer à l'avance, on leur demandait de faire choix d'un correspondant qu'ils désigneraient aux évêques et qu'ils chargeraient, de leur côté, de recevoir et de leur faire parvenir les lettres et autres envois qui leur seraient adressés.

L'œuvre des collectes était désormais organisée [1]. Dès le 30 avril 1794, MM. Sanderet de Valonne et Courbat se mettaient en route pour la Westphalie. Quelques jours après et successivement, d'autres de leurs confrères quittaient Soleure pour les divers districts auxquels Messieurs d'Agen et de Rhosy les avaient destinés. C'est ainsi que les divers cercles de l'Allemagne, — Westphalie, Basse-Saxe, Souabe,

1. En même temps, pour compléter cette organisation de la collecte, M. Moushaut avait proposé un autre plan relatif à la distribution des secours recueillis par des comités ecclésiastiques qui seraient établis à cet effet. Nous donnons ce plan en appendice, n° VII. Nous ne savons jusqu'à quel point on s'y conforma.

Franconie, Haute-Saxe, — la Suisse, les bailliages suisses-italiens, la Valteline, les comtés de Bormio et de Chiavenna, le Tyrol, les Grisons, l'Italie, la Russie, la Suède, le Danemark, la Silésie, la Prusse méridionale, eurent, simultanément ou tour à tour, leurs apôtres de charité. L'œuvre ainsi fondée à Soleure, au début de l'année 1794, se poursuivit jusqu'au jour où l'occupation des cantons helvétiques par les armées républicaines força les émigrés français, laïques ou ecclésiastiques, à quitter la Suisse.

C'est l'histoire de ces *Collectes à travers l'Europe*, faite d'après les lettres nombreuses et circonstanciées qui arrivèrent à Soleure pendant les quatre années environ que dura la bonne œuvre (avril 1794-décembre 1797) que nous offrons aujourd'hui au public. Il nous a paru que ces voyages dans presque toute l'Europe en faveur de nos prêtres exilés n'étaient pas sans présenter un vif intérêt historique [1], et que cette page touchante de l'histoire du clergé de France à l'étranger pendant la Révolution méritait d'être recueillie et tirée de l'oubli [2]. Outre que l'histoire générale y notera peut-être plus d'un renseignement curieux sur l'état de l'Europe, en particulier sur l'état de l'Allemagne pendant les années 1794-1797, notre relation ne pourra qu'éclairer d'une lumière plus vive cette partie de l'histoire de la Révolution, si curieuse

1. La relation en aura un intérêt plus spécial encore pour les provinces françaises de l'Est, dont le clergé s'était fixé surtout en Suisse, en particulier pour la Bourgogne et la Franche-Comté. Le diocèse de Besançon y tient une place particulièrement honorable. Presque tous les collecteurs sont originaires de ce diocèse ou lui tiennent par quelque attache. A peine faut-il en excepter quelques-uns fournis principalement par les diocèses de Saint-Dié, Toul, Langres, Bâle, Sens, Le Mans, Clermont.

2. Il est à peine besoin d'avertir le lecteur qui voudra bien parcourir ces pages que les circonstances et l'époque à laquelle elles furent écrites expliquent suffisamment, chez l'auteur, certaines sympathies qui aujourd'hui provoqueraient plus que de l'étonnement. La vieille maxime française : « La patrie est là où est le Roi » était toujours acceptée. C'est ce qui doit faire excuser, par exemple, quelques flatteries excessives à l'adresse de Catherine II, comme aussi certains vœux pour le succès des armées étrangères qui aujourd'hui choqueraient à bon droit notre amour-propre patriotique et blesseraient notre conscience nationale.

et si mal connue encore dans l'ensemble : la déportation, volontaire ou forcée, du clergé.

IV.

Un mot maintenant sur l'œuvre que nous publions, sur les manuscrits qui nous l'ont conservée et sur son auteur.

D'abord les manuscrits.

Les manuscrits, connus de nous, qui nous ont transmis cette histoire des *Collectes* sont au nombre de deux. L'un fait partie, depuis longtemps, de la bibliothèque du grand séminaire de Nancy, sans que nous ayons pu découvrir à quelle époque et par quels intermédiaires il y est venu [1]. C'est un volume petit in-4, relié, de VIII-497 pages, portant au dos ce titre frappé : *Histoire des collectes.* L'autre, petit in-4 également, de III-278 pages, avec ce titre écrit de la main de M. de Villefrancon et collé au dos : *Détails sur les collectes,* appartient actuellement à M[me] de Lagarde, de Besançon, qui nous l'a gracieusement communiqué [2]. Pour abréger, nous les appellerons simplement, au cours de cette introduction et dans les notes, l'un, le *manuscrit de Nancy*, l'autre, le *manuscrit de Besançon.*

Entre ces deux manuscrits il existe des différences notables. Le manuscrit de Nancy, plus complet que celui de Besançon,

1. Aucun des anciens catalogues de la bibliothèque ne fournit d'indication à cet égard. La même bibliothèque possède un autre recueil manuscrit, en deux volumes, de même format, de même aspect extérieur et de même écriture, avec ce titre : *Le conservateur ecclésiastique,* ou *Recueil d'écrits concernant les troubles qui ont affligé l'Église de France à la fin du XVIII[e] siècle.* On ignore également quand et comment ces deux volumes sont arrivés au séminaire de Nancy.

2. Ce manuscrit appartenait à Mgr de Villefrancon, mort archevêque de Besançon en 1828. Cf. *supra*, p. XXVI, note. Après sa mort, il passa successivement à son neveu par alliance, M. le marquis de Terrier-Santans, puis à M[me] de Lagarde, fille de ce dernier, qui le conserve avec un soin pieux. Une copie en a été faite il y a quelques années, à l'instigation de M. Pingaud, pour la bibliothèque du chapitre de Besançon.

renferme des parties assez longues qui manquent à ce dernier. Les collectes de Suisse et de Prusse méridionale, par exemple (chap. XIII et XVII de notre édition), comme aussi toute la deuxième partie des collectes de Danemark (chap. XIV, p. 287-295), de Suède (chap. XV, p. 303-306), de Berlin et de Silésie (chap. XVI, p. 331-354), ne figurent pas dans ce manuscrit de Besançon. Nous essaierons de donner l'explication de ce fait.

Ce ne sont pas les seules divergences qu'offrent nos manuscrits. D'abord les titres mêmes diffèrent. Le manuscrit de Nancy est longuement intitulé : *Histoire des collectes faites en différens pays sous la direction de Messieurs les évêques françois pour le soulagement de leurs prêtres fidèles déportés en Suisse*. En tête de celui de Besançon, on lit seulement : *Recueil consacré à la reconnoissance*. Le premier est précédé d'une introduction de huit pages, – celle-là même que nous donnons dans notre édition comme *Avant-propos*, p. 1-4, — qui fait défaut dans le second. D'autre part, au manuscrit de Nancy sont annexées diverses pièces justificatives, entre autres les appendices I, II, III et IV de ce volume, que l'on ne trouve pas dans celui de Besançon. Enfin, l'ordre dans lequel se succèdent les collectes, dans l'un et dans l'autre, n'est pas identiquement le même. La collecte de Danemark, qui vient après celle de Suède dans le second, la précède dans le premier.

Telles sont les principales différences, dans ce que j'appellerai l'ordonnance générale du récit, entre les deux manuscrits. Un examen de détail en révèle d'autres moins importantes, mais nombreuses et parfois significatives, dans la relation de chaque collecte prise à part. Si, pour les parties communes aux deux manuscrits, le fond est toujours substantiellement le même et la rédaction souvent littéralement identique, une comparaison attentive des deux textes accuse cependant des divergences appréciables, soit dans la trame du récit, soit dans les descriptions géographiques ou les annotations historiques, soit encore dans l'orthographe des

noms propres de lieux ou de personnes. En règle générale, le récit, plus concis, plus vif et plus alerte dans le manuscrit de Besançon, devient plus lent, surchargé d'inutiles ornements et embarrassé de développements parasites dans le manuscrit de Nancy, au point que l'on serait tenté de prendre celui-ci pour une paraphrase, plutôt inhabile et malheureuse, du premier [1]. Différences également dans certains détails du texte et dans l'annotation [2]. Quelquefois, enfin, les indications données par l'un et l'autre manuscrit sont entièrement opposées. Il arrive même que telle note de l'un semble, au premier abord, corriger, rectifier ou compléter la note correspondante de l'autre [3].

Nous aurons à revenir plus loin, d'ailleurs, sur ces divergences, pour les expliquer.

Ni l'un ni l'autre des deux manuscrits n'est signé. Une heureuse fortune, cependant, nous a permis de restituer l'œuvre, de façon aussi sûre que possible, à l'auteur modeste qui avait voulu se cacher sous le voile de l'anonyme, Pierre-Antoine Hamart, chanoine de la collégiale Saint-Nicolas de Darney [4],

1. Quelquefois, cependant, c'est l'impression contraire qui est produite. Pour la collecte de Berlin et de Silésie, par exemple, il semble que la rédaction du manuscrit de Besançon s'attarde davantage et que la composition y soit moins ferme et la trame du récit plus lâche.

2. Ainsi, pour citer quelques exemples, le manuscrit de Besançon, p. 121, donne une note que l'on ne trouve pas dans celui de Nancy. P. 20, 26, 34, 40, etc., le même manuscrit de Besançon présente des notes inachevées, en particulier sur l'évaluation en monnaie française de monnaies de compte étrangères : « Le florin de Hollande vaut.... La pistole vaut.... Le florin.... Le gros...., etc. » Toutes ces notes sont complétées dans le manuscrit de Nancy, dont l'auteur donne l'évaluation quand il parvient à la fixer, ou ajoute, par exemple : « Nous n'avons pu arriver à connaître la valeur de ces pistoles. » Autres différences aussi dans l'orthographe des noms propres, dans la fixation, en chiffres, des sommes recueillies au cours des collectes, dans certaines indications d'ordre historique ou géographique qui se contredisent. A signaler encore dans le manuscrit de Besançon, p. 132, une phrase sur une religieuse lyonnaise que l'on ne trouve pas dans le passage correspondant du manuscrit de Nancy, etc.

3. Ainsi, p. 396, le manuscrit de Nancy semble rectifier le manuscrit de Besançon, au sujet d'une note historique et géographique sur l'Ermeland. Cf. *infra*, p. 312 de ce volume.

4. Darney, chef-lieu de canton, arr. de Mirecourt (Vosges).

mort curé de cette ville le 19 mai 1814. C'est une note mise par M. de Villefrancon à la première page du manuscrit de Besançon qui a servi de point de départ à nos investigations. Cette note est ainsi conçue :

« Ce recueil est extrait du registre de la correspondance « entre les évêques français résidant à Soleure en Suisse, « pendant la Révolution, et les ecclésiastiques qui se sont « consacrés à l'œuvre des collectes pour fournir à la subsis« tance de leurs confrères.

« Il renferme des détails intéressants et offre des traits de « charité dignes d'être conservés.

« Le registre dont est tiré ce recueil était entre les mains « de M. l'évêque de Rhosy. On ignore ce qu'il est devenu, et « on n'a pas fait plusieurs copies du recueil.

« Ledit recueil a été fait par M. Hamard [1], chanoine de « Darney au diocèse de Besançon, et remis par lui à l'abbé de « Villefrancon, vicaire général de Besançon, qui avait rédigé « toutes les lettres de la correspondance des évêques. »

A vrai dire, la rédaction de cette note de M. de Villefrancon laisse à désirer au point de vue de la clarté. Prise à la lettre, elle tendrait seulement à prouver que l'abbé Hamart a pu être le transcripteur du manuscrit de Besançon, manuscrit que l'on ne saurait regarder comme l'œuvre complète et originale, puisqu'il y manque, nous l'avons vu, plusieurs chapitres ou parties considérables de chapitres qui figurent dans le manuscrit de Nancy. Or, il est certain que ce manuscrit de Besançon n'est pas de la main de M. Hamart. Toutefois, les lignes qui précèdent contiennent une part de vérité : la comparaison de l'écriture de M. Hamart, conservée aux archives

1. *Sic*. C'est par suite d'une erreur de lecture, très facilement explicable pour qui a le manuscrit sous les yeux, que M. Pingaud (*Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, mai-juin 1890, p. 83) écrit *Gaurard* au lieu de *Hamard*. La même erreur a passé dans le catalogue des manuscrits du séminaire de Nancy dressé par M. l'abbé Vacant dans sa *Bibliothèque du grand séminaire de Nancy*, p. 51. *Hamart* est la véritable orthographe. C'est ainsi que le chanoine signe toujours. Cf. *Archives paroissiales de Darney*.

paroissiales de Darney, avec l'écriture très caractéristique et parfaitement reconnaissable du manuscrit de Nancy, établit de façon péremptoire qu'il est bien l'auteur, non pas du manuscrit de Besançon, mais du manuscrit de Nancy. Malgré l'équivoque à laquelle pourrait donner lieu la note de M. de Villefrancon, il doit donc être regardé comme l'historien des collectes.

Né à Darney le 1er octobre 1755, Pierre-Antoine Hamart était, avant la Révolution, chanoine de la collégiale Saint-Nicolas de cette ville. Déporté en Suisse, il dut se réfugier à Soleure avec un de ses confrères, prévôt de la collégiale et curé de la ville, M. Barret, en même temps que l'archevêque de Besançon, Mgr de Durfort, dont il paraît avoir été un des compagnons d'exil. Il n'a pas pris part personnellement aux collectes, mais il faisait partie très vraisemblablement du bureau de charité établi à Soleure sous la présidence des évêques d'Agen et de Rhosy [1]. Il était l'un des prêtres que ces prélats s'étaient associés pour la direction de la bonne œuvre. En tout cas, il assistait régulièrement aux réunions du comité directeur, et la lecture qu'il y avait entendue des lettres des collecteurs avait produit sur son âme, — c'est lui-même qui nous l'apprend [2], — une impression si profonde, qu'à la demande de ses confrères, peut-être des évêques eux-mêmes, il consentit sans peine à se faire l'historiographe des collectes.

Il se mit aussitôt à l'œuvre, composant sa relation, à ce qu'il semble, au jour le jour, à mesure que les nouvelles et les envois d'argent arrivaient à Soleure, utilisant, à cette fin, les lettres mêmes des collecteurs [3] que souvent il ne fait guère que relier entre elles, le registre de correspondance des

1. Cf. *supra*, p. XXVI.
2. Manuscrit de Nancy, p. VIII. Voir plus bas, *Avant-propos*, p. 4.
3. Dans les deux manuscrits, les lettres des collecteurs, auxquelles est empruntée la majeure partie du récit, sont presque toujours citées en marge avec leurs dates. Nous avons cru inutile de reproduire ces références marginales.

évêques, leurs livres de comptes, enfin, parfois, quelques renseignements puisés à d'autres sources [1]. Il menait de front, en autant de chapitres détachés, indépendants et parallèles, l'histoire des différentes collectes, avec l'intention de réunir et de fondre ensuite en un seul corps ces récits rédigés chacun à part.

Cette rédaction dernière, l'auteur se proposait sans doute de l'entreprendre lorsque l'œuvre des collectes serait entièrement achevée. Mais les circonstances ne lui permirent pas d'attendre jusque-là. A la fin de l'année 1797, cédant aux injonctions cette fois inéluctables du Directoire, les cantons suisses, même les plus sympathiques aux victimes de la persécution révolutionnaire, durent intimer l'ordre aux émigrés de quitter le territoire de la Confédération. Il fut enjoint, notamment, aux étrangers qui se trouvaient alors dans la ville et le canton de Soleure d'avoir à en sortir pour le 1er janvier 1798, et, quelques semaines après, la Suisse était envahie par les armées républicaines. Il est probable que l'entreprise des collectes ne fut pas pour cela interrompue; mais le bureau de charité dut se transporter à Constance, qui devint dès lors le centre de la bonne œuvre. L'abbé Hamart, de son côté, s'étant réfugié à Heidelberg, assez loin de Constance par conséquent, et n'ayant plus à sa disposition ni les registres du comité ni la correspondance des collecteurs, dut arrêter à cette date son récit [2].

Le chanoine de Darney mit à profit les loisirs de son nouvel exil pour revoir, préciser et compléter ses rédactions partielles primitives, qui devinrent autant de chapitres du travail définitif. Il y ajouta, en tête, un avant-propos où il expliqua

1. C'est ainsi qu'on le voit citer quelquefois des « extraits des registres du bureau d'administration, » des « extraits du registre des délibérations » et diverses lettres de l'archevêque de Paris, de l'évêque de Gap, de M. André, curé de Perrigny-sur-l'Ognon, du P. Hugues, capucin, de M. Selby, négociant de Copenhague, etc.

2. C'est M. Hamart lui-même qui nous apprend ces détails. Cf. *infra*, p. 354 et 367. Notons que ni l'un ni l'autre de ces deux passages ne figure dans le manuscrit de Besançon, pour la raison que nous donnons plus loin.

les circonstances dans lesquelles il avait été amené à faire œuvre d'historien. En appendice trouvèrent place diverses pièces justificatives qu'il avait en sa possession ou dont il avait pris copie à Soleure : lettres de mission des collecteurs, mémoire adressé aux puissances, instructions aux prêtres quêteurs, etc. Son œuvre ainsi revue et mise au point n'est autre, croyons-nous, que le manuscrit de Nancy. En tout cas, la rédaction définitive que ce manuscrit nous a transmise est certainement encore contemporaine de la Révolution. Elle a été fixée avant que la paix et la tranquillité eussent été rendues, avec la liberté religieuse, au clergé de France. Cela résulte clairement de divers passages du récit, et aucun doute à cet égard n'est possible. L'auteur, par exemple, nous apprend qu'au moment où il écrit, « la prudence » impose encore, sur certains points, « un rigoureux silence commandé par l'intérêt même des bienfaiteurs [1] ; » il parle du jour, qu'il souhaite proche, où le clergé français, « rendu à sa première tranquillité, » pourra acquitter vis-à-vis de ces bienfaiteurs la dette de sa reconnaissance [2]. Enfin, le récit a été composé avant la mort de Pie VI, car M. Hamart en parle comme vivant encore [3].

Ainsi, et pour nous résumer, l'histoire des collectes, sous la forme donnée par le manuscrit de Nancy, a été composée par M. Hamart, à Heidelberg, dans le courant de 1798, probablement dans les premiers mois de l'année. Ce manuscrit de Nancy peut donc être regardé comme l'œuvre originale [4].

1. Cf. *infra*, Avant-propos, p. 4.
2. *Ibidem.*
3. Cf. *infra*, chap. XI. *Tentatives de collecte dans plusieurs États de l'Italie*, p. 217.
4. Nous ne savons quelle fut la durée du séjour de M. Hamart à Heidelberg, ni à quelle époque il rentra en France. Après le Concordat, sur la demande de la population et de la municipalité, qui l'avaient en grande estime, il fut nommé curé de Darney, où il était revenu depuis quelque temps déjà et exerçait, à la satisfaction de tous, les fonctions du ministère. En 1807, Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, de qui relevait alors Darney, voulut l'élever à la cure d'Épinal, mais il supplia tant qu'on le laissa à sa chère paroisse de Darney. Il mourut le 19 mai 1814, victime de son dévoue

V.

Mais ici se pose une autre question. Comment expliquer l'existence du manuscrit de Besançon et les différences si notables qu'il présente avec le manuscrit de Nancy?

Si je ne m'abuse, tout ce que nous avons dit de la manière dont a dû être composé, par M. Hamart, le manuscrit de Nancy, nous permet d'expliquer aussi de façon très acceptable la provenance du manuscrit de Besançon et les rapports qu'il peut avoir avec le précédent.

Tout d'abord, si nous examinons les collectes ou parties de collectes dont l'histoire manque à ce manuscrit de Besançon, nous voyons que leur seule énumération, rapprochée de la date à laquelle ces collectes furent faites, est significative [1]. C'est, en premier lieu, la collecte de Prusse méridionale, qui n'a commencé qu'en avril 1797 pour finir en novembre de la même année [2]. C'est ensuite la deuxième partie de la collecte de Danemark, dont le manuscrit de Besançon arrête le récit au commencement de mai 1796, tandis que celui de Nancy, le reprenant en octobre, le poursuit jusqu'en juin 1797 [3]. C'est la deuxième partie également des collectes de Suède d'une part, de Berlin et de Silésie de l'autre, que le manuscrit de Besançon arrête de même, la première en avril, la seconde au commencement de juillet 1796, tandis que le manuscrit de Nancy, les reprenant à la fin de juillet et en septembre, les conduit respectivement jusqu'en décembre 1796 et mai 1797.

ment, d'une maladie contractée en visitant des malades au cours d'une épidémie. Peut-être est-ce à sa mort que son manuscrit vint au séminaire de Nancy, avec les deux autres volumes que nous avons signalés plus haut. Cf. *supra*, p. XXXII, note 1.

1. Je laisse de côté, dans cet examen, la *Collecte de Suisse*, dont l'absence dans le manuscrit de Besançon doit s'expliquer par d'autres motifs.

2. Cf. *infra*, p. 355 et suiv.

3. La dernière lettre citée par le manuscrit de Besançon est du 7 mai 1796. La première utilisée ensuite par le manuscrit de Nancy est du 6 octobre.

Un dernier détail, enfin, est particulièrement caractéristique. Nous l'empruntons à une comparaison du double récit de la collecte de Suède dans les deux manuscrits [1]. Il s'agit de M. Barnabaud, alors collecteur en cette contrée. Citant une lettre de cet ecclésiastique en date du 5 avril 1796, le manuscrit de Besançon parle de différentes places que M. Barnabaud occupa successivement en Suède : une première, chez le général de Wennersted, jusqu'à la fin de mars, une seconde qu'il venait d'accepter chez un autre seigneur suédois et pour laquelle il se disposait à partir le lendemain 6 avril, puis il ajoute qu'avant son départ on lui avait fait proposer une troisième place à occuper en septembre, mais qu'il n'avait acceptée que conditionnellement, et il termine en disant de la façon la plus explicite : « Mais il n'occupa pas cette troisième place. » D'autre part, il ne cite plus de lettre postérieure de M. Barnabaud et arrête là l'histoire de la collecte de Suède.

Prenons maintenant le passage parallèle du manuscrit de Nancy. Le commencement du récit est le même, mais la conclusion est toute différente. Au sujet de la troisième place offerte à M. Barnabaud, on lit : « Il crut un instant que les arrangements qu'il avait pris seraient pour un autre confrère et qu'il n'occuperait pas lui-même cette troisième place, » et effectivement, quelques lignes plus loin, le manuscrit de Nancy, citant de nouvelles lettres de M. Barnabaud, du 18 juillet et du 29 décembre 1796, nous le montre se rendant à cette « troisième place, » chez le comte Hamilton, et la remplissant.

De ces détails, de ces dates, de ces faits ainsi rapprochés, ne sommes-nous pas en droit de conclure que l'écrivain

1. La dernière lettre citée par le manuscrit de Besançon, pour la collecte de Suède, est du 5 avril 1796; la première citée ensuite par le manuscrit de Nancy est du 18 juillet. De même pour la collecte de Berlin : la dernière lettre utilisée par le manuscrit de Besançon est du 7 juillet. Bien qu'elle ne soit pas citée en marge, nous en avons la preuve dans la comparaison des deux manuscrits. La première citée ensuite par le manuscrit de Nancy est du 26 septembre.

à qui nous devons la rédaction du manuscrit de Besançon a dû quitter Soleure dans le courant de l'année 1796, et même, très vraisemblablement, en précisant encore davantage, vers la fin de juillet ou au commencement d'août, c'est-à-dire avant que soient parvenues dans cette ville la lettre écrite de Suède par M. Barnabaud le 18 juillet et les lettres suivantes, lettres dont son récit ne s'inspire certainement plus?

Ce n'est pas tout. Poursuivant nos inductions et reprenant la comparaison générale des deux manuscrits esquissée plus haut, ne pouvons-nous pas admettre, pour expliquer tout à la fois leur ressemblance substantielle et les différences qu'ils accusent dans le détail, l'hypothèse suivante? Quelque temps après l'organisation de l'œuvre des collectes, un des membres du comité de Soleure, M. Hamart, s'en fit l'historien. Les récits parallèles que le chanoine de Darney composait ainsi pour chaque collecte et qu'il complétait au jour le jour, à mesure que de nouvelles lettres lui apportaient de nouveaux éléments d'information, circulaient parmi les nombreux ecclésiastiques français déportés dans la ville ou les environs. Ceux-ci, — l'un d'eux tout au moins, — en prenaient copie [1]. Le manuscrit de Besançon serait dès lors la réunion des fragments de l'histoire des collectes ainsi communiqués par M. Hamart et transcrits par quelqu'un de ses confrères [2] jusqu'au moment où l'ecclésiastique transcripteur

1. Le fait n'a rien qui doive surprendre. Il n'est pas rare de voir ainsi les prêtres émigrés occuper leurs loisirs d'exil à ces travaux de transcription. A diverses reprises, Chatrian nous en cite des exemples. Ainsi, dans son *Calendrier ecclésiastique pour 1793*, manuscrit du séminaire de Nancy, *passim*, et spécialement, p. 215, à propos d'écrits relatifs à la question du serment de liberté et d'égalité, il nous apprend que « ces élucubrations » se répandaient « à l'aide des copies qu'en ont tirées plusieurs ecclésiastiques français réfugiés en Suisse qui n'ont rien de mieux à faire que de copier de bonnes choses. »

2. Nos recherches à Nancy, à Saint-Dié et à Besançon, pour découvrir à qui appartenait l'écriture de ce second manuscrit, sont restées jusqu'ici infructueuses. M. Blanchot nous signale l'existence d'un manuscrit de la même écriture à la bibliothèque du grand séminaire de Besançon, mais sans signature ni attribution d'auteur. Au reste, ce manuscrit n'étant certainement qu'une copie, le problème a peu d'importance.

quitta Soleure, c'est-à-dire jusqu'en juillet ou août 1796. La réunion de ces fragments aura pu être faite à Soleure même ou ailleurs, très peu de temps après. Le manuscrit de Nancy, au contraire, serait la rédaction complète et définitive composée à Heidelberg, au commencement de 1798, comme nous l'avons établi plus haut, par M. Hamart lui-même. C'est ce qui explique pourquoi il se trouve augmenté de toute la partie de l'histoire des collectes postérieure aux mois de juin et juillet 1796.

De cette façon se trouvent facilement expliquées aussi les nombreuses divergences accidentelles que nous avons signalées entre les deux manuscrits. Ou bien c'est le transcripteur du manuscrit de Besançon qui a modifié ce qui lui a paru inexact dans l'œuvre qu'il transcrivait. Ou bien encore, — et cette hypothèse, loin d'exclure la précédente, peut fort bien être admise concurremment avec elle, — ce serait M. Hamart lui-même qui, revoyant son œuvre à Heidelberg et y mettant la dernière main, aurait corrigé certains détails, paraphrasé certains faits, et, en particulier, complété certaines notes que, faute de renseignements, il avait dû laisser inachevées [1] dans le récit fait au jour le jour à Soleure, et que s'est contenté de reproduire telles quelles l'ecclésiastique transcripteur, auteur du manuscrit de Besançon.

Telles sont les conclusions générales auxquelles nous croyons pouvoir nous arrêter après une étude attentive des deux manuscrits.

VI.

Des deux manuscrits de Besançon et de Nancy, c'est ce dernier que nous avons suivi de préférence pour l'établisse-

1. Par exemple, sur la valeur de quelques monnaies de compte étrangères.

ment du texte [1]. Nous n'avons pas cependant négligé le premier, et à plusieurs reprises, lorsque la rédaction nous en a paru plus littéraire et plus vive d'allure, nous l'avons prise pour base. Cependant, si nous avons reproduit notre manuscrit avec la plus exacte sincérité, nous n'avons pas cru devoir pousser cette sincérité jusqu'au scrupule, ni le souci de l'exactitude jusqu'à la minutie. Cette histoire des collectes n'est pas, en effet, sans présenter d'assez graves défauts, dont le principal est incontestablement un peu de monotonie dans les faits, qu'aggrave encore quelque lourdeur dans le récit. Ces défauts, nous avons essayé de les atténuer. C'est ainsi que nous avons cru pouvoir sacrifier, dans le texte ou dans les notes, nombre de digressions inutiles, de développements parasites d'ordre géographique ou historique [2]. Souvent aussi, nous avons dû alléger le texte de considérations morales ou religieuses et de lieux communs sur la Providence qui protège les bons, sur les vertus du clergé exilé, etc., considérations et lieux communs qui tiennent plus de l'homélie que de l'histoire et qui, revenant presque à chaque page avec une monotone régularité, en formules pleines d'emphase et quasi stéréotypées, finissent par impatienter le lecteur. Ajoutons que nous ne nous sommes pas cru obligé

1. Quelques parties du manuscrit de Besançon ont été publiées déjà par M. Léonce Pingaud, savoir : 1° la collecte de Westphalie, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, 1879, sous le titre : *L'abbé Sanderet de Valonne, curé de Poligny, et son voyage en Westphalie et en Hollande, 1794*, p. 1 et 33; 2° les collectes de Haute-Saxe, de Basse-Saxe et de Suède (cette dernière toutefois incomplètement, le manuscrit de Besançon n'en donnant, comme nous l'avons dit, que la première partie), dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, mai-juin et juillet-août 1890, sous le titre : *Voyages des curés de Plombières et de Vielverge dans l'Allemagne du Nord et en Suède, 1794-1795*. M. Pingaud a accompagné cette double publication de quelques notes dont nous avons été heureux de profiter.

2. Nous avons supprimé ainsi, en tout ou en partie, de longs développements historiques ou descriptifs sur Rome, Venise, Milan, Soleure, Lausanne, Zurich, sur le Gothard, la Furka, les lacs de Genève et de Lucerne, sur le Rhin et le Dnieper, sur le Valais, les évêchés de Bâle, de Constance, d'Augsbourg et de Salzbourg, sur la Norwège, la Russie, etc.

de reproduire les caprices d'orthographe de nos manuscrits, non plus que les distractions de leurs auteurs et les incorrections ou singularités du style. Enfin, conformément aux traditions de la Société d'histoire contemporaine, nous avons rectifié à l'occasion, et autant que nous l'avons pu, l'orthographe des noms propres de personnes et surtout de lieux, substituant celle qui est aujourd'hui en usage à l'orthographe généralement fantaisiste et plus d'une fois fautive de nos textes [1].

Quant à l'annotation, elle est, à dessein, extrêmement sobre et restreinte aux notes indispensables ou qui présentent un caractère de réelle utilité. Des notes des manuscrits, nous n'avons conservé que celles qui nous ont paru nécessaires à l'intelligence du texte ou intéressantes à quelque titre, sacrifiant les autres sans regret. A ces notes de l'auteur nous en avons joint nous-mêmes quelques-unes. Nous aurions pu les multiplier, mais c'eût été nous exposer à refaire souvent, à propos des *Collectes*, soit le tableau de l'émigration ecclésiastique ou laïque, soit même parfois l'histoire des guerres de la Révolution ou la biographie des personnages qui y ont joué un rôle. C'eût été aussi grossir inutilement le volume, sans profit d'ailleurs pour le lecteur, et risquer de dépasser les limites qui nous étaient assignées.

Nous avons respecté dans leurs grandes lignes les divisions des manuscrits. De chaque collecte nous avons fait l'objet d'un chapitre spécial. En outre, des deux avant-propos qui précédaient le récit proprement dit, dans le manuscrit de Nancy tout au moins, le second nous a paru devoir former plus avantageusement le premier chapitre de l'ouvrage.

Enfin, nous avons groupé en appendices, à la fin du vo-

1. Nous n'avons pu songer, à raison de leur nombre considérable, à identifier tous les noms de lieux étrangers qui viennent sous la plume de l'auteur. Au reste, la marche même du récit, qui souvent n'est que celle d'un itinéraire, indique toujours de façon suffisamment précise la situation géographique des localités citées. Nous nous sommes contenté d'en rétablir l'orthographe exacte. Nous l'avons pu presque toujours.

lume, un certain nombre de pièces justificatives ou relatives aux collectes. De ces pièces, quelques-unes nous ont été fournies par notre manuscrit de Nancy; ce sont : 1° le mémoire latin distribué en 1793 par les évêques français de Constance pour solliciter un emprunt; 2° les lettres de mission données aux collecteurs, texte latin et texte français; 3° le mémoire adressé par les évêques aux puissances d'Italie. Les autres proviennent du grand séminaire de Besançon. Ce sont des extraits de la correspondance des collecteurs, à savoir : 1° des lettres de M. Hugues Dutems, collecteur en Haute-Saxe et en Silésie, à M. de Chaffoy, vicaire général de Besançon, et à M. Tellier, ancien secrétaire de l'archevêque; 2° de M. Moushaut, le promoteur de l'œuvre des collectes, au même M. de Chaffoy.

Deux de ces documents ont été publiés déjà par Theiner dans ses *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France*, tome II, d'après un exemplaire conservé aux archives du Vatican. Nous avons cru néanmoins qu'ils devaient trouver place dans ce volume consacré aux collectes. Au reste, nous verrons que leur réédition ne fera pas tout à fait double emploi avec la publication du savant oratorien.

Avant de finir ces pages d'introduction, c'est pour nous un devoir d'exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont aidé de leur concours dans la préparation de ce volume : à Mme de Lagarde et à Mme de Scitivaux de Greische d'abord, pour la bienveillance avec laquelle elles ont mis à notre disposition le manuscrit de Mgr de Villefrancon; à M. Léonce Pingaud, le savant et distingué professeur de l'Université de Besançon, qui nous a fait aimablement profiter de l'expérience qu'un long contact avec l'un de nos manuscrits lui avait acquise et qui a bien voulu s'employer à faire pour nous, dans les bibliothèques de Besançon, des recherches que l'éloignement nous eût rendues difficiles; à M. l'abbé Blanchot, aumônier des Clarisses de Besançon; à M. l'abbé Pierfitte, curé de Portieux (Vosges), et à M. l'abbé

Pierrot, curé-doyen de Darney, qui nous ont fourni des renseignements précieux ; à M. l'abbé Joignerey, directeur et bibliothécaire au grand séminaire de Besançon, qui nous a obligeamment communiqué copie de pièces intéressantes conservées dans le dépôt confié à ses soins ; enfin et tout spécialement, à MM. Ludovic Sciout et Victor Pierre, que nous avons eu l'honneur d'avoir successivement comme commissaires responsables, et qui ont mis au service de la présente publication leur compétence bien connue en ce qui touche à l'histoire religieuse de la Révolution. Grâce à ces bienveillants concours, nous osons espérer que ce volume ne sera pas trop indigne de la *Société d'histoire contemporaine,* sous les auspices de laquelle il paraît.

L. Jérôme.

Grand séminaire de Nancy, 24 mai 1897.

AVANT-PROPOS

Rien de plus admirable que la conduite de la Providence envers le clergé de France, dépouillé et chassé par les coupables auteurs d'une révolution entreprise et poursuivie dans le perfide dessein de renverser et de détruire, du même coup, la religion et la monarchie. Quarante à cinquante mille prêtres, forcés d'abandonner précipitamment leurs familles, leur patrie, sans avoir ni la permission ni le temps d'emporter avec eux de quoi fournir à leur subsistance, arrivent dans des terres étrangères, presque tous aussi dénués des choses les plus nécessaires à la vie que les apôtres lorsque leur divin Maître les envoya prêcher l'Évangile, c'est-à-dire sans provisions, presque sans vêtements et sans chaussures, comme sans argent pour s'en procurer. Et ainsi qu'aux apôtres, rien ne leur manque [1]. Fidèle à des ministres qui ont su pour lui s'exposer à tout, ce Dieu, qui a miraculeusement conservé Élie dans le désert [2] et Daniel dans la fosse aux lions [3], n'abandonne pas non plus ces milliers de héros chrétiens dans les différentes contrées où ils ont cherché un asile. Tous les

1. *Luc.*, XXII, 35.
2. *III. Reg.*, XVII et XIX.
3. *Daniel*, XIX.

cœurs, disposés par sa douce influence, s'attendrissent sur le sort de ces illustres malheureux, et ils trouvent partout un lieu de rafraîchissement et de paix. Les pays catholiques sentent le devoir d'honorer une foi qui leur est précieuse, dans la personne de tant d'intrépides confesseurs, exilés et flétris pour avoir refusé constamment de recevoir et de jurer des lois destructives du dogme et de la discipline essentielle de l'Église. Les autres peuples qui adorent Jésus-Christ avec nous, quoique séparés du centre de la catholicité, sans écouter plus longtemps une trop ancienne rivalité de nation [1], ou les préventions peut-être

1. L'auteur rappelle ici, dans une note très longue, l'accueil plein de bienveillance que reçurent, dans l'Angleterre protestante, les prêtres français. Il cite à ce propos un intéressant extrait d'un *Rapport du comité du Parlement d'Angleterre pour les besoins des ecclésiastiques français*, par Stanley. Le nombre des ecclésiastiques réfugiés tant aux îles de Guernesey et de Jersey que dans les différentes parties de la Grande-Bretagne était de six à sept mille. Le seul château royal de Winchester, mis par le roi à leur disposition, en réunissait sept cents, à la tête desquels le vénérable évêque de Saint-Pol-de-Léon, M. de la Marche, avait mis M. Martin, ancien supérieur du grand séminaire et vicaire général de Lisieux. A Portsmouth, on en comptait plus de six cents, dont trois cents vivaient ensemble dans une même maison, où ils avaient été réunis par les soins d'un grand vicaire de Bourges. Dès la fin de septembre 1792, un comité s'était formé sous la présidence d'un membre du Parlement anglais, pour veiller à leur entretien et solliciter en leur faveur la compassion publique. Burke, Stanley, le marquis de Buckingham en faisaient partie. La population répondit à leur appel, et ne cessa de témoigner au clergé français les marques les plus touchantes de sa bienveillance et de son respect. A la fin d'avril 1793, les sommes recueillies par les soins du comité dépassaient 30,000 livres sterling. L'évêque de Saint-Pol-de-Léon présidait à la distribution des secours. Chaque ecclésiastique recevait 25 sols de France par jour, sans compter les vêtements. Georges III avait donné lui-même l'exemple de la générosité. Quand la première liste de souscription avait été ouverte, il s'y était inscrit de sa propre main pour 1,000 livres sterling. Des quêtes avaient été organisées, par son ordre, dans les paroisses. A sa demande, l'archevêque de Cantorbéry, primat du royaume, avait publié une circulaire qui fut lue dans toutes les chaires, et souvent accompagnée de commentaires touchants, « pour prier le peuple d'Angleterre de venir au secours des ecclésiastiques français martyrs de la religion et de leur serment. » Les échos de cette charité arrivèrent aux oreilles du Saint-Père, qui adressa au peuple anglais, par l'intermédiaire de M. de La Marche, une lettre de remercie-

encore beaucoup plus terribles de la différence en matière de créance [1], les accueillent également avec une cordialité, un zèle, une générosité sans exemple, et que dans le cours ordinaire des choses humaines, il n'était pas permis d'espérer. Ils devaient être recueillis pour l'honneur de l'humanité et pour la gloire de la religion, tous ces traits d'une charité sublime : ils l'ont été en effet avec soin; et, nous l'espérons, des plumes dignes de les retracer n'at-

ments. (Cf. Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, 1801, t. II, p. 197 et suiv.; Theiner, *Documents relatifs aux affaires religieuses de France*, t. I, pièces nos 51, 53, 61, 62, 63, 64, 65 et 124; Jager, *L'Église de France pendant la Révolution*, t. III, p. 601 et suiv.; Ludovic Sciout, *Histoire de la constitution civile du clergé*, t. III, p. 281-285; Sicard, *Les Évêques français pendant l'émigration*, dans le *Compte rendu du troisième congrès scientifique international des catholiques, tenu à Bruxelles en 1894*, sciences historiques, p. 426-427, etc.)

1. Lors de l'invasion de la Savoie et du comté de Nice par les armées françaises, en 1792, les ecclésiastiques qui s'étaient d'abord réfugiés dans ces pays se virent obligés de fuir précipitamment, « sans avoir eu, pour la plupart, le temps et la facilité d'emporter avec eux le peu d'argent qui leur restait et leur petit vestiaire. » Un certain nombre se retirèrent à Genève. La population de cette ville était en majeure partie protestante; mais les ministres consultés déclarèrent « qu'un prêtre catholique fidèle aux principes de sa religion, n'ayant pu prêter le serment requis par les nouvelles lois de France, » ne pouvait que mériter la compassion et le respect. Ils députèrent plusieurs d'entre eux pour visiter les vieillards et les infirmes, et des particuliers aisés se distinguèrent par leurs libéralités. L'État lui-même arrêta qu'on protégerait le passage des prêtres français sur le lac contre les insultes des « patriotes », qui prétendaient visiter toutes les barques sortant de Genève, et il les fit tous transporter successivement, sous bonne escorte, sur le territoire suisse. Un peu plus tard, en avril 1793, on apprit à Berne que plusieurs prêtres français qui habitaient le Landeron et Cressier, deux paroisses catholiques de la principauté de Neuchâtel, s'y trouvaient dans le besoin : à l'instant on envoya à M. de Chaffoy, vicaire général de Besançon, qui avait choisi pour retraite la dernière de ces deux paroisses, 1,200 livres qu'on le priait de distribuer à ses confrères indigents. Sur la fin de 1795, le conseil souverain de Neuchâtel, cédant aux injonctions du gouvernement français, se vit forcé de prononcer le renvoi des émigrés, prêtres ou nobles, retirés sur son territoire, mais en même temps qu'il portait malgré lui ce décret de proscription, pour en adoucir la rigueur il faisait passer cent louis dans chacune des deux paroisses susdites pour y être distribués aux ecclésiastiques les plus nécessiteux. — *D'après une note du manuscrit.* — Voir aussi les *Annales catholiques* de 1797, t. III, p. 544-545.

tendent que le moment où la prudence n'imposera plus un rigoureux silence commandé par l'intérêt même des bienfaiteurs, pour les offrir à l'admiration de la postérité et éterniser en même temps la reconnaissance de l'infortuné clergé, si longtemps l'objet de cette tendre et infatigable compassion. Le détail des collectes entreprises par les ordres et sous la direction des évêques français résidant dans la Suisse, pour le soulagement des ecclésiastiques déportés qui s'étaient fixés dans ce pays, fera nécessairement partie de cet ouvrage, et à coup sûr n'en sera pas la moins précieuse. Mais la lecture des lettres des différents collecteurs, dans l'assemblée des ecclésiastiques que s'étaient associés, pour la direction de la bonne œuvre, les deux prélats de Soleure [1], chargés par leurs collègues de la suite de cette affaire, a toujours fait sur mon âme une si forte impression, que je n'ai pu me refuser à la demande, si conforme d'ailleurs à mes désirs, de les réunir, en attendant, en corps d'histoire. Heureux si un travail qui a été pour moi la source des plus douces émotions peut être un jour de quelque utilité à ceux que le clergé de France, rendu à sa première tranquillité, chargera d'acquitter en partie sa reconnaissance!

1. Mgr d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen, et Mgr de Franchet de Rans, évêque *in partibus* de Rhosy et ancien coadjuteur de l'archevêque de Besançon. Cf. l'*Introduction* du présent volume.

COLLECTES
A TRAVERS L'EUROPE

POUR LES PRÊTRES FRANÇAIS

DÉPORTÉS EN SUISSE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

1794-1797

CHAPITRE PREMIER

LE CLERGÉ FRANÇAIS RÉFUGIÉ EN SUISSE. — ORIGINE DES COLLECTES.

Les événements qui ont fait sortir de France, dans les années 1792 et 1793, les ministres de la religion constamment attachés à leur Dieu et à leur roi, sont connus de tout le monde. Le nombre autant que le courage de ces généreux confesseurs de la foi a excité l'admiration de l'Europe catholique, de l'Europe entière, et sera à jamais l'honneur de l'Église gallicane. Ce qui n'est peut-être pas aussi généralement connu, c'est la rigueur que l'on a mise

à l'exécution des décrets [1] qui ont ordonné leur déportation ou nécessité leur fuite, l'inhumanité avec laquelle ils ont été recherchés, fouillés, spoliés, en traversant la France, et principalement à leur passage sur les frontières. Le peu d'argent qu'ils avaient pu emporter avec eux leur était ravi, les assignats mêmes étaient saisis, et on leur laissait à peine ce qu'il fallait pour achever leur voyage et subsister pendant les premiers moments de leur séjour dans les pays étrangers [2].

Il est notoire qu'en rendant le décret de leur déportation, l'espoir de ses auteurs était de les voir presque tous périr, dans l'intérieur du royaume, victimes de la fureur d'un peuple séduit et altéré de leur sang. Peut-on en douter, quand on se rappelle l'ordre exprès donné aux municipalités, d'insérer dans les passeports qui leur étaient nécessaires pour sortir de France leur qualité de *prêtre non assermenté*, qualité que les officiers municipaux qui l'attestaient regardaient comme un signe de proscription, et qu'ils ne délivraient qu'en tremblant à des hommes dont ils étaient forcés d'admirer la vertu et le courage [3]? Mais la Providence, qui veillait sur eux, les a conduits et gardés au milieu des périls de toute espèce qui leur étaient préparés; et un petit nombre seulement a péri, destiné, ce me semble, à servir de preuve des dangers que

1. Décrets des 26 août 1792, 21-24 avril 1793, 17 septembre 1793 et 20 octobre 1793. Cf. supra, *Introduction*.

2. Cf. Sciout : *Histoire de la constitution civile du clergé*, t. III, p. 276 et suiv.

3. Les prêtres *non assermentés* s'honoraient de cette qualité ; et s'ils désiraient qu'elle ne fût pas énoncée dans leurs passeports, c'est afin d'épargner de nouveaux crimes à un peuple égaré et rendu furieux. Des persécuteurs qui n'auraient pas eu intention de faire répandre du sang, bien loin d'ordonner aux municipalités d'énoncer cette qualité d'*insermenté* sur les passeports des prêtres fugitifs, leur auraient défendu d'en faire mention. — *Note du manuscrit.*

les autres ont courus, et à garantir à tous le mérite du dévouement au martyre.

Ce projet combiné de destruction a suivi jusque dans leur exil ces malheureux proscrits, et l'on a voulu faire succomber à la faim et à la misère ceux qui avaient échappé, comme par miracle, à la fureur du peuple séduit et au fer des assassins soudoyés. De là les mesures prises pour leur fermer toute communication avec les pays où ils avaient laissé leur famille, leurs amis et leurs biens; de là les défenses, sous peine de mort, de leur envoyer aucun secours, et l'interception rigoureuse de ceux que des parents attendris, des chrétiens charitables, des paroissiens fidèles avaient risqué de leur faire passer en secret.

De toutes les provinces orientales de la France et d'une grande partie de celles de l'intérieur, les prêtres bannis ou persécutés avaient cherché un asile dans la Suisse, dans les contrées voisines et alliées de la Suisse et, préférablement aux autres, dans ceux de ces pays qui professent la religion catholique. On en comptait six mille tant dans la Suisse que dans le Valais [1]. Ils y reçurent la plus affectueuse et souvent la plus généreuse hospitalité. Mais les fonds nécessairement très médiocres qu'ils avaient pu, en fuyant, dérober à l'avidité des recherches, furent bientôt épuisés. Quelques-uns trouvèrent des asiles chez les particuliers aisés et charitables des villes; quelques autres furent accueillis par les habitants des campagnes, qui leur offrirent généreusement de partager avec eux leurs humbles demeures et leur nourriture grossière. La plupart étaient réduits au secours précaire de quelques aumônes, qui fournissaient à peine aux besoins pressants

1. MM. les évêques s'étaient procuré un dénombrement exact des ecclésiastiques réfugiés dans ces pays. — *Note du manuscrit.*

du moment et laissaient de grandes inquiétudes sur l'avenir. Mais le nombre de ceux que la bienfaisance arrachait tous les jours à la misère était nécessairement borné; et, malgré la bonne volonté et les héroïques efforts de ces peuples généreux et hospitaliers, les besoins se multipliaient à un point effrayant. Ils excédaient déjà les ressources de la plus active charité dans ces pays resserrés et peu riches, et la misère ne pouvait que devenir de jour en jour plus générale et plus profonde.

MM. les évêques français résidant dans ces pays [1], pénétrés de l'état déchirant d'un si grand nombre d'ecclésiastiques, d'autant plus chers à leur cœur qu'ils avaient mieux mérité de la religion, se communiquèrent leur douleur et leurs inquiétudes, et s'invitèrent à s'occuper sans relâche des moyens d'arracher aux horreurs inévitables de l'indigence tant de fidèles coopérateurs de leur ministère. Ils s'arrêtèrent d'abord de préférence à ceux de ces moyens qui devaient naturellement apporter un remède plus prompt à des nécessités déjà si pressantes. Mais malheureusement, Dieu le permit, ils eurent la douleur d'y rencontrer des obstacles presque aussi grands que les besoins. Leur charité, loin de se ralentir, n'en devint que plus ardente. Ces illustres prélats se rappellent que, dès la naissance de la religion, les chrétiens de Jérusalem, persécutés, dépouillés par les ennemis du nom de Jésus-Christ, dispersés dans les régions voisines, y avaient été soutenus par des collectes faites jusque dans les églises les plus éloignées, et que les apôtres s'étaient empressés d'y concourir par leurs exhortations et leurs soins [2]. Les glorieux confesseurs de la foi ont, à leurs yeux, les mêmes titres

1. Cf. supra, *Introduction.*
2. *Act.*, XI, 29-30; XXIV, 17.

que ceux que saint Paul appelle les saints de Jérusalem, et ils n'hésitent pas à suivre l'exemple que leur ont donné leurs prédécesseurs et leurs modèles. Pleins de confiance en la Providence qui touche les cœurs, ils se décident donc à recourir à la charité des fidèles et à réclamer la bienveillance des souverains, pour qu'ils permettent de faire une quête dans leurs États, et qu'ils protègent les hommes zélés à qui Dieu inspirera le courage de s'en charger. Cette manière de secourir une honorable et profonde indigence leur paraît ne pouvoir être à charge aux peuples qui y contribueront. L'aumône sera volontaire. Ainsi que le disait déjà saint Paul aux chrétiens de Corinthe [1], chacun sera maître de la fixer à son gré, et quelle qu'en soit la modicité, elle aura toujours son prix devant les hommes et son mérite devant Dieu. Mais comme elle devait être sollicitée par la religion et l'humanité, ils avaient cette ferme confiance que les dons seraient réglés sur la faculté des personnes, et que les sommes qui en résulteraient deviendraient par là plus proportionnées aux besoins.

Ils n'ont point été trompés dans leur attente, et nous verrons par la relation des succès de MM. les collecteurs dans les différents pays qui leur avaient été assignés, qu'ils n'y ont point réclamé en vain la bienfaisance publique. Plus d'un souverain leur a tendu une main secourable. Les catholiques, jaloux de prouver leur amour pour la religion, se sont empressés de contribuer, par de saintes largesses, à lui conserver ses glorieux défenseurs, ses généreux martyrs. Nos frères errants, malgré la diversité de sentiments en matière de foi, attendris sur l'infortune du clergé français, auquel ils ne pouvaient

1. *I. Corinth.*, XVI, 2.

refuser leur admiration et leur estime, se sont fait un devoir de concourir à son soulagement. Plusieurs ministres mêmes du culte protestant, se déclarant ouvertement protecteurs des prêtres français, ont sollicité et recueilli pour eux des secours, et après y avoir ajouté leurs propres offrandes, les ont versés dans les mains catholiques chargées de les recevoir.

Quelque abondants que dussent être les secours qu'on espérait retirer des collectes, il pouvait très bien se faire cependant qu'ils n'atteignissent pas la durée des besoins. La manière la plus avantageuse et la plus solide de soulager la misère des prêtres déportés était de leur ménager des asiles dans les pays catholiques qu'allaient parcourir MM. les collecteurs, en engageant de puissantes abbayes, de riches communautés, ou même des particuliers aisés et charitables, à recevoir un ou plusieurs de ces ecclésiastiques, et à pourvoir à leur modique subsistance. Il deviendrait alors moins difficile de faire subsister ceux qui resteraient dans la Suisse et les pays adjacents. Le produit des quêtes, répandu sur un plus petit nombre, procurerait pendant plus longtemps des soulagements plus réels, et la charité des habitants qui en nourrissaient gratuitement plusieurs suffirait pour lors à des besoins dont l'étendue n'excéderait plus celle de leurs moyens. Ainsi le pensèrent MM. les évêques, et dans les instructions pleines de sagesse qu'ils donnèrent aux ecclésiastiques qu'ils avaient choisis dans leur prudence pour leur confier l'importante commission des collectes, cet article leur fut expressément recommandé comme un des plus intéressants et des plus essentiels. Ils y donnèrent en conséquence tous leurs soins, et sans les fâcheuses circonstances qui survinrent et qu'il ne dépendait pas d'eux de prévenir ou de changer, tout porte à

croire que, dans certains pays surtout, ils auraient parfaitement rempli sur cet objet les vues sages de ceux qui les envoyaient.

La ville de Soleure, capitale du canton suisse du même nom, ayant été désignée par les prélats pour le centre de toutes les opérations de la collecte et le point de réunion des différentes correspondances, MM. les ecclésiastiques que leur zèle portait à entreprendre la bonne œuvre, et qui en avaient été jugés dignes, s'y rendirent à la fin d'avril 1794. MM. d'Agen et de Rhosy [1], qui avaient fixé leur résidence dans cette capitale, les distribuèrent en différentes bandes, assignant à chacune les pays qu'elle aurait à parcourir. On leur donna tous les passeports nécessaires pour leur ouvrir l'entrée de ces pays, et tous les titres et papiers qui pouvaient leur procurer un accueil favorable et leur ménager d'heureux succès.

Il leur était spécialement recommandé de rendre, tous les quinze jours, un compte exact de leurs opérations aux deux prélats chargés de les diriger, et c'est d'après leurs propres lettres que nous allons retracer les heureux effets de leurs charitables courses et recueillir les bénédictions que le Ciel leur a accordées. Pour mettre plus d'ordre dans cette intéressante matière, nous donnerons séparément le détail de chaque collecte, en suivant l'ordre du départ des collecteurs pour se rendre dans le district de leur mission.

1. Mgr d'Usson de Bonnac et Mgr de Franchet de Rans, ancien suffragant ou coadjuteur de Besançon. Cf. supra, *Introduction*.

CHAPITRE II

COLLECTE DE WESTPHALIE.

MM. Matthieu-Éléonore Sanderet de Valonne [1], doyen du chapitre royal de Saint-Hippolyte de Poligny [2] et curé de la même ville, au diocèse de Besançon, et Antoine Courbat, prêtre vicaire du diocèse de Bâle, désignés pour faire la collecte dans la Westphalie, l'un des neuf cercles ou grandes provinces d'Allemagne [3], partirent de Soleure le 30 avril 1794 [4].

1. M. Sanderet de Valonne était né le 14 avril 1755, à Ornans (Doubs). Son père était maître aux comptes à Dole, et un de ses frères conseiller au Parlement de Besançon. Il était, en 1789, doyen du chapitre et curé de la paroisse Saint-Hippolyte de Poligny, où il était très estimé. Au Concordat, il devint curé de Vuillafans (Doubs), mais il se démit en 1805. Mgr Lecoz, archevêque de Besançon, qui l'appréciait beaucoup, le nomma chanoine honoraire. Il mourut le 1er janvier 1814, victime de son zèle, en soignant à l'hôpital militaire des soldats victimes d'une épidémie. (D'après M. Pingaud, *Bulletin d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, 1879, p. 1 et 33.)

2. Poligny, chef-lieu d'arrondissement, Jura.

3. Le cercle de Westphalie, situé à l'extrémité occidentale de la basse Allemagne, est borné au nord par l'Océan, à l'orient par la Basse-Saxe, au midi par le cercle du Haut-Rhin, au couchant par les Pays-Bas. Il est très fertile, surtout en grains dans la partie méridionale, et dans la septentrionale il abonde en pâturages. Il renferme plusieurs États souverains, et reçoit son nom de l'un d'eux, qui n'en est cependant qu'une petite portion, le duché de Westphalie, autrement appelé le Sauerland, qui appartient à l'électeur de Cologne. Les ducs de Clèves et de Juliers sont alternativement directeurs de ce cercle, avec le prince-évêque de Munster. — *Note du manuscrit*.

4. Le manuscrit de Nancy porte : le 4 avril, mais la date du 30 avril,

Les commencements de leur voyage furent un peu pénibles. La grande quantité de troupes répandues dans le Brisgau et le margraviat de Bade, qu'ils avaient à traverser, les mit quelquefois dans la nécessité de forcer la marche et les journées, afin de trouver un gîte pour la nuit. D'un autre côté, les patriotes, qui, par le duché de Deux-Ponts, faisaient des incursions jusque dans le Palatinat et rendaient peu sûre la route de Manheim à Worms, les obligèrent souvent à prendre des détours pour les éviter. Ainsi le permit la Providence, qui voulait leur fournir dès le commencement l'occasion de doubler leurs mérites. Ce genre d'épreuves, en effet, loin de les décourager, ne servit qu'à ranimer leur ardeur. On ne les avait pas vus sans inquiétude prendre cette route, et on ne leur avait point caché que l'on craignait qu'ils ne fussent souvent arrêtés et forcés même peut-être de rétrograder. Aussi, comme leur arrivée à Mayence, capitale du premier électorat ecclésiastique, les délivrait de toutes ces difficultés, ils s'empressèrent d'en donner avis dès le jour même [1].

Après un très court séjour dans cette ville, ils prirent la route de Bonn, petite, mais forte et ancienne ville d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, sur la rive gauche du Rhin. C'est la résidence ordinaire de l'électeur, qui y possède un beau palais et des jardins superbes. Ils y trouvèrent M. Talbert [2], chanoine de Besançon, qui leur

donnée par le manuscrit de Besançon, semble mieux s'accorder avec le reste du récit.

1. Lettre de Mayence, du 9 mai 1794.

2. L'abé Talbert, né à Besançon en 1728, mort à Lemberg (Galicie), en 1803, était, avant la Révolution, chanoine et archidiacre du chapitre de Besançon. Après avoir quitté la magistrature pour l'Église, il s'était acquis rapidement une certaine réputation de poète, d'écrivain académique et de prédicateur. Plusieurs académies, notamment, avaient couronné ses éloges de saint Louis, de Bayard, de Michel de l'Hôpital, de Montaigne, de Bossuet, etc. Voir Sauzay : *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. I, p. 10, et Pingaud, *loc. cit.*, p. 4, note.

fut fort utile. Ce chanoine était très lié avec Mme la marquise de Groslier et M. le bailli de Crussol, réfugiés comme lui à Bonn. Il leur peignit la triste situation de tant d'ecclésiastiques, réduits à la misère pour avoir impérieusement suivi le cri de leur conscience, et leur annonça l'arrivée des deux collecteurs qui venaient leur chercher des secours. L'un et l'autre, touchés et attendris, en parlèrent le jour même à M. le baron de Waldinfeld, premier ministre de l'électeur, et par son entremise ils obtinrent à MM. les collecteurs, pour le lendemain, huit heures du matin, une audience particulière de Son Altesse Électorale et Royale, Mgr Maximilien-François, archiduc d'Autriche, oncle de l'empereur régnant en 1794. Admis à cette audience, ils exposèrent à Son Altesse l'objet de leur voyage, et lui demandèrent la permission de collecter dans les différentes parties de ses États situés en Westphalie. Le bon et compatissant électeur accueillit favorablement leur demande et leur offrit même la permission de faire la collecte dans toutes les terres de sa domination. Ils témoignèrent leur reconnaissance et acceptèrent avec joie une proposition qui leur paraissait si avantageuse. Son Altesse leur fit en conséquence expédier toutes les lettres nécessaires, et ordonna qu'on leur remît une liste exacte de tous les établissements religieux de ses États. Elle voulut enfin leur faire elle-même son don, et son référendaire reçut l'ordre de leur compter 100 carolins [1]. Ils se firent un devoir de rendre compte sur-le-champ à MM. les évêques de la générosité de l'électeur, et de l'accueil favorable dont il les avait honorés ; et ces prélats acquittèrent la dette du clergé

1. Le carolin valait onze florins ou vingt-quatre livres de France. — *Note du manuscrit.*

français en adressant à Son Altesse une lettre de remerciement.

De Bonn, MM. Sanderet et Courbat passèrent à Cologne, ancienne, grande, riche et célèbre ville qui n'en est éloignée que de quatre lieues. Quoique capitale de l'électorat, cette ville est, pour le temporel, indépendante de l'électeur. Libre et impériale, la première du ban du Rhin, elle est gouvernée par six bourgmestres dont deux sont régents, comme les anciens consuls de Rome. Une des prétentions de ces magistrats est que l'électeur ne peut séjourner plus de trois jours dans la ville sans leur permission. Il y fait néanmoins exercer la justice criminelle par ses officiers. Cologne est aussi le siège d'un archevêché. Pour être chanoine de la métropole, il faut être prince ou au moins comte d'empire. La religion catholique y est seule dominante, et le grand nombre d'églises, — on en compte jusqu'à deux cents, parmi lesquelles dix-sept paroisses, — y a fixé beaucoup d'ecclésiastiques. Sa Sainteté y entretient habituellement un nonce.

Comme MM. les collecteurs allaient chez cette Excellence, pour lui faire part de l'objet de leur voyage et la prier de leur donner les renseignements qui pourraient leur être utiles, ils apprirent l'arrivée de M. de Fontenay, grand vicaire de Chartres, qui, animé du même zèle qu'eux pour le soulagement de ses frères souffrants, venait de leur chercher des secours dans la Hollande. Il était intéressant, pour eux, de savoir dans quel pays il avait déjà collecté, et quels étaient ceux où il se proposait de le faire encore. Ils cherchèrent donc à avoir une conférence avec lui. Il leur dit qu'il venait de parcourir une partie de la Hollande, et que, sans s'arrêter en Westphalie, il allait directement à Vienne, en Autriche. Il

leur remit une note des villes où il s'était arrêté, et leur fit part d'une lettre du 23 avril [1], dans laquelle on lui parlait d'une somme de 5,000 livres qu'on venait de faire passer en Suisse pour les prêtres français. Fort aises qu'il ne dût point gêner leurs opérations dans la Westphalie, nos charitables collecteurs se surent bon gré de l'avoir devancé à Bonn, pour y recueillir les premiers les dons de l'électeur.

Malgré leurs recherches, ils n'avaient encore trouvé aucune place gratuite pour servir d'asile à quelque ecclésiastique dans le besoin. Il y avait à Cologne environ soixante prêtres français, presque tous nourris gratuitement [2]. On n'avait renvoyé jusqu'alors aucun de ceux qui s'y étaient réfugiés, et l'on paraissait disposé à accorder également asile à ceux qui s'y présenteraient, pourvu que le nombre n'en devînt pas trop grand. Les Français qui y arrivaient ne pouvaient s'y fixer qu'après en avoir obtenu la permission d'un bureau établi pour cela. MM. les collecteurs étaient persuadés que la recommandation de Son Altesse Électorale ne pouvait qu'être fort utile aux prêtres que MM. les évêques résidant en Suisse penseraient devoir y envoyer.

Avant de quitter cette ville, ils comptèrent à M. Matthieu Frantz, banquier, 600 écus de six livres, ou, selon le langage du pays, 600 couronnes de France, faisant la somme de 3,600 livres, que ce banquier s'engagea à faire

1. Le manuscrit de Besançon porte 28 avril.

2. Un pieux ecclésiastique de cette ville, M. Antoine Hanz, curé du Petit Saint-Martin et chanoine de Notre-Dame du Capitole, venait d'y ouvrir une table commune et gratuite pour trente prêtres français déportés. La dépense devait être couverte par des souscriptions volontaires recueillies, chaque semaine, parmi les habitants. (*Calendrier ecclésiastique pour 1794* de l'abbé Chatrian, p. 61, manuscrit de la bibliothèque du grand séminaire de Nancy.)

payer à l'ordre de Monseigneur de Rhosy, chez M. Gémuséus, à Bâle [1].

Ils entrèrent ensuite dans la Westphalie, par le duché de Berg, situé sur la rive orientale du Rhin. C'est un pays rempli de montagnes et de bois, dont la principale ressource est dans le commerce, et qui appartient depuis 1666 à l'électeur palatin. La régence de Dusseldorf [2] leur refusa la permission d'y collecter, sur le motif que l'on faisait alors dans ce duché, par les ordres de l'électeur, une quête pour ses sujets de la rive gauche du Rhin, maltraités par les Français, et qu'elle craignait, en accordant la permission demandée, de nuire à cette quête. Comme ils n'avaient pas trouvé moyen de faire tenir à Soleure, depuis Cologne, tous les fonds qu'ils avaient en bourse, ils s'adressèrent aux banquiers de Dusseldorf, mais ils ne purent obtenir qu'une lettre de change de 600 livres sur Zurich.

Cela fait, ils dirigèrent leur route par Essen [3] et Recklinghausen [4] vers Munster, grande, riche et fameuse ville du cercle, célèbre surtout par le traité de paix de 1648. Munster est la capitale d'un des plus considérables évêchés d'Allemagne, dont l'évêque, prince souverain d'em-

1. Si l'on trouvait que nous entrons dans un détail trop minutieux en nommant jusqu'aux banquiers qui ont fourni des lettres de change à MM. les collecteurs, nous prions de faire cette réflexion, avant de nous juger, que nous payons une dette de reconnaissance, le très grand nombre de ces banquiers ayant cédé généreusement, en tout ou en partie, le profit qu'ils sont dans l'usage de faire sur cet objet. — *Note du manuscrit.*

2. Dusseldorf est la capitale du duché de Berg. L'électeur y a un palais où il fait souvent sa résidence. Les curieux ne manquent pas d'y visiter la superbe galerie des tableaux, qui le dispute aux plus belles collections de l'Europe en ce genre. — *Note du manuscrit.*

3. Essen, petite ville du comté de la Marck, autrefois libre et impériale, et aujourd'hui sujette à son abbesse. — *Note du manuscrit.*

4. Recklinghausen est la capitale d'un petit comté du même nom, sur la Lippe, avec une bonne citadelle et un chapitre de dames. — *Note du manuscrit.*

pire et suffragant de Cologne, jouit d'un million de revenu [1]. Il y a, dans cette ville. une bonne citadelle, un grand nombre d'églises, et un palais pour la résidence du prince-évêque. C'est là que la Providence se réservait de donner à ses fidèles ministres de nouvelles preuves d'une protection sensible.

Son Altesse Électorale de Cologne, prince-évêque de Munster, les avait précédés dans cette ville. Elle ne cacha point, et l'on sut bientôt qu'elle avait daigné leur marquer un vif intérêt. Il n'en fallut pas davantage pour disposer les esprits en leur faveur. Ils furent partout bien accueillis, et ils eurent la satisfaction de recevoir d'abondantes aumônes. Ils recueillirent dans la ville 3,000 et quelques cents livres.

M. le baron de Furstenberg de Herdringen, issu d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons d'Allemagne, chantre et chanoine capitulaire des églises cathédrales de Munster et de Paderborn, archidiacre d'Albersloh [2], conseiller intime de Son Altesse Électorale de Cologne, prince-évêque de Munster, chancelier de l'Université et vicaire général *in spiritualibus* dans la ville et le diocèse de Munster, affligé de l'état malheureux où il voyait réduit, pour la cause de la religion, un clergé qu'il estimait et chérissait, ne négligea rien pour rendre la collecte plus abondante dans la ville et dans tout le diocèse. Il fit publier au prône, dans toutes les paroisses de la ville et dans les églises des maisons religieuses, les lettres qu'avait fait expédier à MM. les collecteurs Son Altesse Électorale pour autoriser leur collecte dans tous ses États. Il y ajouta, pour les chapitres et les monastères, un mandement

1. L'évêché est le plus souvent possédé par l'électeur de Cologne. C'était lui qui le possédait lors de la collecte, en 1794. — *Note du manuscrit.*
2. Cercle de Munster, province de Westphalie, Prusse.

particulier des plus touchants, et remit à nos deux envoyés des lettres de recommandation pour les évêchés voisins. Enfin, pour rendre leurs personnes plus recommandables, et inspirer toujours par là plus d'intérêt pour la bonne œuvre dont ils étaient chargés, il voulut que pendant tout leur séjour à Munster, ils fussent logés au Séminaire, comme le lieu où ils seraient le plus décemment.

Un autre instrument très actif que la Providence ménageait dans cette ville pour le soulagement des prêtres déportés, était M. le baron de Kerkering, chambellan et major au service de Sa Majesté Impériale et Royale. MM. les collecteurs n'hésitent point à l'appeler, dans leurs lettres, le père des malheureux prêtres français. Il en avait en effet toute l'affection, il en partageait toute la sollicitude. Instruit à l'avance de l'arrivée des collecteurs à Munster, et du motif qui les y amenait, il s'était appliqué à prévenir tous les esprits en leur faveur, et avait examiné quels moyens pouvaient concourir à rendre la quête plus abondante. Il avait porté l'attention jusqu'au point de faire lui-même un travail pour indiquer aux collecteurs les châteaux où ils iraient trouver les nobles auxquels ils n'auraient pu se présenter à Munster. Il était disposé à faire servir la haute considération que lui donnait, dans le pays, la grande intimité dont l'honorait l'électeur, pour placer gratuitement les prêtres qu'on y enverrait de la Suisse. Le zèle avec lequel il s'était employé à procurer des asiles aux ecclésiastiques déjà réfugiés dans ces contrées était, pour ceux qui y viendraient dans la suite, un sûr garant de la bienveillance qu'il leur réservait.

Les collecteurs éprouvaient de grandes difficultés pour faire parvenir en Suisse les sommes qu'ils avaient déjà amassées. M. de Kerkering, pour les mettre à même de

suivre toute l'ardeur de leur zèle, s'offrit à être le dépositaire du trésor de ces pauvres si chers à son cœur. On voyait ces deux infatigables ouvriers, après avoir parcouru les villes et les campagnes, venir verser dans les mains du charitable baron les dons des fidèles, puis courir, avec un nouvel empressement, en recueillir de nouveaux.

Mme la baronne de Kerkering, chanoinesse de l'illustre chapitre de Hohenholt [1], partageait les charitables dispositions et le zèle empressé de son frère. Elle ne négligea rien de son côté pour faciliter aux collecteurs le succès de leur mission. Elle les présenta, ou leur procura l'accès dans les meilleures maisons de la ville, elle leur ménagea des protections, elle leur obtint des lettres de recommandation. En un mot, son zèle, sa générosité, sa compassion pour les prêtres français déjà fixés à Munster, et qu'elle devait étendre également sur ceux qui pourraient y arriver, étaient, selon l'expression même de MM. les collecteurs, comparables au zèle, à la générosité, à la compassion de Mme de Sury [2].

1. C'était sans doute un chapitre noble de femmes de Munster.

2. On ne pouvait donner à quelqu'un qui habitait la Suisse, en 1794, une plus haute idée de la bienfaisance de Mme de Kerkering envers les prêtres français, qu'en la comparant à Mme la baillive de Sury, née Tschudi, qui demeurait à Soleure. La charité avec laquelle cette vertueuse dame s'était consacrée au soulagement des prêtres déportés, le zèle avec lequel elle a soutenu la bonne œuvre, malgré les difficultés qui augmentaient chaque jour, lui ont acquis les droits les mieux fondés à l'estime publique, autant qu'à la reconnaissance du clergé de France. Sa modestie seule l'emportait sur sa charité. Il fallait être Mme de Sury pour faire tout ce qu'elle a fait : on croit à peine qu'il ait été possible. L'entendait-on parler sur cet objet ? elle ne faisait rien, elle voulait n'avoir rien fait. — *Note du manuscrit.* — Mme de Sury, née Louise Tschudi, était originaire de Glaris. Elle avait épousé Guillaume-Joseph Sury de Bussy, bailli et commandant d'artillerie à Soleure, qui mourut quelques années après, dans un combat livré contre les Français, aux portes de Soleure, à Selzach, le 2 mars 1798. Cette charitable dame se montrait, vis-à-vis du clergé français exilé, admirable de générosité et de dévouement. « Tous ceux (les prêtres français déportés) qui

MM. les évêques, édifiés et touchés de ces consolants détails, écrivirent à M. le baron de Furstenberg, à M. le baron de Kerkering, et à Madame sa sœur, pour leur témoigner la juste et vive reconnaissance du clergé français. Ils leur demandèrent en même temps de continuer leur bienveillance et leurs bons offices aux malheureuses victimes de la Révolution, qui étaient déjà ou qui pourraient arriver par la suite dans la ville et l'évêché de Munster.

MM. les collecteurs ne laissèrent point ignorer que c'était en partie à M. de Sagey [1], vicaire général du

sont venus de Suisse en Allemagne, écrit l'abbé Chatrian en 1796, nous ont raconté des prodiges des libéralités et du zèle actif de Mme de Sury, femme respectable de Soleure. Elle en nourrissait chez elle quarante par jour; et non contente d'une aussi bonne œuvre, elle allait solliciter dans les environs, à la campagne, jusqu'à trois et quatre lieues, chez les curés et chez les cultivateurs, des places pour ceux qui n'avaient pas le moyen de rester à la ville. Elle les y conduisait dans sa voiture, avec leurs paquets, et chaque semaine, elle allait faire une tournée pour les visiter, leur porter des douceurs, travailler à mettre mieux ceux qui ne se trouvaient pas bien, ou ramener avec elle ceux qui étaient malades, pour les faire soigner à la ville. » (Chatrian, *Calendrier ecclésiastique pour 1796*, p. 373, manuscrit de la bibliothèque du grand séminaire de Nancy.) Elle avait établi à Soleure, sur le modèle de celle que l'abbé de Montrichard venait de créer à Fribourg, une table commune de plus de quatre-vingts prêtres. Pour se procurer les ressources nécessaires aux œuvres de charité qu'elle dirigeait, elle écrivait ou faisait écrire un nombre presque infini de requêtes aux familles nobles ou aisées de sa connaissance, aux princes, aux évêques, aux abbayes, en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Pologne, en Russie. En 1794, on la vit même, avec son fils aîné, parcourir, souvent à pied, les pays de Berne, de Zurich, de Schwyz, de Glaris et de Saint-Gall, pour y solliciter des aumônes en faveur de ses protégés. Elle allait entreprendre une tournée semblable en France, lorsqu'elle mourut le 18 octobre 1797. Sur cette vertueuse dame et sa mission de charité, voir les *Mémoires de l'abbé Lambert*, édition G. de Beauséjour, p. 163; Arx, *Die französischen Emigranten in Solothurn* (*Sonntagsblatt des Berner Bund* 1892), et en particulier, dans la *Revue catholique d'Alsace*, septembre 1895, *Le clergé de la Haute-Alsace en exil pendant la Révolution*, par l'abbé Beuchot, p. 701-705.

1. L'abbé de Sagey, qui appartenait à une famille franc-comtoise, était chanoine du chapitre noble de Gigny (Jura). Il mourut évêque de Tulle en 1825 (Note de M. Pingaud, *loc. cit.*, p. 9). Retiré à Munster, M. de Sagey avait su gagner la confiance du prince électeur de Cologne, évêque de

Mans, retiré à Munster, qu'ils devaient la protection des trois bienfaiteurs dont nous venons de parler, et de plusieurs autres qu'il aurait été, disent-ils, trop long de détailler. Logé chez M[me] de Kerkering, étroitement lié avec toute cette famille bienfaisante, très connu et estimé de tous les chefs ecclésiastiques, civils et militaires, M. de Sagey se fit un plaisir et un devoir de faire tourner au profit de la bonne œuvre la considération particulière dont il jouissait dans la ville. Il présenta partout MM. les collecteurs, les accompagna, plaida leur cause. Il fit plus, il se chargea de traiter lui-même l'autre objet de leur mission, savoir : de chercher des asiles dans le pays pour des ecclésiastiques et des religieuses sans ressource dans la Suisse. Il en conféra avec eux, il travailla, il forma son plan, et la connaissance qu'il avait du pays, les égards qu'on lui témoignait, les protections qu'il avait su ménager au clergé français, assuraient, aux yeux de MM. Sanderet et Courbat, la réussite de ce plan. Nous le donnons d'après une lettre de M. de Sagey à Monseigneur de Rhosy, en date du 20 juin :

1° Il commence par observer que la bonne et édifiante conduite des ecclésiastiques français déjà placés à Munster, ayant beaucoup contribué à augmenter les favorables dispositions qu'on leur avait témoignées à leur arrivée, il est de la dernière importance d'entretenir et d'accroître

Munster. L'abbé Chatrian nous apprend qu'il était son « homme à bonnes œuvres » et le « distributeur de ses grâces. » Le prince-évêque lui avait donné en quelque sorte pleine délégation pour les permissions à accorder, aux prêtres émigrés, de dire la messe, de confesser et de prêcher. Il semble même que les évêques français réfugiés en ces pays étaient quelque peu jaloux de la faveur dont il jouissait et des pouvoirs qui lui avaient été départis. D'autre part, nous savons qu'il pourvoyait, à Munster même, à l'entretien de tout un monastère de dix-huit carmélites françaises de Reims. Cf. Chatrian, *Calendrier ecclésiastique pour 1795*, p. 14 et 16, manuscrit du grand séminaire de Nancy.

la réputation que s'y est acquise ce clergé, en mettant un sage discernement dans le choix des sujets qu'on y enverra. Il faut que ces ecclésiastiques, qui seront isolés et abandonnés à eux-mêmes, puissent se soutenir par leur vertu.

2° S'ils entendaient et parlaient facilement l'allemand, ils pourraient être utiles dans les paroisses de la campagne, ou entrer dans des maisons honnêtes en qualité d'instituteurs.

3° Il ne faudra les faire arriver que successivement, deux à deux, et l'on aura soin que chacun d'eux soit muni d'un certificat signé d'un évêque français, scellé du sceau de ses armes et contenant la clause expresse qu'il a constamment professé la saine doctrine.

4° On pouvait déjà faire partir six religieuses, deux clarisses, deux visitandines en état d'instruire, et deux autres à la volonté de MM. les évêques, en prenant la précaution d'associer une Française à une Alsacienne. Les religieuses qu'on enverra seront placées, autant que faire se pourra, dans des maisons de leur ordre, ou du moins dans celles qui approcheront le plus de leur institut. On pouvait donner aux six religieuses deux ecclésiastiques pour les accompagner.

5° Dans le cas où, parmi les prêtres retirés dans la Suisse, il ne s'en trouverait point ou qu'un petit nombre sachant la langue allemande, M. de Sagey proposait de s'adresser à Son Altesse Éminentissime Mgr le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg [1], qui entretenait à ses frais un certain nombre de ses prêtres, pour lui demander de faire des échanges.

1. Le cardinal-évêque de Strasbourg s'était retiré à Ettenheim, dans la partie de son diocèse située sur la rive droite du Rhin. Il y avait recueilli bon nombre de ses prêtres ainsi que d'ecclésiastiques étrangers. Cf. Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution*, t. II, p. 184.

Ce plan, à l'exécution duquel M. de Sagey se dévouait tout entier, présentait de grandes ressources, dont on n'aurait pas manqué de profiter. On l'avait même déjà prévenu que, lorsqu'il ferait la demande de quelques sujets pour occuper des places qu'il leur aurait trouvées, il fallait qu'il eût l'attention d'envoyer en même temps une permission par écrit des officiers civils de Munster, portant qu'ils consentaient à ce que tel ecclésiastique, telle religieuse vinssent occuper la place qui leur était offerte : attendu que le ministre de Sa Majesté Impériale, résidant à Bâle, attachait tellement à cette formalité l'obtention des passeports nécessaires pour pouvoir pénétrer dans l'évêché de Munster, qu'il avait répondu ne pouvoir absolument en faire expédier aucun sans cela. Mais malheureusement la seconde entrée des troupes françaises dans le Brabant, sous le commandement du général Pichegru, empêcha l'exécution du projet. Un grand nombre d'ecclésiastiques qui s'étaient jetés dans la Belgique, après la retraite de Dumouriez, obligés de fuir alors et de quitter les asiles que leur avait ouverts la charité, entrèrent dans l'évêché de Munster et y prirent les places qu'on espérait y ménager pour ceux de la Suisse.

Cependant, MM. Sanderet et Courbat parcouraient les campagnes de l'évêché de Munster, pour y recueillir le denier de la veuve. Arrivés à la frontière de Hollande, ils se rappellent les succès qu'a eus, dans quelques-unes de ses villes, M. l'abbé de Fontenay [1]. Il en est plusieurs dans lesquelles il n'est point entré, et où probablement ils se présenteraient avec le même avantage. Ils ont les mêmes droits que le grand vicaire de Chartres, puisqu'ils cherchent comme lui à soulager la vertu souffrante. Pour-

[1]. Voir ci-dessus, p. 15.

quoi donc n'iraient-ils pas avec la même confiance? Leur zèle s'enflamme, ils se décident, ils vont directement à La Haye, bourg ou village magnifique de la Hollande, où sont toujours réunis les députés des Provinces-Unies, composant ce qu'on appelle les états généraux, et où résident habituellement le stathouder, chef de la république, et les ambassadeurs des princes étrangers. Ce village, qui n'a point de rang parmi les villes du pays, peut cependant être comparé aux plus belles villes de l'Europe par son étendue — on y compte quatre mille maisons — le nombre et la magnificence de ses palais et de ses rues et la beauté de ses promenades. Il s'y fait un grand commerce, surtout en librairie.

Une lettre de recommandation que leur avait donnée la princesse de Galitzin [1] leur procure une audience du stathouder, le prince d'Orange, Guillaume V, et de son auguste épouse. Ils y exposent l'objet de leur voyage, ils intéressent, ils touchent. Le prince leur observe qu'il ne dépend pas de lui de leur accorder la permission qu'ils demandent, que c'est aux états généraux qu'ils doivent nécessairement s'adresser, et que malheureusement, les collectes étant contre la constitution du pays, il est à craindre que leur demande ne soit pas favorablement accueillie; qu'en conséquence ils feraient peut-être bien d'examiner avec M. l'ambassadeur d'Espagne s'il ne vaudrait pas mieux se borner à une collecte secrète, sans une permission expresse de Leurs Hautes Puissances, qui certainement ne manqueraient pas de fermer les yeux, comme elles l'avaient déjà fait, peu de temps auparavant,

1. Probablement la femme de Dmitri-Alexiéiévitch, prince de Galitzin, qui fut successivement ambassadeur de Russie à Paris, puis à La Haye. Cette princesse, née Amélie von Schmettau, fille d'un général prussien, jouait alors un rôle considérable dans la société catholique allemande.

pour M. de Fontenay. Mais avant de les congédier, ces bienfaisantes Altesses voulurent leur donner une preuve du vif intérêt qu'elles prenaient au sort des malheureux frères qui étaient l'objet de leur zèle, et malgré ce qu'elles faisaient tous les jours pour les prêtres retirés dans la Hollande, malgré les 2,000 livres que tout récemment elles avaient données à M. de Fontenay, elles leur remirent encore 60 louis en or. Le clergé français n'apprit pas sans attendrissement ce nouveau trait de générosité, et MM. les évêques qui voulaient bien être son organe écrivirent à Leurs Altesses pour leur offrir l'hommage de sa juste reconnaissance.

MM. les collecteurs se rendirent donc, selon le conseil du prince, chez M. l'ambassadeur d'Espagne. Ils eurent avec Son Excellence une conférence dont le résultat fut qu'une quête, dans les circonstances où ils se trouvaient, ne paraissait pas prudente, était même comme impossible. Le grand nombre d'émigrés français et brabançons, ecclésiastiques et laïques, que l'invasion des Pays-Bas autrichiens forçait à se retirer dans les Provinces-Unies, ne leur laissait, pour le moment, d'autre parti à prendre que celui de la retraite.

Ils voulurent cependant tenter auparavant une course à Amsterdam. Cette ville, capitale du comté particulier de Hollande et de toute la république, très peuplée et l'une des plus riches et des plus florissantes de l'univers, est traversée en tous sens par un grand nombre de canaux, bordés de quais, la plupart plantés d'arbres. Son port, un des meilleurs et des plus grands de l'Europe, ressemble à une ville de vaisseaux qui y abordent des quatre parties du globe. Il est peu de villes où les édi-[illegible]es publics soient aussi beaux, aussi nombreux et aussi [illegible] entretenus : on y admire surtout l'hôtel de ville et

la bourse. On y trouve aussi de très belles églises, et jusqu'à dix-huit hôpitaux pour les personnes de tout âge, de tout sexe, de toute religion et de tout pays. Les catholiques, qui sont en grand nombre, en possèdent deux, et y ont vingt-deux églises. Toutes les religions y sont publiquement tolérées. Mais la protestante, qui est la dominante, a seule l'usage des cloches et le droit d'élever des édifices qui aient l'extérieur d'églises. Après avoir profité de la remise de quelques lettres de recommandation pour recueillir secrètement une centaine de florins [1] dans cette ville, MM. les collecteurs rentrèrent dans l'évêché de Munster avec l'intention de retourner en Hollande par la province de Groningue, lorsqu'ils auraient parcouru la partie occidentale du cercle de Westphalie, si toutefois le changement des circonstances le leur permettait.

Leurs courses dans l'évêché les ayant rapprochés de Munster à la distance de trois lieues, M. Sanderet quitta son compagnon pour apporter à leur charitable trésorier, M. de Kerkering, 2.960 livres. Il vit en même temps M. de Sagey, qui lui annonça qu'il fallait renoncer au projet d'appeler des prêtres de la Suisse pour les placer dans ce pays. Le nombre prodigieux d'ecclésiastiques français qui arrivaient du Brabant y formait un obstacle insurmontable. Ils étaient déjà au nombre de trois cents à la date du 21 juillet, et tous les jours il en arrivait de nouveaux.

Il y avait lieu de craindre que ce fâcheux événement ne nuisît beaucoup à la collecte dans les autres parties du cercle où se retireraient les prêtres obligés de quitter les provinces Belgiques. En conséquence, il devenait de

1. Le florin de Hollande vaut quarante-deux sols neuf deniers de France. — *Note du manuscrit.*

jour en jour plus pressant d'accélérer la bonne œuvre. Aussi, dès que M. Sanderet eut rejoint M. Courbat, ils se rendirent à Paderborn, ville ancienne, grande et bien peuplée, capitale d'un petit État souverain, possédé par son évêque, qui est prince d'empire et suffragant de Mayence [1]. C'était S. A. Mgr Frédéric-Guillaume de Westphalie, prince-évêque d'Hildesheim dans la Basse-Saxe, qui, en 1794, se trouvait en même temps prince-évêque de Paderborn. Ils demandèrent et obtinrent la permission de collecter dans la ville et tout le diocèse.

Ils rencontrèrent dans cette ville un compatriote, M. Jacquerey, natif de Giromagny [2] en Alsace, qui y était établi en qualité de docteur en médecine. Il avait fait ses études chez les Jésuites de Colmar, sous le R. P. du Rosoy [3], et ensuite au séminaire de Besançon. Touché de l'état déplorable où se trouvaient réduites des personnes qui lui avaient rendu service dans sa jeunesse, le charitable docteur remit à MM. les collecteurs vingt-quatre livres pour son ancien professeur, et dans le cas où il ne les accepterait pas, pour un directeur du séminaire de Besançon. Peu satisfaite encore de ce premier acte de générosité, sa reconnaissance alla plus loin : il offrit de recevoir et de nourrir gratuitement M. du Rosoy ou, à son défaut, un directeur du séminaire de Besançon.

1. Il est élu par les vingt-quatre chanoines de sa cathédrale, qui sont tous capitulants et qui, aux termes des statuts de cette église, doivent avoir étudié dans une Université de France ou d'Italie. — *Note du manuscrit.*

2. Giromagny, chef-lieu de canton du territoire de Belfort.

3. L'abbé du Rosoy ou Durosoy, ancien jésuite, né à Belfort en 1726, était alors réfugié à Soleure, où il recevait l'hospitalité dans la noble famille de Sury. Professeur de théologie avant la Révolution, d'abord au collège royal de Colmar, puis au séminaire de Besançon, il est l'auteur de plusieurs écrits estimés, entre autres d'une *Philosophie sociale*, ou *Essai sur les devoirs de l'homme et du citoyen*. Cf. *Revue catholique d'Alsace*, septembre 1895, p. 701.

La collecte finie dans la ville, M. Courbat se chargea de la faire seul dans l'évêché, et M. Sanderet reprit la route de Munster, dont ils étaient éloignés de dix-sept lieues, afin de se procurer des lettres de recommandation pour Osnabrück. Il profita de la circonstance pour ajouter 640 livres au dépôt qu'ils avaient entre les mains de M. le baron de Kerkering,

De là, il se rendit à Osnabrück. Cette ville, grande et riche, avec une Université et un château fortifié, est capitale d'un évêché souverain fondé par Charlemagne. La religion catholique et la luthérienne y ont l'une et l'autre libre exercice de leur culte. Les ducs de Brunswick s'étant emparés de cet évêché, il fut convenu à la paix de Westphalie, et il s'est toujours pratiqué depuis, qu'il serait possédé alternativement par un évêque catholique et par un prince de la maison de Brunswick-Hanovre, qui est luthérienne. Il l'était alors par un fils du roi d'Angleterre [1]. Malgré ses lettres de recommandation, malgré toutes ses démarches, M. Sanderet ne put obtenir la permission de collecter qu'auprès du clergé catholique, malheureusement pauvre et peu nombreux. D'ailleurs il y avait déjà dans le pays quelques ecclésiastiques français sur lesquels on versait journellement des bienfaits. Les peines du zélé collecteur ne furent pas toutefois absolument perdues. Dans la ville et une partie des paroisses des environs, il reçut 282 florins de Hollande, faisant 600 livres de France, qu'il envoya directement à Soleure en une lettre de change de pareille somme que lui donnèrent, sur MM. Moes d'Amsterdam,

1. Quand le prince était luthérien, il ne jouissait que du temporel de l'évêché, et l'archevêque de Cologne, métropolitain, avait la juridiction spirituelle; quand il devait être catholique, il était choisi par les chanoines de la cathédrale, restée presque en totalité aux catholiques, qui y avaient conservé vingt-deux prébendes, tandis que les luthériens n'en possédaient que trois. — *Note du manuscrit.*

œuvre, et ils se donnèrent rendez-vous à Brême. En attendant, M. Courbat devait aller parcourir quelques-unes des parties de l'évêché de Munster, où ils n'avaient point encore collecté, et M. Sanderet prit la route de Minden.

Chemin faisant, M. Sanderet se hasarda de frapper aux portes des villes du comté de Lippe, petit État du cercle, situé sur la rivière qui lui a donné son nom, et qui a des comtes particuliers dont la famille est partagée en deux branches, celle de Detmold et celle de Bückeburg. Mais il frappa en vain : les portes ne s'ouvrirent point. L'intolérance de ce petit État envers les malheureux émigrés français s'étendit jusqu'au collecteur; et quoique muni de tous les certificats qu'on pouvait désirer, M. Sanderet ne put obtenir l'entrée de la ville où réside la régence du comté. On se contenta de lui envoyer à la porte de la cité, en argent du pays, la valeur de quatre livres de France, avec injonction expresse de quitter le pays le jour même. Il était cependant sept heures du soir; et il fut obligé de faire encore deux grandes lieues par une pluie très abondante, avant de trouver un chétif asile qu'on lui refusa d'abord, et dont il ne fut redevable qu'à la protection de deux ouvriers, qui, touchés de compassion, plaidèrent si fortement sa cause qu'ils lui obtinrent le couvert pour la nuit.

Il arriva le lendemain à Minden, ville capitale de la principauté du même nom, sur le Weser, avec un pont qui en fait un grand passage et la rend très commerçante, surtout en blé. Elle avait autrefois un évêché souverain, fondé par Charlemagne, mais qui a été sécularisé en 1648 et donné à l'électeur de Brandebourg. Le chapitre de la cathédrale a été conservé. Il est composé dix-huit chanoines, dont onze avec le prévôt sont catholiques romains, et sept avec le doyen, luthériens. Il y a aussi un chapitre de filles luthériennes, composé d'une doyenne et de dix

demoiselles. L'ardent missionnaire, muni de lettres de recommandation pour les hauts et puissants seigneurs de la régence, ne négligea rien pour obtenir la permission qu'il venait solliciter. Mais il eut la douleur de voir sa demande rejetée. La régence donna pour motif de son refus que Sa Majesté Prussienne avait rigoureusement défendu toute collecte dans ses États sans une permission expresse de sa part, et qu'en outre il se faisait déjà, par son ordre exprès, dans toutes les paroisses, les dimanches et fêtes, une collecte en faveur de ses soldats blessés et des veuves et enfants de ceux qui avaient été tués : collecte que Sa Majesté avait fort à cœur, et dont elle exigeait qu'on lui rendît un compte très exact. C'était enlever du coup à MM. les collecteurs les secours qu'ils eussent pu recueillir dans la principauté assez étendue de Minden, et dans les trois petits comtés de Ravensberg, Tecklenburg et Lingen. Il en coûte à un quêteur de lâcher prise, quand surtout il fait ce métier par zèle, et la charité, qui donne du courage, inspire aussi quelquefois des ruses utiles. On ne sera donc point surpris de voir l'industrieux collecteur, sous le prétexte de quelques commissions secrètes, se glisser dans certains maisons et trouver le moyen d'emporter de Minden une somme de 300 livres.

De Minden, M. Sanderet passa dans le comté d'Hoya, appartenant à l'électeur de Hanovre, qui en a seul la voix aux diètes, quoique le landgrave de Hesse-Cassel y possède quelques territoires. Il croyait y trouver une régence, mais point du tout. C'était à celle de Hanovre qu'il fallait s'adresser pour avoir la permission de collecter dans ce comté, dans la principauté de Verden qui le touche, et dans le duché de Brême, qui, bien que du cercle de Basse-Saxe, avait été compris pour la collecte dans le district des collecteurs de Westphalie. Ces différents États ap-

partenaient tous à l'électeur de Hanovre, qui n'avait pour toutes ces possessions qu'une seule et même régence. De l'endroit où était M. Sanderet à la ville de Hanovre, il y avait au moins vingt lieues. Sa charité ne s'en effraie point, il se décide, il part, il arrive. Il présente sa requête à la régence, rend les visites d'usage, se fait accompagner par les pasteurs catholiques, qui joignent leurs instances aux siennes, et malgré toutes ses démarches et son zèle, il n'obtient rien. La régence répond à sa requête qu'elle ne peut accorder la permission demandée, que le pays est trop pauvre pour y autoriser une collecte, et que d'ailleurs cette affaire regarde personnellement l'électeur. Pour adoucir néanmoins ce que son refus devait avoir d'amer pour un homme qui lui avait paru suivre cette affaire avec tant de chaleur, la compatissante régence l'accompagna d'un mandement de 50 ducats du pays [1], ce qui faisait, argent de France, 550 et quelques livres.

Lorsque MM. les collecteurs s'étaient séparés, au sortir de Munster, dans le commencement de septembre, ils s'étaient donné rendez-vous sur la fin du mois à Brême, capitale du duché de ce nom, où ils se trouvèrent en effet le 27. Cette ville, grande, peuplée et très commerçante [2], n'eût pas manqué de rapporter beaucoup à la collecte, s'il leur eût été permis de l'y faire publiquement; mais après le refus positif de la régence, il fallut se borner à y solliciter quelques secours en secret.

M. le baron de Vrintz de Trevenfeldt [3], conseiller im-

1. C'étaient des ducats de Hollande valant onze livres quatre sols cinq deniers de France. — *Note du manuscrit.*

2. Il y avait anciennement, à Brême, un archevêché dont les Suédois exigèrent la sécularisation lors du traité de Westphalie, et que le Danemark, après l'avoir enlevé à la Suède, avait cédé, en 1715, à l'électeur de Hanovre. — *Note du manuscrit.*

3. Le manuscrit de Besançon écrit *Trevenseldt.*

périal aulique, conseiller intime de S. A. Mgr le prince de la Tour-Taxis, ministre résident impérial et directeur général des postes impériales à Brême [1], ayant offert à MM. les collecteurs de faire parvenir en Suisse l'argent qu'ils avaient à y envoyer, ils lui remirent 58 ducats 1/2 et 49 pistoles [2]. Ils ne pouvaient alors évaluer au juste cette somme, parce que l'or qu'ils avaient laissé, étant marchandise dans ce pays, son prix augmentait ou diminuait d'un jour à l'autre, et M. le baron leur avait promis de profiter d'un moment avantageux pour en tirer le meilleur parti. Ils pensaient cependant qu'en tout état de cause, elle ne pouvait faire moins de 1,700 livres argent cours de France.

D'un autre côté, M. le baron de Kerkering, dépositaire d'une somme de 8,400 livres, laissée entre ses mains par MM. les collecteurs, et que, depuis leur départ, son industrieuse charité avait augmentée de deux cents, s'occupait des moyens de les faire passer à Soleure. Il essaya d'abord d'envoyer à Monseigneur d'Agen une première somme de 600 livres, en demandant si l'on voulait qu'il se servît de la même voie pour le restant de la somme. Et comme il craignait d'être dans le cas d'émigrer lui-même, il désirait que, pour ne pas le compromettre, on se contentât de lui répondre que l'on avait reçu la brochure qu'il avait envoyée, et que l'ami par lequel elle était parvenue permet-

1. La maison de Tour-et-Taxis, — ou de la Tour-et-Taxis (en allem. Thurn-und-Taxis) — est une vieille maison princière d'Allemagne. Un de ses membres avait organisé au XVe siècle, en Tyrol, un service des postes, le premier de ce genre que posséda l'Allemagne. Ce service, amélioré et étendu à tout l'empire, devint le monopole de la famille et fut érigé en fief incier au XVIIIe siècle. Le chef de cette maison porte encore aujourd'hui itre de général-maître des postes héréditaires en Autriche, et de grand ître des postes de la couronne de Bavière.

. Nous n'avons pu parvenir à connaître la valeur de ces pistoles. — *Note manuscrit de Nancy*.

tait qu'on lui en adressât la suite quand elle paraîtrait. Monseigneur d'Agen ayant effectivement touché ces 600 livres, le 9 novembre, en accusa réception à M. le baron.

MM. les collecteurs, que nous avons laissés réunis à Brême, jugèrent que l'intérêt de la collecte exigeait une nouvelle séparation. Le grand nombre d'émigrés brabançons, français, hollandais, et des pays situés sur les bords du Rhin, qui arrivaient tous les jours dans la Westphalie, leur fit sentir la nécessité de parcourir au plus vite des contrées qu'ils prévoyaient ne pouvoir plus parcourir, dans peu, aussi utilement ou même décemment. M. Courbat reprit donc ses courses dans l'évêché de Munster, et M. Sanderet se décida à se porter dans la partie septentrionale du cercle, où sont situés les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, qui, après avoir appartenu au roi de Danemark, comme descendant de la maison d'Oldenbourg, se trouvent actuellement dans la possession des ducs de Holstein, et la principauté d'Ost-Frise, qui, après avoir eu quelque temps son souverain particulier, sous la protection des Provinces-Unies, est depuis 1744 sous la domination du roi de Prusse. Il trouva dans les régences de ces deux souverainetés les mêmes dispositions que dans celles de Minden et de Hanovre. On ne voulut point lui permettre d'y collecter, et tout ce qu'il put faire, ce fut de profiter des occasions que lui fournissait la remise de ses lettres de recommandation pour solliciter et recueillir secrètement quelques secours légers, comme il avait déjà fait dans le comté d'Hoya et la principauté de Verden. Après quoi, il rentra dans l'évêché de Munster vers la mi-octobre, et, après quelques jours de course dans les campagnes, il arriva à Meppen, petite ville forte située sur l'Ems, dans le bas évê-

ché [1], et à la distance de vingt lieues de la capitale. Il y remit à M. le baron de Vrintz, gentilhomme de la chambre de Mgr l'évêque de Lubeck, fils de celui de Brême, 780 livres de France, que le baron promit d'envoyer à son père, pour être jointes à la somme que celui-ci s'était obligeamment chargé de faire tenir en Suisse. A ce moyen, l'envoi devait être, au calcul de M. Sanderet, de 2,480 livres de France, sauf toutefois le prix que l'or se trouverait avoir à Francfort.

MM. Allézina de Francfort écrivirent, en effet, à Monseigneur de Rhosy, le 28 octobre, qu'ils avaient à lui faire passer, par ordre de M. le baron de Vrintz, résident impérial à Brême, environ cent louis neufs, que dans peu ils marqueraient la somme au juste, et qu'en attendant ils envoyaient toujours un effet de 990 livres sur M. Jean-François Bischoff l'aîné, de Bâle. Puis, par une autre lettre du 31 du même mois, ils annoncèrent l'envoi d'une seconde lettre de change de 1,680 livres sur M. Nicolas Preiswerch, de Bâle. Ces deux sommes, passées et payées à l'ordre de Monseigneur de Rhosy, faisaient celle de 2,670 livres : 180 par conséquent plus que n'avait annoncé M. Sanderet, mais qui étaient le profit qu'il espérait, comme nous l'avons vu, du prix de l'or à Francfort.

Depuis que MM. les collecteurs étaient sortis de Brême, dans les derniers jours d'octobre, M. Courbat, rentré dans l'évêché de Munster, en parcourait, non sans peine, mais avec fruit, les villes et les campagnes. M. Sanderet, après ses courses, plus fatigantes qu'heureuses, dans l'Oldenbourg et l'Ost-Frise, rentré dans les terres de l'évêché sans savoir où était son compagnon, y collectait de

1. L'évêché de Munster se divise en haut évêché, au midi, et en bas évêché, au nord. — *Note du manuscrit.*

son côté. Ils se rencontrèrent enfin et revinrent ensemble à Munster, sur la fin de novembre.

Ils y trouvèrent une lettre de MM. les évêques, qui leur laissait entrevoir que s'ils désiraient être autorisés à revenir de leur mission, ils s'en rapportaient sur cet objet à leur prudence, en les invitant à prendre conseil des circonstances. Ils avaient déjà, comme nous l'avons vu, parcouru tout le cercle de Westphalie, à la réserve des duchés de Clèves et de Juliers, du comté de la Marck, du petit comté de Recklinghausen et du duché de Westphalie [1]. Le duché de Clèves, l'un des plus beaux et des meilleurs pays du cercle, appartenant depuis 1666 au roi de Prusse, ainsi que le comté de la Marck qu'il possède comme électeur de Brandebourg, ils ne pouvaient espérer, après le refus positif et motivé de la régence de Minden, qu'on leur permît d'y collecter. Il en était de même du petit duché de Juliers, qui était une possession de l'électeur palatin, et où ils auraient eu la même réception qu'à Dusseldorf. Pour le duché de Westphalie et le petit comté de Recklinghausen, ils avaient bien reçu de Son Altesse Royale l'électeur de Cologne, souverain de ces deux États, les permissions nécessaires. Mais 1° le pays est impraticable pendant l'hiver. 2° Il était depuis peu rempli de prêtres français et allemands, et d'émigrés laïques de tous les pays de la rive gauche du Rhin, que l'invasion de Pichegru avait forcés à s'y retirer. 3° Les troupes impériales y avaient leurs quartiers d'hiver. 4° Tous les barons allemands avaient quitté leurs châteaux pour s'éloigner. 5° Les gens du pays qu'ils avaient consultés leur con-

1. On ne parle pas ici de l'évêché de Liège, alors enclavé dans les Pays-Bas. Quoiqu'il fût du cercle de Westphalie, la mission de MM. les collecteurs ne s'étendait pas à cet État particulier, déjà envahi d'ailleurs par les Français. — *Note du manuscrit.*

seillaient tous de ne point entreprendre à ce moment une collecte qui, dans ces circonstances, ne promettait aucun succès. D'autre part, se reposer l'hiver dans l'évêché de Munster, et y attendre le retour du printemps, pour reprendre à cette époque leurs opérations de charité, dans le cas où les obtacles du moment viendraient à disparaître, c'était, vu l'excessif renchérissement des denrées, acheter, par une dépense certaine et considérable, l'espérance d'une récolte qui paraissait peu assurée et devait être peu abondante. D'ailleurs, ils ne pouvaient se dissimuler que les prêtres français récemment arrivés voyaient d'assez mauvais œil enlever pour les besoins de ceux de la Suisse des secours qui déjà leur étaient à eux-mêmes très nécessaires, et qui le leur devenaient tous les jours de plus en plus. Dans cet état de choses, leur retour leur parut prudent, commandé même par les circonstances, et ils se disposèrent à reprendre au plus tôt le chemin de la Suisse, dans l'intention cependant de revenir une seconde fois dans ce pays, si MM. les évêques, après avoir demandé et obtenu des souverains les permissions refusées par les régences, jugeaient à propos de leur confier encore la même mission.

Leur détermination prise, ils ne s'occupèrent plus que des moyens de terminer ce qui pouvait en retarder l'exécution. Ils firent toutes les visites que leur imposait la reconnaissance à l'égard des personnes charitables qui les avaient honorés de leur bienveillance, et avaient saisi avec empressement les occasions de leur être utiles. Ils ajoutèrent à la somme déposée chez M. de Kerkering 1,680 livres, fruit de leurs dernières courses dans l'évêché, et 113 autres recueillies dans leurs visites d'adieu. Ce respectable baron leur remit, pour emporter avec eux, une reconnaissance de l'argent de la collecte qu'ils

laissaient entre ses mains. Il leur promit de travailler incessamment à le faire passer en détail par la voie dont il s'était déjà servi, et qui avait si bien réussi. Il devait même, dans peu de jours, faire partir une somme de 1,800 livres. Tout étant ainsi arrangé, ils se mirent en route dans les premiers jours de décembre, et le 20 du même mois ils arrivèrent à Soleure.

Admis le 22 au bureau formé par MM. les évêques, pour y traiter les affaires des collectes, M. Sanderet y rendit compte de la manière dont ils avaient rempli leur mission. Après un certain détail sur les pays qu'ils avaient visités, et les moyens par eux employés pour y pénétrer, il parla de ceux que des circonstances locales ou la rigueur de la saison ne leur avaient pas permis de parcourir, et indiqua la manière dont il pensait qu'on devait s'y prendre pour se procurer les permissions nécessaires, dans la supposition que MM. les évêques décideraient, dans leur sagesse, qu'on tenterait une seconde collecte. Traitant ensuite l'article des secours qu'ils avaient recueillis, il rappela les sommes déjà venues, et qui, réunies à celles qui devaient encore arriver, se portaient à une somme de 18,652 livres 17 sols 6 deniers de France, produit total de leur collecte. Il accompagna son rapport de la remise sur le bureau : 1° d'une légère somme de 64 livres, reliquat des fonds qu'ils avaient pris avec eux, pour les frais de leur retour ; 2° d'un billet ou obligation de M. de Kerkering, de la valeur de 10,393 livres, sur quoi il fallait déduire les 600 livres par lui envoyées et touchées le 9 novembre précédent; 3° de toutes les pièces relatives à leur collecte, comme lettres de mission, instructions, mémoires ou autres papiers à eux remis lors de leur départ, et permissions par eux obtenues au cours de leur voyage.

Monseigneur d'Agen, prenant alors la parole, observa d'abord à MM. les collecteurs que le produit de la collecte de Westphalie étant le fruit de leurs peines et de leurs fatigues, ils avaient un double titre à recevoir, sur cette somme, ce qui pourrait leur être nécessaire. Sensibles comme ils devaient l'être à cette offre généreuse, ces deux messieurs en témoignèrent leur reconnaissance, et répondirent qu'heureusement ils n'étaient point, pour le moment, dans le cas d'en profiter, parce que les fonds qu'ils avaient pris soin de se ménager avaient suffi jusqu'alors, et suffisaient encore à leurs besoins; mais que si, par le malheur des circonstances, ces fonds, ne pouvant être renouvelés, se trouvaient enfin épuisés, ils viendraient avec confiance exposer à MM. les évêques le pénible de leur situation [1]. Le prélat s'étendit ensuite sur les éloges que méritait leur zèle, et leur exprima d'une manière noble et touchante la reconnaissance de tous les évêques français, qui leur avaient donné leur mission, et de tous les ecclésiastiques qui en avaient été l'objet.

L'argent laissé à Munster entre les mains de M. de

1. Nous ignorons ce que devinrent ensuite les deux collecteurs. A quelque temps de là, cependant, nous voyons M. Sanderet de Valonne former le projet de s'établir avec M. Bailly, vicaire général de Besançon, et M. Marchand, prêtre habitué de Poligny, dans les environs de Frauenfeld, en Thurgovie, où ils avaient trouvé une demeure et des terres à cultiver. Il adressa, à cet effet, une requête à Mgr de Neveu, prince-évêque de Bâle, alors à Constance, afin d'avoir sa recommandation ainsi que celle du comte de Bissingen, vicaire général de Constance. Il s'autorise, dans cette requête, « de la noble commission dont il avait été honoré de parcourir une partie de l'Allemagne, à l'effet de recueillir des aumônes en faveur des prêtres français et du diocèse de Bâle, commission dont il croyait s'être acquitté avec quelque succès. » Cf. Beuchot, *Le clergé de la Haute-Alsace en exil pendant la Révolution*, dans la *Revue catholique d'Alsace*, décembre 1895, p. 882, note, d'après divers documents conservés aux archives de Porrentruy. D'autre part nous savons qu'en 1795 le même M. Sanderet de Va-'onne était rentré dans le diocèse de Besançon. Voir Sauzay, *Histoire de la* [illegible]*écution révolutionnaire dans le Doubs*, t. VII, p. 705.

Kerkering vint ensuite en détail, suivant les occasions que trouvait le charitable baron. Au mois de mars 1795, il était déjà arrivé, par plusieurs lettres de change, 6,290 livres. Le surplus arriva successivement, dans le courant de l'été de cette même année, en différents paiements.

CHAPITRE III

COLLECTE DE HAUTE-SAXE.

Le cercle de Haute-Saxe [1], l'un des plus étendus, est, malgré le froid qu'on y éprouve, fertile en blés et en pâturages, commerçant et abondant en mines. Il n'a qu'un seul directeur, l'électeur de Saxe, qui est en même temps grand maréchal de l'empire. C'est dans cette partie de l'Allemagne que Luther a commencé à publier ses erreurs : aussi la religion luthérienne y est-elle très répandue. La Providence, qui, malgré cet obstacle apparent, voulait faire servir au soulagement de ses fidèles ministres la tendre et généreuse compassion des habitants de cette contrée, prit soin de se choisir deux coopérateurs propres à seconder ses vues, MM. Joseph Hugues Dutems [2], doc-

1. Le cercle de Haute-Saxe est borné au midi par la Bavière, la Bohême et le cercle de Franconie, à l'orient par la Prusse, une partie de la Pologne et la Silésie, au nord par la mer Baltique et une partie du cercle de Basse-Saxe, à l'occident par l'autre partie du cercle de Basse-Saxe et par celui du Bas-Rhin. Il comprend un grand nombre de souverainetés. — *Note du manuscrit.*

2. Né à Reugney (Doubs) en 1745, mort à Paris en 1811. Voir sur lui la *Biographie universelle* de Michaud, article *Dutems*, et la *Semaine religieuse du diocèse de Besançon*, 22 mars 1890. Originaire du diocèse de Besançon, M. Hugues Dutems — ou du Tems — avait été aussi, avant la Révolution, vicaire général de Bordeaux, en même temps que chanoine de l'église métropolitaine et primatiale Saint-André de cette ville, et professeur d'histoire et de morale au Collège de France. Il est l'auteur de divers ouvrages,

teur et professeur d'hébreu en Sorbonne, chanoine de Saint-Léonard [1], en Alsace, diocèse de Strasbourg, et François Bernardy [2], docteur de Sorbonne, curé de Plombières, diocèse de Dijon.

Partis de Soleure le 1er mai 1794, ils se proposaient de commencer l'exercice de leur mission par la principauté de Cobourg, conformément à l'itinéraire qui leur avait été remis. Mais d'après les renseignements recueillis sur leur route, ils se décidèrent à se rendre d'abord à Dresde, dans l'espérance d'y trouver des connaissances qui contribueraient à rendre leur ministère plus fructueux. Ils y arrivèrent le 30 du même mois.

Cette ville grande et forte, capitale de la Misnie [3] et de l'électorat de Saxe, est bâtie sur l'Elbe, qui la traverse et

entre autres d'une *France ecclésiastique* inachevée, dédiée à Mgr le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Bordeaux, grand prévôt de l'église de Strasbourg, et parue à Paris, sous le titre : *Le clergé de France, ou tableau historique et chronologique des archevêques, évêques, abbés, abbesses et chefs des chapitres principaux du royaume*, 1774-1775, 4 volumes in-8.

1. Saint-Léonard, près de Bœrsch, cercle de Molsheim, Alsace-Lorraine.

2. Voir sur M. Bernardy une notice publiée par M. l'abbé Lereuil dans le *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, janvier-février 1892, p. 5-17. Né à Pradelles (Haute-Loire) en 1750, Jean-François de Bernardy — il était de famille noble, bien qu'il n'eût jamais fait précéder son nom de la particule — avait été amené en Bourgogne et nommé curé de Plombières-lez-Dijon (Côte-d'Or), en 1778, par Mgr de Vogué, évêque de Dijon, qui était pour lui tout à la fois un compatriote, un parent et un ami. Ayant refusé le serment en 1791, il avait dû quitter sa paroisse et se réfugier en Suisse. Après la Révolution, il regagna Plombières, où il resta en qualité de desservant jusqu'en 1818. S'étant alors démis de ses fonctions, il revint mourir dans son pays natal, chez un de ses neveux, au château de Fontbonne, près d'Aubenas (Ardèche), à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans (13 octobre 1842).

3. La Misnie est une province d'Allemagne, dans le cercle de la Haute-Saxe, qui a le titre de margraviat. Elle est fertile en tout ce qui est nécessaire à la vie. Ses principales richesses viennent de ses mines. Elle se divise en huit terrains principaux, savoir : de Misnie, de Leipzig, des Montagnes d'airain, de Weissenfels, de Mersebourg, de Zeitz, de Vogtland et d'Ostland. L'électeur de Saxe en possède la plus grande partie. Le reste appartient aux autres princes de la maison de Saxe et aux princes de Reuss. — *Note du manuscrit.*

la divise en deux villes : la vieille, qui a une bonne forteresse, et la nouvelle. L'électeur y a un château magnifique où il fait sa résidence [1].

Les précautions très rigoureuses qu'on prenait alors dans cette ville envers les étrangers donnèrent à MM. Hugues et Bernardy quelques moments d'inquiétude, mais ils furent bientôt rassurés. Du corps de garde où il avait fallu d'abord se présenter, M. le major les fit conduire chez M. Kaiser, supérieur de la communauté des prêtres desservant la chapelle électorale. Ce vertueux ecclésiastique leur fit éprouver l'accueil le plus gracieux. Il eut l'honnêteté et la charité de leur offrir l'hospitalité pour tout le temps de leur séjour et d'en prévenir sur-le-champ M. le major. Ce fut effectivement dans cette communauté que vécurent MM. les collecteurs pendant plus d'un mois qu'ils restèrent à Dresde, mais aux frais de l'électeur, qui voulut payer leur dépense.

Nos deux apôtres ne tardèrent pas à être instruits que la princesse Marie-Anne de Saxe, sœur de l'électeur, avait pour confesseur un prêtre alsacien, M. Mathieu. Ils espérèrent que touché de l'infortune de tant de malheureux compatriotes, ses confrères, il ne manquerait pas de s'employer à rendre fructueux un ministère destiné à leur soulagement. Ils lui écrivirent en conséquence et lui envoyèrent en même temps leurs lettres de créance avec la traduction allemande du mémoire signé de MM. les évêques français, qui expliquait les motifs de leur voyage. M. Mathieu ne démentit pas les espérances qu'ils avaient conçues, et sans perdre de temps il mit le tout sous les yeux du R. P. Herz, vicaire apostolique et confesseur de

1. Depuis que l'électeur est catholique, il y a dans Dresde, toute luthérienne auparavant, un nombre considérable de catholiques. — *Note du manuscrit.*

l'électeur, qui jouissait d'un grand crédit à la cour et était comme le ministre de Son Altesse. Celui-ci se décida bien vite à exposer lui-même au prince et à appuyer fortement la demande de MM. les collecteurs. Sa démarche eut tout le succès qu'il désirait. L'électeur, prononçant en faveur de la bonne œuvre, l'approuva, permit d'y travailler dans tous ses États, et chargea le charitable et zélé protecteur de notifier lui-même ses favorables intentions à ses protégés ; ce qu'il fit le jour même, par une lettre qu'ils reçurent le samedi au soir 7 juin. Après avoir remercié le Ciel qui disposait tout ainsi en leur faveur, ils se mirent en devoir de profiter sur-le-champ de la permission qu'on venait de leur accorder.

M. Mathieu ne savait pas se reposer quand il s'agissait d'être utile à ses frères. Il accompagna MM. les collecteurs dans les visites les plus intéressantes. Ils eurent l'honneur d'être présentés à la cour et admis chez tous les princes et princesses, à l'exception de Leurs Sérénissimes Altesses l'électeur et l'électrice. Tous les reçurent avec bonté, tous témoignèrent le plus vif intérêt au sort de tant d'illustres prélats et de leurs dignes coopérateurs exilés pour la foi, tous marquèrent un grand désir d'avoir part aux prières de ces généreux confesseurs. MM. Hugues et Bernardy furent très édifiés de l'esprit de religion et de piété qui régnait dans cette cour. Pendant leur séjour dans cette capitale, ils cherchèrent souvent à jouir du touchant spectacle que cette auguste famille, l'une des plus illustres et des plus anciennes de l'Allemagne et même de l'Europe, offrait journellement aux catholiques attendris et aux luthériens étonnés par la profession d'une piété douce, naturelle et aimable; et ils assurent que le souvenir des exemples qu'ils ont tant de fois admirés ne s'effacera jamais de leur mémoire. On ne sera plus sur-

pris, après cela, d'apprendre les heureux succès qu'eut la collecte à la cour et à la ville. Dès le 13 de ce mois, c'est-à-dire quelques jours après la permission accordée, MM. les collecteurs furent à même d'envoyer en Suisse deux effets, l'un de 800 florins [1], l'autre de 111 florins et 15 kreutzers, faisant, les deux, 600 écus de Saxe [2], ou 2,400 livres de France. Le surlendemain, M. le comte de Marcolini, grand chambellan de l'électeur, chargé de leur apporter le don de Son Altesse, leur remit de sa part une lettre de change de 3,959 livres 2 sols de France, payable en écus neufs par M. Preiswerch de Bâle, qu'ils adressèrent à Soleure, le 23 du même mois.

Il leur restait encore, à cette époque, une somme assez considérable, fruit des aumônes abondantes de la cour et de la ville. M. le comte de Thurn, l'un des principaux officiers de l'électeur, leur offrit d'en faire parvenir une partie par une voie sûre et peu dispendieuse. Ils acceptèrent ses offres avec reconnaissance, et ils lui remirent 1,000 écus saxons, faisant 4,000 livres de France, que ce seigneur obligeant trouva moyen de faire payer à Soleure, par M. de Fégely de Fribourg [3]. Ces trois différents envois, quoique déjà considérables, n'avaient pas suffi pour transmettre tout ce que la charité avait versé dans leurs mains, et quand ils se décidèrent à quitter Dresde, ils avaient encore 880 livres de France, qu'ils confièrent à M. Taisson, prêtre français, instituteur d'un fils de M. de

1. Ces florins étaient des florins à 53 sols 4 deniers de France. — *Note du manuscrit.*

2. L'écu de Saxe vaut 4 livres de France. — *Note du manuscrit.*

3. M. Xavier de Fégely était un notable de Fribourg. Il faisait partie de la commission que le Conseil d'État de ce canton avait établie en 1790, pour recevoir les émigrés français. Cf. V. Pierre, *L'abbé de Montrichard et l'émigration française à Fribourg*, p. 5 (Extrait de la *Revue des questions historiques*, janvier 1896).

Montesquiou, ambassadeur de France à cette cour [1]. Ce zélé compatriote, qui avait saisi avec empressement tous les moyens de leur être utile et qui les avait parfaitement bien servis, soit par lui-même, soit par les personnes qu'il avait su intéresser, se chargea avec plaisir de faire passer ce reliquat.

Mais avant de sortir de la capitale, MM. Hugues et Bernardy avaient un devoir à remplir : c'était de témoigner leur reconnaissance à Son Altesse Électorale. Ils eussent bien désiré pouvoir consulter MM. les évêques, touchant la manière dont ils devaient s'y prendre. Le temps, malheureusement, ne le leur permettait pas, et l'hommage eût été trop tardif s'il eût fallu attendre leur réponse. Ils se déterminèrent donc, d'après les conseils des personnes qui connaissaient le mieux la cour, à adresser en partant une lettre au R. P. Herz, par laquelle ils le priaient de prévenir Son Altesse Électorale qu'ils venaient d'écrire à MM. les prélats pour leur demander de vouloir bien faire célébrer incessamment, par les prêtres français déportés dans la Suisse, 1,300 messes pour la famille électorale, savoir : 200 à l'intention de Son Altesse, autant à l'intention de son auguste épouse, et 100 à l'intention de chacun des princes et princesses de sa maison. Ils recommandèrent en même temps aux prières des mêmes prêtres français Mme la princesse Caroline, épouse du prince Maximilien, l'un des frères de l'électeur, qui devait faire ses couches dans le courant du mois d'août, et à laquelle tous les bons Saxons désiraient ardemment un fils, qui conservât la suprême autorité dans la branche régnante.

MM. les évêques approuvèrent ces dispositions dictées

1. M. de Montesquiou avait été nommé à ces fonctions, par Louis XVI, en 1790.

par la reconnaissance, et les 1,300 messes, distribuées sur-le-champ, furent acquittées dans le plus court délai.

MM. les collecteurs partirent de Dresde le 3 juillet, après être restés à peu près cinq semaines en cette ville. Ils entrèrent dans la Haute-Lusace [1], où ils ne purent exercer leur apostolat de charité avec autant de célérité et de fruit qu'ils l'auraient désiré. Presque tout le pays est luthérien. On n'y compte que douze paroisses catholiques, un chapitre et quatre monastères. Parcourir les villages luthériens, c'eût été probablement perdre leur temps et leurs peines, à en juger du moins par ce qu'ils avaient recueilli dans les quatre premières paroisses catholiques où ils s'étaient d'abord présentés et qui, quoique assez considérables, n'avaient cependant fourni à la collecte que 80 livres pour les quatre. Ils prirent donc le parti de ne collecter que dans les villes. Encore la permission qu'ils avaient reçue de Son Altesse Électorale y mettait-elle des entraves à leur bonne volonté. Ils ne pouvaient aller de maison à maison, chez les luthériens, mais seulement, aux termes de leurs lettres, recevoir d'éux ce qu'ils offriraient volontairement. On leur avait fait entendre toutefois qu'ils ne devaient pas s'en tenir toujours si scrupuleusement à la lettre qui tue, et ils trouvèrent même quelques bourgmestres luthériens assez généreux pour étendre leurs pouvoirs. Quant aux villages, ils s'adressèrent à MM. les curés des paroisses catholiques pour les prier de faire eux-mêmes ou de faire faire la collecte dans leurs églises, ce qui se fit effectivement à la messe paroissiale de chaque village, à trois dimanches différents.

1. La Lusace est une province d'Allemagne dans la Saxe, qui se divise en Haute et Basse. La Haute-Lusace appartient entièrement à l'électeur de Saxe. La Basse se partage entre le duc de Mersebourg, les comtes de Promnitz et de Solms et l'électeur de Saxe. — *Note du manuscrit.*

Ils s'arrêtèrent à Bautzen ou Budissen, capitale de la Haute-Lusace. Cette ville assez considérable, bâtie sur la Sprée, impériale autrefois, mais à présent sujette à l'électeur de Saxe, est la résidence du grand bailli de la Haute-Lusace et le lieu d'assemblée des états du pays. La principale église, nommée de Saint-Pierre et de Saint-Paul, est partagée entre les catholiques et les protestants. Auprès de cette église est la collégiale catholique, composée de douze chanoines et d'un doyen qui est évêque et administrateur de l'ancien évêché de Misnie dans les deux Lusaces. Ce respectable prélat reçut MM. les collecteurs avec charité et même avec distinction. Il poussa les choses jusqu'à leur offrir sa voiture et les pria d'en disposer pour toutes les courses qu'ils auraient à faire dans le pays. MM. les chanoines suivirent l'exemple de leur digne chef. Politesses, attentions, prévenances, témoignages de bonté, d'amitié, de respect même, tout fut prodigué à des hommes que leur qualité de prêtres français persécutés pour la foi rendait chers et respectables à des ministres remplis de l'esprit de leur état. Dans les abbayes et chez tous MM. les curés de la Haute-Lusace, il en fut de même.

Pendant leur séjour à Bautzen, MM. Hugues et Bernardy apprirent qu'un gentilhomme français de la province de Lorraine, M. le comte de Gondrecourt, était avantageusement établi à Radiber, assez près de cette ville. Ils se présentèrent chez lui, et ils y furent reçus avec cette sensibilité et cet intérêt qu'ils avaient le droit d'attendre d'un bon Français. Ce cœur généreux les combla d'honnêtetés et d'amitiés.

De Bautzen nos deux missionnaires se rendirent à Marienthal, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, après avoir passé par la petite ville de Löbau et par Herrnhut, bourg assez considérable, habité par des Frères Moraves, dont ils

furent très bien accueillis. Ils éprouvèrent dans ce monastère tout ce que les attentions pour des hôtes chéris ont de plus délicat. Mme la comtesse d'Herzan, abbesse vraiment digne de tout éloge, sœur d'un cardinal, se faisait un plaisir de les posséder dans sa maison. Elle les retint beaucoup plus qu'ils n'auraient voulu. Elle les vit partir avec regret, et lorsque, prenant congé d'elle, ils lui témoignèrent leur reconnaissance, elle leur insinua qu'elle n'aurait jamais consenti à leur départ si l'on eût été à l'entrée de l'hiver.

Quelques lieues plus loin, à Lauban, on leur fit une réception qui ne le cédait point à celle de Marienthal, dans une maison de religieuses de l'ordre de Sainte-Madeleine de la Pénitence, dont la prieure a séance aux états du pays. Quelques-unes même de ces pieuses filles, auxquelles leurs statuts n'interdisent pas tout à fait l'argent, ajoutèrent des dons particuliers, pris sur leurs petites douceurs, à celui que Mme la prieure leur fit remettre.

Il n'en fut pas de même à Zittau, ville assez importante de la Haute-Lusace, sur la Neisse, aux confins de la Bohême. Cette cruelle ville s'opiniâtra à leur fermer impitoyablement ses portes, d'après un usage qu'elle ne voulut point faire céder aux circonstances extraordinaires qui paraissaient mériter une exception, ni aux lettres de la chancellerie de Dresde dont ils étaient porteurs. M. le bourgmestre se contenta de leur envoyer, hors des portes de la ville, le don accordé par le conseil.

Forcés de secouer la poussière de leurs pieds sur une ville qui leur avait marqué tant de rigueur, ils reprirent la route de Bautzen, où ils arrivèrent dans les premiers jours d'août. Ils s'y procurèrent une lettre de change de 463 florins et 30 kreutzers sur Vienne, pour laquelle ils

donnèrent 309 écus d'empire [1] qui font, argent de France, 1,236 livres, et qu'ils firent partir le 7 août pour Soleure. Après avoir ensuite dit adieu à MM. les chanoines et présenté leurs hommages et fait leurs remerciements au digne prélat, leur chef, ils allèrent à Marienstern, riche abbaye de Bernardines, à quatre lieues de Bautzen, pour y attendre le résultat des collectes qui se faisaient à leur demande dans le quatrième arrondissement des paroisses catholiques, comme il s'était déjà pratiqué dans les trois autres arrondissements. Ils se trouvèrent dans cette maison à la fête du saint fondateur, et, par reconnaissance autant que par religion, ils prirent part à la solennité d'un saint qui devait leur être particulièrement cher, car les religieuses de son ordre et les Cisterciens qui les dirigent avaient partout exercé envers eux la plus affectueuse hospitalité.

Leur mission étant remplie dans la Haute-Lusace, ils ne crurent pas devoir entrer dans la Basse, où il n'y a de catholique que le seul monastère de Nucelle, situé à une de ses extrémités. Ils convinrent d'aller directement à Leipzig, où ils espéraient recevoir des secours abondants, sinon des catholiques, qui y sont en petit nombre, du moins des luthériens et des calvinistes, qui y sont très riches et près desquels ils s'étaient ménagé des recommandations. Ils comptaient d'ailleurs y trouver chez M. d'Enneville, chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg, établi à la communauté des prêtres de la chapelle électorale [2], des lettres de MM. les évêques, dont ils n'avaient point eu de

1. L'écu d'empire vaut 5 livres 6 sols 8 deniers de France. Selon l'évaluation des collecteurs, il ne valait que 4 livres, puisqu'ils ne portent la somme qu'à 1,236 livres. — *Note du manuscrit.*

2. Communauté de quatre prêtres, établie à la chapelle Saint-Michel, au château même de Leipzig, pour les besoins religieux de la population catholique.

nouvelles depuis leur départ et auxquels ils avaient déféré une question importante relative à leur mission et dont la décision devait diriger leur marche. Quand ils voulurent quitter Marienstern, Mme l'abbesse les fit conduire en voiture jusqu'à Grossenhain, petite ville de Misnie, à la distance de douze lieues de l'abbaye. Un bon de deux gros [1] payable par le caissier de Königsbruck, donné par le bourgmestre de cette ville, sembla leur annoncer qu'ils ne devaient plus s'attendre à une abondante récolte.

Ils continuèrent leur route vers Leipzig, où ils arrivèrent le 25 du mois d'août, sous d'heureux auspices, dans la compagnie et la voiture du R. P. Spaet [2], supérieur de la maison des chapelains de l'électeur, que la Providence semblait avoir amené de Dresde à Hubertsbourg, maison électorale distante de dix lieues de Leipzig, dans le moment qu'ils y arrivaient eux-mêmes. M. l'abbé d'Enneville, prévenu de leur arrivée par le R. P. Spaet, vint au-devant d'eux avec un de ses confrères, et à la faveur de leur compagnie, les deux collecteurs frustrèrent la vigilance des satellites qui gardaient les portes de la ville, et arrivèrent sans encombre au château de Leipzig, demeure des quatre chapelains électoraux. Trois lettres de MM. les évêques les y attendaient. Elles furent plutôt dévorées que lues. Ils y apprirent avec une joie inexprimable les succès de leurs collègues, principalement de ceux qui étaient partis les premiers pour la Westphalie, et ils remarquèrent avec la plus grande satisfaction que le même esprit qui avait inspiré la bonne œuvre en conduisait partout l'exécution avec zèle.

1. Le gros, dans ce pays, vaut 3 sols 4 deniers de France. — *Note du manuscrit.*

2. Le manuscrit de Nancy écrit *Spalt.*

Dans les dernières lettres écrites à Soleure, ils avaient observé à MM. les évêques qu'ils regardaient comme impossible de parcourir, dans le reste de l'année, toute la carrière qui leur avait été tracée, qu'il vaudrait mieux peut-être commencer d'abord par remplir leur mission dans les États de l'électeur et dans ceux des princes des différentes branches de sa maison, et qu'ensuite, sur la fin de l'année, si elle n'était pas trop avancée, ou seulement l'année suivante, la bonne œuvre se continuerait dans les États de Sa Majesté Prussienne, qui en accorderait même plus aisément la permission, si la guerre de Pologne était terminée. Ils priaient en même temps les prélats d'examiner s'il ne serait pas plus avantageux de substituer au Brandebourg et à la Poméranie, qui paraissaient devoir être des pays ingrats et stériles pour la collecte, la Silésie, province intéressante où le grand nombre des catholiques donnait lieu d'espérer une moisson plus abondante, et ils leur demandaient de vouloir bien leur notifier le plus tôt possible le résultat de leurs délibérations, pour qu'ils pussent en conséquence arrêter leur mandat.

Ils reçurent en effet, peu de jours après leur arrivée à Leipzig, une quatrième lettre, qui laissait à leur prudence la décision de toutes ces questions, et pour constater leur nouvelle mission dans la Silésie, au cas où ils se décideraient à l'entreprendre, on leur envoyait en même temps des lettres de créance particulières, signées des évêques d'Agen et de Rhosy, et scellées de leur sceau.

Leipzig, bâtie dans une plaine agréable et fertile, entre la Saale et la Mulde, près du confluent de la Pleisse, de l'Elster et de la Partha, est une ville grande, riche et très commerçante de la Misnie, qui se gouverne par ses propres lois et dépend de l'électeur de Saxe. C'est l'endroit où l'on parle l'allemand le plus purement. Elle a

une Université fameuse, qui se glorifie d'avoir eu plusieurs souverains pour recteurs.

La Providence ménagea à MM. les collecteurs, dans les preuves d'intérêt et d'amitié dont le R. P. Spaet, M. d'Enneville et ses collègues accompagnèrent l'hospitalité qu'ils leur accordèrent, un dédommagement des peines et des humiliations qui les attendaient dans cette ville. Conformément à leurs instructions, MM. Hugues et Bernardy n'eurent rien de plus pressé que de rendre visite à M. le bourgmestre pour mettre sous ses yeux leurs lettres de la chancellerie de Dresde. Ils espéraient d'autant plus la faveur de ce magistrat qu'ils avaient à lui remettre une lettre de recommandation de M. le chancelier de Burgsdorf. Ils se trompaient étrangement. Ils avaient affaire à un homme muni lui-même d'une fermeté à toute épreuve. Il prétendit que leurs lettres n'étaient pas revêtues de toutes les formes qui pouvaient seules les rendre respectables à Leipzig. M. d'Enneville encourut sa disgrâce en hasardant d'invoquer sa bienfaisance, et la séance fut levée brusquement.

Le lendemain, ce magistrat leur apporta, au nom du conseil de la ville, une bourse de 100 livres, preuve de son humanité, mais la seule, ajouta-t-il, qu'il pût leur donner. MM. les collecteurs ne cherchèrent plus à fléchir un homme qui leur paraissait inexorable. Ils n'auraient pas eu plus de succès avec le disciple que n'en avait eu le célèbre Eckius avec son maître, au même appartement du château, dans les fameuses conférences du 27 juin 1519 et jours suivants [1].

Incommodé sans doute par la présence de ces deux

1. Allusion aux célèbres conférences religieuses qui avaient eu lieu au château de Pleissemburg, à Leipzig, en juin et juillet 1519, entre Jean Eck et les chefs du protestantisme naissant, Luther et Carlstadt.

messieurs à Leipzig, M. le bourgmestre revint un des jours suivants pour leur fixer assez formellement celui de leur départ. Le jour fatal arrivé, il les invita par une lettre, d'ailleurs assez honnête, à passer chez lui. Ils pensaient qu'il leur allait ratifier la sentence qui les éloignait de la ville. Point du tout. C'était au contraire pour leur offrir une prolongation de séjour indéfinie, et pour leur dire que M. le baron de Gutschmidt, son proche parent, ministre du cabinet, auquel MM. les collecteurs s'étaient adressés aussitôt après la première entrevue, venait de lui écrire en leur faveur. « Du reste, ajouta-t-il, j'ai fait pour vous tout ce que je pouvais faire. » Il ne leur parla plus de la nécessité d'une permission accordée dans le souverain consistoire, et ils eurent lieu de croire qu'il ne s'opposerait plus à l'exercice discret de leur ministère.

Ils prirent donc la voie la plus modeste, et ils adressèrent une quarantaine de lettres aux bourgeois les plus riches et les mieux disposés. Ils agirent en cela d'après les avis du R. P. Spaet, qui envoya lui-même leurs lettres par une personne de confiance, et de M. Kapp, docteur en médecine, qui avait désigné ceux à qui elles devaient être adressées. On répondait à leurs lettres par des dons, et ils avaient déjà reçu environ 2,000 livres, lorsque M. le bourgmestre, instruit de l'expédient auquel ils avaient eu recours, vint leur notifier qu'ils eussent à hâter leur départ et les força à rétracter les sentiments que l'honnêteté de la dernière entrevue leur avait inspirés. Ils auraient pu s'adresser à M. le chancelier de Dresde, qui leur avait offert des ordres formels pour arrêter la mauvaise volonté de M. le bourgmestre, et l'empêcher de les inquiéter davantage ; mais ils jugèrent plus prudent de ne pas employer ce moyen de rigueur,

qui aurait peut-être aigri certains esprits, et ils fixèrent leur départ au surlendemain 12 septembre. Avant de l'effectuer, ils envoyèrent une lettre de change de 714 florins faisant 1,884 livres de France, dans lesquels était compris un don de 20 ducats fait par milord Finlaetter, passant par Leipzig pour aller aux eaux de Karlsbad, petite ville de Bohême sur la Tepel. Ils laissèrent en outre, entre les mains de M. d'Enneville, une somme de plus de 700 livres, augmentée ensuite jusqu'à 1,000 par des dons apportés après leur départ, que ce charitable compatriote eut soin de faire parvenir en Suisse dans les premiers jours de novembre. En voyant une collecte aussi contrariée rapporter près de 3,000 livres, on ne peut qu'admirer la Providence se jouant des obstacles, et il faut avouer que l'humanité des Leipsigois, opposée à la dureté de leur bourgmestre, offre un contraste vraiment intéressant.

Éconduits, à proprement parler, d'une ville où ils s'étaient promis une très abondante récolte, MM. Hugues et Bernardy se portèrent sur Meissen, ville assez considérable de la Misnie, entre Dresde et Leipzig. Célèbre aujourd'hui par sa manufacture de porcelaine, elle était autrefois siège d'un riche évêché catholique, suffragant de Prague, et appartenait en souveraineté à son évêque. En devenant luthérienne, elle a passé sous la domination des électeurs, qui ont sécularisé son évêché et employé une partie de ses revenus à y fonder un superbe collège de prince, sur la montagne de Sainte-Afre. Le chapitre de l'ancienne cathédrale, devenu luthérien, subsiste tel, et deux de ses chanoines sont toujours attachés à l'Université de Leipzig, en qualité de professeurs. Les maximes françaises du moment avaient malheureusement trouvé tant de partisans dans cette ville, qu'il parut à MM. les

collecteurs inutile et peut-être imprudent d'y tenter aucun exercice de leur ministère. Freiberg, ville agréablement située sur la Mulde, lieu de sépulture des princes de la maison électorale de Saxe, leur procura quelques médiocres secours. En voyant les mines d'argent qui se trouvent aux environs de cette ville, ils ne purent s'empêcher de souhaiter qu'elles fussent exploitées au profit de la colonie.

Dans la petite ville de Chemnitz, qui leur parut pure de patriotisme, ils furent comblés de politesses et de dons. M. le superintendant Merkel, qui à leur premier passage dans cette ville, lorsqu'au mois de mai précédent ils allaient à Dresde, leur avait envoyé 12 livres à l'auberge, ouvrit pour eux cette fois la caisse de l'hôpital. MM. les magistrats assemblés à l'hôtel de ville, et prévenus par M. Klinkicht, bourgmestre régent, puisèrent dans le trésor public et se cotisèrent entre eux. Ces trois sources donnèrent 144 livres, que MM. les collecteurs furent invités à aller toucher à l'hôtel de ville. Dès qu'ils parurent, tous les magistrats se levèrent et se tinrent debout jusqu'à ce que ces deux messieurs se fussent assis sur des sièges qu'on leur avait préparés d'avance à côté du chef de la compagnie, qui leur dit des choses fort obligeantes. L'intérêt le plus tendre était peint sur tous les visages. M. le bourgmestre les reconduisit jusqu'à la porte, tandis que ses collègues, levés, les suivaient des yeux. Une compagnie, appelée *Cassino*, leur procura à peu près la même somme. Elle ne leur coûta qu'une visite faite à M. de Bugenhagen, négociant, l'un des chefs, qui rédigea lui-même un avertissement à tous les membres de la société et leur donna une impulsion efficace.

M. Rompano, marchand catholique, chez qui vécurent MM. les collecteurs tout le temps de leur séjour à Chem-

nitz, homme d'une simplicité patriarcale et révéré de tout le monde, fut sans contredit le principal artisan de leur bonne fortune. Cet honnête homme, en qui les manières étudiées ne donnaient point à la bienfaisance un air guindé et qui n'en connaissait que le sentiment, les traita avec une bonté sans exemple. Son ami particulier M. le sénateur Tréfurt, homme franc et loyal, et dont la générosité le disputait aux richesses, leur prouva efficacement, par un don de 25 écus saxons, ou 100 livres de France, l'intérêt qu'il les assura avoir toujours pris aux bons Français.

Au sortir de Chemnitz, ils s'enfoncèrent dans les montagnes pour aller à Annaberg, Schwartzenberg, Schneeberg. Ce pays excita leur admiration par sa bonne culture et sa prodigieuse population. Dans l'espace de quatre lieues, ils traversèrent sept tant petites villes que villages, et villages tous considérables. En allant à Annaberg, petite ville frontière du côté de la Bohême, ils eurent le malheur de s'égarer. Enfoncés sur le soir dans une forêt où ils montaient depuis longtemps sans pouvoir se promettre d'en sortir, ils craignirent d'y être surpris par la nuit, et ils se décidèrent à retourner à une auberge qu'ils avaient laissée à plus de deux lieues. Au sortir de cette malheureuse forêt, ils rencontrèrent un homme qui leur offrit de les conduire au village où il allait, et qui les rapprochait d'Annaberg, plus que l'endroit où ils voulaient d'abord retourner. Ils le suivirent et vinrent coucher sur de la paille à Crottendorf. Déjà plus d'une fois il avait fallu se contenter d'un pareil lit, et ils y étaient faits. Cependant, comme ils avaient été mouillés, M. Hugues y gagna un rhume, qui heureusement ne dura guère et ne les empêcha pas de se rendre le lendemain à Annaberg.

Cette ville, habitée par un peuple moins riche que bon, dédommagea cependant de leurs peines. M. le con-

seiller et juge Eisenstock leur rendit de grands services. Il dirigea leur marche en leur donnant une liste bien orientée des personnes qu'ils devaient y voir. A Schwartzenberg, les manières honnêtes et la complaisance du bailli, M. Just, relevèrent beaucoup les 20 écus saxons ou les 80 livres de France qu'il s'était donné la peine de recueillir lui-même, dans ce petit endroit qu'on appelle ville, et où MM. les collecteurs n'osaient pas en espérer la moitié. M. le bailli les assura qu'effectivement ce qu'il leur remettait surpassait de moitié les collectes qu'il y avait jamais vu faire.

A Schneeberg, jolie ville dans le voisinage de laquelle sont des mines d'argent qui ont déjà rendu des sommes immenses [1], M. Salterio, marchand italien, leur donna gratuitement l'hospitalité pendant trois jours. Ils furent en outre dédommagés de la modicité de leur collecte par la réception vraiment honnête accompagnée d'un don de 20 écus saxons que leur fit M. le comte d'Einsiedel, frère d'un de leurs bienfaiteurs de Lusace, père d'une nombreuse famille, qui s'y trouvait alors en passant. Ils vinrent de là à Plauen, ville très considérable du Vogtland, sur l'Elster, avec un superintendant qui dépend du consistoire de Leipzig. Mais comme les marchands de cette ville très commerçante étaient à une foire de Leipzig qui devait encore durer quelques jours, ils crurent devoir faire une tournée dans les principautés voisines, en attendant leur retour.

1. En 1477 on trouva dans les mines de Schneeberg un bloc d'argent d'une grosseur extraordinaire. Le duc Albert voulut le voir et descendit dans la mine. Il fit mettre le couvert sur le bloc précieux, et dit à ceux qu'il admit à l'honneur de manger avec lui : « L'empereur Frédéric est un puissant seigneur, mais vous conviendrez que ma table vaut mieux que la sienne. » On fit ensuite de cette table 400 quintaux de monnaie d'argent. — *Note du manuscrit.*

Ils allèrent d'abord à Greitz, petite ville du Vogtland sur l'Elster, avec un château, séjour d'un des princes de Reuss [1]. L'honnête aubergiste Leyé, à qui ils étaient adressés, leur conseilla d'aller trouver d'abord M. de Grün, président de la régence. Ils n'eurent pas lieu de se repentir d'avoir suivi son conseil. M. de Grün, homme charmant et la sensibilité même, examina tous leurs papiers, causa quelque temps avec eux, après quoi, les laissant chez lui, il alla les annoncer au prince, et revint ensuite les chercher pour les conduire dans l'appartement de Son Altesse, où ils reçurent l'accueil le plus flatteur. Le prince et la princese, son épouse, voyant en eux les députés de MM. les évêques et les représentants de cinq mille hommes malheureux pour avoir suivi leur conscience, vinrent au-devant d'eux, et leur promirent de faire pour eux tout ce qui serait possible. MM. Hugues et Bernardy allaient prendre congé de Leurs Sérénissimes Altesses lorsqu'elles les invitèrent à prendre le thé, afin de causer quelque temps avec eux. Ce bon prince les entretint dans leur langue, qu'il parlait avec beaucoup de facilité. Mme la comtesse de Wartensleben, qui, dans un séjour assez long à Paris, avait très bien appris le français, se trouvait alors au château. Elle leur demanda avec beaucoup d'intérêt des nouvelles de M. Asseline, qu'elle avait connu professeur d'hébreu en Sorbonne, et pour qui elle avait conçu et conservait toujours la plus grande estime. M. Hugues lui apprit, ce qu'elle ignorait, que le rare mérite de M. Asseline l'avait élevé à l'épiscopat, que placé dans les derniers temps sur le siège de Boulogne, il avait justifié le

1. Les comtes de Reuss, princes d'empire, dont ils dépendent immédiatement, possèdent la partie septentrionale du Vogtland, qu'ils ont trouvé moyen de conserver. Ils sont partagés en sept branches. — *Note du manuscrit.*

choix du souverain, en se conduisant avec cette noble fermeté qui convenait à un évêque [1], et qu'en butte à la fureur des méchants, il avait heureusement échappé à la persécution. Ce que la profonde humilité de M. Hugues lui empêchait d'ajouter, mais que son ami crut devoir suppléer, c'est que c'était lui qui avait été choisi pour remplacer M. Asseline en Sorbonne. Lorsque, après une conversation de plus de deux heures, ils se retirèrent, un domestique reçut l'ordre de les reconduire à leur auberge.

Le lendemain, M. le diacre, membre du consistoire, publia un écrit où il invitait pathétiquement ses concitoyens à accorder les secours que l'on venait solliciter de leur charité. Le prince, qui malheureusement n'est pas riche, se mit à la tête des bienfaiteurs et écrivit de sa propre main ce qu'il accordait, ensuite la princesse, et les différentes personnes de la cour. M. de Grün se distingua aussi par un don de 20 écus saxons. MM. les collecteurs furent très étonnés d'emporter de ce petit endroit plus de 500 livres, presque tout en argent de France.

Le jeudi 12 octobre, M. le président de Grün leur écrivit pour les inviter à dîner, de la part de Son Altesse. Ils furent reçus toujours avec la même bonté et le même intérêt. Le prince leur dit qu'il avait écrit en leur faveur à M. le comte régnant de Schleitz, et leur donna, en les quittant, une lettre de recommandation pour le prince de Walden-

1. Mgr Asseline, sacré évêque de Boulogne le 3 janvier 1790, avait, un des premiers parmi l'épiscopat français, donné l'exemple de la résistance à la constitution civile. Dès le 24 octobre 1790, il avait publié une instruction pastorale, sur l'autorité spirituelle, qui avait fait grand bruit et à laquelle avaient adhéré plus de quarante évêques, notamment les archevêques de Paris et de Reims et l'évêque de Poitiers. (Voir cette *Instruction* dans Barruel, *Collection ecclésiastique*, t. III, p. 11.) Mgr Asseline avait quitté Boulogne le 5 juin 1791 et s'était retiré à Ypres, puis en Allemagne.

bourg, son neveu. Pénétrés de la plus vive reconnaissance, MM. Hugues et Bernardy la témoignèrent de leur mieux à Leurs Sérénissimes Altesses, avant de prendre congé d'elles. Cet auguste bienfaiteur du clergé de France, onzième prince de Reuss, régnant à Greitz, se nommait Henri. Quoique âgé alors de soixante-treize ans, il paraissait n'en avoir que soixante. Il était bien droit, très vigoureux et promettait devoir prolonger sa carrière bien longtemps. Père d'une nombreuse famille, il avait marié une de ses filles au prince de Hohenlohe, qui commandait en chef une des armées autrichiennes dans la guerre contre la France en 1793. M. de Grün eut la complaisance de répondre à toutes les questions que lui firent MM. les collecteurs, avant de le quitter, pour avoir des renseignements certains sur les lieux qu'ils avaient à parcourir. Il leur indiqua les personnes auxquelles ils pourraient s'adresser, et leur promit des lettres de recommandation, tant de lui que de ses amis, pour différents endroits. Mme la princesse de Greitz voulut se charger de la dépense des deux missionnaires à l'auberge et envoya demander ce qu'ils devaient. Se douterait-on que le brave aubergiste Leyé, s'estimant trop heureux d'avoir pu fournir gratuitement l'hospitalité à ceux qu'il appelait les prédicateurs français, le disputa en générosité à la princesse et refusa d'entendre parler de paiement? « Ces messieurs, répondit-il, ne déjeunent pas, ils ne boivent pas de vin, leur dépense est peu considérable, j'ai résolu de ne rien leur demander, et je n'accepterai rien. » La princesse, ne pouvant lui faire recevoir de l'argent, donna ses ordres pour qu'il fût dédommagé en gibier. De pareils traits sont bien faits pour remplir le cœur d'une douce consolation, et l'on regrette bien sincèrement que de si belles âmes ne soient pas éclairées du flambeau de la vraie foi.

MM. les collecteurs n'éprouvèrent pas un accueil aussi flatteur à Schleitz. Le comte régnant n'eut pas beaucoup d'égards à la recommandation du bon prince de Greitz, son voisin. Quoique plus riche que lui, il se contenta de leur envoyer à l'auberge 64 livres, avec défense de se présenter chez personne dans la ville. Le contraste frappant de leur réception chez ces deux princes, qui ne sont éloignés que de six à sept lieues, fit passer en peu de temps MM. Hugues et Bernardy des sentiments d'une grande satisfaction à ceux d'une tristesse d'autant plus sensible qu'ils ne s'y attendaient pas. Ils ne manquèrent cependant pas de faire parvenir leurs remerciements à M. le comte de Schleitz pour le don qu'ils en avaient reçu.

A Rudolstadt, petite ville de la Thuringe sur la rivière de Saale, avec un château habité par un prince de la branche cadette des princes de Schwarzbourg, ils passèrent une soirée intéressante chez M. le chancelier de Kettendot, qui les invita à la collation et les combla d'honnêtetés. Son prince, Frédéric-Charles, joignit à un don de 48 livres l'attention délicate de faire payer leur dépense à l'auberge.

De là ils se portèrent à Cobourg, capitale de la principauté du même nom, sur la rivière d'Itz, avec un château qui sert de résidence au prince, une forteresse et un célèbre collège, bâti en 1597 par Jean-Casimir, duc de Saxe. Luther a fait un assez long séjour dans cette ville, où l'on professe la confession d'Augsbourg. Sans le prince maréchal de Cobourg, Ernest-Frédéric, qui y était depuis deux mois, leur mission y eût été aussi stérile que les montagnes presque inaccessibles qu'il leur avait fallu gravir pour y arriver. Ils prirent le parti d'écrire à ce prince et de faire valoir la connaissance que le frère de l'un d'eux avait eu l'honneur de faire et d'entretenir avec lui, à

Mons, l'hiver précédent. Ils virent bientôt arriver un domestique chargé de leur remettre 25 ducats ou 300 livres, avec une lettre très obligeante.

Pendant leur séjour dans cette ville, le ciel fondant en pluie semblait menacer d'un nouveau déluge. Dès qu'il devint propice, ils partirent pour Lobenstein, ville du comté de Reuss, sur la frontière du cercle de Franconie. Ils y arrivèrent après trois jours d'une marche pénible par des chemins que les pluies avaient rendus impraticables.

Le prince de Lobenstein, Charles-Thomas, plus riche en bonnes qualités qu'en revenus, leur fit remettre 36 livres par un domestique, qui avait ordre de les transférer en même temps d'une mauvaise auberge, où deux bancs leur avaient servi de lit la nuit précédente, dans une autre plus sortable, et de signifier à l'aubergiste que son maître se chargeait de la dépense de ses nouveaux hôtes et que son intention était qu'ils fussent bien traités. Cet illustre Samaritain, se rappelant le lendemain que c'était un jour maigre, leur envoya une carpe de son vivier. Ils eurent l'honneur d'être admis à faire leurs remerciements à ce prince et de s'entretenir assez longuement avec lui. Il avait passé plusieurs années en France et surtout à Paris, où il était encore en 1789. Il connaissait beaucoup d'évêques et savait très bien sa France ecclésiastique. Il avait le ton et les manières françaises, et était extrêmement attaché à la saine partie de la nation.

Ils revinrent ensuite à Plauen. Ils espéraient y trouver des ressources abondantes et ils n'y reçurent que 112 livres. M. Butti, marchand italien, leur rendit tous les services qui dépendaient de lui. M. le sénateur et syndic Keiniger, chargé de rédiger la permission du magistrat, leur fournit une pièce digne d'être conservée, à cause des sentiments de religion et de charité dont elle était remplie.

Avant de quitter cette ville, ils cherchèrent du papier et parvinrent à se procurer deux lettres de change sur Vienne, l'une de 268 florins 30 kreutzers, l'autre de 371 écus de Saxe 20 gros, faisant, argent de France, 1,485 livres 6 sols 8 deniers. On leur en offrit même une troisième : mais les 18 louis qui leur restaient en bourse n'étaient pas suffisants pour la payer. Ils partirent ensuite pour Reichenbach, ville fort commerçante du Vogtland, appartenant aussi à l'électeur de Saxe. Un terrible incendie, qui n'avait fait de toute cette ville qu'un monceau de cendres quelques années auparavant, fut le motif qui détermina ses magistrats à s'y opposer à l'exercice de leur mission. Loin de s'en plaindre, MM. les collecteurs applaudirent à cette mesure de sagesse, et après avoir fait partir pour la Suisse les deux lettres de change qu'ils avaient achetées à Plauen, ils dirigèrent leur route sur Waldenbourg, Altenbourg, Zeitz et Géra.

Chemin faisant, ils s'arrêtèrent à Zwickau, petite ville du Vogtland, sur la Mulde. Impériale autrefois, elle dépend actuellement de l'électeur de Saxe. M. Schlesier, superintendant, mérita exclusivement leur reconnaissance. M. de Roder, seigneur de Böhl, leur parut un homme extrêmement aimable et fortement attaché à la religion chrétienne. A Glauchau, petite ville du comté de Schönbourg, dans la Misnie, M. de Schomberg, fils de l'ancien colonel-propriétaire du régiment de son nom au service de France et de la sœur de M. Dumouriez, les introduisit auprès du comte régnant, qui leur donna trois louis, augmentés de deux autres par les aumônes qu'ils recueillirent dans la ville.

Le prince de Waldenbourg, à qui ils portaient une lettre de recommandation du bon prince de Greitz, son oncle, leur fit le plus gracieux accueil. Il les gratifia de 100 livres,

auxquelles la collecte de la petite ville de Waldenbourg, lieu de sa résidence, en ajouta 80. Poursuivant leur route vers l'orient, ils arrivèrent à Altenbourg, ville ancienne avec un bon château, sur la Pleisse. Après avoir été libre et impériale, elle appartient aujourd'hui à un prince de la maison de Saxe, le duc de Saxe-Gotha, qui y a établi une régence pour gouverner tout ce qui dépend de lui dans l'Ostland, dont il possède les trois quarts. L'absence de deux des principaux officiers de cette régence que nos deux apôtres présumaient devoir leur être favorables les décida à remettre à un autre moment l'exercice de leur mission dans cette ville.

En attendant, ils allèrent à Géra, ville du comté de Reuss, dans la Misnie, sur l'Elster. Le comte régnant, qui est un prince de la famille de Reuss, et Mme la princesse, née de Birkenfeld, leur firent une réception distinguée. Ils leur envoyèrent à leur auberge un don de 250 livres, 196 de la part de M. le comte et 54 de la part de son épouse. Le porteur de cette contribution volontaire était chargé en même temps d'inviter ces messieurs à dîner. Comme c'était un jour maigre, ils témoignèrent combien ils étaient sensibles à cet honneur et firent leurs remerciements. Second message à l'instant pour les assurer que les ordres avaient été donnés en conséquence et qu'ils seraient servis en maigre. Ils se rendirent à l'invitation dans une voiture de la cour, qu'on eut l'attention de leur envoyer, à cause des mauvais chemins. Ces marques de distinction contribuèrent pour beaucoup au succès de la collecte dans Géra, et MM. les collecteurs virent avec une surprise mêlée d'admiration que cette ville, entièrement incendiée, à l'exception d'une seule maison, treize ans auparavant, et habitée seulement par 3,000 âmes, leur eût procuré près de 300 livres. Une pluie

abondante ne les empêcha pas d'aller visiter deux comtes apanagés de la même maison, résidant à Köstritz, et ils eurent lieu de s'en applaudir. Ils reçurent 120 livres de l'un et 30 de l'autre. Ces différentes sommes, réunies aux 18 louis qui leur restaient au sortir de Plauen, formèrent le montant de deux lettres de change qui leur furent données à Géra, par MM. Elcké et Herchenchan, l'une de 960 livres argent de France, et l'autre sur Bâle de 208 florins 10 kreutzers en écus neufs, à deux florins trois quarts l'écu, qui valut à Soleure 454 livres 3 sols 6 deniers de France.

Leur mission remplie à Géra, MM. Hugues et Bernardy revinrent à Altenbourg, d'où ils s'empressèrent de faire partir ces deux lettres de change. Dans la lettre qui accompagnait cet envoi, ils recommandaient aux prières des prêtres français M. l'évêque de Bautzen, leur illustre bienfaiteur, qui venait d'être frappé d'une apoplexie à laquelle il avait malheureusement succombé.

Les deux principaux personnages qui pouvaient leur être utiles à Altenbourg n'étaient point encore de retour. Ce ne fut qu'au bout de quelques jours qu'arriva M. le baron de Trüschler, chancelier de la régence. Ils se présentèrent chez lui pour lui exposer l'objet de leur voyage. Il leur répondit qu'il ne pouvait les autoriser à faire publiquement une collecte sans un ordre exprès du duc de Gotha. Il aurait cependant souffert qu'ils se présentassent chez quelques personnes les plus distinguées. Mais ils jugèrent que cette manière clandestine ne pourrait probablement que leur être défavorable, et ils préférèrent quitter la ville sans avoir rien tenté, sauf à y revenir une troisième fois, s'ils avaient lieu d'espérer quelque succès.

Ils prirent d'abord le chemin de Zeitz. Cette petite

ville, sur l'Elster, au sud-ouest de Leipzig, était la résidence des ducs de Saxe-Zeitz. Elle est revenue à l'électeur avec les autres possessions de cette branche, par la mort de son dernier duc, Maurice-Guillaume, en 1718. Le mauvais état des chemins, qui ne leur permettait qu'une marche très lente, les obligea de faire cette journée tout d'un trait, sans s'arrêter, pour éviter de se mettre à la nuit, car ils étaient alors dans les jours les plus courts de l'année, à la mi-décembre. Mais ils furent bien dédommagés de leurs fatigues lorsqu'en arrivant à Zeitz, ils y trouvèrent des lettres de MM. les évêques, que M. l'abbé d'Enneville leur avait envoyées de Leipzig. Le lendemain, ils furent parfaitement accueillis par M. le chancelier de Bose, qui favorisa de son mieux leur collecte, dont la marche fut fort lente, mais commandée par les circonstances. Pendant tout leur séjour, il voulut les avoir chaque jour à sa table. Ils éprouvèrent aussi les bienfaits de M. le comte de Werther, ancien ambassadeur de Saxe en Espagne, frère de celui qui avait été à Paris avec la même qualité. Ils n'eurent pas moins à se louer de la manière dont ils furent traités chez MM. Cérutti frères, marchands italiens, à qui ils avaient été recommandés, et qui, à plusieurs bons offices qu'ils leur avaient rendus, ajoutèrent de payer les frais de leur auberge, pendant les sept jours qu'ils furent contraints de séjourner à Zeitz.

Ils passèrent de là à Naumbourg, sur la Saale, anciennement ville impériale et siège d'un évêché suffragant de Magdebourg. Il leur fut permis d'y agir avec plus de célérité, et en un jour et demi, ils eurent fait tout ce qu'ils avaient à espérer dans cette ville, quoiqu'elle fût plus considérable que Zeitz. Ils visitèrent en passant la célèbre Schule Pforta, à une lieue de Naumbourg. Cette maison était, dans les siècles passés, une riche abbaye de

l'ordre de Cîteaux, dont l'abbé avait voix et séance aux états du pays. L'électeur Maurice, ayant supprimé l'abbaye en 1543, lui substitua un collège sous l'inspection et la juridiction du consistoire de Dresde, dans lequel on instruit et l'on entretient cent cinquante écoliers. Les étudiants de ce collège se distinguèrent par un trait d'attention et de délicatesse qui mérite d'être cité. MM. les collecteurs, déjà sortis et sur le point de partir, furent priés de rentrer dans la maison, où un jeune homme d'une figure intéressante, après les avoir salués fort honnêtement, leur offrit dans une coupe le produit d'une petite collecte faite à la hâte parmi eux. L'œil n'y apercevait que quelques petites pièces de monnaie qui couvraient plusieurs pièces d'argent. Admirable modestie qui relevait encore le bon cœur et la grâce qui accompagnaient le don.

Dans la petite ville de Weissenfels, où ils obtinrent au delà de ce qu'on leur avait fait espérer, leur séjour fut fort court. Mais ils ne furent pas les maîtres de l'abréger autant à Mersebourg, ville ancienne, dans la Misnie, sur la Saale, appartenant à l'électeur de Saxe, jadis siège d'un évêché suffragant de Magdebourg [1]. Ils furent très bien reçus dans cette ville. M. le chancelier de Gutschmidt se montra très favorable à leur mission. M. le maréchal de Bose, chanoine de Mersebourg et parent du chancelier de Zeitz, les adopta comme des enfants de sa maison, où il exigea qu'ils viendraient manger soir et

1. L'électeur de Saxe, Georges Ier, après avoir sécularisé l'évêché, l'avait légué à Christian, son troisième fils, auteur de la branche cadette des ducs de Saxe-Mersebourg. Mais par l'extinction de cette branche en 1738, ce pays est revenu à l'électeur, qui a à Mersebourg un administrateur et une régence composée d'un chancelier et de huit conseillers. L'ancienne cathédrale est remplacée par un chapitre luthérien de seize à vingt chanoines, dont deux sont toujours professeurs de droit à la fameuse Université de Leipzig. — *Note du manuscrit.*

matin, lorsqu'ils ne seraient pas invités ailleurs. Il voulut faire lui-même la collecte parmi la noblesse de la ville, de manière que MM. Hugues et Bernardy, pendant tout le temps qu'ils restèrent dans cette ville, n'eurent presque rien à faire qu'à prendre part aux fêtes continuelles que se faisaient un plaisir de leur donner M. de Bose, M. le chancelier et Mme d'Hohenthal. M. Pedroni, marchand italien, digne émule de MM. Cérutti, voulut également payer leurs frais d'auberge qui, bien qu'ils n'y eussent mangé qu'une ou deux fois, se trouvèrent cependant assez considérables.

Ils allèrent ensuite mettre à contribution la petite ville d'Eisleben, au comté de Mansfeld, fameuse par la naissance de Luther. Un de ses disciples, le superintendant Müller, leur fut très utile dans cette expédition. A Querfurt, capitale du comté du même nom, sur les confins de la Thuringe, ils eurent des succès surprenants, fruit de la charité d'un jeune aspirant au ministère, qui, dans quelques heures, les mit en état de recueillir plus de 20 écus saxons. Mme de Dankelmann, qu'ils virent près de cette ville, leur témoigna qu'elle désirait avoir une religieuse ou une émigrée d'une conduite assurée, qui sût coudre, broder, et autres ouvrages de son sexe. Elle offrait de payer les frais du voyage et une pension annuelle de 20 écus saxons, outre la nourriture et l'entretien. On eût été très bien chez cette dame, mais sans aucun exercice de la religion catholique, inconvénient qui empêcha d'accepter la place.

Il tardait à MM. Hugues et Bernardy d'entrer dans la Thuringe [1]. Ils arrivèrent enfin à Erfurt, la ville la

1. La Thuringe est une province d'Allemagne, avec titre de landgraviat, dans le cercle de la Haute-Saxe, qui appartient aux ducs de Saxe, à l'électeur de Mayence, et à quelques autres petits souverains. Ce pays, qui peut

plus considérable de ce pays, et qui passe pour en être la capitale, dans les commencements de janvier 1795. Les derniers jours de leur route surtout furent très pénibles, non seulement à cause de la rigueur de la saison, plus cruelle encore cette année [1], mais aussi à cause des mauvais chemins et des pitoyables auberges du pays. Ils avaient été cinq jours sans se déshabiller, et le jour de leur arrivée à Erfurt, l'un d'eux, M. Hugues, eut l'oreille gelée et entièrement durcie. Cet accident, heureusement, n'eut pas de suite, le froid n'ayant attaqué que la partie extérieure de l'oreille, et au moyen d'un remède administré par un chirurgien français, otage de Mayence, il fut guéri au bout de quelques jours.

Erfurt est bâtie sur la Géra. Elle a une Université ; c'est une ville assez grande et bien peuplée [2]. Impériale autrefois, elle appartient depuis 1664 à l'électeur de Mayence, aussi bien que son territoire, où l'on compte soixante-treize villages.

A peine arrivés, MM. les collecteurs se présentèrent chez le gouverneur de la ville, Mgr Charles-Théodore, baron de Dalberg, coadjuteur des sièges de Mayence et de Constance. Ils en furent accueillis avec la plus grande bonté, mais par prudence autant que par charité, ils renoncèrent à tout exercice de leur ministère dans Erfurt. Ils crurent devoir laisser à des confrères malheureux qui y arrivaient de toutes parts, après l'invasion de

avoir trente lieues de long, est très fertile en grains et en fruits, suffisamment mêlé de bois et arrosé de rivières. — *Note du manuscrit.*

1. On peut se rappeler que sur la fin de décembre 1794, et dans les commencements de l'année suivante, les froids furent extrêmement grands. A Soleure en Suisse, le thermomètre de Réaumur descendit jusqu'à 19° au-dessous de la glace. — *Note du manuscrit.*

2. On voit dans sa principale église la plus grosse cloche de l'Allemagne. — *Note du manuscrit.*

la Hollande par les Français, les secours pécuniaires que la collecte aurait pu recueillir dans cette ville, dont les richesses, malheureusement, ne répondaient pas à la bienfaisance, et qui fournissait déjà presque tout le nécessaire à un certain nombre de ces nouveaux venus. Ils voulaient d'ailleurs prouver à ces infortunés que les prêtres déportés dans la Suisse regardaient comme frères tous leurs compagnons d'exil.

Ce fut dans cette ville que MM. Hugues et Bernardy apprirent le riche don de 10,000 roubles [1] que l'impératrice de Russie, l'immortelle Catherine II, venait d'accorder à leurs collègues, collecteurs dans ses États [2], avec la permission de porter les besoins et les vœux de leurs frères aux riches habitants des villes de Pétersbourg et de Moscou. Ils bénirent la Providence qui, dans un moment où la rigueur de l'hiver et un repos nécessaire les tenaient dans l'inaction, faisait arriver si à propos, d'une contrée lointaine, des secours abondants.

Ce n'était qu'avec peine qu'ils s'étaient décidés à ce repos forcé. Dès qu'il leur fut possible de se mettre en route, ils entreprirent la petite campagne de Gotha, ville capitale du duché de même nom, dans la Thuringe, possession d'un prince de la maison de Saxe, qui y fait sa résidence dans un palais où l'on voit une très belle bibliothèque et un cabinet de raretés. Mgr le coadjuteur de Mayence leur avait remis deux lettres qui leur furent très utiles, l'une pour le souverain, le duc Ernest de Saxe-Gotha, l'autre pour son ministre, M. le baron de Frankenberg. M. l'abbé de Montrichard, vicaire général de

1. Soit 50,000 livres de France. C'est par erreur que le manuscrit de Nancy porte seulement 1,000 roubles.
2. Ces collecteurs étaient MM. Clerc, Prost et Vuillaume. Voir plus bas, chap. XII, *Collecte de Russie.*

Cambrai, chanoine d'un chapitre noble du diocèse de Besançon, les avait prévenus dans cette cour, et le duc venait de lui envoyer 100 louis, pour l'aider à continuer la bonne œuvre qu'il conduisait avec tant de zèle à Fribourg en Suisse, où il nourrissait à une table commune un nombre considérable d'ecclésiastiques français dénués de tout secours [1]. Si l'amour que ces charitables envoyés portaient à tous leurs frères, sans distinction, ne leur eût fait partager l'heureux succès de la tentative de M. de Montrichard, ils eussent employé auprès du prince dont ils réclamaient les bontés le langage d'Esaü supplanté par Jacob ; mais ils le remercièrent, après ce père nourricier d'une portion du clergé français, d'un bienfait qui leur était commun avec lui, et ils se firent auprès de ce bon prince un titre de recommandation des largesses mêmes qu'il avait déjà répandues sur leurs compatriotes. Le duc, attendri, les gratifia, à leur tour, de plus de 400 livres, avec la permission de faire, dans sa capitale, une collecte qui, conformément à ses intentions, fut exécutée par M. Gaudin, curé de Notre-Dame de L'Esvière d'Angers. Environ 500 livres furent le fruit de ses charitables démarches. Ces deux objets réunis firent la valeur de 344 florins, montant

1. Sur l'abbé de Montrichard et le ministère de charité qu'il exerça à Fribourg, de 1794 à 1798, envers les émigrés français et surtout envers les ecclésiastiques, voir Victor Pierre, *L'abbé de Montrichard et l'émigration française à Fribourg*, 1896, 26 pages in-8 (extrait de la *Revue des questions historiques*, janvier 1896). Né en 1748, au château de Saint-Martin (Jura), Henri-Gabriel de Montrichard, docteur en théologie de l'Université de Besançon, chanoine puis doyen du chapitre de Baume-les-Messieurs (Jura), avait été vicaire général de Mgr de Rohan, à Bordeaux d'abord, puis à Cambrai. Après la Révolution, il fut agréé comme vicaire général de Mgr Moreau, évêque d'Autun, et administrateur délégué de la Nièvre. Il venait d'être nommé à l'archevêché de Besançon, lorsqu'il mourut subitement à Nevers, où il résidait depuis 1802, le 22 juillet 1816. Voir aussi sur lui les *Mémoires de l'abbé Lambert*, édition G. de Beauséjour, *passim*, et en particulier, p. 146, note.

d'une lettre de change sur Vienne que leur fournit, à leur retour à Erfurt, M. Nutzinger, qui les assura qu'on devait en tirer 910 livres à Soleure, où ils l'envoyèrent le 25 avril.

Dans les premiers jours de mai, MM. Hugues et Bernardy partirent d'Erfurt pour le duché de Weimar, petit État souverain qui faisait partie de la Thuringe et appartenait au duc de Saxe-Weimar. Ils se proposaient, après avoir parcouru ce pays, qui a environ sept lieues de long sur quatre de large, de revenir à Erfurt par Altenbourg, ville dépendant du duché de Gotha, où l'on se rappelle qu'ils avaient déjà passé deux fois, sans pouvoir y remplir leur ministère, à défaut d'une permission que n'avait pas cru pouvoir leur accorder la régence, mais qu'ils avaient obtenue depuis du prince, auquel elle les avait renvoyés. Nous ne pouvons donner aucun détail sur cette course particulière, la lettre qui en rendait compte ayant été confiée à une personne qui a négligé de l'envoyer à Soleure. On voit seulement, par les lettres postérieures, qu'ils reçurent un accueil favorable du duc de Weimar, Charles-Auguste de Saxe, souverain dont les richesses ne répondaient point à la bienfaisance. Au lieu d'autoriser MM. les collecteurs à exercer leur mission par eux-mêmes, ce prince préféra faire lever, sur toutes les églises de son duché, une contribution extraordinaire. Les ordres donnés, il fallut du temps pour les mettre à exécution. Pendant qu'on y travaillait, MM. Hugues et Bernardy, de retour à Erfurt, en parcouraient les environs.

Leur zèle ne s'accommodant pas de la lenteur que demandait la levée de cette contribution, ils firent un second voyage à Weimar, dans l'espérance d'obtenir plus de célérité : ils ne purent réussir. Lassés de toujours attendre, ils proposèrent à M. Nutzinger, leur banquier d'Erfurt, de se charger de recevoir le montant de ces contribu-

tions, pour l'envoyer ensuite à Soleure avec 800 livres, fruit de leurs dernières courses, qu'ils offraient de verser entre ses mains. A quoi celui-ci ayant consenti, ils se remirent en route. M. Nutzinger, ne voyant rien arriver de Weimar, se décida à envoyer d'abord, le 13 août, les 800 livres dont il était dépositaire, sauf à faire parvenir, par un second envoi, ce qu'il attendait, lorsqu'il l'aurait reçu. Ce ne fut que dans le courant de septembre que lui vinrent les 721 livres, argent de France, qu'avait produites la contribution sur les églises du duché de Weimar. Il les fit de suite passer en Suisse.

Nos infatigables collecteurs ne tardèrent pas à s'apercevoir avec une vive douleur que leurs nouvelles courses ne contribuaient plus aussi abondamment au soulagement de leurs frères. Et lorsque, pénétrés par la pluie et couverts de boue, ils comparaient la difficulté de leurs courses avec leurs résultats, ils seraient tombés peut-être dans le découragement, s'ils n'eussent eu soin d'appeler l'esprit de pénitence au secours de la charité fraternelle.

Après avoir fait la collecte à Eisenach, capitale du petit pays du même nom, apanage et résidence de la branche éteinte des princes de Saxe-Eisenach, où ils eurent la consolation de présenter leurs hommages à Mgr de Talleyrand-Périgord [1], archevêque de Reims, qui avait choisi cette ville pour le lieu de sa retraite, et d'Eisenach à Langensalza, à Tennstadt et à Sondershausen, ils furent très affligés de ne pas trouver seulement 400 livres dans leur bourse. Ils s'acheminèrent tristement vers Mülhausen et Nordhausen, deux villes impériales de la Thuringe, dans l'espérance que les lettres de recommandation dont ils avaient eu soin de se munir pour ces deux villes pourraient peut-être y

1. C'était l'oncle du fameux évêque d'Autun.

rendre leur ministère plus fructueux. Hélas ! ils se trompaient. A Mülhausen, jolie ville située dans un pays fertile, sur l'Unstrutt, avec un territoire de dix-huit villages, les magistrats leur refusèrent la permission de collecter, et leur accordèrent pour indemnité deux louis d'or, dont il fallut encore déduire environ 4 livres pour les vexations de quelques officiers. A Nordhausen, même refus de la part du conseil souverain, dont le don ne fut que de 18 livres. Mais dans cette dernière ville, spécialement sous la protection de l'électeur de Saxe, ils eurent du moins quelques moments d'une douce consolation. Quoiqu'elle ait embrassé, ainsi que Mülhausen, la confession d'Augsbourg, elle a toujours conservé, néanmoins, un chapitre de chanoines catholiques. Ces vertueux ecclésiastiques, jaloux de prouver l'estime qu'ils avaient vouée au fidèle et malheureux clergé de France, s'empressèrent, à l'envi l'un de l'autre, d'exercer envers ses représentants une hospitalité vraiment fraternelle. Ils finirent par y ajouter un don qui, sans grossir de beaucoup leur bourse, surpassait de beaucoup ce que l'on devait naturellement attendre de ce petit nombre d'ecclésiastiques et de la modicité de leurs revenus.

MM. Hugues et Bernardy, décidés de tenter un voyage à Berlin, écrivirent de Nordhausen à MM. les évêques pour les prier d'examiner si, pour assurer le succès de leur entreprise, il ne serait pas à propos que ces prélats rédigeassent une lettre pour le roi de Prusse. Cette lettre leur paraissait d'autant plus nécessaire que les patentes qui faisaient foi de leur mission étaient d'une date déjà ancienne, et cette antiquité n'avait pas échappé à des personnes qui leur voulaient du bien. Dans le cas où leur idée paraîtrait juste, ils demandaient que la lettre leur fût adressée, sans perdre de temps, chez M. Morino,

négociant à Berlin, à qui ils étaient recommandés, parce que les pays qui leur restaient à parcourir jusqu'à cette capitale étant pauvres, ils s'attendaient que leur marche serait rapide. MM. les évêques répondirent à leur lettre et leur envoyèrent, le 2 septembre, à l'adresse par eux indiquée, une requête pour Sa Majesté le roi de Prusse, et un certificat sur l'authenticité des lettres de mission dont ils étaient porteurs.

Depuis leur sortie de Nordhausen, nos infatigables apôtres furent presque continuellement contrariés, soit par la modicité de leurs recettes, soit par la pluie, qui de temps à autre tombait sur eux avec abondance, et rendait les chemins impraticables. Quoique le poids de leur bourse leur eût paru lourd sur les montagnes du Harz, en traversant la fameuse forêt Hercynienne, depuis Stolberg, chef-lieu d'un petit comté souverain du même nom dans les montagnes de la Thuringe, jusqu'à Wernigerode, séjour du comte, cependant ils ne s'attendaient guère à pouvoir faire de sitôt un envoi. Ils ignoraient ce que la Providence leur préparait à Wernigerode. Leur bourse y fut tout à coup augmentée de plus de moitié par la générosité du prince Charles-Henri de Gedern, comte de Stolberg, qui y versa 30 louis de Prusse [1]. Il accompagna ce don d'un accueil gracieux, qui leur rappela celui qu'ils avaient éprouvé, l'année précédente, à Greitz et à Géra. Après avoir causé quelque temps avec eux, Son Excellence les présenta à Mme la comtesse, son épouse, et à toute sa famille, qui leur témoignèrent toutes sortes d'égards. Il les retint à dîner, et comme c'était pour eux un jour d'abstinence, il recommanda qu'on leur

1. Le louis de Prusse, ou plutôt le frédéric d'or, valait 20 livres de France. — *Note du manuscrit.* Le manuscrit de Nancy porte seulement 20 louis.

préparât du maigre. Il les pressait d'accepter un logement dans son château, et d'y prendre quelques jours de repos. Mais ces messieurs ayant observé qu'ils devaient se trouver le lendemain à Halberstadt, à cause de la messe, ce comte bienfaisant, sans insister davantage, après avoir eu l'attention délicate de faire payer à l'auberge leur dépense de la veille, les conduisit dans sa voiture, où il les força de prendre la place d'honneur. Il exigea qu'ils prissent leur logement à l'hôtel qu'il avait à Halberstadt, et il donna ordre à ses gens de leur fournir tout ce dont ils auraient besoin pendant leur séjour. En partant, le dimanche matin, il leur renouvela avec instance l'invitation de retourner à Wernigerode, ajoutant qu'en quelque temps qu'ils dussent passer dans ces contrées, ils lui feraient toujours grand plaisir, ainsi qu'à sa famille, de leur accorder quelques jours. Ces messieurs l'assurèrent que le clergé français, instruit de sa libéralité et des égards dont il avait bien voulu honorer ses représentants, se ferait un devoir de partager la reconnaissance dont ils étaient eux-mêmes pénétrés, et conserverait à jamais le souvenir de ses bienfaits.

Ce n'était pas la seule consolation que la divine Providence voulait procurer à ses deux fidèles ministres. Elle leur en ménageait à Halberstadt une seconde. Ils y trouvèrent Mgr de Cicé, évêque d'Auxerre [1], qui avait fixé sa retraite dans cette ville, agréablement située sur la rivière d'Holzemme, capitale d'un ancien évêché sécularisé à la paix de Westphalie en faveur de l'électeur de Brandebourg [2]. Ce prélat, singulièrement aimé et révéré

1. Mgr J.-B.-Marie Champion de Cicé, dernier évêque d'Auxerre, mort à Halberstadt en 1805.

2. On a conservé à Halberstadt le chapitre composé de vingt chanoines, dont les uns sont catholiques et les autres luthériens. Il y a aussi plusieurs maisons religieuses d'hommes et de femmes. — *Note du manuscrit.*

dans sa retraite, y jouissait de l'estime générale. Ils eurent l'avantage de lui présenter leurs respects et de lui rendre compte de leurs opérations. Il y prit le plus vif intérêt. Il partagea la joie de leurs succès, compatit à leurs peines, voulut les avoir à sa table, et exigea qu'ils prolongeassent leur séjour. Les entretiens qu'ils eurent l'honneur d'avoir avec lui leur furent à tous égards infiniment utiles, soit pour eux-mêmes, soit pour leur ministère. Il leur indiqua un honnête israélite [1], qui leur fournit une lettre de change de 179 écus 3/4 de six livres, tirée à vue sur M. Fellner, de Francfort, et ils durent à la recommandation de ce prélat d'avoir été traités plus favorablement.

Le beau temps paraissant enfin vouloir favoriser leurs courses, ils en profitèrent pour entrer, sur la fin du mois d'août, dans la principauté d'Anhalt.

Ce pays, qui a environ dix-huit lieues de long sur deux à trois de large, abonde en graines et en fruits, ainsi qu'en mines d'argent, de fer et de charbon de terre. Il est le patrimoine d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons d'Allemagne divisée en quatre branches, qui prennent leur nom des villes où elles font leur résidence. On y professe le luthéranisme et il y a beaucoup de juifs. Nos charitables apôtres n'y eurent que de très médiocres succès, achetés même par bien des humiliations. Accoutumé à voir un grand nombre de malheureux chaque jour, on paraissait moins touché de leur sort, et la sensibilité s'usait. Ils rencontrèrent cependant encore quelques âmes compatissantes, telles que Son Altesse le prince Frédéric-Albert d'Anhalt-Bernbourg, sénieur de sa mai-

1. Outre les catholiques et les luthériens en bien plus grand nombre qui ont à Halberstadt l'exercice public de leur religion, il y a aussi baucoup de juifs qui y font un grand commerce. — *Note du manuscrit.*

son, la princesse douairière d'Anhalt-Zerbst, sa sœur, et la princesse d'Anhalt-Cœthen. Il en fut de même à Wittemberg, forte et ancienne ville d'Allemagne, sur la rive droite de l'Elbe, où se tiennent les assemblées électorales de Saxe, avec un consistoire et une cour de justice civile et criminelle. MM. les docteurs de la célèbre Université érigée en cette ville en 1502 par Frédéric III, électeur de Saxe, et que l'on regarde comme la plus fameuse pour la théologie luthérienne, les reçurent fort poliment et les traitèrent même avec distinction. Le reste de leur voyage jusqu'à Berlin, où ils arrivèrent à la fin de septembre, n'offrit rien de remarquable.

Ils y trouvèrent leurs collègues, collecteurs de Russie, qui, après avoir rempli dans cet empire la mission qu'on leur avait permis d'y exercer, s'étaient arrêtés dans cette capitale, à leur retour, pour y solliciter près de Sa Majesté Prussienne la même grâce qu'ils venaient lui demander eux-mêmes. Par la manière dont on accueillit à cette cour leur première démarche, ils sentirent qu'il fallait mettre des bornes à leur zèle, et se restreindre à solliciter une permission de collecter dans la Silésie. M. Bernardy, qui éprouvait depuis longtemps un vif désir de se rapprocher de son cher et fidèle troupeau, voyant alors que ses quatre collègues seraient plus que suffisants pour cette nouvelle moisson, dans le cas où on leur permettrait de la tenter, se décida à retourner en Suisse, afin d'être plus à portée de se réunir à ses ouailles, aussitôt que les circonstances le permettraient, et de chercher à leur être, en attendant, de quelque utilité par la correspondance qu'il espérait entretenir avec elles. Il eût bien désiré pouvoir proposer son retour à MM. les évêques et le soumettre à leur décision. Il y voyait un avantage selon lui bien précieux, celui de couronner par l'obéissance l'œuvre de

charité à laquelle il travaillait depuis environ dix-sept mois. Mais l'approche de l'hiver ne le lui permettant pas, il crut pouvoir espérer de la bienveillance des prélats pour lui qu'ils auraient la bonté de suppléer à ce que les circonstances lui rendaient impossible.

Quant à M. Hugues, quoique fort amaigri et presque épuisé de ses précédentes fatigues, il ne balança pas cependant à se dévouer encore tout entier à la mission de Silésie, supposé qu'il leur fût permis de la tenter. Nous verrons en effet l'amour dont il était embrasé pour ses malheureux frères, ranimer ses forces, renouveler sa jeunesse comme celle de l'aigle, et lui rendre l'agilité nécessaire pour entreprendre cette nouvelle carrière et la fournir dans toute son étendue[1]. Il apprit avec peine la résolution de M. Bernardy, il essaya même de faire entendre la voix de l'amitié, mais le sentiment du devoir et la charité pastorale parlèrent plus haut, et malgré la peine que devait lui causer cette séparation, il finit par l'approuver.

M. Bernardy sortit en effet de Berlin le 20 octobre, et le 25 il était à Dresde, qui en est éloignée de trente lieues. Malgré la sévérité des ordres récents qui défendaient de recevoir et de garder des émigrés et des prêtres français dans les États de l'électeur de Saxe, il en trouva dans cette ville une douzaine qu'on y tolérait et qu'on y faisait subsister. Il y apprit que les mêmes ordres ayant été donnés à Erfurt de la part de l'électeur de Mayence, le duc de Saxe-Weimar, par une suite de l'intérêt qu'il prenait toujours au sort de ces honorables et malheureux proscrits, leur avait offert un asile dans ses États.

Après deux ou trois jours de repos à Dresde, M. Ber-

1. Voir plus bas, chap. XVI, *Collecte de Berlin et de Silésie.*

nardy se remit en route pour la Suisse [1] et arriva à Soleure à la fin de novembre. Le dernier jour du mois, il se présenta à l'assemblée du bureau où se traitaient, sous la direction de MM. les évêques, les affaires des collectes. Il y rendit un compte succinct de sa mission, qu'il termina par la remise d'un restant trop peu considérable pour avoir été envoyé par lettre de change et dont il s'était chargé, savoir : 306 livres en argent et 270 livres en un billet payable par M. de la Tour, vicaire général de Chalon-sur-Saône, résidant à Fribourg, en tout, 576 livres. Il reçut ensuite, de MM. les évêques, les témoignages de satisfaction et les éloges que méritaient le zèle et les succès avec lesquels il avait rempli sa mission. Et en attendant qu'il pût voler au secours de ses chers paroissiens, il retourna dans sa première retraite [2], com-

1. Le directeur de la police de Dresde avait remis à M. Bernardy un passeport, écrit en allemand, et dont voici, d'après M. l'abbé Lereuil (*op. cit.*, p. 11), la traduction :

« Le porteur de ce papier, Monsieur Jean-François Bernardy, docteur en théologie de la Faculté de Paris, curé à Plombières, diocèse de Dijon, après avoir entrepris un voyage de Suisse ici, avec la bonne intention de procurer à ses pauvres confrères un secours, et même chargé de cet office par eux, a acquis, pendant son séjour dans notre ville, l'estime générale par sa conduite modeste et parfaite. Sa mission ici étant achevée, il pense à retourner à Soleure, Suisse. On prie donc instamment les autorités, tant militaires que civiles, de vouloir laisser circuler en tous lieux, sans aucun empêchement, Monsieur ci-nommé : Jean-Baptiste Bernardy.

« L'expédition de ce passeport a été certifiée et munie du grand sceau de commission de la police électorale. Moi présentement directeur de la police, ai signé de ma propre main.

« Dresde, le 26 octobre 1795.

« Baron de Santer. »

2. Nous ignorons quelle était cette première retraite. Peut-être Fribourg ou quelque bourg ou village des environs ? Dans les années qui suivent, en effet, nous voyons l'abbé Bernardy entreprendre, à la demande des [illegible] français réfugiés dans cette ville, de nouvelles quêtes à travers la [illegible] une première fois, au commencement de 1796, avec M. Poulet, [illegible] du diocèse de Nevers ; une seconde fois, en juin de la même année, [illegible] Bonnouvrier, du diocèse du Mans ; une troisième fois enfin, en [illegible] avec le même M. Bonnouvrier, dans les cantons de Berne, de Zurich

blé de mérites devant Dieu, honoré de l'estime et de l'affection de MM. les évêques, avec l'assurance d'avoir bien mérité de ses frères et d'avoir acquis les droits les mieux fondés à leur reconnaissance.

Nota. — Si le lecteur était étonné de ce que MM. Hugues et Bernardy n'ont proposé aucune place pour retraite à des ecclésiastiques, on le prierait de se rappeler que les pays qu'ils ont parcourus, étant principalement habités par des luthériens, n'offraient de ce côté aucune ressource.

et de Glaris. Cf. V. Pierre, *L'abbé de Montrichard et l'émigration française à Fribourg*, p. 21 et 26. Sur l'histoire ultérieure de M. Bernardy, voir Lereuil, *op. cit.*, p. 12 et suiv.

CHAPITRE IV

COLLECTE DE SOUABE ET DE FRANCONIE.

A une grande étendue le cercle de Souabe [1] joint une fertilité peu commune qui le fait passer, à juste titre, pour un des meilleurs pays de l'Allemagne. Cependant, comme dans le nombre d'États, soit ecclésiastiques, soit séculiers, qu'il renferme, il y en avait plusieurs dans lesquels, pour de bonnes raisons, il avait paru à MM. les évêques qu'il ne serait pas expédient de tenter une collecte, il fut décidé que ce cercle ne formerait pas à lui seul un district, mais qu'on y joindrait la Franconie [2], autre cercle voisin de la Souabe, non moins peuplé peut-être et presque partout aussi fertile. Ce n'est que sur ses frontières que l'on trouve beaucoup de forêts et quelques

1. Le cercle de Souabe est borné au nord par le cercle électoral du Rhin et par la Franconie, à l'orient par la Bavière, au midi par la Suisse, à l'occident par le Rhin, qui la sépare de l'Alsace ou de la France. Il a pour directeurs le prince-évêque de Constance et le duc de Wurtemberg. — *Note du manuscrit.*

2. La Franconie, située au milieu de l'Allemagne, est bornée au midi par la Souabe, à l'orient par la Bavière et la Bohême, au nord par le cercle de Basse-Saxe, et à l'occident par celui du Haut-Rhin. Ce cercle a pour directeurs le prince-évêque de Bamberg et le roi de Prusse, comme possesseur des deux margraviats d'Ansbach et de Bayreuth. Mais l'évêque de Bamberg a seul le droit de faire les propositions, de recueillir les suffrages et de dresser les conclusions. — *Note du manuscrit.*

montagnes stériles et incultes. Dans ces deux cercles, comme dans le reste de l'Allemagne, les trois religions, catholique, luthérienne et calviniste, ont le libre exercice de leur culte. Mais la luthérienne, y étant beaucoup plus étendue, peut être regardée comme dominante. En Franconie, les juifs ont aussi quelques synagogues.

Ce troisième district étant échu à MM. Nicolas Mutel [1], curé de Semilly [2], diocèse de Toul, et Pierre-François-Maximin Feuvrier, vicaire de la petite ville de Blamont [3], diocèse de Besançon, ils partirent de Soleure, pour s'y rendre le même jour que MM. Hugues et Bernardy, le 1er mai 1794. Mais des circonstances absolument défavorables, qu'il ne dépendit pas d'eux de prévoir ni de changer, rendirent leurs courses peu fructueuses.

Peu de jours après leur départ de Soleure, ils arrivèrent à Constance, ville ancienne, située dans une position admirable, sur un sol enchanté, à l'extrémité occidentale du lac de son nom, qui, par une superbe nappe d'eau de quinze ou seize lieues de long sur cinq de large, sépare l'Allemagne de la Suisse. Impériale autrefois, cette ville appartient maintenant à la maison d'Autriche, depuis la conquête qu'en fit Charles-Quint en 1548. Elle est le siège d'un évêché très considérable, suffragant de Mayence, que l'évêque, coétat de l'empire et membre des états de Souabe, possède en souveraineté. Il fait sa résidence habituelle à Mersebourg, petite ville de l'autre côté du lac, et ses États sont en partie en Souabe au delà du lac, partie en deçà. Outre l'église cathédrale, qui est belle et

1. Louis-Nicolas Mutel, né à Bernon (Aube) en 1738, prêtre de septembre 1762, curé de Semilly, au diocèse de Toul, en janvier 1763, mort à Semilly, à l'âge de quatre-vingt-six ans, en 1824.
2. Semilly, canton de Saint-Blin, arr. de Chaumont, Haute-Marne.
3. Blamont, ch.-l. de canton, arr. de Montbéliard, Doubs.

richement dotée, il y a encore à Constance deux collégiales, plusieurs paroisses, un collège et différents couvents d'hommes et de filles [1].

MM. les collecteurs ne devaient pas entreprendre d'exercer leur ministère dans cette première ville de la Souabe. Les secours qu'elle pouvait fournir étaient dus de préférence aux ecclésiastiques ou autres Français réfugiés en grand nombre dans son sein. Ils se contentèrent d'y recueillir soigneusement tous les renseignements propres à diriger plus sûrement leurs opérations, et de chercher à s'y procurer quelques lettres de recommandation pour les pays qu'ils avaient à parcourir. MM. les évêques français qui y étaient retirés, au nombre de six [2], et auxquels ils eurent l'honneur de présenter leurs hommages, leur furent à cet égard de la plus grande utilité, par les connaissances qu'ils avaient dans la ville et par la haute considération dont ils jouissaient dans le grand chapitre et auprès des principaux officiers de la régence de Fribourg-en-Brisgau, transférée à Constance, sur la fin de 1792, à cause des progrès des Français sur la rive gauche du Rhin.

1. Constance est aussi fameuse par le concile général qui y fut tenu en 1414 pour condamner les erreurs de Wiclef, de Jean Huss et de Jérôme de Prague. Près du port, se voit encore un grand bâtiment qui avait été construit pour la tenue de ses assemblées et qui sert aujourd'hui de halle et de magasin. De 40,000 habitants qu'on prétend qu'avait alors Constance, elle en rassemble à peine 3 ou 4,000 aujourd'hui. — *Note du manuscrit.*

2. Se trouvaient alors à Constance : MM. de Juigné, archevêque de Paris ; de la Luzerne, évêque de Langres ; les deux frères Gabriel Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo, et Pierre-Marie-Madeleine Cortois de Balore, évêque de Nîmes ; et l'ancien évêque de Comminges, M. Charles-Antoine-Gabriel Osmond, oncle du futur évêque de Nancy, à qui il avait résigné son évêché en 1785. C'est à tort que les manuscrits, soit de Nancy, soit de Besançon, portent : « M. de Lastic, ancien évêque de Comminges. » M. de Lastic était évêque, non de Comminges, mais de Couserans, entre le Comminges, l'Espagne et le comté de Foix. L'erreur est du reste rectifiée dans le manuscrit de Besançon.

Ce double objet rempli par les bons offices des prélats, MM. les collecteurs, qui se disposaient à partir, s'aperçurent seulement, en examinant de plus près leurs papiers, qu'au lieu de la patente signée de MM. les évêques, qui devait faire foi de leur mission dans les cercles de Souabe et de Franconie, on leur avait donné, par méprise, celle qui était pour les collecteurs d'Italie. Celle-ci ne pouvant absolument tenir lieu de la véritable, ils la renvoyèrent sur-le-champ à Soleure pour y être changée. L'erreur reconnue fut rectifiée, une autre patente leur fut expédiée, et dès qu'ils l'eurent reçue, ils se mirent en route.

Ils commencèrent leurs courses par Lindau, ville impériale très commerçante, au bord occidental du lac, à dix lieues de Constance, sur une langue de terre qui forme presqu'île. Quoique la ville soit protestante, elle a conservé une célèbre abbaye de chanoinesses, dont l'abbesse est princesse d'empire. Les secours que ses charitables habitants avaient déjà fait passer à plusieurs reprises à Constance, pour subvenir aux besoins qu'y éprouvaient un grand nombre de Français déportés et émigrés, ne laissaient pas espérer une moisson bien abondante, et si malgré cela MM. les collecteurs y recueillirent quelques aumônes qu'ils n'osaient presque y solliciter, ils le durent au vif intérêt que leur témoigna Mme la comtesse de Bressac, retirée dans cette ville. Cette respectable dame fit l'impossible pour assurer quelque succès à la collecte. Elle ne crut pas avoir tout fait en protégeant la bonne œuvre à Lindau. Elle procura à MM. les collecteurs d'excellentes recommandations pour différents endroits où ils devaient exercer leur zèle. Aussi en parlaient-ils dans leurs lettres à MM. les évêques, comme d'une bienfaitrice qui méritait toute la reconnaissance des prêtres français et qui avait un droit bien fondé à leurs prières, auxquelles

elle demandait spécialement d'avoir part. Mme de Razler se montra digne émule de Mme de Bressac, acquit les mêmes droits et manifesta les mêmes désirs.

Dans tous les endroits où s'arrêtèrent nos charitables apôtres, depuis Lindau jusqu'à Augsbourg, qui en est éloigné de trente lieues, on avait déjà, et même à différentes reprises, fourni des secours pour les besoins des prêtres de Constance. Plusieurs communautés émigrées, soit ecclésiastiques, soit laïques, avaient en outre parcouru ce pays et y avaient recueilli d'abondantes aumônes, de sorte que, quelle que fût la charité de ces peuples, ils ne pouvaient plus, après ce qu'ils venaient de faire tout récemment, que compatir à des maux dont ils étaient d'autant plus sincèrement touchés qu'ils se voyaient hors d'état de les soulager.

Inutilement MM. Mutel et Feuvrier auraient-ils tenté d'exercer leur ministère à Kempten, ville luthérienne de la Basse-Souabe, sur l'Iller, dans l'Algau [1], et les États de l'abbaye princière qui s'y est conservée [2] et dont elle dépendait autrefois, avant de s'être affranchie et rendue ville libre en 1525. Mais les lettres de recommandation que leur avait procurées Mme de Bressac pour l'abbé, qui relève immédiatement du Saint-Siège et qui, en qualité de prince d'empire, a voix aux diètes, ne leur valurent pas seulement un accueil gracieux et distingué. Aux honnêtetés dont il les combla ce prince compatissant ajouta un

1. L'Algau est un pays considérable de la Souabe qui s'étend du levant au couchant, depuis le Lech jusqu'au lac de Constance, et qui est traversé par l'Iller, rivière qui coule du sud au nord pour aller se jeter dans le Danube près d'Ulm. — *Note du manuscrit.*

2. Les domaines de l'abbaye de Kempten sont à l'occident d'Augsbourg et consistent en trente-cinq paroisses, avec beaucoup de fiefs et de châteaux. L'abbaye est de l'ordre de Saint-Benoit, et tous les moines sont nobles. Elle est bâtie à une légère distance de la ville. — *Note du manuscrit.*

don pécuniaire dont la valeur réelle se trouvait bien augmentée, quand on se rappelait les libéralités que chaque jour il avait à verser sur les malheureux Français qui passaient à Kempten. En donnant, le bienfaisant prélat regrettait amèrement de ne pouvoir donner davantage, et il ne désirait d'être plus riche que pour être à même de secourir plus efficacement des pauvres dans lesquels il respectait d'intrépides confesseurs de la foi.

MM. les collecteurs continuèrent ensuite leur route vers Augsbourg, par Mindelheim, petit État du cercle, entre l'Iller et le Lech, érigé en principauté en faveur du duc de Marlborough et appartenant actuellement à l'électeur de Bavière. Ils arrivèrent à Augsbourg à la mi-juin. Cette ville, moins commerçante aujourd'hui qu'autrefois, mais toujours renommée par ses ouvrages d'orfèvrerie, d'horlogerie et d'ivoire, est le siège d'un évêché souverain, suffragant de Mayence. C'était S. A. Mgr Clément-Wenceslas, prince de Saxe, électeur de Trèves, qui, à cette époque, possédait en même temps l'évêché d'Augsbourg. La résidence ordinaire du prince-évêque, qui n'a aucun pouvoir pour le temporel dans la ville, est à Dillingen, à sept lieues au nord-est d'Augsbourg. Il a cependant dans cette dernière ville, qui se dit libre et impériale, un palais superbe, mais où, d'après la prétention du magistrat, également composé de catholiques et de luthériens, il n'est pas maître de demeurer aussi longtemps qu'il lui plairait. C'est dans ce palais épiscopal que Luther et Mélanchthon présentèrent à l'empereur Charles-Quint, en 1530, la célèbre confession de foi dite d'Augsbourg. Les édifices publics d'Augsbourg sont tous magnifiques. On remarque surtout son hôtel de ville, qui n'a pas son semblable dans tout l'empire.

Malheureusement MM. les collecteurs avaient été pré-

venus dans cette ville par une communauté d'émigrés, qui y faisait une collecte le jour même de leur arrivée, en sorte que lorsqu'ils voulurent se présenter à leur tour, ou ils furent refusés, ou ceux à qui il en eût trop coûté de les congédier absolument ne purent plus leur donner que des secours si modiques qu'ils suffisaient à peine pour les faire subsister eux-mêmes. Il faut excepter cependant le seigneur évêque coadjuteur d'Augsbourg, gouverneur des ville et principauté de Dillingen, pour qui Mme de Bressac leur avait procuré une lettre de recommandation. Malgré les secours abondants que ce prélat avait généreusement accordés aux premiers malheureux qui étaient venus réclamer sa bienfaisance, ses mains se rouvrirent de nouveau, et MM. les collecteurs, instruits des précédentes effusions de sa charité, furent très étonnés de se trouver eux-mêmes si riches de ses bienfaits.

Un si bel exemple fut suivi par M. le prélat de Saint-Ulrich, maison de l'ordre de Saint-Benoît. Ses revenus, malheureusement, n'étaient point en proportion de la bonté de son cœur. Tous les Français dont il avait connu les besoins n'en avaient pas moins éprouvé les effets de sa sensibilité. Les prêtres retirés à Constance avaient été de ce nombre. Instruit de leur état, il s'était empressé de venir à leur secours. Ceux de la Suisse, souffrant pour la même cause, lui parurent avoir les mêmes droits à ses libéralités, et sans se faire de ses premières largesses un titre d'excuse auprès de MM. les collecteurs, il voulut, au contraire, les répéter en leur faveur, au risque d'exposer sa maison à en ressentir quelques moments de gêne.

Un troisième bienfaiteur digne d'une spéciale reconnaissance fut M. l'abbé Beck. D'abord chanoine à Augsbourg, puis, par permutation, chanoine prébendé de l'église cathédrale de Strasbourg, il était demeuré invio-

lablement attaché à sa religion et à son devoir. Obligé de fuir la persécution, il s'était retiré à Augsbourg, sous la protection de l'électeur de Trèves, qui l'honorait de son estime et de sa confiance. Victime lui-même de la Révolution, il voulut néanmoins partager avec des confrères plus malheureux que lui les faibles ressources qui lui restaient, et il remit à MM. les collecteurs 168 livres, somme bien considérable pour sa position, mais que sa tendre compassion pour ses confrères lui faisait regretter de ne pouvoir porter plus haut [1]. MM. Mutel et Feuvrier, pénétrés d'une juste reconnaissance, se mettaient en devoir de la lui témoigner. « Y pensez-vous? reprit ce généreux « bienfaiteur ; que ne suis-je à même de secourir plus « efficacement des frères dont la cruelle infortune me dé- « chire le cœur ! » Admirable conduite de la Providence, qui savait ménager des consolations à ses fidèles coopérateurs pour les aider à soutenir avec courage les épreuves par lesquelles elle permettait que fût traversé leur pénible apostolat. Empressés d'en faire parvenir les prémices, ils remirent 600 livres de France à M. Klauber, d'Augsbourg, qui se chargea de faire passer la somme à Soleure, où elle arriva, en effet, dans le courant de juillet, par MM. Forcart et Dobler, négociants à Bâle.

MM. Mutel et Feuvrier, à peine sortis d'Augsbourg, furent de nouveau contrariés, soit par le mauvais temps, soit par mille fâcheuses circonstances. Ils éprouvaient de grandes

1. Cet ancien chanoine d'Augsbourg et de Strasbourg, Alsacien d'origine, prélat domestique de Sa Sainteté et conseiller ecclésiastique de l'archevêque électeur de Trèves, portait un vif intérêt au clergé français exilé. Quelque temps après, en 1796, nous le voyons encore s'entremettre avec zèle auprès des prélats et des abbayes d'Allemagne, en faveur du séminaire que les évêques français de Constance voulaient alors fonder en Franconie, sur les terres du prince de Hohenlohe. Voir sur lui l'*Ami de la religion*, t. LVI, p. 323, et LVIII, p. 105 et suiv.

difficultés pour être reçus dans les villes, et ce n'était qu'à la faveur des connaissances qu'ils avaient pris soin de s'y ménager qu'ils en obtenaient l'entrée. Lorsqu'ils ne pouvaient réclamer personne, une garde les prenait à la porte et, sans leur permettre de s'arrêter, les conduisait à celle par où ils devaient sortir. S'il arrivait qu'il ne fût pas nécessaire de traverser la ville pour continuer leur route, l'entrée leur était absolument interdite. Dans un grand nombre d'abbayes où ils se présentèrent, ils ne reçurent, pour ainsi dire, rien au delà d'une gracieuse et généreuse hospitalité. Les aumônes extraordinaires qu'elles avaient déjà envoyées à plusieurs reprises à Constance avaient fait une telle augmentation dans la dépense des deux dernières années, que malgré le vif intérêt que prenaient ces charitables cénobites à l'état malheureux de tant de saints confesseurs dont ils admiraient l'héroïque fermeté, il leur était impossible de venir à leur secours. Aussi lorsque, après plus de six semaines d'une course pénible et rebutante, nos deux apôtres voulurent en vérifier le résultat, quelle ne fut pas leur douleur de ne trouver dans leur bourse qu'environ 600 livres, achetées par bien des sueurs et des affronts! Sans murmurer et sans se plaindre, ils adorèrent les desseins de la Providence [1].

1. Il semble, en effet, que les collecteurs, et, d'une façon plus générale, les prêtres français déportés, ne furent pas reçus en Souabe, particulièrement dans les abbayes, avec la même bienveillance et la même compassion qu'ailleurs. « Il y a quelques maisons religieuses en Souabe, écrit l'abbé Chatrian, et même des plus riches, bénédictins et bernardins, qui repoussent impitoyablement tout prêtre français qui a le malheur de s'y présenter. » Il cite même une abbaye bénédictine, l'abbaye de Weingarten, « où des dogues aussi impitoyables que gros et vigoureux empêchaient les prêtres émigrés de pénétrer jusqu'au cloître. » Et un peu plus loin : « M. l'archevêque de Paris, émigré à Constance, est allé faire une tournée dans la Souabe, pour remercier les maisons religieuses qui ont charitablement accueilli les prêtres français qui ont dû refluer dans cette partie, chassés par les patriotes français des Pays-Bas et des électorats

Ils ne perdaient pas de vue l'autre objet de leur mission, et s'ils eussent été assez heureux pour trouver quelques places gratuites pour servir d'asile à des confrères, ils se fussent plus aisément consolés de la modicité de leurs collectes. Mais dans la plupart des abbayes, la demande en avait déjà été faite depuis Constance, et l'on avait envoyé sur-le-champ le nombre de sujets fixé par les maisons qui avaient bien voulu s'y prêter. L'exercice du ministère, en qualité de vicaire, leur fut indiqué en quelques endroits comme une ressource, et on leur faisait espérer que des ecclésiastiques qui se présenteraient avec des attestations de bonnes vie et mœurs, signées de MM. les évêques, seraient bientôt employés. Mais une condition indispensablement nécessaire était de savoir parfaitement l'allemand et de pouvoir le parler assez facilement pour instruire et exercer les autres fonctions du ministère. Il n'y avait donc qu'un très petit nombre d'ecclésiastiques qui pût y prétendre. Il fallait pour cela avoir parlé cette langue pour ainsi dire dès l'enfance, et ceux mêmes qui s'y étaient le plus appliqués depuis leur déportation et y avaient le

ecclésiastiques, et pour solliciter quelques autres monastères en faveur de ces malheureux confesseurs de la foi. Tous les moines l'ont accueilli, mais ni sa présence ni son éloquence n'ont été capables d'attendrir ceux d'entre eux qui s'étaient mal montrés jusque-là » (Chatrian, *Calendrier ecclésiastique pour 1794*, p. 130 et 134, manuscrit du séminaire de Nancy). Voir aussi ce que l'évêque de Nimes écrivait de Constance, le 16 janvier 1795, à l'archevêque d'Albi : « Sans ce secours presque inattendu — l'emprunt de 15,000 livres, dont nous avons parlé plus haut dans l'*Introduction* de ce volume — nos pauvres prêtres mourraient de faim. sous les yeux de vingt abbayes millionnaires de Souabe, dont les plus riches croient faire beaucoup en nourrissant trois à quatre prêtres, ou donnant une vingtaine de louis.... Nous voilà donc depuis trois mois vivant sur notre emprunt, notre dernière ressource pour nos malheureux prêtres ; à peine nous conduira-t-elle à Pâques, si les riches abbayes de Souabe ne se laissent enfin toucher par nos prières réitérées ; nous ne pouvons guère espérer ce miracle que d'un nouveau bref du Très-Saint-Père, mais adressé à chacune d'elles, et non en général » (Theiner, *Documents inédits*, t. II, p. 562).

plus profité, ne pouvaient pas en saisir la prononciation de manière à se faire aisément comprendre dans une instruction. MM. les collecteurs, en faisant part de cette ressource, sentirent bien eux-mêmes qu'elle était encore à peu près nulle, et ils se confirmèrent dans la triste persuasion que le zèle le plus ardent et le plus actif n'est pas toujours couronné de succès.

Ils arrivèrent le 17 août à Ueberlingen, petite ville impériale du cercle dans les États du prince de Furstenberg, sur la partie du lac de Constance appelée le bas lac. C'était autrefois la résidence des anciens ducs de Souabe. A leur entrée dans cette ville, ils furent arrêtés par la garde. Ils réclamèrent le R. P. gardien des Cordeliers. Ils lui furent conduits, et ce respectable religieux, pour obtenir de leur donner asile, fut obligé de déclarer qu'il répondait d'eux personnellement. Après une pareille réception, toute tentative leur parut inutile dans cette ville. D'ailleurs sa grande proximité de Constance, qui n'est qu'à quatre lieues, leur fit raisonnablement présumer que les âmes sensibles et charitables auxquelles ils auraient pu s'adresser y avaient fait passer leurs aumônes. Ils se contentèrent de profiter de la bonne volonté de leurs hôtes pour envoyer sans frais, par l'entremise de leurs confrères de Soleure, une somme de 600 livres qu'ils leur laissèrent en dépôt.

Ils allèrent de là à Heiligen-Kreuzthal, abbaye de filles de l'ordre de Saint-Bernard. M. Mutel, qui, emporté par son zèle, s'était consacré à la bonne œuvre sans avoir assez consulté ses forces, épuisé enfin par des courses continuelles et trop fatigantes pour un homme qui menait auparavant la vie la plus sédentaire, tomba malade dans cette maison. Le danger le plus imminent se manifesta bientôt, on craignit pour ses jours, et il reçut les derniers

sacrements. Résigné et soumis, il fit généreusement le sacrifice de sa vie, mais Dieu bénit les soins charitables que lui prodiguèrent les pieuses filles de l'abbaye, qui acquirent un nouveau droit à la reconnaissance du clergé français en lui conservant un ministre si précieux à tant de titres. Mais le médecin, qui voyait pour M. Mutel un danger prochain et évident de rechute dans la continuation d'un ministère aussi pénible, le condamna à y renoncer. Pour se décider à abandonner ainsi ce qu'il n'avait entrepris que par charité, il lui en coûta plus que pour faire le sacrifice de sa santé. Il obéit néanmoins, et lorsque ses forces furent suffisamment réparées, il remercia ses bienfaitrices, et reprit la route de Soleure, où il arriva au commencement de septembre. Il assista au bureau du 15 de ce mois, où MM. les évêques lui témoignèrent tout l'intérêt qu'ils avaient pris à sa maladie et la joie qu'ils ressentaient de le revoir en bonne santé. Il rendit un compte succinct de la collecte, qu'il termina par la remise d'une somme de 816 livres, dans lesquelles étaient comprises les 600 déposées à Ueberlingen le 17 août précédent [1].

Ce fut avec le plus vif regret que M. Feuvrier se vit privé, par le départ de M. Mutel, d'un mentor qui l'avait constamment édifié par sa piété, son zèle, son humilité et son infatigable patience, et dont la rare prudence avait dirigé toutes leurs opérations. En attendant les ordres

1. A quelque temps de là, dans les premiers mois de 1795, apparemment, M. Mutel rentrait en France. En 1796 et 1797, il fut un des six prêtres administrateurs nommés par l'évêque de Toul, pour servir de « guides » et de « vicaires généraux » dans son diocèse. Après avoir d'abord fixé sa résidence à Neufchâteau (Vosges), il était retourné dans sa paroisse de Semilly, lorsqu'il fut arrêté, au commencement de 1798, emprisonné à Chaumont, et déporté à Rochefort. Libéré le 24 février 1800, il revint à Semilly, où il mourut en 1824. Cf. Chatrian, *Calendrier ecclésiastique* pour les années 1795 et suivantes, *passim*, manuscrits du séminaire de Nancy.

de MM. les évêques, il espérait s'associer, sous leur bon plaisir, M. Fritz, chanoine de Thann [1], petite ville de la Haute-Alsace, au diocèse de Bâle. Ce chanoine lui paraissait d'autant plus propre à le seconder qu'il possédait parfaitement la langue allemande, l'ayant parlée dès l'enfance. Mais une place gratuite qu'il obtint dans le moment à Mengen, petite ville de la Souabe appartenant à la maison d'Autriche, l'empêcha d'accepter la proposition de M. Feuvrier.

Celui-ci poursuivant seul, faute de compagnon, ses charitables fonctions, sortit d'Heiligen-Kreuzthal et dirigea sa route vers le Wurtemberg, l'un des pays les plus peuplés et les plus fertiles de l'Allemagne, situé au nord de la Souabe et appartenant au duc de son nom, l'un des principaux souverains du cercle. En passant à Hechingen, petite ville du comté de Hohenzollern, il fut très bien reçu du comte Joseph-Guillaume, qui résidait dans cette ville. A l'accueil le plus gracieux ce bon prince, issu d'une famille très illustre — les comtes de Hohenzollern sortent de la même tige que le roi de Prusse — joignit un don pécuniaire, preuve de l'intérêt qu'il prenait au sort de la vertu malheureuse et persécutée. A Rottenbourg, ville du comte de Hohenberg, appartenant à la maison d'Autriche, il rencontra M. Morel, vicaire de Dambelin [2], diocèse de Besançon, fixé depuis quelque temps dans cette ville, lui parla de la perte qu'il avait faite de son respectable collègue, M. Mutel, et lui proposa de le remplacer. M. Morel, n'écoutant que son zèle, sans trop examiner si l'entreprise n'était pas au-dessus de ses forces, car il était affligé d'une hernie, accepta

1. Thann, autrefois chef-lieu de canton du département du Haut-Rhin, aujourd'hui chef-lieu de cercle, Alsace-Lorraine.

2. Dambelin, canton de Pont-de-Roide, arr. de Montbéliard, Doubs.

la proposition et consentit à l'accompagner jusqu'à l'entrée de l'hiver.

Ils entrèrent en conséquence, vers le milieu du mois de septembre, dans le Wurtemberg. Ils se rendirent d'abord à Ludwigsbourg, ville nouvelle bâtie en 1705 par Eberhard-Louis, duc de Wurtemberg, avec un superbe château. C'est une des plus agréables résidences de cette cour, qui y passe une grande partie de l'année. Une lettre de Mgr l'archevêque de Paris à Son Altesse le duc régnant de Wurtemberg, pour le prévenir de l'arrivée des deux collecteurs dans ses États et solliciter en leur faveur sa bienfaisance, leur procura une réception des plus avantageuses, que ce prince religieux et charitable accompagna d'un don de 100 ducats [1] de Hollande, qu'il leur fit remettre par un de ses officiers.

D'heureux succès les attendaient également à Stuttgart, capitale du duché, jolie ville, bien peuplée, dans une plaine agréable et fertile, entre des collines couvertes de beaux vignobles, près de la rive occidentale du Neckar. Monseigneur de Paris leur avait remis à leur passage à Constance une lettre de recommandation pour le président de la régence. Ce sénateur affable et compatissant, enchanté de pouvoir prouver au vertueux prélat l'estime particulière et la profonde vénération dont il était rempli pour lui, ne négligea rien pour seconder de son mieux la bonne œuvre. N'ayant pu déterminer le conseil de régence à accorder à MM. les collecteurs des lettres en forme pour autoriser l'exercice de leur ministère dans le duché, ce magistrat, pour y suppléer autant qu'il était en lui, leur remit, avec le don de deux louis dont il les gra-

1. Le ducat de Hollande vaut 11 livres 4 sols 5 deniers de France. — *Note du manuscrit.*

tifia, un écrit dans lequel il attestait avoir donné avec grand plaisir cette somme aux deux ecclésiastiques qu'il y avait dénommés, et qui lui avaient été adressés et recommandés par Mgr l'archevêque de Paris. Il invitait en même temps toutes les personnes honnêtes et charitables à concourir au soulagement de ces respectables infortunés.

A la faveur de la protection d'un homme aussi considéré dans la ville et de quelques lettres de recommandation qu'ils avaient obtenues à Ludwigsbourg, MM. Feuvrier et Morel touchèrent 100 florins de la caisse des états du pays, et 50 de la caisse ecclésiastique [1]. Une collecte faite tout récemment pour les besoins des prêtres réfugiés à Einsiedeln diminua d'autant les secours qu'ils recueillirent ensuite dans cette ville, où la religion luthérienne est dominante comme dans le reste du duché. Avant d'en sortir, ils cherchèrent à faire parvenir à leur destination les fonds qu'ils avaient en main. L'envoi fut de 1,800 livres, savoir : 1,200 en lettre de change sur Bâle, 480 en une reconnaissance de M. le vicomte de Montlezun, à qui ils avaient remis pareille somme à Ludwigsbourg, de la part de Monseigneur de Rhosy, son oncle, et 120 en un billet de M. Amiotte, vicaire du diocèse de Besançon [2], payable par M. le curé de Glères [3], du même diocèse, résidant à Cressier [4], en Suisse.

Consolés par les succès qu'ils avaient eus à Ludwigs-

1. Lors de l'établissement du luthéranisme dans le Wurtemberg, l'État s'étant emparé des biens des abbayes, chapitres et généralement de tout ce qu'y possédait l'Église, on en affecta une partie à une caisse nommée la caisse ecclésiastique, qui est chargée de fournir à l'entretien des ministres, des écoles publiques et des pauvres. — *Note du manuscrit.*

2. J.-B. Amiotte, vicaire, avant la Révolution, à Étalans (Doubs).

3. Gleres, canton de Saint-Hippolyte, arr. de Montbéliard, Doubs.

4. Cressier, canton et district de Neuchâtel.

bourg et à Stuttgart, MM. Feuvrier et Morel dirigèrent leur route, par la partie septentrionale du duché, sur Heilbronn et Hall, deux villes impériales du ban de Souabe, dans l'espérance que des recommandations que leur avaient données des personnes de considération pour les premiers magistrats de ces villes, qui suivent la confession d'Augsbourg, y feraient réussir leur ministère. La Providence permit qu'il en fût autrement. Ils n'obtinrent qu'avec la plus grande peine l'entrée de Heilbronn, et ce fut presque la seule grâce que leur valurent leurs recommandations. Ils éprouvèrent le même traitement à Hall. Il ne leur fallut rien moins que les lettres dont ils étaient porteurs pour leur faire ouvrir des portes qui, sans cela, leur fussent demeurées fermées. Mais ils n'en remportèrent d'ailleurs aucun autre avantage.

Après avoir parcouru cette partie du cercle qui touche à la Franconie, ils arrivèrent, par la petite principauté d'Oettingen [1] qu'ils ne firent que traverser, à Dillingen, sur la rive méridionale du Danube, qui passe à quelque distance de cette ville, siège d'une Université et résidence du prince-évêque d'Augsbourg, à qui elle appartient avec son territoire. Malgré tous les soins qu'ils avaient pris pour rendre fructueux un ministère qui leur avait coûté plusieurs semaines de courses très fatigantes, ils n'avaient recueilli que 300 et quelques livres. Mais il faut faire attention qu'ils n'avaient pu que glaner dans des terres moissonnées peu de temps auparavant par d'autres ouvriers qui y avaient obtenu une récolte plus abondante.

1. Petit État souverain d'environ douze lieues de long sur sept à huit de large, situé à l'extrémité de la Souabe, du côté de la Bavière. — *Note du manuscrit.*

M. Morel, qui, malgré tout son zèle, ne pouvait, à raison de son infirmité, voyager plus longtemps sans s'exposer à de fâcheux inconvénients, surtout pendant la saison rigoureuse où l'on entrait, quitta M. Feuvrier à Dillingen pour retourner à Rottenbourg, lieu de sa retraite. Cette ville n'étant éloignée que de trois lieues de Tubingue, belle et forte ville sur le Neckar, la seconde du duché de Wurtemberg, il se chargea d'y tenter seul une collecte. M. Feuvrier, ne pouvant se dessaisir des papiers qui constataient sa mission, se contenta de lui remettre le certificat que leur avait donné M. le président de la régence de Wurtemberg. Muni de cette pièce, M. Morel, après quelques jours de repos à Rottenbourg, se rendit à Tubingue, où il recueillit 39 livres, qu'il envoya par M. Bardey [1], prêtre français revenant en Suisse. Instruit qu'il y avait à Tubingue une caisse particulière de la noblesse immédiate du pays, le zélé collecteur rendit une visite intéressée au receveur. Celui-ci lui fit bon accueil, mais lui observa que ne pouvant rien disposer de son chef, il en écrirait à Messieurs de la noblesse immédiate de Stuttgart, et que s'il en était autorisé à lui remettre quelque chose, il le lui ferait passer à Rottenbourg. Le défaut d'envoi fait présumer que la réponse ne fut pas favorable [2].

M. Feuvrier, resté seul à Dillingen [3], en partit pour Pfaffenhausen, séminaire du diocèse d'Augsbourg, d'où il gagna ensuite le bourg de Babenhausen, résidence de M. le comte de Fugger, qui possède, à titre de comte

1. Probablement M. Bardey, vicaire à Port-Lesney (Jura).
2. D'après le manuscrit de Besançon, cependant, il semble que M. Morel reçut 24 livres.
3. M. Morel ne tarda pas à rentrer en Franche-Comté, où nous le voyons exercer le ministère, en 1795, à Mathay (Doubs), sous le nom de guerre de « Josaphat. » Voir Sauzay, *op. cit.*, t. VII, p. 704.

d'empire, une terre située en Souabe, sur le Lech et le Danube [1]. Ce comte bienfaisant l'accueillit avec bonté, lui témoigna un grand intérêt et lui en donna des preuves en le gratifiant d'un don de trois louis avec la permission de collecter dans son bourg. Il lui fit remettre en même temps une liste des bailliages de ce comté, où il y avait des caisses particulières, tels que Wald, Wallenbourg et Biberbach.

On ignore s'il fut vu d'aussi bon œil à Günzbourg, petite ville capitale du margraviat de Burgau [2], sur la rive orientale de la Günz, un peu au-dessus de son confluent avec le Danube, et si on lui permit d'y solliciter la bienfaisance des habitants. Dans une lettre qu'il écrivit de cette ville à MM. les évêques, sur la fin d'octobre, il n'en dit rien. Il leur observait seulement que depuis l'entrée des troupes françaises dans les électorats ecclésiastiques, la bonne œuvre éprouvait de jour en jour de plus grandes difficultés, que les personnes les mieux disposées, craignant pour elles-mêmes, mettaient soigneusement en réserve un superflu que le malheur des temps pouvait leur rendre très nécessaire. Sur quoi les prélats, pensant qu'une collecte continuée dans de pareilles circonstances pourrait paraître déplacée, se décidèrent à y renoncer, malgré la grandeur des besoins auxquels il fallait journellement pourvoir. Ils firent part de leur décision à M. Feuvrier pour qu'il eût à s'y conformer, et dans le cas où il préférerait, comme il paraissait en avoir

1. Les Fuggers, originaires d'Augsbourg, les plus riches négociants d'Allemagne, ont été anoblis par Maximilien I[er] et ensuite faits comtes d'empire par Charles-Quint. Ce prince, qui leur devait un million, étant venu un jour les visiter, ils brûlèrent ses obligations dans un fagot de bois de santal. — *Note du manuscrit.*

2. Le margraviat de Burgau, situé à l'orient de la Souabe, sur la rive droite du Danube, appartient à la maison d'Autriche. — *Note du manuscrit.*

envie, passer son hiver en Souabe, pour se perfectionner dans la langue allemande, ils lui recommandèrent de faire parvenir le plus tôt possible le restant du produit de la collecte et de renvoyer en même temps tous les papiers concernant sa mission.

Il reçut cette lettre à Grossaitingen, à quatre lieues d'Augsbourg, sur la route de Mindelheim à cette ville, chez M. le curé, qui lui avait généreusement offert l'hospitalité pour l'hiver. Quelque temps auparavant, il avait adressé à Constance 14 louis remis à une dame française qui avait promis de faire compter la même somme à Soleure. Il ne lui restait que quatre louis et un ducat, qu'il envoya directement par la poste avec les papiers demandés. Et dans le cas où le changement des circonstances déterminerait MM. les évêques à faire faire une tentative dans la Franconie, il offrait à ces prélats de s'y consacrer avec le même zèle, s'ils le jugeaient de nouveau digne de leur confiance [1].

1. Désormais il n'est plus question de M. Feuvrier. Nous savons, d'autre part, que, sur la fin de 1796, il était rentré dans le diocèse de Besançon. Voir Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. VIII, p. 369.

CHAPITRE V

COLLECTE DE BASSE-SAXE.

Le cercle de Basse-Saxe [1] devait avoir, comme les autres, ses apôtres de charité. MM. Jean-Claude Barnabaud [2], curé de Vielverge [3], et Jean-Pierre Maudrux, prêtre, l'un et l'autre du diocèse de Besançon, nommés pour y exercer cette honorable fonction, partirent de Soleure le 13 mai 1794.

Ils allèrent d'abord à Schaffhouse, ancienne ville impériale, actuellement capitale du douzième canton suisse,

1. Le cercle de Basse-Saxe est borné au nord par le duché de Slesvig et la mer Baltique, à l'orient par le cercle de Haute-Saxe, au midi par une partie du même cercle et par celui du Haut-Rhin, au couchant par le cercle de Westphalie et la mer d'Allemagne. Il contient, comme les autres cercles, plusieurs États souverains et quatre villes impériales. La religion luthérienne y domine comme dans tout le nord de l'Allemagne. Le roi de Prusse comme duc de Magdebourg, et l'électeur de Hanovre tant par rapport au duché de Brême qu'à cause de ses propres privilèges, sont les directeurs de ce cercle. — *Note du manuscrit.*

2. M. Barnabaud, né à Quers (Haute-Saône), était en 1789 curé de Vielverge, paroisse dépendant alors, au spirituel, du décanat d'Auxonne et du diocèse de Besançon. Après la Révolution, il put reprendre la direction de cette paroisse, où il mourut le 16 mars 1823. (D'après M. Pingaud, *Voyages des curés de Plombières et de Vielverge dans l'Allemagne du Nord et en Suède*, dans le *Bulletin d'hist. et d'arch. religieuses du diocèse de Dijon*, mai-juin 1890, p. 82.)

3. Vielverge, canton de Pontailler, arr. de Dijon, Côte-d'Or.

avantageusement située sur le Rhin, qu'on y passe sur un pont de bois d'une hardiesse extraordinaire, joignant par une seule arche les deux rives du fleuve distantes de 342 pieds. Ils y prirent la route qui conduit par Dutlingen, petite ville de Wurtemberg, sur le Danube, à Stuttgart, d'où ils gagnèrent Manheim, belle et forte ville dans le Bas-Palatinat, au confluent du Neckar et du Rhin. Ils s'y embarquèrent pour Francfort, ville impériale du Haut-Rhin, située dans une plaine très fertile, sur le Mein.

De Francfort ils dirigèrent leur route sur Cassel; ils s'arrêtèrent quelques jours entre ces deux villes, dans une abbaye de Bernardins, nommée Arnsbourg, où ils reçurent la plus honnête et la plus gracieuse hospitalité. Ils y trouvèrent M. l'abbé de Freistroff [1], abbaye du même ordre, dans la Lorraine allemande, diocèse de Metz, qui venait de parcourir les pays pour lesquels ils avaient reçu mission. Ce prélat leur en fit une peinture bien propre à les décourager. Selon lui, le jacobinisme y avait fait de tels progrès, qu'il ne pensait pas qu'ils pussent jamais y trouver rien au delà de ce qui serait à peine suffisant pour les défrayer, et il finit par les engager fortement à ne pas aller plus loin. Quelque confiance que leur parût mériter l'abbé de Freistroff, ils ne crurent pas cependant devoir abandonner l'œuvre importante que leur avaient confiée MM. les évêques, sans y être formellement autorisés par ces prélats. Ils leur écrivirent donc pour leur rendre compte de ce que leur avait dit M. l'abbé et les prier de prononcer sur ce qu'ils avaient à faire et de le leur mander à Hildesheim, où ils attendraient leurs ordres.

1. Freistroff, autrefois canton de Bouzonville, arrondissement de Thionville, Moselle, aujourd'hui cercle de Thionville, Alsace-Lorraine. C'était alors Dom de Thurique qui se trouvait à la tête de cette abbaye de Bernardins.

Continuant ensuite leur route par Cassel, capitale et résidence des landgraves de Hesse-Cassel, sur la rivière de Fulde, ils arrivèrent dix lieues plus loin à Göttingue, ville assez considérable du duché de Brunswick dans la Basse-Saxe, sur la Leine. Quoique cette ville fût comprise dans le district assigné à leur zèle, ils ne purent y exercer leur ministère, faute d'une permission de la régence de Hanovre dont dépend Göttingue, comme possession du roi d'Angleterre. Ils se décidèrent en conséquence à aller directement à Hildesheim, dix-huit lieues plus loin.

Cette grande et forte ville, située sur l'Innerste, est le siège d'un évêché catholique, dont l'évêque est prince souverain et suffragant de l'ancien archevêché de Magdebourg [1]. C'est le seul des princes du cercle qui ait conservé la religion catholique, avec une partie de ses sujets. Libre et impériale, cette capitale, quoique soumise à son évêque, jouit cependant de divers privilèges et se gouverne elle-même par ses magistrats sous la protection de la maison de Brunswick-Hanovre. Elle est divisée en ville vieille et en ville neuve, qui ont chacune leur conseil séparé ; une troisième partie, que l'on nomme pays exempt, est du ressort du grand doyen du noble chapitre de la cathédrale. Sa population, peu proportionnée à son étendue, ne va qu'à 30,000 âmes. Depuis la paix de Munster, les luthériens s'y sont établis, et tellement multipliés qu'ils y ont sept églises et une école. Les catholiques forment au plus le sixième de la population [2].

1. Il y avait anciennement à Magdebourg un archevêque qui était prince souverain et prenait la qualité de primat de Germanie. Mais le pays et la ville ayant embrassé la religion luthérienne, l'archevêché a été supprimé par le traité de Westphalie, et la principauté cédée au roi de Prusse. — *Note du manuscrit.*

2. On voit encore, dans la cathédrale, le piédestal de la statue du dieu Irmensul qu'adoraient les anciens Saxons et dont Charlemagne détruisit le temple et l'idole. — *Note du manuscrit.*

MM. les collecteurs ne trouvèrent point à Hildesheim le prince-évêque, Mgr Frédéric-Guillaume de Westphalie. Il était alors à Paderborn. Évêque en même temps de ces deux sièges, il passait ordinairement six mois dans l'un et six mois dans l'autre. Mgr l'évêque de Basinopel [1], son suffragant et son vicaire général, était aussi absent. Ils se décidèrent en conséquence à faire le voyage de Paderborn, sans s'effrayer d'une distance de vingt-quatre lieues. Son Altesse, sans leur accorder audience, les renvoya à son conseiller *in spiritualibus*. Celui-ci éleva des doutes sur l'authenticité de leur mission. Il les fondait sur ce que les lettres dont ils étaient porteurs, quoique revêtues des signatures et des sceaux de plusieurs évêques français réfugiés en Suisse, n'étaient point légalisées par les Sénats de Fribourg et de Soleure, formalité que ces prélats avaient crue d'autant moins nécessaire, que lesdites lettres de mission portaient également la signature et les armes de Mgr de Lenzbourg, évêque de Lausanne, ordinaire de Fribourg et de Soleure. Ils furent même soupçonnés d'être des prêtres jureurs ou aventuriers, et on leur refusa jusqu'à la permission de dire la messe. Ils offrirent à Dieu cette mortification, qui les affectait d'autant plus que le contre-coup en retombait sur leurs frères.

Entre Paderborn et Hildesheim, neuf lieues à l'orient de la première, dans une petite ville nommée Corvey, ou la Nouvelle-Corbie, sur le Weser, était une ancienne abbaye princière de l'ordre de Saint-Benoît, tout récemment sécularisée et changée en évêché. L'abbé, qui avait déjà rang parmi les princes ecclésiastiques de l'empire, avait été sacré à la Pentecôte, et le jour de la Trinité il devait, en sa qualité de prince-évêque, recevoir un nouveau serment de

1. Basinopel — *ecclesia Basilinopolitana*, — ancien évêché de Bithynie, devenu titre épiscopal *in partibus infidelium*.

fidélité de ses sujets et vassaux, parmi lesquels on vit un envoyé du roi d'Angleterre. MM. les collecteurs, instruits que Mgr le suffragant d'Hildesheim devait se trouver à la cérémonie, s'y rendirent dans l'espoir de pouvoir lui parler. Ils en obtinrent en effet une audience. Ils lui exposèrent les désagréments qu'ils venaient d'essuyer à Paderborn, et le prièrent de prendre communication de leurs papiers. Après les avoir examinés avec attention, le prélat, persuadé que l'on s'était mépris sur leur compte, leur promit qu'à son retour à Hildesheim, il les légaliserait, en leur observant que c'était là tout ce qu'il pouvait faire pour eux, et que la permission de collecter ne dépendait nullement de lui.

Ils quittèrent Corvey le lendemain de la Fête-Dieu, 20 juin, et arrivés à Hildesheim, ils firent part à MM. les évêques de Soleure de la fâcheuse réception qu'ils avaient éprouvée à Paderborn. Ils priaient ces prélats d'écrire le plus tôt possible au prince-évêque d'Hildesheim, pour détruire les fâcheuses impressions qu'avait prises Son Altesse sur leur compte, attendu qu'il était très essentiel pour eux d'en obtenir une autorisation expresse, tant pour son diocèse que pour tous les autres pays sur lesquels s'étendait sa juridiction spirituelle comme vicaire apostolique dans les deux cercles de Haute et Basse-Saxe. Ils ajoutaient que si l'on parvenait à détromper le prince-évêque, ils espéraient plus de succès que ne leur en avait promis M. l'abbé de Freistroff, qui leur paraissait avoir beaucoup grossi les objets. Ils donnaient pour correspondant un capucin français, nommé P. Clément, reçu par ses confrères d'Hildesheim et admis comme membre de la communauté, en recommandant toutefois de ne point lui donner la qualité de religieux français, lorsqu'on lui adresserait quelque paquet pour eux.

MM. les évêques, aussi surpris qu'affectés des difficultés qu'avaient essuyées leurs envoyés, écrivirent sans perdre de temps à Mgr le prince-évêque d'Hildesheim. Ils lui demandèrent d'accorder toute sa bienveillance à des hommes que la confiance seule dont ils les avaient honorés en rendait dignes; et afin de détruire entièrement tous les doutes, ces prélats joignirent à leur lettre un acte revêtu de leurs signatures et de leurs sceaux, et légalisé par le magnifique Sénat de Soleure, attestant l'authenticité de toutes les pièces qui se trouvaient entre les mains de MM. Barnabaud et Maudrux. Mais la Providence, satisfaite de la patience de ces vertueux ecclésiastiques, se servit d'un autre moyen pour mettre fin à leurs épreuves.

Mgr l'évêque de Basinopel ne fut pas plus tôt de retour à Hildesheim que MM. les collecteurs se présentèrent chez lui. Mais le prélat, qui avait réfléchi, craignit de se compromettre en leur accordant ce que leur avait refusé le prince-évêque, et il n'osa plus tenir ce que, dans un premier moment de bonne volonté, il avait promis trop facilement peut-être, sans en prévoir les suites. Mme la baronne de Gemmingen, femme respectable à tous égards, qui honorait MM. les collecteurs de sa bienveillance, n'avait appris qu'avec beaucoup de peine les idées défavorables qu'on avait eues d'eux à Paderborn et les refus humiliants qui en avaient été la suite. Touchée des nouvelles difficultés qu'ils éprouvaient à obtenir de Mgr le suffragant ce qu'il lui avait promis précédemment à Corvey, elle entreprit de le décider en leur faveur. Heureusement pour eux, cette dame était en correspondance avec Mgr de Vareilles, évêque et comte de Gap. Il lui fut facile de prouver que la signature et les armes du prélat français étaient véritables. Elle pressa ensuite si vivement Mgr le suffragant qu'il consentit enfin à légaliser le mémoire

allemand dont ils étaient porteurs, et à certifier sur un papier séparé qu'ils étaient envoyés en Basse-Saxe par MM. les évêques français, sans ajouter toutefois pourquoi ils étaient envoyés, car il ne voulut entendre à rien de plus. Avec cela ils sollicitèrent et obtinrent des deux conseils de la ville, presque entièrement composés de luthériens, la permission d'y collecter. La même faveur leur fut accordée pour la troisième partie de la ville, qui est de la juridiction du grand doyen, et il fut arrêté que le dimanche suivant, 29 juin, l'annonce de la collecte serait faite à la cathédrale et dans les différentes paroisses luthériennes.

Mais l'essentiel manquait, la permission du prince-évêque. Il revint de Paderborn le jour même qu'avaient été accordées ces permissions partielles et imparfaites, le vendredi 27. A peine arrivé, son suffragant lui parla vivement en leur faveur. Il n'obtint rien. Le prince, forcément prévenu, tenait toujours au soupçon qu'on lui avait inspiré à Paderborn, et craignait qu'ils ne fussent des émissaires jacobins. Il parut frappé cependant de l'observation qu'on lui fit que la signature et les armes de Monseigneur de Gap, apposées au bas de leurs lettres de mission, étaient absolument les mêmes que sur celles que recevait fréquemment de ce prélat Mme de Gemmingen. Monseigneur de Basinopel, qui en conçut quelques espérances, prévint sur-le-champ MM. les collecteurs, et leur conseilla de recourir à cette dame, sans perdre de temps, pour lui demander d'achever ce qu'il avait commencé.

On était au samedi. Il y avait lieu de craindre que s'il transpirait quelque chose de la difficulté que l'on éprouvait à décider le prince, cela ne nuisît à l'annonce du lendemain. Ils coururent donc chez Mme de Gemmingen. Ne l'ayant point rencontrée chez elle, ils prirent le parti de

lui écrire pour la prier de parler le plus tôt possible au prince-évêque, de lui montrer une lettre de Monseigneur de Gap, et de proposer à Son Altesse, dans le cas où cela ne suffirait pas, d'en référer aux évêques français, ou à l'un des Sénats de Fribourg ou Soleure, et de les placer en attendant dans une communauté, de nommer même une personne dans les mains de laquelle ils seraient tenus de déposer tout l'argent reçu ou à recevoir. Ils joignirent à leur lettre la patente de MM. les évêques faisant foi sur l'authenticité de leur mission. Cette dame, après avoir lu leur lettre, l'envoya au prince-évêque, avec leur patente de collecteurs et une lettre de Monseigneur de Gap.

Il n'en fallut pas davantage pour désabuser entièrement le prince. Il répondit à Mme de Gemmingen qu'il demeurait convaincu que ses deux protégés méritaient toute confiance, et qu'il serait bien aise de les voir. Ceux-ci, au comble de la joie, firent demander l'heure à laquelle Son Altesse daignerait les admettre. Sans leur en fixer aucune, elle les laissa maîtres de la choisir eux-mêmes. Ils se rendirent sur-le-champ au palais épiscopal. Annoncés, ils furent aussitôt introduits et reçus avec la plus grande bonté. Le prince, vraiment affecté des désagréments qu'ils avaient essuyés, leur en marqua, comme pour les dédommager, un plus grand et plus sensible intérêt. Il leur témoigna qu'il était fâché de la méprise, mais qu'ils ne devaient l'attribuer qu'aux malheureuses circonstances, qui demandaient les plus sévères précautions. Il leur accorda très volontiers la permission de collecter dans tout son diocèse, et jaloux de leur voir les plus grands succès, il voulut y concourir en adressant à ses peuples une exhortation des plus touchantes, pour enflammer leur charité. Enfin il voulut figurer à la tête des bienfaiteurs du clergé de France par un don de 1,200 livres.

Ce ne fut que quelque temps après que put arriver la lettre de MM. les évêques de Soleure. Son Altesse y vit avec plaisir que MM. Barnabaud et Maudrux étaient vraiment dignes de sa protection, et elle leur en promit la continuation.

L'annonce de la collecte ayant été faite solennellement, le 29 juin, dans toutes les églises catholiques ou luthériennes de la ville, ce fut le lendemain que MM. les collecteurs commencèrent l'exercice de leur ministère. Le grand chapitre, animé par l'exemple de son évêque, leur donna 600 livres. Ce premier don tiré de la bourse commune n'empêcha pas chacun de MM. les chanoines d'y joindre un don particulier. La recette s'éleva à 3,100 livres de France : somme qui, déjà considérable en elle-même, le paraît bien davantage quand on fait attention que cette ville, médiocrement peuplée, ne renferme qu'un petit nombre de catholiques. L'argent fut déposé entre les mains de M. Herfeld, directeur des postes. Ce brave homme ajouta aux procédés honnêtes qu'il eut constamment pour MM. les collecteurs l'engagement de faire parvenir en Suisse, sans frais, tout le produit de leur collecte. Il y envoya cette première somme par une lettre de change que lui fournit sur Bâle M. Bürger, trésorier des postes à Francfort.

Lorsque MM. Barnabaud et Maudrux arrivèrent à Hildesheim, il n'y avait dans la ville et le diocèse que seize ou dix-huit ecclésiastiques français, qui y recevaient tous gratuitement l'hospitalité. Ce petit nombre leur fit espérer qu'ils n'en auraient que plus de facilités à placer en ce pays quelques-uns de leurs confrères sans ressources dans la Suisse. Ils s'en occupèrent avec zèle. M. le comte de Benningsen, commandant de Gronau, petite ville sur la Leine, à trois lieues au sud d'Hildesheim, à qui ils en parlèrent, leur demanda un ecclésiastique dans lequel

il désirait trouver de l'éducation, un fonds de théologie et quelque connaissance des mathématiques. MM. les évêques firent choix d'un prêtre du collège de Besançon pour remplir cette place [1]. Si M. le comte fut satisfait du sujet qu'on lui avait envoyé, celui-ci ne le fut pas moins de l'accueil et du traitement qu'il reçut. Ainsi s'en expliquèrent-ils l'un et l'autre dans leurs lettres de remerciements à MM. les évêques.

Les religieuses dites de la Magdeleine, dans la ville d'Hildesheim, touchées de l'état déplorable où se trouvaient toutes les religieuses de France, offrirent un asile chez elles à deux de ces vertueuses filles. La même offre fut répétée pour deux autres, dans un couvent de Bénédictines à Escherte, à deux lieues d'Hildesheim, sur la route de Gronau. MM. les collecteurs, en faisant part de ces offres à MM. les évêques, indiquaient en même temps différentes personnes sur la route à qui on pourrait adresser les religieuses destinées à remplir ces places. Tout bon Français sera sans doute enchanté de les connaître, et il suffit de nous avoir tendu la main, d'avoir essuyé nos larmes, ou même d'en avoir versé avec nous, pour avoir droit à être rappelé dans un recueil consacré à la reconnaissance.

A Kaiserstuhl, ville de Suisse appartenant au prince-évêque de Constance, dans le bailliage de Baden, elles étaient sûres d'être bien accueillies chez Mme de Tschudi [2], chanoinesse de Massevaux [3], chapitre de dames nobles dans la Haute-Alsace, diocèse de Bâle, et chez M. le re-

1. M. Pingaud (*op. cit.*, juillet-août 1890, p. 136, note) pense que ce fut l'abbé Barbelenet, professeur de rhétorique au collège de Besançon, que nous trouvons quelque temps après réfugié à Brunswick.

2. Cette dame était originaire de Glaris et probablement parente de Mme de Sury. Voir ci-dessus, p. 20, note.

3. Massevaux, autrefois chef-lieu de canton du Haut-Rhin, aujourd'hui cercle de Thann, Alsace-Lorraine.

ceveur du prince-évêque ; à Francfort, chez les religieuses carmélites ; plus loin, chez M. le curé de Vilbel, qui leur indiquerait le chemin de Marbourg par Ilmestadt, abbaye de Prémontrés, Rockenberg, monastère de filles de l'ordre de Saint-Bernard, et Arnstadt, abbaye d'hommes du même ordre. A Marbourg, jolie ville du landgraviat de Hesse-Cassel, dans un pays fort agréable sur la Lahn, dix-huit lieues plus loin que Francfort, la confiance les appelait chez M. Hultein, conseiller et administrateur d'une commanderie de l'Ordre Teutonique, et à Göttingue, chez M. Zacharie Adam, négociant. Après avoir fait ensuite quinze ou seize lieues sur la route de Hanovre, elles trouveraient, au village de Bentheim, Mme de Benningsen, parente du comte du même nom, qui se chargeait de les faire conduire par Gronau à Escherte et Hildesheim, lieux de leur destination.

Le R. P. gardien des capucins d'Hildesheim offrait de recevoir quatre capucins français. Mais il observa à MM. les collecteurs qu'il fallait auparavant leur obtenir des lettres d'obédience du R. P. provincial, résidant à Cologne, ce qu'il espérait ne devoir pas souffrir de difficultés. Il ajouta même qu'il croyait que si MM. les évêques en faisaient la demande, ce supérieur se prêterait volontiers à placer dans les différentes maisons de sa province un certain nombre de leurs malheureux confrères. Sur quoi ces prélats écrivirent, le 23 août, au R. P. provincial : 1° pour lui demander des obédiences pour les quatre capucins français désignés pour Hildesheim ; 2° pour le prier d'arracher à la misère plusieurs autres de leurs confrères, en les plaçant également dans d'autres maisons de sa province. Mais pendant ce temps la nouvelle invasion des Pays-Bas autrichiens et de l'évêché de Liège par les troupes françaises, sous le commandement du général

Pichegru, fit refluer en Basse-Saxe une si grande quantité de prêtres français, brabançons et liégeois, qu'il fallut renoncer au projet d'y envoyer personne de Suisse.

Le R. P. Chrysostome-Gothard Godereau [1], dans sa réponse datée de Cologne, le 9 décembre 1794, après avoir témoigné à MM. les évêques combien il était pénétré de vénération pour tant de saints prêtres qui avaient si bien mérité de la religion et combien il désirerait pouvoir les soulager, les priait d'être persuadés qu'il ne se voyait qu'avec le plus grand regret dans l'impossibilité absolue d'envoyer les quatre obédiences demandées, attendu que toutes les maisons de sa province étaient depuis un mois si surchargées par le grand nombre de leurs confrères, forcés de fuir devant le soldat français, que dans plusieurs à peine restait-il une cellule pour déposer un malade ou recevoir en passant un voyageur. Mais il promettait à ces prélats que si les Français venant à se retirer, les fugitifs pouvaient rentrer dans les pays dont ils avaient été chassés, il se ferait un plaisir et un devoir de les remplacer par un égal nombre de leurs confrères de Suisse.

MM. Barnabaud et Maudrux, que nous avons laissés à Hildesheim, se mirent en devoir de continuer leur mission dans le diocèse. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que le temps de la moisson leur était peu favorable, en ce qu'ils ne trouvaient que très difficilement chez eux les habitants de la campagne, et ils crurent qu'il valait mieux attendre la fin des récoltes. Ils résolurent, en conséquence, d'aller directement à Hanovre, dont ils se trouvaient assez peu éloignés, dans la vue d'y solliciter près de la régence de cette ville la permission d'exercer leur

1. Le manuscrit de Besançon écrit Chrysostome Gotthardgoderan.

ministère dans tous les États de Basse-Saxe appartenant à Sa Majesté Britannique en qualité d'électeur de Hanovre. Mais M[me] de Gemmingen, qui était alors dans une de ses terres à une lieue de cette ville, instruite de leurs projets, leur écrivit que le moment n'était pas favorable, et que, d'après les renseignements qu'elle venait de se procurer, ils couraient risque d'être mal reçus et renvoyés sans permission.

Ils changèrent donc encore une fois de détermination, et prirent la route de Brunswick, grande et forte ville, capitale du duché du même nom, sur la rivière d'Ocker, à neuf lieues d'Hildesheim. Libre et impériale autrefois, elle fut prise en 1671 par le duc de Brunswick-Wolfenbüttel, Rodolphe-Auguste, qui y fit bâtir une citadelle pour la tenir en respect, et depuis elle est toujours restée à cette maison [1]. Ses places, son hôtel de ville, ses églises, qui appartiennent aux protestants, méritent d'être vus. Son château, bâti par l'empereur Othon I[er], est magnifique. MM. les collecteurs y furent très bien reçus de S. A. Mgr le duc de Brunswick, Charles-Guillaume-Ferdinand, du prince héréditaire et des princesses. 1,200 livres recueillies dans cette cour attestèrent l'intérêt qu'on y prenait à la vertu souffrante [2]. La collecte

1. La maison de Brunswick, souveraine en Basse-Saxe depuis plusieurs siècles, a la même tige que celle des ducs de Modène en Italie. Elle est aujourd'hui partagée en deux branches, la ducale ou des ducs de Brunswick, et l'électorale ou de Hanovre, qui est actuellement sur le trône d'Angleterre. — *Note du manuscrit.*

2. Nous savons, d'autre part, que le même duc de Brunswick — le signataire du célèbre *Manifeste* — continua à se montrer particulièrement bienveillant pour le clergé français exilé. Quelques mois plus tard, l'évêque de Lisieux, M. de la Ferronays, obligé de quitter Munster à l'approche des armées françaises et de se réfugier à Brunswick, rendra de lui ce témoignage : « Il me traite parfaitement, ainsi que ceux de mes confrères qui sont ici ; je sais même qu'il aide plusieurs émigrés avec autant de générosité que de délicatesse.... Il est pénétré de respect et de vénération pour

n'ayant pu être autorisée, ni dans la ville ni dans le reste du duché, MM. Barnabaud et Maudrux, après avoir fait passer 1,500 livres à M. Herfeld pour être envoyées par lui à Soleure, continuèrent leur route vers Halberstadt, ancien évêché réduit en principauté par le traité de Westphalie. Ce petit État, possédé par l'électeur de Brandebourg, est entre les duchés de Brunswick et de Madgebourg et la principauté d'Anhalt.

Arrivés à Hussebourg, abbaye d'hommes de la règle de Saint-Benoît, à une lieue de la capitale qui donne son nom à la principauté, M. Maudrux tomba malade. Le compatissant abbé ainsi que ses religieux lui prodiguèrent tous les soins de la plus ardente charité. La régence d'Halberstadt, qui avait reçu tout récemment du cabinet de Berlin la défense expresse d'admettre aucun Français dans les pays soumis à son gouvernement, instruite que depuis quelques jours il était arrivé deux ecclésiastiques à Hussebourg, envoya un commissaire provincial pour les interroger. Le commissaire, homme bon et charitable, se chargea de présenter lui-même tous leurs papiers à la régence et de ne rien négliger pour leur obtenir une décision favorable. Comme c'était le lendemain matin qu'il devait faire son rapport à la régence et celle-ci prononcer, il proposa à M. Barnabaud de lui faire l'amitié de venir ce même jour dîner chez lui, et qu'il lui ferait part de ce qui aurait été décidé. M. Barnabaud se rendit à son invitation. Il fut comblé d'honnêtetés, et ce ne fut qu'avec la plus grande peine que ce zélé protecteur lui annonça que, malgré ses prières et ses instances, la régence avait cru ne pouvoir répondre à leur demande

Sa Sainteté; il accueille les prêtres dans ses États, et nous y jouissons de toute la liberté du culte. » Lettre du 12 mai 1795 à Mgr Caleppi, dans Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 180.

que par un ordre exprès de sortir incessamment du pays. Le missionnaire en fut d'autant plus affligé qu'il se voyait par là même expulsé en même temps du duché de Magdebourg, pays appartenant autrefois en toute souveraineté à l'archevêque de sa capitale, mais qui depuis la destruction de l'archevêché, lors de la paix de la Westphalie, a passé au roi de Prusse et dépend également de la régence d'Halberstadt.

On pouvait, à la vérité, appeler de la décision de cette régence à celle de Berlin, et tenter d'y faire valoir que la défense de Sa Majesté Prussienne portant en termes exprès sur les émigrés français, les prêtres, qui n'étaient que déportés, ne paraissaient pas devoir y être compris. Mais il y avait lieu de craindre qu'on ne réussît pas mieux à cette seconde régence et qu'elle n'osât, pas plus que la première, prendre sur elle de faire cette distinction. Le seul parti à prendre était donc de s'adresser directement à Sa Majesté pour la prier d'expliquer elle-même sa défense et d'y mettre une exception en faveur des prêtres. MM. les collecteurs, persuadés que si cette demande était faite directement par MM. les évêques, on y aurait beaucoup plus d'égard, leur firent part du refus qu'ils venaient d'essuyer, refus d'autant plus funeste à la bonne œuvre qu'il s'est conservé, dans ces deux États, un grand nombre de monastères qui pouvaient offrir des ressources en plus d'un genre. MM. les prélats leur adressèrent sur-le-champ un mémoire et une lettre très pressante pour Sa Majesté Prussienne, qui ne crut pas cependant devoir rien changer à ce qui avait été statué.

La santé de M. Maudrux ne s'était pas rétablie aussi promptement qu'on l'avait espéré d'abord. Le charitable prélat de Hussebourg, à qui il était déjà si redevable, ajouta à ses premiers bienfaits de solliciter la permission

de le conserver dans sa maison jusqu'à son parfait rétablissement. Malheureusement les ordres reçus parurent si impérieux à la régence, qu'elle ne crut pas pouvoir lui accorder cette grâce. Le malade fut donc obligé de prendre congé de ses hôtes, qui ne le virent partir dans cet état de faiblesse qu'avec bien du regret.

Il avançait à petites journées dans la compagnie de son collègue, qui ne pouvait que compatir à ses maux sans les diminuer. La Providence le soutint jusqu'à Grauhof, maison de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, dans l'évêché d'Hildesheim, à dix lieues de la capitale, et une seulement de Goslar [1]. Rendu là, ses forces lui manquèrent et il lui fut impossible d'aller plus loin. Sans danger pressant, il se trouvait néanmoins en très mauvais état. Son estomac délabré ne faisait plus aucune fonction. M. le général de l'ordre, prévôt de cette maison, envoya chercher sur-le-champ le médecin. Il lui fit connaître tout l'intérêt que méritait son malade et le prix qu'il attacherait aux soins qu'il lui demandait de lui accorder. Il en parla sur le même ton à tous ses religieux, et spécialement à ceux à qui il le confia. Ce charitable Samaritain ne s'en tint pas là : il voulut voir par lui-même si l'on suivait ses intentions, et il ne laissa passer aucun jour sans visiter son malade, deux et trois fois, pour s'informer comment il se trouvait et s'assurer que rien ne lui manquait. Ces attentions si délicates ne diminuèrent jamais pendant le séjour de plus de cinq semaines que M. Maudrux fit dans cette maison. Le Ciel, sensible à une charité dont il avait remarqué les effets avec complaisance, combla les vœux de ces bienfaiteurs en rendant leurs soins efficaces, et ils

1. Ancienne ville impériale du ban du Rhin, riche par ses mines de fer et de plomb, sur la Gose. On croit que c'est à Goslar que le moine Berthold Schwartz trouva le secret de la poudre à canon. — *Note du manuscrit.*

eurent la satisfaction de voir parfaitement rétabli celui à qui ils les avaient si tendrement prodigués. Avant de les quitter, M. Maudrux leur promit une éternelle reconnaissance, et assura M. le général qu'il regarderait comme un devoir bien doux pour lui à remplir, de rendre compte incessamment à MM. les évêques de l'accueil qu'il avait fait à leurs députés, et de la manière dont lui en particulier avait été soigné dans sa maladie.

M. Barnabaud, après quelques jours de séjour à Graubof, se voyant absolument inutile à son collègue, et très tranquille d'ailleurs sur les soins qu'on lui donnerait, s'était décidé, pour que la bonne œuvre en souffrît moins de retard, à aller reprendre, seul, dans l'évêché d'Hildesheim, la collecte qu'ils avaient dû interrompre quelque temps auparavant, par rapport aux récoltes. Après avoir parcouru les paroisses catholiques, en petit nombre en comparaison des luthériennes, il se rendit, vers le milieu de septembre, dans la capitale, où il eut la consolation de retrouver son confrère en état de partager de nouveau ses labeurs. Ils envoyèrent à cette époque, toujours par la même voie, 700 livres de France, fruit médiocre de plus de six semaines de courses pénibles.

M. Barnabaud ne s'était présenté dans aucune paroisse luthérienne, attendu que l'on n'avait pas encore décidé dans le consistoire, qui ne devait se tenir qu'à la fin du mois d'août, si ce serait par MM. les collecteurs en personne, ou, selon l'usage, par MM. les pasteurs que s'y ferait la collecte. L'affaire examinée, il fut arrêté qu'il n'y aurait aucune collecte dans les paroisses, que seulement on recommanderait les besoins des prêtres français à MM. les pasteurs, et que le consistoire ferait recueillir les dons de leur libéralité. Mais comme ce qui en proviendrait ne devait être réalisé qu'au mois de mars suivant, M. Herfeld

se chargea de le recevoir et de l'envoyer à sa destination.

A ce moyen, MM. les collecteurs n'ayant plus rien qui les retînt dans l'Hildesheim, en partirent à la fin de septembre pour la régence de Hanovre. Ils y rencontrèrent M. Sanderet, collecteur de Westphalie, qui était venu y demander, sans pouvoir l'obtenir, la même permission pour la principauté de Verden et le duché de Brême, compris l'un et l'autre dans son district [1]. Le refus fait tout récemment à leur collègue les effraya, et ils avaient envie de s'en retourner sans essayer aucune tentative, sauf à revenir dans un temps moins défavorable. Cependant, comme ils étaient munis de bonnes recommandations que leur avaient données ou procurées Mmes de Gemmingen et de Westphale, et que, d'ailleurs, on ne prévoyait pas qu'un délai pût leur être avantageux, on leur conseilla, et M. le pasteur catholique de Hanovre fut de cet avis, de ne pas remettre leur demande à un autre temps.

Ils allèrent donc, avec M. Sanderet, chez M. le président de la régence, à qui ils étaient fortement recommandés. Ce magistrat, qui, peu de jours auparavant, avait prouvé, par un don particulier au collecteur de Westphalie, la bonté de son cœur, crut qu'il fallait brusquer l'affaire, et voulut proposer leur demande à la première assemblée, sans leur donner le temps de présenter une supplique ni de rendre aucune visite. Mais la régence, tenant toujours fortement au principe qu'elle n'avait pas de pouvoir pour autoriser une collecte publique, et que cela regardait personnellement l'électeur, refusa une seconde fois toute permission. Comme elle avait déjà donné 600 livres à M. Sanderet pour le même objet, elle

1. Voir plus haut, chap. II. *Collecte de Westphalie*, p. 33.

fit dire aux nouveaux arrivés qu'elle n'ajouterait rien à son premier don, mais qu'ils pouvaient, s'ils le voulaient, se présenter chez les personnes auxquelles ils étaient recommandés et chez celles qui leur voulaient du bien. A ce moyen, ils n'obtinrent qu'environ 300 livres dans une ville où, à raison de son étendue et de son commerce, une collecte faite publiquement eût probablement rendu 3,000 livres. Ce qu'il y avait de plus fâcheux dans cette décision de la régence, c'est qu'elle interdisait aux collecteurs l'entrée de toutes les possessions de Sa Majesté Britannique dans le ban de Saxe, qui forment une grande partie du cercle [1].

Pendant que M. Maudrux achevait de recueillir ces faibles secours dans la ville de Hanovre, M. Barnabaud le devança à Hambourg, ville libre, impériale et hanséatique, avantageusement située sur la rive septentrionale de l'Elbe, dans le duché de Holstein, dont elle est absolument indépendante. Cette ville passe pour être la plus commerçante, la plus riche et la plus peuplée de toute l'Allemagne. C'était autrefois le siège d'un archevêché catholique. Aujourd'hui, la ville et le chapitre suivent la confession d'Augsbourg. Les catholiques y ont cependant quelques églises, et les juifs, qui y sont fort riches, une synagogue.

Arrivé le 28 septembre, il vit les personnes qu'on lui

1. Le pays de Hanovre, autrefois peu étendu, comprend aujourd'hui les duchés de Zell, de Saxe-Lauenbourg, de Lunebourg, de Brême, la principauté de Verden, etc. Tous ces États, voisins les uns des autres, contiennent ensemble 55 lieues de long sur 33 de large. La terre y est fertile en blé, en légumes et en excellents pâturages. Il y a de grandes et belles forêts, peuplées de gibier; et un commerce considérable de chevaux apporte dans le pays beaucoup d'argent. Georges-Louis de Brunswick, après avoir réuni en sa personne tous ces États, fut appelé en 1714 au trône d'Angleterre, où règnent ses descendants, et d'où ils gouvernent leurs terres d'Allemagne, qu'ils visitent de temps en temps. L'électorat est attaché aux duchés de Hanovre et de Lunebourg. — *Note du manuscrit.*

avait indiquées comme devant lui être utiles. Il remit ses lettres de recommandation et fit toutes les démarches nécessaires. Mais le Sénat, composé de quatre bourgmestres, vingt conseillers, trois syndics et un secrétaire, refusa d'autoriser une collecte publique et consentit seulement qu'elle se fît secrètement et avec le moins d'éclat possible. Cette manière de procéder demandait nécessairement du temps. Il fallait faire d'abord des connaissances, et leur donner le loisir de profiter des circonstances pour parler et agir efficacement auprès des personnes charitables.

Nos deux collecteurs, craignant la dépense inutile et assez considérable qu'entraînerait leur séjour dans cette ville, s'ils y demeuraient tous deux pendant tout ce temps, consentirent à se séparer. M. Maudrux, qui avait rejoint son collègue le 2 octobre, le quitta quelques jours après pour aller chercher à Oldenbourg, en Westphalie, les permissions qu'exigeait leur ministère dans l'évêché de Lubeck, et M. Barnabaud, qui, arrivé le premier à Hambourg, y avait commencé la bonne œuvre, l'y continua. Il fut assez heureux pour y rencontrer des personnes de crédit, qui se consacrèrent avec ardeur au succès de l'entreprise. Il leur remit de petits narrés de l'état déplorable des prêtres déportés dans la Suisse, qu'elles firent circuler dans les sociétés. Lorsque par ce moyen elles étaient parvenues à émouvoir et à exciter la compassion, alors, ou elles sollicitaient elles-mêmes des secours, ou, dans la vue d'intéresser davantage, elles présentaient le collecteur lui-même, qu'elles voyaient moissonner ce qu'elles avaient pris soin de semer et de cultiver. Avec tous ces charitables artifices, néanmoins, cette ville, qui à des richesses considérables joint une population de 120 à 130,000 âmes, ne produisit

que 1,600 livres. Mais il faut faire attention que le grand nombre d'émigrés français et hollandais, qui refluaient dans son sein au moment de la collecte, a peut-être beaucoup contribué à en diminuer le produit. Ils y arrivaient en si grande affluence qu'au 25 octobre on y en comptait déjà de neuf à dix mille.

Pendant son séjour à Hambourg, M. Barnabaud vit beaucoup M. de Thauvenay, gentilhomme français établi depuis douze ans dans cette ville [1]. Ce bon cœur, qui se sacrifiait généreusement pour ses malheureux compatriotes, s'occupait continuellement des moyens de rendre fructueux un ministère auquel il désirait vivement le plus heureux succès. Il tenta d'inspirer le même intérêt à un ministre du roi de Danemark, résidant à Hambourg, connu pour un homme très charitable. Comme ce ministre était alors dans une campagne, à six lieues de la ville, il lui écrivit pour lui faire part de l'arrivée du député français et du sujet de sa mission. Le ministre lui répondit qu'il en avait écrit sur-le-champ à son frère, à Copenhague, et qu'il lui demandait de faire dans les sociétés de cette capitale une collecte en faveur des infortunés dont le sort lui paraissait si digne de compassion. Mais M. Barnabaud, ne pouvant attendre la réponse de Copenhague, pria M. de Thauvenay, dans le cas où le charitable ministre lui adresserait quelques secours, de les remettre à M. Herfeld, de Hambourg, frère de celui d'Hildesheim, qui se chargeait de les faire passer à son frère avec le produit de sa collecte qu'il avait également déposé entre ses mains [2]. Après avoir ensuite rempli ce que

1. M. de Thauvenay, Français d'origine, allié à la famille de Loménie, était alors, à Hambourg, l'homme de confiance et l'agent officiel des princes frères de Louis XVI.

2. On ne voit pas, dans les lettres de MM. les collecteurs, si M. de Thau-

lui imposait la reconnaissance envers toutes les personnes qui l'avaient si bien servi dans cette ville, il en partit à la fin d'octobre.

Au nord du cercle de Basse-Saxe, à l'orient du duché de Holstein, est un petit État qui anciennement appartenait en souveraineté à l'évêque catholique de Lubeck, suffragant de Brême. Depuis l'établissement du luthéranisme, cet évêché souverain, sécularisé, appartient à un prince de la maison de Holstein-Gottorp. Cet évêque séculier, qui est de la confession d'Augsbourg ainsi que la plus grande partie des chanoines de l'ancienne cathédrale, où les catholiques n'ont conservé que quatre prébendes, est le seul luthérien jouissant en Allemagne de la juridiction ecclésiastique, qu'il exerce par un conseil consistorial. Il est obligé de nommer un grand vicaire catholique pour ceux de cette religion, qui en ont l'exercice libre. Comme MM. les collecteurs ne pouvaient, sans y être autorisés, entreprendre d'exercer leur ministère à Entin, petite mais jolie ville, résidence ordinaire du prince-évêque de Lubeck, non plus que dans le reste de l'évêché, M. Maudrux, pendant que son collègue collectait à Hambourg, était allé à Oldenbourg pour y solliciter cette grâce auprès du duc Frédéric-Auguste de Holstein-Gottorp, en qualité d'évêque séculier de Lubeck. Son voyage, long et pénible, fut en pure perte. Le refus fait pour l'Oldenbourg aux collecteurs de Westphalie fut étendu à ceux de la Basse-Saxe pour l'évêché de Lubeck. M. Maudrux revint donc dans le Holstein, duché souverain appartenant pour la plus grande partie au roi de Danemark et pour le reste aux ducs de Holstein-Gottorp, branche puînée de cette

venay reçut quelque chose du ministre après le départ de M. Barnabaud. Quelles qu'aient été les suites de la tentative de ce zélé compatriote, le clergé français ne lui en a pas moins d'obligations. — *Note du manuscrit.*

maison royale. Il alla d'abord à Glückstadt, ville assez considérable, sur l'Elbe, près de son embouchure, avec une bonne forteresse bâtie par Christian IV, roi de Danemark. Il s'adressa à la régence royale établie dans cette ville. Mais il eut la mortification d'y essuyer un nouveau refus, fondé sur les ordonnances du royaume, qui défendent expressément toute collecte étrangère, afin d'empêcher l'argent de sortir du pays.

Le zélé collecteur, congédié par la régence, ne s'en tint pas là. Il tenta de s'adresser au prince Charles, landgrave de Hesse-Cassel, gouverneur des duchés de Slesvig et de Holstein au nom de Sa Majesté Danoise, et il en fut reçu de la manière la plus agréable. Ce cœur compatissant, profondément affligé de ne pouvoir lui accorder ce que la régence ne lui avait refusé que conformément aux ordonnances, lui marqua d'ailleurs le plus vif et le plus tendre intérêt. La princesse royale, son épouse, sœur du roi de Danemark, et les princes et princesses ses enfants, partagèrent sa bienveillance. Tout ne se borna pas, du reste, à des marques d'une compassion stérile. Le prince et son épouse donnèrent chacun 200 livres, auxquelles les deux princes leurs fils ajoutèrent 100 autres.

M. Maudrux reçut en même temps une liste de trente-trois personnes, chez lesquelles il pouvait se présenter avec confiance. Pour lui tenir lieu de permission et de recommandation, le bon prince lui offrit de lui-même d'attester par écrit qu'avec le plus grand plaisir il l'avait gratifié de 200 livres, ce que firent avec le même empressement la princesse et ses enfants. Son Altesse porta l'attention jusqu'à le prévenir que toute la noblesse du Holstein devant se trouver à Kiel au mois de janvier, à l'occasion d'une foire fameuse qui s'y tient tous les ans, après la fête des Rois, il ne devait pas manquer de profiter d'un

moment si favorable, d'autant plus qu'il lui serait très dispendieux et très difficile d'aller chercher cette noblesse dans ses maisons de campagne, isolées et répandues partout sans village. Il ajouta avec bonté : « Allez seulement, les âmes sensibles ne peuvent se refuser de secourir tant d'honnêtes gens, pour lesquels je suis rempli de vénération. Puis-je encore faire quelque chose pour vous et vos confrères? je suis prêt. » Encouragé par ces dernières paroles du prince et l'attestation qu'il lui avait si obligeamment offerte, l'ardent apôtre entreprit de parcourir les duchés de Slesvig et de Holstein. Malheureusement une collecte faite deux mois auparavant, pour aider à rebâtir le palais royal de Copenhague qui avait été la proie des flammes, et quelques mouvements populaires en certains endroits nuisirent beaucoup à ses succès.

Il chercha à se procurer en même temps des renseignements relatifs à une collecte en Danemark. S. A. S. Mme la duchesse de Brunswick-Lunebourg, née princesse de Nassau-Saarbrück, qu'il eut l'honneur de voir à Glücksbourg, petite ville du duché de Slesvig, et dont il fut très bien accueilli, tout en l'avertissant qu'elle craignait beaucoup que la grande antipathie provenant de la différence de religion ne fît refuser toute permission dans ce royaume, ou du moins ne contrariât beaucoup les opérations d'une collecte qui y serait autorisée, lui laissa espérer néanmoins l'appui de sa protection et des lettres de recommandation. Il pouvait compter aussi que la bonne œuvre y serait fortement soutenue par le charmant prince Charles de Hesse, qui, à plusieurs reprises, lui avait si généreusement offert de s'employer pour lui et ses confrères, et par la princesse son épouse, dont la protection devait être d'un grand poids à la cour du roi de Danemark son frère. Une

comtesse de Holstein, deux comtes de Moltin, dont l'un général, chevalier de l'ordre de l'Éléphant et seigneur de Nohran, et plusieurs autres personnes de la plus haute considération, qui ne voulaient point être nommées, mais qui l'avaient vu et reçu, qui lui avaient rendu des services essentiels et qui en rendaient journellement aux malheureux Français, paraissaient également disposés à le servir tant auprès du roi qu'auprès de ses ministres. Toutes ces espérances donnèrent au zélé collecteur l'idée de passer en Danemark.

Il fit part de son projet à MM. les évêques, depuis Rendsburg, petite ville entourée de la rivière de l'Eyder, sur les confins du duché de Slesvig, où il était allé pour la fête de la Toussaint, chez un bon catholique dans la maison duquel il avait eu le bonheur de célébrer la sainte messe, bonheur qu'il ne pouvait se procurer tous les dimanches. Il proposait en même temps aux prélats, comme moyen de diminuer la dépense, de n'envoyer que l'un d'eux en Danemark et de faire faire par l'autre collecteur une tentative en Suède. Il finissait par leur observer que ces voyages demandaient à être faits en hiver, et dans le cas où ils les approuveraient et le destineraient pour le Danemark, il les priait d'envoyer de nouvelles lettres de mission pour ce pays, avant la fin de janvier, afin que depuis Kiel, où il avait annoncé devoir se rendre dans ce temps, il pût se mettre en route pour sa nouvelle destination. En conséquence de cette lettre, MM. les évêques firent expédier, le 28 novembre 1794, des patentes de mission à MM. Barnabaud et Maudrux pour faire une collecte en Suède et en Danemark, avec une lettre renfermant des instructions particulières.

M. Barnabaud, au sortir de Hambourg, s'était rendu à Lubeck, où son collègue devait le rejoindre. Cette grande,

forte et célèbre ville, capitale de la Wagrie [1], heureusement située proche de la mer Baltique, au confluent de la Trave, du Wackenitz et du Stecknenitz, avec un beau port, source de sa richesse, fait une espèce de république subordonnée à l'empereur. Elle suit depuis 1535 la confession d'Augsbourg. Elle est la première des villes hanséatiques et possède un domaine assez considérable. M. Maudrux, ne pouvant s'y rendre aussitôt que son collègue, lui envoya leurs lettres de mission dont il s'était muni en partant pour le duché d'Oldenbourg. Mais elles lui devinrent inutiles ; M. Barnabaud, malgré toutes ses démarches, ne put obtenir du magistrat de Lubeck la permission d'y solliciter la charité de ses riches habitants.

Affligé de ce refus, il se retira dans le Mecklembourg, duché très fertile en blé, en pâturages, et abondant en gibier, situé à l'extrémité du cercle, sur les bords de la mer Baltique. Son ancienne capitale, qui lui avait donné son nom, ville autrefois très florissante [2], n'est plus aujourd'hui qu'un chétif village. Ce duché est divisé en six petits États souverains appartenant à différents princes.

M. Maudrux vint s'y réunir à son collègue à Schwerin, capitale de la principauté du même nom, sur un lac également appelé de son nom le lac de Schwerin. C'était autrefois un siège épiscopal dont le premier évêque, Jean Scot, fut martyrisé par les Slaves, en 1066. La branche aînée des ducs de Mecklembourg, à qui cette principauté appartient, y fait sa résidence.

Il avait fait 40 lieues pour venir aider M. Barnabaud, et malheureusement on avait refusé à celui-ci la permission d'exercer son ministère dans la ville et la princi-

1. La Wagrie est un canton du duché de Holstein. — *Note du manuscrit.*
2. Cette ville était celle que les anciens auteurs latins appelaient Mégalopolis. — *Note du manuscrit.*

pauté. Mais pour l'honneur de l'humanité, deux personnes de considération, que nous regrettons infiniment de ne pouvoir nommer, se chargèrent de remplir l'office des collecteurs et de faire elles-mêmes une collecte secrète qui produisit 50 pistoles, dont moitié fut donnée par la cour. Cette somme fit partie des 4,000 livres qu'ils envoyèrent depuis Schwerin à M. Herfeld, en le priant de les adresser au plus tôt à Soleure, où on les reçut effectivement peu après.

De là, M. Barnabaud se porta dans la partie orientale du duché, à Strélitz, séjour ordinaire de la branche des ducs qui a pris ce nom et à qui appartient la seigneurie de Stargard, dans laquelle cette ville est située. Comment y fut-il reçu du duc Adolphe-Frédéric IV, et quel succès obtint-il à sa cour et dans ses États ? c'est ce que nous ignorons. Il alla aussi, et sans que nous puissions dire à quelle époque précise, à Stralsund, riche et très forte ville de la Poméranie suédoise, sur la mer Baltique, où elle a un havre vis-à-vis de l'île de Rugen. Impériale autrefois, cette ville a passé ensuite sous la domination des rois de Suède, en conservant toutefois de grands privilèges. Nous n'avons aucun détail sur la manière dont s'y fit la collecte; nous savons seulement, par une lettre de M. Barnabaud, datée de Stockholm, le 8 septembre 1795, qu'elle produisit 400 livres, envoyées par M. Barnabaud à M. Herfeld, leur charitable trésorier d'Hildesheim.

M. Maudrux, d'un autre côté, reprit la route de Rendsburg, où il avait promis aux catholiques du pays de se trouver, afin de leur donner la messe et les offices aux fêtes de Noël, de la Circoncision et de l'Épiphanie, consolation d'autant plus précieuse pour eux qu'elle était plus rare. En passant à Lubeck, il rendit compte à MM. les évêques de ses opérations et de celles de son collègue,

jusqu'au moment de leur séparation à Schwerin, et leur annonça un envoi de 4,000 livres, qui devait leur être fait incessamment par M. Herfeld. Quelques catholiques l'avaient comblé de bienfaits. Une famille entre autres l'avait logé et nourri pendant plus de quinze jours sans vouloir entendre parler de paiement. Il avait cru ne pouvoir leur marquer sa reconnaissance d'une manière qui leur fût plus agréable qu'en leur promettant de prier MM. les évêques de faire célébrer quelques messes pour eux. Ces prélats, instruits de l'espèce d'engagement contracté par leur envoyé, s'empressèrent d'acquitter sa dette.

Après la fête des Rois, lorsque toute la noblesse du Holstein fut rassemblée à Kiel, riche et considérable ville de ce duché, au fond du Kieler Bucht, dans la mer Baltique, M. Maudrux s'y rendit, conformément à l'avis que lui avait donné le généreux prince Charles de Hesse. Il n'eut pas lieu de s'en repentir. Il trouva dans cette noblesse beaucoup de cœurs charitables. Il sollicita en même temps et obtint des lettres de recommandation pour les royaumes de Danemark et de Suède.

Des personnes de considération, qui désiraient sincèrement que cette tentative réussît, lui firent, sur certains articles du mémoire signé de MM. les évêques, quelques observations d'après lesquelles il leur paraissait qu'une addition serait au moins très utile pour obtenir plus sûrement dans ces cours une décision favorable. Il en écrivit depuis Pancker, dans le Holstein, à ces prélats, qui, en laissant subsister le premier mémoire, envoyèrent, pour y être jointe, une lettre particulière qui donnait satisfaction sur ces objets.

On voit, par une lettre de M. Maudrux écrite de Copenhague le 30 juin 1795, que, dans les premiers jours de

février de cette même année, il avait envoyé de Rendsburg un détail circonstancié de ses opérations dans le Holstein. La perte de cette lettre, qui ne nous est pas parvenue, excite d'autant plus nos regrets qu'il y a tout lieu de croire qu'elle faisait connaître de nouveaux bienfaits ou même de nouveaux bienfaiteurs.

Les patentes de mission pour le Danemark et la Suède étant arrivées sur les entrefaites, MM. les collecteurs entrèrent avec le même courage dans la nouvelle carrière qui s'ouvrait devant eux, et où nous les suivrons en son temps [1].

Lorsqu'ils quittèrent le cercle de Basse-Saxe, tous les fonds qu'ils y avaient recueillis n'étaient point encore rendus à leur destination. M. Herfeld, à qui ils avaient fait passer successivement le montant de leurs différentes collectes, et à qui devaient être remis également les dons de MM. les pasteurs luthériens de l'évêché d'Hildesheim, que le consistoire avait fait lever [2], en demeura dépositaire et promit d'envoyer le tout fidèlement en Suisse. En vertu d'un mandat de Monseigneur de Rhosy, il compta 1,080 livres d'abord, et 800 ensuite à M. Richard de Vesvrotte, président au parlement de Dijon [3], retiré à Hildesheim, en remplacement de pareilles sommes ver-

1. Voir plus bas, chap. XIV, *Collecte de Danemark*, et chap. XV, *Collecte de Suède*.

2. Nous n'avons pu démêler à quoi se montait au juste le don particulier de MM. les pasteurs luthériens. M. Herfeld, qui a dû le recevoir, n'en a pas mandé la valeur. Il s'est trouvé confondu avec les derniers envois que lui ont faits MM. les collecteurs, qui ont négligé, de leur côté, de faire connaître dans un certain détail les montants particuliers de leurs dernières collectes. Il n'y a que celle de Stralsund que, par une lettre bien postérieure de M. Barnabaud, nous savons avoir produit 400 livres. — *Note du manuscrit.*

3. M. L. Pingaud (*op. cit.*, p. 145, note) remarque que cette qualification n'est pas tout à fait exacte. M. de Vesvrotte appartenait à la Chambre des comptes de Dijon.

sées pour le compte de celui-ci dans la caisse de MM. les évêques, par M. de Jugny, conseiller au même parlement, retiré à Fribourg en Suisse.

Ces deux paiements faits, il restait encore 575 livres entre les mains de M. Herfeld. Après avoir différé très longtemps l'envoi de ce reliquat, à défaut d'occasion, il l'adressa par Hambourg à M. Maudrux, alors en Danemark, qui s'était chargé de le faire tenir en Suisse. Ce charitable dépositaire y joignit une somme de 222 livres, argent propre de M. Barnabaud, que celui-ci lui avait laissée en quittant la Basse-Saxe, et qui, par une suite d'arrangements postérieurs, se trouvait appartenir également à la caisse de Soleure. Ces deux sommes, faisant celle totale de 797 livres, n'arrivèrent en Suisse, après avoir passé par le Danemark, que sur la fin de l'année 1796 [1].

1. Voir plus bas, chap. XVI, *Collecte de Danemark*. En réalité, la lettre de change représentant les 797 livres ne fut expédiée de Copenhague que le 10 janvier 1797.

CHAPITRE VI

COLLECTE AU DELA DES MONTS.

Quelque confiance qu'eussent MM. les évêques dans la charité des peuples de l'Allemagne vers lesquels ils avaient envoyé leurs premiers députés, la grandeur des besoins, qui augmentaient chaque jour dans une proportion d'autant plus alarmante qu'on ne pouvait en calculer les suites, détermina ces prélats à faire faire en même temps une tentative du côté de l'Italie. Il fut décidé que deux collecteurs partiraient incessamment pour les bailliages suisses-italiens, les Grisons, la Valteline, les deux comtés de Bormio et de Chiavenna, et qu'ils seraient chargés de prendre en même temps des renseignements sur la possibilité et les moyens d'une collecte dans les États voisins.

Le choix des prélats s'était fixé sur MM. Antoine Huvelin, curé de Meurcourt [1], diocèse de Besançon, et Charles-Joseph Moushaut, jeune prêtre du même diocèse [2]. Le premier leur avait paru d'autant plus propre à ce mi-

1. Meurcourt, canton de Saulx, arrondissement de Lure (Haute-Saône).
2. Sur M. Moushaut et la part importante qu'il prit à l'œuvre des collectes, voir plus haut, *Introduction*.

nistère, qu'aux qualités à désirer dans un collecteur il joignait la connaissance de la langue italienne, qu'il avait apprise pendant un séjour de plusieurs années à Rome, en qualité de jeune jésuite, avant l'extinction de la célèbre société. Il avait accepté cette mission avec plaisir et il se réjouissait de servir ses malheureux confrères. Mais ses parents et ses amis lui ayant observé qu'il n'avait point assez considéré qu'une pareille entreprise était au-dessus de son âge et de ses infirmités, il pria MM. les évêques de le remplacer par un autre. La difficulté de trouver en Suisse un second ecclésiastique qui sût l'italien fit que l'on se décida à faire partir seul M. Moushaut, dans l'espérance que Mgr de Mercy [1], évêque de Luçon, retiré à Mendrisio [2], lui trouverait plus aisément un collègue tel qu'on le désirait parmi les prêtres français que la persécution avait fait fuir dans ce pays.

M. Moushaut, sorti de Soleure le 16 mai 1794, en compagnie de M. Désiré Henry, curé de Relanges [3] au diocèse de Saint-Dié, qui allait chercher un asile en Italie, arriva le lendemain à Lucerne. Cette ville, l'une des plus grandes du pays, est bâtie dans une situation salubre et très intéressante pour l'œil du peintre, à l'endroit

1. Mgr Marie-Charles-Isidore de Mercy, mort archevêque de Bourges, en 1811.

2. Petite ville près de Lugano.

3. Désiré Henry, né vers 1751 à Châtillon-sur-Saône (Vosges), curé de Relanges (canton de Darney, arr. de Mirecourt, Vosges), en 1785. Il avait prêté le serment en 1791, mais avec toutes les restrictions que lui avait inspirées sa conscience. Ce serment n'ayant pas été jugé suffisant par le Département, M. Henry dut céder sa cure, le 12 juin 1791, à l'intrus Pierre-Hubert Lefort, et bientôt après se réfugier en Suisse, puis en Italie, à Bergame. Rentré en France en 1796, il y exerça quelque temps les fonctions du ministère dans le diocèse de Besançon. (Cf. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le Doubs*, t. VII, p. 702.) Nous devons une partie de ces renseignements à l'obligeance de M. Pierfitte, curé de Portieux (Vosges).

où la rivière de Reuss sort du lac appelé de son nom le lac de Lucerne ou le lac des Quatre-Cantons [1]. L'ambassadeur d'Espagne près du Corps helvétique y réside, et le pape y a toujours un nonce près des cantons catholiques. M. Jean-François de Guerrieri en remplissait alors les fonctions en qualité d'internonce [2]. M. Moushaut eut l'honneur de le voir à son passage. Il lui fit part de la mission que venaient de lui confier MM. les évêques, et en obtint des lettres de recommandation pour Mgr l'archevêque de Milan.

Les deux voyageurs se rendirent ensuite par Zug à Einsiedeln, ou Notre-Dame des Ermites, riche et magnifique abbaye princière de l'ordre de Saint-Benoît, située dans le canton de Schwyz, et fameux pèlerinage en l'honneur de la sainte Vierge. Après y avoir satisfait leur dévotion, ils s'engagèrent dans les montagnes dont ce pays est hérissé, pour gagner Altorf, chef-lieu du canton d'Uri. De là, ils prirent la route du Saint-Go-

1. Lucerne, aussi triste en elle-même que l'aspect en est séduisant et gai lorsqu'on y arrive par le lac, n'offre aucun édifice public ou particulier qui mérite d'être vu. On fait remarquer, dans la collégiale dédiée à saint Léger, un orgue d'une grandeur extraordinaire : le principal tuyau a, dit-on, quarante pieds de long sur trois de diamètre et pèse onze quintaux. La ville est bordée du côté du lac par trois ponts d'une étendue prodigieuse, couverts d'un toit et ouverts de tous côtés, qui, en facilitant la communication entre les différents quartiers, procurent en même temps une agréable promenade où l'on jouit tout à la fois d'un abri et d'une vue délicieuse sur le lac et les environs. Ces trois ponts, à la suite l'un de l'autre, semblent n'en faire qu'un. Le premier, — le plus long, — qui conduit vers la collégiale, a près d'un quart de lieue. Le second, qu'on nomme *le pont de la chapelle*, a 316 pas de longueur, et le troisième en a 176. Ces ponts sont ornés de peintures qui représentent des événements de l'Ancien et du Nouveau Testament, les batailles des Suisses, et une danse des morts. — *Note du manuscrit.*

2. Entre la nonciature de Mgr de Vinci, archevêque *in partibus* de Béryte, qui venait d'être appelé à Rome auprès du pape, en qualité de majordome, et celle de Mgr Pierre Gravina, archevêque de Nicée, qui succéda à Mgr de Vinci.

thard, par le val des Schœllenen et la vallée d'Urseren [1].

De Silenen, l'une des plus anciennes paroisses du canton d'Uri, où commence la montée du Saint-Gothard, il y a neuf lieues avant de parvenir au plateau qui est sur le sommet de la montagne. La route, qui n'a jamais moins de dix et au plus quinze pieds de large, excessivement raboteuse, est pavée dans la plus grande partie de son étendue en quartiers de granit. Elle serpente le long des montagnes, quelquefois suspendue en saillie sur leurs faces escarpées, ou, quand il faut franchir l'abîme, soutenue par des voûtes sèches au-dessus d'épouvantables précipices, au fond desquels tombe la Reuss en longues et tonnantes cascades, rompues souvent par d'énormes rochers qu'elle a entraînés dans sa chute. Des cinq ponts qui joignent les différentes parties de cette route, le dernier, plus hardi, plus élevé au-dessus du précipice sur lequel il est jeté, embrasse d'une seule arche très légère un écartement de trente pas, appuyé sur deux saillies de rochers. Sa hauteur perpendiculaire, depuis la clef du grand cintre jusque dans la Reuss, est de soixante-cinq pieds, et la longueur de tout l'ouvrage en voûte, de deux cents pieds. Il est si difficile d'imaginer comment on a pu établir le cintre et l'échafaudage nécessaire à sa construction, que le peuple, accoutumé à attribuer au diable tout ce qu'il croit au-dessus de l'industrie et de la force de l'homme, l'a appelé *Teufels-Brück*, pont du Diable.

Vers le milieu de cette pénible montée, on entre dans la vallée d'Urseren par un chemin souterrain de cent quatre-vingt-douze pieds de long sur onze de large et neuf de haut, taillé dans l'intérieur et le vif d'un roc de granit,

1. C'est la vallée appelée aussi vallée d'Uri ou d'Andermatt, Urseren étant le nom sous lequel on désigne encore quelquefois Andermatt.

avec une ouverture dans le milieu pour y donner accès à la lumière [1]. De cette vallée située au foyer des Alpes, le district habité le plus élevé de l'Europe, jusqu'au sommet du Saint-Gothard, il y a un peu plus de trois lieues, et la montée, aussi escarpée qu'elle peut l'être, est cependant moins pénible qu'on ne devrait l'attendre de la forme des rochers sur lesquels il faut gravir. La descente du côté de l'Italie est beaucoup plus rapide, et les perspectives, plus pittoresques, sont aussi plus sauvages qu'en montant d'Urseren. Du haut de la montagne, on voit la route entière serpentant jusque vers Airolo, premier village de la vallée Levantine, sur le bord oriental du Tessin, à deux lieues du plateau de la montagne.

Cette traversée, déjà si pénible en elle-même, le fut bien davantage pour nos voyageurs, à cause du mauvais temps qu'ils essuyèrent. Partis d'Altorf le 22 mai, par une pluie très abondante et des plus froides, changée bientôt en une neige qui tombait toujours plus épaisse à mesure qu'ils avançaient, ils arrivèrent à grand'peine sur le soir à Urseren, sans avoir pu s'arrêter un instant pour fixer les superbes horreurs de la route. Ils en sortirent le lendemain par un temps aussi affreux, et, après avoir été forcés par la rigueur du froid de s'arrêter, pour se chauffer, à Hospenthal, petit village de la vallée d'Urseren, où, tout près et au-dessous d'une vieille tour, ancienne demeure des nobles de l'Hospenthal, se joignent deux sources premières de la Reuss, l'une venant du Gothard et l'autre de la Furka,

1. Avant l'ouverture de ce chemin en 1708, il fallait passer les précipices sur des ponts suspendus par des chaînes. Cet important ouvrage fut entrepris et exécuté par Pierre Mortini, habile architecte, natif du Meienthal, dans les bailliages suisses italiens. Comme ce passage est à l'extrémité du canton d'Uri, et que c'est cette république qui l'a fait ouvrir et en a payé les frais, on l'appelle : *das Urner Loch*, le trou d'Uri. — *Note du manuscrit.*

ils arrivèrent couverts de neige, transis de froid et à moitié gelés, à l'hospice qui est sur le plateau, le seul abri que l'on trouve à une grande distance dans cette inhabitable région. Les deux capucins italiens, qui tiennent cet hospice destiné à recevoir les voyageurs, les accueillirent avec la plus affectueuse charité. Après s'être réchauffés et un peu reposés, ils reprirent leur route vers l'Italie et vinrent coucher le même jour à Piotta, annexe de l'église paroissiale d'Ambri, à une lieue au-dessous d'Airolo. Les neiges qui commençaient à fondre et qui, en certains endroits, obstruaient le chemin, rendaient cette descente plus fatigante et plus dangereuse. Sans se rebuter cependant ni se décourager, nos deux intrépides voyageurs continuèrent leur route et arrivèrent le 25 mai, dix jours après leur départ de Soleure, à Bellinzona, chef-lieu du bailliage de ce nom [1], dans une plaine délicieuse, au pied des Alpes, près du confluent du Tessin et de la Mœsa, à deux lieues du lac Majeur. L'intérieur de cette ville, entourée de vieilles murailles et de créneaux en bon état, ne répond aucunement à sa beauté extérieure et à sa situation. Ses rues sont trop étroites et mal bâties. Il y a de belles églises et plusieurs maisons religieuses, entre autres un monastère de Bénédictins qui, à la recommandation de leurs confrères d'Einsiedeln, donnèrent à M. Moushaut tous les renseignements qu'ils purent lui procurer et lui rendirent tous les bons offices qui dépendirent d'eux.

Il ne tarda pas à se rendre à Mendrisio, bourg assez

1. Les trois bailliages de Bellinzona, du val Blenio et de Riviera appartiennent aux trois plus anciens cantons suisses : Uri, Schwyz et Unterwalden, qui les achetèrent, il y a plus de deux cents ans, au duc de Milan. Ils les gouvernent alternativement par des baillis que l'on renouvelle tous les deux ans. — *Note du manuscrit.*

considérable, chef-lieu d'un des quatre bailliages italiens appartenant aux douze plus anciens cantons suisses, et résidence d'un bailli [1]. Il lui avait été expressément recommandé par MM. les évêques d'aller d'abord y prendre avec Monseigneur de Luçon les derniers arrangements relatifs à la collecte, et c'était de ce prélat qu'il devait recevoir un collègue. Il resta huit jours dans cette ville, en attendant un passeport qui lui ouvrît les portes de Milan. Ce passeport qu'on eut beaucoup de peine à obtenir étant enfin arrivé, M. Moushaut, toujours accompagné de M. Henry, qui, pour lui épargner le désagrément de voyager seul, lui avait promis de ne le quitter que lorsque Monseigneur de Luçon lui aurait donné un collègue, partit pour cette capitale du Milanais, ancienne et grande ville, très marchande, avec une population nombreuse que quelques-uns ne craignent pas de porter à 300,000 habitants, parmi lesquels beaucoup de familles nobles et fort riches. On y admire plusieurs églises et des palais superbes. La métropole passe pour une merveille [2]. Le séjour qui ne leur était accordé dans cette ville par le passeport que pour trois jours fut prolongé par grâce spéciale jusqu'à cinq. Ils furent très bien accueillis du seigneur archevêque, Philippe Vico Comez, à qui ils

1. Les quatre bailliages de Lugano, Locarno, Mendrisio et Val Maggia, qui formaient jadis une partie du Milanais, furent cédés aux Suisses en 1512 par Maximilien Sforza, en reconnaissance de ce qu'ils l'avaient établi duc du Milanais, après en avoir chassé les troupes de Louis XII. François Ier, successeur de Louis XII, ayant recouvré ce duché, acheta l'amitié des Suisses, en confirmant cette cession que les ducs de Milan ont toujours reconnue et respectée depuis. Ces bailliages sont gouvernés par des baillis nommés alternativement tous les deux ans par les douze plus anciens cantons. Celui d'Appenzell, n'ayant été admis à la confédération helvétique qu'en 1513, un an après la cession, est exclu de la corégence. — *Note du manuscrit.*

2. Outre une Université très fréquentée, Milan possède une académie de peinture qu'on donne pour une des plus célèbres de l'Europe, et sa bibliothèque publique, dite Ambrosienne, qui lui a été laissée par le cardinal Frédéric Borromée, est très estimée des savants. — *Note du manuscrit.*

eurent l'honneur de remettre la lettre de recommandation de M. l'internonce de Lucerne. Ils demandèrent à ce prélat et en obtinrent sans la moindre difficulté des lettres d'autorisation et de recommandation pour les parties de son diocèse qui étaient sous la domination des Suisses. Ce respectable pontife, vivement affecté du malheur du clergé français, était entièrement disposé à faire servir à son soulagement les ressources considérables qu'offrait son vaste diocèse, aussitôt que le gouvernement lui en laisserait la liberté.

Tout ce qui environnait le prélat partageait ses sentiments de bienveillance. M. le comte Gambarana, doyen de sa métropole, son chancelier et son homme de confiance, prévint le zélé collecteur qu'outre une grande quantité de messes que l'on était obligé de faire acquitter hors du Milanais, à défaut de prêtres en suffisance sur les lieux, il y avait dans le pays plus de huit cents chapellenies vacantes, que des prêtres français pourraient remplir pendant leur exil. Ces chapellenies étaient comme des bénéfices ou, pour mieux dire, des desssertes, qui exigeaient la célébration de la sainte messe trois, quatre, cinq ou même tous les jours de la semaine. Elles imposaient en outre quelquefois l'obligation de faire le catéchisme tous les dimanches et fêtes, et en certains endroits celle de confesser. Elles rapportaient 100, 200, et jusqu'à 500 livres de France. Les unes fournissaient avec cela un petit logement, les autres point. En ayant quelques attentions pour MM. les curés, qui généralement paraissaient bien disposés en faveur des prêtres français, ceux qui se trouveraient dans une chapellenie n'exigeant pas une célébration quotidienne pourraient espérer des rétributions de messes pour les jours laissés libres. Un grand avantage de ces dessertes, c'est qu'on ne s'y engageait que pour un

temps déterminé, et que si la paix venait heureusement à être rendue à l'Église de France, elles ne formaient point un obstacle au retour du chapelain. Mais comme, pour pouvoir profiter de cette ressource, il fallait nécessairement qu'au préalable le gouvernement consentît à l'introduction des prêtres français, il était essentiel, à ce que pensait M. le comte Gambarana, que MM. les évêques adressassent des mémoires très pressants sur cet objet à Son Altesse Royale Mgr l'archiduc Ferdinand, gouverneur du Milanais, à Son Excellence M. le comte de Wilzeck, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale et Royale à Milan, et à Mgr l'archevêque, qui, en son particulier, désirait avec la plus vive ardeur que le gouvernement lui permît de satisfaire là-dessus le désir de son cœur.

Le clergé français eut, dans cette ville, un autre bienfaiteur qui mérita toute sa reconnaissance, M. le chevalier de Sannazari. M. Moushaut était porteur d'une lettre de Mme la baillive de Sury, de Soleure, qui l'annonçait à Mme de Sannazari comme un apôtre envoyé pour solliciter la charité des peuples en faveur de ses frères souffrants. Il fut traité plutôt en ami qu'en étranger. Le généreux chevalier se chargea de faire dans sa société ce que le collecteur ne pouvait y faire lui-même sans risquer de se compromettre, et ce qu'il recueillit, joint à son propre don, forma une somme totale de 600 livres de France, qu'il eut un vrai plaisir à remettre à M. Moushaut, et que M. Brunetti, banquier de Milan, se prêta charitablement à faire toucher, sans frais d'escompte, chez MM. Wagner, à Soleure. Sur ces 600 livres devaient être prélevés neuf sequins [1] et demi, faisant

1. Le sequin est une pièce d'or valant 11 livres 15 sols de France. — *Note du manuscrit.*

111 livres 12 sols 6 deniers de France, que M. de Sannazari destinait spécialement à Mme de Sury, pour concourir aux dépenses extraordinaires que nécessitaient les secours abondants que cette généreuse dame versait journellement sur un grand nombre d'ecclésiastiques français sans ressources, dans la ville et les environs de Soleure [1]. Le chevalier ne s'en tint pas là, et jaloux de contribuer jusqu'à la fin à tout le bien que faisait cette nouvelle Tabithe [2], il s'engaga par écrit à lui envoyer 20 sequins tous les ans tant que durerait la persécution.

Tous les membres de la famille de M. et Mme de Sannazari marquèrent à M. Moushaut les mêmes égards et la même obligeance. Tous parurent disposés à appuyer fortement auprès du gouvernement la demande qui devait lui être faite d'autoriser une collecte dans le Milanais, et dans le cas où la réponse serait favorable, on pouvait espérer qu'ils s'emploieraient avec le même zèle, soit pour procurer à la collecte un heureux succès, soit pour placer avantageusement quelques ecclésiastiques dans le pays [3].

De retour à Mendrisio, M. Moushaut rendit compte de son voyage à Monseigneur de Luçon, et ce prélat le chargea de communiquer incessamment ces détails à MM. les évêques de Soleure, et de leur demander les mémoires dont nous avons parlé plus haut, ainsi que des lettres de mission pour les pays de l'Italie et de l'Allemagne qui avoisinent les Alpes, et dans lesquels il y avait lieu de croire que l'on obtiendrait du succès, si la bonne œuvre y était autorisée

1. Voir plus haut, p. 20, note.
2. *Act.*, IX, 36 et seq.
3. Voir aussi, sur l'accueil fait à M. Moushaut dans le Milanais et les bailliages suisses-italiens, une lettre écrite par lui, de Bellinzona, le 11 juillet de cette même année 1794, à M. de Chaffoy, vicaire général de Besançon. Nous publions cette lettre en appendice, nº VII.

par le gouvernement. Ces pièces, signées de MM. les évêques et scellées de leurs sceaux, devaient être adressées à Monseigneur de Luçon, qui se chargeait de faire parvenir les mémoires à leur destination, et de remettre les lettres aux collecteurs qu'il distribuerait dans ces différents États, après avoir fait ajouter le nom de ces apôtres dans le blanc que l'on aurait eu l'attention d'y laisser à cet effet. Enfin, comme la moisson paraissait exiger un nombre d'ouvriers difficile à trouver sur les lieux, Monseigneur de Luçon désirait que ses collègues lui envoyassent de Suisse quelques ecclésiastiques dévoués. Leur ignorance de la langue italienne ne devait point les arrêter ; ce prélat y suppléerait en les associant à des confrères sachant cette langue. C'est ce qu'il fit d'abord pour M. Moushaut, en lui donnant pour compagnon M. Faivre, vicaire de Cendrey [1], paroisse du diocèse de Besançon, qui, quoique placé en qualité de chapelain à Freggio, village de la vallée Levantine, à quelque distance de la route d'Italie, dans les montagnes, avait généreusement proposé de céder pendant quelque temps sa chapellenie à un confrère, pour se consacrer à un ministère auquel ses progrès dans la langue italienne ne pouvaient que le rendre très utile.

M. Moushaut, arrivé le premier à Bellinzona, indiqué à M. Faivre comme lieu de rendez-vous, fit, en l'attendant, une petite excursion dans la vallée Misoxine [2], appartenant aux Grisons, afin de prévoir ce qu'il y avait à espérer de cette république, et pressentir la manière dont il fau-

1. Cendrey, canton de Marchaux, arr. de Besançon (Doubs). Plusieurs prêtres du diocèse de Besançon portaient alors ce nom de *Faivre*. Cf. Victor Pierre, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, documents publiés pour la Société d'histoire contemporaine (Alph. Picard, 1896), p. 149-150. A défaut des prénoms, nous ne savons duquel il est ici question.

2. C'est le Val Mesocco ou Mesolcina, en allemand : Misox.

drait s'y prendre pour s'y assurer des succès. Il y vit à San Vittore et Rogoreta, situés l'un et l'autre sur le chemin qui conduit au mont San Bernardino en remontant la Mœsa, MM. Tuschini et Barbieri, tous deux vicaires généraux d'une partie du diocèse de Coire, qui lui firent, ainsi qu'à M. Henry, qui ne l'avait point encore quitté, l'accueil le plus gracieux, et lui promirent tous leurs bons offices, lorsque la collecte se tenterait dans ce diocèse. M. Barbieri, apprenant que M. Henry devait se séparer dans peu de M. Moushaut, lui offrit de la meilleure grâce un asile gratuit chez lui, lorsque cette séparation aurait lieu.

En revenant à Bellinzona, ils rencontrèrent M. Faivre à Claro, village de la vallée Riviera. M. Moushaut, qui se trouvait très fatigué, et éprouvait depuis quelques jours un mal-être avant-coureur d'une maladie sérieuse, pria M. Henry de commencer avec M. Faivre la collecte dans les bailliages de Bellinzona, de Locarno et du Val Maggia, se proposant d'employer à l'étude de l'italien les douze ou quinze jours de repos qu'exigeait l'état de sa santé.

Le pays qu'avaient à parcourir nos deux collecteurs est un assemblage de montagnes contiguës ou entassées les unes sur les autres, et de vallées plus ou moins larges, plus ou moins profondes, dont les directions et les formes varient sans cesse. Les villages parsemés sur le penchant de ces montagnes ne communiquent entre eux que par des chemins ou, pour mieux dire, des sentiers si âpres et si escarpés, qu'ils sont presque impraticables. Mais ce pays est habité par un peuple généralement bon, qui a conservé sa religion et ses mœurs, et MM. les collecteurs trouvèrent dans l'accueil qu'ils en reçurent une compensation à leurs fatigues. Les pasteurs les recevaient en amis et leur procuraient tous les agréments d'une affectueuse et généreuse hospitalité qui ne se prolongeait pas assez

au désir de leur cœur. En annonçant la collecte à leurs peuples, au prône de la messe paroissiale, ils avaient soin de les instruire des vrais motifs de la déportation des prêtres français, et après avoir comblé d'éloges leur conduite et leur attachement à la foi, ils finissaient par l'exposition touchante des maux qui les accablaient. Plusieurs enfin voulurent recueillir eux-mêmes les héroïques efforts de la charité de leurs ouailles, et ce n'était qu'après avoir grossi ces précieuses offrandes de leurs propres dons, qu'ils en faisaient passer le produit dans les mains chargées de les recevoir. C'était vraiment le denier de la veuve. Ces peuples, qui malheureusement ne sont pas riches, retranchaient sur leurs besoins, se privaient de leur propre subsistance pour secourir les confesseurs de la foi, et si la collecte se fût faite au mois d'octobre, après leur récolte, le résultat eût été double, peut-être triple. Trois à quatre semaines de courses dans les bailliages de Bellinzona. de Locarno et du val Maggia, qui peuvent réunir cinquante ou soixante villages, avec les petites villes de Bellinzona et de Locarno [1], rapportèrent 864 livres, somme considérable pour le pays, dans la saison surtout où elle avait été recueillie. De cette somme, 740 livres furent envoyées en une lettre de change de même valeur sur MM. Achille Weiss et C[ie], négociants à Bâle, fournie gratuitement par MM. Chicherio von Mesten et Taner, de Bellinzona, qui offrirent généreuse-

1. Locarno était situé autrefois sur le bord septentrional du lac Majeur, près de la rivière Maggia ; mais aujourd'hui, par suite de l'amoncellement des sables que charrie cette rivière, il s'en trouve à une certaine distance. On y voit trois couvents et une petite maison de Capucins, plantée sur un rocher qui penche sur la vallée et domine une vue superbe sur les rives magnifiques du lac. Le dais qui est au-dessus du maître-autel de l'église de ces Pères mérite d'être vu. Il n'est que de paille, et la beauté du travail le ferait croire d'or et de velours. — *Note du manuscrit.*

ment de rendre le même service toutes les fois que l'occasion s'en présenterait. Les 120 livres restantes avaient été remises à MM. le président d'Aubonne et Roussel, curé de Quincey [1], au diocèse de Besançon, qui conduisaient à Gênes neuf religieuses françaises et avaient réclamé ce secours pour continuer leur voyage.

Pendant que MM. Faivre et Henry parcouraient ainsi non sans peine, mais avec beaucoup de consolation, une partie de la Suisse italienne, M. Moushaut, resté à Bellinzona par raison de santé, y rendait son séjour utile. Il chercha et trouva, dans les monastères de filles de la ville et des environs, plusieurs places pour des religieuses françaises. Les Ursulines de Bellinzona ne purent demeurer indifférentes à la cruelle destinée de tant de filles vertueuses, arrachées par violence des saintes retraites où elles s'étaient volontairement ensevelies, et elles promirent de recevoir une ou deux de ces illustres persécutées. Mais comme la maison était pauvre et que leur principal revenu consistait dans leur travail, elles demandèrent que celles qu'on leur destinerait fussent en état de gagner au moins une partie de leur dépense. Les Augustines de Monte-Carasso, près de la ville, en répétant la même offre pour deux autres, observèrent seulement qu'elles verraient avec plaisir qu'une d'elles pût leur rendre le service de toucher de l'orgue. Ajoutant à leur demande, M. Bouchet, professeur de théologie au séminaire de Thiers [2], diocèse de Clermont en Auvergne, que ces dames avaient pris pour chapelain, fit prier MM. les évêques d'envoyer de préférence dans cette maison, si cela se pouvait, des religieuses du diocèse de Clermont. C'était à M. l'archiprêtre de Bellinzona, directeur de ces deux maisons, que

1. Quincey, canton et arr. de Vesoul (Haute-Saône).
2. Chef-lieu d'arrond., Puy-de-Dôme.

l'on devait adresser ces saintes filles, et l'on pouvait le faire avec d'autant plus de confiance, que ce vertueux ecclésiastique, loin de contrarier ces charitables arrangements, les avait vu prendre avec plaisir, et y avait applaudi.

Au milieu d'une montagne, au-dessus de Claro, près de Bellinzona, dans une petite maison antique, mal bâtie et en même temps très pauvre, des filles de Saint-Benoît réunissaient à de belles âmes les plus excellents cœurs. Peu contentes de gémir amèrement sur les suites cruelles de la Révolution française, elles eussent voulu pouvoir en soulager toutes les victimes. Elles avaient déjà placé chez elles, en qualité de chapelain, un prêtre du diocèse de Saint-Dié, M. Poussot [1]. Elles offrirent encore, malgré la gêne qu'elles devaient en ressentir, de recevoir deux religieuses, regrettant sincèrement, à raison de la petitesse et de la pauvreté de leur maison, de ne pouvoir donner retraite à un plus grand nombre. M. Zoppi, vicaire général de Monseigneur de Milan pour les vallées Levantine, Riviera et Blenio, visiteur de ce monastère, témoigna le désir de voir nommer de préférence des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, de vingt-cinq à quarante ans, dont une sût bien écrire et compter et eût des dispositions pour l'italien. Il demandait même aux évêques, si ces prélats n'y voyaient aucun inconvénient, deux religieuses lyonnaises retirées à Brigue, dans le Valais, qui lui avaient été recommandées spécialement par le R. P. Prosper, capucin français demeurant à Locarno.

Les religieuses Augustines de Cannobbio, petit bourg sur le lac Majeur appartenant au roi de Sardaigne [2], offri-

1. Probablement M. Joseph Poussot, né à Sercœur (Vosges) le 17 mars 1765, mort à Remiremont (Vosges) le 9 novembre 1820.

2. Les îles du lac Majeur, avec toute la côte occidentale de ce lac jusqu'au bailliage de Locarno, furent cédées au roi de Sardaigne, par la dernière im-

rent généreusement un asile à quatre de ces respectables fugitives. Si celles qu'on y enverrait étaient originaires de Savoie, on n'avait besoin d'aucune permission du gouvernement. Au cas contraire, tout annonçait que cette permission s'obtiendrait facilement. M. Galaroli, chanoine et en même temps confesseur de ces saintes filles, partageait leurs sentiments de bienveillance, et MM. les collecteurs n'eurent qu'à se louer de la gracieuse réception qu'il leur fit et de l'obligeance avec laquelle il leur offrit ses services.

Vers les frontières de la vallée Levantine, à dix lieues du Gothard, sur la route, ou pour mieux dire sur le sentier de Milan à Lucerne, à l'endroit où le Brenno se réunit au Tessin, dans un village paroissial nommé Polleggio [1], il y avait anciennement un couvent de religieuses, changé en une maison destinée à donner tous les trois ans, au mois de mai, des retraites aux ecclésiastiques du pays. Cette maison, vaste, agréablement située, pourvue de tout, excepté de draps de lit, dépend de Mgr l'archevêque de Milan et d'une société de missionnaires établie à Rhô, dans le Milanais. M. Moushaut forma le projet de tâcher de l'obtenir pour y réunir un certain nombre de prêtres français. Il voyait dans cet établissement plusieurs avantages : 1° Les ecclésiastiques qui le composeraient ne seraient jamais dans le cas d'être inquiétés, parce qu'en vertu d'un accord fait entre saint Charles et le canton d'Uri, les archevêques de Milan peuvent placer dans ce pays autant d'ecclésiastiques qu'ils jugent à propos. 2° La

pératrice-reine, Marie-Thérèse, au traité de Worms de 1743, en considération des secours que lui avait prêtés ce monarque. — *Note du manuscrit.*

1. En 1499 et 1516, Polleggio fut choisi pour lieu de conférence de paix entre la France et le Corps helvétique, et pour terminer toutes les discussions transalpines. — *Note du manuscrit.*

communauté vivrait en partie des honoraires de ses messes, qu'elle recevrait principalement en denrées, l'usage du pays étant de donner en aumône, pour des messes, du vin, du blé, des châtaignes, des œufs, des poules, du beurre, du fromage, etc. 3° On lui abandonnerait la collecte restant à faire dans cette vallée et les voisines, et cette collecte faite dans un temps favorable ne pouvait manquer de rapporter en quantité toutes sortes de denrées et même des vêtements, ces bonnes gens donnant ces choses du meilleur cœur. 4° Enfin, les prêtres de cette communauté, du moins les plus jeunes, en s'appliquant à l'étude de la langue italienne, se mettraient à même d'occuper les places que trouveraient MM. les collecteurs. M. Moushaut communiqua ce projet à M. Zoppi, qui demeurait à Polleggio et gardait les clefs de cette maison, et ce vicaire général, l'approuvant, lui témoigna qu'il aurait le plus grand plaisir à le voir réaliser, et lui promit d'y concourir de tout son pouvoir. En conséquence, M. Moushaut fit et fit faire des démarches tant à l'archevêché de Milan qu'auprès du supérieur des missionnaires de Rhô. La réponse de celui-ci fut favorable, et la manière dont fut accueillie la demande à Milan laissait de grandes espérances ; mais, après d'ultérieures réflexions, Mgr l'archevêque crut devoir se conserver cette maison pour lui servir d'asile dans le cas où une invasion des patriotes le forcerait à sortir du Milanais.

Dans les différentes courses faites pour la collecte, M. Moushaut et ses collègues avaient aussi découvert quelques places qu'ils eurent soin d'indiquer comme pouvant convenir à quelques confrères. A Vira, sur le lac Majeur, un peu au-dessous de Magadino, M. le curé désirait un prêtre français sachant l'italien qui consentît à se charger du soin de sa maison. Il lui offrait le logement,

bailliages suisses au delà des monts, il aurait certainement trouvé en suffisance des hommes de bonne volonté que leur connaissance de l'italien rendrait plus propres à l'exécution de la bonne œuvre que ceux que l'on aurait choisis dans la Suisse. Mais après bien des recherches, ce prélat ne pouvant réunir le nombre d'ouvriers nécessaire, il fallut recourir de nouveau à MM. les évêques de Soleure pour leur demander des ecclésiastiques forts et vigoureux, capables d'escalader les montagnes dont se trouvait hérissée la plus grande partie des pays qu'on assignerait à leur zèle, tels que la Valteline, les Grisons et le Tyrol. Il était même à désirer que, dans le nombre des ouvriers à envoyer, quelques-uns sussent l'allemand, attendu que dans les contrées qu'ils auraient à parcourir, il en était où l'on ne parlait pas d'autre langue.

Quant aux mémoires adressés à Monseigneur de Luçon pour S. A. R. l'archiduc Ferdinand, gouverneur du Milanais, pour l'archevêque de Milan, et M. de Wilzeck, ce prélat se décida à les envoyer par la poste. Mais malheureusement l'archiduc était absent, et le gouverneur du Milanais venait de recevoir tout récemment des ordres supérieurs arrachés par les circonstances, d'après lesquels il se voyait forcé de prendre contre tout Français, quel qu'il fût, exilé pour la foi ou autrement, des mesures de rigueur qui ôtaient de ce côté tout espoir aux prêtres déportés en Suisse. Et le ministre impérial, en renvoyant le mémoire de MM. les évêques, fit connaître l'impossibilité absolue où il était de se rendre à leurs vœux.

M. Moushaut, de retour à Bellinzona, y trouva les deux malades en bon état. Leurs forces commençaient à revenir, et M. Faivre en eut bientôt assez pour retourner à Freggio, dans sa chapellenie. Quant à M. Henry, ce ne fut qu'un mois après, la veille de la Toussaint, qu'il quitta

Bellinzona, pour se rendre chez M. Barbieri, vicaire général de Mgr le prince-évêque de Coire, qui lui avait offert si généreusement un asile et qui fut enchanté de contribuer au parfait rétablissement de sa santé. Lorsque, après un séjour de quelques semaines, il se vit en état d'entreprendre un plus long voyage, il quitta Rogoreta pour aller dans le Bergamasque, province de l'État de Venise extrêmement peuplée et fertile, y prendre possession d'un petit bénéfice que lui avait procuré M. le comte de Gambarana, à la recommandation de M. le comte de Mozzi, archiprêtre de Bergame, ville agréablement située sur une montagne, d'où l'on découvre huit lieues de pays, capitale de la province à qui elle a donné son nom, et siège d'un évêché suffragant de Milan. Ce siège était alors occupé par Mgr Jean-Paul Delphinus, de l'ancienne et illustre famille de ce nom établie à Venise. Ce prélat, non moins recommandable par ses vertus pontificales que par sa naissance, prenait le plus sincère intérêt au sort des prêtres français, et tous les jours on voyait à sa table plusieurs de ces honorables proscrits. Lui en présenter quelques-uns pour occuper des chapellenies vacantes dans son diocèse, c'était à coup sûr satisfaire son cœur, et son agrément était accordé sans la moindre difficulté. M. Henry ne fut pas le premier à en faire l'épreuve. On comptait déjà plus d'un Français placé dans son diocèse. Mais un règlement de la république de Venise, qui prescrivait impérieusement à tous les Français retirés dans ses États de quitter la campagne pour rentrer dans les villes, vint contrarier ses vues bienfaisantes. Les ecclésiastiques, quelque utiles qu'ils fussent dans les places qu'ils occupaient, ne purent pas même, sous ce prétexte, obtenir une exception, et M. Henry, obligé, comme ses autres confrères, d'abandonner le bénéfice qui faisait toute sa ressource,

revint à Bergame pour se conformer à l'arrêt du Sénat. Mais son protecteur, M. le comte de Mozzi, lui ouvrit sa maison, l'admit à sa table et pourvut généreusement à ses besoins jusqu'au moment où il quitta l'Italie, sur la fin de l'été de 1796, pour rentrer en France [1].

Cependant, MM. les évêques de Soleure, voyant qu'il était absolument indispensable d'envoyer de la Suisse quelques collecteurs pour suppléer à ceux que n'avait pu trouver sur les lieux Monseigneur de Luçon, firent proposer l'entreprise à MM. Jean-Baptiste Baudot, curé d'Ambiévillers [2], Jean-Baptiste Bonvalot, curé de Baulay [3], et Jean-Claude Houillon, vicaire de Belrupt [4] et Bonvillet [5], tous trois du diocèse de Besançon, qui acceptèrent. Partis de Soleure le 27 septembre 1794, ils arrivèrent dans les premiers jours d'octobre à Mendrisio, où Monseigneur de Luçon les distribua avec ceux qu'il avait choisis sur les lieux en quatre bandes, à chacune desquelles il assigna son district particulier.

MM. Faivre et Henry, qui avaient commencé à collecter dans les bailliages de Bellinzona, de Locarno et du Val Maggia, se voyaient empêchés, par le mauvais état de leur santé, de reprendre leur apostolat de charité. MM. Pierre Bouchet, professeur de théologie du diocèse de Clermont en Auvergne, alors chapelain des religieuses augustines de Monte-Carasso [6], et Jean-Claude Houillon

1. Il sera encore question de M. Henry un peu plus loin. Nous le verrons accompagner M. Moushaut à Rome au mois de juin 1795. Cf. ci-dessous, chap. XI, *Tentatives de collecte dans plusieurs États de l'Italie*, p. 216.

2. J.-B. Baudot, né en 1747, mort curé d'Ambiévillers (canton de Vauvillers, arr. de Lure, Haute-Saône), en 1823. *Nécrologe du diocèse de Besançon*, aux archives de l'Archevêché.

3. J.-B. Bonvalot, né en 1749, mort curé de Baulay (canton d'Amance, arr. de Vesoul, Haute-Saône), en 1832. *Ibidem*.

4. Belrupt, canton de Darney, arr. de Mirecourt, Vosges.

5. Bonvillet, canton de Darney, arr. de Mirecourt, Vosges.

6. Voir plus haut, p. 146.

furent chargés de les remplacer dans tous les bailliages suisses italiens. MM. Pierre-Joseph Robin, curé de Chevillon [1], au diocèse de Sens, chapelain au mont San Bernardino, voulut bien, malgré son grand âge, entreprendre de parcourir les Grisons avec M. François Girard [2], jeune prêtre du diocèse de Besançon. Le premier sachant l'italien, le second l'allemand, ils convenaient plus que d'autres pour un pays où ces deux langues sont en usage. MM. J.-B. Bonvalot et Claude-Louis de la Cuisine, bénéficier à Auxonne [3] et depuis la Révolution chapelain à Semantine, près de Bellinzona, tous deux du diocèse de Besançon, furent destinés pour la Valteline et les comtés de Chiavenna et Bormio, sujets des Grisons. Enfin, MM. Baudot et Moushaut reçurent mission pour le Tyrol et pays annexés, et même, s'il y avait lieu, pour l'État de Venise.

1. Chevillon, canton de Charny, arr. de Joigny, Yonne.

2. Plusieurs prêtres du diocèse de Besançon portaient alors ce nom. Nous croyons qu'il s'agit ici de Jean-Nicolas Girard, originaire de Vauvillers (Haute-Saône), qui venait d'être ordonné prêtre à Fribourg, le 14 juin 1794. Après avoir occupé quelque temps un poste de chapelain à Cauco, vallée Calanca, dans les bailliages suisses-italiens (voir ci-dessous, p. 184 et 205), il rentra en France pendant l'été de 1797. Après le Concordat, il fut désigné par l'évêque de Nancy pour desservir les paroisses de Jésonville et Dommartin (Vosges). — *Notes manuscrites du séminaire de Nancy et de l'archevêché de Besançon.* L'auteur du manuscrit de Nancy, qui donne à notre collecteur le prénom de *François*, à tort, pensons-nous, l'a vraisemblablement confondu avec son frère aîné, Jean-François, prêtre aussi, qui était venu le rejoindre en Suisse au commencement de 1796 et s'était fixé dans la vallée Misoxine, où il faisait l'éducation du fils de M. Amarca, chef de cette vallée. Cf. *Ami de la Religion*, t. LXXVI, p. 504.

3. Petite ville de Bourgogne, sur la Saône, ch.-l. de canton, arr. de Dijon, dép. de la Côte-d'Or.

CHAPITRE VII

CONTINUATION DE LA COLLECTE DANS LES BAILLIAGES SUISSES-ITALIENS.

MM. Faivre et Henry, premiers collecteurs dans cette partie, ayant exercé leur ministère dans les bailliages de Locarno et du Val Maggia, ainsi que dans la ville de Bellinzona, il restait à parcourir, par leurs successeurs, les deux autres bailliages de Lugano et Mendrisio, les bourgs et hameaux de celui de Bellinzona et les trois vallées Levantine, Blenio et Rivierà. La saison étant déjà fort avancée lorsqu'ils reçurent cette mission, — c'était dans les premiers jours d'octobre et l'hiver est ordinairement précoce dans ces pays montagneux, — ils crurent devoir commencer, sans perdre de temps, par les environs du Saint-Gothard, dans la crainte que des neiges abondantes ne leur en interdissent bientôt l'accès. Après s'être donc assurés du consentement du nouveau bailli de Bellinzona, après avoir sollicité et obtenu permission par écrit de ceux des trois vallées, ils entrèrent, le 7 octobre, dans la vallée Levantine, dont les habitants dépendent pour le spirituel de l'archevêché de Milan et pour le temporel du canton d'Uri, qui les gouverne par un bailli résidant à Faido, bourg principal où il y a un couvent de

Capucins et un hôpital pour les voyageurs indigents. Cette vallée, très étroite, située le long du Tessin, a environ, depuis le sommet du Gothard, huit lieues de longueur. La partie basse, qui est la plus peuplée, a des pâturages, et l'on y cultive, en certains endroits, du chanvre et du lin. MM. Bouchet et Houillon eurent la consolation d'y trouver des gens pauvres, il est vrai, mais riches en foi et en vertu. La dureté du climat n'avait point altéré la bonté de leur cœur. On les voyait s'attendrir au récit des malheurs du clergé de France, et des secours retranchés sur leur propre subsistance annonçaient la compassion dont ils étaient pénétrés. Les respectables pasteurs surtout, qui avaient réussi à former de si belles âmes, les accueillaient avec cet empressement et cette joie qu'on témoigne à des frères. Dignes fruits, restes précieux de la piété du grand saint Charles Borromée, dont chaque lieu leur offrait en tout genre des monuments sans nombre! Nos deux infatigables ouvriers couraient toute la semaine de paroisse en paroisse pour concerter et préparer l'opération, et le dimanche suivant elle s'effectuait avec l'aide et les soins qu'y donnaient MM. les pasteurs. C'étaient eux ou MM. les collecteurs qui allaient de maison en maison dans les endroits les plus considérables, et des personnes charitables, sur lesquelles on pouvait compter, parcouraient le reste en leur nom. Les châtaignes, le beurre, le fromage, les denrées en tout genre, reçues en aumône, étaient mises en vente le dimanche par MM. les curés, et les deniers en provenant envoyés par eux à leurs supérieurs locaux et par ceux-ci à M. l'archiprêtre de Bellinzona, qui avait bien voulu se charger de recevoir ces différentes sommes.

Un jeune curé de cette vallée, qui paraissait à son aise, le curé de Chironico, village à deux lieues plus bas que

Faido, sur une hauteur à quelque distance de la route, offrit de recevoir chez lui un prêtre français qui saurait assez d'italien pour confesser et exercer les autres fonctions du saint ministère. Il s'engageait à lui fournir la nourriture et le vêtement, à condition que celui-ci le remplacerait pendant les différents voyages qu'il faisait quelquefois, et qu'il offrirait habituellement le saint sacrifice à sa décharge. Dans le cas où l'ecclésiastique préférerait pourvoir lui-même à son entretien, il consentait à lui abandonner deux messes, et même plus, par semaine, ce qui devait lui faire au moins 100 livres par an, la rétribution des messes étant, à Chironico, de 32 sols du pays, qui font environ 20 sols de France. M. Sala, — c'était le nom de ce curé, — se chargeait en outre de faire approuver celui qu'on lui enverrait et de payer les frais de son voyage à Milan, si les supérieurs exigeaient qu'il s'y transportât. Un avantage particulier de cette place, c'est que M. le curé de Chironico, qui parlait très bien français, était un homme à talents et qui avait une fort jolie bibliothèque. MM. les évêques proposèrent la place à M. Girod, chanoine du chapitre noble de Saint-Anatoile de Salins [1], au diocèse de Besançon, qui l'accepta avec beaucoup de reconnaissance.

Au sortir de la vallée Levantine, MM. Bouchet et Houillon entrèrent dans la vallée Riviera, appartenant, ainsi que le val Blenio, aux trois plus anciens cantons suisses. Ils y reçurent un accueil aussi affectueux et aussi consolant. Ils pénétrèrent ensuite dans le val Blenio ou val Brenna, voisin de la vallée Levantine et remontant la même direction vers le nord jusqu'au mont Luckmanier. Ils n'y furent pas aussi bien reçus que dans les deux autres

1. Salins, ch.-l. de canton, arrond. de Poligny, Jura.

vallées. Ils eurent même quelquefois la douleur de ne rencontrer que froideur et indifférence dans des cœurs où ils avaient lieu d'espérer que l'éducation ou du moins la religion auraient fait germer d'autres sentiments. Cet abandon de la part de ceux de qui naturellement ils devaient attendre un appui les attrista. Mais ils étaient animés par des motifs trop puissants pour perdre courage, et leurs courses, plus méritoires parce qu'elles devinrent plus pénibles, ne demeurèrent pas absolument inutiles. Outre 50 livres du pays [1], seul argent qu'ils avaient reçu, les denrées recueillies dans ces trois vallées et vendues à l'enchère produisirent une somme totale de 1,175 livres du pays, savoir : 904 livres 16 sols dans la vallée Levantine, qui se signala par des efforts inconcevables ; 101 livres 15 sols dans six paroisses de la petite vallée Riviera, et 168 livres 13 sols dans les treize paroisses du val Blenio.

Leur ministère rempli dans ces trois vallées, ils continuèrent, dans les bourgs et hameaux du bailliage de Bellinzona, la collecte déjà faite dans le chef-lieu par MM. Faivre et Henry [2]. Quoique ce bailliage soit le plus riche des trois appartenant à Schwyz, Uri et Unterwalden, ils n'y eurent pas cependant, à beaucoup près, d'aussi heureux succès que dans les deux autres. Les quatorze paroisses dans lesquelles ils se présentèrent n'augmentèrent leur bourse que de 80 livres 10 sols, toujours argent du pays, y compris même 12 livres de France que leur donna un ecclésiastique français, chapelain à Isono, pour rétribution de vingt-quatre messes à célébrer par les prêtres retirés en Suisse.

Ils se proposaient de terminer leur mission par les

1. Le louis d'or de 24 livres de France vaut 37 livres 5 sols dans les bailliages suisses-italiens. — *Note du manuscrit.*

2. Voir le chapitre précédent.

bailliages de Lugano et Mendrisio, et ils se rendirent en conséquence, dans les derniers jours d'octobre, à Lugano, ville très commerçante, dans une situation tout à fait charmante, sur le lac du même nom, avec une population d'environ cinq mille âmes. Elle est le chef-lieu du plus considérable des quatre bailliages au delà des Alpes, appartenant aux douze anciens cantons suisses. On y conserve, dans le château du bailli, quelques pièces d'artillerie conquises dans les guerres du Milanais et trop lourdes pour leur faire passer les monts. Sur une éminence, au-dessus de la ville, est l'église collégiale de Saint-Laurent, dont les chanoines, au nombre de neuf avec un archiprêtre, dépendant de l'évêque de Côme, ordinaire diocésain, portent des bonnets violets et des rochets comme les chanoines de la cathédrale. Les beaux reliefs en pierre qui sont autour des portes de cette église se font remarquer, ainsi que la superbe vue qu'offre sa terrasse.

M. de Zeltner, fils d'un conseiller d'État du premier rang de la république de Soleure, qui était bailli de Lugano, nommé par ce canton, lors de l'arrivée de M. Moushaut dans ce pays, au mois de juin, avait fort bien accueilli ce collecteur lorsqu'il s'était présenté chez lui pour lui communiquer sa mission, et lui avait accordé de la meilleure grâce la permission de la remplir dans toute l'étendue de son bailliage. Il prenait même un intérêt si marqué au succès de la bonne œuvre, qu'il avait proposé de faire faire lui-même la collecte dans son bailliage de la manière la plus prompte et la plus avantageuse, et d'en remettre le montant à Mgr de Chabot, évêque de Saint-Claude [1], retiré à Lugano, ou de l'adresser à Monseigneur de Luçon. M. le bailli de Mendrisio avait montré des sentiments

1. Saint-Claude, chef-lieu d'arrondissement, Jura.

aussi favorables et fait les mêmes offres. Mais le Syndicat, espèce de cour supérieure aux baillis, composée de douze commissaires nommés tous les ans chacun par leur canton respectif pour examiner les comptes des baillis, juger les appels de leurs sentences et redresser les griefs des sujets, ayant ensuite défendu toute quête quelconque dans les quatre grands bailliages suisses-italiens, les permissions antérieurement accordées et qui n'avaient pas eu leur effet se trouvèrent par là même annulées, et malgré toute leur bonne volonté, les nouveaux baillis de Lugano et de Mendrisio ne purent, contrairement à cet arrêté du Syndicat, autoriser ce que celui-ci avait expressément défendu.

MM. Bouchet et Houillon se virent avec d'autant plus de peine forcés de renoncer à toute opération dans ces deux bailliages, qu'il y avait lieu de se promettre d'avance une abondante récolte de la grande quantité de villages, riches en toutes espèces de productions, qu'on y rencontre pour ainsi dire à chaque pas, soit sur les bords riants du lac qui, de ce côté, n'offre à l'œil ravi que maisons, jardins, villages, soit dans des vallons couverts d'une magnifique verdure, bordés de collines qui forment autant de vignobles où les branches des ceps sont conduites, en festons chargés de raisins, d'arbres en arbres, et derrière lesquelles s'élèvent en amphithéâtre plusieurs rangs de montagnes qui, par une élévation graduée, unissent dans le même tableau l'atmosphère la plus heureuse à des régions éternellement soumises à l'empire des neiges.

Forcés de renoncer à toute collecte dans ce pays, ils n'en sentirent que plus vivement le désir d'y trouver du moins, en dédommagement, quelques asiles à des confrères à qui il n'était plus en leur pouvoir de procurer d'autres secours. Ils y donnèrent tous leurs soins. Ils multiplièrent les voyages, soit pour tâcher de faire quelques décou-

vertes, soit pour acquérir les renseignements qu'on leur avait demandés de Soleure sur les places indiquées antérieurement par M. Moushaut. Mais tout cela fut encore malheureusement sans succès. Dans quelques endroits, les nouveaux baillis, celui de Locarno, par exemple, refusant impitoyablement tout domicile aux prêtres français, s'opposaient à ce qu'ils pussent remplir un poste qui aurait fourni, en tout ou en partie, à leur subsistance. Dans les bailliages où on leur marquait plus de compassion et où on leur permettait de se fixer, ces places étaient déjà occupées. Enfin, malgré les plus belles apparences et les plus magnifiques promesses, quand il s'agissait d'obtenir une desserte qui, pour tout revenu, assurait le logement et la rétribution de quelques messes par semaine, quoique connu, il fallait, à raison de certaines circonstances, faire soi-même et faire faire par ses protecteurs et amis tant de démarches, qu'il n'y avait guère que ceux qui étaient sur les lieux qui pussent y prétendre.

Tout le fruit de la collecte de MM. Bouchet et Houillon, qui ne fut pas une des moins pénibles, se borna donc à 34 louis. Encore n'en revint-il à Soleure que la moindre partie. Il fallut d'abord payer les frais de la maladie de MM. Faivre et Henry, frais qui se montèrent à 195 livres de France, sans que, cependant, il entrât rien en ligne de compte pour les voyages et visites des médecins. Les deux docteurs de Bellinzona, MM. Molo et Chusa, qui avaient suivi très exactement les malades et prescrit tous les traitements nécessaires; qui même, dans les commencements de leur maladie, avant qu'ils eussent été transférés à la ville, s'étaient donné la peine d'aller les voir plusieurs fois dans les villages où ils étaient tombés malades, ne voulurent point absolument entendre parler d'honoraires. Ainsi en agissaient-ils envers tous les Français qui

avaient besoin de leur ministère. MM. les évêques, édifiés et touchés d'un pareil désintéressement, recommandèrent expressément à MM. les collecteurs d'aller visiter et remercier de leur part ces compatissants et généreux médecins.

La dépense de la maladie de MM. Faivre et Henry ne fut pas la seule à prélever sur la collecte. Un article des instructions de MM. les collecteurs les autorisait à subvenir aux besoins pressants des prêtres indigents qu'ils rencontreraient et à leur remettre jusqu'à 50 livres, quand, dans leur prudence, ils jugeraient ce secours absolument nécessaire. MM. Bouchet et Houillon crurent se conformer aux intentions de MM. les évêques, en donnant cette somme de 50 livres à M. Ballange, prêtre originaire du diocèse de Besançon, au moment de la déportation vicaire en chef à Vernaison [1], diocèse de Lyon. Ce respectable vieillard, qui n'avait pour ressource que la rétribution de ses messes, se trouvait à la veille d'en être privé par le danger qu'il courait de perdre la vue. Un autre ecclésiastique, aussi du diocèse de Besançon, qui n'avait à l'entrée de l'hiver que douze francs pour toute fortune, leur ayant exposé sa pénible situation, ils ne purent lui refuser un léger secours de 24 livres.

Lorsque Monseigneur de Luçon avait fait proposer à M. Bouchet de quitter pour un temps sa place de chapelain chez les Augustines de Monte-Carasso pour se consacrer à la bonne œuvre, il lui avait fallu se procurer les vêtements indispensablement nécessaires. On avait dû mettre cette dépense au compte de la collecte, et cet article se monta à 82 livres. Enfin, quoique MM. les collecteurs eussent reçu la plus gracieuse et la plus gratuite

1. Vernaison, canton de Saint-Genis-Laval, arr. de Lyon, Rhône.

hospitalité chez plusieurs pasteurs, cependant, plus d'une fois, ils s'étaient trouvés sans autre ressource que celle des auberges. Ce dernier objet de dépense, joint à ce qu'il en avait coûté pour faire conduire à Bellinzona des denrées données en aumône dans certains villages, où il ne s'était ensuite présenté personne pour les acheter, diminuant encore de 100 livres le montant de la collecte, elle se trouva n'être plus, en dernier résultat, que de la modique somme de 372 livres, pour l'acquit de laquelle ils envoyèrent : 1° une lettre de change de 10 louis sur Bâle ; 2° une délégation du R. P. Cornibert, ex-provincial des Minimes, de la maison de Besançon, qui donnait à toucher 132 livres sur M. Contenet [1], curé de Gourgeon [2], retiré à Estavayer, petite ville du canton suisse de Fribourg, sur le bord oriental du lac de Neuchâtel.

M. Contenet n'ayant envoyé que 63 livres 9 sols au lieu de 132, c'était 78 livres 11 sols que le R. P. Cornibert devait rendre. MM. les évêques, instruits de la généreuse hospitalité qu'exerçait journellement M. Poussot, prêtre du diocèse de Saint-Dié, chapelain de Claro, envers les prêtres et autres émigrés français allant en Italie, mandèrent à MM. les collecteurs de les offrir de leur part à ce charitable ecclésiastique comme une légère indemnité des dépenses multiples que lui occasionnait son bon cœur. M. Poussot fut très sensible à cette marque de bienveillance de MM. les évêques, mais sa belle âme, qui ne voyait rien que de naturel dans les efforts héroïques de son excessive charité, lui persuada qu'on l'avait fait connaître sous un rapport trop favorable aux prélats, et que les motifs qui avaient déterminé leur bienfait n'ayant pas

1. Né en 1752, mort curé de Lavoncourt (Haute-Saône), le 22 septembre 1827.
2. Gourgeon, canton de Combeaufontaine, arr. de Vesoul, Haute-Saône.

le fondement qu'ils leur supposaient, il ne devait pas en profiter. En conséquence, après en avoir conféré avec M. Bouchet, il ne voulut prendre sur cette somme que 24 livres qu'il fit remettre à deux chevaliers français, d'une conduite très exemplaire, MM. de Morelhan frères, que la Révolution avait réduits à l'indigence. En écrivant aux évêques pour leur témoigner sa reconnaissance, il les pria d'agréer la disposition qu'il s'était permis de faire de ces 24 livres et d'indiquer à MM. les collecteurs l'usage qu'ils devaient faire des 44 livres qui restaient entre ses mains. Touchés de sa délicatesse et de son désintéressement, les prélats lui mandèrent de les remettre également à MM. de Morelhan.

La collecte était à peine finie que M. Bouchet, probablement épuisé par des courses auxquelles il n'était point accoutumé, succomba à la fatigue. Sa maladie dégénéra bientôt en fièvre quarte. Il reçut cette affliction et la supporta dans les sentiments les plus chrétiens. Au milieu de ses douleurs, il bénissait le Seigneur, et en se rappelant que Dieu afflige souvent ceux qu'il aime, il se consolait par l'espérance que, malgré ses péchés, il daignerait peut-être lui faire la grâce de le mettre de ce nombre. De Monte-Carasso, où il était tombé malade dans les premiers jours de décembre, il fut transféré à l'hôpital de Bellinzona, où on l'admit à titre de charité. M. le docteur Molo le vit avec ce noble désintéressement et ce touchant intérêt qui accompagnaient toujours les soins assidus qu'il donnait aux Français. Sorti de l'hôpital vers la mi-janvier, en assez bon état pour un convalescent, il ressentit au bout de quelques jours de nouvelles atteintes de fièvre. Il dut recourir encore aux remèdes et prolonger de près de deux mois son séjour à Bellinzona. MM. les évêques ne restaient pas indifférents à l'état de M. Bouchet. Ils lui

envoyèrent 25 louis pour le mettre à même de se procurer les soulagements dont il avait besoin.

M. Houillon, incertain sur le parti qu'il devait prendre, hésitait s'il repasserait en Suisse ou s'il chercherait à pénétrer plus avant dans l'Italie, lorsque la Providence lui fournit une retraite aussi imprévue qu'agréable. Un de ses confrères, du même diocèse que lui, M. de la Cuisine, que nous verrons inutilement tenter une collecte dans la Valteline, ayant été nommé à la cure de Coglio, dans le Val Maggia, et admis sans difficulté par Mgr l'évêque de Côme, ordinaire du Val, lui offrit de partager avec lui les revenus de son petit bénéfice. L'accueil que reçut M. Houillon tant des paroissiens de Coglio que de MM. les curés du voisinage le décida à accepter les offres de son ami. Après avoir donc terminé l'opération confiée à son zèle, ne se voyant plus ni nécessaire ni utile à son collègue malade, il se retira à Coglio en prévenant MM. les évêques que s'il se présentait dans la suite quelque occasion où il pût être assez heureux pour servir plus efficacement ses confrères, il se ferait toujours un devoir de voler au premier ordre partout où l'appellerait la confiance dont les prélats voudraient bien l'honorer. Après un séjour de quelques mois à Coglio, se sentant fortement pressé du désir de retourner en France, pour s'y consacrer au service des catholiques et leur distribuer les secours spirituels dont ils manquaient souvent, il demanda et obtint de ses supérieurs la permission de suivre l'ardeur de son zèle [1].

1. En fait, nous le voyons quelque temps après exercer les fonctions du ministère dans le diocèse de Besançon, sous le nom de guerre de *Grosjean*. Cf. Sauzay, *op. cit.*, t. VII, p. 702.

CHAPITRE VIII

COLLECTE DES GRISONS.

Les Grisons, nom sous lequel les anciens désignaient déjà les habitants de ce pays plus connu parmi eux sous le nom de Rhétie, sont une république démocratique résultant de l'union de trois républiques, confédérées entre elles depuis 1471 et connues sous le nom de *Ligue de la Maison de Dieu* ou *Ligue Cadée* [1], de *Ligue Haute* ou *Ligue Grise* [2], et de *Ligue des Dix-Juridictions ou Droitures* [3]. Ce pays est borné à l'orient par le Tyrol, au midi par la Valteline et le Milanais, à l'occident par la Suisse italienne et le canton d'Uri, au nord par le canton de Glaris et quelques districts annexes du Tyrol et dépendant de la maison d'Autriche. Quoique couvert et hérissé de montagnes et assez généralement sans culture et sans autre ressource que ses pâturages, il est cependant très peuplé. On ne lui donne qu'environ vingt-cinq lieues de long et l'on prétend qu'il peut mettre sur pied une armée de 35 à 40,000 hommes. Les deux religions, catholique et calviniste, y ont le libre exercice de leur

1. Formée en 1396 *(Lia da Ca [sa] Dè).*
2. Formée vers 1424 *(Lia Grischa).*
3. Formée de 1428 à 1436 *(Lia dellas Desch Dretturas).*

culte. Mais cette dernière est la plus répandue, et les catholiques ne forment au plus que le tiers des habitants.

M. Girard, jeune prêtre du diocèse de Besançon, établi depuis quelque temps dans les bailliages suisses-italiens, avait été désigné par Monseigneur de Luçon pour faire la collecte dans ce pays avec M. Robin, chapelain du San Bernardino [1], au-dessus du Val Mesocco, dans la Ligue Haute. Il partit de sa retraite, dans les premiers jours d'octobre 1794, pour aller se réunir à son respectable collègue, qui, malgré ses cheveux blancs et les difficultés vraiment effrayantes du pays assigné à son zèle, avait eu le courage d'accepter cette mission. Du mont San Bernardino, ils vinrent, à travers les neiges dont étaient déjà couvertes les montagnes, à Coire, que l'on regarde comme la capitale des Grisons, et qui, à bien dire, est la seule ville du pays. Elle est située dans un endroit délicieux, au pied des Alpes, sur la rivière de Plessur, qui se jette dans le Rhin une demi-lieue plus bas. La plaine, qui est d'une étendue considérable pour ces régions montagneuses, est richement variée de champs de blé et de pâturages, et les collines qui l'environnent, couvertes de vignobles, se projettent insensiblement en pentes jusqu'au pied des montagnes. Coire est le siège d'un évêché fort ancien, très étendu, suffragant de Mayence, et auquel étaient attachés autrefois des revenus immenses, proportionnés au pouvoir et à la dignité de son évêque, qui jouissait de la juridiction temporelle tant sur la ville même que sur une grande partie des Grisons. De toutes ses prérogatives, il ne lui reste aujourd'hui que le droit de battre monnaie, et une juridiction absolue dans les affaires tant civiles que criminelles sur ce qu'on appelle le district

1. Voir plus haut, p. 155.

épiscopal [1]. Hors de là, il n'a plus aucune autorité au temporel, n'est admis à la régence d'aucune partie du pays et n'a pas même le droit de se mêler d'aucune affaire de la ville. Il est d'ailleurs prince du Saint-Empire, sans être compris dans aucun cercle ni avoir droit de se faire représenter aux diètes, et il porte le titre de seigneur de Furstenberg et de Furstenau. En perdant de son pouvoir il a beaucoup perdu de son revenu, qui s'est trouvé surtout considérablement diminué à l'introduction du calvinisme, par la perte des dîmes dont se sont emparées les communautés qui ont embrassé la prétendue réforme. Il est élu par le chapitre de la cathédrale, composé de vingt-quatre chanoines ayant droit de suffrage, mais dont six seulement sont tenus à résidence [2]. On suit à Coire la religion protestante. La catholique ne s'exerce que dans l'enceinte du district épiscopal.

MM. les collecteurs ne trouvèrent point, à leur arrivée dans cette ville, le prince-évêque, Mgr Charles-Rodolphe, baron de Buol, d'une ancienne et illustre famille du Tyrol. Ce prince, nouvellement élu, était allé se faire sacrer, et il devait, en revenant de son sacre, visiter une partie de son diocèse. Mais comme il avait été prévenu de la collecte par M. Moushaut, qui avait fait le voyage de Coire quelque temps auparavant pour lui demander

1. C'est un quartier élevé dominant la ville de Coire, de quelques centaines de pas de circonférence, et renfermant l'église cathédrale, le palais épiscopal, les maisons des chanoines et des officiers de l'évêque, avec un hospice de Capucins. — *Note du manuscrit.*

2. La *Ligue Cadée* ou *de la Maison de Dieu*, ainsi appelée tant à cause du siège épiscopal qui y est établi que parce qu'elle était jadis entièrement sous la juridiction de l'évêque, prétend qu'en vertu d'un ancien traité, les chanoines ne peuvent élever sur le siège épiscopal qu'un natif de la ligue. Mais depuis 1692 qu'un étranger y fut promu pour la première fois, les chanoines, sans s'arrêter à la prétention de la ligue ni aux remontrances qu'elle renouvelle à chaque élection, ont constamment voté pour des étrangers. — *Note du manuscrit.*

son autorisation et son appui, et à qui il avait donné l'assurance positive d'une bienveillance certaine, les deux envoyés n'en furent pas moins reçus, conformément aux intentions de Son Altesse, de la manière la plus flatteuse et la plus distinguée, et on leur remit de sa part des lettres d'autorisation et de recommandation du style le plus touchant. Ils se proposaient de solliciter près du magistrat de Coire les permissions nécessaires pour commencer par cette ville l'exercice de leur ministère. Mais sur l'observation qu'on allait incessamment ouvrir la vendange et que pendant les quinze jours qu'on emploierait à cette récolte ils ne rencontreraient personne, ils changèrent de plan et se rendirent dans la petite vallée catholique de Sursass ou Sopra-Sasso.

Ils y éprouvèrent des moments d'une bien douce satisfaction dans l'accueil attendrissant des peuples et des pasteurs. Ceux-ci voulaient tous avoir l'avantage de les posséder chez eux, et ne se plaignaient que de la brièveté de leur séjour. Ils ne se contentèrent pas de contribuer les premiers à la collecte par leurs aumônes, considérables, vu surtout la modicité de leurs revenus. Presque partout ils accompagnèrent MM. les collecteurs, allant de porte en porte recueillir le denier du pauvre, et lorsque, malgré les efforts de la charité de ces bonnes gens, leurs dons réunis ne satisfaisaient pas leur cœur, ils les engageaient à y suppléer par une augmentation prise sur les revenus de la fabrique. Plus d'une fois l'on vit ces zélés et louables catholiques, instruits soigneusement par leurs pasteurs des mauvais traitements qu'avaient essuyés pour la foi les prêtres déportés et de l'état de détresse où ils se trouvaient dans leur exil, arroser leurs aumônes des larmes d'une sincère compassion. Une circonstance à remarquer et qui relève infiniment la générosité des catholiques grisons.

c'est qu'on y avait déjà fait peu de temps auparavant une collecte pour les prêtres français retirés à Constance et dans les environs, et quarante-cinq pauvres paroisses avaient fourni 100 louis.

De retour à Coire, MM. Robin et Girard ne négligèrent rien pour obtenir la permission de collecter dans la ville. M. le colonel de Salis, à qui ils avaient été recommandés, se déclara leur ardent protecteur. Il les dirigea dans leurs démarches et les accompagna dans leurs visites. Malheureusement le succès ne répondit point à ses désirs, et la demande fut rejetée. Le compatissant baron, non moins affligé de ce refus que MM. les collecteurs, leur conseilla de s'adresser, malgré cela, dans cinq ou six maisons qu'il leur indiqua et qui étaient de sa famille. Il se flattait que son sang ne pouvait se démentir, et que tout Salis devait être généreux et sensible. Il ne se trompait pas. Des dons que de fâcheuses circonstances empêchèrent de porter aussi loin que leur cœur l'eût désiré, mais auxquels la manière dont ils furent offerts ajouta un prix inestimable, justifièrent l'idée que le baron avait de ses parents. Disons-en autant de MM. les chanoines de la cathédrale. Tous voulurent donner, et tous, quelle que fût leur aumône, donnèrent beaucoup plus qu'on ne devait en attendre, puisque, avec des revenus très modiques, chacun d'eux avait cependant déjà tous les jours à sa table deux ecclésiastiques français qui y étaient nourris gratuitement. Empressés de faire parvenir les prémices de leur ministère, MM. les collecteurs profitèrent de ce second voyage à Coire pour remettre 25 louis à MM. Baviere, banquiers, qui leur donnèrent une lettre de change de pareille valeur sur MM. Gaspard Otto, de Zurich.

Ils comptaient se rendre de suite dans l'Engadine, vallée considérable de la Ligue de la Maison de Dieu, divisée

en haute et basse. Cette vallée, bordée des deux côtés par une chaîne d'Alpes, qui, au-dessous de leurs sommets presque continuellement chargés de neige, offrent jusqu'à une certaine hauteur des bois et des pâturages, est arrosée dans toute sa longueur par la rivière d'Inn, qui, après avoir pris sa source dans le lac de Selva Piana, au-dessous des Alpes Juliennes [1], coule tranquillement dans un pays très peuplé, bien cultivé et offrant dans ses points de vue des beautés d'un genre plus riant que celles qu'on rencontre ordinairement dans des pays de montagnes. L'aisance dont on jouit dans les deux districts de cette vallée leur faisait espérer qu'ils pourraient y obtenir quelque succès. Mais on leur fit observer que dans l'une et l'autre Engadine, on professait la religion prétendue réformée, et que, pendant l'hiver, l'abondance des neiges rendant quelquefois tout à coup les chemins impraticables, il serait plus prudent d'aller de préférence dans l'Oberland [2], centre de la Ligue Grise. Là, du moins, s'ils étaient enfermés par les neiges, ils auraient un asile gratuit chez MM. les curés, ce qui épargnerait beaucoup à la collecte.

Lorsqu'il fallut partir, M. Girard se trouva hors d'état d'accompagner son collègue. Une chute violente, faite en traversant un torrent de la vallée de Sursass, lui avait occasionné une plaie considérable à la jambe. Grâce aux précautions prises d'abord, cette blessure n'avait empêché

1. Les Alpes Juliennes sont ainsi appelées parce qu'on trouve à leur sommet des colonnes qu'on prétend y avoir été élevées par Jules César pour servir de limites à ses conquêtes dans ce pays. Elles sont de forme circulaire, assez semblables à celles qu'employaient les Romains pour marquer les milles, placées a quarante pieds de distance les unes des autres, de la hauteur de cinq pieds, sur une circonférence de cinq, sans base ni chapiteau, seulement aplaties vers le sommet. — *Note du manuscrit.*

2. La Ligue Grise ou Ligue Haute, la plus considérable et la plus peuplée des trois, occupe la partie occidentale du pays. Elle confine au bailliage de Bellinzona et au canton d'Uri. — *Note du manuscrit.*

ni son retour à Coire ni les visites qu'ils y firent pour solliciter la permission refusée d'y collecter. Mais ensuite l'inflammation s'étant mise à la plaie, il fut réduit à garder la chambre, sans que l'on pût prévoir quand il serait en état de voyager. Dans la crainte que les opérations de la collecte n'essuyassent trop de retard, il convint avec son collègue de proposer à M. Rocart, curé d'Autricourt [1], dans le diocèse de Langres, à qui le prince-évêque avait fait l'honneur de donner un asile dans son palais, de le remplacer jusqu'à ce qu'il fût à même de reprendre ses fonctions. M. Rocart, d'autant plus propre à ce ministère qu'il parlait les trois langues en usage dans le pays des Grisons, l'allemand, l'italien et le romanche [2], y consentit avec un grand plaisir, et muni d'un acte en bonne forme, dressé à la chancellerie de l'évêché de Coire, attestant qu'il remplaçait M. Girard, désigné dans les lettres de mission de MM. les évêques et empêché pour cause de maladie, il partit avec M. Robin le 31 octobre, veille de la fête de tous les saints.

Ils arrivèrent le jour même à Fellers, paroisse placée sur le penchant des montagnes qui séparent le pays des Grisons du canton de Glaris, à l'entrée de la vallée Sopra Selva ou Disentis, qui s'étend jusqu'aux frontières d'Uri, et qui est le pays le plus peuplé de la Ligue Grise. La Providence leur y réservait les plus douces consolations.

1. Autricourt, canton de Montigny-sur-Aube, arr. de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or.

2. Le romanche ou langue romane, en usage dans quelques vallées des Grisons, est un dialecte dérivé d'un latin vulgaire et corrompu, modifié par la disposition de la syntaxe allemande. Il se divise en deux principaux dialectes dont l'un se parle dans la Ligue Grise, et l'autre dans la Cadée. Ces dialectes, très différents dans la prononciation et l'orthographe, ne laissent pas cependant de devenir très intelligibles au moyen surtout d'une bonne théorie, à cause de la ressemblance qu'ils ont relativement à l'arrangement des mots et au tour des expressions. — *Note du manuscrit.*

Ils trouvèrent dans M. le curé une âme sensible qui ne négligea rien pour leur faciliter leur ministère. Sans perdre de temps, ce vertueux ministre fit appeler les chefs de sa paroisse et leur exposa le sujet de la mission des deux envoyés. En conséquence, il fut convenu d'assembler les habitants le lendemain après la messe. Le généreux pasteur ne s'en tint pas à ce premier succès. Il employa une partie de la nuit à lire et à relire attentivement les mémoires de MM. les évêques, et après s'en être pénétré, il entreprit de faire passer dans le cœur de ses paroissiens les sentiments qu'avait excités dans le sien cette lecture réfléchie. MM. les collecteurs, témoins de sa prédication, admirèrent le ton simple, insinuant et persuasif dans lequel il leur parla, et lorsqu'il exposa les persécutions et les malheurs du clergé français, les larmes abondantes de son auditoire, confondues avec les siennes, les assurèrent du triomphe le plus complet. En effet, le peuple, rassemblé au sortir de l'église, autorisa tout d'une voix la collecte, et ne voulant pas par respect pour le caractère sacerdotal que des prêtres allassent de porte en porte, il exigea que ses propres magistrats en prissent eux-mêmes la peine. Il fit plus : il les autorisa à prendre sur le trésor public une somme propre à soulager « d'aussi dignes confesseurs de la foi, » car telles furent les expressions de ce peuple vraiment chrétien.

Les magistrats chargés de l'exécution de la collecte ayant cru ne devoir pas se présenter dans certaines maisons dont la pauvreté était bien connue, les chefs de ces familles, affligés de ce que dans une pareille circonstance on les eût à dessein négligées, vinrent s'en plaindre tendrement à leur pasteur, et prièrent MM. les collecteurs présents de ne point refuser leurs modiques offrandes qu'ils regrettèrent, les larmes aux yeux, de ne pouvoir

faire plus considérables. Non, il n'y a que la religion qui puisse offrir un spectacle aussi attendrissant. Elle seule peut former de pareilles âmes.

Nos deux apôtres quittèrent ces pauvres chaumières, pleins de l'espoir d'un pareil succès dans les autres paroisses. Leur espérance ne fut pas vaine. Partout ils éprouvèrent les mêmes bontés de la part de MM. les curés, partout ils retrouvèrent la même sensibilité dans les fidèles, tant est encore vive la foi sur ces montagnes! Aussi fut-ce avec bien de la peine qu'ils se virent dans la nécessité de passer assez rapidement dans la plupart des villages et hameaux. Mais comme, sur ces montagnes, il est rare de trouver plusieurs maisons réunies, qu'elles sont souvent à un quart de lieue de distance l'une de l'autre, et que les villages mêmes de cette vallée, assez semblables aux hameaux des petits cantons de la Suisse, ne consistent qu'en maisons de bois éparses çà et là, parmi lesquelles il est fort rare de rencontrer des auberges, ils prirent le parti, après en avoir conféré avec plusieurs de MM. les curés, de prévenir seulement dans chaque lieu le pasteur et les magistrats. Ils employaient le jour à les visiter dans leurs demeures, et ils consacraient une partie de la nuit à faire des copies du mémoire de MM. les évêques, dont ils étaient porteurs, et qu'ils laissaient entre leurs mains, en les priant d'en donner lecture au peuple le dimanche suivant. Les uns et les autres leur promettaient de faire tous leurs efforts pour concourir au succès de la bonne œuvre. Ils tinrent parole et envoyèrent exactement dans les endroits convenus les sommes qu'ils avaient pris soin de recueillir.

Dans la vallée de Lugnetz, séparée de celle de Sopra Selva par une lisière de rochers nus, et arrosée dans toute sa longueur par le torrent Glenner, qui se jette dans le

haut Rhin, un peu au-dessous d'Ilanz, petite ville de soixante maisons au plus, capitale de la Ligue Grise, ils trouvèrent les mêmes consolations et les mêmes succès. Il en avait été pareillement dans la petite vallée de Medels, au fond de laquelle se trouve le passage du Lukmanier au mont San Barnabas, et d'où descend un torrent qui lui a donné son nom et qui se jette dans le haut Rhin, un peu au-dessous de Disentis, village sur un plateau très élevé, l'une des juridictions de la Ligue Grise, avec une ancienne et célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont l'abbé, prince d'empire, avait droit de battre monnaie et assistait en personne aux diètes particulières de cette Ligue, sans avoir ni voix ni séance à la diète générale des Grisons.

Du reste, MM. les collecteurs assurent qu'il ne fallut rien moins que la vivacité de la foi de ces pauvres montagnards et l'étendue de leur charité pour soutenir leur courage et étouffer les plaintes de la nature à la vue des dangers effrayants auxquels ils étaient journellement exposés en voyageant dans des contrées où l'on a peine à croire que des hommes aient pu fixer leur séjour. Quelquefois pendant plusieurs heures ou même des journées entières, ils ne faisaient que gravir et descendre alternativement de rochers en rochers, par des sentiers étroits, raides, raboteux, environnés de toute part de précipices, suspendus quelquefois sur les bords de l'abîme. Ici il fallait soutenir une marche pénible à travers de grandes surfaces de neiges, avec le double danger de tomber dans des précipices qu'elle couvrait, ou d'être ensevelis sous celle qui se détachait tout à coup de la montagne, tombait en masse énorme, capable d'entraîner avec elle cabanes, arbres, pierres, tout ce qui se serait opposé à son passage. Là, dans des régions d'un hiver éternel, ils se trouvaient

engagés dans des vallées entières de glace, d'où ils ne pouvaient souvent se tirer qu'en s'aidant des mains et des genoux autant et même plus que des pieds. Presque à chaque pas ils rencontraient quelques-uns de ces torrents qui, sous mille formes diverses, tombés du haut des montagnes et grossis bien vite dans leur cours, roulaient avec fracas leurs ondes écumantes par-dessus des fragments de rocher entassés les uns sur les autres : inutilement cherchaient-ils un pont, il fallait presque toujours s'exposer au danger de les franchir. Dans des voyages aussi périlleux, les chutes fréquentes devenaient inévitables, et, dans le nombre, M. Robin malheureusement en fit une qui lui causa à la main de longues et cuisantes douleurs. Mais lorsqu'ils se rappelaient qu'à ce prix ils soulageaient leurs frères, ils oubliaient et leurs fatigues et les dangers qui les environnaient.

M. Girard, obligé par les suites de sa chute de rester pendant près d'un mois à Coire, y reçut une lettre de MM. les évêques, à laquelle était joint un certificat légalisé par le Sénat de Soleure, attestant que les prêtres français répandus dans la Suisse avaient obtenu des secours abondants dans les cantons de Berne et de Zurich, ainsi que dans la principauté de Neuchâtel. MM. les collecteurs, d'après l'avis de quelques personnes bien intentionnées pour la collecte, avaient demandé cette pièce comme pouvant servir à disposer en leur faveur certains esprits malheureusement prévenus par la différence de religion. Dès que l'état de sa plaie lui permit de sortir, il alla présenter ce certificat à un autre bourgmestre récemment entré en exercice, de qui ils avaient reçu beaucoup d'honnêtetés, et à des magistrats nouvellement élus [1], qui

1. Le conseil souverain de la ville de Coire, d'où l'on tire le Sénat ou Conseil des Quinze, qui a la direction principale des affaires, est composé

leur avaient marqué un certain intérêt. Sur les espérances qu'ils lui donnèrent, il tenta d'obtenir du conseil sinon la permission de collecter, du moins une espèce de recommandation pour les communautés protestantes. Mais malgré toutes les précautions prises pour s'assurer une décision favorable, sa demande fut rejetée à la grande majorité, sur le motif que le Sénat n'ayant pas voulu permettre aux collecteurs l'exercice de leur ministère dans la ville de Coire, il serait ridicule qu'il entreprît de les recommander à d'autres sur lesquels surtout il n'avait aucune autorité [1].

Sur ces entrefaites, le prince-évêque revint de sa consécration et de la visite épiscopale qui l'avait suivie. Affecté du refus que MM. les collecteurs venaient d'éprouver de la part du Sénat, il en témoigna son mécontentement à plusieurs sénateurs et leur fit observer qu'il avait d'autant moins lieu de s'attendre à une pareille décision de leur part, qu'ils savaient fort bien que dans tous leurs accidents, comme grêle et incendie, ils avaient toujours trouvé les évêques ses prédécesseurs disposés à venir à leur secours et empressés à les recommander aux catholiques du pays. Ce prince magnanime et bienfaisant, malgré la mo-

de soixante-dix membres, choisis tous les ans en nombre égal dans chacune des cinq tribus où sont classés tous les citoyens de Coire. Les chefs de la ville sont deux bourgmestres, tirés du Sénat, qui, quoiqu'ils puissent être déposés, conservent toujours leur emploi et président le conseil tour à tour, chacun pendant un an. — *Note du manuscrit.*

1. Les communautés ou hautes juridictions des Grisons sont autant de petites républiques qui ont leur constitution particulière. Chacune se gouverne par elle-même, suivant ses lois et ses usages municipaux et est indépendante de toutes les autres, dans les affaires qui ne touchent ni à la police de la république générale ni aux intérêts de la Ligue dont elle fait partie. La Haute Ligue ou Ligue Grise comprend huit de ces communautés, la Ligue Cadée onze, et la Ligue des Dix-Droitures, ainsi appelée parce que, dans le principe, elle réunissait dix juridictions ou communautés, en compte onze également depuis qu'une a été divisée en deux. — *[illegible]e du manuscrit.*

dicité des revenus laissés à son siège, ne se lassait point d'exercer à l'égard des Français une charité sans exemple. D'après ses ordres, presque tous les prêtres et même les émigrés laïques qui passaient par Coire recevaient dans son palais une affectueuse hospitalité, et quelquefois des secours abondants. MM. les collecteurs, chaque fois que leur ministère les conduisit dans cette ville, y furent logés tout le temps de leur séjour et traités avec toute la générosité et même toute la distinction possible. Quelque longues que dussent être les suites de l'accident arrivé à M. Girard, on ne voulut jamais lui permettre d'en sortir. On y eut pour lui toutes les attentions imaginables. On lui procura tous les secours de l'art, on lui prodigua tous les genres de soulagements. Le prince vit avec plaisir qu'en son absence on eût ainsi suivi ses intentions; il y ajouta mille témoignages de bonté et recommanda que l'on eût soin de payer tous les frais de pansements et de médicaments.

Tant de dépenses journellement répétées ne parurent point à ce grand cœur un titre suffisant pour le dispenser d'étendre ses largesses sur les malheureux répandus dans la Suisse, et il voulut contribuer à leur soulagement par un don particulier confondu avec les offrandes de son peuple fidèle. MM. les évêques, qui n'avaient point oublié le touchant intérêt que leur avait si souvent témoigné, pendant son séjour à Soleure, en qualité de résident impérial, M. le baron de Buol, frère de cet aimable prince, n'en furent que plus sensibles à l'accueil fait par celui-ci à leurs envoyés, et ils lui écrivirent pour leur exprimer toute leur gratitude.

M. Girard, parfaitement guéri et en état de reprendre ses fonctions, sortit ensuite de Coire pour aller rejoindre ses collègues. Ils revenaient de leur mission dans l'Ober-

land et il les rencontra à Reichenau, village et seigneurie catholique de la communauté de Tamins, dans la Ligue Grise, où, un peu au-dessous des jardins du château appartenant à M. le baron de Buol, placé dans un site très pittoresque sur une petite éminence, se réunissent les deux principaux bras du Rhin. M. Rocart, un peu indisposé, retourna dans son premier asile et promit d'envoyer sur-le-champ en Suisse le produit de leurs courses, 600 livres qu'ils apportaient avec eux, en attendant qu'il pût ensuite y faire passer également les autres sommes qu'ils espéraient des collectes que MM. les curés s'étaient chargés de faire eux-mêmes et dont ils devaient adresser le résultat à Coire.

Dès le 1er décembre, M. Rocart, qui avait quitté la veille ses confrères à Reichenau, remit les 600 livres dont il était porteur à M. le fiscal de l'évêché, qui, tant pour l'acquit de cette somme que pour une autre de même valeur qu'il venait de recevoir de M. Moushaut, fit parvenir à MM. les évêques 1,200 livres en deux lettres de change payées à Soleure le 9 du mois. Sur les 600 livres provenant de la quête des Grisons, on devait faire acquitter quatre cent vingts messes. Ce premier envoi fut suivi quelque temps après d'un autre de 48 louis, faisant 1,152 livres, dans lequel se trouvait renfermé le don particulier du prince-évêque de Coire. Ce second envoi était grevé de deux cent trente-six messes.

La collecte était presque finie dans tous les pays catholiques des Grisons. Il ne restait que deux petites vallées vers la Suisse italienne, les vallées Misoxine et Calanca, les plus pauvres et les plus difficiles, à la distance toutes les deux de vingt-cinq lieues de Coire. M. Girard, à qui le prince-évêque avait eu l'attention de donner des lettres de recommandation pour ces vallées, partit de Reichenau

le 1er décembre, dans la compagnie de M. Robin. exténué de ses précédentes fatigues. Après avoir traversé la vallée de Tavanasa, dans laquelle se trouve le château de Retzuns, chef-lieu d'une baronnie appartenant à la maison d'Autriche [1], qui lui donne une grande influence dans les affaires des Grisons, par la voix qu'a son délégué, sous le titre d'administrateur, dans les assemblées de la Ligue Grise, et le droit de nommer tous les trois ans le chef de cette ligue, ils suivirent la Via Mala, ainsi appelée à cause de la difficulté et des dangers du chemin, pratiqué dans une vallée sombre et inhabitée, couverte en plusieurs endroits de forêts si épaisses qu'elles repoussent jusqu'aux plus faibles rayons du jour, et si étroite que les rochers qui s'élèvent des deux côtés semblent presque se toucher vers leur cime. De là, ils entrèrent dans la vallée de Schams, qui les conduisit au mont Splügen. voisin du Vogelberg, et plus loin au mont San Bernardino, à travers des plages montagneuses où l'air est si vif et si pénétrant, qu'on ne peut disconvenir de la vérité du proverbe « qu'il y règne neuf mois d'hiver et trois mois de froid. »

Arrivés au mont San Bernardino, où commence la vallée Misoxine, M. Robin se sentit tellement épuisé par les courses pénibles qu'à son âge et dans cette saison son zèle avait pu seul lui faire ainsi fournir pendant plus de deux mois, qu'il annonça à son collègue l'impossibilité absolue où il était de continuer. M. Girard en fut d'autant plus affligé

1. La baronnie de Retzuns était une des petites souverainetés qui divisaient anciennement le pays des Grisons. Lors de la formation de la Ligue Grise, le baron de Retzuns, l'un des chefs assemblés à Trons, en 1424. confirma et étendit les privilèges du peuple, en se conservant certaines prérogatives dont il a paisiblement joui et après lui tous ses successeurs. Cette baronnie ayant passé d'abord, en 1459, à une branche collatérale, à défaut de descendant mâle, fut achetée, en 1470, par l'empereur Maximilien Ier, et elle est ainsi devenue une possession de la maison d'Autriche. — *Note du manuscrit.*

que, plus d'une fois, il avait remarqué que sa rare prudence et le respect qu'on portait à ses cheveux blancs contribuaient souvent pour beaucoup à l'intérêt qu'on leur témoignait. Conformément à ses instructions, il eut recours à M. Girardon [1], chanoine de Bar-sur-Aube, au diocèse de Langres, chapelain dans la vallée Misoxine, qui se prêta avec plaisir à remplacer M. Robin. Sans s'effrayer de la rigueur de la saison, les deux jeunes et ardents apôtres s'engagèrent, à la fin de décembre, dans des montagnes inaccessibles et couvertes de neige.

MM. les curés, remplis du même esprit que leurs vertueux confrères des autres vallées catholiques, montrèrent le même zèle pour le succès de leurs opérations. Partout la collecte fut annoncée au prône de la messe paroissiale comme autorisée et spécialement recommandée par les lettres du prince-évêque, et presque tous ces généreux pasteurs en prirent occasion de faire à leurs peuples, sur la Révolution française, des instructions d'autant plus nécessaires que ces deux vallées fournissaient une grande quantité de vitriers qui, allant exercer en France leur profession, pouvaient aisément y avoir été trompés et en avoir rapporté des idées fausses et peu favorables sur la conduite du clergé et sur les causes de sa déportation. Leurs discours, bénis du ciel, eurent l'efficacité qu'ils pouvaient s'en promettre. Dans la plupart des paroisses, les familles étant dispersées et très pauvres, on donna une somme prise sur les revenus de la fabrique. Quelques autres demandèrent du délai, afin d'attendre le retour de plusieurs des habitants les plus aisés, et MM. les curés se

1. Jacques-Nicolas, né à Bar-sur-Aube, prêtre en 1788, ami et directeur de la Vénérable Gabrielle-Benoît Gauchat, de la Visitation de Langres. — *Le diocèse de Langres, histoire et statistique*, par l'abbé Roussel, Langres, 1879, t. IV, p. 27.

chargèrent de recevoir et faire tenir à un endroit convenu ces charitables contributions. Lorsque tout fut rentré, MM. les collecteurs furent très étonnés que ces deux pauvres vallées eussent apporté 31 louis. M. Girard ayant prélevé 6 louis qu'il avait avancés de son argent à M. Moushaut, lors de son départ pour le Tyrol, remit les 25 qui restaient à un négociant de Mesocco, bourg assez considérable de la vallée Misoxine, pour qu'il les fît tenir à Coire, d'où ils devaient être envoyés en Suisse. Mais comme, en passant par tant de mains, ils ne pouvaient arriver que tard à Soleure, il prévint MM. les évêques que ces aumônes étaient chargées de six cent six messes, afin qu'en attendant ces prélats voulussent bien les faire acquitter.

Dès leur arrivée dans les Grisons, MM. Robin et Girard avaient consulté plusieurs curés, aussi prudents qu'instruits, sur la possibilité de tirer des secours des communautés protestantes, ainsi que sur les inconvénients qui pourraient en résulter. Presque tous leur avaient répondu, comme M. Baal, conseiller ecclésiastique du prince-évêque, qu'il leur semblait qu'on ne devrait s'adresser aux calvinistes que dans le cas où les secours fournis par les catholiques seraient insuffisants ou épuisés, et cela à raison des inconvénients qu'ils craignaient d'une démarche qui ne promettait pas, d'ailleurs, de grands avantages. D'abord, elle leur paraissait pouvoir être, aux yeux de certains malveillants, une espèce d'injure pour le clergé et les catholiques du pays, qui avaient fait cependant et étaient disposés à faire toujours ce qui dépendrait d'eux pour subvenir aux besoins des prêtres français. Et l'on remarquait, en effet, que dans les paroisses mixtes, les catholiques auraient été choqués que l'on se présentât également chez leurs frères errants, qui s'en seraient facilement

prévalus, soit qu'ils eussent donné ou non. Ils voyaient un autre danger pour le saint ministère, exposé au mépris d'un peuple grossier, rempli de préventions odieuses contre les prêtres qui avaient refusé le serment, infecté même, en certains endroits, des préjugés et des erreurs du moment. Ils avaient ajouté, néanmoins, que rien n'empêchait de se présenter dans les bonnes maisons du pays, où, parfaitement instruit des vrais motifs de l'exil des prêtres français, on n'en avait que plus de respect et de compassion pour eux.

Sur quoi MM. les collecteurs ayant communiqué ces observations à MM. les évêques pour avoir leur décision, ces prélats leur recommandèrent de prendre et de suivre exactement les conseils et les ordres du prince-évêque de Coire. M. Girard, ayant reçu cette réponse à Cauco, village de la vallée Calanca, en envoya copie à M. Rocart, en le priant de la communiquer à Son Altesse et de lui faire part ensuite de ce qu'elle aurait décidé. Ce bon prince ne fut pas d'avis que l'on entreprît cette collecte, du moins pour le moment. Tout considéré, il lui parut plus convenable de laisser aux catholiques le mérite de contribuer seuls, les premiers, à une œuvre si méritoire et si digne d'eux, et d'attendre, pour recourir aux autres, que l'on s'y trouvât comme forcé.

D'après cette décision, M. Girard prit le parti d'accepter un asile qu'on lui offrait dans le pays où il était, et comme il restait dans les environs de Coire quelques villages catholiques, dispersés dans des vallées protestantes, où la collecte ne s'était pas faite, il envoya à M. Rocart, qui avait offert de s'en charger, les pièces nécessaires pour justifier de sa mission. Celui-ci reçut le même accueil et obtint les mêmes succès que dans ses premières courses avec M. Robin, et il recueillit 573 livres. De cette

somme, il prit d'abord 279 livres pour compléter une lettre de change de 1,104 livres sur MM. Wagner et Cie de Soleure, pour laquelle il avait déjà compté 5 louis, provenant des vallées Misoxine et Calanca, et 10 florins [1] que Son Altesse le prince-évêque de Coire avait reçus de M. Crotogini, chanoine à Chiavenna, comme restant de la collecte faite dans ce comté. Les 294 livres restantes vinrent en conséquence des ordres de M. Baviere, banquier à Coire, par M. Jean-Gaspard Locher, banquier de Zurich.

M. Girard, qui avait toujours différé de renvoyer à MM. les évêques les papiers de la collecte avec un compte général, dans l'espérance que le prince-évêque conseillerait peut-être dans le courant de l'été de tenter une collecte dans les paroisses calvinistes de l'Engadine et des Dix-Judicatures, renvoya enfin le tout à l'entrée de l'hiver de 1795. Suivant le *finito* de son compte, daté de Ronco, paroisse de Quinto, dans la vallée Levantine, il se trouvait reliquataire d'une légère somme de 12 livres de France. Ce modique objet ne pouvant former un envoi, il crut, d'après l'avis de M. Bouchet, son collègue dans les bailliages suisses-italiens, suivre l'intention bienfaisante de MM. les évêques en le faisant remettre à MM. de Morelhan [2].

Dans le même temps, deux respectables curés du diocèse de Coire, qui voyaient avec douleur se prolonger les malheurs des prêtres français, désirèrent concourir de nouveau à leur soulagement et, dans cette vue, ils adressèrent pour eux, à M. le fiscal de l'évêché, 39 livres qui parvinrent par M. Rocart.

1. Le florin valant chez les Grisons 70 blutzgers, petite monnaie du pays de moindre valeur qu'un kreutzer, puisqu'il en faut 14 pour 12 kreutzers ou 3 batz, il fait, par conséquent, 45 sols de France. — *Note du manuscrit.*

2. Voir plus haut, chapitre VII, *Continuation de la collecte dans les bailliages suisses-italiens*, p. 165.

CHAPITRE IX

COLLECTES DE LA VALTELINE ET DES COMTÉS DE BORMIO ET DE CHIAVENNA.

La Valteline et les comtés de Bormio et de Chiavenna, démembrement du Milanais, appartiennent à la république des Grisons, à laquelle ils sont contigus. Ces pays sont régis, pour le temporel, par des gouverneurs ou podestats nommés par les Grisons et changés tous les deux ans, et, pour le spirituel, la Valteline et Chiavenna dépendent de l'évêché de Côme, et le comté de Bormio de l'évêché de Coire. Aux termes des traités qui assurent aux Grisons la paisible possession de ces pays, la religion catholique y est seule permise. Aucune personne d'une autre religion ne peut y résider, excepté les gouverneurs, pendant les deux années qu'ils sont en charge. Les protestants qui y ont des terres ne peuvent y passer que trois mois de l'année.

La Valteline, le plus considérable de ces trois pays, est une grande et superbe vallée d'environ vingt-six lieues, arrosée dans toute sa longueur par l'Adda, et entièrement enfermée par deux chaînes de hautes montagnes dont celle qui va au nord la sépare du pays des Grisons, et celle qui va au midi, de l'État de Venise. Elle est bornée à l'orient par le comté de Bormio, situé au pied et au

milieu des Alpes Rhétiennes, et entouré partout de montagnes, excepté vers un défilé qui conduit dans la Valteline. On trouve à son couchant le comté de Chiavenna, traversé dans sa plus grande partie par le torrent Méra, qui se perd dans le petit lac dit de Chiavenna. Il n'y a pas peut-être de pays en Europe qui présente une aussi riche variété de productions naturelles que cette charmante vallée de la Valteline. Le sol y est si fertile que dans toutes les vignes l'on sème du blé de Turquie, du millet, du lin et du chanvre, entre les ceps, sans que cela nuise à la qualité ou à la quantité du vin. Tous les villages sont ensevelis dans des bosquets épais de châtaigniers, entrecoupés de prairies et de champs de blé. Ces champs donnent régulièrement deux récoltes par an. La première consiste en froment, seigle ou épeautre, et la seconde en millet, sarrasin, maïs ou blé de Turquie. On y nourrit aussi en beaucoup d'endroits des vers à soie, et celle que l'on recueille en certains districts, tels que Délébio et Talomara, est aussi estimée que celle du Piémont. Le comté de Chiavenna, sans être aussi fertile, produit cependant dans sa partie inférieure du vin et du blé, et dans la supérieure, du seigle, de l'orge, des pâturages avec de grands bois de sapins et de pins. Le comté de Bormio ne donne pas, il est vrai, du blé en suffisance pour la nourriture de ses habitants; mais il trouve une abondante compensation dans le bétail et les fromages que leur fournissent les pâturages excellents de ses montagnes, et dans le fer qu'il tire des mines de Freli, près de Pœnedos. Aussi ces pays sont-ils si peuplés que dans les trois on compte jusqu'à deux cents paroisses.

Tout annonçait qu'une collecte ne pourrait manquer d'obtenir un heureux succès dans des pays si favorisés de la nature et où, d'ailleurs, les habitants ont montré, dans

tous les temps, un attachement inviolable à la religion catholique et le zèle le plus ardent pour repousser et rendre inutiles les efforts des Grisons, leurs maîtres, lorsqu'à différentes reprises ils ont tenté d'y introduire le protestantisme. On ne balança donc pas d'en faire un district, qui échut à MM. de la Cuisine et Bonvalot, tous deux du diocèse de Besançon [1]. Ils emportèrent avec eux une lettre de recommandation de Mgr l'évêque de Côme, sous la juridiction spirituelle duquel était la plus grande partie du pays assigné à leur zèle.

Ils entrèrent d'abord dans le comté de Chiavenna et se rendirent directement à sa capitale, qui lui a donné son nom. Cette ville, résidence du commissaire du souverain, bâtie au pied d'une montagne, sur la Méra, contient environ 3,000 âmes. C'est le lieu principal de communication entre le Milanais et l'Allemagne, et l'une de ses grandes ressources consiste dans le transport des marchandises que l'on envoie de là soit par Coire en Allemagne, soit dans le Tyrol par la vallée de Prégalia et les deux Engadines. Outre un chapitre dédié à Saint-Laurent et composé d'un archiprêtre et neuf chanoines, il y a encore à Chiavenna cinq autres églises et deux couvents. MM. les collecteurs étaient adressés à M. Crotogini, chanoine, qui leur témoigna beaucoup d'amitié, les accompagna dans la plupart de leurs visites et leur rendit tous les bons offices qui dépendaient de lui. La quête devant se faire dans les différentes vallées de ce comté par MM. les curés, qui voulaient bien s'y prêter, M. Crotogini, dans la vue d'accélérer la bonne œuvre, offrit de recevoir les aumônes qui auraient été recueillies par eux et de les faire parvenir à leur destination.

1. Voir plus haut, p. 155.

MM. de la Cuisine et Bonvalot, n'étant donc plus nécessaires à Chiavenna, en partirent pour Morbegno, la plus belle ville de la Valteline, située au pied de la chaîne méridionale des Alpes, sur la rivière de Bitto qui, tout près de là, se jette dans l'Adda. Il s'y fait un commerce des plus considérables, qui l'emporte sur celui des autres villes, et la contrée produit d'excellents vins. On y trouve un chapitre de quinze chanoines avec un archiprêtre et plusieurs couvents de l'un et l'autre sexe. Tous ces avantages, réunis à une population d'au moins 4,000 âmes, faisaient espérer à MM. les collecteurs quelques succès, et ils furent extrêmement peinés et découragés de n'y avoir recueilli que 34 livres de France. Ils parcoururent ensuite toute cette partie de la vallée qui est sur la rive gauche de l'Adda, jusqu'à Tirano, capitale du haut Terzero [1] ou district, et résidence du podestat. Les ducs de Milan y avaient autrefois un château fort, détruit par les Grisons lorsqu'ils se rendirent maîtres de la Valteline. On y remarque encore actuellement les ruines d'un mur de pierre dont cette ville était anciennement entourée, renversé de même par ses nouveaux maîtres. La rivière la divise en deux parties qui se communiquent au moyen d'un pont de pierre d'une seule arche. Elle a une collégiale composée d'un prévôt et seize chanoines et une maison de Capucins. A quelque distance de la ville est une église grande, belle, bâtie en marbre, appelée *Alla Madonna* ou église de la Vierge, très fréquentée par les pèlerins. Leur ministère, aussi stérile dans cette ville qu'à Morbegno, ne contribua pas à relever leur courage.

Le R. P. Hugues, capucin français, ex-provincial de la

1. La Valteline est divisée en trois districts qui sont : le haut district ou Terzero di Sopra, le moyen district ou Terzero di Messo, le bas district ou Terzero di Sotto. — *Note du manuscrit.*

province de Paris et ensuite procureur général de tout l'ordre à Rome, chassé de France par la persécution, était tout récemment arrivé à Tirano. MM. les collecteurs pensèrent qu'un homme, élevé par son mérite aux premières places de l'ordre, aurait assez de crédit auprès de ses confrères de la Valteline pour faire placer dans les quatre maisons qu'ils y ont quelques-uns des capucins français alors dans l'indigence en Suisse. Ils lui en parlèrent. Il leur promit de s'en occuper et tint parole. Ces maisons étant petites et déjà fournies de religieux, il se contenta de demander deux places dans chacune. Il les eût obtenues, mais six étaient déjà occupées, sans qu'il le sût, par autant de confrères fugitifs. Les deux autres lui furent accordées sans la moindre difficulté. Seulement on lui témoigna qu'on désirerait que les deux religieux auxquels on offrait asile, ou du moins un des deux possédât l'allemand, parce que, bien qu'on parlât italien dans le pays, il y avait beaucoup d'Allemands auxquels on serait fort aise de procurer des secours spirituels dans leur langue. MM. les évêques, craignant de ne pas trouver facilement, parmi les capucins français retirés dans la Suisse, deux sujets assez familiarisés dans la langue allemande, demandèrent si la condition était absolument de rigueur ; à quoi le R. P. Hugues répondit qu'on serait bien aise qu'elle pût avoir lieu ; mais cependant on était très disposé à agréer les deux religieux qu'il plairait à ces prélats d'envoyer et auxquels on le priait de faire expédier et signer un certificat en latin.

MM. de la Cuisine et Bonvalot ne désiraient pas moins de parvenir à placer quelques-uns de leurs confrères et ne s'en occupèrent pas avec moins de zèle. Ils en parlèrent à un ecclésiastique français du diocèse de Besançon retiré depuis quelque temps à Tirano, qui partagea sur cet

objet leur sollicitude, prit des informations et leur promit de faire des démarches auprès de quelques personnes qu'il engagerait à en prendre pour servir d'instituteurs à leurs enfants. Comme il n'avait encore rien trouvé lorsque MM. les collecteurs quittèrent Tirano, il se chargea, s'il était plus heureux par la suite, d'en rendre compte à MM. les évêques. Son silence à cet égard fait justement présumer qu'il n'eut pas la consolation de réussir.

Ce ne fut que près d'un an après que M. le comte de Parravicini, établi à Tirano, et un nommé Marie, aubergiste de la Madonna, dans la même ville, firent faire à MM. les évêques la demande de deux ecclésiastiques français. M. le comte désirait que celui qu'on lui destinerait sût la langue allemande et fût en état d'apprendre à ses enfants les langues française et latine, la géographie, l'histoire, les mathématiques. Pour honoraires, il lui offrait la table, le logement, l'entretien courant et douze louis par an, outre la rétribution de ses messes laissées toutes à sa disposition. L'autre place, qui n'exigeait que la connaissance de la langue allemande, ne promettait que la nourriture et le logement; mais l'ecclésiastique qui l'occuperait pouvait espérer une dizaine de louis par an de la rétribution de ses messes. Malheureusement, la difficulté de trouver dans les prêtres français une connaissance suffisante de la langue allemande fit qu'on ne put profiter de la ressource qu'offraient ces deux places.

Le produit de la collecte, toujours aussi peu considérable, restait bien au-dessous des espérances que l'on avait conçues d'abord de ce pays. Ce n'était pas que l'on y fût insensible à leur cause, le tendre accueil qu'on y faisait aux collecteurs, le respect qu'on leur portait, la compassion qu'on leur témoignait, tout annonçait que les Valtelinois, fidèles et zélés catholiques, savaient apprécier

l'héroïsme des prêtres français, et regrettaient sincèrement de ne pouvoir venir à leur secours. Mais avec tous les avantages que tire cette contrée de la fertilité de son sol et de l'étonnante variété de ses productions, il n'y en a peut-être pas dans l'Europe où les habitants soient plus malheureux. Il n'y a que très peu de propriétaires valtelinois. Les terres sont entre les mains d'un petit nombre de riches, ou même appartiennent pour la plus grande partie à des étrangers grisons. L'habitant du pays, fermier chargé de tous les frais de culture, et rendant au maître près de la moitié du produit net en nature, n'a que pour nourrir sa famille avec bien de la peine, et se trouve nécessairement réduit à une extrême misère lorsque l'année n'est pas favorable. Comment lui serait-il possible, après cela, de faire des aumônes qui, toutes légères qu'elles seraient, absorberaient toujours le plus strict nécessaire?

Ce fut ce qui détermina MM. de la Cuisine et Bonvalot à ne pas poursuivre davantage une entreprise qu'ils voyaient ne devoir être d'aucune utilité. Il eût été plus dans l'ordre et plus satisfaisant pour eux de pouvoir en référer à MM. les évêques et d'attendre ensuite leur décision. Mais la dépense qu'eût entraînée ce retard leur fit espérer que ces prélats voudraient bien ne pas improuver un parti qui leur paraissait indiqué par la prudence. Sans aller donc plus loin que Tirano, ils revinrent par Sondrio, capitale du moyen district, résidence des gouverneur et sous-gouverneur de la Valteline, bâtie dans une situation très pittoresque, partie en plaine, partie sur les flancs d'un rocher, et traversée par le Malenco, d'où ils retournèrent par Chiavenna dans la Suisse italienne. M. de la Cuisine s'y arrêta dans la retraite que lui avait procurée la Providence auprès de Bellinzona, tandis que M. Bonvalot, porteur de 324 livres 10 sols, modique résultat de

leurs courses, se rendit à Soleure, où il eut l'honneur d'exposer à MM. les évêques les motifs qui les avaient engagés à interrompre une collecte si peu profitable [1].

Celle que MM. les curés du comté de Chiavenna s'étaient chargés de faire eux-mêmes dans leurs paroisses ne fut pas plus heureuse. M. de la Beaume, vicaire général de Sénez [2] et conseiller clerc du parlement d'Aix, témoin de la manière dont M. Crotogini avait entrepris et conduit la bonne œuvre, lui rendait cette justice que l'on ne pouvait y mettre plus de chaleur. Pour réussir plus sûrement, ce respectable chanoine, sans se reposer uniquement sur l'activité de son zèle, avait su y intéresser également ses confrères et les autres ecclésiastiques du pays. Les secours avaient été sollicités publiquement. Jusque dans le mode de perception, on avait eu grand soin de chercher à rendre au peuple son don moins onéreux et par là plus facile à obtenir.

Malgré toutes ces pieuses industries du zèle, M. Crotogini, après avoir laissé passer plusieurs mois depuis l'annonce de la collecte, eut enfin la douleur de voir que le total des différentes aumônes versées successivement dans ses mains ne se portait qu'à 177 livres, argent de la Valteline [3], d'une sorte, et 100 et quelques livres de France, d'une autre. Cet argent, envoyé à Son Altesse Mgr le prince-évêque de Coire, par l'entremise de M. l'archiprêtre de Morbegno, forma le montant des 100 florins

1. M. Bonvalot ne tarda pas à rentrer en France, où nous le voyons exercer le ministère dans le diocèse de Besançon, sous le nom de guerre de *Maître*. Cf. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. VII, p. 699.

2. Aujourd'hui ch.-l. de canton, arr. de Castellane, dép. des Basses-Alpes.

3. Une livre argent de la Valteline ne vaut que sept sols et demi de France : ainsi 177 livres de la Valteline ne faisaient que 66 livres 7 sols 6 deniers de France. — *Note du manuscrit.*

remis à M. Rocart par ce prince et compris dans un envoi de 1,104 livres, fait par lui le 18 mars 1795 [1]. Le total de cette collecte ne fut donc que de 549 livres de France.

1. Voir plus haut, chapitre VIII, *Collecte des Grisons*, p. 184.

CHAPITRE X

COLLECTE DU TYROL ET DES PAYS ANNEXÉS.

MM. Baudot et Moushaut, qui avaient reçu mission pour des contrées plus étendues et plus éloignées [1], partis de Bellinzona dans les premiers jours d'octobre 1794, traversèrent les montagnes des Grisons pour se rendre dans le Tyrol, comté souverain, qui, après avoir eu pendant quelque temps ses seigneurs particuliers, fait partie, depuis 1289, des États héréditaires de la maison d'Autriche.

Ce pays, rempli de montagnes presque toujours couvertes de neiges, est néanmoins très peuplé, fertile en quelques endroits et abondant en pâturages, avec des mines d'argent, de cuivre, de fer et de vif-argent, qui sont d'un assez bon revenu [2].

Ils allèrent d'abord directement à Innsbruck, capitale du comté, autrefois la résidence d'un archiduc de la maison d'Autriche, agréablement située dans un charmant vallon sur la rivière d'Inn. Cette ville assez petite, mais

1. Voir ci-dessus, p. 155.
2. Le Tyrol est borné à l'orient par l'archevêché de Salzbourg et l'évêché de Brixen, au midi par le Trentin, à l'occident par les Grisons et la Suisse italienne, au nord par la Bavière. Il est renfermé dans le cercle d'Autriche. — *Note du manuscrit.*

fort peuplée, renferme beaucoup de noblesse et possède un illustre chapitre de dames chanoinesses. L'absence de M. le baron de Waidzmanndorf, gouverneur du Tyrol au nom de Sa Majesté Impériale et Royale, qui se trouvait à Vienne en ce moment, les décida à faire, en attendant son retour, le voyage de Brixen, jolie ville au confluent de la Rienz et de l'Eisack, dans un terrain très fertile en excellent vin, capitale d'un évêché souverain sous la protection de l'Autriche, et suffragant de Salzbourg. Son Altesse Mgr Joseph, comte de Spauer, alors prince-évêque de Brixen, les vit avec bonté et leur permit sans la moindre difficulté de collecter dans ses États.

Avant de profiter de cette permission, ils revinrent sur-le-champ à Innsbruck, dans l'espérance d'y trouver M. le gouverneur de retour. Il ne l'était pas encore, on ne savait même pas quand il reviendrait. Mais M. le vice-gouverneur, chez qui ils se présentèrent pour lui exposer l'objet de leur voyage, leur dit que ni lui ni le baron de Waidzmanndorf ne pouvaient autoriser une collecte dans les pays dont le gouvernement leur était confié, et que de toute nécessité il fallait s'adresser directement à la cour d'Autriche, cet objet étant de la compétence du ministre de la police.

Il importait cependant à MM. les collecteurs d'obtenir cette permission. Le grand attachement des Tyroliens à la religion catholique et le respect qu'ils témoignaient aux prêtres français promettaient qu'on ne solliciterait pas en vain pour eux leur charité. MM. les princes-évêques de Brixen et de Coire, avec qui MM. les collecteurs eurent l'honneur d'en conférer à Innsbruck, pensaient de même et parurent disposés à leur rendre sur cet article tous les bons offices qui seraient en leur pouvoir. Celui de Coire, à qui ils en parlèrent encore au moment de leur départ

pour retourner à Brixen, leur offrit d'employer près du gouvernement, pour le succès de cette affaire, tout son crédit et celui que ne pouvait manquer d'avoir sa famille établie dans la capitale du Tyrol. Aussi, quoiqu'ils en eussent déjà mandé quelque chose dans une lettre datée d'Innsbruck, le 5 novembre, par laquelle ils annonçaient avoir remis à M. l'abbé Pourscher, chapelain du prince-évêque de Coire, 25 louis, chargés de 158 messes, qui formèrent la moitié du second envoi de 1,200 livres, fait de la capitale des Grisons [1], ils crurent devoir néanmoins, peu de jours après, dans une seconde lettre écrite de Sterzing, petite ville du Tyrol, au pied d'une montagne sur la rive occidentale de l'Eisack, rendre compte à MM. les évêques de Soleure des dispositions favorables de ces deux princes et des offres particulières de celui de Coire; d'où ils prirent occasion de proposer à ces prélats d'écrire à chacun des trois princes-évêques de Trente, Brixen et Coire, pour les inviter à appuyer de leur puissant crédit auprès des gouverneurs du Tyrol la demande des collecteurs, à quoi ces princes ecclésiastiques se prêteraient d'autant plus volontiers qu'ils étaient sûrs que M. le baron de Waidzmanndorf, s'il ne pouvait de son chef accéder à leurs vœux, ne manquerait pas du moins d'y être favorable auprès du ministre.

La petite principauté ecclésiastique de Brixen, située entre le Tyrol et la Carinthie, consiste dans trois villes et quinze paroisses. Ces paroisses, fort éloignées les unes des autres, sont placées sur des montagnes très élevées, mais fertiles et presque toutes très bien cultivées jusqu'à leur sommet. Les courses nécessitées par la collecte y furent par conséquent extrêmement difficiles et pénibles,

1. Voir plus haut, chapitre VIII, *Collecte des Grisons*, p. 180.

la rive méridionale de la Rienz, et le quatrième chez les RR. PP. capucins de Brixen.

Satisfaits de leurs premiers succès, nos deux apôtres prirent la route de Trente. Ils arrivèrent le jour même à Botzen, grande et belle ville, très commerçante et très riche, sur l'Eisack, près de son confluent avec l'Adige. On y connaissait l'héroïsme et l'infortune des prêtres français. Tout y annonçait les plus favorables dispositions et chacun assurait qu'une collecte faite publiquement rapporterait au moins 3,000 florins ou 7,500 livres. Mais cette ville étant sous la juridiction immédiate de l'empereur, MM. les collecteurs, n'étant point autorisés du gouvernement, n'osèrent l'entreprendre. Quelques âmes compatissantes se chargèrent d'y suppléer. M. le comte de Sarenthein, prévôt mitré de l'église collégiale, M. de Payer, chanoine, d'autres de ses confrères et quelques bénéficiers de la ville, quatre ou cinq laïques aussi distingués par les sentiments que par la noblesse, qu'animait l'exemple de M. d'Eberschlager, se réunirent, intéressèrent à la bonne œuvre leurs amis et leurs connaissances, et sans que les collecteurs y parussent en rien, recueillirent 500 florins ou 1,250 livres de France, qu'ils leur remirent. Le produit de cette collecte secrète, chargée de quatre-vingts messes [1], parvint à Soleure par MM. Wagner et Cie.

Après avoir béni la Providence qui les avait si bien servis à Botzen, MM. Baudot et Moushaut continuèrent leur route vers Trente, où ils arrivèrent le 3 février. Cette ville, avantageusement située au pied des Alpes, dans une vallée agréable, sur la rive gauche de l'Adige, et devenue célèbre dans l'histoire de l'Église par le dernier concile général, est le siège et la capitale d'un évêché sou-

1. Le manuscrit de Besançon porte quatre-vingt-treize.

verain, anciennement suffragant du patriarche d'Aquilée et maintenant exempt et immédiatement soumis au Saint-Siège. L'évêque, membre de l'empire, sous la protection de l'Autriche, est élu par les chanoines de sa cathédrale, qui sont au nombre de dix-huit capitulants : douze allemands et six italiens. Il réside hors de la ville, dans un palais magnifique, fortifié comme une citadelle.

Mgr Pierre-Michel, comte de Thun, qui occupait alors ce siège, prévenu de l'arrivée des collecteurs tant par la lettre de son voisin de Brixen que par celle de MM. les évêques français, leur fit le meilleur accueil et fit proposer aux RR. PP. augustins, qui s'y prêtèrent de la meilleure grâce, de leur donner l'hospitalité pendant tout le temps que leur ministère exigerait leur séjour à Trente.

En leur accordant la permission de collecter dans toute sa principauté, il ne se contenta pas de leur faire délivrer des patentes en bonne forme. Mais, par son ordre exprès, des circulaires très pressantes, expédiées à tous MM. les curés, leur recommandèrent de recevoir et de traiter les deux envoyés français avec tous les égards convenables, d'instruire soigneusement leurs peuples des droits qu'avaient acquis les prêtres français aux aumônes des catholiques, et de ne négliger aucun moyen pour réveiller plus efficacement la charité des fidèles.

Une collecte commencée sous de si heureux auspices donnait de grandes espérances. Mais comme elle demandait du temps et que MM. Baudot et Moushaut pensaient devoir faire incessamment le voyage de Venise, où ils étaient déjà annoncés depuis plusieurs mois à Mgr le patriarche par Mgr l'archevêque de Paris, et à M. le comte d'Antraigues par MM. les évêques de Soleure et M. le comte de Mercy, ils demandèrent qu'on voulût bien leur envoyer le plus promptement possible quatre collègues,

pour continuer et achever dans le Trentin la moisson qu'ils allaient y ouvrir.

Après avoir recueilli dans la capitale environ 600 florins, dans lesquels étaient compris le don du prince-évêque, qui fut de 120, et un autre de pareille valeur fait par la maison Salvadori, maison de commerce puissante et fort riche qui se distinguait par ses charités, ils se portèrent dans la petite vallée de Fiemmée, située au nord, et composée d'une douzaine de villages avec un bourg peu considérable. M. de Riccabona de Reichenfels, examinateur synodal, doyen, archiprêtre et seul curé de toute la vallée, résidant à Cavalese, les reçut comme son frère les avait reçus à Bruneck, et ne parut occupé que des moyens de rendre leurs travaux fructueux. Il fut merveilleusement secondé par les douze vicaires en chef et les autres prêtres de la vallée. Tous ou presque tous partagèrent et ses sentiments et son zèle. MM. les collecteurs, sans prétendre rien diminuer du mérite et des services des autres, crurent devoir cependant distinguer dans le compte qu'ils en rendirent à MM. les évêques, M. Bonelli, nouveau vicaire en chef de Ména, résidant encore chez M. le doyen, celui de Carano et ceux de Castello et de Cavriana avec leurs primissaires ou chapelains. Le peuple se signala également par l'abondance de ses aumônes. On vit revivre dans les habitants de cette petite contrée ces charitables Macédoniens de l'Église naissante dont saint Paul, écrivant aux Corinthiens, vantait les pieuses largesses [1], et MM. les collecteurs furent aussi surpris qu'édifiés d'emporter de cette vallée plus de 1,000 florins ou 2,500 livres.

M. d'Eberschlager, de Botzen, ayant offert de s'em-

1. *II. Cor.*, VIII.

ployer pour faire parvenir en Suisse les fonds de la collecte, MM. Baudot et Moushaut lui envoyèrent le 18 mars 900 florins, dont le tiers était le premier fruit des aumônes du val de Fiemmée. Ces 900 florins, réduits par le change à 894, mais augmentés d'un autre côté de 136 florins 18 kreutzers que le charitable prévôt de Botzen avait recueillis dans les environs de sa ville depuis le départ de MM. les collecteurs, furent remis à M. de Fritz, négociant, pour être par lui adressés à Soleure. Ils y vinrent en une lettre de change sur Bâle qu'on reçut par MM. Wagner, et qui produisit net, tous frais déduits, 2,542 livres [1] 12 sols 6 deniers de France. Sur cette somme, chargée de deux cents messes, on devait faire passer à M. Lançon, chez M. le bourgmestre de Rietmatten, à Sion en Valais, deux louis, que son ami, M. Sansai, prêtre français retiré chez les PP. capucins de Bruneck, avait prié MM. les collecteurs de lui faire toucher le plus tôt possible.

Ce premier envoi ne tarda pas à être suivi d'un autre de 460 florins [2], qui, ayant reçu pareillement à leur passage à Botzen un accroissement de 57 florins 24 kreutzers, nouveau fruit du zèle de M. de Sarenthein, formèrent une somme totale de 517 florins 24 kreutzers, pour lesquels on compta à la caisse de Soleure, tous frais déduits, 1,277 livres 6 sols 9 deniers. Dans cette somme était renfermée celle de 144 livres que M. Barrois, chanoine de l'église de Langres, comptant sur la complaisance de MM. les évêques, avait jointe à l'argent de la collecte, pour être remise à M. Garret, chapelain de Saint-Martin de Langres, alors à Soleure. Sur cet envoi on devait faire acquitter soixante-six messes.

1. Le manuscrit de Besançon porte 2543.
2. Les collecteurs l'annoncent dans une lettre du 4 avril.

Enfin une troisième somme, chargée de cent cinquante-deux messes, annoncée d'abord par les lettres des 11 et 14 avril comme devant être de 240 florins et portée ensuite à 300 dans une lettre postérieure du 23, fut, comme les précédentes, déposée à Botzen, le 25 du même mois. Le comte de Sarenthein, qui voulait être de part dans tous les envois, y ajouta ce qu'il avait lui-même recueilli, et l'on reçut le tout à Soleure en une lettre de change sur Bâle de la valeur de 336 florins 12 kreutzers, faisant, argent de France, 549 livres 8 sols, sur lesquels M. Bourgin [1], jeune prêtre de Langres, devait toucher deux louis que M. Moushaut avait ajoutés pour lui à l'argent de la collecte.

MM. les collecteurs désiraient ardemment trouver à placer quelques-uns de leurs confrères de Suisse dans un pays qui leur promettait de si douces consolations. Ils en parlèrent plusieurs fois à M. le doyen de Cavalese, mais sans rien découvrir d'assuré. M. le doyen finit par leur dire que tout ce qu'il entrevoyait, c'est que quatre prêtres qui viendraient s'établir dans le val pourraient espérer chacun un louis par mois de la rétribution de leurs messes et peut-être quelques autres petits avantages, si surtout ils avaient quelque connaissance de la langue italienne. Ceux qui se décideraient à tenter cette légère ressource devaient prendre la précaution de se munir de lettres de recommandation de MM. les prélats français pour le vénérable prince-évêque de Trente et, en cas d'absence de Son Altesse, pour M. Menghini, provicaire général du diocèse, à qui ils pourraient s'adresser avec confiance.

1. Probablement le même dont il est question dans une lettre adressée par M. Moushaut au pape Pie VI. Cf. Theiner, *Documents relatifs aux affaires religieuses de France*, t. II, p. 554. C'était un ami de M. Moushaut. Il avait été son « compagnon d'études, » et il était comme lui, avant la Révolution, professeur au séminaire du Saint-Esprit, à Paris, où il enseignait la théologie.

Le frère de M. le doyen, M. de Riccabona de Bruneck, chez qui MM. les collecteurs avaient reçu l'hospitalité pendant près de trois semaines qu'avait duré leur ministère dans cette partie de l'évêché de Brixen, se trouvant à Cavalese, leur proposa, pour un ecclésiastique français qui saurait l'italien, une place prête à vaquer chez son gendre, homme de mérite qui demeurait habituellement à son château de Livinallongo. Les émoluments consistaient dans le logement, la table, l'entretien courant, tels que le blanchissage, le feu, la lumière, avec un florin par semaine et quelques messes libres. La principale obligation était de dire la messe au château tous les jours. Mais on désirait, en outre, que celui qui occuperait la place fît une petite instruction les fêtes et dimanches et qu'il donnât quelques leçons aux enfants de la maison. La difficulté de trouver un ecclésiastique qui sût l'italien empêcha de profiter des offres de M. de Riccabona.

Les quatre nouveaux collecteurs, désignés par MM. les évêques pour continuer l'opération commencée dans le Trentin par MM. Baudot et Moushaut, arrivèrent les derniers jours d'avril. M. Jean-Claude Richard, vicaire à Chemaudin [1], et le R. P. Humblot, religieux augustin, tous deux du diocèse de Besançon, choisis parmi les prêtres déportés de la Suisse, devaient prendre en passant deux autres collègues du même diocèse établis dans les bailliages suisses-italiens : M. Joseph Gauthier, chapelain à Ronco, vallée Levantine, et M. Girard, ancien collecteur chez les Grisons [2], administrateur à Cauco, vallée Calanca. Mais ce dernier, n'ayant pu répondre à la confiance dont l'honoraient pour la seconde fois MM. les évêques, fut remplacé par M. Girardin, jeune prêtre du

1. Chemaudin, cant. d'Audeux, arr. de Besançon, Doubs.
2. Voir ci-dessus, chapitre VIII, *Collecte des Grisons*.

diocèse de Saint-Dié fixé à Arbedo, paroisse près de Bellinzona. Ces quatre nouveaux ouvriers reçurent des deux premiers les instructions nécessaires et se divisèrent ensuite le pays qu'ils avaient à parcourir. Ils sortirent de Trente le 3 mai. Le même jour, MM. Baudot et Moushaut prirent la route de Venise.

Dans les vingt et quelques paroisses qui formaient le district échu à MM. Richard et Girardin, on ne comptait pas une seule ville. Cette partie, la plus pauvre du Trentin, au nord-ouest de la capitale, renferme beaucoup de montagnes, dont plusieurs point du tout ou en partie cultivées, quelques-unes même presque toute l'année couvertes de neiges. Cependant, malgré la pauvreté du pays, ils eurent des succès qui eussent été bien plus considérables sans la réunion de différentes circonstances toutes défavorables à leur opération. Les bruits de paix et de rentrée d'un grand nombre de prêtres en France [1], bruits répandus et accrédités par les gazettes du pays, portèrent à croire que les secours n'étaient plus aussi nécessaires. La saison, d'ailleurs, était peu propre à une collecte dans ces contrées. Il est rare et bien difficile de trouver en été dans leurs maisons les habitants des villages, occupés tout le jour aux travaux de la campagne. Leurs denrées, en outre, bien diminuées alors et presque entièrement consommées, ils en donnent plus difficilement et en moindre quantité, dans la crainte d'en manquer eux-mêmes avant la récolte des nouvelles. Tous ces fâcheux contretemps n'échappèrent point à MM. Richard et Girardin et ils s'y prirent de manière à ce que leur collecte en souffrît le moins possible.

1. A la suite du décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) sur la liberté des cultes, les prêtres déportés étaient rentrés en foule, surtout dans l'est, en Alsace et en Franche-Comté.

A leur arrivée dans les paroisses, ils se présentaient chez MM. les curés, qui tous ou presque tous leur firent une réception gracieuse. Le lendemain, ils étaient annoncés et spécialement recommandés à la première messe, qui se célèbre dès le matin et à laquelle tout le peuple assiste régulièrement avant d'aller à son travail. M. le curé ou, en cas d'empêchement, un autre prêtre de sa part, les accompagnait ensuite de maison en maison et, conformément à leurs désirs, recevait lui-même l'argent ou les denrées qu'on leur donnait, soit afin d'ôter tout soupçon et de faire connaître aux peuples que ce n'était pas pour les collecteurs personnellement qu'on leur demandait, soit afin de n'être pas privés des aumônes de ceux qu'ils ne trouvaient pas dans leurs maisons et qui étaient invités par les voisins à les porter chez M. le curé comme receveur du produit de la collecte. Celui-ci, après avoir reçu les dons des absents et converti le tout en argent, l'adressait à M. Menghini à Trente, chez qui M. Courgenouil de la Bahinière [1] avait promis de le prendre pour le faire tenir à MM. les évêques.

A ce moyen, la collecte de MM. Richard et Girardin, très abondante pour l'étendue et la pauvreté du pays, se monta en totalité à près de 3,000 livres de France, comprises dans les envois faits par M. de la Bahinière, à l'exception de 26 florins ou 65 livres qu'ils avaient donnés à deux prêtres français rencontrés dans leurs courses et dont les besoins leur avaient paru réclamer un secours qu'ils étaient autorisés à leur accorder.

1. Chanoine d'Auxerre qui, après avoir habité quelque temps Fribourg en 1793, s'était ensuite retiré à Trente. Il était assez connu dans la société ecclésiastique d'alors. Il avait composé, en particulier, au sujet du serment dit de la liberté et de l'égalité, une *Réfutation du sentiment de Mgr l'évêque de Langres*, qui avait été répandue en nombreuses copies manuscrites dans les principales villes de la Suisse où il y avait des prêtres français déportés.

MM. Humblot et Gauthier obtinrent un accueil aussi favorable et des succès non moins surprenants dans la partie méridionale de l'évêché. Quatre ou cinq repas seulement, qu'ils furent obligés de prendre à l'auberge pendant près de quatre mois que dura leur mission, prouvent évidemment et l'intérêt qu'ils inspiraient et la générosité des pasteurs, qui disputaient à tout autre l'avantage de les recevoir. Une première lettre, datée de Sainte-Croix ou Heilig-Kreuz, dans laquelle ils rendaient compte des commencements de leur apostolat, n'est pas parvenue. Peut-être fut-elle interceptée. Ne pourrait-on pas du moins le soupçonner, d'après les sévères et rigoureuses précautions que la politique dicta au gouvernement du Tyrol pour empêcher MM. les collecteurs d'exercer leur ministère et de mettre même le pied dans aucun endroit de sa dépendance, et cela malgré les pressantes sollicitations des princes-évêques de Trente, de Brixen et de Coire, malgré aussi la compassion dont les chefs mêmes de ce gouvernement honoraient le clergé de France? La première lettre qu'on reçut de ces deux collecteurs était datée de Riva, petite ville forte du Trentin, située à l'extrémité septentrionale du lac de Garde. Ils n'avaient pas encore alors — au 15 juin — fourni la moitié de leur carrière et ils étaient déjà riches de 720 florins ou 1,800 livres de France, qu'ils avaient fait passer à Trente.

Deux seigneurs nobles et prêtres de Riva, dont nous regrettons de ne pouvoir donner les noms, craignant que, dans le nombre des prélats français exilés, il n'y en eût quelques-uns qui éprouvassent déjà, ou qui dussent éprouver bientôt des besoins, firent offrir à MM. les évêques de Soleure de partager chacun, avec un de ces prélats, leur demeure et leur fortune.

Dans la même ville, MM. les collecteurs furent l'occa-

sion et les témoins d'un trait qui honore trop la religion et l'humanité pour le passer sous silence [1]. Un vieillard, accablé sous le poids des ans et de la misère et réduit à chercher journellement sa subsistance dans les charités de ses concitoyens, ne put apprendre, sans en être touché, le sort des malheureux prêtres français. Plus affecté de leur indigence que de la sienne propre, il regrettait de n'avoir à leur offrir qu'une stérile compassion. A la vue de MM. les collecteurs allant de porte en porte, sa misère lui pèse, son cœur se gonfle, il soupire, il verse des larmes. Ah! si du moins, aussi riche que la veuve de l'Évangile, il possédait un denier! Un homme riche, dont rarement il implorait en vain l'assistance, passe à ce moment dans la rue. L'espérance renaît dans son âme; il approche, il demande, il obtient. Jamais il ne fut si heureux, il court à MM. les collecteurs, il offre son don. Ceux-ci, qui l'ont vu solliciter l'aumône du riche, le remercient et ne croient pas devoir accepter. Affligé de ce refus inattendu, le bon vieillard insiste, il conjure, il presse avec larmes, et MM. les collecteurs attendris sont forcés de céder à ses instances.

MM. Humblot et Gauthier, sortis de Riva, poursuivirent leur route. En remontant un peu vers le nord, ils trouvèrent, dans une charmante position sur la rive droite de la Sarca, qui va se perdre un peu plus bas dans le lac de Garde, la jolie petite ville d'Arco, qui, bien qu'enclavée dans le Trentin, appartient à la maison d'Autriche. Les chanoines de l'église collégiale de cette ville, qui étaient dans le cas de nommer à l'archiprêtrise, première dignité de leur église, vacante alors, leur témoignèrent combien

1. Ce trait, dont les lettres de la collecte ne font pas mention, a été assuré au rédacteur par M. Humblot. — *Note du manuscrit.*

ils seraient enchantés que cette place pût convenir comme retraite à un prélat français qui saurait un peu d'italien. Ils auraient seulement désiré qu'elle fût d'un revenu plus considérable : à un très beau logement elle joignait un rapport annuel d'environ 1,600 florins ou 4,000 livres de France, sur lesquelles il fallait payer deux chapelains.

Dans les paroisses de Rendena et de Thioné, on leur offrit deux places pour deux ecclésiastiques français. Pour occuper la première, qui valait 200 livres par an, outre la table de M. l'archiprêtre, il était nécessaire et il suffisait de savoir toucher de l'orgue. Celle de Thioné, estimée 600 livres, sans la table, exigeait dans celui qui l'accepterait, qu'à ce premier talent, également nécessaire, il joignît une connaissance suffisante de la langue italienne pour prêcher et confesser.

Dans les premiers jours de juillet, MM. Humblot et Gauthier eurent parcouru tout le pays où s'étendait leur mission : 102 louis que renfermait leur bourse leur parurent une somme plus que proportionnée à la médiocrité des vallées comprises dans leur partage. De ces 102 louis, un seul fut absorbé par les dépenses de la collecte et le reste fut envoyé à Trente.

M. Courgenouil de la Bahinière, qui s'était chargé de faire tenir à M. d'Eberschlager le produit des collectes du Trentin, pour être par lui envoyé à Soleure, lui adressa 15 louis, sur la fin de mai, et 645 florins 37 kreutzers le 9 juin suivant, en tout 1,971 livres 7 sols 3 deniers, cours de France, qu'il annonça provenir de la collecte de MM. Richard et Girardin. Un second envoi, fait également par le même en juillet, fut formé : 1° de 290 florins, restant de la collecte de MM. Richard et Girardin ; 2° de 700 florins d'une sorte et 244 d'une autre sorte, produit des courses de MM. Humblot et Gauthier ; 3° de 29 florins

et 45 sols adressés à M. de la Bahinière par M. Sardagna, curé de Méano, village à quelques lieues au nord de Trente. Le total de ce second envoi était par conséquent de 3,149 livres 15 sols de France. Outre ces deux envois, M. de la Bahinière avait retenu sur l'argent des collectes du Trentin : 1° 4 louis 1/2 remis à MM. Richard et Girardin pour les frais de leur retour ; 2° 2 louis 1/2 pour trois prêtres français qui éprouvaient des besoins très urgents ; 3° un louis pour différents déboursés qu'il avait avancés pour la collecte, en tout 8 louis, soit 192 livres.

Entre le Trentin et l'État de Venise, à l'orient du lac de Garde, est une petite contrée connue sous le nom des Quatre Vicariati, qui renferme quatre paroisses, une petite ville appelée Ala, et trois villages, Mori, Brentonico et Avio. MM. Humblot et Gauthier formèrent le projet d'y tenter une nouvelle mission. Mais la permission du prince-évêque de Trente ne leur suffisait pas. Ces quatre paroisses, qui n'en dépendent que pour le spirituel, appartenaient en souveraineté à M. le comte de Castelbarco, l'un des plus riches seigneurs de Milan, et son agrément était indispensable. Ils s'adressèrent à un ecclésiastique pensant fort bien, M. Bernardino, qui était chargé des intérêts du comte et avait toute sa confiance. M. Bernardino se fit un plaisir de protéger leur demande, et ils obtinrent par lui toutes les permissions nécessaires. Les espérances qu'on leur avait données ne se trouvèrent point fausses. Ils récoltèrent dans ces quatre excellentes paroisses 50 et quelques louis. Autorisés par MM. les évêques à prélever sur le produit de la collecte, conformément à la demande qu'ils avaient faite à ces prélats, 120 livres ou même ce qu'ils jugeraient nécessaire pour remplacer les vêtements qu'ils avaient usés dans leurs

courses, ils se contentèrent de deux louis chacun, et envoyèrent, toujours par Botzen, 1,285 livres 10 sols, chargés de quarante-trois messes.

Dans cette somme était compris un louis pour un jeune homme de Selzach, gros village paroissial du canton de Soleure. Ce jeune homme était le fils d'un généreux paysan de qui M. Humblot avait reçu, pendant plusieurs mois avant son départ pour l'Italie, une hospitalité aussi gracieuse que désintéressée. M. Humblot avait résolu de lui en marquer sa reconnaissance en donnant à son fils sa montre d'argent, le seul bien qui lui restât, et il n'y aurait certainement pas manqué s'il fût revenu en Suisse. Mais la Providence lui ayant ménagé, dans une maison de son ordre à Trente, un asile qui lui permettait de reprendre avec son habit les observances de sa règle, il en profita avec empressement. Et pour acquitter autant qu'il était en lui une résolution que lui avait dictée la reconnaissance et qu'elle lui rendait sacrée, il pria MM. les évêques de faire remettre ce louis au jeune homme, en place de sa montre, qu'il n'avait pas la facilité de lui envoyer. Ce louis faisait moitié des deux que, de l'exprès consentement de MM. les prélats, il avait retenus, comme son collègue, sur le produit de leur dernière collecte pour remplacement de leurs vêtements.

M. Gauthier, qui ne trouvait plus dans ce pays d'aliment à son zèle, alla joindre M. Baudot à Venise, dans la disposition de s'y consacrer de nouveau au service de ses frères, s'il était assez heureux pour en trouver l'occasion [1].

1. Voir plus bas, chap. XI, *Tentatives de collecte dans plusieurs États de l'Italie*, p. 223.

CHAPITRE XI

TENTATIVES DE COLLECTE DANS PLUSIEURS ÉTATS DE L'ITALIE.

MM. Baudot et Moushaut, partis de Trente pour Venise, dans les premiers jours de mai 1795, passèrent par Vérone, ancienne et fameuse ville d'Italie, dans une situation des plus agréables, sur l'Adige qui la traverse. Les Scaliger en ont été princes pendant cent vingt-huit ans. Actuellement, elle est le siège d'un évêché suffragant d'Udine et capitale du Véronais, l'un des plus fertiles pays de l'Italie.

Louis XVIII, alors régent de France sous la minorité de son neveu Louis XVII, détenu captif au Temple à Paris par les factieux qui avaient détrôné et assassiné son auguste père, s'était retiré dans cette ville sous le nom de comte de Lille [1]. MM. les collecteurs, instruits que ce prince recevait avec une touchante bonté tous les Français fidèles qui, passant par Vérone, aspiraient à lui offrir l'hommage de leurs profonds respects et l'assurance de leur dévouement, sollicitèrent la même faveur et eurent

1. Après avoir longtemps erré à travers l'Allemagne, le comte de Provence, qui allait devenir Louis XVIII, s'était enfin fixé à Vérone, où il avait été favorablement accueilli par le gouvernement vénitien. Il s'était installé avec quelques fidèles au Borgo San Domino.

l'avantage de lui être présentés. Les maux qu'endurait le clergé de France affligeaient trop vivement et depuis trop longtemps le cœur paternel de ce bon prince pour qu'il pût voir avec indifférence des hommes qui s'étaient consacrés par zèle à y chercher des soulagements. Il donna à leur charité les éloges qu'elle méritait et leur témoigna combien, en son particulier, il leur savait bon gré d'un si noble dévouement. Il leur fit ensuite plusieurs questions, parut apprendre avec grand plaisir leurs succès et ceux de leurs collègues et leur fit remettre une lettre pour M. le comte d'Antraigues, son agent à Venise, par laquelle il le chargeait d'y protéger la collecte et les collecteurs de tout son pouvoir. Qui connaît le cœur français que la Révolution n'a point atteint, et son antique attachement pour ses maîtres, sentira facilement ce que, dans cette audience, durent éprouver MM. Baudot et Moushaut. Pleins d'un nouveau courage, ils reprirent leur route pour Venise, où ils arrivèrent le 10 mai.

Cette ville, l'une des plus belles, des plus célèbres et des plus considérables de l'Europe, avec un siège patriarcal, une Université et une population de plus de 200,000 âmes, est la capitale d'une république très florissante qui comprend quatorze pays ou provinces. Sa situation avantageuse au centre des lagunes, sur le golfe de son nom, où aboutissent plusieurs rivières, jointe au nombre prodigieux de ses fabriques de glaces, de cristaux, de points, de draps d'or, de velours, d'étoffes de soie en tous genres, y entretient un très grand commerce, source de cette richesse qui lui a fait donner le surnom de Venise la Riche. Quoique sans aucune fortification, on la regarde, par la nature de sa position, comme une des plus fortes places de l'Europe. Il est peu de villes où il y ait un plus grand nombre d'églises, toutes très belles et ornées de

tableaux des plus grands maîtres. On cite surtout celle de Saint-Marc, sur la superbe place du même nom, où se trouve aussi le magnifique palais du doge, chef de la république. Le primicier de cette église, toujours un noble vénitien [1], indépendant du patriarche et nommé par le doge ainsi que les vingt-quatre chanoines qu'il préside, jouit des honneurs pontificaux et d'environ 15,000 livres de revenu. L'église patriarcale San Pietro di Castello, beaucoup moins riche, possède le corps du bienheureux Laurent Justiniani, qui y repose dans un magnifique tombeau orné de très belles statues.

Dès les premiers jours de leur arrivée, MM. Baudot et Moushaut eurent l'honneur de remettre à Mgr le patriarche plusieurs lettres de recommandation dont ils étaient porteurs. Ce prélat les reçut avec la plus grande bonté, mais leur fit observer que, les mains liées par le gouvernement, il ne pouvait absolument rien pour autoriser ou faire autoriser la collecte. Quoique entièrement épuisé déjà par ses abondantes et continuelles aumônes, il voulut néanmoins leur offrir son don, que son grand cœur se vit, bien malgré lui, forcé de mesurer plutôt sur l'état de sa bourse que sur la grandeur des besoins qu'il cherchait à soulager.

Ils virent également M. le comte d'Antraigues [2], qui ne

1. La noblesse vénitienne, qui a seule part au gouvernement, est partagée en quatre classes. La première est de douze maisons qui, en 709, élurent le premier duc ou doge ; la seconde, de quatre maisons, qui subsistent depuis l'an 800 : ce sont les Justiniani, les Cornari, les Bragadini et les Bembi. La troisième comprend les familles qui furent inscrites dans le livre d'or en 1289. La quatrième, celles qui ont été agrégées depuis, en payant 100,000 ducats. Le grand conseil est composé de tous les nobles qui ont trente ans. — *Note du manuscrit.*

2. Emmanuel de Launay, comte d'Antraigues, alors représentant de Louis XVIII à Venise et l'un des agents les plus actifs de l'émigration. Cf. L. Pingaud, *Un agent secret sous la Révolution et l'Empire : Le comte d'Antraigues*, Paris, 1893.

leur dissimula point que leur demande était fort délicate et qu'elle éprouverait beaucoup de difficultés. Il leur ajouta que, conformément aux instructions qu'il avait reçues de M. le régent, il y donnerait tous ses soins, mais quelle que dût être l'issue de l'affaire, elle lui paraissait devoir traîner beaucoup en longueur.

Sur cela, M. Moushaut n'écoutant que l'ardeur de son zèle, sans y avoir peut-être assez réfléchi, du moins sans avoir pris le temps de consulter MM. les évêques, se décida à entreprendre le voyage de Rome, afin d'y solliciter une recommandation du souverain pontife aux différents États de l'Italie, ou du moins des lettres particulières à ses nonces, pour qu'ils eussent à protéger la collecte et même le placement de quelques ecclésiastiques français dans les États de leurs nonciatures. S'étant donc associé de nouveau M. Henry, son premier compagnon de voyage, qu'il avait fait venir de Bergame [1], ils partirent de Venise dans les derniers jours de mai, y laissant M. Baudot, chargé d'y poursuivre les permissions qu'ils attendaient pour y commencer l'exercice de leur ministère.

Les deux voyageurs dirigèrent leur route par Ravenne, ville fort ancienne, capitale de la Romagne, avec un archevêché, deux académies, quatre abbayes et d'autres maisons d'hommes et de femmes, à quelque distance de la mer qui baignait autrefois ses murs; Lorette, ville épiscopale de la Marche d'Ancône, sur une montagne, à une lieue du golfe de Venise, avec une église riche et magnifique, très fréquentée par les pèlerins qui y accourent de toutes parts pour y rendre leurs hommages à la Mère de Dieu, et Monte-Fiascone, siège d'un évêché qui ne relève que du Pape, près du lac de Bolsena, dans un terrain très

1. Voir plus haut, chap. VI, *Collecte au delà des monts*, p. 154.

fertile et renommé pour ses bons vins muscats, à dix-huit lieues de Rome.

Ils arrivèrent le 24 juin dans cette capitale de l'État ecclésiastique, de l'Italie et de tout le monde chrétien, l'une des plus fameuses villes de l'univers, aussi étendue mais pas, à beaucoup près, aussi bien bâtie ni aussi peuplée que Paris. On ne voit nulle part autant de chefs-d'œuvre en tous genres, et les admirables productions qu'y a enfantées le goût moderne le disputent à une infinité de précieux restes de son ancienne splendeur.

MM. Moushaut et Henry eurent la consolation de voir dans la personne de Pie VI l'un des plus sages et des plus courageux pontifes qui aient occupé le trône pontifical. La rare prudence avec laquelle il conduit la barque de Pierre, depuis qu'elle est violement agitée par un des plus furieux et des plus longs orages qu'elle ait essuyés, fera à jamais sa gloire et celle de l'Église. Ce père commun des croyants avait déjà prouvé l'intérêt qu'il prenait au sort malheureux du clergé français, qui lui était demeuré fidèlement uni, soit en accueillant avec une admirable générosité ceux qui s'étaient réfugiés dans ses États, soit en adressant différents brefs à plusieurs archevêques et évêques et notamment au clergé séculier et régulier de l'Allemagne [1], pour leur recommander ceux qui cherchaient un asile dans leur diocèse. La nouvelle demande que venaient lui faire ces deux ecclésiastiques ne fut pas plus tôt présentée qu'à l'instant il ordonna d'expédier le plus promptement possible des lettres particulières à ses nonces près les différentes cours ou États de l'Italie. Il eût désiré y joindre un don considérable; mais

1. C'est le bref du 21 novembre 1792 au clergé d'Allemagne. Cf. Theiner, *op. cit.*, pièce n° 53, t. II, p. 162.

les dépenses incroyables, par lesquelles il soutenait tant de prêtres français qui étaient venus se jeter dans son sein [1] le forcèrent, malgré lui, à borner ses libéralités et à les restreindre au paiement des frais de voyage des deux solliciteurs.

Le principal objet de leur voyage rempli, MM. Moushaut et Henry sortirent de Rome le 27 juillet et vinrent directement à Florence, capitale du grand-duché de Toscane [2], l'une des possessions de la maison d'Autriche. Cette ancienne et grande ville, fort peuplée et si jolie que le duc Albert de Saxe disait qu'on ne devrait la laisser voir aux étrangers que les dimanches et fêtes, est bâtie

1. Sur la charité de Pie VI envers le clergé français et l'hospitalité généreuse qu'il lui accorda à Rome et dans l'État ecclésiastique, voir Theiner, *op. cit.*, préface du tome II; Barruel, *Histoire du clergé pendant la Révolution française*, 1801, t. II, p. 181 et suiv.; d'Hesmivy d'Auribeau, *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française, recueillis par ordre de Pie VI*, Rome, 1794-1795, 2 vol., et surtout, aux archives du Vatican, la collection manuscrite en 60 volumes in-folio : *De charitate Sanctæ Sedis erga Gallos.* Par les soins du pape, une œuvre particulière, l' « Œuvre pie de l'hospitalité française, » *Opera pia della ospitalita francese*, avait été spécialement organisée à Rome même, pour venir en aide aux ecclésiastiques déportés ainsi qu'aux religieuses chassées de France par la Révolution. Cette œuvre, présidée par le pape, était placée sous la direction immédiate du cardinal secrétaire d'État. Un prélat charitable et zélé, dont le nom revient souvent dans l'histoire de l'émigration ecclésiastique à cette époque, Mgr Laurent Caleppi, en fut l'âme jusqu'en 1796. L'État pontifical avait été divisé en cinq grands centres de charité, Rome, Viterbe, Pérouse, Bologne, Ferrare, sur lesquels les internonces de Turin et de Florence avaient reçu l'ordre, dès le mois d'octobre 1792, de diriger en nombre proportionnellement égal les ecclésiastiques émigrés de France, et d'où ces ecclésiastiques étaient ensuite répartis, par les soins des comités, dans les villes, bourgs ou villages de la région. Les ecclésiastiques ainsi réfugiés dans les États du Saint-Père se comptaient par milliers. Il n'y avait pas de localité, même petite, qui ne donnât asile à quelques-uns. Partout, le clergé et les fidèles avaient admirablement répondu à l'appel de Pie VI et suivi son exemple.

2. Dans une note sur le duché de Toscane, l'auteur signale en passant un détail qui lui a paru curieux. « Bien que très tempéré et très sain, dit-il, l'air y est cependant pernicieux à la vue. Il n'est pas rare d'y voir des jeunes gens au-dessous de trente ans obligés de se servir de lunettes même pour marcher. »

sur l'Arno, dans une plaine délicieuse, entourée de riches et agréables coteaux. Elle possède un archevêché érigé par Martin V, une Université et une célèbre Académie. On y compte cent cinquante-deux églises, presque toutes très belles. Dans le grand nombre de palais dont elle est ornée, le plus estimé, qui passe même pour le plus magnifique de l'Italie, est le palais Pitti, résidence du grand-duc. On y admire surtout la bibliothèque, une des plus riches de l'Europe, qui possède 3,900 manuscrits rares.

La cour de Rome a toujours un nonce à Florence. MM. Moushaut et Henry eurent l'honneur de le voir aussitôt après leur arrivée. Il leur parut très disposé à les obliger, et leur promit de s'intéresser fortement en leur faveur. D'après ses avis et ceux de M. l'abbé de Jons, agent du roi de France à la cour de Toscane, ils présentèrent un mémoire à Son Altesse Royale le grand-duc Ferdinand d'Autriche, pour lui demander la permission de collecter dans ses États. Le mémoire fut appuyé de plusieurs recommandations, tant auprès de Son Altesse qu'auprès de ses ministres. Au bout de quelques jours, ils reçurent une réponse des plus honnêtes à la vérité, mais absolument négative [1].

Ils voulurent essayer s'ils seraient plus heureux dans la république de Lucques. Ils espéraient beaucoup du caractère des Lucquois, connus pour être généralement bons. Arrivés dans la capitale, ville médiocre, mais riche et très commerçante, ils se présentèrent chez Mgr l'archevêque. Ce respectable prélat fit plusieurs démarches pour tâcher de leur obtenir du Sénat une décision favorable.

1. Quelques mois auparavant, le grand-duc de Toscane avait porté un édit enjoignant à tous les émigrés français, prêtres ou laïques, de sortir de ses États.

Mais cet État, depuis 1430 sous la protection de l'Empire, se conformant assez généralement aux dispositions adoptées par le gouverneur de Toscane, prit le même parti relativement à la collecte et refusa également toute permission.

Au reste, il faut convenir qu'alors on avait peine à croire en Italie qu'il y eût encore dans la Suisse un grand nombre de prêtres dans le besoin. Le décret sur la liberté des cultes, rendu quelque temps auparavant [1] et rapporté dans les gazettes du pays sans y être apprécié à sa juste valeur, paraissait au grand nombre une autorisation, une protection même, solennellement accordée par la loi au culte catholique comme à tous les autres. N'ayant pas un intérêt marqué à examiner scrupuleusement ce fameux décret, et dans ses dispositions contradictoires et dans les motifs qui l'avaient dicté, on n'y voyait pas que ces prétendus législateurs, obstinés toujours dans les mêmes principes et irréconciliables ennemis du catholicisme, s'étaient étudiés à mettre dans leurs décrets mille entraves à l'exercice d'un culte qu'ils paraissaient ne rendre au peuple que pour se donner le temps d'en combiner et d'en procurer avec plus de certitude l'entière destruction. On pensait au contraire que l'opinion bien prononcée de la grande majorité du peuple les avait forcés à une marche rétrograde et que, malgré leur haine connue contre la religion catholique, ce cri universel qui s'était fait entendre dans toute la France pour en réclamer le rétablissement, au premier instant où l'on avait osé y élever la voix, leur avait impérieusement fait une loi de consentir réellement à ce qu'elle fût rétablie. Dans cette fausse persuasion, on

1. C'est le célèbre décret du 3 ventôse an III (21 février 1795), qui établissait en principe la liberté des cultes, mais avec toutes sortes d'entraves gênantes. (Cf. Sciout, *Histoire de la constitution civile du clergé*, t. IV, p. 300 et suiv.

ne doutait pas que les prêtres déportés ne pussent rentrer sans danger, et l'idée qu'on avait de leur zèle ne permettait pas de soupçonner qu'ils s'y refusassent, dans un moment surtout où l'on se flattait qu'ils allaient être si utiles. Si on y eût envisagé ce décret sous son vrai point de vue, et qu'on y eût découvert dès lors ce que l'on ne pouvait manquer d'y entrevoir en l'examinant attentivement, nous aimons à croire que dans des pays aussi sincèrement attachés à la religion catholique, on se fût montré beaucoup moins difficile à venir au secours de ses défenseurs.

Nos deux voyageurs passèrent de Lucques à Modène et à Parme, où ils ne s'arrêtèrent qu'autant de temps qu'il leur en fallut pour remettre les lettres dont ils étaient porteurs. Les personnes à qui ils étaient recommandés leur ayant conseillé de ne faire près de ces deux cours aucune démarche que tout annonçait ne devoir pas mieux réussir que dans les États d'où ils sortaient, ils se séparèrent dans la dernière de ces deux villes, et tandis que M. Henry retournait à Bergame, M. Moushaut gagna la Suisse par le Tyrol, et, après un séjour de quelques semaines à Soleure, il demanda à ses supérieurs la permission de rentrer en France, ce qu'il effectua dans le courant de décembre de cette même année 1795 [1].

M. Baudot, que nous avons laissé à Venise pour y solliciter la permission d'exercer son ministère de charité dans la ville et les États de cette république, ne tarda pas à être convaincu qu'il éprouverait de très grandes, peut-être même d'insurmontables difficultés. Les inquisiteurs, priés de donner leur avis, avaient répondu que rien n'était plus contraire à l'esprit et aux principes de la république,

1. A quelque temps de là, nous le voyons administrer les secours spirituels aux catholiques dans le diocèse de Besançon. Cf. Sauzay, *op. cit.*, t. VII, p. 704.

qui tout récemment encore venait de renouveler les anciennes lois proscrivant toute collecte publique ou particulière. Il était notoire, d'ailleurs, que le Sénat, ordinairement inflexible, ne dérogeait que très rarement et très difficilement à ses lois. Il n'eût donc pas été prudent de lui adresser aucune pétition directe, sans la faire appuyer fortement par des personnes d'une haute considération et d'un grand crédit. M. d'Antraigues s'en occupa avec beaucoup de zèle. Mais lorsqu'on fut sur le point d'agir directement auprès du Sénat, M. le comte soupçonna qu'à raison de certaines circonstances nouvelles, le Roi [1] verrait avec plaisir qu'on renonçât pour le moment au projet de collecte. MM. les évêques n'en furent pas plus tôt instruits qu'ils mandèrent à M. Baudot de cesser à l'instant toute démarche à cet égard. Pour se conformer plus sûrement aux intentions de ces prélats, il s'abstint même de toute collecte secrète, et, sans avoir rien demandé, rien recueilli, il

1. Louis XVII étant mort à Paris dans sa prison, le 9 juin 1795, M. le régent, son oncle, appelé au trône par le droit de sa naissance, était devenu roi de France sous le nom de Louis XVIII. Ce religieux prince s'étant vu condamné à régner, fit appeler M. le curé de Saint-Paul de Paris, qui l'avait suivi à Vérone. Il lui dit que, voulant consacrer à Dieu les premiers instants de son règne, son intention était de se disposer à recevoir les sacrements, afin d'attirer les bénédictions du ciel sur ses opérations, sa personne et ses sujets. Il se confessa, et, après plusieurs jours de préparation, il participa à la divine Eucharistie, avec une piété et une ferveur qui attendrirent tous les assistants. Il annonça qu'il assisterait désormais tous les jours à la sainte messe, ce qu'il fit en effet. Il ordonna à M. Bossu de faire savoir à tous les évêques de France qu'il désirait qu'ils fissent une mention spéciale de lui dans leurs sacrifices et leurs prières, afin de lui obtenir de Dieu les lumières et les grâces dignes d'un roi chrétien. Quel heureux présage, pour la religion et la France, que les premiers jours d'un règne qui annonçaient tant de vertus! (Extrait d'une lettre de M. Bossu, curé de Saint-Paul de Paris, à Mgr son archevêque, en date de Vérone, 2 juillet 1795.) — *Note du manuscrit.* Voir une copie de cette lettre dans Chatrian, *Calendrier ecclésiastique pour 1795*, manuscrit du grand séminaire de Nancy, p. 191. Dans ce recueil, la lettre est datée du 26 juin. La nouvelle de la mort de Louis XVII était arrivée à Vérone le 21 juin, et Louis XVIII avait été proclamé roi le 24.

revint à Bergame avec M. Gauthier, qui était allé le rejoindre après avoir terminé ses opérations dans le Trentin [1].

Pendant leur séjour à Venise, ils avaient participé, l'un et l'autre, à la ressource qu'y trouvaient tous les prêtres français dans l'honoraire de leurs messes, qui leur étaient rétribuées à raison de 30 sols pour les jours ordinaires et 40 les dimanches et les fêtes. S'il arrivait même qu'un prêtre fût empêché de célébrer la sainte messe pour cause de maladie, il n'en recevait pas moins l'honoraire, et si la maladie devenait sérieuse, il était reçu et traité à l'hôpital avec tous les égards dus à son caractère. Les prêtres qui n'avaient que cette seule ressource n'y trouvaient pas, vu la cherté des denrées, de quoi faire face à tous leurs besoins; mais M. Rousse, ecclésiastique très zélé et très respectable, y pourvoyait au moyen de quelques secours renouvelés exactement, qu'il avait eu soin de s'assurer et qui étaient même assez considérables pour qu'il pût y faire participer plusieurs familles d'émigrés qui n'auraient pas eu, sans cela, de quoi subsister.

MM. Baudot et Gauthier, retirés dans le Bergamasque, ne perdirent pas de vue leurs frères de la Suisse. Ils ne pouvaient leur être utiles qu'en leur procurant quelques rétributions de messes. Ils s'en occupèrent et ils en firent passer à plusieurs reprises. Si ce ne fut pas en aussi grande quantité qu'ils l'auraient désiré, ce fut, du moins, autant qu'ils purent en obtenir [2].

1. Voir plus haut, chap. X, *Collecte du Tyrol et des pays annexés*, p. 212.

2. MM. Baudot et Gauthier ne tardèrent pas à rentrer en France. Quelque temps après, nous voyons le premier exercer le ministère dans le diocèse de Besançon sous le nom de guerre de *Melchior*. Cf. Sauzay, *op. cit.*, t. VII, p. 698. Le 4 vendémiaire an VI (25 septembre 1798), un arrêté de déportation était porté contre le second. Cf. Victor Pierre, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, documents publiés pour la Société d'histoire contemporaine, p. 291.

CHAPITRE XII

COLLECTE DE RUSSIE.

La Providence, qui veillait sur un clergé fidèle, errant et proscrit pour la plus belle des causes, lui réservait des secours abondants dans la Russie, le plus vaste empire de l'Europe, même en n'y comprenant pas ses provinces d'Asie. MM. Jean-Claude Clerc [1], directeur de la confrérie des pénitents de Besançon, Jean-Baptiste Prost, curé de Fontaine-lez-Luxeuil [2], et Jean-François Vuillaume [3], prêtre de la congrégation de la Mission, tous trois du diocèse de Besançon, encouragés par l'exemple de leurs confrères déjà partis pour d'autres contrées, et pleins de

1. Plusieurs prêtres du diocèse de Besançon portaient ce nom. Celui dont il est ici question, Jean-Claude Clerc, deviendra, après la Révolution, vicaire à Saint-Maurice de Besançon. Nous le retrouverons encore plus loin, chap. XVI, *Collecte de Berlin et de Silésie.*

2. Fontaine-lez-Luxeuil, canton de Saint-Loup, arr. de Lure (Haute-Saône). La collecte de Russie terminée, J.-B. Prost prit part aussi à la collecte de Silésie. Cf. *infra*, chap. XVI, *Collecte de Berlin et de Silésie*. Après la Révolution, il revint à Fontaine, où il mourut curé.

3. J.-Fr. Vuillaume, né en 1763 à Fontaine-lez-Luxeuil, mort curé d'Equevilley (Haute-Saône), le 13 mai 1840. Après la collecte de Russie, il se fixa à Gnesen (Pologne), où il avait été agréé comme professeur de philosophie au séminaire par l'archevêque. Voir plus loin, chap. XVI, *Collecte de Berlin et de Silésie*, et Appendice VIII. Pendant le séjour assez long qu'il fit dans cette ville, il continua à recueillir des offrandes qu'il envoyait aux prêtres français indigents.

confiance dans la magnanimité de l'incomparable Catherine II [1], s'offrirent à MM. les évêques pour aller porter au pied de son trône les besoins de leurs frères souffrants. Ces prélats furent touchés et édifiés d'un si généreux dévouement, et après s'être assurés qu'il n'était pas seulement le premier feu d'une imagination ardente et facile à s'embraser, mais l'effet d'un zèle éclairé et intrépide qui connaissait les difficultés de l'entreprise et se flattait de les supporter, ils leur firent expédier les lettres de mission nécessaires [2].

Partis de Soleure le 20 juin 1794, ces trois courageux ecclésiastiques se rendirent d'abord à Constance, où ils

1. Catherine II ne cachait pas les sentiments d'antipathie profonde que lui inspirait la Révolution. Après l'exécution de Louis XVI, elle avait rompu avec la France. Les émigrés affluaient de jour en jour plus nombreux en Russie. Le Régent, plus tard Louis XVIII, et les princes du sang avaient à sa cour des représentants attitrés, et la tsarine était fière de voir sa capitale « donner asile à tous les noms sonores persécutés par *l'Égrillarde*. » C'est ainsi qu'elle appelait la Révolution française.

2. Ces lettres de mission remises aux collecteurs par les prélats de Fribourg et de Soleure nous ont été conservées en double exemplaire, latin et français. Elles font partie d'un recueil manuscrit de la bibliothèque du Chapitre de Besançon intitulé : *Administration du diocèse de Besançon de 1791 à 1798*. En tête de l'exemplaire latin on lit la suscription suivante : *Venerabilibus ac praestantibus viris ac Dominis Joanni Claudio Clerc, Presbytero Bisuntino, Confraternitatis poenitentium Bisuntinorum moderatori, Joanni Baptistae Prost, parocho loci dicti Fontaines-les-Luxeuil, dioecesis Bisuntinae, et Joanni Francisco Vuillaume, Bisuntino congregationis Missionum presbytero, salutem.*

Vient ensuite la formule habituelle des lettres de mission : *Cum de sublevandis.... etc.* (Cf. à la fin du présent volume, Appendice II).

Au bas, on lit : *Datum Friburgi Helvetiorum, sub signis sigillisque nostris, die 3 maii anni 1794.*

† *M. L., episc. Pictaviensis* (M. de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers).
† *C., episc. Meldensis* (M. de Polignac, évêque de Meaux).
† *F., episc. Sistaricensis* (M. de Bovet, évêque de Sisteron).
† *F., episc. Regensis* (M. de Clugny, évêque de Riez).
† *F. H., episc. et comes Vappicensis* (M. de Vareilles, évêque-comte de Gap).
† *B. Em., episc. Lausannensis, et administrator dioec. Bisuntinae et Bellicensis* (M. de Lenzbourg, évêque de Lausanne, administrateur des diocèses de Besançon et de Belley).

devaient communiquer leur projet à MM. les évêques français retirés dans cette ville, pour recevoir également l'autorisation et la mission de ces prélats et rendre, par là, leurs succès communs à leurs malheureux confrères sans ressources dans ce pays. Les prélats de Constance applaudirent à leur courage. Ils s'empressèrent d'apposer leurs signatures et leurs sceaux aux lettres de mission déjà souscrites par leurs collègues de la Suisse [1], et ils les firent légaliser par un des plus grands admirateurs et bienfaiteurs du clergé français, M. le comte de Bissingen, grand doyen crossé et mitré du haut chapitre et vicaire

Puis les souscriptions des deux évêques résidant à Soleure, Messieurs d'Agen et de Rhosy : *Idem testamur.*

Soloduri Helvetiorum, sub signis sigillisque nostris, die 20 maii anni 1794.

† *Joann. Lud., episc. Agennensis.*

† *C. I., episc. Rhosensis.*

Les lettres françaises sont de tous points la traduction littérale des lettres latines. Quelques jours après, les évêques de Constance apposeront également aux unes et aux autres leurs signatures et leurs sceaux. De même, un peu plus tard, le comte Esterhazy (Voir *infra*, p. 244, et la note).

1. Les prélats français alors à Constance étaient : l'archevêque de Paris, l'ancien évêque de Comminges et les évêques de Langres, de Nîmes et de Saint-Malo (Cf. *supra*, p. 86, note 2). Au bas des lettres latines de mission dont les collecteurs étaient porteurs, à la suite des souscriptions des évêques de Soleure, on lit en effet :

Nos infra scripti, persecutionis gallicanae causâ Constantiae commorantes, supplicationes subscriptionesque nostras, iisdem animi sensibus, iisdemque de causis commoti, supplicationibus et subscriptionibus fratrum nostrorum Galliae episcoporum Friburgi et Soloduri in Helvetia commorantium, impensissimo animo subjungimus, et praesentes sigillis nostris firmamus. Datum Constantiae, die 30ª junii anni 1794.

† *Ant. El., Archiep. Parisiensis* (M. de Juigné, archevêque de Paris).

† *Car. Ant. Gabriel, olim episc. Convenarum* (M. d'Osmond, ancien évêque de Comminges).

† *C. G., episc. dux Lingonensis* (M. de la Luzerne, évêque-duc de Langres.

† *P. M. M., episc. Nemausensis* (M. Pierre-Marie-Madeleine de Cortois, évêque de Nîmes).

† *G., episc. Macloviensis* (M. Gabriel de Cortois, évêque de Saint-Malo).

De Bissingen, vic. gen. (M. de Bissingen, vicaire général du diocèse de Constance).

De même, au bas des lettres françaises.

général du diocèse de Constance, ecclésiastique qui joignait un rare mérite à la plus éminente piété [1].

MM. les collecteurs trouvèrent chez Mgr l'archevêque de Paris, M. le marquis de Juigné, son frère [2], ci-devant ambassadeur de la cour de France en Russie, qui leur donna quatre lettres de recommandation pour Pétersbourg. Sur l'observation de Mgr l'évêque de Langres que, pour entrer plus facilement et plus sûrement dans cet empire, il leur fallait un passeport ou certificat signé de Monsieur, frère de l'infortuné Louis XVI, reconnu régent de France par l'immortelle Catherine II, Mgr l'archevêque de Paris pria M. Ferrand, président au Parlement de cette capitale et membre du conseil de Monsieur [3], d'écrire à M. de Serrans [4], premier gentilhomme de Mgr le comte d'Artois, qui

1. Ernest-Marie-Ferdinand, comte de Bissingen et de Nippenberg, fils du chambellan de Saxe électorale Joseph-Cajétan-Léopold, comte de Bissingen, né le 16 juin 1750, archiprêtre de Constance en 1769, vicaire général en 1774, évêque de Jassus en 1788. Cf. *Mémoires de famille de l'abbé Lambert*, éd. G. de Beauséjour, p. 194 et la note. Chatrian nous parle aussi, à diverses reprises, de la généreuse hospitalité que M. de Bissingen, « doyen de la cathédrale et homme à bonnes œuvres, » exerçait vis-à-vis des prêtres français réfugiés à Constance : « Il se donne tous les mouvements possibles pour que la subsistance ne manque pas à ces généreux confesseurs de Jésus-Christ. Il donne même à ceux qui passent depuis douze francs jusqu'à deux et trois louis. » *Calendrier ecclésiastique pour 1794*, p. 54, manuscrit du séminaire de Nancy.

2. Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, né le 14 mai 1727, ministre plénipotentiaire de France près l'impératrice de Russie le 25 décembre 1774, mort le 4 août 1807.

3. Antoine-François-Claude Ferrand (1751-1825), conseiller au Parlement de Paris, plus tard ministre de Louis XVIII. Opposé aux principes de la Révolution, il avait émigré dès le mois de septembre 1789 et avait fait partie du conseil du prince de Condé, puis du conseil de régence institué par Monsieur après la mort de Louis XVI (janvier 1793). Les *Mémoires* du comte Ferrand vont paraître en même temps que le présent volume, sous les auspices de la *Société d'histoire contemporaine*.

4. Il faut lire apparemment *M. de Serent*, — Armand-Louis, duc de Sérent (1736-1822), à qui le comte d'Artois avait confié, en 1780, les fonctions de gouverneur de ses fils, les ducs d'Angoulême et de Berry. En 1792, il les avait conduits à l'armée de Condé. Attaché ensuite à la personne du

était à Hamm [1] près de ce prince, pour obtenir cette grâce de Son Altesse Royale, en l'absence de Monsieur. Ce prélat écrivit en même temps à M. de Romanzoff [2], ambassadeur de l'impératrice de Russie près des princes de France, à Hamm, et lui demanda de vouloir bien joindre au certificat de Mgr le comte d'Artois une attestation et une lettre de recommandation en faveur des trois voyageurs, dans la crainte qu'ils ne trouvassent point à Ratisbonne d'ambassadeur de Russie pour leur rendre ce service. Ils n'attendirent point l'arrivée de ces différentes pièces pour continuer leur route, parce qu'on leur promit de les adresser à Lubeck, chez MM. Ulff et Ludert, où ils les prendraient à leur passage dans cette ville.

Au lieu de se rendre directement de Constance à Ulm [3],

comte d'Artois, il le suivit en Russie, puis en Angleterre. Rentré en France en 1814, il fut créé pair de France avec le titre de duc.

1. Ville de Prusse, prov. de Westphalie.

2. Le comte Nicolas Romanzoff, né vers 1750, mort en 1826, l'un des hommes d'État les plus célèbres de la Russie. Il avait déjà reçu, en 1791, une mission confidentielle de Catherine II auprès des princes frères de Louis XVI, alors réunis à Coblentz. Il devait jouer plus tard un rôle important, comme ministre des affaires étrangères, sous le règne de l'empereur Alexandre.

3. Nous avons conservé l'itinéraire qui avait été remis aux collecteurs, à leur départ de Soleure pour Pétersbourg, et qu'ils devaient suivre autant que possible. Il fait partie du recueil manuscrit déjà mentionné de la bibliothèque du Chapitre de Besançon. Nous le transcrivons ici. Il pourra donner une idée des itinéraires semblables qui étaient remis aux autres collecteurs.

« Route de Soleure à Saint-Pétersbourg, en passant par Constance et Ratisbonne (en allemand Regensburg) et allant s'embarquer à Travemünde, port appartenant à la ville de Lubeck, à quatre lieues au-dessous de l'embouchure de la Trave, qui tombe dans la mer Baltique :

De Soleure à Olten.	7	lieues.	
D'Olten à Aarau	1	—	
D'Aarau à Mellingen	4	—	1/2.
De Mellingen à Baden.	2	—	
De Baden à Zurich	4	—	
De Zurich à Winterthur.	5	—	
De Winterthur à Frauenfeld	4	—	
De Frauenfeld à Constance.	4	—	

ils firent un détour de douze lieues pour rendre leurs devoirs à M. le marquis de Bombelles, en son château de Waldeck, près Rorschach, petite ville des États du prince-

De Constance à Meersburg.	3 lieues.	
De Meersburg à Ravensburg	5 —	
De Ravensburg à Waldsee.	4 —	1/2.
De Waldsee à Biberach	4 —	1/2.
De Biberach à Ulm.	7 —	1/2.

Nota. — On peut s'embarquer à Ulm sur le Danube jusqu'à Ratisbonne.

D'Ulm à Donauwœrth	15 lieues.	
De Donauwœrth à Neubourg	5 —	1/2.
De Neuburg à Ingolstadt	3 —	1/2.
D'Ingolstadt à Ratisbonne	16 —	
De Ratisbonne à Nuremberg	20 —	
De Nuremberg à Bamberg	12 —	
De Bamberg à Cobourg	10 —	
De Cobourg à Erfurt	8 —	
D'Erfurt à Sondershausen	10 —	1/2.
De Sondershausen à Nordhausen	3 —	3/4.
De Nordhausen à Blankenburg	9 —	
De Blankenburg à Wolfenbüttel.	11 —	1/4.
De Wolfenbüttel à Brunswick	3 —	
De Brunswick à Celle	9 —	
De Celle à Ebstorf	12 —	
D'Ebstorf à Lüneburg.	5 —	1/2.
De Lüneburg à Lauenburg.	3 —	
De Lauenburg à Mölln	6 —	1/2.
De Mölln à Lubeck	5 —	
De Lubeck à Travemünde	4 —	
Total.	238 lieues	1/2.

De Travemünde à Saint-Pétersbourg, on a environ deux cent soixante-dix lieues par mer en suivant en droiture d'un lieu à l'autre. Il faut traverser la mer Baltique et le golfe de Finlande dans toute leur longueur. »

Viennent ensuite quelques indications succinctes données aux collecteurs sur les ressources du pays russe, ses habitants, leurs mœurs, leur religion, etc. « Tout le nord de la Russie est un pays très pauvre, très froid et peu habité; on y trouve moins de ressources que dans les plus mauvais cantons de la Suisse; le midi, quoique très propre à la culture, n'est guère mieux peuplé à cause des incursions continuelles des Tartares. Les Cosaques Zaporow (Zaporogues) et Donski, qui l'habitent, mènent un genre de vie fort approchant de celui des Tartares, leurs voisins. On trouve dans ces contrées de grands déserts. Dans le centre de la Russie, il y a des terres fertiles et d'autres fort stériles, et des bois d'une étendue immense. On y professe la religion schismatique grecque. »

abbé de Saint-Gall [1], agréablement située au milieu d'une baie, à l'extrémité orientale du lac de Constance, et adossée à une colline couverte de bois et de pâturages. Cette démarche leur avait été conseillée par Monseigneur de Paris, comme ne pouvant que leur être très utile, attendu que ce seigneur, ambassadeur de France en Russie, n'en était de retour que depuis trois ans [2]. Le respectable prélat ne s'était point trompé. M. de Bombelles, prévenu de leur arrivée, les combla de politesses, leur remit sept lettres de recommandation tant pour Ratisbonne que Pétersbourg, et leur fit accepter un secours d'argent pour subvenir aux frais de leur voyage.

Du château de Waldeck, ils passèrent à Lindau, chez MM. les marquis de Vérac et comte de Bressac [3], qui les reçurent avec la même bienveillance et leur donnèrent également des lettres de recommandation. Chez M. de Vérac, qui avait occupé l'ambassade de Russie avant de

1. L'abbé de Saint-Gall, que les conventuels élisent parmi eux, est prince d'Empire, depuis 1204, sans avoir voix ni séance aux diètes de l'Empire et sans entrer en rien dans ses contributions. Premier allié des Suisses, avec lesquels il s'unit en 1451, il envoie aux diètes helvétiques un député qui a voix et séance immédiatement après ceux du canton d'Appenzell, et il doit aux Suisses un secours de mille hommes, en cas d'invasion du dehors. Ses États, autrefois plus considérables, ont encore actuellement vingt lieues de long sur quatorze de large, avec une population de près de 100,000 âmes, parmi lesquelles quelques protestants. — *Note du manuscrit.*

2. Le marquis de Bombelles avait été envoyé à Saint-Pétersbourg par le baron de Breteuil, comme émissaire secret du roi Louis XVI et de la reine, pour contre-balancer l'influence d'Esterhazy, l'agent des princes et surtout du comte d'Artois. Esterhazy avait fini par l'emporter, et M. de Bombelles avait dû quitter Saint-Pétersbourg. C'est alors qu'il était venu se fixer momentanément en Suisse. Sa femme étant morte en 1800, M. de Bombelles entra dans les ordres et devint successivement chanoine de Breslau, puis prélat d'Ober-Glogau. Rentré en France à la Restauration, il fut sacré évêque d'Amiens en 1819, puis nommé premier aumônier de la duchesse de Berry. Il mourut en 1823.

3. Quelques semaines auparavant, Mme de Bressac avait déjà fait, à Linden, le même accueil obligeant aux collecteurs de Souabe et de Franconie, MM. Mutel et Feuvrier. Cf. *supra*, p. 87.

passer à celle de Suisse [1], était alors un ancien commandant dans la marine russe, M. de Traversay [2]. Ce brave officier leur remit une lettre pour le grand écuyer de l'impératrice, dont la protection lui parut d'autant plus à ménager qu'il jouissait d'un grand crédit auprès de sa souveraine.

Ils arrivèrent, le mardi 8 juillet, à Ulm, sur le Danube, la première des villes impériales de Souabe et la dépositaire des archives du cercle, avec un territoire de douze lieues de long sur huit de large. Les curieux y admirent l'hôtel de ville et l'église Notre-Dame, l'une des plus grandes et des mieux bâties de l'Allemagne, avec une grosse tour carrée, au haut de laquelle il y a toujours un guet pour avertir de ce qui se passe à la campagne. Cet édifice sert actuellement au culte de la religion protestante, tellement dominante dans la ville que les catholiques, qui y demeurent en petit nombre et auxquels il n'est resté que la seule église des Augustins, sont exclus des charges publiques. Nos trois voyageurs furent obligés d'y séjourner jusqu'au samedi soir, en attendant le départ du bateau, qui les rendit le 15 à Ratisbonne.

Cette grande ville, la seule impériale du cercle de Bavière, est célèbre par les assemblées générales de l'Empire, qui s'y tiennent depuis plus d'un siècle. Elle est le siège d'un évêché suffragant de Salzbourg, dont l'évêque, prince

1. M. le marquis de Vérac, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant général en survivance pour Sa Majesté de la province de Poitou, nommé ambassadeur de France près des cantons suisses et république du Valais, peu avant la Révolution, aima mieux donner sa démission en 1791 que de prêter le serment prescrit par l'Assemblée dite nationale aux ministres de France près des puissances étrangères. — *Note du manuscrit.*

2. Le marquis de Traversay (1753-1820), ancien officier de la marine française qui avait servi avec distinction dans la guerre d'Amérique, plus tard ministre de la marine russe sous l'empereur Alexandre. Il avait émigré dès le début de la Révolution et s'était réfugié à la cour de Catherine II.

souverain d'empire, sans aucune juridiction temporelle dans sa capitale, réside ordinairement à Werth, lieu principal de ses États situés le long des deux bords du Danube. Outre trois abbayes princières, l'une d'hommes et les deux autres de filles, les catholiques ont, dans cette ville, la cathédrale et plusieurs autres églises qu'on porte jusqu'à vingt et au delà. Les luthériens n'y en ont pas tant, mais ils sont en bien plus grand nombre que les catholiques. Ils exercent seuls la magistrature et ils ont seuls droit de bourgeoisie dans la ville. Parmi quelques beaux édifices qui attirent les regards, on distingue l'hôtel où se tiennent, dans une grande salle superbe, les diètes générales de l'Empire. Quantité de ministres, tant des différents princes de l'Allemagne que des cours étrangères, qui résident habituellement à Ratisbonne, y ont attiré beaucoup de noblesse.

La Providence y servit merveilleusement MM. les collecteurs, et sans qu'ils fissent presque aucune démarche, ils y trouvèrent, pour la continuation de leur voyage et l'exécution de leur mission, des secours de toute espèce, au delà même de ce qu'ils osaient espérer. Avec tous les passeports nécessaires pour pénétrer dans les pays qu'ils devaient traverser, ils obtinrent des lettres de recommandation de MM. les ministres à leurs confrères, dans les villes de leur route où il s'en trouvait, et beaucoup d'autres de différentes personnes, tant pour les princes et princesses de Russie que pour plusieurs puissants seigneurs résidant à Pétersbourg. On craignit même que dans un si long trajet ils n'éprouvassent personnellement des besoins, et pour les prévenir, des âmes charitables leur offrirent des secours pécuniaires qui se portèrent en totalité de 25 à 30 louis. L'attention fut portée jusqu'à leur procurer des recommandations près du Sénat de Lu-

beck, afin qu'il voulût bien faciliter leur embarquement. Mme la princesse de Taxis, à qui ils avaient d'ailleurs les plus grandes obligations, ne voulant pas qu'ils voyageassent à pied, leur accorda des places gratuites dans la diligence, depuis Ratisbonne jusqu'à Cobourg, qui en est éloigné d'environ cinquante lieues. Elle écrivit en même temps au chef du bureau des postes dans cette dernière ville, pour lui demander de leur accorder le même avantage dans les voitures dont il avait la direction, ou du moins de les y recevoir aux moindres frais possibles.

Cet agréable accueil, ces favorables dispositions qu'on leur témoigna à Ratisbonne, ils les durent, en bonne partie, à la puissante protection dont les honora M. le baron de Buol, grand chambellan de l'empereur et son ministre près la diète impériale [1]. Le bienfaisant baron avait été merveilleusement secondé par M. de Saint-Martin, l'homme de confiance de M. le marquis de Vérac dans son ambassade de Suisse, et depuis quelque temps établi à Ratisbonne. Il se donna mille mouvements pour servir ses malheureux compatriotes, et il vit avec le plus grand plaisir tourner à leur avantage le grand crédit que ses rares talents lui avaient déjà acquis dans cette ville. MM. les collecteurs n'eurent qu'une chose à regretter : ce fut de n'avoir pas été assez heureux pour y présenter leurs hommages respectueux au prince-évêque, Mgr Antoine-Joseph, comte de Fugger. Il voyageait avec le grand doyen de sa cathédrale, et, d'après ce qu'on leur en dit, il fut très fâcheux pour eux de n'avoir pu attendre leur

1. Cf. *supra*, p. 179. Jean-Rodolphe, baron de Buol-Schauenstein, jadis ministre impérial à Bâle, en résidence à Soleure, avait été nommé en la même qualité à Ratisbonne, au commencement de 1794. C'était le frère de l'évêque de Coire et le fils du baron de Buol, d'Innsbruck, dont il a été question plus haut, p. 199.

retour pour leur remettre les lettres de recommandation qu'ils avaient pour l'un et pour l'autre.

Sortis de Ratisbonne le 21 juillet, ils arrivèrent à Cobourg le 24. Son Altesse Mgr le prince de Cobourg, à qui ils eurent l'honneur d'être présentés, leur accorda de nouvelles places gratuites dans les voitures jusqu'à Gotha, où le bon et bienfaisant duc, Ernest de Saxe-Gotha, voulant participer à la bonne œuvre, leur continua la même grâce jusqu'à Brunswick. Le duc régnant de Brunswick, également bien disposé en leur faveur [1], ordonna qu'ils fussent conduits jusqu'à Hambourg, et de Hambourg à Lubeck, leurs places furent payées par le ministre impérial. Ils inspiraient un intérêt universel, et pendant tout leur voyage ils n'avaient éprouvé que bonté, commisération, prévenance et attention de toutes les personnes qu'ils avaient rencontrées, soit dans les auberges, soit dans les voitures.

MM. Ulff et Ludert, riches banquiers de Lubeck, à qui ils avaient été recommandés par un de leurs correspondants de Lyon, les reçurent on ne peut pas mieux, et leur rendirent toutes sortes de bons offices. Ils trouvèrent chez eux une lettre de Mgr l'archevêque de Paris pour M. le comte d'Esterhazy [2], nommé par le régent son ambassadeur à la cour de Pétersbourg, avec un paquet renfermant les passeports demandés à Mgr le comte d'Artois, ce qui leur fit grand plaisir. Leur séjour ne fut pas long à Lubeck. Ils profitèrent avec empressement d'un bâtiment prêt à mettre à la voile pour la Russie. Le capitaine leur

1. Voir ci-dessus, chap. V, *Collecte de Basse-Saxe*, p. 115.

2. Le comte Valentin-Ladislas Esterhazy de Galantha, Français d'origine hongroise, avait été envoyé à Pétersbourg par les princes émigrés, pour y être leur représentant. Depuis le départ de Bombelles, il restait, à la cour de Catherine II, le seul agent officiel de Louis XVIII (Voir ci-dessus, p. 230, note 2).

demanda six ducats par tête pour le passage et la nourriture [1], et leur fit espérer qu'ils seraient rendus dans huit à neuf jours ou même plus tôt à Pétersbourg. Ils jouissaient tous trois alors de la meilleure santé.

Partis le 7 août du port de Travemünde, ville forte appartenant aux Lubeckois, à l'embouchure de la Trave dans la Baltique, ils débarquèrent le 2 septembre, après un voyage des plus heureux, mais plus long qu'on ne leur avait promis, à Kronstadt, forteresse et ville d'Ingrie, avec un bon port où le czar tient sa flotte. La ville, bien peuplée, est à six lieues de Pétersbourg. Ils furent obligés d'y attendre un ordre exprès de l'impératrice qui leur permît l'entrée de ses États. L'ordre arrivé, ils se rendirent le 7 à Pétersbourg. Cette grande et célèbre ville, bâtie par le czar Pierre le Grand en 1703, est devenue la capitale non seulement de l'Ingrie, mais de tout l'empire de Russie, et la résidence la plus ordinaire du souverain, qui y a un palais magnifique. Quoique nouvelle, elle ne le cède en rien aux plus anciennes villes et elle possède tout ce qu'il faut pour passer pour une des plus considérables du monde. Les arts et les sciences y sont en honneur. Son heureuse situation, dans plusieurs îles, à l'embouchure de la Néva, rivière qui est la décharge du lac Ladoga et qui coule dans le golfe de Finlande, la rend très propre au commerce et y attire beaucoup d'étrangers, qui ajoutent encore à sa population. Comme on laisse à ces étrangers la liberté de conscience, les catholiques, les luthériens, les calvinistes y ont des églises pour leur culte. Mais la religion dominante est la schismatique grecque, d'un rite

1. Les ducats dont il est ici question pourraient bien avoir été des ducats de Suède, valant chacun 18 livres 18 sols de France, ce qui aurait fait, pour les trois, 340 livres 4 sols. — *Note du manuscrit.*

particulier[1]. Celle-ci a à Pétersbourg un archevêque, dont la cathédrale, où est le tombeau de Pierre le Grand, est un vaste édifice qui a quatre rangs de colonnes et un clocher d'une grande hauteur.

MM. les collecteurs vécurent à l'auberge jusqu'au 23 du même mois. Un petit appartement des maisons appartenant à l'église catholique étant venu à vaquer, il leur fut donné gratuitement, avec le bois pour le chauffer, par MM. les syndics, administrateurs des biens de cette église, riches négociants jouissant d'une grande considération dans la capitale, à la tête desquels est, par sa place, M. le prévôt, supérieur des prêtres desservant cette église. Cette faveur leur fut accordée à la recommandation de M. le comte d'Esterhazy et de M. le comte de Cobenzen[2], ambassadeur d'Allemagne. L'appartement n'étant pas garni, M. le duc de Serra-Capriola, ambassadeur de la cour de Naples, remit 50 roubles[3] à M. le baron de

1. L'Église de Russie n'a été proprement formée que lorsque la foi y fut prêchée de nouveau en 987 par les Grecs qui l'y avaient déjà portée plus d'un siècle auparavant. Comme cette église a été sous la dépendance du patriarche de Constantinople jusqu'en 1588, elle a conservé la même créance, l'a suivi dans son schisme et est restée attachée à sa communion. L'office divin s'y fait en slavon, ancienne langue du pays, celle qui est en usage à présent n'étant qu'un idiome. La messe, comme celle des Grecs, est celle qu'on nomme de saint Basile ou de saint Chrysostome. On n'en dit qu'une dans chaque église, sur les neuf heures du matin. Leur bréviaire consiste en une espèce de vêpres, de matines et d'office de midi, qui se chantent à l'église ou se disent en particulier. Leurs ornements, leurs cérémonies et leur discipline sont semblables à celles de l'Église grecque. On y prêche rarement, parce qu'on y regarde les sermons comme des sources d'hérésies, mais on lit les homélies des Pères, traduites en langue du pays, et les vies des saints. Les Russes sont fort dévots aux images des saints et surtout à celle de saint Nicolas, qu'ils regardent comme leur patron. Chaque particulier place l'image du saint auquel il a dévotion à l'endroit où il se met ordinairement à l'église et croit seul pouvoir lui adresser ses prières. — *Note du manuscrit.*

2. Il faut lire vraisemblablement : Cobenzl, — le diplomate autrichien Louis, comte de Cobenzl, qui était alors ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

3. Le rouble vaut 5 livres 6 sols 8 deniers de France. — *Note du manuscrit.*

Bombelles [1] pour acheter et y faire placer des lits. Ils entrèrent en même temps pour la nourriture à la pension de MM. les prêtres desservants. Le prix de la pension se montait à 40 roubles ou 241 livres et 6 sols 8 deniers de France par mois pour les trois et un repas seulement par jour. M. le prévôt de l'église catholique, homme d'un très grand mérite, et tous MM. les prêtres curés des différentes nations, desservant l'église sous son inspection, leur marquèrent le plus tendre intérêt. Ils promirent, dès que la permission de faire la quête serait accordée, de parler à leurs ouailles en public et en particulier et de ne rien négliger pour exciter leur compassion et réveiller leur charité.

Trois de MM. les syndics, MM. Pierling, Livio et Boissonnet, craignant qu'à la longue le prix de cette pension ne fût un objet de dépense trop considérable, leur offrirent chacun leur table pour un jour de la semaine. La même offre leur fut faite pour les quatre autres jours par MM. Rall, Lacoste, Vainqueur et le marquis de Lambert [2]. Ils acceptèrent avec reconnaissance, et MM. les syndics payèrent les 20 roubles dont ils étaient redevables à la pension pour les quinze jours qu'ils y avaient mangé. Mme Pierling, non moins généreuse que son mari, ajouta à un cadeau de linge qu'elle leur avait déjà fait celui d'un habillement complet à chacun d'eux. Elle avait l'œil ouvert sur tous leurs besoins, et il était impossible de porter plus loin l'attention et les soins. Quatre ou cinq

1. Gabriel-Joachim, baron de Bombelles, de la même famille que le marquis de Bombelles. Cf. *supra*, p. 230. Réfugié en Russie pendant la Révolution, il ne revint en France qu'après le rétablissement des Bourbons.

2. Henri-Joseph, marquis de Lambert (1738-1808), ancien officier français qui s'était retiré, lui aussi, quelque temps auparavant (février 1794), à la cour de Russie, où Catherine II lui avait offert du service dans l'armée russe avec le grade de général-major.

autres personnes leur envoyèrent 180 roubles pour subvenir à leurs premières dépenses en leur faisant dire que c'était sans préjudice de ce qu'elles se proposaient de donner à la quête générale.

MM. les évêques n'eurent pas plus tôt appris la manière dont en avaient usé MM. les syndics envers leurs envoyés, qu'ils écrivirent sur-le-champ à ces premiers bienfaiteurs du clergé de France en Russie, pour leur offrir l'hommage d'une reconnaissance si bien méritée, leur demander la continuation de leurs bons offices et les prier de vouloir bien diriger et soutenir la bonne œuvre par leurs sages conseils. Ils chargèrent en même temps MM. les collecteurs de visiter de leur part Mme Pierling, M. le baron de Bombelles, M. le marquis de Lambert, MM. Lacoste, Rall et Vainqueur et de leur offrir le même hommage.

Il tardait à MM. Clerc, Prost et Vuillaume d'envoyer quelques soulagements à leurs infortunés confrères, et ils eussent bien désiré leur faire passer les 13 louis qui leur restaient des différentes sommes qu'ils avaient reçues dans le cours de leur voyage avec le premier argent que la charité venait de verser dans leurs mains à Pétersbourg. Mais cet objet leur parut trop peu considérable pour être envoyé d'aussi loin. Ils se consolèrent du retard dans l'espérance de les en dédommager bientôt par l'abondance des secours que leur promettaient pour l'avenir les dispositions des personnes riches et bienfaisantes. Peut-être auraient-ils pu tenter d'abord une collecte secrète, qui, à coup sûr, aurait été fructueuse. Mais on leur conseilla de ne pas se presser et de ne prendre ce parti que dans le cas où le gouvernement refuserait d'autoriser une collecte publique et générale.

M. le comte d'Esterhazy et MM. les ambassadeurs d'Allemagne et de Naples, qui jouissaient à la cour du

plus grand crédit, s'employaient vivement pour obtenir cette permission. Le dernier avait même reçu de Sa Majesté Sicilienne la reine de Naples, Marie-Caroline, archiduchesse d'Autriche, la commission expresse d'appuyer de tout son pouvoir la demande des collecteurs. Mais comme il était question d'accorder une grâce qui était contre les usages constants de la Russie et dont on n'avait point d'exemple dans cet empire, on voulut prendre le temps d'examiner et de discuter à loisir l'affaire dans le conseil.

Elle y fut enfin décidée favorablement. L'auguste et incomparable Catherine II, bon juge en mérite, avait plus d'une fois admiré la conduite sublime du clergé de France. Sa profonde misère lui parut un titre certain à la protection spéciale d'une souveraine jalouse d'ajouter chaque jour un nouvel éclat à sa gloire. Persuadée que la haute protection qu'elle accorderait aux prêtres français ne déparerait point les prodiges de son illustre règne, elle n'hésita point, et dérogeant pour cette fois, par une faveur spéciale, aux antiques usages de son empire, elle permit à MM. les collecteurs d'employer des personnes charitables pour faire une collecte publique à Pétersbourg et à Moscou, les deux grandes capitales de ses États. Elle fit plus : elle voulut y contribuer la première et, par un don vraiment royal de 10,000 roubles, elle montra la profonde impression qu'avait faite sur son âme l'accablante idée de tant de milliers d'hommes malheureux par vertu et annonça en même temps à ses heureux sujets qu'ils étaient sûrs de lui plaire en imitant son exemple.

Dès qu'on sut, dans la Suisse, la généreuse libéralité de Sa Majesté Impériale, Mgr l'archevêque de Paris fut prié par ses collègues, en sa qualité de prélat de la capitale du plus malheureux des royaumes, d'être, auprès de la bien-

faisante impératrice, l'interprète des sentiments du clergé français et de lui offrir le tribut de sa vive et éternelle reconnaissance. La haute considération dont jouissait ce respectable prélat à la cour de Pétersbourg, l'estime particulière que l'on y conservait pour M. le marquis de Juigné, son frère, qui y avait été ambassadeur et dont Sa Majesté se rappelait le souvenir avec plaisir, paraissaient, autant que sa place, l'appeler à cette honorable commission. Ce prélat s'empressa de remplir un devoir si cher à son cœur. Il le fit tant à son nom qu'à celui de ses collègues réunis à Constance, et il écrivit en même temps plusieurs lettres de remerciements à différentes personnes qui s'étaient obligeamment intéressées au succès de la bonne œuvre. MM. les évêques résidant à Fribourg et à Soleure présentèrent également en commun, à Sa Majesté, l'hommage de leur profond respect et de leur vive reconnaissance. Ceux de Soleure, qui avaient la direction immédiate des opérations de la collecte, remercièrent particulièrement M. le comte d'Esterhazy des soins et mouvements qu'il s'était donnés dans cette affaire pour en assurer et accélérer l'heureuse issue. Ils le prièrent, en même temps, de vouloir bien témoigner à MM. les comtes Zoubof [1] et Bessebarok [2], ministres de Sa Majesté, chargés de lui rendre compte de la demande de MM. les collecteurs, combien tous les évêques français étaient sensibles à la protection qu'ils avaient daigné accorder à leurs coopérateurs. Toutes ces marques de la reconnaissance du clergé de France furent fort bien accueillies de l'impératrice, et Sa Majesté, très satisfaite, fit assurer à MM. les collecteurs qu'elle avait lu avec beaucoup de plaisir les lettres de MM. les évêques.

1. Le comte Platon Zoubof, alors le favori de Catherine II.
2. Probablement le chancelier de l'empire Bezborodko.

La collecte commença à Pétersbourg, le lundi 19 janvier. Ce furent Mme la comtesse Soltikow, l'une des premières dames de la cour, Mme la princesse Dolgorouky et Mme la duchesse de Serra-Capriola [1], épouse de M. l'ambassadeur de Naples, qui eurent la complaisance de se charger de cette charitable fonction. MM. les collecteurs leur remirent un extrait du mémoire signé de MM. les évêques, avec un cahier relié en maroquin et doré sur tranche, destiné à y inscrire les noms des bienfaiteurs et leurs dons. En tête de ce cahier, il était annoncé que les secours seraient déposés chez MM. les syndics de l'église catholique, qui en tiendraient et conserveraient un registre nominal et qui les feraient passer eux-mêmes directement à Mgr l'archevêque de Paris.

La profonde misère du clergé français inspira à plusieurs âmes sensibles de la capitale l'idée de chercher à découvrir une nouvelle source de secours, assez étrangère à la collecte pour ne pas en contrarier les opérations ni nuire au succès que l'on s'en promettait. Les spectacles leur parurent pouvoir servir à ce projet, et déjà elles avaient tout arrangé pour assurer le produit de plusieurs représentations. Mais MM. les collecteurs ne crurent pas que ce moyen, quelque avantageux qu'il parût, dût être employé pour procurer des soulagements à des confesseurs de la foi. En marquant donc leur reconnaissance aux personnes qui, avec les meilleures et les plus louables intentions, voulaient en poursuivre l'exécution, ils ajoutèrent que, quelque pressante que fût l'indigence de leurs confrères, ils priaient instamment d'abandonner un mode de ressources que tout leur disait ne pouvoir pas obtenir l'approbation de MM. les évêques.

1. Fille d'un ministre de la justice et des finances que le duc de Serra-Capriola, ambassadeur à Saint-Pétersbourg depuis 1782, y avait épousée.

MM. les collecteurs n'étant point chargés eux-mêmes du détail de la bonne œuvre, il parut aux personnes qui les dirigeaient et les conseillaient qu'il suffisait que l'un d'eux restât à Pétersbourg, tandis que les deux autres iraient à Moscou remplir leur mission. Cette ville, agréablement située dans une plaine aussi étendue que charmante, sur la rivière de Moskowa, ancienne capitale de la Russie et l'une des deux villes impériales, est à deux cent vingt-cinq lieues de Pétersbourg, à laquelle elle peut communiquer, soit par un grand canal dont on ne fait plus guère usage, — l'un des trois construits sous le règne et par les ordres de Pierre le Grand, — soit par une grande route que le même souverain a fait percer en ligne droite d'une ville à l'autre. Quoique considérablement déchue de son ancienne splendeur, depuis que la seconde capitale est devenue le séjour ordinaire de la cour, Moscou est cependant toujours une ville très belle, très commerçante et très riche. On lui donne environ six lieues de tour, mais sa population n'est plus, à beaucoup près, en proportion de son étendue, et une bonne partie de son enceinte est occupée par des places publiques, des jardins et même des prairies. La plupart des maisons y étant de bois, les incendies y sont fréquents. Autrefois toujours remplie de boue, elle n'a plus cet inconvénient depuis qu'elle est pavée. Dans un grand nombre d'églises (car on y en compte près de quinze cents), on distingue celle de Saint-Michel, où sont les tombeaux des anciens grands-ducs et des czars, et celle de l'Assomption, dont la grosse cloche passe pour la plus grosse qu'il y ait au monde. Elle a dix-neuf pieds de hauteur, deux d'épaisseur et soixante-quatre de circonférence extérieure. Elle pèse, dit-on, trois cent vingt mille livres. Tombée en 1701, dans le temps d'un incendie, elle est restée au lieu de sa chute. Près de cette dernière église, dite pa-

triarcale, on voit le palais qu'habitait le patriarche de Russie, supprimé il y a près d'un siècle et remplacé par un archevêque qui, comme tous les autres archevêques de cet empire, n'en a que le titre, sans autorité ni juridiction, tous les évêques de Russie, à l'exception de celui de Ladoga, étant indépendants des archevêques [1]. Les catholiques, les luthériens et les calvinistes ont des églises à Moscou. Les Jésuites avaient même été appelés par le gouvernement, il y a près d'un siècle, pour avoir l'enseignement tant dans cette ville que dans d'autres endroits. Elle a aussi une Université, fondée en 1755 par l'impératrice Élisabeth, trois collèges pour les humanités, les mathématiques, la navigation, et une apothicairerie fameuse, la plus belle de toute l'Europe, qui fournit toute la Russie, utile établissement qu'elle doit, ainsi que ses collèges, au père d'Élisabeth, Pierre le Grand.

MM. Prost et Vuillaume, destinés pour cette mission de Moscou, partirent de Pétersbourg le 5 février, conduits par un excellent postillon que leur avait donné M. le ministre des affaires étrangères et qui les y rendit dans trois jours et demi, sans avoir éprouvé le plus léger accident ni la moindre incommodité. Ils descendirent chez les prê-

1. Jérémie II, patriarche de Constantinople, de qui dépendait l'Église de Russie, ayant sacré Job Ier patriarche de Moscou, en 1688, à condition que les successeurs de ce prélat, élus par leur clergé, seraient confirmés par les patriarches de Constantinople et leur paieraient 500 pièces d'or, tint ensuite un concile à Constantinople, cinq ans après, dans lequel l'érection du nouveau patriarcat de Russie fut confirmée et on lui donna rang après celui de Jérusalem. A la fin du siècle suivant, les patriarches de Russie cessèrent de se faire confirmer par ceux de Constantinople et de leur payer le tribut ordinaire. En 1703, après la mort d'Adrien, dixième patriarche, Pierre le Grand supprima cette dignité, qui lui parut capable de contre-balancer la sienne. Il créa en place un synode perpétuel composé d'archevêques et évêques pour juger en dernier ressort des affaires ecclésiastiques, en réservant que ce synode ne pourrait rien décider dans les cas graves, sans l'agrément du souverain. — *Note du manuscrit.*

tres desservant l'église catholique, à qui ils avaient été adressés. M. le supérieur de la congrégation de Saint-Lazare se fit un plaisir de posséder son confrère, M. Vuillaume, et voulut partager son logement avec lui. Un autre prêtre, jaloux de concourir à la bonne œuvre, céda une de ses chambres à M. le curé de Fontaine. Les deux apôtres avaient emporté avec eux un grand nombre de lettres de recommandation pour les principaux seigneurs de Moscou, et surtout pour trois dames que l'on priait de s'y charger de la collecte, cinq livres blancs pour y inscrire les noms de tous les bienfaiteurs, et quinze copies de l'extrait du mémoire de MM. les évêques, que l'on avait pris la précaution de faire collationner par M. le comte d'Esterhazy [1], pour en constater l'authenticité. Ils s'occupèrent tout d'abord, après leur arrivée, de la distribution de ces lettres, opération pour laquelle ils furent obligés de prendre une voiture, qu'ils amodièrent pour quinze jours, attendu que dans cette ville immense il leur aurait été impossible de les distribuer autrement.

Les seigneurs de Moscou à qui ils étaient recommandés les reçurent avec bonté. Ils semblaient se disputer à qui leur ferait le plus d'accueil. Tous voulaient leur donner le logement, la table et même la voiture. Ils acceptèrent la table de plusieurs. Mais ils crurent devoir conserver de préférence, comme plus décent et plus convenable à leur état, le logement qu'on leur avait offert si gracieusement et qu'ils occupaient dans les bâtiments de l'église catholique. A Moscou, comme à Pétersbourg, ils rencontrèrent,

1. C'est sans doute une de ces copies que l'on conserve à la bibliothèque du Chapitre de Besançon. Cf. *supra*, p. 225, note 2. L'attestation donnée par Esterhazy était ainsi conçue : *Ego testor omnibus quorum interest aut interesse poterit, hoc publicam instrumentum originali conforme.*

Dat. Petropoli, die 21 januarii 1795.

Comes Valentinus Esterhazy.

dans les personnes du premier rang, des âmes généreuses et compatissantes qui, peu contentes de contribuer à la collecte par d'abondantes largesses, eurent encore assez de zèle pour en prendre l'embarras, et qui se chargèrent volontiers de solliciter et recueillir elles-mêmes les dons de leurs compatriotes. Le clergé de France n'oubliera jamais qu'il eut cette obligation à MM. les princes Galitzin et Dolgorouky, ce dernier gouverneur particulier de la ville, à Mme la princesse Prosorousky, épouse du prince gouverneur général de la ville, à Mme Soltikow, à Mme la princesse Gagarin. Ces noms illustres, ainsi que ceux des dames qui lui rendirent le même service à Pétersbourg, lui rappelleront à jamais des personnes chères à sa mémoire; et toutes les fois qu'il parlera de ses malheurs, il se fera un devoir de nommer les âmes bienfaisantes qui se sont si généreusement dévouées à lui chercher des soulagements. Le ciel, qui contemplait avec complaisance ces charitables démarches, les couronna du plus brillant succès. M. le prince Razomousky et M. le comte Cheremetoff donnèrent chacun 1,000 roubles; MM. les négociants russes, 3,000; les autres dans la même proportion, et le produit total de la collecte dans Moscou s'éleva à 11,000 roubles en billets [1]. qui furent envoyés d'abord à Pétersbourg [2] et de là à Constance, à Mgr l'archevêque de Paris.

1. Suivant une lettre de M. Clerc, écrite de Berlin, en date du 21 janvier 1797, tous les roubles collectés en Russie, à l'exception du don de l'impératrice, ne furent que des roubles en papier, qui n'avaient alors de valeur réelle que 58 sols de France. Ce qui n'empêcha pas cependant que la collecte de Russie ne surpassât de beaucoup, comme on le verra plus bas, le résultat de toute autre collecte, prise de même séparément. — *Note du manuscrit.*

2. Par l'entremise du prince Pierre Dolgorouky. Voir à la bibliothèque du Chapitre de Besançon, dans le recueil déjà signalé, le reçu de cette somme donné par le prince aux collecteurs. Il est ainsi conçu : *La collecte*

L'Impératrice, qui se faisait rendre un compte exact des opérations et des succès de la bonne œuvre, apprit avec grand plaisir les généreux efforts de ses sujets. Elle témoigna deux fois publiquement, à sa table, combien elle était satisfaite de la manière dont les prêtres français avaient été reçus à Moscou. Elle ajouta que le grand nombre des ecclésiastiques français s'étaient conduits en héros dans la Révolution, que tous s'étaient couverts de gloire aux yeux de l'Europe et du monde entier et qu'elle les regardait comme autant de martyrs.

Le 26 avril, les trois collecteurs lui furent présentés et admis à l'honneur de lui baiser la main. Ils profitèrent de cette heureuse circonstance pour déposer au pied de son trône l'hommage de leur profond respect et le tribut de leur reconnaissance pour les bienfaits inexprimables dont Sa Majesté les avait comblés. Elle les écouta et leur parla avec bonté. Elle leur dit les choses les plus honnêtes et les plus gracieuses sur la conduite qu'avait tenue le clergé de France dans les circonstances délicates où il s'était trouvé et sur l'estime universelle qu'il s'était si justement acquise. Elle finit par quelque chose de flatteur sur le zèle particulier qui les avait portés à se dévouer si généreusement pour leurs frères.

Quoique la collecte se fût faite à Pétersbourg avec une

étant finie à Moscou, je soussigné déclare avoir reçu de messieurs Prost et Vuillaume, prêtres français, la somme de onze mille roubles en papier ou billets d'assignation pour être envoyés par la poste à Son Excellence Monsieur le comte d'Esterhazy à Saint-Pétersbourg. Fait à Moscou le 17 mars mil sept cent quatre-vingt-quinze.

Prince PIERRE DOLGOROUKY.

A ce reçu est jointe une autre pièce relative également à la collecte de Moscou. C'est une déclaration par laquelle un certain « Jos. Bourgarel » déclare « avoir remis à Messieurs Prost et Vuillaume, prêtres françois, la somme de deux cent cinquante roubles pour la collecte par eux faite à Moscou le 17e mars 1795. »

certaine lenteur, effet de l'habitude où l'on est dans ce pays de n'agir qu'après beaucoup de réflexions, elle ne laissa pas cependant de présenter un résultat très satisfaisant. Au 26 mai, lorsque MM. les collecteurs se décidèrent à retourner en Suisse, elle se portait déjà, indépendamment du cadeau de l'Impératrice, à 8,300 roubles, dans lesquels était compris le don particulier de Son Altesse Royale Mme la grande-duchesse de Russie, née fille du prince duc de Wurtemberg, stathouder de Montbéliard, petit État souverain entre l'Alsace et la Franche-Comté. Ce don fut de 1,000 roubles, que MM. les collecteurs touchèrent par ordre de la princesse, au commencement de mai, chez son secrétaire, M. de Nicolaï.

Ils avaient bien en outre l'espérance d'ajouter au produit de la collecte quelques secours promis par des personnes qui n'avaient pas encore réalisé leur don. Mais M. le duc de Serra-Capriola, toujours prêt à seconder la bonne œuvre, leur offrit de recevoir après leur départ ce qu'il pourrait en obtenir et de le faire passer à Monseigneur de Paris. Le charitable ambassadeur eut occasion de voir, presque dans le même temps, les députés de la Courlande, duché presque entièrement luthérien, qui relevait autrefois du roi de Pologne, actuellement de la Russie. Il leur parla en faveur de la collecte. Sa recommandation eut l'effet qu'il désirait, et ils lui envoyèrent 1,000 roubles pour ses protégés.

Pendant que MM. Prost et Vuillaume étaient à Moscou, le supérieur de l'église catholique leur avait communiqué deux lettres qu'il venait de recevoir, l'une d'un supérieur d'une communauté de prêtres de Saint-Vincent de Paul, établie dans la Courlande, à trente lieues de Riga, l'autre des parents du fondateur de la maison. Dans ces lettres, on offrait à chacun de MM. les collecteurs de Russie une

place dans cette maison jusqu'au rétablissement de la paix et de la religion en France. On les assurait qu'enchanté de partager avec eux les ressources qu'on y tenait de la Providence, on pourvoirait à tout ce qui serait nécessaire à leur entretien et qu'ils n'y manqueraient de rien. Sensibles à des offres aussi généreuses, MM. les collecteurs en sentirent tout le prix. MM. Prost et Vuillaume avaient même paru décidés à en profiter quand ils auraient rempli leur mission. Mais lorsqu'ils se virent au moment d'effectuer ce projet, l'amour de la patrie se réveillant dans leur cœur, ils ne purent résister à la violence des désirs qui les portaient sans cesse vers la malheureuse France, et l'espoir que leur avaient laissé les dernières nouvelles [1] de pouvoir bientôt peut-être y rendre quelques services décida leur retour aussi bien que celui de M. Clerc.

Il ne s'agissait plus que de régler la route qu'ils tiendraient. Ils convinrent de se rendre d'abord directement à Riga, capitale de la Livonie. La grande population de cette ville, jointe aux richesses prodigieuses qu'y apporte journellement son commerce, surtout avec les Anglais et les Hollandais, donnaient de grandes espérances pour le succès d'une collecte, et MM. les collecteurs avaient sollicité et obtenu du gouvernement russe la permission de s'y arrêter. Mais que devenir ensuite? c'était ce qu'ils avaient peine à décider. Leur première idée avait été de s'embarquer à Riga et de traverser la Baltique pour aller en Suède ou en Danemark. Mais indépendamment des motifs qui les portaient à croire que le zèle y avait conduit MM. Barnabaud et Maudrux, leurs collègues dans la

1. Il s'agit toujours du décret du 3 ventôse an III (21 février 1795) sur la liberté des cultes. Cf. *supra*, p. 220, note.

Basse-Saxe, des personnes qui connaissaient ces deux royaumes, et qu'il leur avait paru prudent de consulter, les détournèrent de ce projet, en les assurant que ces royaumes n'offraient pas de grandes ressources et qu'ils s'exposeraient au danger de perdre leur temps et leurs peines.

Des conférences qu'ils avaient eues peu après leur arrivée à Pétersbourg, avec deux évêques polonais, leur ayant fait caresser l'espoir d'une moisson abondante à recuillir en Pologne, ils pensèrent à diriger leur route de ce côté. Mgr l'archevêque de Mohilev, ville très commerçante de la Pologne, sur le Dniéper, qu'ils avaient eu également l'honneur de voir dans la capitale de la Russie, leur avait même accordé de la manière la plus gracieuse les pouvoirs spirituels dans tous les pays de sa juridiction et pour tout le temps qu'ils y resteraient. Mais lorsqu'ils furent au moment de prendre une dernière détermination, un autre évêque polonais et plusieurs officiers récemment arrivés de ce royaume démembré leur conseillèrent de n'y point aller. Le prélat, à qui ils communiquèrent l'acte de mission qu'ils avaient demandé pour ce pays et qu'ils venaient de recevoir, leur dit expressément que, dans tout autre temps, ils y auraient trouvé d'abondants secours, mais que, pour le moment, il serait imprudent de rien tenter, qu'à coup sûr ils ne trouveraient pas de quoi s'indemniser des frais du voyage. Il fallut donc renoncer encore à ce projet et se résoudre à retourner en Suisse, depuis Riga, par la Prusse et l'Allemagne.

Ils avaient besoin de passeports qui leur ouvrissent l'entrée de ces pays. MM. le comte de Choiseul [1] et le

1. Le comte de Choiseul-Gouffier, alors retiré à la cour de Russie. Cf. *infra*, p. 311.

marquis de Lambert, qui s'étaient employés déjà pour leur rendre d'autres bons offices, s'en occupèrent et leur obtinrent tout ce qui leur était nécessaire [1]. On eut soin de leur procurer également de bonnes lettres de recommandation pour les personnes en place des différentes villes par où ils devaient passer. Après avoir remercié leurs bienfaiteurs, ils sortirent de Pétersbourg à la fin de mai 1796. M. le comte d'Esterhazy exigea que sur le produit de la collecte ils prissent 300 roubles pour frais de voyage, avec une lettre de crédit de 3,000 roubles pour les besoins extraordinaires de maladie ou autres accidents qui pouvaient arriver en route, à charge par eux de rendre compte, à leur arrivée, de l'emploi qu'ils en auraient fait et de remettre ce qui leur resterait.

Nous ignorons la manière dont ils firent les quatre-vingt-six lieues qui sont de Pétersboug à Riga, ainsi que l'accueil qu'ils éprouvèrent dans cette dernière ville. Nous savons seulement, par une lettre écrite de Mittau, capitale de la Courlande, que la collecte dans cette capitale de la Livonie se porta en totalité à 150 ducats, qu'ils firent

1. Le comte Esterhazy, en particulier, leur délivra un passeport qui fait anssi partie du recueil manuscrit de la bibliothèque du Chapitre de Besançon. Il est ainsi conçu :

Nous Valenlin Ladislas, comte Esterhazy de Galantha, et Frackno, maréchal des camps et armées de Sa Majesté Très Chrétienne, chevalier de ses ordres, etc., etc.;

Accrédité de Son Altesse Royale Monsieur le Régent de France, près de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, certifions que Messieurs Clerc, Prost et Vuillaume, prêtres françois du diocèse de Besançon autorisés par Messeigneurs les Évêques françois réfugiés en Suisse, à venir dans les États de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies afin d'y recueillir les secours de la charité chrétienne pour leurs frères, retournent auprès des Évêques qui les ont envoyés, après avoir achevé leur mission; et prions tous ceux qui sont à prier, non seulement de les laisser passer librement, mais encore de leur prêter tout secours et assistance, d'après l'intérêt que méritent des fonctions aussi pénibles qu'honorables.

Fait à Saint-Pétersbourg, le 16/27 may 1795.

V. Esterhazy.

parvenir à Mgr l'archevêque de Paris par lettre de change sur Augsbourg. Comme le ducat n'est point une monnaie réelle ni idéale, en Russie et en Pologne, et que MM. les collecteurs n'ont point fait l'estimation de ceux qu'ils annonçaient, il est assez difficile de réduire en argent de France la valeur de la collecte de Riga. Peut-être étaient-ce des ducats de Suède qui valent 18 livres 18 sols de France.

De la Courlande, ils entrèrent par la Samogitie dans le royaume de Prusse. Ils séjournèrent quelques jours à Kœnigsberg, capitale du cercle de Samland et de tout le royaume de Prusse, à cinquante-neuf lieues de Mittau. Il leur restait cent quinze lieues à faire pour gagner Berlin; ils les firent en poste et entrèrent dans cette capitale le 5 août 1795. Cette grande et belle ville, capitale de l'électorat de Brandebourg, avec une Académie royale des sciences et belles-lettres, un observatoire et un arsenal superbe, est la résidence du roi de Prusse, le souverain de l'Allemagne qui possède le plus de terres après la maison d'Autriche et l'un de ceux qui jouit du plus grand crédit dans l'empire, par les voix et rang que lui donnent, dans plusieurs cercles, ses nombreuses principautés. La position de Berlin, sur la Sprée, qui tombe dans l'Elbe et communique à l'Oder par un canal qui a son entrée près de Francfort, la rend très commerçante et ajoute aux richesses qu'y verse le séjour de la cour. Sur un beau pont de pierres de taille, construit sur une branche de la Sprée, se voit la statue équestre de l'électeur Frédéric-Guillaume, formée d'un seul jet, qui pèse 3,000 quintaux et a coûté 40,000 écus. La religion du souverain, comme celle de sa capitale, est la calviniste. Mais on laisse une grande liberté de conscience à ceux qui professent d'autres religions.

Le premier soin de MM. les collecteurs fut de solliciter le recouvrement de leurs frais de poste depuis Kœnigsberg, qui se montaient à 73 thalers 1/2 [1]. Ils l'obtinrent, et cette somme leur fut rendue. Leur voyage de deux cent soixante-dix lieues par terre avait été nécessairement fort coûteux, vu surtout la rareté et le haut prix des comestibles. Mais quelques secours sollicités et obtenus dans plusieurs villes de leur route avaient fourni et au delà à la dépense. Ils demeuraient toujours porteurs de la lettre de crédit de 3,000 roubles, dont on avait exigé qu'ils se munissent par précaution, en quittant Pétersbourg. Quand ils virent que l'intérêt de leurs frères les retenait à Berlin pour un temps [2], ils l'envoyèrent à Constance, à Monseigneur de Paris.

Ce prélat, à qui avaient été adressés directement tous les fonds de la collecte de Russie, annonça avoir reçu en différents temps, jusqu'au 26 novembre 1795, 91,670 livres 12 sols, argent de France. Sur quoi il avait fait passer, soit à Soleure, soit à Fribourg, 68,993 livres 3 sols. Le reste, — 22,677 livres 9 sols, — avait été réservé pour Constance.

1. Il y a des thalers de banque et des thalers d'espèces de différents prix, suivant les pays. MM. les collecteurs annoncent que ceux dont il est ici question valaient à peu de chose près 4 livres de France. — *Note du manuscrit.*

2. Voir plus bas, chap. XVI, *Collecte de Berlin et de Silésie*.

CHAPITRE XIII

COLLECTE DE SUISSE.

Avant que MM. les évêques français réfugiés dans la Suisse et le Valais se fussent décidés à envoyer des collecteurs en différents pays, pour y chercher des soulagements à la profonde misère dont étaient prochainement menacés les fidèles coopérateurs de leur ministère, on vit s'empresser de voler à leur secours un respectable ecclésiastique suisse, M. Joseph-Marie de Flüe, prêtre du diocèse de Constance, primissaire [1] de Kerns, bourg sur la rivière de Melch, dans une contrée fertile du canton d'Unterwalden. Ce vertueux et charitable ecclésiastique, héritier des vertus comme du nom d'un de ses pieux ancêtres que l'Église a mis au rang des bienheureux [2], jugeant par son

1. Ce terme peu usité de *primissaire* semble ici, comme plus haut, p. 203, synonyme de *chapelain*.

2. Nicolas de Flüe, né à Sachseln le 21 mars 1417, marié fort jeune à Dorothée Wissling dont il eut dix enfants, cinq garçons et cinq filles, après une vie pleine de mérites et illustrée par des prodiges, mourut en odeur de sainteté, à l'âge de soixante-dix ans, le 21 mars 1487. L'éclat de ses vertus et l'authenticité de ses miracles ayant été reconnus juridiquement dans plusieurs informations faites par ordre du Saint-Siège, le souverain pontife Clément IX, par une bulle du 19 mars 1669, permit d'en faire l'office et d'en dire la messe dans l'église de Sachseln où l'on possède ses reliques. Son successeur, Clément X, par une autre bulle du 26 septembre 1671, étendit cette permission à toute la Suisse et au diocèse de Constance, dans lequel est situé Sachseln. — *Note du manuscrit.*

cœur de celui de ses compatriotes, forma le projet de parcourir son pays pour y solliciter la générosité des âmes bienfaisantes et sensibles, en faveur de tant d'infortunés confesseurs de la foi. Il communiqua son projet à M. Claude-Edmond Gérard, prêtre, curé de Suerse [1], en Alsace, diocèse de Besançon, qui habitait alors Sachseln, bourg considérable et bien bâti du même canton d'Unterwalden, sur le bord du lac de Sarnen, avec une église vaste et belle, en marbre noir, où l'on conserve le corps du bienheureux Nicolas de Flüe. M. Gérard admira sa charité et s'offrit à l'accompagner. L'ardeur de leur zèle ne souffrit pas le moindre délai, et sans attendre le retour de la saison où les chemins sont moins pénibles dans ces pays de montagnes, ils se mirent en route à travers les neiges, sur la fin de mars 1794 [2].

Ils se rendirent d'abord à Altorf, bourg principal et chef-lieu d'Uri, quatrième canton suisse. M. le trésorier de la république leur fit l'accueil le plus gracieux, qu'il accompagna d'un don de 3 louis. Ils y reçurent aussi 12 livres de Mme l'abbesse du monastère de la Croix, maison de Bénédictines plus riche en mérites qu'en revenus. Trois lieues plus loin, sur la route qui conduit au Saint-Gothard, ils s'arrêtèrent à Silenen, l'une des plus anciennes paroisses du canton d'Uri, donnée dans le IXe siècle, avec la nomination à la cure, les dîmes et d'autres redevances, par Louis le Germanique, fils de Louis le Débonnaire, à un monastère de filles fondé par ce prince à Zurich, en faveur de ses deux filles Hildegarde et Emma, et dont

1. Il faut lire vraisemblablement *Suarce*, ancien départ. du Haut-Rhin, arr. Belfort, cant. Dannemarie.

2. L'historiographe des *Collectes* n'est pas ici tout à fait exact ni complet. M. de Flüe avait déjà entrepris précédemment diverses quêtes à travers la Suisse, notamment avec M. Moushaut à la fin de 1793. Cf. *Introduction* et ci-dessous, p. 275, note.

Hildegarde fut première abbesse [1]. M. le curé de Silenen les reçut avec toutes les démonstrations de l'intérêt le plus sincère. Il leur donna 6 livres par aumône, auxquelles il ajouta 6 livres 10 sols pour rétribution de sept messes. De là ils allèrent à Wasen, petit village paroissial sur la Reuss, à l'endroit où elle est grossie par le torrent de Meien. M. le curé, qui pensait comme son confrère de Silenen et partageait sa générosité, leur fit la même réception, le même don, et y ajouta également 8 livres pour huit messes.

Ils entrèrent ensuite dans le désert du Saint-Gothard, qui commence au-dessus de Wasen et qui, dans l'espace de quelques lieues, n'offre que des montagnes nues, chauves, pelées et arides, où l'on ne distingue pas un brin d'herbe, où l'on ne voit pas un arbre, sinon quelque pin noueux égaré dans les rochers; et à travers ces belles horreurs, ils s'élevèrent non sans peine jusqu'à la vallée d'Urseren [2]. Cette charmante petite vallée, située dans le cœur même des plus hautes Alpes et entièrement entourée de rochers dont les sommets décharnés sont éternellement couverts de neige et de glaces, contient, dans une étendue de deux lieues, quatre villages : Urseren, Hospenthal, Realp et Zumdorf, qui forment une petite république d'environ 1,300 âmes, alliée et sous la protection d'Uri. Ce bon peuple, que sa séparation d'avec le reste des hommes a garanti, jusqu'à présent, de la corruption, parut sensible à l'infortune du clergé de France et prouva, par sa générosité, la compassion qu'il lui accordait. La collecte,

1. Il y avait anciennement des nobles de Silenen; l'un d'eux, Just de Silenen, était, en 1482, évêque des deux sièges de Grenoble et de Sion. On trouve dans les environs de Silenen beaucoup de cristaux que l'on taille et polit dans une fabrique établie à Altorf. Sur la montagne, il y a aussi de riches mines de plomb. — *Note du manuscrit.*

2. Vallée d'Urseren ou d'Andermatt. Voir plus haut, p. 136, note.

autorisée par le conseil [1], produisit 87 livres de France, somme bien considérable pour une contrée qui, exposée aux rigueurs du froid le plus violent, dans des hivers qui y durent neuf mois entiers, n'est propre à aucune espèce de culture et n'offre d'autre ressource à ses habitants que quelques pâturages. Aussi édifiés que satisfaits de ces premiers succès, nos deux voyageurs reprirent la route d'Altorf. La solennité de Pâques rappelait M. de Flüe dans son bénéfice. Ils interrompirent leurs courses pour les reprendre aussitôt que le pourrait ce charitable ecclésiastique.

Sur ces entrefaites, on apprit que MM. les évêques députaient des ecclésiastiques en différents pays pour y exercer le même ministère de charité. Jaloux de pouvoir se dire également les envoyés des prélats, ils convinrent de se rendre à Soleure pour y recevoir d'eux la mission, et de travailler à grossir sur leur route le petit trésor qu'ils avaient à leur offrir. S'étant donc remis en route, ils traversèrent le lac de Lucerne et débarquèrent à Gersau, village bien bâti et dans une situation très pittoresque, entre le lac et le mont Rigi. Ce village, avec quelques cabanes éparses dans ses environs, forme une république indépendante et alliée des quatre cantons de Lucerne, Uri, Schwyz et Unterwalden. Cet État, le plus petit de l'Europe, à peine connu hors de l'enceinte de son territoire, qui n'a pas une lieue de large sur moins de deux de long, resserré de toutes parts entre des montagnes qui lui servent de remparts inaccessibles, n'a de communication au dehors que par le lac, qui en baigne la côte occidentale. Sa population ne va guère qu'à 900 habitants ayant leur

1. La vallée d'Urseren a un conseil de dix membres élus dans l'assemblée générale des habitants et dont le chef ou président se nomme Thalammann. — *Note du manuscrit.*

landammann, qui se renouvelle tous les deux ans, leur conseil de régence, composé de neuf membres qui peuvent, selon l'importance des cas, amener chacun avec eux une ou deux autres personnes de leur choix, ce qui s'appelle alors conseil doublé ou triplé, et enfin leur diète annuelle, dans laquelle réside la souveraineté, et où a droit d'assister tout homme âgé de seize ans. MM. les collecteurs obtinrent facilement la permission d'y solliciter la bienfaisance publique. Le landammann, M. Camenzind, les combla d'honnêtetés, s'intéressa à leurs succès et voulut y contribuer efficacement par un don de 6 louis. Plusieurs âmes non moins généreuses s'empressèrent d'imiter un si bel exemple. Chacun se fit un plaisir de donner selon son pouvoir, et indépendamment du don de M. le landammann, ils recueillirent dans ce village 63 livres, outre 12 livres pour la rétribution de douze messes. Ils franchirent ensuite les montagnes et ils descendirent à Arth, joli bourg du canton de Schwyz, dans une contrée fertile, sur les bords du lac de Zug, avec un couvent de Capucins, bâti en 1655. M. le curé, commissaire épiscopal du prince-évêque de Constance, joignit à la plus gracieuse réception un don de 12 livres de France.

Ils passèrent de là dans le canton de Lucerne, et laissant la capitale sur leur gauche, ils s'avancèrent jusqu'à Munster, bourg considérable dans le bailliage du même nom, sur la petite rivière de Wynen. Ce bourg, qui se ressent encore d'un incendie affreux qui, en 1764, y consuma quatre-vingt-dix maisons, possède un chapitre fondé il y a plusieurs siècles par le comte Béron de Lenzbourg, et composé d'un prévôt, dix-neuf chanoines et quatorze chapelains. Nos voyageurs ne firent aucune démarche pour avoir la permission d'y collecter. Ils se contentèrent de s'adresser au chapitre, qui les gratifia de 10 louis. M. le

prévôt, chargé de leur remettre cette aumône, y ajouta l'attention délicate de faire payer leur dépense à l'auberge, acte de bienfaisance que ce généreux ecclésiastique a plus d'une fois répété en faveur des prêtres et autres émigrés français. De Munster, ils gagnèrent Sursee, petite ville du même canton, bien bâtie et très agréablement située dans un pays riche et riant, à quelque distance du lac appelé, de son nom, le lac de Sursee ou lac de Sempach. Le grand nombre de Français, prêtres et laïques, réfugiés dans cette ville, qui se gouverne en forme de république, sous la protection des Lucernois, à qui les magistrats sont obligés de prêter serment, empêcha MM. de Flüe et Gérard d'y solliciter des secours, hélas! déjà peut-être nécessaires et dus de préférence à ceux qui étaient sur les lieux [1].

Ils arrivèrent à Soleure au commencement de mai. Cette ville, dans une position charmante sur l'Aar, qui la divise en deux parties inégales, au pied du mont Jura, capitale d'un canton catholique qui produit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie, est généralement assez bien bâtie, décorée de belles fontaines et régulièrement fortifiée sur les plans de M. de Vauban. Il s'y trouve beaucoup de noblesse, et l'on porte sa population à 5,000 habitants. Elle fait partie de l'union helvétique, où elle a le onzième rang, depuis 1481. Son église collégiale, fondée au VIIIe siècle, en l'honneur des saints Ours et Victor, martyrs, par

1. Un vicaire général de Nancy, M. Jean-François Camus, s'était fixé à Sursee au printemps de 1793 et y faisait beaucoup de bien aux émigrés français, surtout aux prêtres et aux religieuses. Il y avait acheté une maison où il donnait asile à des ecclésiastiques âgés ou infirmes. Chaque jour il en recevait vingt à sa table, sans compter les prêtres de passage qu'il logeait, les religieuses qu'il nourrissait et auxquelles il procurait du travail. Pour accomplir plus aisément ce ministère de charité, il s'était fait naturaliser Suisse. Cf. Chatrian, *Calendrier ecclésiastique pour les années 1794, 1795 et 1796*, passim, manuscrits du séminaire de Nancy.

la reine Bertrade, épouse de Pépin et mère de Charlemagne, est composée d'un prévôt et de dix chanoines croisés, avec quatorze chapelains, faisant l'office dans une église de construction moderne, qui passe pour la merveille de la Suisse en architecture. Celle du collège, dont le portail est dû à la munificence de Louis XIV, mérite également d'être vue. Cette capitale a, outre cela, plusieurs maisons religieuses de l'un et l'autre sexe, un hôpital et une maison d'orphelins. La France y entretenait un ambassadeur près les cantons suisses, les Ligues Grises et la république du Valais.

MM. de Flüe et Gérard, invités à la séance du premier bureau, qui se tint après leur arrivée, eurent l'honneur d'y présenter à MM. les évêques le résultat de leurs premières courses. Il se montait à 669 livres 1 sol, argent de France, sur lesquels ils avaient dépensé 27 livres 7 sols pour frais de voyage, ce qui réduisait leur collecte à une somme effective de 641 livres 14 sols, chargée de quelques messes. Monseigneur d'Agen les remercia, fit leur éloge et les proposa pour modèles à quatre ecclésiastiques présents à cette séance [1], qui se disposaient à partir pour le même ministère. Il fut ensuite arrêté que MM. de Flüe et Gérard, conformément à leurs désirs, recevraient pour la Suisse des lettres de mission signées de MM. les évêques, comme il en avait été expédié aux autres collecteurs, et qu'on leur donnerait aussi copie des instructions de ces mêmes prélats à leurs envoyés.

Pendant son séjour à Soleure, M. de Flüe laissa entrevoir qu'il serait fort aise de manger à la table commune

1. Probablement MM. Barnabaud et Maudrux, qui partirent de Soleure le 13 mai pour la Basse-Saxe, et MM. Moushaut et Henry, qui quittèrent cette même ville le 16, pour se rendre dans les bailliages suisses-italiens. Voir plus haut, chap. V, *Collecte de Basse-Saxe*, p. 103, et chap. VI, *Collecte au delà des monts*, p. 134.

où étaient admis gratuitement les ecclésiastiques français sans ressource dans cette ville. Son désir parvint à Mme la baillive de Sury, à qui l'on devait cet intéressant établissement, qu'elle dirigeait et soutenait avec un zèle aussi industrieux qu'infatigable, et elle voulut lui procurer cette satisfaction. Elle lui en parla un jour, et il fut convenu qu'il y dînerait le lendemain. MM. les ecclésiastiques de cette table apprirent avec beaucoup de joie un arrangement qui amenait au milieu d'eux un de leurs bienfaiteurs. Le jour où ils le possédèrent fut pour eux un jour de fête. Ils se pressaient à l'entour de lui; chacun aspirait à l'avantage de lui marquer en particulier sa reconnaissance. La rare modestie de M. de Flüe, blessée de tant d'égards, l'engagea à se retirer plus promptement qu'il ne l'aurait désiré. Étant repassé le soir chez Mme de Sury pour la remercier, la conversation s'engagea sur l'utilité de cet établissement et sur les dépenses considérables qu'il entraînait [1]. Si M. de Flüe était plus riche, qu'il lui serait doux d'y contribuer personnellement pour beaucoup! Il regrette que la médiocrité de sa fortune lui enlève une si douce jouissance. Il ne voit que ses boucles d'argent dont il puisse se dessaisir; le sacrifice en est bientôt fait : il les offre à Mme de Sury. Elle loue son bon cœur et fait

1. Le nombre des ecclésiastiques nourris gratuitement à la table commune, qui a existé à Soleure pendant plusieurs années, a varié. Ils ont été pendant un temps jusqu'à soixante-quinze, qui y avaient tous les jours à dîner et à souper. Trente et quelques-uns, qui ne pouvaient pour certaines raisons profiter de cet avantage, recevaient en place une somme fixe, tous les mois, de Mme de Sury. Si maintenant on ajoute les secours extraordinaires que cette charitable dame accordait suivant les circonstances à des passants, à des malades, et les places gratuites qu'elle a procurées à plusieurs ecclésiastiques, soit à la ville, soit à la campagne, on aura une idée des services qu'a rendus cette illustre bienfaitrice et des droits qu'elle a acquis à la reconnaissance du clergé de France. — *Note du manuscrit.* Sur Mme de Sury et l'établissement de charité de Soleure, voir ci-dessus, p. 20, note 2.

difficulté d'accepter son cadeau, il insiste, il presse, il force à le recevoir. Quel est le lecteur qui ne nous saura gré de lui avoir transmis un trait qui caractérise si bien M. de Flüe?

Pressés de recueillir une nouvelle récolte, les deux collecteurs ne tardèrent pas à prendre la route de Berne, capitale d'un canton suisse de même nom, qui, quoique l'État le plus puissant et le plus étendu de la confédération helvétique, n'occupe cependant que le second rang parmi les treize républiques. Berne est la plus belle ville de la Suisse et la mieux bâtie. Ses édifices publics, d'un goût modeste et noble, très bien entretenus, annoncent la richesse et la grandeur. Le grand hôpital, vaste, aéré et commode, est orné de l'inscription aussi simple que belle : *Christo in pauperibus*. Entre les temples, on distingue celui du Saint-Esprit, ouvrage moderne d'une architecture également sage et élégante, qu'on peut citer comme un modèle, et le temple vieux [1], qui se fait avantageusement remarquer, ainsi que la grande tour qui l'accompagne, malheureusement restée imparfaite. A côté de ce temple est une grande et magnifique terrasse, revêtue de trois côtés d'épaisses murailles de plus de cent vingt pieds de haut. De cette agréable promenade, plantée de plusieurs rangs d'arbres, on jouit d'une des plus superbes vues de la Suisse. Près de ce même temple, dans l'ancien couvent des Cordeliers, est un collège avec une riche bibliothèque qui a de beaux et anciens manuscrits sur toutes sortes de matières, et un cabinet de raretés où l'on a ramassé grand nombre de curiosités de la nature et de l'art. La religion protestante, s'étant introduite à Berne en 1528, devint bientôt après celle de tout le canton, et elle s'y est main-

1. C'est la cathédrale actuelle.

tenue seule dominante. Quoique la langue allemande soit la langue du pays, il y a cependant un temple, dans cette ville, où le prêche et tout l'office se font en langue française.

De sévères règlements de police, rendus nécessaires par les circonstances, firent que MM. de Flüe et Gérard, arrivant dans cette capitale le 15 mai, furent d'abord arrêtés à la porte, et malgré leurs papiers et passeports, conduits à l'auberge par un sergent, qui leur signifia la défense d'en sortir jusqu'à nouvel ordre. Mais ces arrêts ne furent pas longs ; on leur rendit la liberté quelques heures après, et ils en profitèrent pour distribuer les lettres de recommandation dont ils étaient porteurs. Elles eurent tout l'effet que l'on pouvait en attendre. Les différentes personnes à qui ils étaient adressés s'employèrent fortement au succès de leur mission. M. Wittenbach, premier pasteur et doyen des ministres, les combla d'attentions, voulut les avoir à dîner dès le lendemain de leur arrivée et concerta avec eux les démarches qu'ils avaient à faire pour réussir plus sûrement. Il ne leur cacha point qu'il voyait une grande difficulté à obtenir la permission de collecter publiquement dans la ville et de parcourir le canton, mais qu'il espérait un puissant secours du gouvernement. Il pensa, avec beaucoup d'autres, que M. de Flüe ferait fort bien de prendre l'affaire à lui seul, et en conséquence, M. Gérard se tint à l'écart et ne parut en rien. Le dévouement du généreux prêtre suisse, qui se sacrifiait ainsi pour des malheureux étrangers, lui valut partout l'accueil le plus flatteur et prévint en faveur de la cause pour laquelle il sollicitait. Sa demande, portée et discutée au Sénat ou petit conseil [1], y fut renvoyée au con-

1. Le Sénat ou petit conseil de Berne, qui a l'expédition des affaires cou-

seil secret [1], qui, dans des affaires extraordinaires et d'une certaine importance, a le pouvoir de se déterminer et d'agir comme il le croit utile, sans la participation du grand conseil [2].

Une collecte publique parut à ces magistrats trop contraire aux lois et aux usages constants de la république pour être autorisée. Mais leur cœur, qui souffrait de ce refus que leur arrachait le respect dû à la constitution de l'État, se dédommagea en ordonnant que M. le doyen des ministres recevrait 1,875 livres, pour remettre à M. de Flüe de la part du gouvernement, et que la dépense faite à l'auberge par cet ecclésiastique et son collègue serait acquittée par le Trésor public. M. le doyen fut chargé de les prévenir en même temps que l'on ne trouverait pas mauvais qu'ils allassent recevoir, dans le pays de Vaud, ce que la bienfaisance des riches voudrait leur offrir.

Si MM. les collecteurs n'avaient pas été convaincus par avance de l'intérêt que leur portait M. Wittenbach, il ne leur eût plus été possible d'en douter, en voyant la satisfaction avec laquelle il leur transmit le don et les favorables intentions des Excellences de Berne. Il leur promit des lettres de recommandation pour Lausanne, la ville principale du pays de Vaud, leur répéta ce qu'il avait mandé à MM. les évêques de Soleure, à savoir qu'en toute

rantes et de police, est composé de vingt-sept membres : deux avoyers, alternativement chefs de la république, deux trésoriers, quatre bannerets et dix-neuf conseillers, dont deux appelés secrets, sont spécialement chargés de veiller à ce que dans les délibérations il ne se glisse rien de contraire à la constitution de l'État. — *Note du manuscrit.*

1. Le conseil secret est formé de l'avoyer hors de charge, du plus ancien trésorier, des quatre bannerets et des deux secrets. — *Note du manuscrit.*

2. Le grand conseil dans lequel réside la souveraineté est composé de 299 membres, dans lesquels sont compris tous les membres du Sénat; il est présidé par l'avoyer régnant, comme le Sénat, et en son absence par celui hors de charge. — *Note du manuscrit.*

occasion où il dépendrait de lui, il serait heureux de contribuer au soulagement des prêtres déportés, et les invita à le venir voir lorsqu'ils repasseraient à Berne, après avoir rempli leur mission dans le pays de Vaud, pour recevoir ce qu'il espérait recueillir pour eux pendant leur absence. Mme de la Tour, Française réfugiée à Berne, qui avait également bien accueilli MM. de Flüe et Gérard, les avait admis à sa table, et avait cherché à concourir à leurs succès par ses conseils et son crédit, leur offrit de faire parvenir à Soleure, par une voie prompte et sûre, ce qu'ils avaient obtenu à Berne. Ils profitèrent de son obligeance et partirent pour le pays de Vaud.

Ce pays, le plus beau et le meilleur de la Suisse, borné à l'occident par les montagnes du Jura, règne sur toute la longueur du lac de Genève, et s'étend jusqu'à ceux de Neuchâtel et de Morat. Il est parsemé d'un nombre étonnant de villes et de villages, séparés les uns des autres par de riches vignobles, des champs fertiles, de riantes prairies. Anciennement un des plus beaux domaines de la maison de Savoie, il appartient par droit de conquête à l'État de Berne depuis 1526, excepté une petite partie cédée ensuite à Fribourg, et les deux bailliages d'Orbe et de Grandson, qui sont communs aux deux républiques. Ce pays, catholique sous ses premiers maîtres, prit bien vite la religion de ses nouveaux, et dans l'année même de la conquête, la prétendue réforme y fut introduite et s'y est maintenue.

MM. de Flüe et Gérard ne nous ont donné aucun détail sur l'accueil et les succès qu'ils y obtinrent. Nous n'avons d'eux, sur cette excursion, qu'une seule lettre écrite de Grandson. Dans cette lettre écrite à MM. les évêques pour leur demander s'ils devaient laisser à Fribourg, où ils comptaient se rendre après avoir parcouru le pays de

Vaud, le fruit de leurs courses, ils se bornaient à annoncer dans un post-scriptum que leur ministère avait un beau commencement.

Ils arrivèrent sur la fin de juin à Fribourg, capitale du dixième canton suisse. Cette ville, de quelques années seulement plus ancienne que Berne, est bâtie dans un site des plus sauvages, sur un rocher escarpé que la rivière de Sarine contourne en presqu'île. Cette situation lui donne un air très pittoresque, mais offre de grands inconvénients : il faut toujours y monter ou descendre, et la pente, dans la plupart des rues, est très rapide. On ne parvient à la belle église du collège, du côté de la ville, que par un escalier couvert de cent marches. L'évêque de Lausanne, suffragant de Besançon, obligé d'abandonner sa ville épiscopale, lorsque les Bernois y introduisirent la prétendue réforme, se réfugia à Fribourg, et ses successeurs y ont fait depuis leur résidence. La religion catholique y a toujours été seule dominante, malgré les efforts de la Réforme, qui tenta en vain à plusieurs reprises de s'y glisser. Le chapitre qui n'est pas richement doté, immédiatement soumis au Saint-Siège, est composé d'un prévôt, décoré d'une croix épiscopale, officiant solennellement en crosse et en mitre, et de onze chanoines, croisés depuis 1791. Dans la partie supérieure de la ville, on parle français; dans l'inférieure, un mauvais allemand, en sorte qu'il arrive quelquefois que deux habitants d'une ville qui n'est pas fort grande, et dont la population n'est estimée qu'à 6,000 âmes, ne peuvent s'entendre sans interprète.

MM. de Flüe et Gérard n'entreprirent point d'y solliciter des secours qui s'y versaient journellement et à profusion sur un grand nombre de prêtres français, auxquels on avait accordé la plus généreuse et la plus amicale

hospitalité [1]. Ils eurent l'honneur d'y présenter leurs respectueux hommages à MM. les prélats qui y avaient fixé leur séjour [2], et de leur remettre, conformément à la réponse reçue de Soleure, le résultat des charités du pays de Vaud, qui se portait, frais du voyage prélevés, à 92 louis ou 2,208 livres de France. Cela fait, M. de Flüe, qui était obligé de se trouver chez lui dans les premiers jours de juillet, s'en retourna directement à Kerns, tandis que son collègue, M. Gérard, repassait par Soleure, tant pour y rendre compte de leurs opérations que pour y déposer la note de la somme laissée par eux à Fribourg.

Arrivé à Soleure, il assista à l'assemblée du bureau tenue le 30 juin. Après y avoir rempli le double objet de son voyage, il annonça à MM. les évêques que son ardent collaborateur, M. de Flüe, toujours animé de la même charité, était disposé à continuer la bonne œuvre dans les parties de la Suisse où ils n'avaient pas encore collecté ; mais que la permission de non-résidence dans son bénéfice, qui lui avait été accordée par le prince-évêque de Constance, étant expirée, il désirait que MM. les évêques voulussent bien faire eux-mêmes pour lui la demande d'une nouvelle dispense. Il finit en observant que leurs succès à Berne et dans le pays de Vaud étant dus en partie aux lettres de recommandation qu'on leur avait procurées, il leur semblait qu'il serait très utile à la bonne œuvre de leur en ménager de nouvelles pour les endroits qui leur restaient à parcourir. Ces prélats lui témoignèrent toute leur satisfactien, et lui promirent de s'occuper incessamment de ses demandes.

Ils écrivirent, en effet, à M. le comte de Bissingen,

1. Voir plus haut, *Introduction*.
2. C'étaient les évêques de Poitiers, de Riez, de Meaux, de Chalon-sur-Saône, de Gap et de Sisteron.

grand doyen de la cathédrale et vicaire général du diocèse de Constance, qui leur répondit, le 4 juillet suivant, « qu'il accordait très volontiers à M. de Flüe son « approbation et entière permission de s'absenter en« core une fois de son bénéfice pour continuer l'œuvre « sainte et louable de la collecte. » Cette lettre fut envoyée à M. le primissaire, qui, après en avoir accusé réception à MM. les évêques, par une lettre du 17 du même mois, leur observa ensuite, par une autre du 30, que, pour des raisons personnelles et majeures, il se trouvait, bien malgré lui, obligé de différer pour un temps la reprise de sa fonction de charité, mais qu'il ne négligerait rien pour abréger autant qu'il serait en lui un délai qui le contrariait si fortement.

Avec toute sa bonne volonté, M. de Flüe ne put s'absenter avant le mois de novembre de cette même année 1794. Il en donna avis à son digne collègue, qui vint se réunir à lui, et ils partirent pour Bâle. Ils s'arrêtèrent en premier lieu à Zofingen, jolie petite ville du canton de Berne, dans une charmante situation sur la Vigger, près d'une vaste forêt qui fournit les plus beaux sapins de la Suisse. Après y avoir recueilli secrètement quelques légers secours, ils continuèrent leur route par Aarau, ville municipale du canton de Berne dans l'Argovie, qui a conservé des privilèges considérables et se gouverne elle-même sous la haute juridiction de Berne dont elle dépend. Des fabriques de plus d'un genre y entretiennent l'activité et l'aisance et élèvent sa population à 3,000 habitants. Mais la récolte qu'y firent MM. les collecteurs ne répondit pas entièrement à leurs espérances. Tant dans cette ville que dans Zofingen, ils ne recueillirent que 180 livres de France.

Ils arrivèrent à Bâle le 20 novembre. Cette ville, grande,

riche et commerçante, capitale du neuvième canton suisse, avec une Université fondée en 1460, par le pape Pie II, est bâtie dans une position aussi agréable qu'avantageuse sur le Rhin, qui la traverse et la divise en deux parties inégales. Indépendamment de ses fabriques en tous genres, qui y établissent des branches considérables de négoce, elle est un entrepôt pour les envois et les retours de marchandises qui s'échangent entre la France et l'Allemagne, l'Italie et la Suisse. On ne lui donne, malgré cela, qu'une population de 10 à 12,000 âmes; ce qui est bien peu en proportion de son étendue et des bras qu'elle emploie. Elle était le siège d'un évêché dont l'évêque, prince souverain de l'empire et suffragant de Besançon, avait sous son autorité temporelle, antérieurement à l'existence de la république, la ville et le canton. En 1519, Jean Œcolampade ayant engagé les magistrats à proscrire la religion catholique pour établir en sa place la prétendue réforme, le prince-évêque, obligé de sortir de la ville avec son clergé, fixa sa résidence à Porrentruy, capitale des États qui lui étaient restés fidèles. Le grand nombre de fortes maisons de banque et de familles riches que contenait cette capitale faisait espérer à MM. les collecteurs qu'ils pourraient y recueillir d'abondantes aumônes. Malheureusement, une circonstance qu'ils n'avaient pu prévoir, rendant leur voyage inutile, leur enleva cette satisfaction.

Deux ecclésiastiques français, jaloux de concourir au soutien du charitable établissement qu'avait formé à Fribourg en Suisse M. de Montrichard, en faveur des prêtres déportés dénués de ressources [1], s'étaient consacrés à lui chercher des ressources dans la Suisse [2]. Sans

1. Voir plus haut, chap. III, *Collecte de Haute-Saxe*, p. 72-73.

Ces deux ecclésiastiques étaient apparemment l'abbé Zosso, prêtre

Majesté Impériale, résidant à Bâle, qui se chargea de les envoyer incessamment à Soleure, puis ils s'en retournèrent par les *Bailliages Libres*, pays catholiques, sujets des Suisses, du côté de l'Allemagne.

Ils s'arrêtèrent à Baden, ville très ancienne, sur la Limmat, remarquable par ses bains chauds et la situation pittoresque de ses environs. C'est la capitale d'un comté du même nom, de sept lieues de long sur trois de large, à l'occident de Zurich, appartenant depuis la guerre de 1712 à ce canton conjointement avec ceux de Berne et de Glaris. Ces nouveaux souverains, en en devenant maîtres, ont promis d'y laisser subsister la religion catholique. Seulement, les prétendus réformés ont l'exercice de leur culte dans un temple élevé dans cette ville, pour la commodité des représentants du souverain, le plus souvent calvinistes, et des baigneurs.

MM. les collecteurs eurent l'honneur de voir M. l'avoyer, chef du conseil de la ville, qui a l'avantage de choisir ses magistrats et de se gouverner par ses lois, quoiqu'elle ne jouisse pas du droit de souveraineté, tandis que le comté est sous la juridiction immédiate du bailli, nommé alternativement par les trois cantons régents. M. l'avoyer les reçut fort bien et accueillit on ne peut plus favorablement leur demande. Il se chargea de la présenter lui-même au conseil, de l'y appuyer fortement et d'envoyer directement à Soleure ce que l'on accorderait à ses instances. A ce moyen, un plus long séjour dans cette ville devenant inutile, ils passèrent dans les *Bailliages* ou *Offices Libres*. Ces bailliages, voisins de Baden, au midi, appartenaient autrefois aux sept plus anciens cantons, mais depuis 1712, la partie méridionale est restée comme auparavant à ses anciens maîtres, tandis que la septentrionale, sur la Reuss, a passé aux trois seuls

cantons de Zurich, Berne et Glaris. MM. les curés de cette contrée joignirent à la réception la plus gracieuse et la plus amicale l'offre obligeante de prendre sur eux, chacun dans sa paroisse, le soin de la collecte, et d'en adresser ensuite le résultat ou à M. de Flüe ou directement à Soleure, selon qu'ils y trouveraient plus de facilités.

Dans la partie méridionale des Offices Libres, qui n'a que des bourgs et des villages, est la fameuse abbaye de Muri, magnifique maison de l'ordre de Saint-Benoît, fondée au XIe siècle. A des seigneuries et des droits considérables en Allemagne et en Suisse, cette riche abbaye joint un privilège particulier, suivant lequel chaque conventuel devient noble par sa réception dans la maison. MM. de Flüe et Gérard se proposaient d'y passer. Mais quand ils surent que les deux ecclésiastiques qui collectaient pour la table commune de Fribourg les y avaient devancés de quelques jours et y avaient reçu 12 louis, ils retranchèrent cette abbaye de leur itinéraire [1].

Pour la même raison, ils passèrent sans rien tenter à Zurich, capitale du premier canton suisse.

La richesse de cette ville, florissante par ses manufactures en tout genre et son commerce très étendu, principalement avec la France, la Russie, la Hollande et l'Italie, fit beaucoup regretter à nos ardents apôtres de ne pouvoir y entreprendre une collecte. Ils auraient à coup sûr trouvé

1. L'abbaye de Muri était, avec celles de Saint-Gall et d'Einsiedeln, une des abbayes suisses qui s'étaient distinguées par leur humanité envers les prêtres français déportés. Bien que la reconstruction du monastère coûtât alors à l'abbé des sommes immenses, nous dit Chatrian, on continuait à exercer l'hospitalité envers les ecclésiastiques. On leur donnait même de l'argent à leur sortie, « aux uns six francs, aux autres neuf francs, à plusieurs douze francs. » Chatrian, *Calendrier ecclésiastique pour 1793*, p. 272, manuscrits du séminaire de Nancy.

un zélé protecteur dans le célèbre M. Lavater [1], directeur de la Maison des orphelins. Ce ministre, doué d'une imagination brillante et d'une sensibilité profonde, appréciait trop bien la Révolution française pour refuser à ses victimes son estime et sa compassion. La délicatesse de ses procédés envers les malheureux émigrés, l'empressement avec lequel il saisissait toutes les occasions de leur être utile, la manière dont il s'était conduit en particulier envers les deux quêteurs de Fribourg, et les services qu'il leur avait rendus pour faciliter ou féconder leur ministère étaient à MM. de Flüe et Gérard de sûrs garants de l'accueil obligeant sur lequel ils pouvaient compter. Mais ils crurent devoir, par prudence, s'interdire toute démarche dans Zurich. Des demandes indiscrètement multipliées peuvent facilement refroidir, indisposer même et rebuter le cœur le plus tendre et le plus charitable, et un vrai zèle tempéré par la sagesse craint et prévient tous ces inconvénients.

Le pays qu'il leur restait à parcourir, dans cette partie de la Suisse, étant un amas de montagnes qui, en se groupant de mille manières différentes, s'entassent, s'accumulent et s'élèvent par degrés jusqu'au-dessus des nues, on leur fit observer qu'ils courraient de grands et continuels dangers, s'ils s'engageaient dans une saison aussi avancée à travers les neiges et les glaces qui couvraient déjà les rocs inaccessibles, les ravins, les abîmes, les précipices qu'ils seraient obligés de côtoyer ou de franchir à

1. Jean-Gaspard Lavater, pasteur de Zurich, 1741-1801, connu surtout par son ouvrage sur la physiognomonie ou l'art de connaître les hommes par la physionomie. Il avait témoigné beaucoup d'intérêt aux victimes de la Révolution française et s'était acquis, par l'accueil bienveillant qu'il avait fait aux prêtres déportés, un droit tout spécial à leur reconnaissance. Cf. *Annales catholiques* de 1797, t. III, p. 314, et Victor Pierre, *L'abbé de Montrichard et l'émigration française à Fribourg*, p. 20.

chaque pas. D'ailleurs, M. de Flüe, spécialement chargé des écoles par le titre de son bénéfice, avait à craindre le mécontentement des habitants de la paroisse, en faisant une trop longue absence pendant l'hiver, temps où elles sont le plus fréquentées dans les campagnes. Ces différentes considérations les décidèrent à interrompre leurs courses, et ils revinrent à Kerns le 4 décembre 1794.

Outre les 180 livres déposées à Bâle et parvenues ensuite à Soleure, il leur restait 114 livres, tous frais de voyage déduits. Ce petit trésor fut grossi et plus que doublé par les aumônes que leur firent passer, sur la fin de décembre, trois de MM. les curés des Offices Libres. Le doyen et curé de Beinwyl, village près de Muri, M. Ganginer, après avoir adressé à ses ouailles un discours des plus pathétiques, avait fait faire la collecte dans chaque famille de sa paroisse, et avait eu la satisfaction de recueillir 111 livres de France. Dans le même moment, des besoins très pressants se manifestèrent dans la colonie française réfugiée à Bremgarten, jolie petite ville de la partie septentrionale des Offices Libres, sur la Reuss, avec une église paroissiale desservie par dix chapelains, un couvent de capucins et une maison de religieuses. M. le doyen, qui en fut instruit, y envoya sur-le-champ 39 livres prélevées sur la collecte de sa paroisse, et fit passer les 3 louis restants à M. de Flüe. Il reçut peu après 5 louis par M. le curé de Sins, gros village du bailliage de Meienberg, sur la Reuss, et 18 livres de M. le curé d'Au, autre village du même bailliage, desservi par un religieux de l'abbaye d'Engelberg, à qui appartient la nomination à la cure [1]. Ces différentes sommes réunies et augmentées de

1. L'abbaye d'Engelberg, ordre de Saint-Benoît, seigneurie libre et indépendante, sous la protection des cantons de Lucerne, Uri, Schwyz et Un-

12 livres pour rétribution de douze messes, formèrent celle de 366 livres, apportées à Soleure par un ecclésiastique français, sur la fin de janvier 1795.

Les deux infatigables ouvriers, toujours animés de la même charité, se proposaient de reprendre l'exercice de leur ministère au printemps. Mais, malheureusement, ils en furent empêchés par un concours de fâcheuses circonstances qui entravèrent successivement leur zèle. Une maladie fort longue, survenue à M. le coadjuteur de Kerns, retint pendant tout ce temps M. le primissaire, obligé, par le titre de son bénéfice, de suppléer M. le coadjuteur dans ses fonctions, lorsque, pour quelque raison, il ne pouvait les remplir lui-même. Des fièvres dangereuses qui se manifestèrent ensuite et devinrent très communes dans la paroisse de Kerns, qui a près de sept lieues d'étendue, imposèrent à M. de Flüe la loi de ne point quitter ce peuple de malades, et formèrent un nouvel obstacle qui dura jusqu'au moment où l'ouverture des écoles, à l'entrée de l'hiver, rendait sa présence non moins nécessaire. Pendant cet intervalle, on fit des collectes particulières, soit dans la Thurgovie, pour les besoins de Constance, soit dans les petits cantons, pour l'entretien de la table commune de Fribourg [1]. MM. de Flüe et Gérard, voyant que d'autres venaient moissonner dans le champ où ils espéraient récolter, renoncèrent à un voyage qui ne promet-

terwalden, est située à l'orient du dernier de ces cantons, sur les confins de celui d'Uri, dans une vallée aussi agréable que solitaire, que la nature semble avoir laissée par hasard au milieu des rochers qu'elle a accumulés dans cette région. On la dit fondée par Rodolphe de Habsbourg, aïeul de l'empereur Rodolphe Ier. Les voyageurs y sont reçus avec toute l'honnêteté possible, et les nombreux habitants de cette vallée, sujets de l'abbaye, sont traités avec une douceur qui les rend heureux et les fait bénir leurs maîtres. On trouve dans cette contrée des minéraux, du beau marbre, et pendant l'été les glaciers y touchent à des pâturages émaillés de fleurs. —
[1] *du manuscrit.*

tait plus que des succès douteux ou du moins très médiocres [1].

1. Les *Annales catholiques* de 1797, t. III, p. 541-542, reproduisent une lettre intéressante de M. de Flüe, écrite de Kerns deux ans plus tard, à la date du 3 avril 1797, au rédacteur de cette feuille, et qui complète heureusement ce que nous savons sur le dévouement de ce charitable prêtre suisse à l'égard du clergé français : « J'ai lu, Monsieur, dans le n° 30 de vos Annales que j'avois recueilli, pour les prêtres déportés, plus de 1,500 livres dans une seule petite ville protestante. Votre correspondant n'a pas été exact. Il est vrai qu'en voyant arriver de Lucerne dans notre canton des prêtres vénérables par leur constance dans la foi, je tâchai d'en placer huit dans notre petit canton. J'en pris d'abord un tout au commencement, puis deux, et j'en ai encore un. Je priai plusieurs de mes concitoyens de se charger de quelques autres. Mais qu'étoit-ce pour tant d'indigens qui venoient de toutes parts? Aucun prêtre français n'osoit commencer la collecte. Mais, lisant dans les lettres de saint Paul quel divin emploi c'est de faire pour des fidelles, surtout pour de généreux, confesseurs de la foi, une collecte de charité, je partis, muni de la seule permission de mon évêque de Constance, et d'une recommandation des évêques français qui se sont réfugiés en Suisse. J'osai, comme prêtre suisse, commencer le premier la collecte, comme j'avois été le premier en ce canton à prendre chez moi un prêtre déporté que j'allai chercher moi-même à Lucerne. La première collecte que je fis en 1793 et 1794 fut tellement bénie de Dieu que je trouvai en trois voyages plus de 300 louis d'or. Le plus que j'ai trouvé, ç'a été à Berne. Ce qu'il y a à remarquer, c'est que de ces huit prêtres qui sont en Unterwalden, aucun n'a rien touché de cette collecte. Elle a été versée dans la caisse du bureau pour les pauvres prêtres français qui se trouvent en Suisse. Ce bureau est présidé par les évêques de France qui sont à Soleure et à Fribourg.... »

Une lettre de l'évêque de Nîmes, écrite de Constance à la date du 16 janvier 1795 (Theiner, *op. cit.*, t. II, p. 563), nous apprend que des démarches avaient dû être faites auprès du pape pour obtenir « quelque témoignage du Très Saint-Père en faveur de l'abbé de Flüe, que sa charité personnelle au milieu d'une bien stricte médiocrité de fortune et son zèle, ses voyages, ses quêtes abondantes pour exciter celle des autres, en rendent si digne. » Nous ne savons ce qu'il en advint.

Quant à M. Gérard, il rentra quelque temps après dans le diocèse de Besançon, où nous le voyons exercer les fonctions de son ministère. Cf. Sauzay, *op. cit.*, t. VII, p. 702.

CHAPITRE XIV

COLLECTE DE DANEMARK.

Le Danemark, le plus ancien des trois royaumes du Nord, longtemps gouverné par des rois élus par la nation, déclaré ensuite, en 1660, purement monarchique et héréditaire même aux filles, est le pays des anciens Cimbres, dont une nombreuse colonie, jointe aux Teutons, se rendit si redoutable aux Romains et fut défaite par Marius. Peu étendu, mais fort peuplé, riche et commerçant, ce royaume, quoique presque partout entouré de mers, n'est point cependant marécageux. Malgré le grand froid qu'on y éprouve, le terroir est assez fertile, et le vin seul y manque comme dans le reste du Nord. La pêche et la chasse y sont d'ailleurs très abondantes, et l'on y nourrit beaucoup de chevaux et de bœufs destinés en grande partie à l'Allemagne et à la Hollande. La religion catholique était la religion de l'État, lorsqu'au commencement du XVIe siècle, le roi Frédéric dit le Pacifique y introduisit le luthéranisme, devenu désormais religion dominante dans tous les États du Danemark, avec l'usage toutefois du crucifix · la confession auriculaire, non comme sacrement ins-)our remettre les péchés, mais comme simple direc- Les évêques y ont été remplacés par des surveil-

lants nommés par le roi, qui choisit ordinairement des gens de lettres. Ces surveillants, qui n'ont que le troisième rang dans l'État, au lieu du premier qu'y occupaient ci-devant les évêques catholiques, sont pauvres depuis que le fils de Frédéric, Christian III, s'est emparé des biens de l'Église pour les réunir à ses domaines. Celui de Copenhague, le plus riche de tous, n'a pas 2,000 écus de France de revenu annuel. Il a été fait archevêque, en 1660, par Frédéric III, qui lui a soumis tous les autres évêques ou surveillants de ses États.

M. Maudrux, qui, sur la proposition que sa tendre sollicitude pour ses frères l'avait engagé à faire à MM. les évêques, avait reçu de ces prélats des lettres de mission pour ce royaume au commencement de 1795, partit pour sa nouvelle destination aussitôt qu'il eut fini de parcourir les pays assignés en premier lieu à son zèle [1]. Il alla directement à Copenhague, la capitale, belle et forte ville sur la côte orientale du Seeland, avec une célèbre Université fondée en 1749 par Christian Ier, et un port aussi commode que sûr, défendu par une bonne citadelle, et l'un des meilleurs de l'Europe. Le zélé collecteur espérait y trouver un accès favorable à la cour, qui y fait sa résidence, et voir l'exercice public de son ministère autorisé par le roi Christian VII. Les circonstances malheureusement contrarièrent ses espérances, et le gouvernement refusa de lui accorder une permission expresse. On lui promit néanmoins de fermer les yeux et de ne point l'inquiéter, pourvu qu'il agît avec prudence. Ce qu'il y eut de plus fâcheux dans ce refus, c'est que bien des âmes sen-

1. Voir plus haut, chapitre V, *Collecte de Basse-Saxe*, p. 131. C'est à la suite d'une première collecte faite dans le cercle de Basse-Saxe avec M. Barnabaud, de mai 1794 à janvier 1795, que M. Maudrux entreprend la collecte de Danemark.

sibles et compatissantes qui se seraient certainement intéressées à la bonne œuvre, si elle eût été autorisée, et lui auraient assuré, par leurs conseils et leurs démarches, le plus brillant succès, se contentèrent, dans la crainte de déplaire au gouvernement, d'y contribuer par leurs largesses sans s'en mêler en aucune manière.

Cependant la Providence, qui ne voulait pas abandonner entièrement à lui-même son ministre au milieu d'un pays inconnu, lui ménagea des conseils utiles et une protection puissante dans Mme la comtesse de Danneskiold-Lowendhal, née de Bourbon. Cette respectable princesse, Française d'origine, se rappelant et s'appliquant en partie la réflexion du juif Mardochée à la pieuse Esther [1], pensa que le ciel, en l'établissant si loin de sa patrie, avait eu peut-être en vue de préparer un jour dans sa personne un appui à ses malheureux compatriotes. Elle se crut heureuse d'avoir été choisie pour devenir l'instrument de la miséricorde, et voulut diriger elle-même le collecteur dans toutes ses démarches. La cour et la capitale admirèrent son dévouement. Chacun, par ses dons, s'empressa de seconder son zèle, et plus de 3,000 livres de France, fruit de la collecte secrète qu'elle dirigea dans la ville, prouvèrent la sagesse de ses conseils, autant que le profond respect qu'on y avait pour elle. On peut même assurer qu'elle eût eu la satisfaction de voir ses soins plus amplement récompensés encore sans le terrible incendie qui ravagea dans ce temps Copenhague, et réduisit en cendres le palais royal, l'église Saint-Nicolas, d'autres bâtiments publics et un grand nombre de maisons particulières. Mais après un aussi fâcheux accident, il eût été très déplacé et très imprudent de continuer à solliciter

1. *Esther*, acte Ier, sc. III.

pour des étrangers des secours devenus nécessaires aux malheureux citoyens dont la fortune venait d'être engloutie dans les flammes.

La collecte y fit elle-même une perte réelle. Peu de jours avant cet événement, M. Maudrux avait déposé dans une maison d'assemblées, connue dans le pays sous le nom de club, le livre où s'inscrivaient les dons faits aux prêtres français, avec les noms des donateurs. Quelques âmes honnêtes qui en avaient été instruites s'étaient empressées d'y joindre leurs noms à ceux qu'il renfermait déjà, et de réaliser en même temps leurs dons, qui se portaient à 54 risdales [1]. Cette maison ayant été incendiée après avoir été précipitamment démeublée en partie, ce ne fut qu'au bout de quelque temps que le livre où étaient consignés tant de noms chers au clergé français fut heureusement retrouvé parmi les effets que l'on était parvenu à sauver. Mais la bourse qui contenait les risdales, ou consumée par les flammes ou égarée et perdue dans le trouble et la confusion, ne reparut plus.

L'infatigable collecteur, décidé à parcourir le reste du royaume, communiqua son projet au premier ministre, qui lui voulait du bien. Celui-ci lui fit observer que l'espèce de permission tacite, à la faveur de laquelle il avait exercé secrètement son ministère de charité dans la capitale, ne lui suffisait pas dans les provinces, où chaque bailli pourrait le faire arrêter s'il le jugeait à propos, et il lui recommanda beaucoup de circonspection et de prudence. Il ne lui laissa point ignorer toutefois que le grand bailli d'Odensée, M. de Buchwald [2], avait promis de lui

1. On distingue en Danemark la risdale de banque et la risdale courante. La première vaut 5 livres 16 sols de France ; la seconde, 4 livres 10 sols 5 deniers. — *Note du manuscrit.*

2. Fridérich Buchwald, philanthrope et écrivain danois, né le 22 juillet

être favorable, et qu'il lui serait facile d'obtenir la protection de Mme la baillive, par l'entremise de Mme de Lowendhal. Après avoir donc essayé quelques courses dans les châteaux des seigneurs, qui lui prouvèrent qu'en continuant il se fatiguerait beaucoup et en pure perte, car ou on lui faisait dire que l'on était absent, ou on lui envoyait un écu [1], comme pour se débarrasser de lui, l'ardent apôtre s'embarqua pour passer en Fionie, île considérable, d'une figure presque ronde, au sud-ouest de Copenhague, dans la Baltique, entre le Jutland et l'île de Seeland. Ce pays, l'apanage du fils aîné du roi, abondant en pâturages, en grains, en fruits et surtout en pommes, dont on fait d'excellent cidre, n'est pas moins riche par la grande quantité de bétail et surtout de chevaux très estimés que l'on en transporte tous les ans. Il alla droit à Odensée, capitale de l'île, et, avant l'établissement du luthéranisme, siège d'un évêque catholique suffragant de Lund [2]. Mme de Buchwald le reçut avec les plus grands témoignages de commisération, et ne cessa de lui prodiguer des marques non équivoques d'intérêt et de bienveillance. Les secours que l'on venait de recueillir tout récemment, par ordre exprès du gouvernement, en faveur des incendiés de Copenhague, et l'absence de la noblesse alors dans ses terres, parurent à cette dame deux grands obstacles au

1747, à Gudumlund, mort à Pise, le 9 août 1814. Successivement secrétaire de légation en Russie et en Autriche, puis bailli de Silkeborg (1775), il était alors, depuis 1789, grand bailli de Fionie.

1. L'écu de Danemark vaut 5 livres 10 sols 6 deniers de France. — *Note du manuscrit.*

2. Lund, ville autrefois célèbre, avait un archevêque catholique, de qui dépendaient les sept évêques de Danemark, lorsque la Scanie, dont elle est la capitale, n'était pas encore à la Suède. Elle doit le peu de splendeur qu'elle a conservée à l'Université qu'y a fondée Charles XI en 1668, dix ans après que ce pays eut été cédé à la Suède par le Danemark en vertu du traité de Rœskilde. — *Note du manuscrit.*

succès heureux d'une collecte que l'on entreprendrait dans ce moment, et autant de motifs suffisants pour la retarder et la renvoyer à un temps plus opportun. Elle fut même d'avis de la différer jusqu'au mois de janvier, époque du retour de la noblesse dans cette capitale. M. Maudrux n'hésita pas d'y souscrire, en quoi il prévint l'intention de MM. les évêques, qui lui recommandaient, dans une lettre qu'il reçut quelque temps après, de suivre exactement les conseils de Mme de Buchwald, pour le temps et le mode de sa collecte.

Ce délai, commandé par la prudence, entraînait nécessairement une augmentation de dépense, occasionnée par le séjour plus long du collecteur. Pour la diminuer autant qu'il serait possible, la généreuse bienfaitrice lui offrit sa table une fois par semaine et engagea d'autres seigneurs à faire de même. M. le chambellan de Jull, entre autres, lui donna à dîner régulièrement trois fois chaque semaine et y ajouta six risdales par mois, pour les leçons de français qu'il donnait à ses enfants tous les jours pendant une heure.

Le résultat de la collecte de Copenhague avait été déposé chez MM. Selby et Terborch, riches négociants de cette ville. M. Maudrux s'était proposé de ne leur en demander l'envoi en Suisse que lorsqu'il y aurait joint les fruits qu'il espérait retirer à Odensée de la protection de Mme la grande baillive. Mais lorsqu'il fut décidé que cette opération de charité serait retardée, il ne voulut pas faire attendre plus longtemps des secours que réclamaient peut-être des besoins urgents. Il écrivit donc à MM. Selby et Terborch de s'occuper sans délai des moyens de faire parvenir promptement à leur destination les fonds qu'il leur avait laissés en dépôt. Ces honnêtes et généreux banquiers, flattés de contribuer par leur mi-

nistère au soulagement de tant de malheureux à qui ils avaient accordé leur estime et leur compassion, auraient désiré avoir un correspondant à Soleure pour rendre la chose plus facile. Ils y remédièrent de leur mieux en chargeant M. Christophe de Mathias-Ehinger, de Bâle, de payer à l'ordre de Monseigneur de Rhosy 750 risdales danoises, faisant 3,390 livres de France, qui furent en effet soldées à Soleure par MM. Zeltner et Cartier. En annonçant à ce prélat ce premier envoi pour le compte de M. Maudrux, MM. Selby et Terborch offraient gracieusement leurs bons offices pour toutes les occasions qui pourraient encore se présenter à l'avenir.

La protection qu'accordait à M. Maudrux la famille distinguée de Buchwald, « l'estime que ce décent apôtre inspirait aux personnes les plus respectables par ses vertus modestes et par toutes celles qu'on devait attendre de son caractère [1], » lui procurèrent, à Odensée, une existence tranquille et même, à bien des égards, avantageuse. Les familles de Buchwald et de Jull n'étaient pas les seules qui l'honoraient de leur bienveillance. Mme la baronne de Holstein, M. le chambellan Fabricius de Tennak et M. le gentilhomme de chambre de Krogh avaient pour lui les mêmes bontés.

Une chose lui coûtait infiniment dans sa position, c'é-

1. Tel est, mot pour mot, le témoignage que rendait à M. Maudrux Mme de Lowendhal, dans une lettre à M. de Villefrancon, chanoine et vicaire général de Besançon, datée de Copenhague, le 14 décembre 1795. « Il m'est impossible, y dit cette dame, de vous bien exprimer combien le zèle, la patience dans certaines occasions, la résignation, le dévouement, la modestie, la vraie religion, la simplicité, la sévère économie, l'abnégation de soi-même et la décente conduite de ce jeune apôtre sont dignes d'éloges à tous égards.... Je trouve à la fois plaisir et devoir à interpréter auprès de vous la justice qui lui est acquise et à la transmettre par vos mains jusqu'à Messeigneurs les évêques, persuadée qu'ils ne peuvent être que satisfaits ...ndre que le choix dont ils ont honoré M. Maudrux a été aussi bien ...par lui. » — *Note du manuscrit.*

tait d'être séparé par la mer d'un prêtre catholique qui ne venait à Odensée qu'une fois par an et de se voir forcément plusieurs mois de suite dans l'impuissance de réchauffer un intérieur qu'il craignait de laisser insensiblement, faute de secours, marquer au coin du climat. Il trouva dans ce pays quelques compatriotes réfugiés, entre autres la famille de M. de Bretteville, à laquelle M. le grand bailli avait généreusement donné asile. Ils lui parurent d'autant plus à plaindre que leur ignorance de la langue du pays les empêchait de profiter de l'occasion qui ne se présentait qu'une fois l'an de pouvoir participer aux sacrements de l'Église. Touché de leur sort, édifié de leurs demandes, il sollicita, par Mme de Lowendhal et par M. de Buchwald, la permission de leur dire la messe dans sa chambre, ce qui lui fut accordé. Mgr de la Ferronnays [1], évêque de Lisieux, le mit à même de leur administrer les autres secours de l'Église, en lui envoyant tous les pouvoirs nécessaires qu'il lui avait obtenus du prince-évêque de Hildesheim, ayant juridiction spéciale pour ces pays comme vicaire apostolique du Nord.

Il lui fallait une chapelle portative. Un ancien aumônier d'un régiment réformé, retiré à Altona, petite ville appartenant au roi de Danemark, sur la rive septentrionale de l'Elbe, dans la Basse-Saxe, lui fit proposer de lui en céder une pour 8 louis. Il accepta sa proposition, et décidé à consacrer à cette acquisition une petite somme faisant toute sa fortune, qu'il avait laissée à Soleure entre les mains de M. Bruat, curé de Bourogne [2], son ami, il lui écrivit de remettre son dépôt à MM. les évêques, afin qu'il fût autorisé à en retenir l'équivalent sur le premier

1. Alors réfugié, semble-t-il, à Brunswick. Cf. *supra*, p. 115, note 2.
2. Bourogne, canton de Delle, territoire de Belfort.

argent qu'il aurait à leur faire passer. Comme il espérait que 10 louis suffiraient aux frais tant de l'acquisition de la chapelle que de son transport depuis Altona, en généreux ami, il offrit à M. Bruat et à M. Courtot, un autre de ses confrères résidant aussi à Soleure, de prendre sur le surplus des 10 louis ce qui pourrait leur faire plaisir. Sensibles à une pareille offre, comme ils devaient l'être, ceux-ci en profitèrent. Ils prélevèrent 60 livres pour les deux et versèrent les 250 livres restantes dans la caisse de MM. les évêques, qui autorisèrent ensuite leur envoyé à retenir cette somme sur le premier argent qu'il aurait à leur faire passer.

Le moment favorable qu'attendait M. Maudrux arriva. La noblesse rentrée à Odensée dans le mois de janvier, il entreprit sa collecte. N'étant point autorisée expressément mais seulement tolérée, elle ne put se faire qu'avec une lenteur extraordinaire et des précautions qui demandaient nécessairement beaucoup de temps. Il fallut donner aux personnes charitables qui protégeaient la bonne œuvre et s'intéressaient à son succès le loisir de la recommander à un parent, à un ami et d'en obtenir quelque chose. Le résultat, à la fin, ne laissa pas d'être satisfaisant. Les secours recueillis tant dans la capitale que chez quelques seigneurs de l'île restés dans leurs châteaux se portèrent à 230 écus danois, faisant 1,270 livres 15 sols de France. M. Maudrux retint sur cette somme les 250 livres déposées pour son compte à la caisse de charité de Soleure, et il adressa le surplus à MM. Selby et Terborch, de Copenhague, en leur demandant de l'envoyer en Suisse avec une légère somme qu'à son départ pour l'île de Fionie il avait laissée chez Mme de Lowendhal, et qu'il priait cette dame de leur faire remettre. Le tout parvint comme le premier envoi par M. de Mathias-Ehinger, de Bâle,

sur lequel Monseigneur de Rhosy toucha 1,124 livres [1].

M. Maudrux, voyant par les dernières lettres de MM. les évêques qu'en même temps que les besoins se prolongeaient, les secours devenaient de jour en jour moins abondants, craignit que bientôt ils ne fussent plus suffisants. Toujours disposé à se sacrifier pour ses frères, il pensa alors tenter un voyage en Norwège. Cette contrée, située entre la Suède et l'Océan, sur lequel elle est penchée comme une côte de baleine, n'est séparée du Danemark que par un espace de mer de trente lieues. L'air y est très froid et le terrain peu fertile. Presque partout couverte de montagnes et de forêts, sa principale ressource consiste dans les bois de charpente et de construction et dans les mâts de navire qu'elle exporte. La prudence demandait qu'avant d'exécuter son projet, l'ardent collecteur, sans s'en rapporter uniquement à son zèle, prît le temps de consulter les personnes du pays qui lui voulaient du bien et qui étaient plus à même que lui de juger sa démarche. Il le fit, et tous ceux à qui il en parla le détournèrent de cette entreprise, et lui déconseillèrent ce qu'ils appelaient une folie.

Mme la comtesse de Lowendhal lui disait expressément dans une lettre : « Je crois que vous allez faire une fausse « démarche et que votre zèle ne trouvera pas sa récom-« pense. Quelle récolte pouvez-vous attendre d'un pays « si peu habité ! Si vous n'avez recueilli que 230 écus « dans la capitale et l'île de Fionie, au milieu de l'hiver « et investi de protections et d'intérêt, en recueillerez-« vous 50 en été à Christiania ? Aurez-vous vos frais « de route ? Si vous avancez plus loin, sera-ce chez les « Lapons que vous trouverez l'aliment d'une partie du

1. Le manuscrit de Besançon porte 1,180 livres.

« clergé français?.... La plus ample récolte que vous « puissiez attendre de ces pays ne pourrait certainement « pas soutenir un jour entier la multitude immense de vos « frères, et il est impossible qu'ils puissent fonder le « moindre espoir sur ce faible denier. » Dans une autre lettre où cette dame lui tenait le même langage, elle ajoutait : « J'ai vu MM. d'Anker, Selby, etc. Ils en disent autant sur vos projets de Norwège et ne peuvent concevoir que vous pensiez à une pareille entreprise. Cela paraît généralement une folie, qui, quoique fondée sur le zèle et des motifs respectables, n'en serait pas moins une folie, puisque vous ne pouvez rien en attendre d'assez heureux pour en risquer les inconvénients qui sont très grands et très multipliés.... J'espère que vous m'apprendrez dans votre prochaine réponse que vous renoncez à des plans chimériques, à des fatigues et des labeurs inutiles. »

M. d'Anker [1] observait à Mme de Lowendhal qu'outre qu'une collecte en Norwège ne lui paraissait pas devoir fournir de quoi défrayer le voyage et le séjour du collecteur, elle ne pouvait pas être tentée sans une permission expresse de la chancellerie du gouvernement, permission qu'on n'avait pas lieu d'espérer, puisqu'elle avait été refusée pour le Danemark.

On pense bien que M. Maudrux ne vit qu'avec beaucoup de peine combattre ainsi son charitable projet. Avant d'y renoncer entièrement, il pria plusieurs personnes de sa connaissance, qui avaient des parents en Norwège, de leur demander des renseignements encore plus positifs. Il

1. On ne voit pas par les lettres de la collecte qui était M. d'Anker. Nous soupçonnons qu'il pouvait bien être employé dans le ministère, puisqu'en parlant de M. Maudrux, dans sa lettre à Mme de Lowendhal, il lui disait : « Ce missionnaire doux et paisible ne m'est point inconnu, il s'est adressé à moi pendant son séjour à Copenhague. » — *Note du manuscrit.*

s'adressa lui-même à un ecclésiastique français qu'il savait à Christiania. On répéta en Norwège ce qu'on lui avait dit à Odensée, ce qu'on lui avait mandé de Copenhague, et il ne trouva personne qui osât lui conseiller d'entreprendre ce voyage. Il exposa le tout à MM. les évêques, en leur demandant de prononcer, et en les assurant que quoi qu'ils décidassent, ils pouvaient compter sur son aveugle et entière obéissance. Ces prélats, tout en rendant justice à son dévouement, lui conseillèrent d'abandonner un projet que le zèle seul avait pu lui inspirer et qui faisait infiniment honneur à son cœur, mais dont la prudence paraissait interdire l'exécution. Ses supérieurs avaient parlé, il fut tranquille : la Providence ne l'appelait pas en Norwège.

Dans le cas où ce voyage n'aurait pas lieu, M. de Schœller de Krogh lui avait offert d'aller passer l'été dans sa famille, à son château de Loytved [1], près de Svendborg, petite ville sur la côte orientale de Fionie, à huit lieues d'Odensée. Tout ce que lui demandait le gentilhomme danois, c'était qu'il donnât deux heures par jour à ses enfants pour les instruire dans la langue française. Il lui offrait pour cela la table, le logement, l'entretien de tout, excepté de vêtements, et en outre 3 risdales, ou 13 livres 10 sols de France, par mois. Dans les circonstances où se trouvait M. Maudrux, cette place n'était point à dédaigner. Il l'accepta volontiers et partit pour Loytved le 10 mai, mardi dans l'octave de l'Ascension. Il avait eu soin d'en prévenir auparavant MM. les évêques, afin qu'informés du lieu de sa retraite, ces prélats pussent ou le rappeler en France, s'ils l'y jugeaient utile, ou l'employer de nouveau pour ses frères, si l'occasion s'en présentait.

1. Le manuscrit de Besançon écrit Raytved.

Ce digne ecclésiastique vécut agréablement dans l'asile que lui avait ménagé la Providence. On lui conserva le plus tendre intérêt et l'on ne diminua jamais rien des égards et de la considération qu'on lui avait marqués d'abord. Aussi, convenait-il dans ses lettres que, sans la privation des secours de la religion, qu'il lui était impossible de se procurer dans ce pays, il eût eu tout ce que l'on pouvait désirer hors de sa patrie. M. de Krogh, qui l'avait étudié à loisir et avait appris à l'apprécier, voyant approcher la fin de l'été, craignit de le perdre et lui demanda de demeurer encore avec eux l'hiver et l'été suivants, aux mêmes conditions. Il ajouta même fort honnêtement qu'il était le maître d'y rester tant qu'il voudrait, et qu'il verrait avec grand plaisir que sa maison lui fût assez agréable pour l'engager à s'y fixer.

Mme de Krogh, qui partageait les sentiments de son mari, applaudit à cet arrangement et exprima le même désir. Elle lui fit entrevoir que leur retour à Odensée, au commencement de l'hiver, lui procurerait en outre d'autres petits avantages, tels que les profits qu'il pouvait espérer de quelques leçons de langue française. Elle lui promit même de s'intéresser pour lui à ce sujet et de lui chercher des écoliers. Elle tint parole, et malgré certaines circonstances qui enlevèrent à son protégé plusieurs écoliers qui lui avaient été d'une grande ressource l'hiver précédent [1], elle eut la satisfaction de lui en voir quelques-uns qui, bien qu'en petit nombre, ne laissaient

1. L'hiver précédent, M. Maudrux avait eu d'un chambellan 36 risdales ou 135 livres, pour une heure de leçon par jour à ses enfants, pendant cinq mois et demi. Un autre seigneur lui donnait 32 sols de France par heure. Mais ce dernier fut si occupé qu'il n'eut plus le temps de se livrer à l'étude de la langue française, malgré le goût qu'elle lui avait inspiré, et le premier restant à la campagne avec sa famille, pendant tout cet hiver, il ne put leur redonner leur maître. M. Maudrux avait en outre, les lundi,

pas de lui faire un profit qui n'était point à négliger, le moins que l'on donne à un maître de français dans ce pays étant de 12 sols de France par heure, pour chaque écolier.

M. Herfeld, banquier d'Hildesheim, par qui était venue, en différents envois, la plus grande partie de la collecte de Basse-Saxe, avait depuis longtemps entre les mains un faible reliquat de 797 livres, qu'il ne trouvait pas moyen de faire passer en Suisse [1]. M. Maudrux, instruit de l'embarras de M. Herfeld, lui avait proposé de lui envoyer cette somme à Odensée, par Hambourg, dans l'espérance de pouvoir l'envoyer facilement à sa destination. Il la reçut effectivement dans le courant de novembre. Sur-le-champ, il demanda à MM. Selby et Terborch de lui ouvrir un crédit sur Bâle le plus promptement possible. Les obligeants banquiers s'y prêtèrent volontiers, et le 10 janvier 1797 ils expédièrent, au profit de Monseigneur de Rhosy, sur leur correspondant de Bâle, une lettre de change de 296 risdales danoises, arrivée à Soleure le 26 du même mois ; elle y valut, frais d'escompte prélevés, 1,318 livres 2 sols 6 deniers de France. Sur cette somme, MM. les évêques étaient priés de faire remettre 382 livres 10 sols à M. Courtot, de la part de M. Maudrux, son ami, pour le rembourser d'une commission dont il le chargeait. Ce qui excédait ensuite les 797 livres venues d'Hildesheim, ainsi que ce qu'il en avait coûté pour faire voyager cet argent jusqu'à Copenhague, et de Copenhague en Suisse, était un pur don du généreux collecteur.

Sur la fin de l'hiver, son ancien collègue, M. Barnabaud,

mercredi et vendredi de chaque semaine, des leçons où il réunissait plusieurs écoliers ; ces leçons, qui lui rapportaient chacune 6 livres de France, n'eurent plus lieu. — *Note du manuscrit.*

1. Voir plus haut, ch. V, *Collecte de Basse-Saxe*, p. 132.

lui offrit une place avantageuse en Suède [1]. Décidé à l'accepter par la crainte de fatiguer peut-être, par un séjour trop prolongé, son noble bienfaiteur, aux enfants duquel il n'était plus nécessaire, il voulut, avant d'abandonner le Danemark, faire une nouvelle démarche, et passa dans le Jutland, pour tenter d'y recueillir encore quelques secours. Ce pays, nommé par les anciens la Chersonèse Cimbrique, presque entièrement environné des eaux de la mer, ne tient à la terre ferme que par le Holstein, qui lui procure une communication avec le reste de l'Allemagne. On le divise en Nord-Jutland et Sud-Jutland ou duché de Slesvig. Il appartient entièrement au roi de Danemark, à l'exception de quelques parties du duché de Slesvig, qui forment l'apanage de quelques princes de sa maison. On y suit la religion luthérienne, comme dans le reste du royaume. Le prudent et zélé collecteur, pour assurer le succès de son entreprise, avait eu soin de se procurer des recommandations qui lui valurent souvent un accueil gracieux et, ce qu'il ambitionnait surtout, des succès.

Il débarqua à Horsens, jolie petite ville dans le diocèse d'Aarhuus [2], au fond d'un petit golfe qui s'avance dans les terres d'orient en occident. Il y était adressé à M. le chambellan de Guersdorff, une de ces belles âmes qui ne refusent jamais de venir au secours des malheureux. Ce seigneur s'empressa de seconder de tout son pouvoir la bonne œuvre qu'on lui avait recommandée. Il parla, il agit, il fit lui-même ce que n'aurait pu faire le collecteur, obligé de se conduire avec beaucoup de circonspection et de réserve, à défaut de permission qui autorisât

1. C'était une place de « maître de langue française » chez une belle-sœur du comte Hamilton. Voir ci-dessous, *Collecte de Suède*, chap. XV, p. 305.

2. Le Nord-Jutland est divisé en quatre diocèses, Aarhuus, Aalborg, Ribe et Viborg. — *Note du manuscrit.*

l'exercice de son ministère. Son zèle eut la récompense qu'il ambitionnait. Ses concitoyens, dont il avait l'affection, cédèrent sans peine à l'impulsion qu'il leur donna, et près de 400 livres couronnèrent ses charitables efforts.

Un ecclésiastique en état d'enseigner les langues française et allemande eût trouvé beaucoup de ressources dans cette ville, et si, à la connaissance profonde de ces deux langues il eût joint un certain talent pour le dessin et la peinture, tout lui annonçait des profits considérables. Deux riches catholiques lui offraient le logement gratis et lui promettaient en outre beaucoup de petites douceurs. M. de Guersdorff n'aurait pu manquer d'étendre sur lui la bienveillance qu'il avait accordée au collecteur, et comme celui-ci, il eût eu en lui un ami, un père. Mais il était difficile de trouver un ecclésiastique qui réunît tous les talents demandés, et quand cela eût été plus facile, les espérances d'une prochaine rentrée en France détournaient d'un si long voyage.

Encouragé par ce premier succès, M. Maudrux, continuant sa route, s'avança jusqu'à Aarhuus, chef-lieu d'un diocèse auquel cette ville a donné son nom, avantageusement situé à l'embouchure de la rivière de Guden, dans un pays fertile, bien boisé et abondant en gibier, avec un bon port, source de sa richesse. Il y espérait une moisson abondante. Il fut trompé et n'y recueillit que 9 risdales, c'est-à-dire une quarantaine de livres. Il fut plus malheureux encore à Randers, riche et ancienne ville, où l'on pêche beaucoup de saumons dans la Guden, qui la traverse. Le magistrat, instruit de son arrivée et de l'objet de son voyage, lui notifia la défense la plus expresse d'y faire la moindre collecte. Il rencontra dans cette ville un officier français que la Révolution y avait conduit, et qui, avec ses leçons de langue française et de dessin, mettait

de côté 200 risdales par an, tous frais d'entretien et de nourriture prélevés. Un autre de ses camarades qu'il avait laissé dans le Sud-Jutland, à Hadersleben, petite ville proche de la mer Baltique, chef-lieu d'une préfecture considérable, s'y faisait par les mêmes moyens un revenu de 500 risdales au moins.

De Randers, l'infatigable collecteur, s'avançant toujours vers le nord, vint à Aalborg, vaste et belle ville, la troisième du royaume de Danemark, ainsi appelée à cause de la quantité d'anguilles qu'on y prend. Elle est bâtie à quatre lieues de la mer, sur le bord d'un large canal improprement dit le golfe de Lim [1]. A un quart de lieue de la ville, dans un château appartenant à M. le chambellan d'Adler, était un chevalier français de Bordeaux, M. de Castelleneau, qui, à l'exception du froid excessif de ces régions septentrionales, se trouvait à merveille dans l'asile que lui avait ouvert la générosité du seigneur danois. Ce brave et compatissant chevalier ne vit pas sans attendrissement un homme qui avait eu le courage de se condamner à tant de fatigues pour ses frères. Il le combla d'honnêtetés et de politesses, se consacra tout entier à la bonne œuvre et tenta tout pour la faire réussir dans Aalborg. Il eût partagé la joie qu'eût procurée au charitable apôtre une moisson abondante : il ne fut pas moins affligé que lui en voyant que cette grande ville n'avait rapporté que 30 écus.

Suivant son premier plan, M. Maudrux, qui avait presque toujours côtoyé la mer, devait, en s'en retournant, s'enfoncer davantage dans les terres, et depuis Aalborg gagner Viborg, ville considérable et la plus importante du pays. Cette capitale de son diocèse et même de tout le

1. C'est le Lim Fiord.

Nord-Jutland, au milieu duquel elle est située, siège d'un évêché luthérien et du conseil souverain de la province, est agréablement bâtie sur une langue de terre qui s'avance en péninsule dans les eaux du petit lac Water, dont elle est presque entièrement environnée. Sa cathédrale, brûlée en 1726, a été rebâtie plus belle qu'auparavant. C'était là, sans doute, plus que partout ailleurs, qu'il était permis d'espérer quelque succès. Le zélé collecteur s'informe, tâche de se procurer des renseignements positifs tant sur Viborg que sur les environs. Rien de consolant dans ses découvertes. Tout ce qu'il apprend détruit ses espérances, et s'il poursuit son projet, il est fort à craindre qu'en dernier résultat la recette peut-être ne suffise pas à couvrir la dépense. Il était donc prudent, s'il voulait conserver quelques fruits de ses labeurs, qu'il changeât promptement son itinéraire et sa manière très dispendieuse de voyager, mais impérieusement commandée par les circonstances [1]. Il n'hésita point. Il revint à Horsens par le chemin le plus droit et aux moindres frais possibles, et

1. Ce qui fit monter si haut les frais de cette petite collecte, ce fut la nécessité où se trouva M. Maudrux, pour se conformer aux usages du pays, de se faire conduire en chariot de poste chez les seigneurs résidant dans leurs maisons de campagne, situées au milieu des déserts. On l'avait prévenu, et il reconnut par l'expérience combien l'avis était important, que s'il arrivait autrement, il ne serait reçu nulle part, et que malgré toute la considération que pouvait lui attirer le nom bien connu de Schœller de Krogh, dont il avait soin de s'étayer, les portes des châteaux lui demeureraient impitoyablement fermées. Mais ce qu'il recueillait dans ces courses ne suffisait pas, à beaucoup près, pour en payer les frais. Car lorsque, admis au moyen de cette dispendieuse précaution, il exposait ensuite l'objet de son message, il n'inspirait point ou presque point d'intérêt. Il se vit souvent assez malhonnêtement congédié, quelquefois même, ce que l'on aura peine à croire, insulté. Ceux enfin qui, par égard pour la famille dont il était protégé, plus que par compassion pour les malheureux qu'il représentait, n'osèrent le refuser absolument, lui donnèrent si peu pour la plupart, qu'il ne pouvait revenir de la surprise où le jetait la modicité de leur don. (Extrait des lettres de M. Maudrux.) — *Note du manuscrit.*

après y avoir recueilli 6 risdales de quelques personnes absentes de la ville à son premier passage, il s'embarqua pour retourner en Fionie.

De retour à Loytved, il se proposait d'en partir incessamment pour aller trouver son ancien collègue qui l'appelait en Suède. Mais au moment d'exécuter son projet, il en fut empêché. Le bon M. de Krogh, à qui il en fit part, en parut affligé. Il lui rappela les offres obligeantes qu'il lui avait faites quelque temps auparavant, et lui témoigna qu'il le verrait avec peine partir pour tout autre pays que la France. Les catholiques de Fionie, à qui il avait la consolation d'être utile, craignant de le perdre, se joignirent à M. de Krogh et lui demandèrent instamment de ne point les abandonner pour une nouvelle terre étrangère. Les bruits de paix se firent entendre en même temps de toutes parts, et le changement de l'esprit public en France semblait promettre aux prêtres déportés qu'ils ne tarderaient pas à être rappelés. Dans ces conjonctures, la reconnaissance, la charité, la prudence, faisaient à M. Maudrux une espèce de devoir d'attendre en Danemark la suite des événements; il s'y décida et remercia M. Barnabaud de la place qu'il lui avait ménagée.

Ne devant donc plus aller à Copenhague, il y adressa à MM. Selby et Terborch les fonds qu'il avait à envoyer en Suisse. Ils se montaient à 172 risdales, savoir : 130 venant du Nord-Jutland, 30 déposées depuis longtemps chez Mme de Lowendhal, et 12 que sa charité avait prises sur ses propres épargnes. Le tout arriva à Soleure par la même voie que les envois antérieurs et y produisit net 714 livres 10 sols, cours de France.

M. Maudrux, décidé à rentrer dans sa patrie par tout ce qu'il avait lu dans les papiers publics de l'été de 1797, fut ensuite arrêté dans l'exécution de son projet par la trop

fameuse journée du 18 fructidor. Il aimait trop sincèrement ses frères pour ne pas être cruellement tourmenté de l'idée du grand nombre d'infortunés que cet événement replongeait dans la misère. Qu'entreprit-il pour leur soulagement ? Quel succès le ciel accorda-t-il à son zèle ? C'est ce que des circonstances particulières nous ont empêché personnellement de connaître et de retracer [1].

1. L'auteur du récit nous apprendra lui-même plus loin quelles étaient ces « circonstances particulières. » Cédant aux injonctions du Directoire, les cantons suisses, même les plus sympathiques aux victimes de la Révolution, avaient dû donner l'ordre aux émigrés et aux prêtres déportés de quitter le territoire helvétique. Les étrangers qui se trouvaient dans la ville et le canton de Soleure, notamment, s'étaient vu enjoindre d'évacuer l'un et l'autre pour le 1er janvier 1798. Constance, où se réfugièrent la plupart des ecclésiastiques, devint alors le centre de la « bonne œuvre. » Mais l'historiographe des collectes ayant dû se réfugier à Heidelberg et n'ayant plus à sa disposition la correspondance des collecteurs, se vit forcé d'arrêter son récit. Voir plus loin, chap. XVI, *Collecte de Berlin et de Silésie*, ad finem.

CHAPITRE XV

COLLECTE DE SUÈDE.

Le royaume de Suède, l'un des plus septentrionaux de l'Europe, est divisé en quarante et une provinces. Électif d'abord, puis, vers le milieu du XVIe siècle, rendu héréditaire même aux filles, il était ci-devant un mélange de monarchie et d'aristocratie, les États, composés des députés de la noblesse, du clergé, des bourgeois, des paysans, et le Sénat, corps toujours subsistant qui représente les États, y ayant une grande autorité. Mais ces corps, qui avaient perdu beaucoup de leur influence sous les règnes de Charles XI et Charles XII, peu contents de l'avoir recouvrée pleinement en 1755 et 1756, paraissaient disposés à porter les choses toujours plus loin, lorsqu'au mois d'août 1772, Gustave III trouva le moyen de les arrêter et de rétablir l'autorité royale et le gouvernement suédois dans la forme observée avant l'an 1680. Le pays, plein de montagnes et de lacs, peu fertile en blé, est assez généralement ingrat, et manque même de plusieurs choses nécessaires à la vie. Il n'y a ni vin ni sel, mais on y trouve beaucoup de bois et de pâturages, beaucoup de mines de divers métaux, et il se procure aisément ce qui lui manque, en donnant, en échange des denrées dont il a besoin, du

cuivre qui passe pour le meilleur de l'univers, du fer également très estimé, de la résine, des bois de construction pour les vaisseaux et de fort belles pelleteries. L'air y est extrêmement froid, mais fort sain. Les maladies y sont rares, et les Suédois bien faits, forts, robustes, braves et les plus polis des peuples du Nord. Ils vivent très longtemps, et il n'est pas rare d'en voir qui vont à cent ans et au delà. La foi, prêchée dans ce royaume par les mêmes apôtres qu'en Danemark, y avait fructifié. La religion catholique y était florissante, et les évêques, qui y tenaient le premier rang, étaient très riches et très puissants. Mais dans le XVI[e] siècle, Gustave I[er], voulant s'emparer des biens de l'Église, introduisit le luthéranisme et l'appuya si fortement que les archevêques et les évêques furent obligés de se retirer en différents États. Cette religion, devenue dès lors dominante en Suède, et seule permise, y a conservé, comme en Danemark, une sorte de hiérarchie ecclésiastique et beaucoup de cérémonies de la messe. Le petit nombre des catholiques qu'on y rencontre aujourd'hui n'y est toléré qu'à cause du commerce.

M. Barnabaud, l'un des collecteurs de la Basse-Saxe, ayant reçu de MM. les évêques, pendant que son confrère, M. Maudrux, dirigeait ses pas vers le Danemark, une nouvelle mission pour la Suède, s'embarqua sur la Baltique à Stralsund, où nous l'avons vu terminer ses premières opérations [1]. Après une navigation sans danger du côté de la mer, mais qui lui dérangea beaucoup la santé, il débarqua à Stockholm le 21 mai 1795. Cette capitale de la province d'Upland et de toute la Suède, bâtie sur pilotis, dans plusieurs îles, entre des rochers et des

1. Cf. plus haut, chap. V, *Collecte de Basse-Saxe*, p. 129. Sur M. Barnabaud, voir ci-dessus, p. 103, note 2.

montagnes, sur le lac Mélar, près de la mer, avec un port défendu par une citadelle et un château fort, est la résidence de la cour. Ses maisons n'étaient autrefois que de bois, ce qui était cause qu'elle éprouvait souvent de terribles incendies. Mais aujourd'hui la plupart sont de briques et couvertes de cuivre.

M. le comte de Saint-Priest [1], à qui M. Barnabaud était spécialement recommandé par Monseigneur d'Agen, le reçut avec beaucoup d'intérêt. Il l'aida de ses conseils et lui promit de présenter lui-même à la cour sa demande en autorisation d'une collecte. Mais comme le jeune roi Gustave-Adolphe voyageait alors dans ses États avec le duc de Sudermanie, son oncle, régent du royaume, il fallut attendre son retour, et ensuite le moment où M. le comte pourrait trouver accès. Pour indemniser un peu son protégé de ce retard, il lui procura, pour un temps, la desserte de la chapelle d'Espagne, place réservée à M. l'abbé de Mazières, vicaire général de Montpellier, qui ne vint l'occuper qu'à la fin de juillet. Cette desserte valut 8 louis à M. Barnabaud pour près de deux mois.

Le roi de retour dans sa capitale, M. de Saint-Priest profita de la première occasion pour présenter la supplique du collecteur. Il l'accompagna des plus pressantes sollicitations, tant auprès de M. le régent qu'auprès de différentes personnes du ministère et de la cour, qui pouvaient concourir à lui assurer une réponse favorable; mais elle fut absolument négative. On donna pour motif

1. Le comte de Saint-Priest (1735-1821), ancien ambassadeur de France à Constantinople, ancien ministre de la maison du roi et beau-frère de l'ambassadeur d'Autriche à la cour de Suède, le comte de Ludolph, dont il avait épousé la sœur, Constance de Ludolph, était alors, à Stockholm, où il s'était réfugié en 1791 en quittant le ministère, l'agent accrédité du comte de Provence, qui prenait le titre de régent de France et qui allait devenir Louis XVIII.

que M. le régent avait à cœur de ne point laisser sortir d'argent du royaume. Cependant le roi, touché de compassion, fit remettre secrètement à M. Barnabaud une somme équivalente à peu près à 120 livres de France. Malheureusement pour la bonne œuvre, tous les ministres des puissances étrangères, à l'exception de celui de Danemark, étaient absents. La collecte, en y perdant d'un côté l'appui qu'elle eût pu tirer de leurs recommandations, se trouva d'ailleurs privée des secours pécuniaires que leur charité n'eût pas manqué de verser dans les mains du zélé collecteur. Il se fit annoncer et se présenta chez MM. les chargés d'affaires et chez quelques étrangers ; il en reçut environ 800 livres de France, dans lesquelles était pour beaucoup le cadeau particulier de M. de Saint-Priest.

La noblesse de la capitale, dispersée dans les campagnes, ne devait rentrer en ville que sur la fin d'octobre. M. Barnabaud se proposa d'attendre à cette époque pour tenter une collecte secrète, et il pensa à assurer jusque-là sa subsistance. Il se fit d'abord un petit revenu de 20 livres par mois en donnant des leçons de français à deux enfants. Mais ces 20 livres ne pouvant suffire à son entretien dans un pays où tout était hors de prix, il se ménagea quelques repas par semaine chez des personnes honnêtes et charitables. Par ce moyen, il se vit en état de subsister sans être obligé de puiser dans les faibles ressources dont il était dépositaire. Sur ces entrefaites, M. le régent lui fit dire qu'il ne voulait pas que, sous quelque prétexte que ce fût, il sortît le moindre numéraire du pays. Il apprit même que le jeune roi ne se souciait pas que l'on sût qu'il lui avait donné. Il craignait après cela que la collecte la plus secrète ne devînt inutile ou même ne déplût à la cour, et il voulut, avant de l'entreprendre, consulter

M. de Saint-Priest. Celui-ci, ayant tout examiné, lui conseilla de renoncer à toute démarche auprès de la nation suédoise. Il se décida donc à envoyer ce qu'il avait recueilli jusqu'alors, soit 932 livres de France, ayant d'abord prélevé sur cette modique somme celle de 222 livres, faisant toute sa petite fortune, qu'il avait laissée, en quittant Hildesheim, entre les mains de M. Herfeld, dépositaire de la collecte de Basse-Saxe, et que celui-ci avait comprise dans les envois faits en Suisse [1], et une autre somme de 110 livres pour subvenir aux frais de son retour. Il remit les 600 livres restantes à M. Robert, négociant français établi depuis un an à Stockholm, qui, par son correspondant de Hambourg, M. François Delagrange, les donna à toucher à Monseigneur de Rhosy, sur M. Bathier, de Bâle.

La rigueur de la saison s'opposant alors à son retour en Suisse [2], M. le général de Wennersted lui proposa de le suivre à Skogaholm, un de ses châteaux situés en Néricie, petite province de Suède, sur le lac Vetter, dans laquelle il y a beaucoup de mines de fer, d'alun et de soufre. Toute son occupation devait y être d'apprendre à trois jeunes filles du général la langue française, très en usage dans ce pays parmi les personnes de qualité. Il accepta et partit de Stockholm le 19 octobre. On eut pour lui, dans cette maison, tous les égards possibles. Sans la privation

1. Voir plus haut, chap. V, *Collecte de Basse-Saxe*, p. 132, et chap. XIV, *Collecte de Danemark*, p. 289.

2. On ne connaît, en Suède, que deux saisons : un hiver de neuf mois et un été qui, quoique assez court, n'est pas moins incommode par ses grandes chaleurs, qui succèdent tout à coup au froid. C'est ordinairement à la fin de décembre, ou dans les premiers jours de janvier, que commencent les grands froids, qui se font ensuite surtout sentir en février et mars. Par extraordinaire, en 1795, on éprouva, dès le 3 novembre, un froid semblable aux plus rigoureux de France, et on effraya M. Barnabaud en lui disant que cela ne finirait qu'en mai. — *Note du manuscrit.*

des secours de la religion, il n'eût rien eu à désirer. Mais malheureusement, éloigné de plus de soixante lieues de toute église et de tout confrère, peut-être même de tout catholique, il ne put ni dire ni entendre une seule fois la messe, pendant le long séjour qu'il fit dans cette maison. Il croyait d'abord n'y rester que trois mois, mais il n'en sortit qu'à la fin de mars 1796, époque à laquelle il revint à Stockholm pour faire ses pâques.

M. le comte de Choiseul-Gouffier [1], à qui M. de Saint-Priest, alors en Russie, avait parlé de M. Barnabaud, lui écrivit à Skogaholm pour lui proposer d'aller se réunir à M. le comte de Choiseul-d'Aillecourt, son frère, qui formait un établissement sur le Dnieper, près de la mer Noire, dans la partie démembrée de la Pologne appartenant à la Russie, à peu de distance d'un autre établissement de M. de Clermont-Tonnerre. Enchanté de pouvoir être utile à des compatriotes en leur procurant les secours de la religion, il ne balança point, et son parti fut bientôt pris. Déjà, il avait tout disposé pour son voyage, lorsque encore à Skogaholm, il reçut une lettre de M. de Saint-Priest qui, lui annonçant une maladie dangereuse survenue à M. le comte d'Aillecourt, lui mandait de ne point presser son voyage et d'attendre l'issue de la maladie. Malheureusement, elle fut mortelle, et ce fatal événement, ayant entraîné la chute de l'établissement, retint M. Barnabaud en Suède.

Au sortir de chez M. le général de Wennersted, un autre seigneur suédois lui offrit un nouvel asile jusqu'au 20 septembre, dans une de ses terres, à vingt lieues de Stockholm. Les personnes qu'il consulta l'ayant assuré

1. Ancien ambassadeur de France à Constantinople, alors réfugié à la cour de Catherine II. Cf. Pingaud, *Choiseul-Gouffier, la France en Orient sous Louis XVI.* Paris, Alph. Picard, 1887.

qu'il y serait parfaitement bien, il accepta et partit pour s'y rendre, le 6 avril. Avant son départ, on lui avait fait proposer une troisième place à occuper en septembre, mais qui exigeait qu'il prît des engagements pour plusieurs années. D'après la lettre qu'il avait reçue en dernier lieu de MM. les évêques, en réponse à celle où il avait soumis à leur décision son projet de retour en France, il s'était engagé pour le temps que l'on désirait, en se réservant toutefois la liberté de pouvoir quitter au premier moment où il serait possible de rentrer en France. Il crut un instant que les arrangements qu'il avait pris seraient pour un autre confrère et qu'il n'occuperait pas lui-même cette troisième place [1].

La Congrégation de la Propagande entretenait à Stockholm deux missionnaires, dont l'un avait le titre de vicaire apostolique. On comptait alors dans ce royaume environ mille Allemands, trois cents Français et quelques Italiens, professant la religion catholique. Le vicaire apostolique, M. d'Ossery, était Allemand, et le missionnaire Italien. Il parut à M. de Saint-Priest qu'un prêtre français serait au moins très utile dans cet établissement. Il écrivit à Rome pour en faire sentir le besoin, et sans en rien dire à M. Barnabaud, il le proposa pour remplir cette place. La Propagande jugea qu'en effet le nombre des catholiques français méritait un missionnaire sachant leur langue, et le cardinal-préfet écrivit en conséquence au prêtre italien, provicaire de la mission, en attendant l'arrivée d'un nouveau vicaire apostolique, d'attacher M. Barnabaud à cette mission, s'il jugeait qu'il y convînt. M. le

1. Le manuscrit de Besançon dit qu'en fait il ne l'occupa point. C'est inexact, comme le fera voir la suite du récit. Il est vrai que le manuscrit de Besançon ne renferme que la première partie du présent chapitre. Voir dans l'*Introduction* de ce volume l'explication que nous avons donnée de 'te particularité et les conclusions que nous en avons tirées.

provicaire communiqua cette lettre à M. Barnabaud. La place qu'il devait occuper au 20 septembre, beaucoup plus lucrative, l'eût mis dans le cas de faire des épargnes, tandis que le traitement de missionnaire, très modique, ne fournissait que strictement le nécessaire. Mais le bien qu'il espérait faire dans la mission l'emporta sur toute autre considération et le décida vite à accepter. M. le provicaire en rendit compte au cardinal-préfet et lui demanda des lettres de missionnaire pour ce nouveau collègue.

M. Barnabaud, pensant que la place à laquelle il renonçait pour entrer dans la mission serait avantageuse à quelque confrère sans ressource, obtint des personnes qui la lui avaient offerte qu'elle serait réservée à un autre prêtre français. Sa charité ne s'en tint pas là. En partant pour la Basse-Saxe, il avait laissé en dépôt quelque argent à Soleure. Il avait déjà prié MM. les évêques, quelque temps auparavant, de l'avancer à quelques-uns de ses amis qui le lui rendraient quand ils pourraient. Dès qu'il se vit assuré d'une modique subsistance, il résolut de se dépouiller entièrement pour ses confrères, et, réitérant une offre qu'on n'avait pas cru devoir accepter, il insista près des seigneurs évêques pour qu'on distribuât cet argent. Ces prélats l'en remercièrent, mais crurent devoir persister dans leur premier refus, afin de lui laisser une ressource qui pouvait lui devenir un jour nécessaire.

Beaucoup plus près de la capitale, dans le château qu'il habitait depuis sa sortie de chez M. le comte de Wennersted, il vint y passer les fêtes de la Pentecôte et y prêcha les deux jours. Au lieu des lettres de missionnaire qu'il s'attendait à y recevoir, il trouva une seconde lettre du cardinal-préfet, portant que la Propagande, après de nouvelles réflexions, abandonnait pour le moment l'exécution d'un projet dont elle ne se dissimulait cependant pas l'uti-

lité, et qu'elle avait arrêté que, quant à présent, il ne serait fait aucun changement à l'état de la mission de Stockholm. La nomination d'un troisième missionnaire aurait nécessité l'augmentation des fonds destinés à l'entretien de cette mission, et ce fut probablement ce que l'on craignit, dans un temps où la cour de Rome, qui éprouvait une grande diminution dans ses revenus annuels par suite de la Révolution française, faisait néanmoins des dépenses extraordinaires et très considérables pour nourrir et entretenir les milliers de prêtres fidèles qui, dépouillés de leurs bénéfices et chassés de leur patrie, arrivaient tous les jours en Italie, dénués de tout.

A peine retourné à la campagne, M. Barnabaud reçut une lettre de MM. les syndics de l'église catholique de Moscou, qui, sur le rapport avantageux que leur avait fait de lui M. de Saint-Priest, lui offraient la place de curé de la colonie française dans cette ancienne capitale de la Russie. Il hésita quelque temps, et le bien à faire dans ces fonctions l'eût infailliblement décidé, s'il n'eût préféré se réserver pour voler au secours de son troupeau dès qu'il en verrait la possibilité. Les syndics firent de nouvelles instances. Il fut un moment sur le point de céder, mais son amour pour ses ouailles l'emporta.

Résolu d'attendre en Suède les moments de la Providence, il accepta la troisième place qui lui avait été offerte chez M. le comte Hamilton, et il partit dans le courant de septembre pour Blomberg, l'un des châteaux du comte dans la Westrogothie [1], près de Lidköping, petite ville sur le bord méridional du lac Vener, l'un des plus grands

1. La Suède se divise en cinq principales parties. La Gothie, l'une de ces parties, située vers le sud, sur la mer Baltique, se subdivise en trois provinces, savoir : la Westrogothie ou Gothie occidentale, l'Ostrogothie ou Gothie orientale, et le Smaland ou Gothie méridionale. — *Note du manuscrit.*

de la Suède. Cette nouvelle demeure le rapprochait beaucoup plus de Copenhague que de Stockholm, et il n'était qu'à une journée et demie de poste de Gœteborg, grande et forte ville, capitale de la Westrogothie, avec un beau pont sur le Cattegat, à l'embouchure du Gœta, et une Compagnie des Indes orientales établie en 1732. Il vécut agréablement dans cette retraite, où, en qualité d'instituteur français des enfants, on lui fit un sort très avantageux. On pourvoyait à tout, excepté à ses vêtements, et il recevait en argent la valeur de 600 livres par an.

Quelque bien que soit un prêtre, il lui manque beaucoup quand, éloigné de plus de cent lieues de tout confrère et longtemps privé des secours de la religion, il ne peut pas même se procurer la consolation de célébrer de temps en temps les saints mystères. M. Barnabaud, qui éprouvait cette privation, crut y entrevoir un adoucissement momentané. Une sœur de Mme Hamilton, qui venait tous les ans avec sa famille passer au moins un mois dans une de ses terres voisine de Blomberg, désirant donner à ses enfants un maître de langue française, le chargea de lui procurer un ecclésiastique, à qui elle promettait 500 et quelques livres de France par an, avec le logement et la nourriture, outre les frais de voyage, qu'elle prenait à son compte. Mais elle demandait que celui qui viendrait se fixât chez elle pour un temps assez long. M. Barnabaud en écrivit d'abord à son collègue, M. Maudrux [1]. Sur son refus, il pria MM. les évêques de faire offrir la place à un de ses anciens confrères et voisins, M. André, curé de Perrigny-sur-l'Ognon [2], au diocèse de Besançon, qu'il avait laissé dans le canton de Fribourg et qu'on lui avait mandé y être dans le besoin. Celui-ci répondit à Monseigneur de

1. Voir plus haut, chap. XIV, *Collecte de Danemark*, p. 290.
2. Perrigny-sur-l'Ognon, canton de Pontailler, arr. de Dijon, Côte-d'Or.

Rhosy qu'il n'avait pas voulu jusqu'alors s'éloigner, afin d'être toujours à même de voler au secours de ses paroissiens aussitôt qu'il le pourrait prudemment, et qu'après avoir attendu si longtemps, il se reprocherait de paraître perdre patience au moment où tout lui disait d'espérer plus que jamais.

Les prélats, édifiés de sa réponse, en firent part à M. Barnabaud, et ils ajoutaient qu'on ne trouverait que très difficilement un ecclésiastique qui voulût entreprendre un si long voyage, le grand nombre se flattant de pouvoir obtenir dans peu de rentrer dans leur patrie. Il n'en fallut pas davantage pour le décider lui-même à s'en rapprocher. Il annonça son départ à M. le comte, qui admira son zèle et lui fit promettre que s'il rencontrait des obstacles imprévus ou s'il était obligé de sortir de France une seconde fois, il lui donnerait la préférence et lui ferait l'amitié de revenir à Blomberg. On le fit conduire ensuite à Gœteborg, où il croyait s'embarquer pour le Danemark ; mais la navigation n'étant pas sûre dans ces parages, à cause de la guerre entre les Français et les Anglais, il traversa le Halland, petite province fort étroite, le long de la mer, faisant partie de la Gothie méridionale, et il s'avança jusqu'à Helsingborg, ville et port de mer à l'extrémité occidentale de la Scanie, province qui est le meilleur et le plus agréable pays de la Suède, également compris dans le Smaland. Il y passa le Sund et arriva heureusement à Copenhague, d'où, par l'Allemagne, il se rendit en Suisse, et de là dans sa paroisse [1], après avoir recueilli, en passant à Soleure, les témoignages de l'estime de MM. les évêques et de la reconnaissance de ses confrères.

1. Cf. *supra*, p. 103, note 2.

CHAPITRE XVI

COLLECTE DE BERLIN ET DE SILÉSIE.

MM. Clerc, Prost et Vuillaume, que nous avons laissés à Berlin, au retour de leur voyage de Russie [1], s'y occupèrent d'abord, après leur arrivée, à voir les personnes pour lesquelles ils s'étaient procuré des lettres de recommandation. On leur conseilla de s'adresser eux-mêmes directement au roi et de réclamer ses bontés. Persuadés qu'en effet le cœur généreux de Frédéric-Guillaume II ne pouvait être insensible au malheur des prêtres français et que sa grande âme ne voyait pas sans émotion tout ce que leur faisaient endurer les ennemis du trône et de l'autel, ils lui écrivirent la lettre la plus respectueuse pour lui exposer l'objet de leur mission, et lui demander la permission de collecter dans ses États. Sa Majesté en parut touchée. Mais avant de se décider, elle voulut avoir l'avis du grand directoire, et MM. les collecteurs reçurent l'ordre d'y présenter leurs papiers.

En attendant, leur séjour dans cette capitale devenait très dispendieux à raison de la cherté excessive des denrées. Ils ne pouvaient y remédier qu'en obtenant d'être

1. Voir plus haut, chap. XII, *Collecte de Russie*, p. 251.

logés et nourris gratuitement. Ils firent à cet égard plusieurs tentatives, malheureusement sans succès. L'ambassadeur d'Espagne à la cour de Prusse, M. le chevalier de Borghèse, né à Rome de cette ancienne et illustre famille qui a donné à l'Église un souverain pontife dans la personne de Paul V, s'empressa de venir à leur secours. Ce vertueux ministre, aussi recommandable par sa tendre piété que par son ardente et inépuisable charité envers les Français, sur lesquels il répandait journellement des bienfaits considérables, instruit de l'arrivée des collecteurs, leur fit remettre 20 frédérics ou louis de Prusse.

MM. Hugues et Bernardy, sans savoir que leurs collègues de Russie étaient à Berlin, y arrivèrent sur ces entrefaites, dans la vue d'y solliciter la permission de collecter en Silésie [1]. Leurs confrères les y attendaient, prévenus de leur projet par une lettre de MM. les évêques du 16 septembre 1795, dans laquelle ces prélats leur mandaient que, le 2, ils avaient envoyé à MM. Hugues et Bernardy, terminant leur mission dans la Haute-Saxe, une autorisation pour collecter en Silésie, avec une lettre pour Sa Majesté le roi de Prusse. La réunion des cinq collecteurs fut pour chacun d'eux le moment d'une bien douce consolation. Les deux nouveaux venus trouvèrent à se loger dans la maison qu'habitaient déjà les trois autres et ils ne firent tous qu'une même pension. On n'avait point encore prononcé sur la demande déposée au pied du trône dès le mois d'août par MM. Clerc, Prost et Vuillaume. Des quêtes ordonnées à l'occasion de plusieurs incendies, de celui de Potsdam surtout, arrivé tout récemment sous les yeux du roi, avaient été cause du retard que souffrait leur affaire. On leur faisait espérer cepen-

1. Voir plus haut, chap. III, *Collecte de Haute-Saxe*, p. 80.

dant qu'elle ne tarderait pas à être enfin décidée et même conformément à leurs désirs. M. d'Haugwitz [1], l'un des ministres du département des affaires étrangères, à qui ils avaient été présentés, les avait accueillis et leur avait parlé de manière à leur faire concevoir les meilleures espérances.

Mais le rapport du grand directoire, chargé par le roi de l'examen de leur demande, ayant été défavorable, le silence de Sa Majesté les tint dans une incertitude effrayante et ne leur présagea rien de bon. Ils projetèrent de faire parvenir au roi le mémoire adressé par MM. les prélats à MM. Hugues et Bernardy, en y joignant une nouvelle lettre analogue aux circonstances et signée des cinq collecteurs. Mais les personnes qui avaient dirigé leurs premières démarches n'approuvant pas cet envoi, la lettre fut supprimée. De l'avis de ces mêmes personnes, MM. Hugues et Bernardy allèrent quelques jours après chez M. le comte de Brühl, Saxon, gouverneur du prince royal, et lui remirent une lettre du prince Maximilien de Saxe, frère de l'électeur. Ce lieutenant général les reçut très bien; il se chargea de faire parvenir à M. de Bischopfwerder, favori du roi, celle qu'ils avaient pour lui, en lui écrivant lui-même comme à un compatriote et à un ami et en y joignant la lettre du prince Maximilien, afin de l'intéresser davantage. M. de Bischopfwerder répondit à M. de Brühl que ces messieurs devaient s'adresser à M. d'Haugwitz. Cette réponse leur fit juger dès lors qu'ils n'avaient plus rien à attendre. Effectivement, peu de jours après, on dit aux trois premiers arrivés que le silence du roi devait être regardé comme un refus.

1. Le comte d'Haugwitz, homme d'État prussien, ancien ministre plénipotentiaire à Vienne, était alors ministre des affaires étrangères et président du cabinet de Berlin.

Vivement affectés de ce contretemps, ils ne savaient à quoi se décider. M. de Brühl et quelques ministres leur suggérèrent de hasarder une nouvelle tentative et de restreindre leur demande à la Silésie. Ils craignaient que cette seconde instance ne déplût à Sa Majesté. On les rassura. Ils n'hésitèrent plus. La cour était alors à Potsdam, petite ville et superbe maison royale entre Brandebourg et Berlin, dans une île charmante de quatre lieues de tour, formée par la Sprée et le Havel. Ils s'y transportèrent. Ils y virent M. Lombard, secrétaire du cabinet du roi, qui leur promit ses bons offices auprès de Sa Majesté et se chargea obligeamment de mettre sous ses yeux leur nouvelle demande. Elle fut favorablement accueillie et ils reçurent peu de jours après une permission par écrit de collecter en Silésie. Ils l'annoncèrent sur-le-champ à MM. les évêques, qui s'empressèrent d'offrir au roi le tribut de leur plus vive reconnaissance. Ils écrivirent en même temps à M. Lombard pour le remercier de l'intérêt qu'il avait mis à cette affaire.

La lettre de Sa Majesté, qui autorisait la collecte en Silésie, était adressée aux prêtres Clerc, Prost et Vuillaume. Ils crurent que deux ouvriers suffiraient à cette moisson et ils désiraient que M. Hugues, vu la connaissance qu'il avait de la langue du pays, pût remplacer MM. Clerc et Vuillaume. Ils en firent la demande au gouvernement, qui y consentit et voulut bien accorder en même temps aux deux collecteurs des places gratuites dans la diligence pour se rendre à leur nouvelle destination.

M. Bernardy, ne voyant qu'une très faible lueur d'espérance d'obtenir une permission même restreinte à la Silésie, s'était déjà décidé, à raison de la proximité de l'hiver, à partir pour la Suisse sans attendre le succès de la

seconde tentative [1]. M. Vuillaume, qui avait besoin de repos pour rétablir sa santé dérangée par le voyage de Russie, ne devant point être employé dans la nouvelle mission, sollicita et obtint une place gratuite dans les voitures publiques jusqu'à Posen en Pologne, où il espérait être reçu et passer l'hiver dans une maison de sa congrégation établie dans cette ville. Mais Mgr l'archevêque de Gnesen, passant à Posen quelque temps après, le vit et le nomma professeur de philosophie dans son séminaire, dirigé également par des prêtres de la Mission. M. Clerc, disposé à retourner en Suisse, devait être aussi conduit gratuitement jusqu'aux frontières d'Allemagne. Mais sur les espérances que lui donna un ministre que, malgré le refus d'autorisation d'une collecte publique à Berlin, il pourrait néanmoins, peut-être, avec le temps, y recueillir secrètement quelques secours, il changea d'avis et se détermina à prolonger son séjour dans cette capitale.

Le bienfaisant et respectable M. de Borghèse, qui l'honorait de sa protection et de sa confiance, le vit avec plaisir renoncer à son projet de départ et pourvut d'avance à presque toutes ses dépenses jusqu'au mois de mai. Mme la générale de Zegelin, née Pisani, peu contente de l'avoir complètement habillé, ainsi que MM. Prost et Vuillaume, lors de leur arrivée à Berlin, voulut contribuer encore à son entretien et fournit abondamment le supplément à toutes ses dépenses. Cette vertueuse dame, fervente catholique, était continuellement occupée à faire du bien aux Français, victimes de la Révolution, surtout aux familles indigentes, aux prêtres et aux religieuses, et elle y employait des sommes considérables. Son mari, quoique d'une religion différente, — il était luthérien, —

1. Voir plus haut, chap. III, *Collecte de Haute-Saxe*, p. 80 et suiv.

avait le cœur aussi bienfaisant, et loin de blâmer ou de contrarier son épouse dans ses œuvres de charité, il la secondait merveilleusement. MM. les évêques de Soleure, qui s'étaient imposé la loi d'être, auprès des principaux bienfaiteurs du clergé de France, les interprètes de sa reconnaissance, instruits de l'accueil favorable accordé à leurs envoyés par M. le chevalier de Borghèse et Mme de Zegelin, leur adressèrent des lettres de remerciement.

Ces prélats agirent de même à l'égard de M. le baron de Pepelmann, haut doyen du grand chapitre de Warmie [1]. La conduite de ce digne ecclésiastique envers les prêtres français méritait ce témoignage de reconnaissance. Pénétré de la plus sincère compassion, il s'employait avec zèle pour leur procurer, et par lui-même et par tous ceux avec qui il était en relations, les places qui pouvaient le mieux convenir à chacun d'eux. Il se croyait heureux toutes les fois qu'il réussissait, et il eut cette consolation pour plusieurs. Ces sentiments de bienfaisance, il les avait communiqués à son illustre chapitre, composé de seize chanoines capitulants ayant chacun 4,000 livres de rente et résidant à Frauenfeld, petite ville de la Prusse orientale sur le Frisches-Haff, golfe de la mer Baltique. MM. les collecteurs de Russie y avaient séjourné lorsqu'ils faisaient route de Kœnigsberg à Berlin. Ils y avaient reçu un cadeau de 100 écus de Prusse, que leur avait fait remettre de la part de son chapitre M. le haut doyen, qui

1. Ce que nous appelons Warmie, à cause de son nom latin *Varmia*, est l'Ermeland, petit pays de la Prusse polonaise. C'est une langue de terre qui avance dans la Prusse orientale, et qui en est environnée presque entièrement, excepté du côté du Nord, où elle communique au Palatinat de Marienbourg. L'évêque de Warmie réside dans un château qu'il a à Heilsberg, capitale de ce petit pays. Il gouvernait ce pays conjointement avec son chapitre, avant qu'il appartînt au roi de Prusse. — *Note du manuscrit.*

y avait joint l'attention délicate de faire payer à leur auberge leurs frais de séjour [1].

Plusieurs personnes de distinction désiraient que M. Clerc pût exercer à Berlin les fonctions du saint ministère. M. de Borghèse lui conseilla d'en faire la demande au prince-évêque d'Hildesheim [2], vicaire apostolique du Nord, ainsi que des cercles de Haute et Basse-Saxe, et il lui offrit d'y joindre sa recommandation particulière. Le prince-évêque chargea son secrétaire ecclésiastique, M. l'abbé Rören, de répondre à M. Clerc qu'il lui accorderait volontiers les pouvoirs qu'il lui demandait, lorsqu'il aurait fait passer un témoignage d'un prélat français répondant de sa capacité et de ses mœurs. L'avantage qu'il avait d'être connu de MM. les évêques de Soleure, la confiance dont ils l'avaient honoré en le choisissant pour un de leurs envoyés, lui fit espérer qu'ils ne lui refuseraient pas ce témoignage. Il leur envoya donc la lettre de M. Rören, en les priant d'écrire en sa faveur au prince-évêque. Ces prélats se rendirent à ses désirs, et sur leur témoignage, il reçut d'Hildesheim, quelque temps après, tous les pouvoirs dont il avait besoin.

La Silésie, nouvelle carrière ouverte au zèle de MM. Hugues et Prost, est une province à l'orient de la Bohême ayant titre de duché. Originairement partie de la Pologne, puis, au milieu du XIVe siècle, incorporée au royaume de Bohême, elle fut enfin cédée, dans le XVIIIe, par la maison d'Autriche au roi de Prusse, qui y avait des prétentions. Très fertile, surtout en blé et en pâturages, elle est également riche en mines d'argent, de

1. L'écu de Prusse vaut à Berlin 4 livres de France; il paraît cependant, par une lettre de M. Hugues, qu'en Silésie il valait quelque chose de moins, puisqu'il n'évalue qu'à 750 livres un don de 200 écus. — *Note du manuscrit.*
2. Mgr Frédéric-Guillaume de Westphalie. Cf. *supra*, p. 106.

cuivre, d'étain, de plomb, de fer, et en carrières de pierres, de marbre et d'albâtre. On y trouve même des diamants et des pierres précieuses. Peuplée en proportion de sa richesse, on y compte 140 villes et 20,000 tant châteaux que villages. En conséquence de la liberté de conscience stipulée lors de la cession de ce pays au roi de Prusse, la religion catholique s'y est maintenue et y est la plus répandue : ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait en même temps beaucoup de calvinistes et de luthériens, qui y ont également l'exercice de leur culte. Les deux apôtres, pleins de confiance en la Providence, se promirent des succès : ils ne furent pas trompés.

Partis de Berlin dans le carrosse de la diligence, ils arrivèrent à Breslau le 17 novembre 1796, après avoir employé quatre jours à faire les soixante lieues qui séparent les deux villes. Cette capitale de la Silésie, bâtie sur l'Oder, fort large dans cet endroit, est une grande et belle ville, renommée pour son commerce de toiles très fines, avec une population de 60,000 âmes, y compris le militaire. Les quatre cinquièmes de ses habitants sont protestants, et les catholiques sont les moins fortunés. Le roi de Prusse, en lui conservant des privilèges d'après lesquels elle se gouverne elle-même par sa propre régence, lui a accordé le troisième rang parmi les principales villes tant de la Prusse que du Brandebourg, et y a établi un grand conseil de régence pour la moyenne Silésie [1]. Elle a un évêché très riche, autrefois suffragant de Gnesen, aujourd'hui dépendant immédiatement du Saint-Siège, une Université, deux chapitres, plusieurs paroisses et

1. La Silésie se divise en basse, au nord, moyenne, haute, au midi. Les habitants de ces deux dernières parties sont presque tous catholiques, et les luthériens et calvinistes forment le plus grand nombre dans la première. — *Note du manuscrit.*

nombre de maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe. Ses places, ses églises, ses autres édifices publics, d'un bon goût et fort bien entretenus, se font remarquer. Dans l'hôtel de ville, un des plus beaux d'Allemagne, est une tour très belle et très haute, dans laquelle on voit une horloge qui donne à toutes les heures un concert aussi surprenant qu'agréable de trompettes et d'autres instruments.

A peine rendus à Breslau, MM. Hugues et Prost s'empressèrent de remettre à leurs adresses les différentes lettres de recommandation dont ils étaient porteurs. M. le comte d'Hoym, ministre du roi de Prusse en Silésie, prévenu de leur arrivée, ne leur fit pas attendre longtemps la permission qui leur était nécessaire. Ce charmant seigneur, heureux de pouvoir contribuer à leurs succès, leur facilita l'exercice de leur ministère. Il les reçut toujours avec la plus grande bonté, et leur fit l'honneur de les inviter à manger à sa table. Il voulut enfin leur faire son don, et ils surent que tout considérable qu'il était, sa générosité l'eût porté plus haut, sans les dépenses extraordinaires que sa qualité de ministre de Prusse en Pologne l'obligeait à faire alors à Varsovie.

Son Altesse le prince-évêque, Mgr Joseph, prince de Hohenlohe, qui savait gagner tous les cœurs par son affabilité, vit avec un intérêt particulier les députés d'un clergé auquel il se faisait honneur d'appartenir [1]. Il ordonna à son receveur de verser 200 écus de Prusse dans la bourse de la collecte. Cette somme, petite pour son cœur généreux, était beaucoup pour sa fortune. Outre qu'il

1. Mgr le prince de Hohenlohe, avant son élévation sur le siège de Breslau, était chanoine capitulaire et dignitaire du grand chapitre de Strasbourg et en même temps chanoine de Cologne, bénéfices qu'il conservait avec son évêché. — *Note du manuscrit.*

était atteint lui-même par la Révolution française à Strasbourg et à Cologne, il lui en avait coûté tout récemment 30,000 écus de Prusse pour la réparation de la prévôté de Breslau, consumée par un incendie quelques années auparavant, et les revenus des biens de son évêché situés en Moravie étaient en séquestre depuis quelque temps par ordre de l'empereur. Il y eut, entre ce bon prince et les collecteurs, un combat de générosité et de délicatesse où ceux-ci, vaincus, furent obligés de céder, et Son Altesse leur fit des reproches d'avoir mis en problème s'ils devaient recommander leurs frères à sa charité. Il ne s'en tint pas là. Désirant ardemment que la collecte obtînt les plus brillants succès, il adressa à MM. les curés de son diocèse une circulaire très pathétique pour leur recommander de réveiller dans leurs peuples le feu de la charité, les invitant à faire eux-mêmes dans leurs paroisses la quête que ne pouvaient y faire en personne MM. les collecteurs, vu la grandeur du diocèse. En rendant ainsi à la collecte tous les services qui dépendaient de lui, ce prince bienfaisant satisfaisait son cœur, en même temps qu'il était enchanté de prouver à son ancien ami et collègue [1], Mgr le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Cambrai, qui, depuis Venise, lieu de sa résidence, lui avait écrit en faveur de la bonne œuvre, l'intérêt qu'était sûre d'obtenir auprès de lui sa recommandation.

Ces deux protecteurs du clergé de France dans la ville de Breslau eurent beaucoup d'imitateurs parmi les citoyens des différentes classes de cette capitale. Cependant MM. les collecteurs crurent devoir en particulariser *(sic)* quelques-uns qui leur paraissaient avoir un droit spécial

1. Mgr le prince Ferdinand de Rohan était grand prévôt de l'église de Strasbourg. — *Note du manuscrit.*

à une reconnaissance plus marquée. De ce nombre furent trois messieurs d'Haugwitz [1] : l'aîné était conseiller de justice, le second conseiller provincial, le plus jeune n'avait point encore de place. Ces trois frères traitèrent MM. Hugues et Prost en véritables amis. Ils les enrichirent par d'excessives libéralités, et les aidèrent de leurs recommandations et de leurs conseils. L'aîné voulut même être leur hôte trois fois la semaine. M. le comte de Schauffgotsch, directeur des États et neveu de l'évêque défunt, seconda pareillement leurs opérations. M. et Mme de Vengersky, seigneurs catholiques, en usèrent également envers eux avec beaucoup de générosité et leur donnèrent la table une fois par semaine.

Le clergé leur fournit aussi des bienfaiteurs qui pouvaient figurer parmi les plus distingués. M. de Strachwitz, archidiacre, peu content d'avoir versé 66 écus de Prusse dans leur bourse, s'offrit de lui-même à être le dépositaire des aumônes de son archidiaconé, et il eut plus de plaisir à palper les sommes qu'il reçut pour la collecte, que n'en a communément un avare à palper l'argent qui lui est propre. M. l'abbé de Schimousky, vicaire général, contribua très libéralement à la bonne œuvre, et les expressions de feu de la circulaire dont il était l'auteur embrasèrent les cœurs des ecclésiastiques et y firent passer les sentiments dont le sien était rempli. Enfin, M. Seÿdel, chanoine régulier de Saint-Augustin, bibliothécaire, voulut remettre à MM. les collecteurs 40 écus de Prusse, long résultat des économies de sa charité.

Un ecclésiastique français du diocèse de Besançon leur

1. De la même famille apparemment que le ministre des affaires étrangères dont il a été question plus haut, p. 309.

parut mériter de marcher à la suite des bienfaiteurs particuliers de cette capitale. Ce digne compatriote était M. Petitjean, prieur de Romain-Moutier [1], réfugié à Breslau, où il fut placé dans la suite chez M. le ministre, en qualité de secrétaire pour la correspondance latine et française avec la Pologne. Rempli de charité pour ses frères, il était continuellement occupé de leurs besoins. Son imagination fertile enfantait chaque jour de nouveaux projets tendant à leur soulagement, et son active charité les exécutait. L'arrivée des collecteurs fournit un nouvel aliment à son zèle. Indépendamment des services particuliers par lesquels il seconda leurs opérations, il voulut contribuer de sa bourse et il le fit avec une rare générosité.

Tous les corps ecclésiastiques de la ville de Breslau, pensant parfaitement bien, voyaient dans les malheurs du clergé de France ceux de la religion persécutée. Ils auraient désiré pouvoir venir efficacement à son secours. Mais les difficultés des circonstances, ajoutées à la médiocrité ou même, pour quelques-uns de ces corps, à la nullité de leurs moyens, les réduisirent à la nécessité de n'avoir à offrir à ses envoyés qu'une compassion presque aussi stérile que sincère. Le chapitre de la cathédrale, peu riche et peu nombreux, — on n'y compte que onze chanoines résidants qui, à l'exception de deux dignitaires, ont au plus 3,000 livres de rente, — se trouvait épuisé par les grands frais que lui avait occasionnés la reconstruction de plusieurs de ses maisons incendiées quatre ans auparavant. Tous les chanoines de la cathédrale étaient en même temps titulaires de la collégiale, qui, par

1. Romain-Moutier ou Romainmotier, district d'Orbe, canton de Vaud, Suisse.

là, n'offrait plus aucune ressource à la bonne œuvre. MM. les collecteurs auraient eu mauvaise grâce de s'adresser aux Capucins, Récollets, Cordeliers, Dominicains. Que pouvaient-ils espérer de leurs collègues de mendicité? Sur quatre monastères de filles, un seul était renté, et les trois abbayes d'hommes, dont une seule passait pour riche, étaient pour ainsi dire accablées par les impositions que leur demandait le gouvernement.

Depuis longtemps, il tardait à MM. Hugues et Prost d'envoyer quelques soulagements à leurs confrères. Ils étaient tentés parfois de se reprocher la lenteur de leur marche, mais ils se voyaient forcés de la régler sur le caractère des gens du pays. La plupart de leurs bienfaiteurs n'étant visibles qu'à certains moments, il fallait souvent leur rendre bien des visites avant d'avoir le bonheur de les rencontrer. Ils épiaient les occasions favorables et tâchaient de former une chaîne de recommandations dont un anneau les conduisît à l'autre. Ils frappaient plusieurs fois à la même porte ou ils attendaient qu'elle s'ouvrît. Dès qu'ils virent dans leur petit trésor de quoi fournir un premier envoi, ils s'adressèrent à M. Eichborn, riche banquier de Breslau, connu au loin par sa probité et digne à tous égards de la qualité de conseiller du commerce dont l'avait honoré le choix de ses collègues. Cet homme obligeant leur remit une lettre de change de 1,055 florins 47 kreutzers, évalués en argent de France à 2,302 livres 4 sols, sur M. Sarrasin, de Bâle. Ils l'adressèrent à MM. les évêques le 13 février 1796, et comme ils étaient persuadés que ces prélats n'apprendraient qu'avec beaucoup d'intérêt le gracieux et généreux accueil accordé à leurs députés, ils se firent un devoir de leur en communiquer en même temps les consolants détails.

Ce premier envoi ne tarda pas à être suivi d'un autre

plus considérable. Le 5 mars, ils firent passer une seconde lettre de change de 3,090 florins, qui, évalués en écus de six livres, devaient, selon la promesse de M. Eichborn, rendre à Soleure, sans aucune déduction, 6,742 livres. Sur cette somme devait être prélevée celle de 172 livres que M. Petitjean priait MM. les évêques de faire remettre à M. le curé du Landeron, petite ville catholique, chef-lieu d'une baronnie dans l'état de Neuchâtel en Suisse. Les 6,570 livres restantes étaient les prémices des collectes faites dans les paroisses de la campagne par MM. les curés, sur l'invitation de Mgr le prince-évêque. On espérait assez peu d'abord de ces collectes, très multipliées dans le pays, et dont le produit est toujours extrêmement médiocre. Mais les pasteurs, animés par la voix de leur chef et par leur charité pour leurs collègues dans le sacerdoce, communiquèrent efficacement à leurs paroissiens la tendre et religieuse compassion dont ils étaient eux-mêmes pénétrés, et ce peuple bon, sincèrement attaché à la religion, se signala par des efforts héroïques dont nous aurons plus d'une fois la satisfaction de remarquer les fruits abondants.

MM. les évêques de Soleure, en accusant à MM. Hugues et Prost la réception des deux effets envoyés par eux sur Bâle, leur adressèrent en même temps des lettres de remerciement pour Mgr le prince-évêque de Breslau, et M. le comte d'Hoym. Ceux-ci, flattés de l'attention, y répondirent de la manière la plus honnête et conservèrent toujours à la bonne œuvre ce vif intérêt qu'elle leur avait inspiré dès le principe. Il en fut de même des autres bienfaiteurs et protecteurs particuliers près desquels MM. les collecteurs furent spécialement chargés par MM. les évêques d'être les interprètes de leurs sentiments. Ils s'aperçurent que les témoignages de sensibilité

qu'ils leur offrirent de la part de ces prélats contribuèrent merveilleusement à redoubler leur zèle.

Ces deux infatigables ouvriers n'apprirent qu'avec bien de l'amertume que près de trois cents de leurs confrères se voyaient à la veille de quitter le canton de Soleure sans savoir où aller chercher un asile et sans avoir de quoi subvenir aux frais de leur voyage [1]. Cette inquiétante perspective fut pour eux un motif de remplir avec un nouveau zèle leur ministère. Ils auraient bien désiré pouvoir procurer à un certain nombre de ces malheureux, menacés d'un second exil, des places en Silésie. Ils s'en occupèrent plus activement que jamais; mais malgré toute leur bonne volonté, ils ne purent y réussir. Leurs efforts vinrent échouer contre la défense expresse du gouvernement de recevoir des Français dans le pays. Il eût fallu faire lever cette défense, et les circonstances au contraire la firent renouveler. Beaucoup de prêtres brabançons et autres, joints aux ecclésiastiques français obligés de quitter Erfurt, causèrent une nouvelle inondation contre laquelle le gouvernement s'empressa de fortifier la digue qu'il avait voulu opposer au déluge qui se serait étendu sans cela dans cette province. Les abbayes craignaient d'ailleurs que l'hospitalité temporaire accordée à quelques ecclésiastiques ne devînt le prétexte d'un surcroît d'impositions déjà très considérables. On ne les y recevait en conséquence qu'un à un, encore avaient-ils

1. Depuis longtemps la République française sollicitait vivement le renvoi des prêtres et autres Français réfugiés en Suisse, et il était à craindre que la généreuse nation helvétique ne se vît pour ainsi dire forcée de prendre à son grand regret, comme moyen de sûreté pour elle, une mesure de rigueur qui répugnait si fort aux principes d'humanité qui l'avaient constamment dirigée. Les décrets furent, en effet, rendus quelque temps après, dans tous les cantons, tels qu'on les exigeait, mais la compassion en suspendit totalement l'exécution dans quelques cantons, et, dans les autres, elle en modéra beaucoup la rigueur. — *Note du manuscrit.*

besoin de grandes recommandations. De dix prêtres français réfugiés à Breslau, cinq seulement avaient trouvé asile dans deux communautés d'hommes, et on n'en comptait que quelques-uns, épars à de longues distances, dans la province.

Ils se consolèrent de l'obstacle insurmontable que rencontrait de ce côté leur zèle, dans l'espérance que la Providence, qui avait ouvert dans les collectes une ressource abondante, ne la laisserait point tarir. Ils avaient alors une somme assez considérable, qu'ils désiraient envoyer sur-le-champ. M. Eichborn, toujours aussi disposé à les obliger, leur fournit une lettre de change de 1,922 florins 14 kreutzers sur les héritiers de M. Thumseez, de Prague, en leur faisant espérer que l'on trouverait facilement à négocier cet effet dans la Suisse, où il devrait produire au moins 4,847 livres de France, peut-être même jusqu'à 5,000. Le montant de cette troisième lettre de change, envoyée le 23 mars, était un nouveau résultat de la collecte des villages, à l'exception de 500 livres recueillies dans la ville.

La charité vraiment au-dessus de tout éloge de ces religieux habitants des campagnes se soutint avec tant d'abondance que peu de jours après, le 13 avril, MM. les collecteurs furent dans le cas de faire passer un nouveau secours, qu'ils comptaient devoir se porter à 2,266 livres 17 sols et peut-être plus haut. Comme M. le prieur de Romain-Moutier avait 1,000 livres à faire tenir à M. le curé du Landeron, et 400 livres à M. de Besancenet, résidant à Berne, ils réunirent en une seule lettre de change les sommes destinées à ces deux messieurs et celle qu'ils avaient à faire passer pour la collecte. Réunies, elles formèrent un objet de 3,666 livres 17 sols, cours de France, qui parvinrent en une nouvelle traite de 1,417 florins 4 kreutzers sur les héritiers

de M. Thumseez, de Prague. M. Petitjean, qui désirait que M. le curé du Landeron et M. de Besancenet touchassent sans déduction les sommes qui étaient pour eux, en fit prévenir MM. les évêques, et promit que si la traite envoyée en commun n'était pas négociée aussi avantageusement que l'avait fait espérer M. Eichborn, il rembourserait à la collecte ce qui aurait été avancé pour compléter son envoi.

N'ayant pas trouvé à négocier ces deux effets dans la Suisse, on fut obligé de les faire expédier à l'encaissement pour Vienne en Autriche, où, au lieu d'obtenir l'augmentation avantageuse qu'avait laissé entrevoir et comme promise M. Eichborn, ils ne rendirent que 8,390 livres 2 sols, tandis que pour ne rien perdre il eût fallu en retirer au moins 8,513 livres 17 sols. Ce fut donc 123 livres 15 sols de diminution occasionnée soit par les frais de commission à Vienne, soit par la baisse du change. MM. les prélats, conséquemment à la demande de M. Petitjean, envoyèrent néanmoins les 1,400 livres, tant à M. de Besancenet qu'à M. le curé du Landeron, et annoncèrent à leurs envoyés la diminution éprouvée à Vienne, afin que M. le prieur en fît état au prorata à la collecte.

La bonne œuvre se trouvait enfin terminée dans la capitale, et il ne restait plus à MM. Hugues et Prost qu'à parcourir les monastères épars dans la province et quelques-unes de ses principales villes qu'ils avaient demandé que l'on ne comprît pas dans la circulaire, espérant y faire davantage par eux-mêmes que par le ministère de MM. les curés. Mais avant d'entreprendre ce nouveau travail, ils envoyèrent, le 21 mai, pour entier acquit de tous les fonds recueillis jusqu'à ce jour, une lettre de change de 724 florins évaluée 1,579 livres de France, qui produisirent net à Soleure 1,563 livres 16 sols. Dans cette somme était com-

pris un don d'environ 550 livres, fait par le chapitre cathédral de Cracovie, grande et célèbre ville sur la Vistule, ancienne capitale de la Pologne, avec un évêché suffragant de Gnesen, qui se prétend le premier du royaume, et une fameuse Université qui se faisait gloire d'être fille de celle de Paris. Une lettre de MM. les collecteurs à cet illustre chapitre, contresignée par Mgr l'évêque de Breslau, avait décidé ce don. L'idée leur en avait été suggérée par M. le prieur de Romain-Moutier, qui déjà dans plusieurs occasions avait tiré parti de la générosité de ce corps pour le soulagement de ses confrères déportés, et qui offrit de joindre à la supplique de MM. les collecteurs une lettre particulière pour M. le doyen.

M. Clerc, toujours à Berlin, brûlait du désir d'y être utile à ses frères. Mgr l'archevêque de Gnesen et plusieurs chanoines alors dans cette capitale lui conseillèrent de faire des tentatives auprès de plusieurs chapitres de Pologne, dans la partie de ce royaume réunie à la Prusse, sous la dénomination de Prusse méridionale, et de demander pour ce à Mgr l'archevêque de Paris des lettres adressées à ces différents corps. Le prélat ne les fit point attendre. Elles furent aussitôt expédiées, M. Clerc y joignit une supplique latine faite par M. Barbelenet, professeur de rhétorique au collège de Besançon, réfugié à Brunswick, et envoya le tout à M. Vuillaume, alors placé à Gnesen, qui se chargea avec un grand plaisir de la distribution de toutes ces lettres et les fit parvenir par des personnes dont la médiation ne pouvait qu'ajouter un nouveau poids à la demande.

La grande réputation dont jouissait dans ce pays Monseigneur de Paris suffisait seule pour assurer à cette tentative un heureux succès. Mgr l'archevêque de Gnesen, en particulier, était si rempli d'estime et de vénération pour le ver-

tueux prélat français dont il se félicitait de posséder la gravure, qu'il désirait avoir pour l'y joindre une lettre écrite de sa main. Il fut satisfait ; il en reçut une si édifiante et si touchante que Mme de Zegelin, à qui il en donna lecture, remit à l'instant 40 louis à M. Clerc présent, avec commission de les faire passer à Monseigneur de Paris pour les pauvres prêtres.

Ce premier secours ne tarda pas à être suivi d'un autre plus considérable. Le chapitre métropolitain de Gnesen, qui partageait les sentiments de son chef à l'égard de Mgr de Juigné et jaloux de lui en donner la preuve, répondit à la lettre de ce prélat par un don de 400 ducats. Ce don remis à M. Vuillaume [1], et par lui envoyé à M. Clerc, parvint par l'entremise de celui-ci à Bâle d'où M. Martin Stehelin devait le faire toucher à Monseigneur de Paris à Constance.

Mais pendant que les ducats voyageaient, les troupes françaises, après avoir passé le Rhin sur plusieurs points, s'avançaient sous le commandement du général Moreau dans la Souabe, la Franconie, la Bavière, et menaçaient de pénétrer jusqu'à Vienne. Les prêtres et les émigrés français retirés dans ces pays, obligés de fuir à l'arrivée de leurs ennemis, s'enfoncèrent en Saxe, en Silésie, en Prusse et en Pologne. Cette seconde émigration contribua beaucoup à ranimer la compassion. Ces nouveaux fugitifs furent très bien accueillis partout. A Dresde, entre autres, l'Électeur, sa respectable et nombreuse famille, la cour et les habitants de la ville étonnèrent par leurs prodigieuses charités [2]. Pendant plus de quinze jours que les Français

1. M. Vuillaume occupait alors une place de professeur au séminaire de Gnesen. Cf. *supra*, p. 311.

2. Voir plus haut, p. 44 et suiv., le charitable accueil que la population de Dresde avait déjà fait aux collecteurs de Haute-Saxe. Voir aussi Appendice n° V.

y arrivèrent par milliers, il y eut dans un très grand nombre de maisons des tables gratuites où ils furent nourris, et on donna des vêtements à tous ceux qui en manquaient.

M. Stehelin, ignorant où s'était retiré Monseigneur de Paris, fit part de ce qu'il venait de recevoir pour son compte à MM. les évêques de Soleure, qui lui répondirent que le prélat s'était réfugié de Constance à Frauenfeld, et donnèrent en même temps avis à ce dernier que M. Stehelin avait en main pour lui une somme de 5,123 livres, qui lui était destinée par le chapitre de Gnesen. Ce secours devait tourner, en bonne partie, au profit de la colonie de Constance, dont les nombreux et pressants besoins faisaient plus particulièrement l'objet de la sollicitude du charitable prélat. Mais cette infortunée colonie, récemment dissoute à l'approche du soldat français et dispersée dans toute l'Allemagne, sans espérance d'une prochaine réunion, ne pouvant plus partager ce bienfait, le généreux archevêque, qui avait déjà prouvé plus d'une fois que les prêtres répandus dans la Suisse n'étaient point étrangers à son zèle, crut devoir le leur appliquer tout entier, et il pria MM. ses collègues de Soleure de distribuer dans leur caisse et dans celle de Fribourg ces 5,123 livres, qu'il manda à M. Stehelin de payer à l'ordre de Monseigneur de Rhosy.

Le zèle de M. Clerc, toujours aussi actif, aurait désiré pouvoir placer en Pologne quelques-uns de ses infortunés coexilés, et il avait cherché à y intéresser plusieurs évêques et quelques chanoines de ce pays que les affaires de leurs églises avaient amenés à Berlin. Mais les troubles occasionnés par le dernier partage de ce royaume démembré ne permirent pas de rien tenter sur cet objet et enchaînèrent la bonne volonté de ces prélats polonais.

Le seul M. de Kolaskouski, chanoine de la métropole de Gnesen, demanda un prêtre pour servir d'instituteur aux enfants de M. le comte de Skorzewski, staroste ou gouverneur de Gnesen, son parent, et M. Clerc lui proposa M. Pochard, jeune prêtre du diocèse de Besançon, qu'il accepta. De retour à Gnesen, M. de Kolaskouski rendit compte à son parent des arrangements qu'il avait faits pour ses enfants. Celui-ci y applaudit. Il demanda qu'on fît venir sur-le-champ l'ecclésiastique qu'on lui destinait, et il remit 22 ducats pour payer les frais de son voyage. Dès que M. Clerc sut définitivement les intentions de M. le comte, il annonça à MM. les évêques la place qui attendait M. Pochard, et pria en même temps ces prélats de lui avancer les 22 ducats qu'il avait reçus pour les frais du voyage [1] et qu'il promit d'envoyer incessamment à Soleure, où ils vinrent en effet avec les 20 louis de Prusse, donnés par M. l'ambassadeur d'Espagne à MM. les collecteurs de Russie, peu après leur arrivée à Berlin, et qui n'avaient point été nécessaires à leur dépense.

M. Clerc eût été enchanté de pouvoir indiquer en même temps une autre place qui procurât à M. Pochard l'avantage d'avoir un confrère pour compagnon de voyage, mais toutes ses recherches jusqu'alors n'avaient rien produit. Il lui paraissait cependant qu'un ecclésiastique qui voudrait courir les hasards du voyage trouverait peut-être à se placer en qualité d'instituteur. Sur ce faible aperçu, M. Magnin, vicaire de Senan [2], au diocèse

1. M. Clerc ne disait point dans sa lettre ce que valait un ducat. Il se contentait d'évaluer les 20 ensemble à peu près à 10 louis. Pour ces 22 ducats et les 20 frédérics d'or avec lesquels ils furent envoyés, M. Martin Stehelin, de Bâle, paya net 627 livres 14 sols de France, tous frais de voyage et de commission déduits. — *Note du manuscrit.*

2. Senan, canton d'Aillant-sur-Tholon, arr. de Joigny, Yonne.

de Besançon, s'offrit pour accompagner son ami. MM. les prélats y consentirent et voulurent bien même contribuer en quelque chose aux frais de voyage. Avec la même bonté, ils se chargèrent de faire eux-mêmes, près de l'État de Soleure et du ministre de Sa Majesté Impériale, résidant à Bâle, la demande des passeports nécessaires aux deux voyageurs, et dans les certificats de vie et mœurs qu'ils leur donnèrent, ils les recommandèrent au roi de Prusse, au gouvernement et aux évêques de la Prusse méridionale.

Tout ainsi disposé, ces ecclésiastiques quittèrent la Suisse dans les premiers jours de juin et arrivèrent heureusement à Berlin, où ils sollicitèrent et obtinrent facilement de Sa Majesté la permission de se fixer dans ses États. M. Pochard, après quelques jours de repos, laissa son compagnon dans la capitale et prit la route de Posen, où il était spécialement recommandé à Mgr de Mathi, évêque suffragant [1], pour se rendre de là, par Kostrzyn, à Nekla, deux lieues de Gnesen, chez M. le comte de Skorzewski, qui l'attendait et dont il fut parfaitement bien reçu. M. Magnin, honoré de la protection de M. de Borghèse, le père des prêtres français, ne tarda pas à être placé, à sa recommandation, chez le ministre du roi d'Espagne à Hambourg, pour y desservir, en qualité d'aumônier, une nouvelle chapelle catholique que ce ministre venait d'obtenir de la cour, établissement très intéressant dans cette grande ville, où il n'y avait auparavant pour les catholiques que la chapelle du ministre impérial.

Presque dans le même temps, une dame française qui

1. Les évêques de Pologne, fort riches, fort puissants et occupant les premières places dans le Sénat, qui réglait conjointement avec le roi les affaires ordinaires, se reposaient souvent des fonctions spirituelles sur des évêques *in partibus*. — *Note du manuscrit.*

avait perdu son mari dans la Révolution, retirée en Russie avec deux enfants, et mariée en secondes noces à un seigneur russe établi à Pétersbourg, écrivit à M. Clerc, qu'elle avait connu lors de sa mission dans cet empire, de lui chercher, parmi les ecclésiastiques français, un instituteur à ses malheureux orphelins. C'était une compatriote qu'il s'agissait d'obliger, et une compatriote qui soit par elle-même, soit par ses alentours, avait contribué au succès de la collecte de Russie. M. Clerc en écrivit à M. Barbelenet, et celui-ci trouva dans M. Langlois, prêtre du diocèse du Mans, un sujet réunissant toutes les qualités que pouvait désirer cette dame dans l'instituteur de ses enfants.

MM. Hugues et Prost, que nous avons laissés à Breslau, en sortirent le lundi 23 mai, lendemain de la Trinité, et commencèrent leurs courses par la Haute-Silésie, en remontant l'Oder. Ils se rendirent d'abord à Brieg, anciennement une des meilleures villes de la Silésie, mais fort endommagée et presque détruite par les Prussiens en 1741 ; d'où ils gagnèrent Oppeln, capitale d'un duché particulier du même nom, qui se divise en sept seigneuries et fait environ la cinquième partie de la Silésie. Cette ville, bâtie sur la rive droite de l'Oder, six lieues plus loin que Brieg, dans une plaine aussi riche que riante, a un château fort, un chapitre, un collège, un superbe hôpital et un grand conseil de régence établi en dernier lieu par le roi de Prusse pour la Haute-Silésie. D'Oppeln, en remontant toujours l'Oder, ils avancèrent au sud-ouest, quatorze lieues plus loin jusqu'à Ratibor, où ils arrivèrent à la fin de juin, plus de cinq semaines après leur départ de Breslau. Un trajet aussi long, beaucoup augmenté d'ailleurs et presque doublé par tous les détours qu'avait commandés l'intérêt de la collecte, avait

eu nécessairement ses peines et ses fatigues, mais entremêlées des plus douces consolations. Très bien accueillis partout, ils avaient eu souvent besoin de courage pour résister aux invitations pressantes qu'on leur faisait dans les châteaux et les monastères, où l'on eût désiré les voir séjourner plus longtemps. Parmi le grand nombre de seigneurs qui les avaient reçus avec bonté et enrichis de leurs dons, ils aimaient à distinguer et ils crurent devoir signaler plus particulièrement à la reconnaissance de leurs confrères M. le comte de Stersdorf, Mme de Larisch, digne émule de son frère, M. de Strachwitz, archidiacre de Breslau [1], et M. le comte de Henkel.

MM. les curés des villes, instruits de leur prochaine arrivée, ne se contentaient pas de l'annoncer à leurs peuples. Jaloux de les voir recueillir chez eux une abondante récolte, ils l'avaient préparée d'avance ; ils avaient cherché à exciter la commisération de leurs ouailles envers le clergé de France malheureux, en employant des discours entiers à relever son héroïsme, à peindre ses malheurs. Ils voulurent ensuite, ou par eux-mêmes ou par d'autres ecclésiastiques, lorsqu'ils ne le purent pas en personne, faciliter à MM. les collecteurs l'exercice de leur ministère et le rendre plus fertile, en les conduisant de maison en maison pour le remplir avec eux. Aussi MM. Hugues et Prost se faisaient-ils un plaisir de répéter dans leurs lettres qu'il eût été difficile de trouver un clergé qui pensât plus sainement sur la Révolution française que le clergé silésien, et qui rendît mieux justice que lui à la conduite de l'Église de France dans la circonstance critique où elle s'était trouvée. Ils séjournèrent quelques jours à Ratibor, jolie petite ville défendue par

1. Voir ci-dessus, p. 317.

un château très fort et un grand marais formé près de ses murailles par l'Oder, sur la rive droite duquel elle est bâtie, dans un terroir fertile en blé et en fruits. M. Weirich, commissaire épiscopal, voulut y être leur hôte, et ils trouvèrent en lui un véritable ami.

En quittant Breslau, ils avaient prévenu le bon et obligeant M. Eichborn que lorsqu'ils auraient recueilli de quoi faire une lettre de change un peu considérable, ils lui en feraient passer la valeur, afin qu'il l'expédiât pour le compte de MM. les évêques. Ils lui envoyèrent en conséquence, depuis Ratibor, environ 500 écus de Prusse, qui arrivèrent à Soleure le 3 août en une lettre de change de 886 florins 52 kreutzers sur MM. David et Jacques de Neufville, de Francfort. Cet envoi était le résultat de six semaines de courses non interrompues. Les événements malheureux arrivés dans le même temps en Italie [1], dont les papiers publics leur avaient transmis les affligeants détails, en faisant saigner leur cœur, ranimèrent leur courage. Ils sortirent de Ratibor avec une nouvelle ardeur.

Ils avancèrent jusqu'à l'extrémité méridionale de la Silésie, dans une contrée comprenant dix seigneuries qui faisaient autrefois partie de la Moravie, mais qui, cédées au roi de Prusse en 1742, ont été incorporées par ce monarque au duché de Jögerndorf, petit pays arrosé par la rivière Oppa, qui, de ce côté, sépare maintenant les États d'Autriche de ceux de Prusse, et couvert de montagnes où la chasse est abondante. Revenant ensuite par Neustadt et Neisse, ils allèrent à Glatz, belle et forte ville, avec un château fort sur une montagne, au bord oriental de la Neisse, capitale d'un comté très étendu du même

1. C'est la célèbre campagne d'Italie, 1796-1797.

nom, composé de neuf petites villes et de plus de cent villages, au nord-est et sur les confins de la Bohême, dont il faisait jadis partie. Cette nouvelle course leur donna l'occasion de constater de plus en plus la générosité du bon peuple silésien. Partout les ecclésiastiques se conduisirent envers eux comme envers des frères. M. le commissaire épiscopal de Katscher, M. le curé de Baverwitz et celui de Léobschutz, tous trois du diocèse d'Olmutz, leur parurent mériter une mention particulière. A Neustadt, ville commerçante du haut duché d'Oppeln, on vit avec un sentiment d'attendrissement mêlé d'admiration le Révérend Père gardien des Capucins conduire les frères mendiants français dans plusieurs maisons et intercéder pour eux bien plus vivement qu'il ne l'aurait fait pour sa propre famille. A Neisse, très belle ville, dont les Prussiens ont considérablement augmenté les fortifications, heureusement située dans un terrain fertile, sur la Neisse, avec un château magnifique, l'une des résidences de l'évêque de Breslau, ils furent amicalement accueillis par les chanoines de la collégiale, qui aux procédés les plus honnêtes ajoutèrent un don digne de leur générosité.

Il eût été doux pour eux de nommer tous les seigneurs qui les avaient comblés de bonté, mais cette liste, trop longue pour faire partie d'une lettre, ne pouvait trouver place que dans leur journal, où elle occupait plusieurs pages, et ils se virent malgré eux forcés de la supprimer dans leur correspondance, pour se borner à faire connaître ceux à qui ils avaient eu, en dernier lieu, des obligations toutes particulières à Glatz, M. le gouverneur de la ville, M. de Favrat, M. le comte de Magni et un gentilhomme français de la province de Normandie, depuis quelque temps retiré dans cette ville, M. de Brissy. Ce généreux compatriote leur fit la plus agréable réception, il prit

l'intérêt le plus vif à leurs succès et leur rendit avec empressement, en plus d'un genre, les plus grands services.

Ainsi se plut la divine Providence à ménager à de fidèles ministres quelques consolations au milieu de leurs peines. Quelle douleur pour eux, en effet, de voir passer chaque soir plusieurs confrères chassés de leur premier asile, forcés d'en chercher un autre et obligés de s'enfoncer jusqu'en Russie par une suite des dernières défenses d'admettre dans les États du roi de Prusse aucuns nouveaux émigrés ou déportés! Le cœur déchiré, ils ne purent refuser à quelques-uns d'entre eux, plus misérables, les légers secours qu'ils étaient autorisés à distribuer eux-mêmes en certains cas. Ces différents secours, distribués avec sagesse, ne diminuant leur bourse que de 30 écus de Prusse, y en laissèrent 532 qu'ils adressèrent depuis Glatz à M. Eichborn, pour être par lui envoyés en Suisse. M. Petitjean, qui avait en dépôt quelque argent de la collecte, ajouta ce qui manquait pour former le montant de deux effets sur MM. Pope et C[ie], de Hambourg, l'un de 1,300 marcs de banque, l'autre de 80 marcs et 1 denier. Ces deux effets, payés à Soleure à raison de 37 sols de France le marc, produisirent 2,560 livres 10 sols.

Après avoir parcouru avec succès quelques châteaux du comté de Glatz, MM. Hugues et Prost prirent la route de Schweidnitz, dans la moyenne Silésie. Cette ville, assez peu fortifiée, mais la plus grande de la province après Breslau, est bâtie au sud-ouest de cette capitale, sur une éminence au pied de laquelle coule la petite rivière de Weistritz. Ses rues sont larges, ses églises fort belles, ses maisons généralement bien bâties, et elle a des places spacieuses. Tous ses magistrats sont catholiques, mais il y a beaucoup de protestants, qui y ont une église et une

école publique. Ils rencontrèrent dans M. le curé et ses vicaires des frères compatissants, qui les confirmèrent toujours davantage dans la haute idée qu'ils avaient conçue du clergé catholique de ce pays. Chacun d'eux se fit gloire de prêcher et de soutenir la bonne œuvre.

L'urgence des besoins et l'état d'instabilité du clergé français dans la Suisse semblaient imposer à ses députés la loi de retarder le moins possible l'envoi des secours qu'ils avaient en main. Avant donc de quitter Schweidnitz, ils demandèrent à M. Eichborn de faire parvenir en Suisse le plus promptement possible 339 écus de Prusse qu'ils lui adressaient. Plus de la moitié de cette somme était le fruit de la charité des Frères Moraves [1] dits de l'Unité, résidant à Guadenfrey. Les seigneurs membres de cette association s'étaient montrés envers eux d'une générosité peu commune, même chez les catholiques. Ils les avaient amicalement invités à partager leurs repas, les avaient défrayés à l'auberge et exemptés de faire personnellement la collecte, en la faisant exécuter pour eux. Le nom de M. le baron de Koppitz entre autres, nom à jamais cher aux prêtres français, leur rappellera toujours une des plus belles âmes qu'aient rencontrées leurs députés dans leurs longues courses. Ce bon cœur gratifia la collecte de 50 écus

1. Les Frères Moraves sont une secte particulière d'anabaptistes pacifiques, formée dans la Moravie par Hutter et Gabriel, deux disciples de Storch, premier chef des anabaptistes. Suivant les principes de cette secte, tous les biens doivent être en commun, et un économe, changé tous les ans, perçoit seul les revenus de la société et du travail, et fournit aux nécessités de tous. Cette secte, après avoir essuyé plusieurs persécutions en Moravie, d'où elle s'était répandue en Silésie et dans les autres provinces voisines, y fut ensuite fort affaiblie, et presque totalement détruite vers l'an 1620. Les Quakers ou Trembleurs, s'étant réfugiés quelque temps après, de l'Angleterre où ils avaient pris naissance, en Transylvanie, et y ayant reçu toutes les sectes chrétiennes, le plus grand nombre des Frères Moraves y a passé, et ils s'y sont réunis aux Sociniens. — *Note du manuscrit.*

de Prusse, très grand don pour un seigneur de fortune médiocre. Il éprouvait un plaisir visible à favoriser la bonne œuvre. C'était vraiment un spectacle piquant de voir son valet de chambre précéder à cheval MM. les collecteurs dans les châteaux voisins pour les y recommander de la part d'un maître dont il se montrait digne, et revenir ensuite au-devant d'eux, pour leur faire part des dispositions des personnes dont ils allaient solliciter les bienfaits. L'influence du charitable baron les suivit au delà même du pays. Il leur remit, pour différents seigneurs de sa connaissance, des lettres très pressantes, qui produisirent presque toutes l'effet qu'il en espérait.

Cependant MM. les collecteurs ne tardèrent pas à s'apercevoir combien il était fâcheux qu'ils n'eussent pu prévoir les succès rapides des armées républicaines en Allemagne [1], et l'affluence prodigieuse des prêtres français en Basse-Silésie, qui en fut la suite. Ils n'auraient certainement pas manqué alors de commencer leur mission par où ils osaient à peine la finir. Tout ce qu'ils pouvaient dire de la situation de leurs frères éloignés n'était pas aussi frappant que le spectacle qu'offraient aux Silésiens attendris plusieurs malheureux à portée de recevoir par eux-mêmes les secours de leur charité, et après avoir beaucoup fait pour les infortunés qu'on avait devant les yeux, on n'était plus aussi disposé à faire du bien aux prêtres répandus dans la Suisse. D'ailleurs on objectait presque à tout moment à MM. les collecteurs que, d'après les papiers publics, ceux dont ils cherchaient à soulager la misère avaient été obligés de se disperser et d'abandonner leurs asiles, pour se conformer aux décrets du corps helvétique. Ils ne manquaient pas de répondre que

1. Il s'agit de la campagne de Moreau, 1796.

ces décrets n'avaient point été exécutés avec rigueur, mais ils sentaient bien que nécessairement il fallait en rabattre beaucoup des 5,000 qui remplissaient la Suisse à l'époque de la signature de leurs lettres de mission. Ils ne savaient à combien porter ceux qui étaient restés, et ils craignaient que l'on n'en vînt à croire que le nombre en était assez diminué pour que la charité des habitants du pays et les secours qui venaient de France offrissent des ressources suffisantes à leur entretien. A ces difficultés survenues à l'exercice de leur ministère s'en joignirent d'autres provenant de la brièveté des jours, de l'intempérie de la saison, et du pays montagneux qu'ils avaient à parcourir pour aller solliciter la compassion des seigneurs dispersés dans des châteaux fort éloignés souvent les uns des autres. Leur zèle ne s'en rebuta pas néanmoins, et s'ils exposèrent le tout confidemment à MM. les évêques, ce ne fut que pour apprendre à ces prélats quel fond ils pouvaient faire, dans ce moment et par la suite, sur le faible résultat de leurs travaux.

Avec la même ardeur donc et le même courage, nos infatigables apôtres passèrent de Schweidnitz à Waldenburg, petite ville voisine, et plus loin à Landshut, autre petite ville de la même contrée sur le ruisseau de Zieder, très renommée pour son grand commerce de fil et de toile de lin. De là, côtoyant la chaîne de montagnes qui est entre la Bohême et la Silésie, ils entrèrent dans le petit duché de Jawer, qui confine au sud avec la Bohême et au couchant avec la Haute-Lusace, et ils s'enfoncèrent jusqu'à Schmiedberg, ville frontière dont presque tous les habitants sont maréchaux, au pied d'une montagne près de la source du Bober. Ils suivirent ensuite cette rivière jusqu'à l'endroit où elle reçoit le ruisseau de Zieder, et là ils s'arrêtèrent à Hirschberg, ville remarquable par ses

bains chauds, d'où ils allèrent à Goldberg, petite ville sur le ruisseau de Katzbach, dans la principauté de Liegnitz, l'une des plus agréables contrées de la province. A quelque distance de Goldberg, ils s'engagèrent dans de vastes forêts, qui les conduisirent presque sur les frontières de la Pologne, à Gross-Glogau, capitale d'un duché considérable, le grenier de toute la Silésie, à cause de la fertilité de son territoire, qui comprend plusieurs villes et grand nombre de villages [1]. Cette ville, qui n'est pas grande, mais très régulièrement fortifiée, la plus peuplée et la mieux située de toute la province après Breslau, dont elle est éloignée de vingt lieues, avec un grand conseil de régence pour la Basse-Silésie, a été longtemps le séjour du trop célèbre abbé de Prades, qui y est mort en 1782, après avoir reçu les sacrements de l'Église [2].

L'accueil qu'ils obtinrent dans cette ville leur parut mériter une reconnaissance et des éloges particuliers. A la bienfaisance, vertu propre à tous les Silésiens, les Glogaviens joignirent, jusque dans les dernières classes de la société, une aménité et une politesse qu'ils n'avaient trouvées nulle part ailleurs au même degré. Il y en eut plusieurs qui coururent après eux pour leur offrir leur contribution, indignés contre leurs guides, qui les avaient oubliés à dessein et dont ils se croyaient insultés. Aussi

1. Il ne faut pas confondre Gross-Glogau avec une autre plus petite ville du même nom, Klein-Glogau, qui est dans la Haute-Silésie et fait partie du duché d'Oppeln. — *Note du manuscrit.*

2. C'est par erreur que le manuscrit porte 1785 ou 1786. L'abbé Jean-Martin de Prades, 1720-1782, né à Castel-Sarrasin, avait été lié avec les philosophes et avait travaillé pour l'*Encyclopédie*. Ayant soutenu en Sorbonne, en 1751, une thèse dont les propositions, contraires à la doctrine de l'Église, avaient fait scandale, il avait dû se réfugier en Hollande, puis à Berlin, où Voltaire lui avait fait obtenir la place de lecteur du roi de Prusse. A la fin de sa vie, il rétracta ses anciennes erreurs et obtint un canonicat de l'église de Glogau. Il mourut archidiacre de ce chapitre.

MM. les collecteurs convenaient-ils que s'ils voulaient entreprendre de désigner tous ceux qui, dans cette ville, avaient des droits particuliers à la reconnaissance des prêtres français, ils devraient en nommer tous les habitants les uns après les autres. Ils ne purent cependant se dispenser de faire une mention spéciale de M. l'archidiacre de Zoffeln et de M. le curé. Le chapitre en corps donna 200 livres, cadeau qui, attendu la médiocrité de la fortune de ses membres, faisait le plus grand honneur à leur cœur.

En passant d'une ville à l'autre, ces charitables missionnaires avaient souvent quitté les grandes routes pour aller au loin, et quelquefois par des chemins rudes et difficiles, collecter dans les châteaux. Ces fréquentes excursions avaient eu leurs peines, mais entremêlées souvent de consolations. Un second baron de Koppitz, retrouvé dans la personne de M. le comte de Reuss, issu de l'illustre famille de ce nom à laquelle MM. Hugues et Bernardy avaient eu tant d'obligations dans leur collecte de Haute-Saxe [1], les avait recommandés à M. le comte de Solms, qui appartenait à la famille de ce riche seigneur par son mariage avec une comtesse de Reuss, sa cousine. M. le comte de Solms, à son tour, ne se contentant pas d'être libéral, avait voulu qu'ils lui dussent encore les dons des autres; et M. le comte de Callenberg, ainsi que Mme la comtesse de Claris, Autrichiens, animés par l'exemple et la recommandation de cet aimable voisin, leur avaient fait regretter que MM. les prélats n'eussent pas pu réussir à obtenir la permission d'envoyer des collecteurs en Autriche.

MM. les collecteurs avaient adressé déjà, dans le cou-

1. Voir plus haut, chap. III, *Collecte de Haute-Saxe*, p. 60 et suiv.

ant de novembre, 300 écus de Prusse à M. le prieur de
Romain-Moutier, en lui recommandant de les faire parvenir sans délai à leur destination. Celui-ci, connaissant a générosité et le zèle du bon M. Eichborn, lui avait remis cette somme, parvenue ensuite en une lettre de change de 500 florins, sur MM. David et Jacques de Neufville, banquiers de Francfort. Cet envoi ne tarda pas à être suivi d'un autre, et le 20 décembre, MM. les évêques reçurent sur les mêmes banquiers une nouvelle traite de 556 florins 40 kreutzers qui, acquittés le 23 du même mois par un négociant de Soleure, produisirent, après une perte d'un demi par cent, 1,196 livres 7 sols deniers. Cette dernière lettre de change formait le montant de 380 écus de Prusse, moins quelques avances et frais antérieurs dont s'était remboursé M. Eichborn, envoyés par MM. les collecteurs depuis Gross-Glogau, et annoncés par eux, avec douleur, comme devant être probablement un des derniers gages de l'amour qu'ils portaient à leurs frères, tout leur prédisant la cessation prochaine de la source qu'il avait plu à la divine Providence de leur ouvrir en Silésie.

Sortis de Gross-Glogau le 5 décembre, pour poursuivre et terminer leur mission, ils éprouvèrent bientôt que leur ministère, très pénible dans une saison aussi dure, n'avait jamais été d'ailleurs si rebutant par la stérilité. La peinture qu'ils faisaient de l'état où se trouvaient réduits leurs infortunés collègues ne touchait plus que faiblement. On semblait avoir perdu de vue la belle cause pour laquelle ils souffraient, et le mérite de leurs sacrifices. Le grand nombre de misérables fugitifs, qui tout récemment venait de traverser le pays, loin de dilater les cœurs, les avait au contraire rétrécis. On regardait les victimes de la Révolution comme trop multipliées pour

entreprendre de les arracher au malheur auquel on les croyait vouées pour toujours, et dans cette idée, on se contentait de les plaindre, et l'on ne se mettait plus en peine de les soulager. La lecture du livre de la collecte pendant les mois de décembre, janvier et février, était à peine supportable, et quoique les dons fussent purement gratuits de leur nature, cependant MM. les collecteurs ne pouvaient se défendre d'un sentiment qui était plus que de la surprise, quand ils y lisaient la quotité de certaines contributions, à côté de noms qui donnaient l'idée de l'opulence et faisaient naturellement présumer la générosité. Pour tout dire en un mot, lorsqu'ils arrivèrent à Breslau, le 1er mars 1797, après avoir collecté dans seize châteaux, ils ne trouvèrent dans leur bourse que 250 écus de Prusse, que, toujours par l'entremise de M. Eichborn, ils envoyèrent en une lettre de change de 417 florins 20 kreutzers sur Francfort. A la vue d'un succès si médiocre, ils se félicitèrent d'avoir commencé leurs opérations par la Haute-Silésie. Si, malheureusement, ils avaient suivi une marche opposée, découragés dès l'entrée de la carrière, ils auraient été tentés de l'abandonner, ou peut-être ne l'auraient-ils parcourue qu'avec une espèce de peine et par manière d'acquit.

Observons cependant qu'ils étaient loin d'embrasser tout le monde indistinctement dans un témoignage aussi peu avantageux. Ils surent faire les exceptions que demandaient la justice et la reconnaissance. Ils convinrent que Mme la comtesse de Donau, bourgeoise de Berne, M. le baron de Gellhern, Mme la baronne d'Abschatz et plusieurs autres seigneurs s'étaient conduits à leur égard avec une générosité peu commune et bien propre à les consoler de la stérilité de leur ministère; que le clergé, dans cette partie comme dans le reste de la province,

avait constamment justifié l'idée qu'ils en avaient toujours donnée, et que, généralement parlant, la bourgeoisie avait contribué à proportion de ses moyens.

Neuf mois de courses non interrompues réclamaient quelques moments de repos. On le représenta aux deux zélés ouvriers, et on les fit consentir à rester à Breslau pendant le carême, mais dans la disposition de recueillir après Pâques ce qui leur restait de courage pour terminer une carrière que leur charité eût voulu voir aussi fructueuse que longue. En attendant, ils s'effrayaient de l'avenir et n'osaient le sonder. Dans la crainte que l'exil du clergé français ne se prolongeât longtemps encore, ils conjuraient Dieu de susciter des hommes assez intrépides pour aller porter le vœu de leurs frères en Russie, au Levant, en Arabie, chez le roi Tippo [1] et, s'il le fallait, aux extrémités de la terre.

Le prince-évêque de Breslau les accueillit à leur retour avec un intérêt peu commun. De leur côté, ils admirèrent plus d'une fois les prodigieux effets de la générosité du pontife envers les Français émigrés. Ils étaient sa compagnie habituelle. Dix d'entre eux, tant ecclésiastiques que laïques, mangeaient journellement à sa table, et il passait pour certain qu'il avait distribué plus de 10,000 livres aux seuls prêtres qui avaient passé à Breslau.

MM. Hugues et Prost étaient toujours disposés à se remettre en route après Pâques, malgré le dégoût que la stérilité du dernier trimestre n'avait pu manquer de leur inspirer pour un ministère que tout leur disait d'avance devoir être moins fructueux encore dans la suite. Ils avaient constamment résisté à une foule de considérations propres à ébranler leur résolution, jusqu'au moment où

1. Tippo-Saëb, dernier nabab de Mysore, 1749-1799.

les bruits de paix se firent entendre. Dès lors, on répandit dans le public que les portes de la France étaient ou allaient être bientôt ouvertes aux ecclésiastiques qui en avaient été chassés, et cette fausse opinion fut accréditée par le départ de quelques prêtres qui abandonnèrent la Silésie dans le même temps. Ce changement de circonstances formait contre le succès de la collecte une nouvelle présomption, qui parut presque une démonstration à MM. les collecteurs. Ils ne voulurent pas cependant s'en rapporter uniquement à eux-mêmes. Ils consultèrent un confrère, qui n'était pas moins l'ami de la bonne œuvre que le leur, et demandèrent au prince-évêque son avis, qui, au défaut de celui des prélats de Soleure qu'ils ne pouvaient attendre, leur parut plus propre que tout autre à fixer leur incertitude et à régler leur conduite. Ce digne prince décida que ce qui restait à faire de la collecte n'en valait pas la peine. Et en effet, en prenant pour base de calcul le résultat des trois derniers mois, on pouvait presque assurer que quatre petites villes sans nom et peut-être une quarantaine de châteaux qui restaient à parcourir rapporteraient à peine, frais faits, une quinzaine de louis.

En souscrivant à une décision qu'avait dictée la prudence et que tout leur disait ne pouvoir manquer d'obtenir le suffrage des prélats qui les avaient honorés de leur confiance, ils étaient à l'abri de tout reproche. Ils le sentirent et ne balancèrent point à regarder leur mission comme remplie. Un plus long séjour en Silésie n'étant plus dès lors nécessaire, M. Prost, libre de céder à sa tendresse pour son troupeau, forma le projet de regagner la Suisse, afin de profiter de la première circonstance favorable qui lui permettrait de voler à son secours. M. Hugues, qui n'avait pas, de son côté, les mêmes rai-

sons pour se rapprocher autant de la France et qui avait grand besoin de repos après deux collectes aussi pénibles, se décida à aller à Wernigerode, où l'appelait depuis longtemps l'excellente famille de Stolberg, qui l'avait si bien accueilli avec son collègue dans leur collecte de Haute-Saxe [1] et qui lui offrait un asile, en attendant qu'il plût à Dieu de le rappeler dans son infortunée patrie, pour y travailler au rétablissement de la religion.

Avant de se séparer, ils avaient exposé à MM. les évêques les motifs qui les avaient portés à terminer leur collecte plus tôt que ne l'annonçaient leurs lettres précédentes; et après s'être réjouis dans le Seigneur d'avoir été les instruments dont s'était servie la Providence pour seconder la tendre sollicitude de ces charitables prélats, ils les priaient de vouloir bien leur pardonner les négligences ou omissions involontaires qui auraient pu leur échapper dans leurs travaux. Ils se félicitaient de pouvoir du moins se rendre ce précieux témoignage qu'ils avaient toujours traité les ressources recueillies par eux comme un dépôt sacré, où la nécessité seule devait les porter à puiser pour eux-mêmes. Si le journal de leurs dépenses n'avait pas fait un volume trop considérable pour être envoyé de si loin, on y aurait vu qu'en faisant usage de la maxime qui favorise le bœuf foulant le grain sur l'aire de la grange, et l'ouvrier apostolique dont il est la figure [2], ils n'avaient point excédé à beaucoup près le droit qu'elle leur assurait.

Déjà plus d'une fois, selon les occasions, MM. les évêques avaient rendu justice au zèle aussi actif qu'intelligent de MM. Hugues et Prost. Mais leur mission se trou-

1. Voir plus haut, chap. III, *Collecte de Haute-Saxe*, p. 77.
2. *I. Cor.*, IX, 9, et *Deut.*, XXV, 4.

vant entièrement remplie, ces prélats terminèrent la correspondance particulière qu'elle avait établie entre eux et ces fidèles coopérateurs, en leur témoignant toute leur satisfaction de la manière dont ils avaient constamment répondu à leur confiance. Ils leur offrirent en même temps, comme une juste et flatteuse récompense de leurs longs et pénibles travaux, la reconnaissance si bien méritée de tout le clergé de France et spécialement des prélats qui les avaient députés. Pour finir, ils les assuraient de leur estime particulière et de toute leur bienveillance.

M. Clerc, que l'amour pour ses frères retenait à Berlin, se sentait depuis longtemps pressé par un violent désir sans cesse renaissant de retourner dans son ingrate patrie travailler à la vigne du Seigneur, si horriblement ravagée par l'homme ennemi. La certitude que plusieurs de ses confrères étaient déjà rentrés et qu'à leur exemple d'autres rentraient tous les jours, le tourmentait et versait l'ennui et le dégoût sur un séjour qu'il eût voulu être le maître d'abréger et qu'il ne prolongeait qu'avec peine. Malgré l'existence honorable et avantageuse que lui procuraient des personnes respectables et le bien qu'il faisait par elles à ses infortunés compatriotes résidant ou de passage dans cette capitale, il n'était pas de semaine où il ne fût tenté de partir et où il ne se reprochât de ne l'avoir pas encore fait. Pour s'assurer cependant qu'il ne cédait pas trop facilement à l'impétuosité d'un zèle qui pouvait n'être pas tout à fait selon la prudence, il ne voulut rien faire sans l'agrément de MM. les évêques. Seulement, afin d'être prêt à partir au premier signal d'approbation, il s'assura d'une place gratuite jusqu'à Verden. La précaution fut inutile. Il parut aux prélats que, quelque louables que fussent les motifs qui le portaient à désirer son retour, il ferait mieux de le retarder, vu les services

essentiels qu'il était dans la position de rendre journellement à ses malheureux frères. Mgr l'archevêque de Paris lui marqua expressément que les ecclésiastiques qui, dans les pays étrangers, pouvaient être utiles aux Français exilés, surtout aux laïques, qui n'avaient pas une espérance prochaine de retour, devaient rester à leur poste. M. Clerc avait une vertu trop solide pour abonder dans son sens. La décision des oints du Seigneur fut pour lui la voix du ciel : il ne répliqua pas.

Dans le grand nombre d'ecclésiastiques et autres Français forcés, comme nous l'avons vu, de chercher de nouveaux asiles, plusieurs de ceux qui avaient passé par Berlin, absolument dénués de toute ressource, éprouvaient les horreurs de l'indigence. M. Clerc, sûr de n'être point désapprouvé de MM. les évêques en employant à leur soulagement une partie de l'argent dont il se trouvait dépositaire, distribua de légers secours à plusieurs de ces infortunés proscrits, afin de leur procurer la facilité de gagner les pays où la Providence leur ménageait de nouveaux moyens de subsistance. Quelque considérable que fût la masse totale de ces différents secours, si bien placés, cependant la bourse d'où ils avaient été tirés n'en était pas entièrement épuisée, et il s'y trouva de quoi payer une lettre de change sur M. Stehelin, de Bâle, qui produisit à Soleure 2,885 livres. La correspondance n'indique pas les sources qui avaient fourni cet argent à M. Clerc. Nous soupçonnons toutefois, et la conjecture n'est pas sans fondement, que, les lettres circulaires adressées à différents chapitres de Pologne ayant eu le même succès que celles envoyées à Gnesen et à Cracovie, cet argent était le produit des aumônes faites par ces illustres corps.

Dans la lettre qui accompagnait cet envoi, M. Clerc ex-

posait à MM. les évêques qu'il venait d'apprendre que dans les villes d'Erfurt, de Munster, d'Hildesheim, où s'était réfugiée la plus grande partie de la colonie de Constance, les besoins surpassaient tellement les ressources que la misère y était à son comble, et il demandait l'agrément de ces prélats pour prélever un secours particulier, en faveur de ces honorables indigents, sur la masse des aumônes qu'il espérait recueillir. M. Clerc obtint facilement ce qu'il sollicitait pour ses frères. MM. les évêques l'autorisèrent à leur faire passer le plus promptement possible les soulagements que les circonstances rendraient nécessaires, et, sans lui fixer à combien il pourrait les porter, ils s'en rapportèrent entièrement à sa prudence.

Les armées patriotes, qui avaient pénétré dans la Souabe, la Franconie, la Bavière, ayant été forcées d'abandonner ces pays et de repasser le Rhin avant l'hiver, plusieurs prêtres et émigrés français, que la crainte avait fait fuir, revinrent avec empressement dans leur premier asile. Quelques-uns même durent leur retour à la générosité de leurs bienfaiteurs, qui les rappelèrent dès qu'ils ne virent plus pour eux aucun danger. Mais un grand malheur de cette seconde émigration, c'est que des voyages nécessairement plus dispendieux que le détail d'une vie sédentaire et sous tous les rapports très modeste avaient hâté, pour certaines familles respectables, le moment de la détresse et de la misère, en absorbant presque entièrement des fonds qui, sans cette fâcheuse circonstance, auraient fourni pendant quelque temps encore à leur subsistance. Mgr l'archevêque de Paris, rentré à Constance, eut l'âme déchirée de ce spectacle. Il en fit part sur-le-champ à M. Clerc et lui demanda s'il ne serait pas possible de leur procurer quelques soulagements. Ce charitable ecclésiastique, qui ne savait rien refuser à ses compatriotes, s'en

occupa avec son zèle ordinaire. La Providence seconda ses efforts, et malgré toute la prudence et la circonspection qu'il était obligé de mettre dans ses démarches, n'ayant aucune permission pour collecter à Berlin, il eut la satisfaction d'y trouver, en très peu de temps, environ 500 écus de Prusse ou 2,000 livres de France, qu'il fit passer sur-le-champ à Monseigneur de Paris, pour subvenir aux plus pressants besoins. Il lui adressa en même temps une liste de plusieurs personnes de la cour chez lesquelles il n'avait pu ni dû se faire présenter, mais qu'on lui avait assuré devoir certainement se montrer favorables à la demande directe d'un prélat que leur profonde vénération pour ses éminentes vertus ne leur permettrait pas de refuser.

La réforme de la Trappe de l'ancienne observance ayant été enveloppée dans la destruction générale de l'état monastique opérée en France par les décrets de l'Assemblée nationale [1], plusieurs religieux de la maison de Notre-Dame de la Trappe, effrayés de leur prochaine dissolution et non moins jaloux de conserver leur réforme à l'Église que de demeurer fidèles aux promesses solennelles qu'ils avaient faites à Dieu au pied des autels, avaient obtenu de l'État de Fribourg, l'un des cantons catholiques de la Suisse, un ancien monastère de Chartreux abandonné depuis dix ans, avec la permission de s'y établir au nombre de vingt-quatre, d'y vivre selon leur règle et de s'y perpétuer par la réception de nouveaux sujets. Cette maison,

1. On avait d'abord cru, on avait même répandu dans le public que la réforme de la Trappe serait préservée du coup porté contre le reste de l'état religieux, à cause de l'édification qu'elle donnait au monde chrétien, de la charité qu'elle exerçait envers les pauvres et les étrangers et de la médiocrité de ses revenus. Mais toutes les espérances dont on avait amusé ces véritables religieux s'évanouirent bientôt. La philosophie les haïssait trop pour les conserver, et un décret exprès les mit au même rang que les autres religieux. — *Note du manuscrit.*

située dans une vallée, au haut des montagnes, sur la paroisse de Cerniat, diocèse de Lausanne, appelée autrefois la Valsainte, et aujourd'hui l'abbaye de la Valsainte de Notre-Dame de la Trappe [1], ne tarda pas à éprouver des besoins considérables, suite nécessaire de la multitude de bonnes œuvres en tout genre, très utiles, mais en même temps très dispendieuses, que le zèle faisait entreprendre à ces fervents cénobites. Leur ferme confiance en la Providence ne leur permit pas le moindre trouble, la plus légère inquiétude. Mais il était dans l'ordre de ne négliger aucun des moyens auxquels la prudence conseillait de recourir et d'attendre tranquillement ce qu'il plairait au Seigneur d'en ordonner. Le vénérable abbé, le T. R. P. Dom Augustin de Lestrange [2], décidé à faire circuler dans certains pays un petit exposé de leurs besoins, en adressa un

1. La maison de la Valsainte a été érigée en abbaye de l'ordre de Cîteaux, le 8 décembre 1794, par Son Excellence Mgr Pierre Gravina, des ducs de Saint-Michel, grand d'Espagne de la première classe, archevêque de Nicée, nonce du Saint-Siège près les cantons helvétiques, résidant à Lucerne, sur les ordres positifs qu'il en avait reçus du pape Pie VI. Lors de l'érection de la Valsainte en abbaye, quatre colonies sorties de cette maison avaient déjà formé quatre nouveaux monastères: celui de Poplet, en Espagne; celui du Sacré-Cœur de Marie, près d'Anvers, en Brabant; celui de Notre-Dame des Miséricordes, à Mont-Brac, près de Barge, en Piémont, et celui de Lullworth, sur les côtes et dans la partie orientale de l'Angleterre. Outre cela, plusieurs religieux étaient en route pour aller tenter de nouveaux établissements en Hongrie et même en Russie. Ainsi s'enrichissaient chaque jour les autres nations des pertes volontaires de la France. — *Note du manuscrit.* — Sur ces Trappistes français de la Valsainte et leurs colonies, surtout celle d'Angleterre, voir les *Annales catholiques*, t. III, 1797, p. 59-63 et p. 581-587, et *les Trappistes de l'ordre de Cîteaux au XIXe siècle, histoire de la Trappe depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, 1140-1844, par M. Casimir Gaillardin, deux volumes in-8, Paris, 1844; t. II, *passim*.

2. Dom Augustin de Lestrange, né en 1754 d'une vieille famille du Vivarais, était entré à la Trappe à vingt-six ans, après avoir exercé le ministère à Paris, dans la paroisse de Saint-Sulpice, et reçu le titre de grand vicaire de l'archevêque de Vienne. Il était maître des novices quand éclata la Révolution. Cf. Dom J. Rabory, *La vie de Louise de Bourbon, princesse de Condé, fondatrice du monastère du Temple*. Solesmes, 1888, p. 208.

exemplaire à M. Clerc, à Berlin. Celui-ci ne vit pas sans attendrissement l'état de détresse où se trouvaient ces bons Pères, et il résolut de travailler à les secourir. Il s'y porta même avec d'autant plus d'affection qu'il n'avait point oublié les obligations qu'avaient à cette maison les ecclésiastiques déportés dans la Suisse [1], et qu'il était ins-

1. Les religieux de la Valsainte s'étaient signalés par leur générosité vis-à-vis des prêtres français réfugiés en Suisse. Dès le mois d'octobre 1792, ils avaient envoyé à Fribourg une somme de 1,200 livres destinée à leur soulagement et, pour leur venir en aide, il leur arriva plus d'une fois de prendre sur leur nécessaire : « Nous avons été obligés, écrivait dans une lettre touchante le supérieur, Dom Augustin de Lestrange, de diminuer d'un quart la portion de pain que la règle nous permet pour notre repas, et nous n'avons encore fait aucune provision pour cet hiver. Cependant, comme nous avons fait venir quelques étoffes et que je sais qu'il y a quelques ecclésiastiques qui seront dans le cas de souffrir beaucoup du froid de cet hiver, parce qu'ils ne peuvent faire venir leur vestiaire, nous avons résolu de nous en passer pour nous-mêmes et de les employer au moins en partie pour ces dignes persécutés pour Jésus-Christ. Mais comme ces étoffes sont blanches, nous nous bornerons à faire des camisoles et des gilets qu'ils pourront mettre par-dessous leurs autres habits, afin de les mettre au moins à l'abri du froid, s'ils ne peuvent point les habiller décemment. D'ailleurs, par ce moyen, nous serons dans le cas d'en fournir un plus grand nombre. Si vous connaissez quelque ecclésiastique à qui ce petit secours puisse être nécessaire, vous n'avez qu'à parler.... (Lettre du 26 novembre 1792 à M. Raulin, chanoine de Saint-Dié). Et dans un post-scriptum à cette lettre, qu'il avait signée : « F. Augustin, supérieur très indigne, » il ajoutait : « C'est bien ainsi que je dois signer, je vous l'assure, après ce dont j'ai été témoin ce matin. Lorsque j'ai exposé à mes chers confrères le triste état des respectables prêtres déportés, et leur ai proposé d'employer au moins une partie des étoffes que nous avions fait venir pour nous à revêtir ces dignes persécutés pour le nom de Jésus-Christ, les uns m'ont dit que non seulement ils étaient prêts à donner les habits neufs qu'ils devaient avoir, mais même ceux qu'ils portaient; les autres, qu'il fallait retrancher de la nourriture; ceux-ci disaient que c'était une obligation étroite pour nous; les autres, que si la rigueur du froid devait causer des infirmités à quelques-uns, il valait mieux que ce fût à nous, qui ne sommes faits que pour souffrir et qui n'avons d'autre occupation que de prier, qu'à ces dignes ministres de Jésus-Christ qui peuvent encore tant travailler pour l'Église. En un mot, tous pensaient qu'il fallait les secourir, et les secourir abondamment. Où j'ai vu qu'ils ont bien plus de zèle, plus de foi, plus de charité véritable que moi, et que je ne suis pas digne, quoique je les commande, de baiser la trace de leurs pieds.... »

Quelques jours auparavant, le 5 octobre 1792, M. Raulin écrivait déjà, des

truit que la plus grande partie des enfants que l'on y élevait, pour l'état ecclésiastique surtout, étaient de petits Franc-Comtois. Comme les besoins lui parurent de nature à réclamer les plus prompts secours, il s'empressa de leur adresser le résultat de ses premières démarches, qui, joint à la rétribution d'une très grande quantité de messes qu'il avait trouvé moyen de faire acquitter à leur décharge, forma un secours de 4 à 5,000 livres.

Le mémoire qui lui avait été envoyé, renfermant bien des choses qui n'auraient pas été goûtées dans le pays, il ne crut pas prudent de le publier tel qu'il était. Il pria M. Barbelenet de le retoucher. Il le fit ensuite imprimer et hasarda d'en faire adresser un exemplaire au roi de Prusse, par trois filles qui se disposaient à partir pour aller se consacrer à Dieu dans une maison de religieuses de l'ordre de la Trappe, que le respectable abbé de la Valsainte venait de fonder, sans autre revenu que la Providence, à une très petite distance d'une autre maison d'hommes de la même réforme, dans un lieu extrêmement solitaire, sur la paroisse de Sembranchet ou Saint-Branchier, village de la châtellenie de Saint-Maurice, dans le Bas-Valais. Sa Majesté leur répondit par une fort belle lettre et un don de 30 louis. Encouragé par ce premier succès, M. Clerc répandit plusieurs exemplaires du mémoire à Berlin; il en envoya en Pologne et jusqu'en

mêmes religieux, à M. de Bougnon, chanoine de l'église de Besançon : « Ces bons religieux, en m'envoyant de leurs draps pour nos prêtres, me marquent par occasion qu'il leur faut de l'orge pour 180 louis, et, dans leur confiance en la Providence, ils se font une peine de recevoir quelques louis que j'ai quêtés, et cela par la crainte de nuire aux pauvres prêtres déportés. » — *Extrait de documents manuscrits conservés à la bibliothèque du grand séminaire de Nancy.* Sur l'abbé de Lestrange et les établissements qu'il essaya de fonder en Russie, après la fermeture de la Valsainte, lors de l'entrée des Français en Suisse, voir notamment Pingaud, *Les Français en Russie et les Russes en France*, Paris, 1888, p. 226-227.

Russie. Il fit partout la même impression, et nombre de charitables personnes le chargèrent de recevoir et de faire passer à ses confrères cénobites les gages réels de leur estime et de l'intérêt qu'elles prenaient à leur situation.

M. Clerc partageait avec ses confrères les espérances consolantes que donnait, du côté de la religion surtout, le système de modération qui, depuis un temps, s'établissait en France et y prenait chaque jour de sensibles accroissements, lorsqu'il apprit par les papiers publics ce qui s'était passé à Paris le 4 septembre [1]. Ce charitable ecclésiastique, consterné et effrayé du grand nombre de malheureux compatriotes forcés d'abandonner de nouveau leur patrie par un effet des décrets que la faction dominante avait dictés et fait sanctionner sur-le-champ, crut devoir s'occuper sans délai des moyens de leur procurer quelques secours. Il proposa donc à MM. les évêques de Soleure de lui envoyer une lettre française, souscrite par eux et tous leurs collègues retirés en Suisse et à Constance, où seraient exposés, en style concis et énergique, les malheurs et les misères qu'allaient nécessairement continuer et augmenter les derniers événements. Il se chargeait ensuite, si ces prélats l'agréaient, de prier quelqu'un de traduire cette lettre en allemand, de la faire imprimer dans les deux langues, de la rendre publique et d'en adresser des copies à différentes personnes de la cour et de la ville.

1. Nous n'entreprendrons point de prononcer sur la révolution du 18 fructidor an V de la République une et indivisible (4 septembre 1797). Nous nous contenterons d'observer qu'il est au moins fort douteux qu'elle obtienne dans la suite, d'un historien impartial, les éloges qu'elle a reçus soit à la tribune de la législature, soit dans les proclamations du Directoire et de ses agents, soit dans les journaux chargés de la préconiser, les seuls qu'elle a laissés subsister. — *Note du manuscrit.*

Ce projet, dicté par le zèle à M. Clerc, fut approuvé sans difficulté. La lettre qu'il demandait, rédigée sur-le-champ, parcourut la Suisse pour y recueillir les signatures des archevêques et évêques dispersés dans les différentes villes de ce pays, et fut ensuite adressée à Monseigneur de Paris, avec prière à ce prélat de la faire partir pour Berlin, lorsqu'elle serait revêtue de sa signature et de celle des autres évêques français retirés avec lui à Constance. En prévenant M. Clerc qu'il recevrait dans peu, par Monseigneur de Paris, la lettre qu'il avait demandée, MM. les évêques de Soleure lui mandaient qu'ils se reposaient entièrement sur sa prudence de l'usage qu'il en ferait. Ils se bornaient à lui recommander, dans la supposition qu'il la ferait imprimer, d'en soigner les exemplaires de manière qu'il n'en fût point enlevé, et qu'il n'en tombât point entre les mains de quelques imposteurs, qui pourraient en abuser et quêter pour eux personnellement.

Sur ces entrefaites, le Directoire français, qui depuis longtemps voyait avec peine dans la Suisse les prêtres et les émigrés, et qui déjà à plusieurs reprises, mais toujours inutilement, avait demandé leur éloignement, énonça enfin son vœu avec tant de force, que les louables cantons se virent dans la nécessité d'y accéder. Les décrets d'expulsion furent donc rendus, et à Soleure en particulier, ce canton qui constamment et jusqu'à la fin a si bien mérité des malheureux Français [1], et qui, à cet égard, a forcé l'ad-

1. Les prêtres français réfugiés à Soleure ayant eu la douleur de perdre l'incomparable baillive de Sury dans les commencements de novembre 1797, l'établissement de charité que cette illustre bienfaitrice avait créé pour eux, et qu'elle soutenait depuis plusieurs années avec un zèle infatigable, fut, selon son dernier vœu, continué et dirigé après sa mort par Mmes les baronnes de Bezenwal, née de Roll; d'Arreger, née de Vigier; de Roll, née d'Arreger, et Mme la douairière Gugger, fille de M. l'avoyer Grimm. Lorsque le Sénat eut rendu le décret qui renvoyait tous les étran-

miration des patriotes eux-mêmes [1], il fut arrêté que tous les étrangers, sous quelque dénomination que ce puisse être, qui se trouvaient alors dans la ville et le canton, seraient tenus d'évacuer l'un et l'autre pour le 1er janvier 1798. MM. les évêques fixés à Soleure, enveloppés dans ce décret, eurent soin d'en prévenir M. Clerc pour qu'il n'envoyât plus rien dans la Suisse, mais bien à Constance, où les deux prélats, ainsi que la plupart de leurs col-

gers, ces dignes émules de la vertueuse et généreuse amie qu'elles remplaçaient, tendrement alarmées sur le sort de tant d'enfants adoptifs, dénués de tout et obligés d'abandonner un asile où elles pourvoyaient à leur subsistance, firent une quête en leur faveur et obtinrent, tant de l'État que des particuliers, des sommes abondantes qu'elles distribuèrent au moment du départ, selon l'étendue des besoins d'un chacun. — *Note du manuscrit.* — Mme de Sury était morte le 18 octobre 1797. (Voir plus haut, p. 20, note.) Sa dernière pensée avait été pour « ses pauvres prêtres, » qu'elle avait confiés à la pieuse charité d'une de ses amies, la baronne de Bezenwal. Cf. E. C., *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Jura*, Lons-le-Saunier, 1893, p. 205.

1. M. Desmolis, respectable curé du diocèse de Besançon, à quelque distance de Belfort, doyen de cette partie de l'Alsace, rentré dans sa paroisse pendant l'été de 1797 et obligé ensuite d'en sortir pour se soustraire à la rigueur des décrets rendus le 18 fructidor, ne put, malgré son grand âge, obtenir de rentrer dans le canton de Fribourg qui lui avait donné précédemment asile pendant plusieurs années. Très affecté de ce contretemps, ne sachant que devenir, il rencontra par hasard, à Bâle, le citoyen Mengaud, fils d'un de ses anciens amis, et qui était allé lui-même plusieurs fois dans son jeune âge passer une partie des vacances chez lui. Il crut que ce républicain, chargé alors d'une mission particulière du Directoire près du canton de Berne, ne se refuserait probablement pas à lui rendre service et il lui communiqua son embarras. Il en parut effectivement touché, et ne pouvant rien par lui-même dans une affaire absolument étrangère à l'objet de sa mission, il conduisit M. Desmolis chez le citoyen Bacher, chargé d'affaires de la République près du Corps helvétique, et il le pria de faire en faveur de ce vénérable vieillard tout ce qu'il serait possible. Celui-ci se serait compromis en s'employant pour procurer un asile dans la Suisse à un de ces hommes dont il devait, d'après ses instructions, solliciter et presser vivement l'expulsion. Aussi se garda-t-il bien de lui donner aucune lettre de recommandation. Il se contenta de lui conseiller d'aller à Soleure, en lui disant expressément « que c'était de tous les cantons celui qui s'était montré constamment le plus bienfaisant et le plus ami de l'humanité. » M. Desmolis suivit son avis. Il vint à Soleure; il y fut toléré, et c'est de lui que nous tenons ce fait. — *Note du manuscrit.*

lègues réfugiés dans les différents cantons, allaient se réunir à Monseigneur de Paris et à plusieurs autres évêques français revenus dans cette ville de Souabe après la retraite de 1796. L'asile que des circonstances particulières nous déterminèrent à chercher à Heidelberg, sur la rive gauche du Neckar, dans le Palatinat, nous ayant beaucoup éloigné de ce nouveau centre de la correspondance de MM. les collecteurs, nous a privé de la satisfaction de connaître et de retracer, jusqu'à la fin, comme nous nous le proposions, les bénédictions que le ciel n'a pas manqué de continuer à répandre sur le zèle et les travaux de M. Clerc [1].

1. Rentré en France peu après sa mission en Russie, Jean-Claude Clerc devint, après le Concordat, vicaire de la paroisse Saint-Maurice de Besançon et directeur de l'Association des filles de service de cette ville. Il mourut le 16 mars 1806, âgé de cinquante-six ans.

CHAPITRE XVII

COLLECTE DE PRUSSE MÉRIDIONALE.

On se rappelle que MM. Hugues et Prost, collecteurs en Silésie, avaient été forcés par les circonstances d'interrompre leurs courses dans cette province et de séjourner dans sa capitale pendant le carême de 1797 [1]. Non moins et peut-être plus affectés de la misère de leurs frères que si elle leur eût été personnelle, ces deux charitables apôtres voyaient avec bien de la peine diminuer sensiblement, et même sur le point de se tarir absolument, la source où, depuis plus de dix-huit mois, leur zèle puisait les secours abondants qu'ils avaient eu la consolation d'envoyer successivement. Ils espéraient néanmoins que la Providence, qui s'était montrée d'une manière si éclatante envers le clergé français déporté, pourvoirait jusqu'à la fin à sa subsistance. Dans cette confiance, ils cherchaient à connaître quels étaient les pays où, pour le moment, elle appelait les ministres chargés de recueillir ses nouveaux bienfaits.

Ils en conférèrent avec M. l'abbé Petitjean. Celui-ci leur communiqua les renseignements qu'il s'était procurés sur

1. Voir plus haut, chap. XVI, *Collecte de Berlin et de Silésie*, p. 341.

les différents pays de la Pologne réunis à la Prusse ou à la Russie, afin d'examiner s'il serait prudent d'y faire quelque tentative, et d'après tout ce qu'on y disait de l'esprit des peuples, de la richesse et de la considération dont y jouissait l'Église, le succès ne paraissait pas douteux [1]. M. Clerc leur écrivit dans le même temps que M. le comte d'Hoym, ministre dirigeant la Silésie et la Prusse méridionale, sondé dans un voyage de Berlin sur la possibilité d'une collecte dans cette partie démembrée de l'ancienne Pologne, avait répondu de manière à laisser de grandes espérances. Ils convinrent donc de lui en faire la proposition la première fois qu'ils auraient l'honneur d'être admis à son audience, faveur qu'ils étaient dans l'usage de solliciter de temps en temps pour renouveler à cet illustre bienfaiteur leur respectueuse reconnaissance de l'accueil flatteur et de la protection puissante dont il avait honoré leurs personnes et leur ministère. M. le comte, lorsqu'ils lui en parlèrent, les écouta avec bonté, donna à leur zèle les éloges qu'il méritait et finit par leur promettre d'accorder, dans le temps, les permissions nécessaires.

MM. les évêques de Soleure, instruits sur-le-champ par leurs députés des favorables dispositions du bienfaisant ministre, s'empressèrent d'en profiter. Ils lui écrivirent, le 27 avril, que la durée des besoins de leurs fidèles coopé-

1. Outre les grandes richesses des évêques et des nombreux chapitres qui ont des revenus considérables, le clergé régulier n'est ni moins nombreux ni moins riche en Pologne. Les Bénédictins et les religieux de l'ordre de Cîteaux y ont plusieurs abbayes très fortes et très richement dotées. Il y a cinq sortes de Chanoines réguliers. Les Jésuites y possédaient plus de quarante collèges et un grand nombre d'autres maisons. Les Dominicains y ont au moins cent cinquante couvents et il y a autant de monastères de Franciscains. Les Augustins, les Carmes et les Chartreux possèdent aussi plusieurs maisons dans cet ancien royaume, et les religieuses des différents ordres y sont dans la même proportion. — *Note du manuscrit.*

rateurs réclamant de nouveaux secours, ils s'adressaient à lui avec la plus ferme confiance pour lui demander d'être autorisés à faire faire des collectes dans les provinces de l'ancienne Pologne dépendantes de son gouvernement. MM. les collecteurs, chargés de remettre cette lettre à M. d'Hoym, prirent la précaution d'y joindre une supplique motivée, pour se conformer à l'usage du pays, selon ce qu'on leur avait recommandé. Ce ministre reçut presque dans le même temps deux autres lettres relatives au même objet, l'une de Mgr l'archevêque de Paris, et l'autre de l'inestimable Mme de Zegelin qui, par une suite de l'intérêt qu'elle avait voué aux malheureux prêtres français [1], lui rappelait les espérances qu'il lui avait données à cet égard dans leur dernier entretien à Berlin et le pressait vivement de les réaliser. Dès le 30 mai, M. d'Hoym répondit aux prélats de Soleure qu'il venait de donner des ordres pour faire expédier incessamment par écrit la permission demandée. M. Hugues et ses deux confrères, assurés que MM. les évêques, chargés de la direction immédiate des collectes, ne manqueraient pas de leur adresser une lettre de remerciements pour M. le comte, crurent néanmoins devoir lui offrir, en attendant, l'hommage de leur reconnaissance particulière.

Il ne s'agissait plus que de rencontrer, dans les ecclésiastiques français réfugiés dans ce pays, deux hommes assez généreux pour se dévouer à cette nouvelle mission, car MM. Hugues et Prost se trouvaient épuisés par trois années consécutives de courses très pénibles ; et, d'un autre côté, MM. les évêques, tant pour épargner les frais que pour éviter les difficultés qu'on aurait pu éprouver à pénétrer dans des États où, d'après les ordres les plus

1. Voir plus haut, chap. XVI, *Collecte de Berlin et de Silésie*, p. 311.

positifs émanés en dernier lieu du gouvernement, l'on pouvait conserver les Français qui y étaient, mais non pas en recevoir d'autres, s'étaient décidés à ne point envoyer de collecteurs de la Suisse, mais seulement des lettres de mission où l'on avait laissé en blanc les noms de ceux que le zèle engagerait à se charger de la bonne œuvre. On ne pensait pas que M. Petitjean pût se livrer à ce ministère de charité. La place qu'il occupait chez M. le comte d'Hoym, qui se l'était attaché en qualité de secrétaire pour la correspondance latine et française avec la Pologne, paraissait exiger sa résidence habituelle à Breslau. Mais quand on aime aussi cordialement ses frères, on est aussi ingénieux qu'ardent à lever les obstacles. Il sollicita et il obtint sans peine du bon et compatissant ministre un congé de quelques mois. Libre par là de suivre le mouvement de son cœur généreux, il s'associa M. Jardin, curé du diocèse du Mans, et il partit de Breslau avec ce vertueux collègue, si digne de seconder son zèle, le 19 juin, lundi dans l'octave de la Fête-Dieu.

Après quelques jours de marche, ils arrivèrent à Posen, dans l'intention d'y commencer l'exercice de leur ministère. Cette ville, capitale du palatinat ou de la province de Posnanie, est bâtie dans une situation très avantageuse, sur la rivière de Wartha, au milieu d'une jolie plaine environnée de coteaux agréables. Les renseignements qu'ils s'y procurèrent, malheureusement, confirmèrent ce qu'ils avaient cru remarquer dès leur entrée dans le pays, savoir, que les circonstances ne leur promettaient pas une récolte bien abondante. Mais cette fâcheuse découverte ne servit qu'à doubler leur courage, en ranimant leur confiance en la Providence, de laquelle seule ils attendaient tous leurs succès. L'intérêt universel qu'ils inspirèrent dans Posen et l'accueil flatteur qu'il y obtinrent de tous

les ordres de citoyens annoncèrent assez ce qu'ils y auraient recueilli dans des temps plus heureux. Mgr l'évêque, pénétré de vénération pour le malheureux clergé français, se fit un devoir d'en donner la preuve dans les égards particuliers dont il honora ses deux représentants. Il voulut leur faire son don, et en leur remettant une somme certainement plus que proportionnée à l'état de détresse où il se trouvait réduit, il leur témoigna un vif regret de ne pouvoir contribuer aussi libéralement qu'il le désirerait au soulagement de tant de fidèles confesseurs de la foi. Un si touchant exemple devait avoir et eut, en effet, un grand nombre d'imitateurs. Les ecclésiastiques et les simples fidèles se montrèrent jaloux de partager la générosité de leur pontife, et le total de la collecte de cette ville s'éleva à 100 ducats, environ 1,200 livres de France, résultat que n'osaient se promettre MM. les collecteurs, vu l'état des choses.

Dans le nombre de ceux qui avaient mérité de figurer d'une manière plus marquée parmi leurs bienfaiteurs, ils prirent plaisir à distinguer et à nommer spécialement à MM. les évêques M. le comte Rogalinski, grand doyen de l'église cathédrale et chevalier de l'ordre de Saint-Stanislas [1]. Non content de recevoir avec une sorte de respect les deux envoyés français, de les appeler souvent à sa table et de les enrichir de ses dons, il voulut faire plus. Il exposa lui-même à son chapitre l'objet de leur mission et parla en leur faveur avec ce ton, ce feu que donne seule la vraie charité et qui est toujours couronné de succès. Aussi n'y eut-il qu'une voix dans le

1. Il y avait en Pologne deux ordres militaires: le premier, de l'Aigle Blanc, établi en 1325 par Ladislas V et rétabli par Auguste Ier en 1705, et le second, de Saint-Stanislas, établi par le dernier roi en 1765, la seconde année de son règne. — *Note du manuscrit.*

chapitre pour accorder les secours sollicités, et les généreux efforts d'une charité forcée malheureusement par les circonstances de se restreindre montrèrent combien elle eût été libérale avant les pertes considérables qu'avait récemment essuyées cette église.

M. Prost, fixé à Breslau jusqu'à ce qu'il pût exécuter son projet de retour en France par la Suisse, s'était chargé d'y recevoir, pour faire ensuite passer à sa destination, ce que ses collègues auraient recueilli. Ceux-ci, empressés d'offrir le premier fruit de leurs sueurs, lui envoyèrent depuis Posen les 100 ducats, faisant 300 écus de Prusse, que leur avait rendus cette ville. L'estimable ecclésiastique qui, plus d'une fois déjà, avait eu la douleur de voir quelques compatriotes manquer longtemps des choses les plus nécessaires, parce qu'il ne se trouvait pas toujours au moment même une âme charitable en état d'y pourvoir, crut que, pour fournir à de si pressants besoins, il pouvait, sans s'exposer à l'improbation de MM. les évêques, retenir 60 écus de Prusse sur la somme à lui envoyée, et il fit partir les 240 autres, plus 1 écu et 10 bêmes, produit de l'or renfermé dans l'envoi, par une lettre de change sur Francfort que lui donna l'obligeant M. Eichborn.

Cette première lettre de change, arrivée en Suisse dans le commencement du mois d'août, ne tarda pas à être suivie d'une autre de 305 florins, achetée 180 écus de Prusse, qui, après la perte de 1 pour 100, rendit net à Soleure 638 livres 16 sols. La lettre de M. Prost, qui accompagnait ce second envoi, l'annonçant simplement comme un nouveau produit de la collecte en Prusse méridionale, ne fournissait aucun détail qui pût remplacer à cet égard le silence de MM. les collecteurs.

MM. les évêques, fidèles à la loi qu'ils s'étaient imposée

d'assurer exactement à leurs envoyés la réception de toutes les sommes qu'ils en recevaient, ayant à leur écrire à l'occasion de cette dernière lettre de change, leur firent part en même temps que les papiers publics de France venaient de leur transmettre l'acceptation, par le Conseil des Anciens, du décret rendu par celui des Cinq-Cents peu auparavant, pour permettre aux prêtres déportés de rentrer dans la république. Mais, loin de les rappeler pour cela de leur mission, ils les invitaient au contraire à continuer avec le même zèle l'exercice du ministère qu'ils leur avaient confié, attendu qu'il était toujours également nécessaire et pressant de pourvoir à la subsistance de beaucoup d'ecclésiastiques qui ne pouvaient pas profiter de la faveur de ce décret, et d'un grand nombre de familles émigrées, pour toujours bannies de leur patrie et réduites à la misère par l'envahissement et la dilapidation de leurs propriétés. Hélas ! ces prélats étaient loin de prévoir qu'au moment où ils écrivaient, — 6 septembre, — ce décret, si longtemps réclamé par la justice et auquel avait applaudi l'humanité, rapporté avant d'avoir eu son effet, avant même d'avoir été publié solennellement, n'avait servi qu'à rallumer une nouvelle persécution [1].

Après plusieurs détours nécessairement fatigants et pénibles, mais impérieusement commandés par l'intérêt de la collecte, MM. Petitjean et Jardin arrivèrent à Gnesen, d'où ils écrivirent, le 3 septembre, à leur correspondant de Breslau, pour lui annoncer 126 écus de Prusse recueillis depuis leur sortie de Posen. C'était bien peu, lui marquaient-ils, pour les pays qu'ils avaient parcourus, mais malheureusement l'absence d'un grand nombre de sei-

1. Les prélats écrivaient le 6 septembre, et le coup d'État du 18 fructidor avait eu lieu deux jours auparavant. La loi réparatrice, si promptement révoquée, était du 7 fructidor an V — 23 août 1797.

gneurs aussi riches que bien intentionnés, qui, au rapport de tout le monde, se seraient fait un plaisir de contribuer très largement à la bonne œuvre, avait diminué d'autant leur recette. De ces 126 écus, deux ayant été employés pour frais de port et de lettres, les 124 autres, avec une mieux-value de 26 bêmes en sus du principal, pour le peu d'or qui s'était trouvé dans l'envoi, vinrent à Soleure en une lettre de change de 208 florins 6 kreutzers, à 2 florins 3/4 l'écu de 6 livres de France.

Gnesen, la plus ancienne ville de la Pologne et jadis sa capitale, fut bâtie au VIe siècle par Lech Ier, premier souverain de Pologne sous le nom de duc, qui y fit sa résidence, aussi bien qu'un grand nombre de ses successeurs. Elle fut ainsi appelée du mot *gniazdo*, qui, en langue du pays, veut dire un nid, parce que, lorsque son fondateur voulut se bâtir une maison, telle qu'on pouvait la construire chez des peuples qui n'avaient vécu jusqu'alors que dans des chariots qu'ils traînaient d'un lieu à l'autre, il trouva dans cet endroit un nid d'aigle; d'où vient aussi que la Pologne a toujours porté un aigle dans ses armes. Beaucoup plus considérable autrefois, Gnesen ne l'est aujourd'hui que par son siège métropolitain, actuellement encore très étendu, et érigé vers le milieu du Xe siècle par l'évêque de Frascati, qui fut envoyé comme légat dans ce pays et y baptisa, l'an 965, le duc Miécislas, gagné à la religion chrétienne par son épouse Durgrave, princesse bohémienne. Cet archevêque, décoré de la robe rouge comme les cardinaux par Benoît XIV, en 1749, primat de Pologne, légat-né du Saint-Siège, régent de l'État pendant l'interrègne et premier sénateur, convoquait la diète pour l'élection du souverain qu'il couronnait ensuite.

Comment furent traités à Gnesen MM. les collecteurs? Quel intérêt leur marqua-t-on? Quel succès y obtint leur

ministère? C'est sur quoi leur correspondance ne donne pas le plus petit détail. Ainsi les 174 écus de Prusse, formant avec l'agio une somme de 294 florins 50 kreutzers, envoyés peu de temps après par M. Prost, avaient-ils été, en tout ou seulement en partie, amassés dans Gnesen? C'est un mystère qu'il ne nous a pas été possible d'éclaircir. Tout ce que nous apprennent leurs lettres de leur voyage dans cette ville, c'est que, privés de l'avantage d'y rencontrer Mgr l'archevêque primat, qui en était absent depuis quelque temps et dont le retour ne paraissait pas devoir être prochain, ils avaient eu l'honneur de lui écrire pour lui faire part de leur mission, qu'ils ne savaient si leur lettre lui était parvenue, mais que plus d'un mois après elle était encore sans réponse.

L'illustre chapitre métropolitain s'était montré trop généreux dans les secours abondants qu'il avait fait passer l'année précédente à Mgr l'archevêque de Paris, en faveur des ecclésiastiques français, pour qu'une nouvelle demande de la part de MM. les collecteurs ne parût pas déplacée [1].

Au sortir de Gnesen, ils dirigèrent leur route sur Varsovie, qui en est éloignée de cinquante lieues à l'est, et ils y arrivèrent vers le milieu du mois de septembre. Cette ville, située dans le palatinat de Mazovie, sur la rive droite de la Vistule, à l'extrémité d'une vaste campagne fort agréable qui règne en terrasse le long de ce fleuve, n'a par elle-même rien de remarquable, et elle serait une assez petite ville sans les grands faubourgs dont elle est entourée en croissant, et dans lesquels les seigneurs ont leurs palais et les moines leurs couvents. Elle était regardée depuis quelque temps comme la capi-

1. Voir plus haut, chap. XVI, *Collecte de Berlin et de Silésie*, p. 325.

tale de toute la Pologne, à cause de l'avantage qu'elle avait d'être la résidence des souverains, ainsi que le lieu de leur élection [1] et de la convocation des diètes. Depuis le départ du dernier roi de Pologne pour Pétersbourg, après la seconde division de son royaume et l'anéantissement de son trône [2], Varsovie a beaucoup perdu de sa population et de ses richesses, tous les seigneurs que la cour y attirait s'étant retirés dans leurs terres. MM. les collecteurs furent aussi surpris qu'affligés de voir régner dans cette ville un esprit public qui ne pouvait que contrarier beaucoup leurs opérations. Les maximes françaises s'y étaient introduites et y avaient pris une telle faveur qu'on regardait assez généralement les émigrés et les déportés comme autant d'ennemis de leur patrie. Quelle apparence, après cela, que, touché de leur misère, on s'empressât de les soulager ? Une autre circonstance qui ne leur donna pas moins d'inquiétude sur le succès de leur mission, c'est que tout récemment et presque immédiatement avant leur arrivée, il s'était fait dans cette ville, à la demande de M. Clerc [3], une quête particulière pour les vénérables trappistes de la Valsainte qui avait produit 50 ducats, outre le placement d'une quantité considé-

1. L'élection des rois de Pologne se faisait à un quart de lieue de Varsovie, de l'autre côté de la Vistule, près du village de Vola, dans un grand champ, relevé de tous côtés, au milieu duquel on avait élevé un grand toit, comme à une halle. Cet emplacement s'appelait le Kolo. — *Note du manuscrit.*

2. Stanislas-Auguste Poniatowski, élu roi de Pologne le 7 septembre 1764. après avoir perdu d'abord une grande partie de ses États par le traité de partage qu'en firent, au mois d'août 1772, la Russie, l'Autriche et la Prusse, et qui fut ensuite approuvé par la diète de Pologne en 1774, s'en vit ensuite entièrement dépouillé par les mêmes puissances qui, au commencement de la Révolution française, finirent par se partager de nouveau ce qu'elles lui avaient laissé lors du premier démembrement. Cet infortuné monarque, détrôné, conduit à Pétersbourg, y fut logé au palais de marbre et traité avec tous les égards dus à un souverain. — *Note du manuscrit.*

3. Cf. *supra*, p. 349.

rable de messes [1], ce qui faisait craindre que les personnes les plus charitables et les mieux intentionnées ne se rebutassent et ne répondissent qu'elles ne pouvaient pas toujours donner.

La charité de ces deux apôtres était trop ardente et les besoins auxquels ils cherchaient à pourvoir trop pressants pour renoncer, malgré cela, à toute tentative. La prudence leur dicta de commencer par assurer à la bonne œuvre des amis et des protecteurs puissants et assez considérés dans le pays pour lui obtenir la bienveillance de leurs concitoyens. M. le comte de Radezinski, chevalier de l'Aigle Blanc, fut un de ceux qui leur parut plus propre à atteindre ce but. Son bon cœur, l'accueil gracieux qu'il leur fit, le vif et touchant intérêt qu'il leur témoigna dès la première entrevue, leur garantirent la bonté avec laquelle il ne manquerait pas de s'employer en leur faveur. Comme dans un séjour assez long à Paris, avant la Révolution, ce comte avait vu souvent, à ce qu'il leur dit, et même connu particulièrement le respectable archevêque de cette capitale, pour qui il conservait une profonde vénération, ils pensèrent qu'un mot de recommandation de la part de ce prélat ne pourrait que produire un bon effet; vu surtout que ce seigneur, très répandu et très considéré dans les sociétés de Varsovie, ne manquerait pas d'y communiquer la lettre du vertueux archevêque, ce qui lui fournirait l'occasion d'y plaider la cause de ceux qu'il aurait montrés lui être recommandés. Ils prièrent donc MM. les évêques de Soleure d'en faire la demande au prélat. Mgr de Juigné, qui ne se

1. Un seigneur polonais, fort riche, plein de respect pour les religieux de la Trappe, fit demander au R. P. abbé de la Valsainte de lui en envoyer une colonie à laquelle il offrait de donner maison, église, terres et bois (Lettre de M. Clerc du 18 juillet 1797). — *Note du manuscrit.*

refusait jamais à rien de ce qui pouvait seconder le zèle de MM. les collecteurs, se rendit à leurs désirs et leur adressa une lettre pour M. de Radezinski.

Avant d'avoir pu recevoir cette lettre, et quelques jours après en avoir fait la demande, ces deux charitables ecclésiastiques, affligés des faibles résultats qu'avait produits la collecte prête à finir, avaient proposé aux prélats d'en ouvrir une nouvelle, que tout leur disait devoir être plus fructueuse, dans la Pologne russe. La rare et étonnante fertilité de ce pays très étendu, qui comprend actuellement la Lithuanie, la Samogitie, la Podolie, la Wolhynie, l'Ukraine, permettait de fonder un grand espoir sur les charités d'un peuple presque entièrement catholique [1]. Suivant une lettre précédente — sans date — de M. Clerc, il devait être facile d'obtenir les permissions nécessaires pour entreprendre cette collecte par l'intervention du prince de Repnin, gouverneur général de ces provinces au nom de la Russie, depuis quelque temps de retour à Wilna [2]. Ce bon prince avait d'ailleurs

1. La religion dominante en Pologne était la catholique, dont le Roi était obligé de faire profession. Il y a cependant des luthériens et des calvinistes et même beaucoup de juifs, que l'on y souffre à cause du gros tribut qu'ils paient. Dans la Lithuanie, on trouve, en outre, quelques sociniens, bien diminués depuis 1658, quelques grecs et quelques mahométans. — *Note du manuscrit.*

2. Wilna est regardée comme la capitale de toute la Pologne russe, depuis que le gouverneur de tout le pays nouvellement réuni à la Russie y a fixé sa résidence. Elle a un évêque latin dont la cathédrale possède le corps de saint Casimir, prince de Pologne, canonisé par Léon X en 1521, et un autre évêque grec, autrefois sous le patriarche de Constantinople, mais réuni aujourd'hui à l'Église romaine. Les Jésuites y avaient un collège érigé en Université par Grégoire XIII en 1579. Entre un grand nombre de monastères de l'un et l'autre sexe, on distingue celui des Bernardins, tout en pierres de taille. Les religieuses de la Visitation, qui avaient déjà donné asile à trois religieuses françaises de leur ordre, offraient d'en recevoir cinq autres de trente-six à quarante ans et de payer les frais de voyage de ces dernières comme des premières. — *Note du manuscrit.* — Parmi les reli-

son neveu ministre de Russie à la cour de Berlin, et M. Clerc pensait que les personnes qui l'avaient constamment honoré de leur bienveillance et appuyé de leur crédit ne lui refuseraient certainement pas de parler de cette affaire à ce ministre, et de l'engager à la recommander fortement à son oncle.

Ce projet fut communiqué par MM. les évêques de Soleure à leurs collègues de Fribourg, et il reçut sans difficulté l'approbation des uns et des autres. Déjà même l'on s'occupait de son exécution lorsque le renvoi des Français du canton de Soleure et de toute la Suisse décida Messieurs d'Agen et de Rhosy à ne rien entreprendre avant d'en avoir conféré avec les prélats auxquels ils devaient se réunir à Constance. Notre trop grand éloignement de cette dernière ville, dans notre nouvel asile [1], nous a mis dans l'impossibilité de suivre et de continuer à retracer les opérations ultérieures de MM. les collecteurs.

gieuses recueillies par les Visitandines de Wilna se trouvait notamment une sœur Bétauld, de Mâcon, qui remplissait les fonctions de professeur de français au pensionnat. Cf. Pingaud, *Les Français en Russie et les Russes en France*, Paris, 1888, p. 226.

1. A Heidelberg. Cf. *supra*, p. 354.

APPENDICES

I.

DE CREDENDA PECUNIA IN SUBSIDIUM VIRORUM ECCLESIASTICORUM GALLIÆ NUNC IN URBE CONSTANTIENSI DEGENTIUM PROSPECTUS [1].

(Cf. *supra*, Introduction.)

Effluxit annus jam integer, ex quo in urbe Constantiensi, regno Galliarum expulsi ecclesiastici viri complures hospitio tam benigne quam humaniter fuerunt excepti. Ex iis qui fuerunt per vim spoliati, rebus omnibus nudati, subsidia vitæ a fratribus suis simul et exilii consortibus certe quidem fuissent accepturi : sed eorum ipsorum quibus paulisper sors iniqua pepercerat, facultates sic erant angustæ, ut si diu inter plures fuissent divisæ, prorsus omnino evanuissent.

At Providentia Dei præstitit ut in hac humanissima civitate et animi solatia et res ad vitam necessarias tanquam ex uberrimo fonte haurirent. Ejectos et egenos ceperunt, complexi sunt, tanquam gremio foverunt civitatis hujus et vicinarum

1. D'après une copie qui nous a été conservée par le manuscrit de Nancy.

regionum incolæ, quibus præivit illustrissimus ac piissimus clerus, virtutum omnium dux et exemplar, quod quidem amplissimo testimonio comprobant solemnes illæ litteræ quas de sublevandis virorum ecclesiasticorum Galliæ calamitatibus Summus Pontifex ad ecclesias Germaniæ direxit [1], multo magis ad referendas pro collatis beneficiis gratias, quam quæ ad nova beneficia conferenda animos sollicitarent et exacuerent.

Tantum enim exarserat in piâ gente benevolentiæ studium, ut cum opulentissimo quoque de liberalitate ac munificentia decertare deprehensi sint, vel ii qui in mediocri statu collocati, quidquid in aliorum sublevamen erogabant, sibimetipsis defraudare videbantur.

Quin etiam beneficio, ne quem accepti puderet, velum prætendere solebat obsequiosa charitas, qua sibi satis habebat si viris propter fidem Christi ac religionem vexatis posset opitulari.

Omnes quidem non attingit liberalissima illa munificentia (eos nempe qui de suo necessario sibi hucusque ministrari potuerunt) sed illius in omnibus viget semperque vigebit memoria : cumque pariter omnes pro Deo, pro Rege suo, pro patriis legibus, easdem ferant ærumnas, eodem beneficio obligatos sese et obstrictos pariter omnes profitentur.

Interea germanicæ gentes ut hospitio, sic armis inclitæ, quæ nos extorres patria peramanter colligunt, pro patria nobis restituenda fortiter simul et prospere dimicant adeo ut miseris exulibus jam detur optatum Galliæ revisendæ diem blanda spe præsumere.

Attamen rerum ordo sic se evolvere videtur ut intra Constantiensis urbis mœnia sint hiematuri plerique illorum quos tam benigne accepit pius civium amor, nec pauciores ex iis indigebunt auxilio cum de die in diem, tam diuturno labente tempore, facultates omnium decrescant et imminuantur.

1. Bref du 21 novembre 1792 au clergé séculier et régulier d'Allemagne. Cf. Theiner, *op. cit.*, II, p. 162.

Antequam densissimam illam ac teterrimam caliginem, quâ rerum facies obducebatur, victoria, Deo duce, penetraverit, irridendi profecto fuissent de clero gallicano qui, pro beneficiis acceptis, quidquid aliud præter gratos ac memores animi sensus rependere se unquam posse fuissent arbitrati : itaque quidquid per benevolentiam ipsis præstabatur, id pro dono accipere debuerunt, seque beneficii debitores in æternum fore libentissime professi sunt. Nunc vero, cum, subactis jam aliquibus Galliarum urbibus munitissimis, plures ex fratribus fuerint in ditiones suas, de fœderatorum principum jussu, restituti; nunc cum in melius per arma victricia, fortuna vergente, suæ restitutionis spem non inanem possint concipere, liceat iis qui in patria fundos, prædia reditusque certos sub legum custodia possidebant, nunc per scelus et nefas ejectis, spoliatis, nudatis, liceat nonnisi mutuo accipere quod se tempore certo, nec forsitan remotissimo, reddituros esse merito confidunt.

Nec iis profecto mens est accipiendorum beneficiorum quidquam idcirco detrahere. At receptas opes in quo libentius impendant potissimum, quam in persolvenda illa debiti sui parte quæ nummis et auro persolvi potest? Nec tamen unquam se liberatos et exsolutos arbitrabuntur, cum dignas pro meritis gratias nunquam possint rependere.

Quæ cum ita sint, plurimi de clero gallicano viri, nunc in urbe Constantiensi versantes (nimirum qui habent in Gallia facultates hæreditario jure sibi transmissas, aut reditus quoscumque certos et jam repositos) optant et orant ut sibi sex aut septem millia florenorum, id est, duodecim circiter aut quindecim librarum gallicarum millia mutuo dentur, sive tradita summatim, seu plures ac distinctas in partes divisa. Pergratum igitur si memoratam pecuniæ summam, aut etiam majorem pro temporibus accipiant mutuo, necessarium quidem hiemantibus in exilio subsidium, et in patriam redituris viaticum, stare promissis mens illis firmissima.

Itaque quod attinet ad præfiniendum reddendæ pecuniæ diem, ut fide non temerario sed prudentissime ac tutissime data

semet obstringant, probabiles exposcunt inducias : nempe ut anno uno et sex mensibus post restitutas sibi patriam et fortunas elapsis, tunc debitum totum ac integrum reddere teneantur, videlicet summam æris crediti præcipuam simul et annuos census qui juxta imperii leges et consuetudines in ære credito percipi solent.

Illas autem unius anni et sex mensium post restitutionem suam inducias orant, eo quod reditus suos imminutos iri ac vix primo tempore percipi posse, sibique plurima tum comparanda tum reparanda fore prævideant.

In cautionem vero ac securitatem credendæ pecuniæ, omnes de clero gallicano sponsores venirent, sese fide data obstringerent suaque omnia oppignerarent libentissime. Sed cum hujusmodi sponsio tam late diffusa habeat aliquid intricati, censuerunt episcopi gallicani Constantiæ degentes quinque numero, satis meliusque fore, si ipsi soli cum creditoribus paciscantur, soli conficiendo contractui intersint, soli subscribant instrumento, soli denique sese invicem omnes et singuli pro singulis et omnibus obligent, suaque omnia in pignus ac cautionem adducant et subjiciant.

Sic etiam episcopis continget comprobare fratribus et adjutoribus suis, ærumnarum et exilii consortibus fortissimis, quam paterna charitate illos ut filios amantissimos et dilectissimos complectantur : quantaque voluntate ac securitate illorum fidei se tradant, sic pro certissimo habentes unumquemque illorum acceptam portiunculam tempore præfinito ac nimia forsitan cum diligentia relaturum esse. 1793.

II.

LETTRES DE MISSION DONNÉES AUX COLLECTEURS PAR LES ÉVÊQUES FRANÇAIS DE FRIBOURG ET DE SOLEURE [1].

(Cf. *supra*, Introduction.)

VENERABILIBUS AC PRÆSTANTIBUS VIRIS AC DOMINIS [2].... SALUTEM.

Cum de sublevandis presbyterorum Gallorum, religionis causa patria cedentium, et in Helvetia exulantium, miseriis, tota mentis intentione et affectione meditaremur, mirifice lætati sumus vos nobis a divina providentia adjutores offerri, qui ad opus hujusmodi suscipiendum perficiendumque prompti maxime et idonei estis. Nimirum, Deo sic volente et ad eas angustias nos redigente, non alia jam suppetere videbatur via, qua diuturnis graviusque in dies prementibus tot præclarorum Christi confessorum necessitatibus subventaretur, quam ut ad pietatem publicam recurreremus, atque ex voluntariâ familiarum singularum aut personarum, *unusquisque prout destinaret in corde suo* (*II. Cor.*, IX, 7), liberalitate, quæ vitæ ipsorum quomodocumque sustentandæ sufficerent, sollicitaremus. Hanc autem quærendorum subsidiorum rationem eo securius tentari posse ducebamus quod vel in primoribus ecclesiæ temporibus locum habuerit, ipsique Apostoli fideli-

1. Nous donnons ce document d'après l'exemplaire conservé à la bibliothèque du Chapitre de Besançon (Cf. *supra*, p. 225, note 2) et d'après une copie du manuscrit de Nancy. Theiner, dans ses *Documents inédits*, etc., t. II, p. 544, l'a déjà reproduit d'après un texte manuscrit des archives du Vatican (*De charitate S. Sedis erga Gallos*, vol. XLV), mais avec quelques variantes et plusieurs fautes de lecture.

2. Suivaient les noms des collecteurs. Voir pour la collecte de Russie, par exemple, ci-dessus, p. 225, note 2.

bus Hierosolimitanis tribulationem pro fide patientibus, spoliationeque bonorum ac inde secuta inopia laborantibus, per eleemosynas etiam a longinquo petitas subveniri curaverint. Quod quidem ministerium tantæ apud eos dignitatis, tantique momenti fuisse ex Sacra Scriptura discimus, ut illud suscipere nedum dedignarentur, imo haberent in honore; divusque Paulus non solum *de collectis quæ fiebant in sanctos ordinaverit* (*I. Cor.*, XVI, 1), sed ubi de illis Jerusalem perferendis ageretur, ad hoc etiam munus adimplendum sese obtulerit et quanti rem faceret significaverit, dicens : *si dignum fuerit ut et ego eam* (*ibid.*, XVI, 4).

Itaque cogitantibus nobis de promovenda simili collecta in [1]...., non sine supremi rerum omnium rectoris ordinatione factum est, Venerabiles Viri, ut vos ad rei executionem sponte propensos, jamque veluti paratos, occuparemus. Quando quidem ergo ipse Spiritus Sanctus hæc eadem verba quæ olim in Pauli apostoli ore posuit : *si dignum fuerit*, *ibimus*, nunc etiam in ore vestro posuerit, intimosque summæ hujus charitatis sensus animo efflaverit, non parum spei est et similes fructus vestris sermonibus et laboribus conciliaturum eum fore.

Ille cui soli, non nobis ipsis confidimus, ille Imperatorum et Regum, administratorum ac gubernatorum [2] mentes inclinabit ut necessarias ad opus inchoandum facultates vobis libenter impertiant, ac simul populorum religionem et misericordiam concitabit, ut ærumnosæ eoque honorabiliori præ-

1. On indiquait ici le pays où devait se faire la collecte. Dans les lettres de mission données aux divers collecteurs d'Allemagne, par exemple, on lisait : *In variis Germaniæ regionibus et locis.* De même, dans celles des collecteurs de Russie, Danemark et Suède : *In ipsis Europæ septentrionalis partibus, videlicet in Russiæ, Sueciæ et Daniæ provinciis et regnis.* Celles de Suisse portaient : *In variis generosissimorum Helvetiorum pagis.*

2. Cette formule est empruntée aux lettres de mission des collecteurs de Russie. Dans les lettres des collecteurs d'Allemagne on lisait : *Ille altissimorum principum, excellentissimorumque magistratuum qui nobilissimos Germaniæ status aut urbes dominantur et regunt....*, et dans celles des collecteurs de Suisse : *Ille magistratuum locorum, excellentissimorumque ac magnificorum senatorum mentes inclinabit....*

dictorum presbyterorum penuriæ, uberioribus largitionibus opitulentur. Quem finem ut facilius ac plenius assequamini, iis quorum interest aut interesse poterit, testamur vos consilio et exhortatione nostra opus illud suscepisse, titulisque omnibus dignos esse, quorum diligentiæ ac curis, hominum nobis carissimorun sortem et quasi vitam committeremus, atque provinciam demandaremus vices hoc in negotio supplendi nostras. Quapropter rogamus in nomine Christi, qui, ut ea de re agens notat divus Paulus, *propter nos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia divites essemus* (*II. Cor.*, VIII, 9), enixeque deprecamur omnes et singulos quorum erit de re illa decernere [1], ut fiduciam omnimodam et pro circumstantiis opem et adjumentum vobis conferant atque collectas apud ipsos a vobis proponendas et faciendas benigno favore et liberali animo prosequantur.

Interea, Venerabiles Viri, *gratias* agimus *Deo qui dedit* vobis *eamdem sollicitudinem* in cordibus vestris, quam olim *in corde Titi* (*II. Cor.*, VIII, 16), monemusque ut memores sitis *quoniam ministerium hujus officii non solum supplet ea quæ desunt sanctis, sed etiam abundat per multas gratiarum actiones in Domino* (*II. Cor.*, IX, 12).

Datum Friburgi Helvetiorum, sub signis sigillisque nostris, etc.

Venaient ensuite les signatures des évêques français de

1. Les lettres données aux collecteurs qui devaient exercer leur mission dans des pays catholiques, au moins en partie, entraient ici dans des détails plus circonstanciés. Dans celles des collecteurs d'Allemagne, par exemple, on lisait : *Enixeque deprecamur omnes et singulos tum præsides et senatores cum subditos, tum publicos cum privatos, tum ecclesiasticos cum sæculares viros*, ut fiduciam omnimodam et pro circumstantiis opem et adjumentum vobis conferant atque collectas apud ipsos a vobis proponendas et faciendas benigno favore et liberali animo prosequantur. *Hanc imprimis gratiam et illustrissimis ac reverendissimis D. D. Episcopis locorum ordinariis, atque a præclarissimis dominis abbatibus, instantia summa, postulamus, atque ad rei gravitatem et ad ipsorum erga Christi causam studium attendentes, absque ulla dubitatione exspectamus.*

Fribourg auxquels s'adjoignait l'évêque de Lausanne, en qualité d'administrateur des évêchés vacants de Besançon et de Belley, puis celles des deux évêques de Soleure, enfin parfois — pour la collecte de Russie, notamment — celles des évêques français retirés à Constance [1].

III.

LES MÊMES LETTRES DE MISSION.

(Texte français.)

En même temps que les lettres latines de mission qui précèdent, les évêques français résidant à Fribourg et à Soleure remettaient aux collecteurs des lettres françaises. Celles-ci n'étaient, du reste, que la traduction littérale des premières. Voici le texte de celles que reçurent les collecteurs de Russie [2] :

A nos vénérables et très chers frères Jean-Claude Clerc, prêtre de Besançon, directeur de la confrairie des pénitents de ladite ville, Jean-Baptiste Prost, curé de la paroisse de Fontaines-lez-Luxeuil, diocèse de Besançon, et Jean-François Vuillaume, prêtre de la congrégation de la Mission, salut.

Lorsque nous étions profondément occupés des moyens de soulager les prêtres français, fidèles à leur Dieu et à leur Roi, chassés de leur patrie, réfugiés dans la Suisse, le Valais et les pays circonvoisins, où le plus grand nombre d'entre eux est maintenant réduit à l'indigence, nous avons été remplis d'une joie bien sensible, de ce que la Providence nous a fait

1. Voir ci-dessus, p. 225 et 226, notes.
2. D'après l'exemplaire conservé dans le recueil manuscrit déjà mentionné de la bibliothèque du Chapitre de Besançon.

trouver en vous des hommes capables de seconder nos vues et d'exécuter une si noble entreprise. Comme Dieu a permis que nos maux revinssent plus affligeants qu'ils ne l'ont encore été, il nous a paru que le moyen le plus propre à soulager les besoins multipliés d'un si grand nombre de confesseurs de Jésus-Christ était d'avoir recours à la charité de tous les chrétiens, et d'en obtenir des secours réglés sur la volonté d'un chacun, qui seront employés à procurer la subsistance de ces illustres victimes de l'attachement à leurs devoirs. Nous étions d'autant plus portés à croire que nous devions faire usage d'un pareil moyen, que déjà l'on s'en servait dans les premiers siècles de l'Église.... Les apôtres eux-mêmes réclamèrent les aumônes des Églises les plus éloignées pour subvenir aux besoins des fidèles de Jérusalem que la persécution avait dépouillés de leurs biens, et qui se trouvaient réduits à la misère à raison de leur inviolable attachement à la religion. L'Écriture nous apprend que ce ministère de charité était regardé comme si relevé et si important, que bien loin de l'envisager comme une charge onéreuse, chacun se faisait honneur de le remplir. L'apôtre saint Paul en avait une si haute estime qu'il ne s'est pas seulement contenté de prescrire des règles à cet égard, mais quand il fut question de faire passer à Jérusalem les aumônes données par les fidèles pour le soulagement des chrétiens persécutés, il s'offrit à les porter lui-même, si on l'en jugeait digne.

C'est pourquoi dans la résolution que nous avons prise de faire solliciter des secours dans les pays septentrionaux, savoir dans la Russie, la Suède et le Danemark, nous avons regardé comme un trait de la bonté divine que le Seigneur vous ait inspiré le courage de fournir une si honorable et si pénible carrière; nous retrouvons en vous les mêmes dispositions que la grâce de l'Esprit-Saint avait formées dans le cœur de saint Paul, lorsque ce grand apôtre disait en parlant de lui-même, *j'irai si l'on m'en juge digne;* et comme vos cœurs nous paraissent remplis des mêmes sentiments de charité que le sien, nous avons la plus grande confiance que votre mission

aura les mêmes avantages ; oui, nous osons l'espérer, Dieu la favorisera d'un succès éclatant, en dédommagement des peines que vous aurez prises, et de vos soins à émouvoir les cœurs par le récit des misères de vos confrères indigents.

Le souverain Maître de toutes choses, en qui nous mettons toute notre force, disposera favorablement les monarques et les personnes revêtues de leur autorité à seconder vos vues et à vous appuyer de tout leur pouvoir ; ce Dieu de clémence mettra dans le cœur des peuples des sentiments de commisération, qui leur feront verser entre vos mains des secours abondants pour vos honorables et infortunés confrères.

Afin que vous puissiez plus facilement remplir cet objet, nous attestons à tous ceux qu'il appartiendra que vous n'avez entrepris cette bonne œuvre que d'après nos conseils et nos invitations ; et comme nous avons reconnu en vous les qualités nécessaires pour vous en bien acquitter, nous ne pouvons trop vous témoigner notre gratitude d'avoir bien voulu nous remplacer dans une commission qui était de notre devoir, et qui n'a pour but que de soulager des hommes que nous chérissons, et dont la situation est infiniment déplorable et la conservation nécessaire.

C'est pourquoi, au nom de Jésus-Christ, qui, comme dit saint Paul, s'est rendu pauvre pour nous, afin de nous enrichir de sa pauvreté, nous prions très instamment toutes les personnes qui par leurs places pourront accélérer le succès de votre entreprise, de vous honorer d'une confiance pleine et entière ; de vous procurer des secours dans les circonstances où vous en auriez besoin, d'accueillir d'une manière favorable les collectes que vous sollicitez, et de faire en sorte que les libéralités publiques les rendent abondantes.

En attendant, vénérables frères, nous rendons grâces à Dieu d'avoir rempli vos cœurs des mêmes sentiments de sollicitude que celui du disciple Tite, et vous avertissons de ne pas oublier que c'est par un semblable ministère qu'on supplée à ce qui manque aux serviteurs de Dieu, et qu'on fait glorifier le Seigneur par d'abondantes actions de grâces.

Donné à Fribourg en Suisse, sous notre seing et le sceau de nos armes, le 3 may 1794.

† M.-L., *évêque de Poitiers.*
† C., *évêque de Meaux.*
† F., *évêque de Sisteron.*
† F., *évêque de Riez.*
† F.-H., *évêque-comte de Gap.*
† B.-Em., *év. de Lausanne, administrateur des diocèses de Besançon et de Belley.*

Nous certifions véritable le contenu des présentes.

A Soleure en Suisse, sous notre seing et le sceau de nos armes, le 20 may 1794.

† Jean-Louis, *évêque d'Agen.*
† C. I., *évêque de Rhosy.*

Quelques semaines après, les évêques français de Constance joignaient leurs signatures à celles de leurs collègues de Suisse :

Nous soussignés, retirés à Constance à raison de la persécution française, pénétrés des mêmes sentiments, et déterminés par les mêmes motifs que nos confrères les évêques français retirés à Fribourg et Soleure en Suisse, apposons très volontiers, à leur exemple, nos signatures et le sceau de nos armes à la présente attestation.

A Constance, le 30 juin 1794.

† Ant.-El., *archevêque de Paris.*
† Charles-Ant.-Gab., *ancien év. de Comminges.*
† C.-G., *évêque-duc de Langres.*
† P.-M.-M., *év. de Nimes.*
† G., *évêque de Saint-Malo.*
De Bissingen, *vic. gén.*

IV.

MÉMOIRE EN FAVEUR DES PRÊTRES FRANÇAIS RÉFUGIÉS DANS LA SUISSE ET LE VALAIS, PRÉSENTÉ PAR LES ÉVÊQUES AUX PUISSANCES SOUVERAINES D'ITALIE [1].

(Cf. *supra*, Introduction.)

Pour inspirer un vif et légitime intérêt en faveur des prêtres français que la violence a contraints de quitter leur patrie, il suffit de rappeler les causes de ce glorieux exil. Fermement attachés aux saintes maximes de l'Église catholique, inébranlables dans leur dévouement au trône antique de la monarchie française, ils ont dû avoir pour ennemis des hommes qui l'étaient et de l'Église et de la monarchie, qui voulaient proscrire l'une et renverser l'autre, et qui, pour exécuter ce funeste projet, sentaient la nécessité d'éloigner ou de perdre ceux qui en faisaient le plus solide appui.

De là ces serments criminels exigés avec tant d'empire dans la vue de discréditer les lâches ministres qui trahiraient leur devoir, ou de se donner le droit d'écarter les ministres fidèles qu'on n'aurait ni effrayés ni séduits. De là ces persécutions tantôt sourdes et particulières, tantôt ouvertes et générales, souvent sanglantes et toujours atroces, dont le but était de

1. Ce *Mémoire des évêques* n'était, du reste, que la reproduction d'un mémoire semblable remis quelques mois auparavant aux collecteurs d'Allemagne pour les princes de ce pays. Nous le reproduisons d'après une copie conservée dans le manuscrit de Nancy. Theiner l'a déjà publié dans ses *Documents inédits*, etc., t. II, p. 557-561, d'après un texte conservé aux archives du Vatican (*De charitate Sanctæ Sedis erga Gallos*, vol. XLII), mais sans doute incomplet, car tout le commencement manque : c'est ce qui explique pourquoi la première phrase, dans son édition, semble peu intelligible.

chasser du royaume ceux qu'on avait déjà chassés de leurs places et de délivrer, par la mort ou la fuite, de ces témoins importuns de l'ancienne doctrine et des anciennes lois. De là enfin ces décrets de bannissement sous le nom de déportation, décrets si odieux en eux-mêmes, et rendus plus barbares encore par la rigueur arbitraire ou plutôt l'inhumanité qui en accompagna partout l'exécution.

Les circonstances ont amené dans la Suisse un très grand nombre de ces honorables proscrits. La plupart y ont été retenus jusqu'à présent par l'impossiblité de s'assurer ailleurs des asiles. On en compte six mille tant dans la Suisse que dans les deux Valais. Ils y ont trouvé l'hospitalité la plus affectueuse, mais peu de ressources pour subsister. Ils se sont réunis particulièrement dans les cantons catholiques, et ces cantons ne sont ni les plus opulents ni les plus étendus. Cependant les fonds très médiocres qu'ils avaient pu en fuyant dérober à l'avidité des recherches ont été bientôt épuisés. Quelques-uns ont trouvé, dans les villes, des moyens qui commencent à diminuer. Quelques autres ont été recueillis par les habitants des campagnes qui se lassent de partager avec eux ce qui suffit à peine à la nourriture de leurs familles. La plupart se voient réduits au secours précaire de quelques aumônes qui sont loin de fournir à tous les besoins du moment, et plus loin encore de calmer les inquiétudes sur l'avenir. Nous en avons vu, dans le courant de l'hiver, entassés dans des chambres étroites et obligés de s'y tenir renfermés, parce qu'ils manquaient des vêtements nécessaires pour se garantir du froid. Nous en avons découvert qui depuis plusieurs jours ne mangeaient que du pain, ne buvaient que de l'eau, et à qui nous avons craint quelquefois de ne pouvoir donner pour soulagement que nos larmes. Cet état de souffrance augmente par degrés, et la misère ne peut que devenir plus générale et plus profonde.

Mais si les ressources des pays qu'ils habitent sont insuffisantes, ils en trouveront de nouvelles et de plus abondantes dans la piété des nations catholiques et la générosité de leurs

gouvernements. Ces respectables victimes du double devoir qui les attachait à leur Dieu et à leur Roi ne réclameront point en vain la bienfaisance publique. Les souverains croiront agir pour leur propre intérêt en leur tendant une main secourable, et les peuples jaloux de prouver leur attachement pour la religion s'empresseront de contribuer par de saintes largesses à lui conserver ses martyrs.

Les quêtes seraient donc le premier moyen qui se présenterait. Lorsque nous demandons aux souverains de l'Italie la permission de le tenter dans l'étendue de leurs États, nous suivons l'exemple que nos modèles dans la foi nous ont donné. Les chrétiens de Jérusalem exposés à la fureur des ennemis de ce nom sacré, dépouillés de leurs biens, dispersés dans les régions voisines, furent soutenus par des collectes faites jusque dans les églises les plus éloignées, et les apôtres s'empressèrent d'y concourir par leurs exhortations et leurs soins. Les chrétiens ne sont-ils donc plus des frères? Les confesseurs de l'Église gallicane n'ont-ils plus les mêmes titres que ceux que saint Paul appelait les saints de Jérusalem [1]? Ne pouvons-nous pas comme lui dire à tous les fidèles : *Que le superflu de vos richesses fournisse aux besoins qu'ils éprouvent, afin que l'abondance de leurs mérites supplée à ce qui peut manquer aux vôtres et que, par cette heureuse réciprocité de bienfaits, aucun ne soit privé du nécessaire dans l'ordre temporel et que tous deviennent riches des biens spirituels* [2]?

Mais quelque espoir que nous puissions fonder sur la libéralité des peuples, le fruit de ces aumônes s'élèvera difficilement à la proportion des besoins et jamais il n'en atteindra la durée. On soulagerait d'une manière plus avantageuse l'indigence des prêtres français, si on leur ouvrait l'entrée de certains pays, entrée que jusqu'à présent on a cru devoir refuser à tous ou n'accorder qu'à un très petit nombre. L'hospitalité est une des vertus recommandées avec plus de soin

1. *I. Cor.*, XVI, 1.
2. *II. Cor.*, VIII, 14

en différents endroits des saintes Écritures. Elle se montre avec un charme particulier dans l'intéressant tableau des mœurs patriarcales. Elle est l'exercice le plus touchant de la charité chrétienne. Quels sont ceux que Jésus-Christ appellera un jour les bénis de son père et qu'il invitera à partager avec lui la possession de son royaume? Ceux à qui il pourra dire : *J'ai éprouvé la faim et vous m'avez nourri, j'ai ressenti la soif et vouz m'avez désaltéré, je cherchais où me réfugier et vous m'avez recueilli* [1]. Saint Paul la met au nombre des préceptes qu'il donne aux Romains : *Rendez-vous communes les nécessités que souffrent les saints, exercez soigneusement l'hospitalité* [2]. Il disait aux Hébreux : *Que la charité fraternelle demeure au milieu de vous, et n'oubliez pas que l'hospitalité valut quelquefois à vos pères la faveur de recevoir des anges cachés sous l'apparence de simples voyageurs* [3].

Dans toutes les parties de l'Italie, comme dans les États du souverain pontife, des abbayes nombreuses, de riches communautés, offriraient à cet égard d'immenses ressources. Il n'en est aucune qui ne puisse aisément donner asile à quelques ecclésiastiques et pourvoir à leur modique subsistance. Toutes s'y porteront d'elles-mêmes, et pour qu'elles montrent leur bonne volonté, il ne faudra que lui laisser un libre cours.

Les prêtres français ne demandent pas que les secours soient gratuits. Des places où ils se rendraient utiles, des moyens de gagner eux-mêmes leur subsistance seraient les bienfaits dont ils s'honoreraient le plus. Ils iront au-devant de tout ce qu'on exigera d'eux. Si l'on daigne leur confier quelques fonctions ecclésiastiques, ils les rempliront avec zèle. Ils ne se refuseront à aucune des occupations auxquelles on croira convenable de les appliquer. Leur plus douce satisfaction sera de pouvoir dire aux gouvernements et aux peuples : *Vous le savez, nous n'avons pas été au milieu de vous des*

1. *Matth.*, xxv, 35.
2. *Rom.*, xii, 13.
3. *Hebr.*, xiii, 1 et 2.

hôtes incommodes; le pain que nous avons mangé, nous l'avons gagné par nos fatigues et nos sueurs, travaillant le jour et la nuit afin de n'être à charge à personne [1].... *Ces mains, nos mains seules ont fourni aux plus indispensables besoins et nous n'avons rien désiré de plus pour nos frères* [2].

En sollicitant des grâces de ce genre, les évêques français sentent bien qu'ils se rendent garants de ceux qui les obtiendront. Ils mettront au discernement des personnes l'attention la plus scrupuleuse; ils ne présenteront que celles en qui se trouveront réunies toutes les qualités propres à les faire admettre et même désirer, et ils ne seront embarrassés que du choix parmi des ecclésiastiques qui tous portent avec eux la bonne odeur du sacerdoce. Que ne peut-on faire entendre le témoignage de plusieurs des États qui les ont accueillis ! Et pourquoi les souverains qui se félicitent de les avoir protégés ne peuvent-ils pas élever leurs voix reconnaissantes ! Ils diraient les effets sensibles qu'ont produits sur l'esprit des peuples les exemples, les discours, la présence seule de ces ministres persécutés et fidèles; comment le goût des innovations s'est éteint au spectacle des excès qu'il entraîne; comment le sentiment de l'ordre et du devoir a prévalu sur l'attrait d'une inquiétude contagieuse qui avait reçu de loin son premier mouvement, mais qui trouvait dans le secret des cœurs de quoi s'alimenter. Et si leurs sujets ont vu tomber le voile dont on cherchait à couvrir leurs yeux, s'ils sont aujourd'hui plus fortement attachés à l'Église dans le sein de laquelle ils ont eu le bonheur de naître, au gouvernement sous lequel ils ont l'avantage de vivre, les souverains et les sujets diraient également à qui ils doivent cet inappréciable bienfait.

D'après ces considérations, les évêques français espèrent obtenir des différentes puissances d'Italie, en faveur des prêtres réfugiés en Suisse et en Valais, la permission de faire

1. *Thess.*, III, 8.
2. *Act.*, XX, 34.

des quêtes dans leurs États respectifs, celle d'y entrer et d'y demeurer soit dans les communautés religieuses qui voudraient bien les recevoir, soit ailleurs et partout où ils trouveraient asile, celle, enfin, d'occuper les places qui seraient vacantes et de remplir les différents genres de services auxquels on croira pouvoir les employer.

Quelle que soit la détermination de ces puissances, MM. les évêques et les ecclésiastiques français ne cesseront d'adresser au ciel les plus ardentes prières pour leur prospérité et la continuation du repos de leurs peuples.

A Fribourg en Suisse, le 18 juillet 1794.

† M.-L., *évêque de Poitiers.*
† F., *évêque de Riez.*
† C., *évêque de Meaux.*
† J.-B., *évêque de Chalon-sur-Saône.*
† F.-H., *évêque-comte de Gap.*
† F., *évêque de Sisteron.*
† B.-Em., *évêque de Lausanne, administrateur, les sièges vacants, des diocèses de Besançon et de Belley.*

A Saint-Maurice en Valais, le 26 juillet 1794.

† Ch.-Fr., *archevêque de Vienne.*
† M.-J., *évêque du Puy.*

A Martigny en Valais, le 29 juillet 1794.

† H.-C., *évêque de Grenoble.*

A Lausanne, le 1er août 1794.

† P.-C., *archevêque d'Embrun.*

A Soleure, le 3 août 1794.

† J.-L., *évêque d'Agen.*
† C.-I., *évêque de Rhosy* [1].

1. Le *Mémoire des évêques* ne portait encore que ces signatures lorsque l'historiographe des collectes dut en prendre copie à Soleure. Quelques semaines après, le 29 août, les cinq prélats de Constance, en ayant eu communication, le souscrivaient à leur tour. Dans les mois qui suivirent, fin

V.

LETTRE [1] DE M. HUGUES DUTEMS, COLLECTEUR EN HAUTE-SAXE [2], A M. DE CHAFFOY [3], VICAIRE GÉNÉRAL DE BESANÇON, SUR LES DONS ABONDANTS REÇUS A DRESDE.

(Cf. *supra*, chap. III., *Collecte de Haute-Saxe*, p. 42-48.)

Dresde, le 22 juin 1794.

MONSIEUR,

Nous devons à l'amitié que vous nous avez témoignée, à l'intérêt que vous prenez à la triste situation de nos frères, et à notre parole un récit abrégé des premiers succès de notre apostolat. L'abbé Tellier [4] a pu vous dire que c'était dans tout le cercle de la Haute-Saxe que nous devions remplir notre mission, immense carrière et effrayante pour l'imagination. Nous avons cru qu'il serait avantageux de nous rendre directement à Dresde pour y demander à S. A. E. la permission de faire dans ses États la collecte qui nous a été confiée, et nous avons, pour le plus grand bien, interverti l'ordre marqué dans notre itinéraire. Nous avons traversé la Souabe et la Franconie, et sommes entrés dans la Haute-Saxe par le Vogtland. Après un mois de marches très pénibles, tantôt

de 1794 et commencement de 1795, il reçut également l'adhésion de l'évêque de Luçon, à Mendrisio; celles de l'archevêque de Cambrai et des évêques de Lombez et de Vence, à Venise; de l'évêque d'Apt, à Tolentino; enfin de l'archevêque d'Albi, des évêques de Vaison et de Senez, de l'évêque *in partibus* de Pergame, premier aumônier de Madame Adélaïde, à Rome, le 26 juin 1795. Voir Theiner, *op. cit.*, II, p. 561.

1. Lettre conservée à la bibliothèque du grand séminaire de Besançon.

2. Sur l'abbé Joseph Hugues Dutems et la collecte de Haute-Saxe, voir plus haut, p. 42, note, et pages suivantes.

3. Claude-François-Marie Petitbenoît de Chaffoy, né à Besançon, le 7 février 1752, mort évêque de Nimes, le 29 septembre 1837. Chanoine et vicaire général du diocèse de Besançon à l'époque de la Révolution, il s'était retiré à Cressier, principauté de Neuchâtel, Suisse.

4. Louis Tellier, ancien secrétaire de l'archevêque de Besançon, alors aussi retiré à Cressier.

couverts de poussière, tantôt arrosés par l'eau du ciel, alternativement brûlés par le soleil, transis de froid, battus par les vents, chargés constamment de notre besace, abreuvés la plupart du temps d'une bière dont la qualité répond à son peu de prix, souvent couchés sur la dure et quelquefois, ce qui est très commun en Saxe, sur le plancher couvert d'un peu de paille éparpillée par une main économe, fatigués par l'exhibition fréquente de nos passeports et plusieurs fois, grâce à la bonne odeur du nom français, escortés par le garde et conduits chez les bourgmestres pour y entendre prononcer oui ou non sur la continuation de notre route, pris tantôt pour ce que nous étions, quelquefois pour des garçons de métier, d'autres fois pour des juifs, et moi en particulier pour un rabbin, à l'occasion de ma qualité de professeur d'hébreu [1] désignée sur mon passeport, nous sommes enfin arrivés à Dresde le 30 de mai. Passé Rottenbourg, à peine avons-nous trouvé sur notre route dix ecclésiastiques français, retirés dans les villes de Stuttgart, Ansbach, Ellwangen [2], Nuremberg.

Quand on voyage dans l'Empire, on apprend à rendre justice aux vertus hospitalières des Suisses.

Dans les principautés même ecclésiastiques, on est, à l'égard des prêtres, d'une rigueur que l'on a peine à ne pas traiter d'insensibilité à leurs malheurs. Plusieurs ont été éconduits des villes épiscopales, après y avoir passé quelques moments, sans pouvoir y demeurer pendant la nuit. D'après cela, vous pouvez juger que nous manquerons au moins un des objets de notre mission qui est de chercher des places pour nos confrères. Joignez à la haine générale qu'on porte partout au nom français la religion dominante en Saxe, où il n'y a que très peu de catholiques, et où les luthériens, très attachés en général à leur communion, ne pourraient souffrir les prêtres, bien loin

1. M. Hugues Dutems était, avant la Révolution, professeur d'hébreu en Sorbonne. Cf. *supra*, p. 43.
2. En fait, Ellwangen se trouve avant Ansbach sur l'itinéraire.

de leur offrir chez eux un charitable asile. Nous pourrions encore moins espérer de trouver des retraites pour les religieuses dans un pays si éloigné, si fortement prononcé pour le luthéranisme et où il y a à peine quelques communautés. Si les puissances alliées ne peuvent bientôt terrasser les patriotes, il faudra que les évêques sollicitent, auprès des souverains des États catholiques d'Allemagne, la permission devenue nécessaire d'envoyer chez eux des ecclésiastiques que la Suisse rejettera et que les pays luthériens n'admettraient qu'avec la plus grande répugnance. Il n'y a ici que les prêtres attachés à la cour ou à la desserte de la paroisse catholique, et parmi eux aucun émigré, excepté le précepteur du fils de M. de Montesquiou, ci-devant ambassadeur de France à Dresde [1]. Ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'un professeur de Strasbourg a obtenu une place à la paroisse catholique de Leipzig; un prêtre du diocèse d'Amiens n'a pu passer à Dresde que quelques jours et un autre quelques moments. Pour nous, arrivés dans cette capitale et conduits à un quatrième corps de garde où nous avons attendu pendant deux heures le major qui devait décider de notre réception dans la ville, nous reçûmes d'abord à titre de grâce la permission d'aller rendre une courte visite au R. P. ex-jésuite Kaiser [2], supérieur de la communauté des prêtres, après quoi le fusilier de notre escorte devait honnêtement nous conduire hors de la ville.

Arrivés chez le P. Kaiser, nous lui exposons l'objet de nos courses; il s'attendrit sur le sort de tant de malheureux intéressés à leur succès, il nous offre la table, le gîte, et obtient pour nous du major, qui le respecte singulièrement, la permission de nous garder à la communauté pendant quelques jours; il écrit en notre faveur au R. P. Herz [3], ex-jésuite, vicaire apostolique dans l'ancien diocèse de Misnie, confesseur

1. C'était M. Taisson. Cf. *supra*, p. 46.
2. Supérieur de la communauté des prêtres desservant la chapelle électorale à Dresde. Cf. *supra*, p. 44.
3. Cf. *supra*, p. 44.

de Mgr l'Électeur et son conseil dans les affaires ecclésiastiques. Nous écrivons de notre côté au R. P. Mathieu [1], Strasbourgeois et placé depuis longtemps à la cour en qualité de confesseur de la princesse Mariana [2]. Remarquez, je vous prie, qu'ici tous les prêtres sont des *Révérends Pères*, que nous sommes nous-mêmes ainsi qualifiés. Le P. Mathieu, l'homme du monde le plus obligeant et digne de l'ancienne France, nous a appuyés auprès du P. Herz, qui a mis sous les yeux de Mgr l'Électeur nos papiers et la requête particulière par laquelle nous demandions d'être autorisés à faire une collecte dans ses États. Nous avons attendu, non sans inquiétude, pendant une semaine entière que nous avons donnée au repos, le succès de notre demande. Enfin nous apprîmes, la veille de la Pentecôte, que nous étions exaucés, à une modification près jugée nécessaire par le souverain catholique d'un pays totalement luthérien, savoir que nous pourrions nous présenter chez tous les catholiques pour implorer leur charité, mais que, quant aux chrétiens des autres communions, nous nous contenterions de recevoir ce qu'ils nous offriraient d'eux-mêmes.

Le jour de la Pentecôte fut celui du commencement de notre ministère. Dès ce jour nous vîmes tous les princes et princesses de la cour, excepté Mgr l'Électeur et Mme l'Électrice. Nous fûmes aussi introduits par le R. P. Mathieu chez tous les grands de la cour ce jour et les deux fêtes suivantes. Les dons les plus riches pleuvaient sur nous. Nous avons reçu de Mgr l'Électeur seul 4,000 livres de France, de Mme l'Électrice 800, et des princes et princesses ensemble 2,000. Nous avons actuellement 10,500 livres en tout, produit des immenses libéralités de la cour, des charités des catholiques de la cour et de la ville qui font à peu près le dixième de la population d'une ville de 50,000 âmes, des souscriptions volontaires des luthériens au nom desquels M. le chancelier nous a

1. Cf. *supra*, p. 44.
2. La princesse Marie-Anne de Saxe, sœur de l'électeur.

déjà fait tenir environ 600 livres, sans compter les offrandes particulières de plusieurs personnes de cette communion. Nous nous sommes rendus à Pillnitz, résidence ordinaire de la famille électorale pendant l'été, excepté les dimanches, qu'elle passe à Dresde. Nous y avons eu l'honneur de nous entretenir très longtemps avec Mme l'Électrice, et de rendre de nouveau nos hommages à l'Électeur qui, par un rare privilège, nous avait reçus la veille à Dresde, et à tous les autres princes et princesses.

Pillnitz est célèbre par la conférence qui s'y est tenue [1]. On est peu touché de la charmante situation du château électoral de Pillnitz quand on est témoin, comme nous avons eu le bonheur de l'être, du spectacle édifiant que présente la cour. Assistance quotidienne à la messe, récitation journalière du chapelet, à laquelle assiste toute la famille présidée par son auguste chef, visites fréquentes du Saint-Sacrement, communions de tous les huit ou quinze jours, au moins de tous les mois. Je voudrais que tous ceux qui sont destinés à gouverner des empires vinssent faire ici le noviciat de la souveraineté. Ici le luxe est inconnu, une noble simplicité règne partout. L'Électeur a su par une sage économie payer les dettes immenses dont la Saxe était obérée à son avènement à l'électorat. Il est l'idole de son peuple. Les luthériens eux-mêmes le chérissent et le respectent. Ils n'ont qu'un regret, c'est qu'il ne soit pas de leur religion. Le service divin est magnifique à Dresde. L'église est vaste et bâtie dans un goût moderne et très beau. La paroisse est desservie par huit ecclésiastiques vivant en communauté. Il y a environ dix-huit ecclésiastiques, confesseurs, aumôniers, chapelains, à la cour. Quatre-vingts excellents musiciens donnent, dimanches et fêtes, la messe et les vêpres en musique.

Nous comptons encore rester ici une huitaine, après quoi

1. La conférence du 27 août 1791, à laquelle avaient pris part l'empereur Léopold II, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, le comte d'Artois et divers autres personnages de l'émigration.

nous partirons pour la Lusace, où il y a passablement de catholiques. De là nous viendrons à Leipzig. Nous ne savons pas encore positivement quelle direction nous prendrons ensuite, si nous parcourrons le reste de la Saxe électorale et les principautés adjacentes, ou si nous irons tout de suite à Berlin pour y solliciter, auprès du roi de Prusse ou de son ministre, la permission nécessaire pour remplir nos fonctions dans ses vastes États du cercle de la Haute-Saxe jusqu'à la mer Baltique. Nous avions prié par lettres M. l'abbé de la Marche [1] d'intéresser M. de Marvall [2], de Neuchâtel, au succès de notre mission, de lui demander une lettre de recommandation auprès du roi son maître, et de nous l'adresser à Dresde, poste restante. Il n'a sans doute pas reçu notre lettre. Tout ce que nous avons pu obtenir ici du ministre de Prusse se borne à un passeport. Vous sentez combien il est intéressant pour nous de voir notre requête accueillie à Berlin. La Poméranie, le Brandebourg sont de vastes pays où nous pourrions espérer de faire du fruit. Si nous échouons à Berlin, nous serons obligés de nous replier sur quantité de petites principautés où nos requêtes pourraient être pareillement sans succès, et vous nous reverriez assez prochainement au détriment de nos pauvres confrères. Je vous prie instamment de demander à M. de Marvall cette lettre pour le roi de Prusse, et de nous l'envoyer sous l'adresse de M. l'abbé d'Enneville [3], aumônier de S. A. E., à Leipzig, en Haute-Saxe, à la communauté des prêtres. M. de Marvall est aimé du roi de Prusse, il est témoin oculaire de la misère des ecclésiastiques de Suisse et de la nécessité où se sont trouvés les évêques de recourir à une collecte pour leur soulagement et leur subsistance. Il peut ajouter, s'il

1. C'était un curé de Franche-Comté qui s'était occupé aussi à recueillir des aumônes pour les prêtres français déportés. Nous en avons dit un mot dans l'*Introduction*.

2. Probablement un ministre du roi de Prusse à Neuchâtel.

3. Chanoine de Saint-Pierre le Vieux de Strasbourg, établi à Leipzig à la communauté des prêtres de la chapelle électorale. Cf. *supra*, p. 51.

veut, que nous étions tous deux dans son comté de Neuchâtel [1].

Tout le monde est persuadé ici que les affaires de France traîneront encore longtemps. Le gros de la nation saxonne pense très bien. Les luthériens paraissent pleins de religion. Les catholiques sont très pieux, ils nous honorent comme des confesseurs de la foi.

Je vous prie de nous donner des nouvelles de M. Prince, que nous avons laissé dans un bien mauvais état, et de faire des compliments à M. le curé de Villayer, à MM. Gaudion, Bailli, à l'abbé Tellier, à M. Aubert s'il est encore à Aesser, à M. Grenier et à tous ceux qui se souviennent de nous. Priez le Seigneur de nous donner la santé nécessaire pour fournir notre pénible et immense carrière. Si nous la parcourons toute, nous n'arriverons pas, je pense, cette année.

Je n'aurais pas fait part à d'autres qu'à vous de nos premiers succès. Cette connaissance pourrait être dangereuse pour certaines personnes qui, n'ayant aucune part aux distributions, pourraient inculper les distributeurs et demander avec humeur ce que font les évêques de sommes qu'ils exagéreraient encore. J'ignore quel plan adoptera le comité pour cette répartition. Il serait bien fâcheux que les plus indigents, souvent les plus timides, n'y eussent point de part, et que ceux qui sont aisés vinssent à bout de tromper nos prélats sur leur vraie situation et profitassent du fruit de nos sueurs dont ils ne sont point l'objet. Comme vous êtes intéressés à éviter cet inconvénient par l'empressement avec lequel vous vous occupez du soulagement de ceux de Cressier en particulier, vous pourriez proposer au comité le plan qui vous paraîtrait le plus sage, par exemple de nommer des ecclésiastiques charitables, chargés de sonder les besoins de leurs frères.

Les regains ne sont pas si abondants que les foins, et nous

1. Nous ne savons si cette lettre demandée à M. de Marvall a été écrite. Il n'en a pas été question dans l'histoire de la collecte de Haute-Saxe.

ne nous attendons pas non plus à faire partout une moisson semblable à celle de Dresde. On ne trouve pas partout une cour de Dresde, ni des ambassadeurs d'Espagne qui donnent des 800 livres. Ainsi, n'allez pas calculer nos futurs succès d'après ceux que nous avons déjà eus [1]. La clause qui veut que nous nous contentions des contributions volontaires et spontanées des luthériens ne laisse pas de nous gêner. Il y a peu de gens qui donnent volontiers à ceux qui leur demandent : combien moins qui aillent au-devant de nos vœux ! Nous serons réduits à aller chez les ministres pour leur annoncer l'objet de notre voyage.

Mes hommages respectueux à Mme votre mère [2], à M. Fort, à M. votre frère. Recevez les compliments du compagnon [3] de mon apostolat [4].

VI.

AUTRE LETTRE DE M. HUGUES DUTEMS, COLLECTEUR EN HAUTE-SAXE, A M. L'ABBÉ TELLIER, ANCIEN SECRÉTAIRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE BESANÇON [5].

(Cf. *supra*, chap. III., *Collecte de Haute-Saxe*, p. 48 et suiv.)

Radibor en Lusace, le 12 août 1794.

MONSIEUR ET CHER AMI,

Depuis longtemps je brûle d'envie de vous donner de nos nouvelles, et toujours quelques obstacles ont entravé ma

1. M. Hugues ajoute en note : « Ceci est de la dernière importance. »
2. La mère de M. de Chaffoy était retirée avec lui à Cressier.
3. M. Bernardy, curé de Plombières. Cf. *supra*, p. 43.
4. La lettre n'est pas signée. Mais elle est certainement de M. Hugues Dutems. Le titre de professeur d'hébreu que s'y donne l'auteur suffirait à le prouver. La suscription porte : « *A monsieur l'abbé de Chaffoy, vicaire général et chanoine de l'illustre église de Besançon, à Cressier-Landeron, comté de Neuchâtel, en Suisse.* »
5. Lettre conservée à la bibliothèque du grand séminaire de Besançon.

bonne volonté. M. l'abbé de Chaffoy a dû recevoir, il y a déjà longtemps, une de mes lettres datée de Dresde [1], d'où nous sommes partis pour la Lusace, le 3 juillet, après y avoir passé plus d'un mois. Nous avons reçu, dans la province que nous parcourons actuellement, de grandes marques d'intérêt. Mais il n'y a qu'un Dresde pour l'abondance des secours. C'est dans cette ville, après Leipzig, que se trouvent les grosses fortunes, puis l'exemple de générosité de la famille électorale, et peut-être aussi l'envie de lui faire sa cour, ont donné de nouveaux degrés d'activité à la bienfaisance naturelle aux habitants de la capitale.

Il n'y a dans toute la Lusace que douze paroisses catholiques, un chapitre à Bautzen et trois monastères de filles, Marienthal et Marienstern, tous deux de l'ordre de Cîteaux, et le prieuré des religieuses de Sainte-Madeleine de la Pénitence, à Lauban. Il n'y a que deux ou trois seigneurs catholiques dans ce pays-ci. Les seigneurs et gentilshommes luthériens, la plupart bienfaisants, ne sont point riches. Ainsi la mission française de Lusace ne peut être bien fructueuse. Les bourgmestres des villes où nous pourrions espérer la récolte la plus abondante offrent à notre zèle des obstacles insurmontables. On a beau leur présenter les lettres de l'Électeur et leur demander la permission de visiter quelques-uns des plus notables, on est impitoyablement refusé, mais on reçoit communément de la caisse de la ville un don qui doit, à la vérité, exciter la reconnaissance, mais tel qu'il en faudrait beaucoup de semblables pour remplir notre objet. Nous avons quelquefois usé de ruse. Les bourgmestres ont reçu les derniers notre visite. Mais il est désagréable et critique de faire une collecte comme on fait la contrebande.

Remarquez, sur la carte de la Haute-Lusace, Zittau, ville qui nous a fait le don ordinaire comme à des personnes d'un caractère reconnu, et qui, malgré nos titres, réclamant ses usages ordinaires dans une conjoncture unique, nous a refusé

1. C'est la lettre précédente, *Appendice V.*

ses portes comme à des aventuriers. Voyez aussi sur la carte Bautzen, Marienthal, Lauban, et en bon prêtre déporté, faites des actes de reconnaissance pour les secours pécuniaires et surtout pour l'accueil que nous y avons reçus. Madame l'abbesse de Marienthal nous a retenus pendant une dizaine de jours. Elle reculait notre départ de jour à autre, sous des prétextes toujours nouveaux. La chose publique n'en a point souffert. Les chaleurs d'alors étaient accablantes. Nous avons quitté l'abbaye frais, dispos et mieux en état de continuer notre apostolat. Comment pourrais-je oublier M. le comte de Gondrecourt, seigneur français originaire de Lorraine, établi à Radibor en Lusace, proche de Bautzen [1] ? C'est de chez lui que je vous écris. Nous étions venus dans sa paroisse, qui est catholique, pour y remplir notre ministère, et nous nous présentâmes chez lui pour réclamer ses bontés. Il s'est pris d'une belle amitié pour nous. Nous sommes chez lui depuis huit jours. On est aux petits soins avec nous, on redoute le moment de notre départ. Nous n'avons point perdu notre temps chez lui. Nous avions en vain poursuivi M. le comte d'Einsiedel, un des plus riches seigneurs de la Lusace [2]. Il semblait fuir devant nous. Encouragés par M. le comte et par Mme la comtesse, nous lui écrivîmes une lettre secondée d'une de notre hôte, et nous la lui envoyâmes par un exprès, à une dizaine de lieues d'ici, à Rabersdorf, lieu ordinaire de sa résidence. A peine laissa-t-il dormir notre commissionnaire, à qui il remit 400 livres de France pour les pauvres prêtres français réfugiés en Suisse, avec une lettre, modèle de délicatesse.

Nous avions déjà reçu, à notre passage à Herrnhut, environ 140 livres de six Moraves, ses frères. Herrnhut est un établissement considérable de frères et sœurs Moraves, les mêmes que ceux de Montmirail, proche le pont de la Thièle [3].

1. Cf. *supra*, p. 49.
2. Cf. *supra*, p. 59.
3. Petite rivière qui se jette dans le lac de Bienne, en Suisse.

Faites-moi le plaisir de remettre le petit billet ci-joint à son adresse. Ces braves gens font honte aux catholiques par leur humanité, la régularité de leur conduite et l'esprit de concorde fraternelle qui les unit. Dieu daigne récompenser leur générosité en leur ouvrant les yeux et en les rappelant dans le sein de l'Église !

Nous irons d'ici à Marienstern et de là à Leipzig, où il y a quelques catholiques. Les protestants de cette ville sont, à ce qu'on nous dit, bien disposés en notre faveur. Nous y trouverons sans doute bien des lettres qui doivent nous y attendre depuis longtemps. J'espère y recevoir votre réponse. Faites en sorte qu'elle arrive dans les premiers jours de septembre.

Nous passerons l'hiver en Allemagne, nous ne savons où. Nous avons engagé nos évêques à nous envoyer une obédience pour la Silésie, pays où il y a six cents paroisses catholiques et quelques riches couvents. S'ils prennent ce parti, nous nous rendrons directement de Leipzig à Breslau, par Neucelle [1], abbaye de Bernardins, seul asile de la catholicité dans le pays de la Basse-Lusace, à l'extrémité de laquelle elle est située. Autrement, nous irons à Berlin d'abord, ou nous continuerons à parcourir la Haute-Saxe méridionale [2]. Il n'y a dans ces deux parties de notre district que Berlin, Francfort-sur-l'Oder et Erfurt, où il y ait des catholiques rassemblés. Partout ailleurs, on n'en trouve que quelques-uns, çà et là, presque tous sans fortune.

Nous apprenons avec bien de la douleur que les opinions révolutionnaires font des progrès en Suisse, et nommémen dans le comté de Neuchâtel, et que l'existence des déportés et émigrés y est dans un état plus précaire que jamais. Où se retireront-ils, s'ils sont obligés de quitter leur asile ? C'est un problème vraiment désolant. On ne paraît point du tout disposé à les recevoir dans ce pays-ci. C'est par une provi-

1. Ou Nucelle, cf. *supra*, p. 51.
2. Les évêques de Soleure leur laissèrent toute liberté sur ces questions d'itinéraire. Cf. *supra*, p. 53.

dence particulière de Dieu que nous y sommes tolérés, même en courant. La défaveur est presque la même pour les royalistes que pour les jacobins. Les ecclésiastiques de ce pays-ci pensent très bien généralement. L'impression profonde de respect que produisent les vertus de M. l'Électeur et des princes et princesses de Saxe, et la sagesse du gouvernement préserveront encore longtemps, je l'espère, ce pays-ci du mal français. Il n'y a qu'un cri général pour la paix. Ce n'est point amour du patriotisme, c'est crainte des patriotes, et persuasion qu'ils sont invincibles. C'est lassitude de la guerre.

Je voudrais bien apprendre ce qu'est devenu mon frère dans la retraite des Pays-Bas; sa triste situation me donne bien de l'inquiétude. Avez-vous des nouvelles de MM. Guy, Aubert, Bourgoing, Fleuret? Je tremble de vous en demander de notre respectable abbé Prince. Un million d'amitiés à M. Grenier, à M. Gaudion, à M. Bailli, à qui je vous prie de demander s'il a reçu de Mme d'Albertroff, résidente à Fribourg, deux louis destinés au paiement du vin de M. le maître bourgeois Guinchard. Quand vous irez à la paroisse, je vous prie de ne point oublier M. le doyen, M. le curé de Villayer, M. de la Marche, M. Angle. Soyez l'interprète de mes sentiments auprès de M. l'abbé de Chaffoy dont j'espère trouver la réponse à Leipzig, des nouvelles de Petitcuenot [1] et de l'abbé Monnier. Mes compliments à tous ceux qui se souviennent de moi. N'oubliez point nos bonnes filles, Mélanie et Thérèse. Combien de fois j'ai regretté leur cuisine! Si tous les émigrés sont obligés de sortir de Suisse, chargez-vous, je vous prie, du peu de hardes que je leur ai confiées. Comment vous traite-t-on à Cressier depuis les derniers succès des patriotes? L'événement n'a que trop vérifié vos tristes conjectures et confondu mes espérances. Il ne faut cependant pas perdre courage. Je crois toujours qu'il est dans les desti-

1. Probablement Jean-François Petitcuenot, prêtre du diocèse de Besançon. Cf. Victor Pierre, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire*, p. 149.

nées de l'Église qu'elle triomphe de l'athéisme comme des hérésies. C'est la cause de Dieu, il la prendra lui-même en main, et la rendra victorieuse d'une manière éclatante. Peut-être les puissances étrangères, trop faibles ou trop peu de concert pour résister aux Français, et trop sages et trop jalouses de leur honneur pour faire avec eux une paix honteuse, inutile et dangereuse, feront-elles bien de se borner à la défensive, trop heureuses si elles peuvent préserver leur pays des invasions de leur redoutable ennemi. Mais laissons agir la Providence. Adorons ses décrets et espérons. Un prêtre de Dresde auquel nous avons bien des obligations m'a chargé, il y a six semaines, d'une lettre écrite le 24 mai. Il s'agit de la faire passer à son adresse le plus tôt que vous pourrez. Je vous l'envoie décachetée. Citoyennisez-en l'adresse qui est anticonstitutionnelle, mettez-y une enveloppe et faites-la passer à Besançon suivant votre prudence, si vous croyez, eu égard aux circonstances, qu'elle ne doive compromettre ni le porteur ni le père de celle qui écrit. Il faut avoir une grande confiance en vous pour vous charger d'une pareille commission, qui vous coûtera de la peine et de l'argent. Des nouvelles des vôtres. Les compliments de mon collègue.

(P. S.). — Quand vous verrez M. le président Teilbert, assurez-le de notre respect. Nous aurions eu du plaisir à avoir un compagnon de voyage comme lui, mais jusqu'ici, si vous exceptez la galerie de Dresde et le cabinet des choses précieuses, il aurait eu peu de quoi contenter sa curiosité.

On nous dit Robespierre arrêté [1].

1. La lettre est adressée : *A monsieur l'abbé Tellier, secrétaire de Mgr l'archevêque de Besançon, à Cressier-le-Landeron, par Nuremberg, comté de Neuchâtel, en Suisse.*

VII.

LETTRE DE M. MOUSHAUT, COLLECTEUR AU DELA DES MONTS ET EN ITALIE, A M. DE CHAFFOY, VICAIRE GÉNÉRAL DE BESANÇON, SUR LES SECOURS REÇUS A MILAN, AVEC UN PLAN SUR LA MANIÈRE DE LES DISTRIBUER [1].

(Cf. *supra*, chap. VI, *Collecte au delà des monts*, p. 139 et suiv.)

Bellinzona (Suisse italienne), ce 11 juillet 1794.

MONSIEUR,

Dans la lettre dont vous m'avez honoré en date du 24 avril, vous me faites la grâce de me dire que vous recevrez avec plaisir de mes nouvelles, et que vous serez bien aise d'apprendre les succès des commencements et les progrès de l'exécution du plan de collectes générales en faveur du clergé catholique français exilé en Suisse. J'aurais été flatté de pouvoir vous écrire plus tôt pour vous prier moi-même instamment de m'en donner au moins indirectement des vôtres, qui seront toujours singulièrement intéressantes pour moi, surtout à cause de la manière honnête et en même temps honorable dont vous voulûtes bien me recevoir lors de mon dernier passage à Cressier. Mais il m'a été absolument impossible. Depuis mon départ de Soleure [2], j'ai été occupé sans relâche jusqu'à ce moment, et je profite du premier instant de liberté que je puis avoir.

Étant plus à portée que moi, vous savez sans doute mieux aussi les ressources qu'ont trouvées mes collègues en Suisse

1. Lettre conservée à la bibliothèque du grand séminaire de Besançon.
2. M. Moushaut avait quitté Soleure le 16 mai 1794. Cf. *supra*, p. 134.

et en Allemagne. Je n'en ai pas encore reçu de nouvelles positives. Mais elles doivent être bien considérables et par conséquent bien consolantes, à en juger d'après deux mots qu'en a écrits M. l'abbé de Villefrancon à Mgr l'évêque de Luçon [1], et d'après les secours que nous venons d'envoyer à Soleure et que nous allons encore y adresser sous peu d'un pays extrêmement pauvre qui, d'après le dire de Mgr l'évêque d'Agen et de M. l'abbé de Bougnon, ne devait nous procurer que des cailloux ou tout au plus quelques boisseaux de châtaignes.

Ce pays où le peuple a à peine de quoi subsister, mais un fonds excellent de religion qui lui a inspiré, pour les prêtres catholiques français persécutés, beaucoup de respect, ce pays, dis-je, dans trois bailliages bien resserrés, vient de nous procurer 600 à 700 livres de France que nous allons faire passer à Soleure. Nous pouvons ajouter à cela des espérances très fondées qu'il nous offre encore pour des ressources ultérieures et des places à posséder par quelques-uns de nos confrères.

Je fis déjà expédier sur la fin du mois dernier une lettre de change d'une somme pareille, et j'espère rafraichir ainsi de temps en temps.

La Providence est admirable dans ses voies. Sachant l'allemand, je semblais naturellement destiné à faire la collecte en Allemagne; mais non, voyant qu'il y avait un nombre suffisant de mes confrères que nous avions pu trouver pour cette partie, comme personne ne pensait à celle-ci, qu'on y prévoyait beaucoup d'obstacles et très peu de ressources, me reposant entièrement sur la divine Providence, sans savoir la langue du pays, je me décidai à venir parcourir les montagnes de la Suisse italienne, de la Valteline et des Grisons : vous voyez, Monsieur, quels sont les premiers fruits que le ciel a daigné accorder à nos démarches.

1. Mgr de Mercy, alors retiré à Mendrisio, dans les bailliages suisses-italiens où M. Moushaut avait passé précédemment. Cf. *supra*, p. 138.

Parti de Soleure seul [1], je trouvai, au delà du Saint-Gothard, M. l'abbé Faivre, ci-devant vicaire de Cendrey [2], et croyant que nous nous accorderions fort bien ensemble, je le priai de vouloir bien être le *comes peregrinationis meæ*. Il le fit de cœur et d'affection, plein de zèle pour la bonne œuvre. Actuellement, il travaille à six lieues de moi, dans le bailliage de Locarno.

Après les secours dont le Seigneur nous a déjà favorisés, nos collègues, soit en Suisse, soit en Allemagne, étant partis longtemps avant moi, du moins la plupart, ayant eu moins de difficultés à lever et des pays bien plus riches et beaucoup mieux disposés à parcourir, ont dû avoir des succès bien plus brillants. Aussi aimé-je à me persuader que depuis mon départ de Soleure huit à dix mille livres de France pour le moins ont été versées dans les différentes caisses de bienfaisance érigées en Suisse pour le soulagement de mes confrères d'exil, sans compter les places qu'ils ont sûrement trouvées et les renseignements favorables qu'ils ont sans doute pris et communiqués à MM. les évêques d'Agen et de Rhosy.

Je viens moi-même de communiquer à ces prélats et à ceux de Fribourg ceux que j'avais pu me procurer concernant le duché de Milan, la république de Venise, même celle de Gênes et quelques autres États d'Italie et d'Allemagne. Ils sont on ne peut pas plus avantageux sous bien des rapports. Il y a de grandes difficultés à détruire avant de pouvoir obtenir les ressources immenses que nous offrent ces divers pays. Nous espérons, avec le secours du ciel, les vaincre au moins en grande partie.

C'est à l'archevêché de Milan, où je suis allé, qu'on m'a fait part de tous ces renseignements. M. l'archevêque de Milan, avec tout ce qui l'environne, est entièrement disposé à nous

1. Seul comme collecteur, car, en réalité, il partit de Soleure avec l'abbé Henry, curé de Relanges, qui allait chercher un asile en Italie et qui accompagna M. Moushaut jusqu'à ce que Monseigneur de Luçon eût donné comme compagnon à ce dernier M. Faivre. Cf. *supra*, p. 134 et suiv.

2. Cf. *supra*, p. 143.

rendre tous les services possibles, aussitôt que le gouvernement lui en laissera la liberté. Il y a au moins huit cents chapellenies vacantes dans son diocèse, qu'il accorderait à mes confrères, *ad tempus exilii*, si le gouvernement voulait y consentir.

Dans mes dernières lettres, j'ai prié MM. les évêques de m'envoyer les pièces nécessaires pour solliciter l'autorisation du gouvernement. Un des principaux agréments dont on pourra jouir dans ces contrées, si toutefois on peut s'y transplanter, ce qui est probable, c'est qu'il sera facile d'apprendre la langue du pays, de se rendre utile et d'éviter par là les ennuis et les dangers de l'oisiveté.

Vous le savez, Monsieur, car vous m'avez fait l'honneur de m'en parler lorsque j'eus celui de vous voir : il ne suffit pas d'avoir des secours ; un point non moins capital, c'est d'en faire part, et de n'en faire part qu'à ceux qui en ont réellement besoin et dans une proportion bien constatée de leurs besoins.

Je joins ici quelques réflexions sur la manière dont je désirerais que les secours destinés au soulagement de mes confrères fussent distribués. Je viens d'en adresser un à peu près à MM. les archevêques et évêques français qui sont à Constance et qui les premiers adoptèrent le plan de collectes générales [1]. Je ferai part des mêmes réflexions à MM. les évêques qui sont à Soleure et à Fribourg en leur adressant la lettre des 600 à 700 livres dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler.

Après ce que j'ai vu et entendu dans différentes colonies d'ecclésiastiques français en Suisse, je regarde comme essentiel non seulement au soulagement d'un très grand nombre de mes malheureux confrères, mais encore absolument nécessaire pour étouffer des murmures qui s'élèvent avec quelque espèce de justice et des germes de division qui ne sont que trop réels, de réduire promptement en pratique la plupart des

1. Cf. *supra*, Introduction.

articles de ce plan qui rentre beaucoup dans les idées que vous avez eu la bonté de me communiquer. Je l'ai vu et j'en ai déjà gémi plusieurs fois : *alius esurit, alius autem ebrius est*. Un bon nombre de mes confrères, sans doute les plus à plaindre, gémissent en secret dans les villes et dans les campagnes sous le poids de l'indigence, sans oser découvrir leurs besoins ou sans savoir qu'en les découvrant ils pourraient être soulagés, tandis que d'autres, plus hardis et quelquefois sans éprouver de besoins réels, profitent des secours qui ne leur sont destinés, ni par les bienfaiteurs, ni par leurs confrères qui sont chargés de les recueillir [1]. Si toutes les colonies étaient comme celle sur laquelle s'étendent les soins infatigables de la charité active et industrieuse qui vous anime ainsi que M. de la Marche, certainement ces réflexions deviendraient parfaitement inutiles. Mais vous ne le savez que trop bien, Monsieur, malheureusement il n'en est pas partout de même.

Daignez donc, je vous en supplie au nom de tous mes confrères qui souffrent sans être connus, vous employer en leur faveur et travailler de tout votre pouvoir à l'exécution de ce plan ou de tout autre équivalent, surtout dans les cantons de Soleure et de Fribourg, où se trouvent les deux plus considérables colonies de prêtres français.

Vous leur rendrez, Monsieur, ainsi qu'à moi, le service le plus signalé.

Daignez faire agréer mes humbles hommages à M[me] de Chaffoy et à M. de la Marche.

Si vous jugez à propos de m'honorer d'une réponse, vous voudrez bien la faire tenir à M. l'abbé de Villefrancon, qui aura la bonté de me l'adresser avec celles que MM. les évêques m'enverront sous peu.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MOUSHAUT, prêtre.

1. Sur l'indélicatesse, heureusement rare, de quelques-uns de ces émigrés parasites, voir Chatrian, *Calendrier ecclésiastique pour les années 1792 à 1798*, *passim*, manuscrits de la bibliothèque du séminaire de Nancy.

Le plan de collecte générale en faveur du clergé français exilé en Suisse et souffrant, à l'exemple de celles que saint Paul fit faire autrefois pour les fidèles de Jérusalem persécutés et privés de leurs biens, ayant été adopté et exécuté, une partie qui semble non moins essentielle dans l'exécution de ce plan, partie vraiment indispensable pour un succès complet, c'est l'établissement des différents comités ecclésiastiques dont il est question dans l'article 1er du plan adopté [1]; en conséquence, je soumets au jugement de MM. les évêques la manière dont je désirerais que ces comités fussent formés:

1° Pour éviter les murmures, les divisions et les autres inconvénients que voulurent prévenir les apôtres, en établissant de pareilles sociétés, ces comités seraient composés de sept membres, à l'exemple de celui composé de sept diacres.

2° Les membres de ces comités seraient chargés, sous la surveillance de MM. les évêques français, de recevoir, de distribuer tous les secours destinés au soulagement des ecclésiastiques et d'en rendre compte. Ces espèces de comités ont été établis en France, avant la déportation, dans certains diocèses, notamment à Paris. Il en existe d'à peu près semblables en Angleterre.

3° Ces établissements seraient formés à Soleure, à Fribourg, à Lausanne, dans le Valais, à Cressier et au Landeron, à Lucerne et autres lieux où il y a un nombre assez considérable d'ecclésiastiques dénués de secours.

4° Les membres de ces comités seraient choisis particulièrement dans la classe de MM. les curés exilés pour la foi et résidant dans les villes ou dans les campagnes.

5° Ils seraient tirés des différents diocèses dont il se trouve des prêtres dans l'arrondissement du comité à établir.

6° Ces membres seraient distingués par une charité active, prévenante, affable, industrieuse et impartiale.

7° Ils prendraient toutes les précautions possibles afin de connaître et de couvrir les besoins de ceux qui les éprouvent

1. Cf. *supra*, Introduction.

de la manière la plus propre à ménager la délicatesse de ceux-ci et à ne leur faire aucune peine. Il faut épargner, autant que faire se peut, à nos infortunés confrères une honte malheureusement trop naturelle à un certain nombre d'indigents.

8° Ils auraient ces attentions particulières, surtout relativement aux vieillards et à plusieurs de nos confrères qui gémissent en secret sous le poids de l'indigence sans oser découvrir leurs besoins à personne, et qui souffriront toutes les horreurs de la misère plutôt que de solliciter des secours. Il n'en existe que trop de ce genre; ils sont sans contredit les plus à plaindre. MM. les membres du comité seraient invités à user de tous les pieux détours dont peut se servir une charité vraiment chrétienne, afin de les connaître et de les soulager.

9° Deux d'entre ces membres ou même plusieurs feraient, au moins une fois par mois, le tour des campagnes, afin de s'assurer avec beaucoup de prudence des besoins de ceux de nos confrères qui y habitent et d'y pourvoir. Cet article est d'autant plus essentiel que ceux-ci de nos confrères sont sûrement très à plaindre et ceux cependant auxquels on fait le moins attention.

10° Les membres du comité seraient choisis par MM. les évêques français, ou même, pour se rapprocher davantage de l'exemple donné par les apôtres, ils seraient choisis par MM. les curés et autres ecclésiastiques, qui les présenteraient à MM. les évêques pour être ou confirmés ou refusés.

11° Il paraît qu'il serait très utile, pour le bien de la chose, de prier instamment quelque membre distingué du clergé et de la magistrature des lieux où ces comités seraient formés, de prendre part à cette espèce d'administration.

12° Enfin cette forme d'administration ou toute autre équivalente est d'autant plus nécessaire que, de fait, il existe une quantité prodigieuse de nos confrères qui, n'ayant pas l'honneur d'être connus de MM. les évêques ni de MM. les vicaires généraux, n'oseront jamais aller leur découvrir les besoins

urgents qu'ils éprouvent, mais qui s'en ouvriront, du moins communément, très facilement à leurs confrères, à leurs amis qu'ils sauront être dépositaires de la confiance de MM. les évêques. Par cette mesure, ces prélats se déchargeront en partie du fardeau vraiment pénible qu'ils supportent et préviendront beaucoup de murmures et étoufferont des germes de division qui ne sont malheureusement que trop réels [1].

VIII.

LETTRE DE M. HUGUES DUTEMS, COLLECTEUR EN HAUTE-SAXE ET EN SILÉSIE, A M. DE CHAFFOY, VICAIRE GÉNÉRAL DE BESANÇON [2].

(Cf. *supra*, chap. XVI, *Collecte de Berlin et de Silésie*, p. 314.)

Breslau, le 3 décembre 1795.

MONSIEUR,

Je m'éloigne de vous de plus en plus, et si mes travaux apostoliques se prolongent, j'arriverai dans quelques années d'ici en Sibérie. Cependant je vous prie d'être persuadé que je ne vous perds point de vue, et que je n'ai rien tant à cœur

1. M. Moushaut ajoute en note : « Au mois de février dernier, j'eus l'honneur de communiquer en général ce plan de distribution à Mgr l'archevêque de Paris, et ce prélat me parut y applaudir. J'en ai parlé à la plupart de mes collègues, entre autres à MM de Flüe, Gérard, Hugues, Bernardy, Mutel et Feuvrier Ils ont adopté les mêmes principes. Les voyages que j'ai faits dans diverses colonies de prêtres français en Suisse suffiraient seuls pour me démontrer la nécessité d'exécuter ce plan de distribution ou tout autre à peu près semblable. » Nous ne savons jusqu'à quel point on tint compte, dans la distribution des secours, du plan proposé par M. Moushaut.

2. Lettre conservée à la bibliothèque du grand séminaire de Besançon. M. Sauzay en a cité déjà un extrait dans son *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. VIII, p. 180-181.

que d'entretenir avec vous une liaison tout à mon avantage. L'abbé Bernardy, qui m'a fait expier, par une séparation violente, le plaisir que je goûtais dans sa société, pourra, s'il n'est pas déjà auprès de vous, vous faire part dans peu de temps des bons et des mauvais succès de l'année courante [1].

Me voilà jeté dans une nouvelle carrière par la permission que le roi de Prusse a daigné accorder aux trois collecteurs russes de faire la collecte en Silésie, et par la substitution qui a été faite de ma personne à l'abbé Clerc, demeuré à Berlin, où il s'occupera, sans publicité, des besoins de nos frères communs, et à l'abbé Vuillaume, que l'insuffisance alléguée de ses connaissances allemandes a déterminé à renoncer à l'apostolat de la mendicité pour aller chercher un asile à Posen ou à Varsovie, dans une maison de sa congrégation [2]. Nous nous proposons de passer à Breslau la mauvaise saison, et de nous y acquitter tout doucement et à notre aise de notre commission. M. d'Hoym, ministre dirigeant du roi de Prusse en Silésie, que nous avons vu deux fois, paraît s'intéresser à la bonne œuvre. Nous l'avons trouvé déjà prévenu par Sa Majesté et par ses ministres de Berlin. M. le prince de Hohenlohe, prince-évêque de Breslau, frappé comme nous par la Révolution française, devait naturellement nous accorder sa protection, dont nous assurait déjà son caractère obligeant.

Arrivés dans la capitale depuis quinze jours et peu au fait des ressources qu'elle peut nous procurer, nous ne pouvons encore rien préjuger des succès qui y sont réservés à nos travaux.

Tandis que nous cherchons à procurer des secours temporels à nos frères, vous pourvoyez le diocèse de Besançon de ministres courageux qui vont y administrer les secours spiri-

1. M. Bernardy venait de quitter M. Hugues Dutems, après la collecte de Haute-Saxe, pour retourner en Suisse. Cf. *supra*, p. 80.
2. Cf. *supra*, chap. XVI, *Collecte de Berlin et de Silésie*, p. 310 et 311.

tuels, et vous contribuez à faciliter le rétablissement de la religion catholique dans notre malheureuse patrie. Mon ministère est bien pénible sans doute, mais celui que vous exercez ne l'est peut-être pas moins, et est infiniment délicat.

Je désirerais bien savoir si le coup éclatant par lequel la Convention a signalé ses derniers moments a eu des suites fâcheuses pour nos missionnaires et pour nos curés rentrés, et si le nouveau décret qu'elle a porté contre eux a été exécuté à la rigueur. Il est bien à craindre au moins que le fanatisme républicain n'ait renouvelé ses persécutions contre les ministres de la vraie religion et les serviteurs fidèles du roi. On aura apparemment exigé plus impérieusement que jamais la déclaration de soumission aux lois de la république, et réduit nos respectables collègues à une alternative également fatale à la religion, soit qu'ils se prêtent à une formalité tyrannique, soit qu'ils s'y refusent. Quand plaira-t-il à la divine Providence de ramener ces temps heureux où les ecclésiastiques, dépendant uniquement des canons et de leurs supérieurs ecclésiastiques, pourront remplir leurs devoirs sans être contrariés par des ordres impies, ou tout au moins vexatoires pour la conscience?

Qu'est devenu M. Seguin [1]? A-t-il été réélu membre de l'Assemblée? Ou est-il revenu se montrer dans son prétendu diocèse pour remonter le courage de ses soi-disant coopérateurs ? Serait-il possible que la voix de ce faux pasteur fît encore illusion à un grand nombre? On nous dit ici que les prêtres constitutionnels, pour abuser plus facilement le peuple, affectent de paraître constamment unis au Saint-Siège, et qu'animés d'un zèle hypocrite, ils ont anathématisé leurs confrères mariés, ou traditeurs et apostats, et fait valoir auprès du souverain pontife cet acte de rigueur comme un témoignage de leur attachement à l'Église et à sa discipline.

Je vous supplie de faire parvenir l'incluse à l'abbé Clerc,

1. C'était l'évêque constitutionnel du département du Doubs.

vicaire en chef de Gevresin près de Déservillers [1], soit qu'il soit rentré en Suisse, soit qu'il soit encore dans sa paroisse. C'est une réponse que je dois depuis longtemps à ce bon ami, pour une lettre où il m'a donné des détails intéressants, et qui aurait encore été bien plus satisfaisante pour moi s'il m'avait dit un mot de l'abbé Tellier, dont le silence de plus de trois mois est terrassant.

Faites-moi le plaisir de donner de mes nouvelles à l'abbé Bernardy, et de lui dire que j'ai reçu ici sa lettre, qui m'a été renvoyée de Berlin. Je recommande à ses prières Mme Maynone, de Leipzig [2], qui vient de mourir. Je vous prie d'assurer de mon respect M. le doyen de Cressier et M. Bailli, qui, sans doute, se félicite aujourd'hui de ne s'être pas rendu aux vœux de ses amis en retournant en France. En voilà assez pour cette fois. Je ne veux point interrompre vos utiles travaux ni nuire à la correspondance. C'est pour moi une vraie satisfaction de vous réitérer l'assurance de l'inviolable et respectueux dévouement avec lequel je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. Hugues, *chez M. Torchiana, fabricant de boucles, rue Saint-Nicolas.*

L'abbé Prost, mon confrère, vous offre son respectueux hommage.

1. Gevresin et Déservillers, canton d'Amancey, arr. de Besançon Doubs.
2. Probablement une dame charitable qu'ils avaient connue à leur passage à Leipzig.

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

B

D

M

T

U

V

W

Y

Z

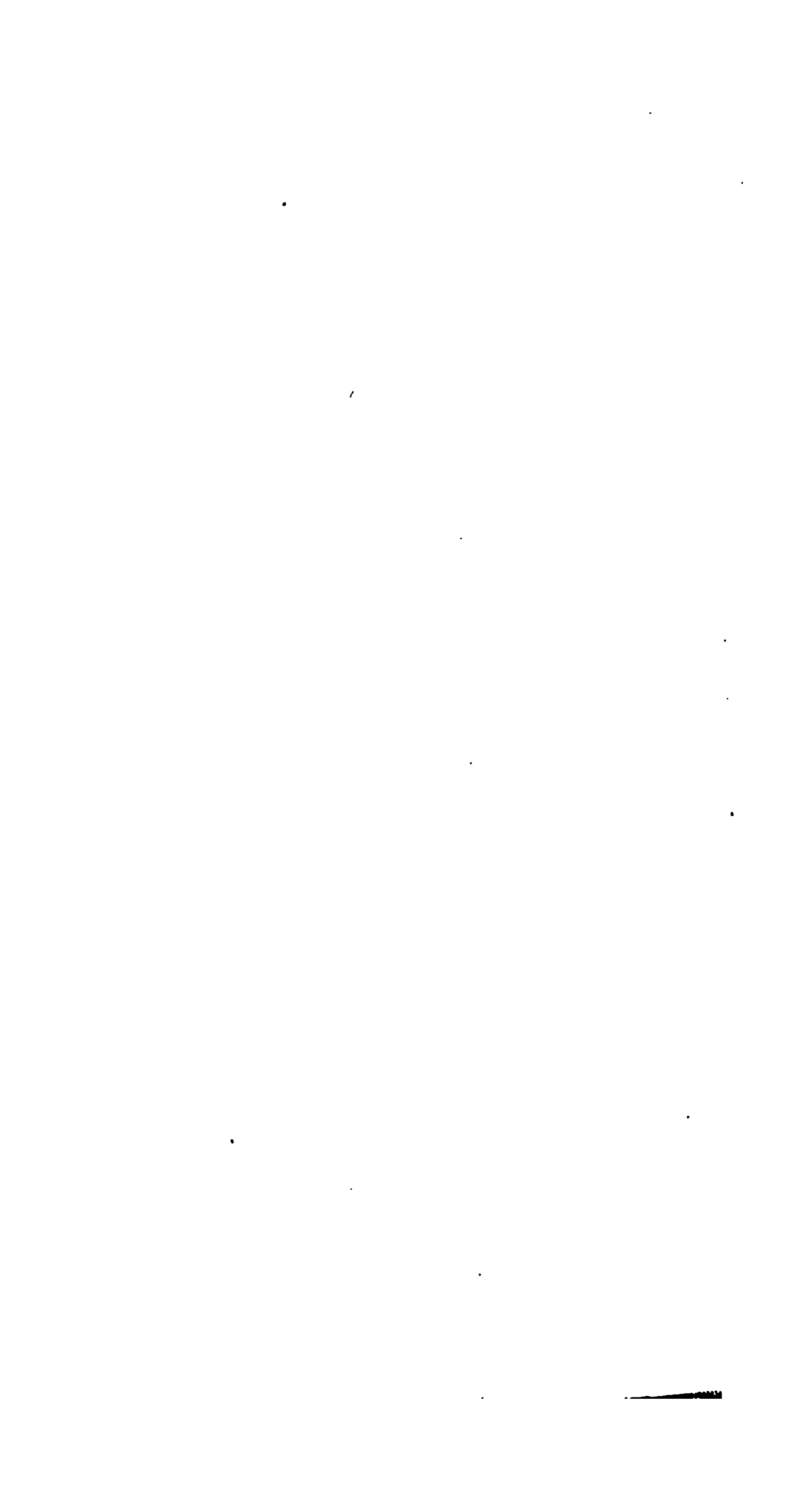
ERRATA

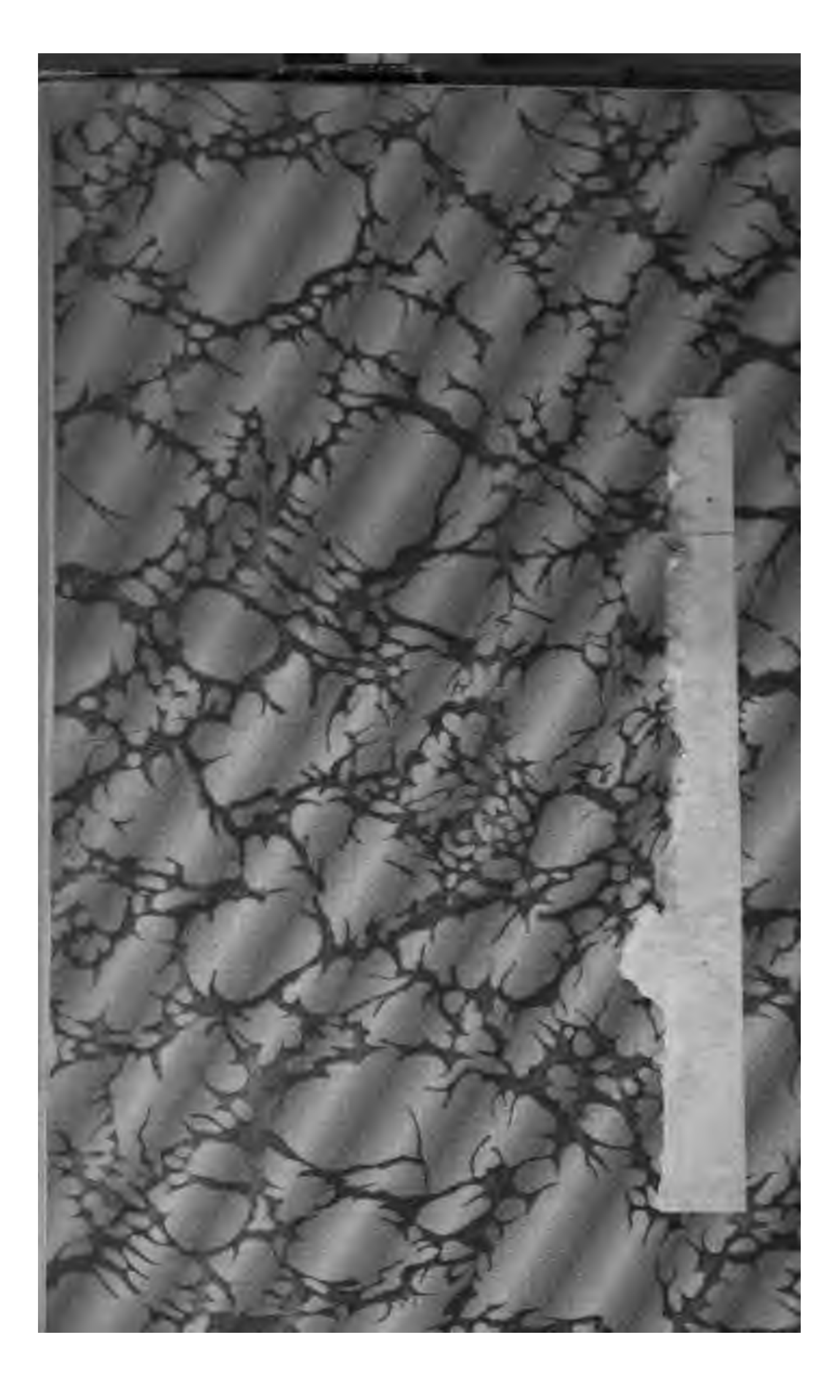
Page 49, ligne 25 : *au lieu de :* Radiber, *lire :* Radibor.
Page 124, ligne 18 : *au lieu de :* Entin, *lire :* Eutin.
Page 138, ligne 18, et page 144, ligne 4 : *au lieu de :* Mœsa, *lire :* Moesa.
Page 139, dernière ligne : *au lieu de :* Vico Comez, *lire :* Vice-Comez *ou* Visconti.
Page 144, ligne 2, et page 153, ligne 6 : *au lieu de :* Rogoreta, *lire :* Roveredo.
Page 144, ligne 4 : *au lieu de :* Tuschini, *lire :* Toschini.
Page 145, dernière ligne : *au lieu de :* Mesten, *lire :* Mensten.
Page 150, ligne 25 : *au lieu de :* Préonce, *lire :* Préonzo.
Page 150, ligne 27 : *au lieu de :* Ténia, *lire :* Tegna.
Page 158, ligne 29 : *au lieu de :* val Brenna, *lire :* val du Brenno.
Page 159, ligne 27 : *au lieu de :* Isono, *lire :* Isone.
Page 162, ligne 26 : *au lieu de :* Chusa, *lire :* Cusa.
Page 187, ligne 18, *au lieu de :* Talomara, *lire :* Talamona.
Page 217, note 1, ligne 2 : *au lieu de :* II, *lire :* I.
Page 230, note 3, ligne 2 : *au lieu de :* Linden, *lire :* Lindau.
Page 250, ligne 8 : *au lieu de :* 1796, *lire :* 1795.
Page 250, note 1, ligne 4 : *au lieu de :* Galantha, et Frackno, *lire :* Galantha et Frackno.
Page 370, note 1, ligne 2 : *au lieu de :* II, *lire :* I.

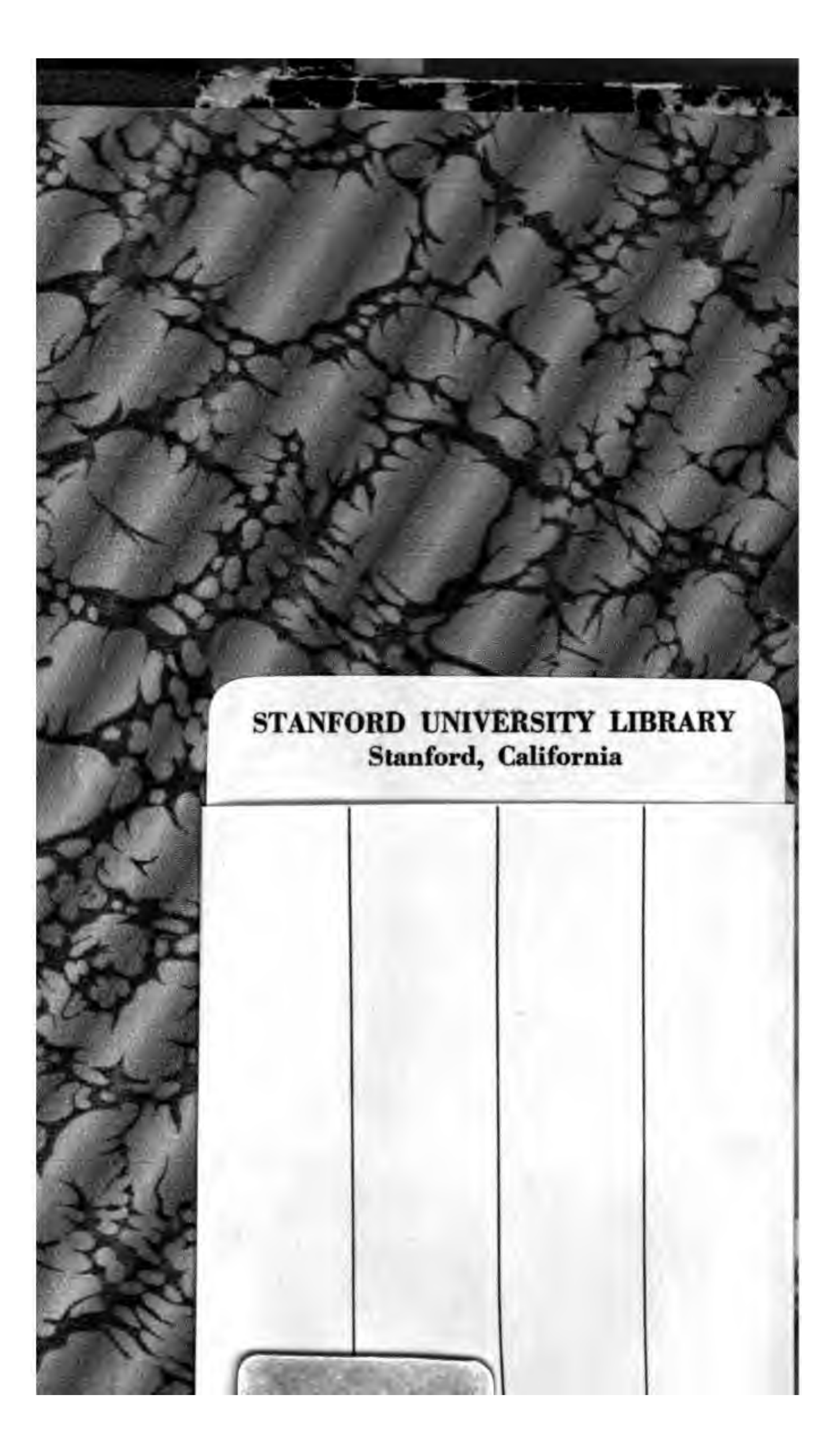
TABLE DES MATIÈRES

APPENDICES

BESANÇON. — IMP. ET STÉRÉOT. DE PAUL JACQUIN.






STANFORD UNIVERSITY LIBRARY
Stanford, California

